RWE

PROJET ÉOLIEN
Des Marchellions



Juin 2024 et complété en juin 2025

Volet paysager de l'étude d'impact

PARC EOLIEN DES MARCHELLIONS
50 rue Madame de Sanzillon
92 110 CLICHY

Communes de
Saint-Maur-sur-le-Loir et Dancy (28)

Pour le compte de :

Demandeur *SAS parc éolien des Marchellions*

Maîtrise d'ouvrage déléguée / assistance à maîtrise d'ouvrage *RWE Renouvelables France SAS*

50, rue Madame de Sanzillon

92110 Clichy

Responsable : Yohan DY – Chef de projet éoliens

+33 (0)6 07 78 21 18 | yohan.dy@rwe.com

Éoliennes	2 éoliennes de 6,6 MW de puissance unitaire maximale (Diamètre de rotor de 155m maximum et hauteur en bout de pale de 185m maximum)
Puissance du parc	13,2 MW maximum
Localisation	Communes de Saint-Maur-sur-le-Loir et Dancy. Département d'Eure-et-Loir (28) , Région Centre-Val de Loire

Le projet éolien est localisé sur les territoires communaux de Saint-Maur-sur-le-Loir et de Dancy. Toutefois, la commune de Dancy n'étant concernée qu'au titre du survol d'une éolienne, il a été convenu, pour des considérations de lisibilité et de cohérence territoriale, que la dénomination retenue dans le présent document soit limitée à la mention suivante : « projet éolien sur la commune de Saint-Maur-sur-le-Loir ».

Citation recommandée

Enviroscop, mai 2024 et complété en juin 2025. Volet paysager de l'étude d'impact du parc éolien des Marchellions. Communes de Saint-Maur-sur-le-Loir et Dancy, Département d'Eure-et-Loir (28) , Région Centre-Val de Loire. Dossier de demande d'autorisation environnementale d'une unité de production d'électricité. Société SAS parc éolien des Marchellions.

Sommaire

A. METHODE 4
A.I. Préambule 4
A.I.1. Objectifs et déroulé du volet paysager 4
A.I.2. Auteurs de l'étude 4
A.II. Méthodologie relative à chaque chapitre 5
A.II.1. Définition des aires d'étude 5
A.II.2. Description de l'état initial paysager et patrimonial 6
A.II.3. Variantes d'implantations et élaboration du projet 8
A.II.4. Analyse des impacts visuels 8
A.II.5. Détermination des mesures ERC 11
A.III. Outils engagés 12
A.III.1. Coupes topographiques et blocs-diagramme 12
A.III.2. Zone d'Influence Visuelle du projet 13
A.III.3. ZIV cumulée et risque d'encerclement 14
A.III.4. Photomontages 14
A.IV. Glossaire 18
A.IV.1. Décrire le paysage 18
A.IV.2. Qualifier les impacts du projet éolien 18
B. ETAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE 20
B.I. Contexte régional et aires d'études 21
B.I.1. Contexte éolien et paysager 21
B.I.2. Contexte touristique 22
B.I.3. Définition des aires d'étude 24
B.II. Structure du paysage et inventaire des enjeux 28
B.II.1. Socle physique 28
B.II.2. Occupation du sol 29
B.II.3. Ambiances paysagères 29
B.II.4. Contexte éolien 32
B.II.5. Paysages du quotidien 34
B.II.6. Sites reconnus, patrimoine, et tourisme 37
B.III. Unités paysagères et sensibilités 45
B.III.1. Beauce 46
B.III.2. Vallée du Loir 86
B.III.3. Perche-Gouët 100
B.IV. Synthèse de l'état initial 114
B.IV.1. Contexte et structure du paysage 114
B.IV.2. Synthèse des sensibilités 115
C. ELABORATION DU PROJET 121
C.I. Pertinence du site retenu et préconisations paysagères 121
C.II. Variantes d'implantation 123
C.II.1. Présentation des variantes 123
C.II.2. Photomontages des variantes 124
C.II.3. Synthèse de l'analyse des variantes 132
C.III. Projet retenu 133
D. IMPACTS VISUELS ET CUMULES 135
D.I. Bassin de visibilité du projet 136
D.I.1. Prégnance visuelle attendue 136
D.I.2. Emprise sur l'horizon 144
D.II. Impacts cumulés 145
D.II.1. Contexte éolien 145
D.II.2. Zone d'influence cumulée 146
D.III. Risque d'encerclement des lieux de vie et photomontages du territoire d'étude 148
D.III.1. Sélection des sites d'analyse 148
D.III.2. Carnet de modélisation 154
D.III.3. Synthèse du carnet de modélisation 298
D.IV. Synthèse des impacts 301
D.IV.1. Impacts visuels du projet 301
D.IV.2. Impacts cumulés 308
D.IV.3. Evolution probable du paysage 309
E. MESURES 310
E.I. Mesures « Eviter, Réduire, Compenser » 310
E.I.1. M1E-PAYS1 et M1R-PAYS1 : Mesures lors de la définition du projet 310
E.I.2. M1R-PAYS2 : Identification des sensibilités archéologiques du site en amont du chantier 310
E.I.3. M2R-PAYS1 : Insertion paysagère des aménagement connexes au projet 310
E.I.4. M2R-PAYS2 : Mesures en phase de chantier de construction 311
E.II. Mesures d'accompagnement 311
E.II.1. M3A-PAYS1 : Bourse aux arbres fruitiers 311
E.III. Bilan des impacts résiduels 312
F. CONCLUSION 314
G. ANNEXES 315
G.I.1. Localisation des coupes topographiques 315
G.I.2. Localisation des photos d'illustration 316
G.II. Impacts visuels et cumulés 319
G.II.1. Localisation des coupes des photomontages 319
G.III. Liste des illustrations 324
G.IV. Bibliographie 328

A. METHODE

A.I. PREAMBULE

A.I.1. Objectifs et déroulé du volet paysager

Le projet de parc éolien des Marchellions s'insère dans la politique de transition énergétique. Il vise à contribuer aux objectifs nationaux et régionaux en matière de développement des énergies renouvelables, dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques.

L'objectif de qualité paysagère est aujourd'hui au centre des préoccupations d'aménagement du territoire. La France, en ratifiant en décembre 2006 la Convention européenne du paysage de Florence, a « *reconnu juridiquement le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité* ». Ainsi, la France s'est engagée à intégrer le paysage dans les politiques publiques pouvant avoir un effet direct ou indirect sur le paysage. Le but est de répondre aux attentes de la société en termes de qualité paysagère.

Le paysage est continuellement en changement : il est le reflet des sociétés passées et présentes. Par exemple, les paysages champêtres reflètent les besoins anciens en fourrage et bois de chauffage, les parcelles cultivées la mécanisation de l'agriculture, les passerelles ferroviaires en acier le développement du train, les lignes haute-tension la démocratisation de l'électricité, etc.

Transformer le paysage, c'est porter une attention particulière à la qualité de vie des populations et à la préservation des patrimoines, tout en permettant le développement de nouveaux usages, de nouvelles activités, pour contribuer à l'épanouissement des êtres humains. Les parcs éoliens font partie de ces nouveaux aménagements à caractère technique, industriel et énergétique qui transforment les paysages par l'introduction d'éléments monumentaux.

Les éoliennes participent à la mutation des paysages liée à l'évolution des besoins d'une société. Le volet paysager est constitué d'un ensemble d'éléments qui ont pour objectif de permettre d'élaborer un projet de moindre impact paysager. L'étude paysagère cherche ainsi à établir les rapports entre les éoliennes du projet et leur site d'accueil.

Dans ce contexte, le présent document constitue le **VOLET PAYSAGER DE L'ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)** du parc éolien des Marchellions. Sa réalisation suit le cadre de recherche d'une qualité paysagère préconisée par le Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, actualisation 2020 (Ministère de la Transition écologique) et des différentes préconisations émises par la DREAL lors du Comité local des ENR le 20 octobre 2023. L'étude d'impact globale reprend les points clés de l'analyse du volet paysager.

L'expertise sur site pour le volet paysage et patrimoine s'est déroulée aux dates suivantes : le 25/11/2022, le 15/03/2023, le 21/02/2024 et le 13/01/2025. Les prises de vue faites lors de ces journées ont été utilisées pour réaliser les photomontages.

L'étude est organisée en quatre grands chapitres (voir tableau ci-après) qui suivent la trame du Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens rédigé par le Ministère de l'Environnement.

Tableau 1 : Cadre réglementaire du volet paysager

Réglementation	Éléments à prendre en compte dans le volet paysager
Code du Patrimoine	Livre VI : Protection du patrimoine mondial (Titre Ier), Monuments historiques et leurs abords et sites patrimoniaux remarquables (titre II) Livre V : archéologie (Zone de présomption de prescription archéologique)
Code de l'environnement	Sites classés (Loi de 1930), Sites inscrits, Grands Sites de France
Code de l'urbanisme	Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), Plan local d'Urbanisme (PLU), notamment article L. 151-19

Tableau 2 : Composition du volet paysager

Titre de chapitre dans le guide de l'étude d'impact	Titre de chapitre dans le volet paysager	Objectifs
Définition des aires d'étude, état initial	Etat initial du paysage et du patrimoine	Mettre en évidence les qualités paysagères, les enjeux, du territoire dans les différentes aires d'étude et définir un scénario d'évolution de référence
		Recenser et hiérarchiser les impacts visuels existants du parc
		Identifier les sensibilités patrimoniales et paysagères
Présentation des variantes et des raisons du choix du projet	Elaboration du projet	Composer un projet d'aménagement de paysage
Evaluation des effets et Analyse des effets cumulés avec d'autres projets connus	Impacts visuels et cumulés	Mesurer les effets visuels produits (impacts), ainsi que les effets sur la perception du territoire par la population, notamment par le biais de photomontages
Mesures « Eviter, Réduire, Compenser » et mesures d'accompagnement	Mesures	Composer des mesures pour éviter, réduire, voire compenser les effets sur le paysage et accompagner la mise en place du projet, des mesures.

Source : Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, actualisation 2020. Ministère de l'Environnement.

A.I.2. Auteurs de l'étude

La rédaction du volet paysager ainsi que les modélisations (zones d'influence visuelle, saturations et photomontages) ont été réalisées par :

27 rue André Martin, 76710 MONTVILLE
Tél. +33 (0)952 081 201 / contact@Enviroscop.fr

Réalisation : Elise CASSAGNABERE, paysagiste DPLG

Contrôle qualité : Thibaud PARMENTIER, ingénieur paysagiste

L'équipe d'Enviroscop est constituée de 10 profils complémentaires : environnementalistes, écologues, hydrogéologues, sigistes, paysagistes :

- Élise CASSAGNABERE (paysagiste DPLG de l'ENSP Versailles-Marseille – paysagiste conceptrice), Fanny MARTINON (paysagiste DPLG de l'ENSP Versailles-Marseille et diplômée de l'IUAR d'Aix-en-Provence – paysagiste conceptrice) et Thibaud PARMENTIER (ingénieur paysagiste de l'HEPIA à Genève et titulaire d'un master en géographie).
- Nathalie BILLER et Philippe SAUVAJON, consultants seniors d'Enviroscop, rédacteurs de nombreuses évaluations environnementales dont des volets paysagers (parcs éoliens, carrières…).
- Camille BARON, Yvonnick HOLTZER et Blandine LETIENNE, environnementalistes, formés aux modélisations informatiques (SIG, photomontages, ZIV…).
- Émilie BREANT et Etienne PEYRAS, environnementalistes avec une spécialisation dans les études eau, sol et agricoles.

Le bureau d'études, conseils et expertises **ENVIROSCOP** capitalise plus de 25 ans en assistance à maîtrise d'ouvrage, études et conseils en environnement et développement durable, en concertation ainsi qu'en évaluation environnementale de projets, plans et programmes, en intégration paysagère et en cartographie et bases de données sous SIG. Enviroscop est une société coopérative et participative (SCOP) ayant signé la Charte d'engagement des bureaux d'études dans le domaine de l'évaluation environnementale. Le bureau d'études a contribué à l'autorisation de plus de 687,3MW éoliens en France.

A.II. METHODOLOGIE RELATIVE A CHAQUE CHAPITRE

A.II.1. Définition des aires d'étude

La perception d'un élément dans le paysage (dont les éoliennes) dépend de la **distance** de celui-ci avec l'observateur, de la **nébulosité et de l'heure de la journée**, de **l'échelle du paysage**, (voir Figure 1) mais aussi du relief et de l'occupation du sol. Tous ces éléments jouent sur la prégnance des éoliennes sur le territoire et vont être déterminants pour la définition des aires d'études. L'importance visuelle, ou **prégnance visuelle**, des éléments dans un paysage diminue très vite dès que l'on s'en éloigne, selon une courbe asymptotique. Pour les éoliennes, cette prégnance décroit de manière exponentielle avec la distance, car elle est liée à l'angle de vue mais aussi à la hauteur de l'éolienne. La notion de vue « proche » et de vue « éloignée » est donc liée aux dimensions de la machine. Ainsi, **trois aires sont définies autour de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) en fonction du bassin de vision et de la prégnance** maximaux de l'ensemble des projets possibles sur la ZIP (voir méthode de la zone d'influence visuelle maximale ci-après) :

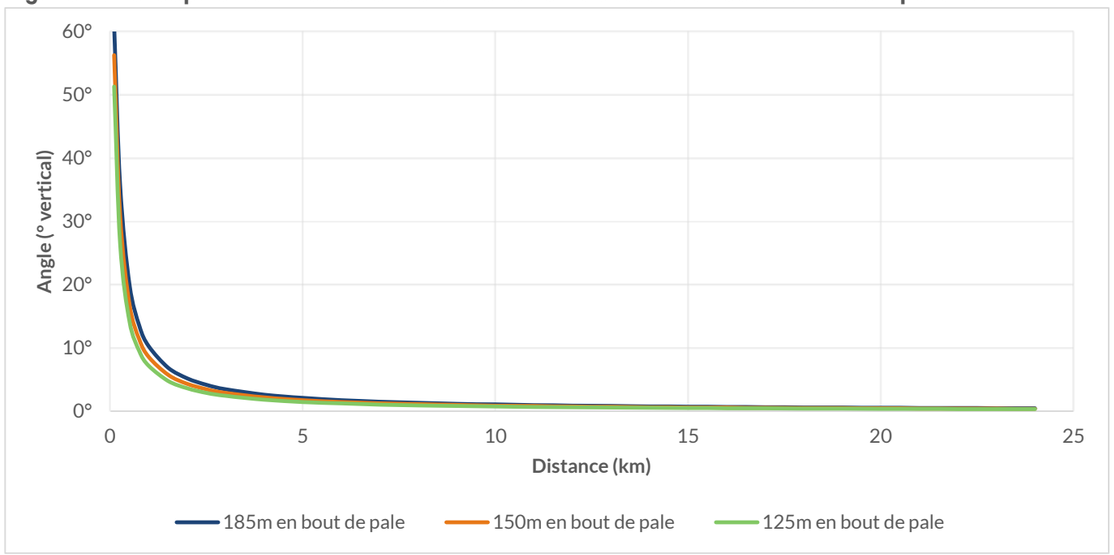
- L'aire immédiate, sur 1 à 2 km environ autour de la ZIP,
- L'aire rapprochée, sur 6 km à 10 km,
- L'aire éloignée sur 15 à 25 km.

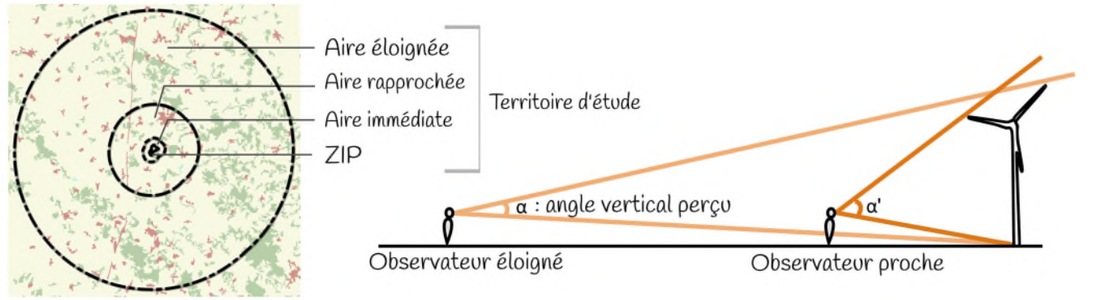
Les éoliennes influencent de manière importante les vues les plus proches tandis qu'elles n'impactent qu'à la marge les perceptions les plus lointaines. L'effet de la distance est modulé en fonction du relief et de l'occupation du sol pour obtenir trois grandes zones de perception : immédiate, rapprochée et éloignée. Ces aires sont présentées au chapitre B.I, page 21.

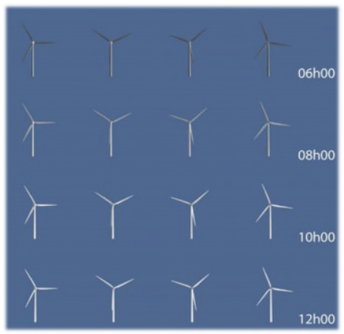
Autant que faire se peut, les échelles sont mises en cohérence avec les aires d'études de l'EIE, qui couvre tous les champs de l'environnement physique, naturel, humain et patrimonial.

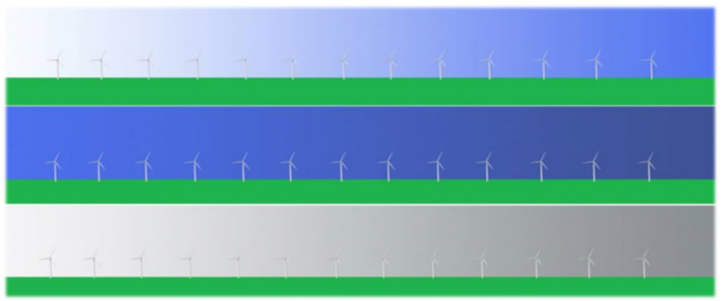
> *Ce que dit le guide de l'étude d'impact :* « *L'analyse de l'aire d'étude immédiate va se consacrer aux éléments de paysage et de patrimoine concernés directement et indirectement par les travaux de construction des éoliennes et des aménagements connexes. C'est également là que se concrétise l'emprise du projet au pied des éoliennes. Elle permet de décrire le contexte […], les aménagements […] et le traitement du projet. […] L'aire d'étude rapprochée correspond à un périmètre de quelques kilomètres autour de la zone d'implantation possible (de l'ordre de six à dix kilomètres, en fonction de la hauteur des éoliennes). Elle s'appuie sur la description des structures paysagères (de la ou des unités paysagères concernées), qui sont liées notamment à des usages et véhiculent des valeurs. […] Les aires d'étude immédiate et rapprochée constituent les zones dans lesquelles la prégnance des éoliennes peut être particulièrement importante. En conséquence, ce sont les aires dans lesquelles l'impact est susceptible d'être le plus élevé pour les riverains proches du projet dans la mesure où il modifie l'environnement qui composait jusqu'alors leur paysage de référence. […] Les effets sur le paysage ont une portée visuelle telle qu'il est nécessaire de mener l'étude d'impact paysager au sein du périmètre d'étude éloigné. L'aire d'étude éloignée est ainsi la zone d'impact potentiel (ou bassin visuel) maximum du projet […] (et) permet de localiser la zone de projet dans son environnement large.* » Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres – Octobre 2020, paragraphe 4.3.7 en page 46.

Figure 1 : Perception d'une éolienne en fonction de la distance et de la temporalité













Sources : Enviroscop, Guide du développeur de parc éolien (ADEME - ABIES, 2004)

A.II.2. Description de l'état initial paysager et patrimonial

Afin d'assurer une bonne intégration du projet éolien dans son site d'accueil, une analyse poussée du territoire est nécessaire. L'objectif est de comprendre comment sont organisés et perçus les paysages et le patrimoine autour de la zone où s'implante le projet.

L'organisation du paysage est **définie par sa structure, ses ambiances et ses dynamiques d'évolution**. Ces caractéristiques définissent des ambiances paysagères particulières : intimistes, bucoliques, naturelles, urbaines, etc. La structure du paysage fait émerger des **lignes de forces**, qui viennent guider le regard, et des **points d'appel** verticaux qui viennent accrocher l'œil de l'observateur.

Figure 2 : Structure du paysage au sud de Fécamp et son parc éolien

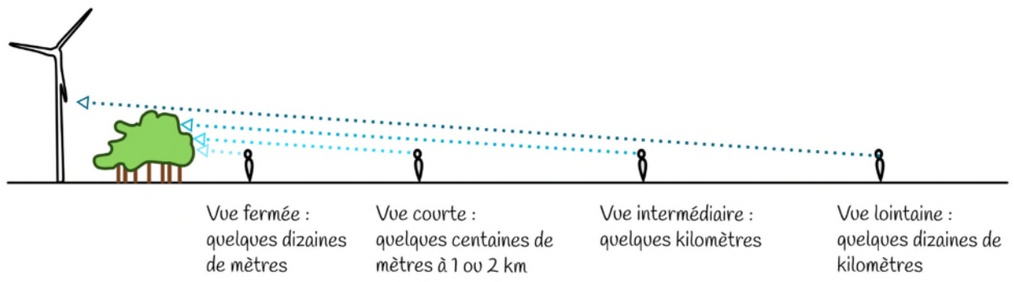


Réalisation : Enviroscop.

Enfin, la structure d'un paysage permet également de mettre en exergue les **différents types de vues sur le territoire**, en fonction de la distance de visibilité maximale.

- Les vues sont dites **fermées** si un obstacle vient arrêter le regard au bout de quelques mètres à quelques dizaines de mètres. C'est le cas en cœur de bourg dense où les bâtiments masquent les vues en direction de l'extérieur au-delà de la rue où se situe l'observateur.
- Les vues **courtes et intermédiaires** sont de l'ordre de la centaine de mètres à quelques kilomètres. Elles sont souvent présentes dans les territoires de bocage où le regard ne va pas au-delà de la parcelle agricole, les haies masquant les perceptions plus lointaines.
- Les vues **lointaines** donnent à voir le paysage sur une dizaine de kilomètres, voire au-delà. Elles sont caractéristiques des territoires d'openfield par exemple.

Figure 3 : Définition de la typologie des vues.



Réalisation : Enviroscop

La composition du paysage influe sur la typologie des vues du territoire d'étude qui vont définir, en complémentarité de l'éloignement, le bassin de visibilité du projet. Elle permet de déterminer des éléments paysagers forts pouvant présenter un enjeu vis-à-vis de l'éolien.

A.II.2.a Caractérisation des enjeux

Un ensemble, un site ou un élément paysager ou patrimonial présente un enjeu vis-à-vis de l'éolien quand il réunit les critères suivants :

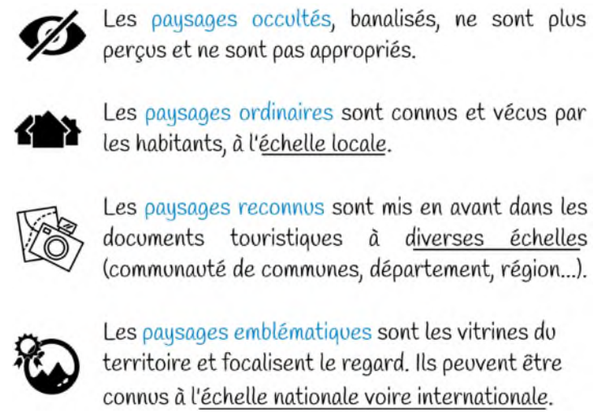
- Il est situé dans un **environnement présentant des vues ouvertes ou des percées visuelles.**
- Ses caractéristiques paysagères et/ou patrimoniales sont **de nature à être perturbées par un projet éolien**.
- Il possède un **intérêt particulier** (en fonction de la perception sociale qui lui est attachée, de ses caractéristiques physiques et esthétiques, etc.).

Si les deux premiers critères sont définis par l'analyse des structures et ambiances paysagères, le dernier critère se base sur la **perception sociale du paysage**. En effet, les différents paysages d'un territoire, au-delà de leurs caractéristiques structurelles, peuvent être plus ou moins appréciés ou reconnus, que ce soit par les habitants, les personnes de passage, les touristes… Cette perception sociale du paysage **reflète l'attachement d'une société à un certain type de paysage** et se base sur ses représentations culturelles.

De ce fait, elle permet de définir une **typologie de paysage présentant des enjeux plus ou moins forts**. Sont ainsi définis des **paysages « reconnus »** à partir

- des protections réglementaires et des labels paysagers ou patrimoniaux,
- des points d'intérêt mentionnés dans les documents de référence comme le Schéma Régional Eolien ou les Atlas de Paysage mais aussi dans les documents touristiques,
- des données de fréquentation d'un paysage (si la donnée est disponible),
- des iconographies anciennes et récentes (peintures, photos…).

Figure 4 : Perception sociale des grands paysages



La perception sociale d'un paysage fait émerger une dichotomie entre paysages du quotidien, faisant l'objet d'usages de la part des habitants, et les paysages reconnus par les personnes extérieures au territoire. Ainsi, elle permet de mettre en avant des usages partagés ou particuliers des différents paysages dans chaque aire d'étude.

Une fois la perception sociale déterminée, le niveau d'enjeu d'un ensemble, site ou élément paysager ou patrimonial est déterminé : il est d'autant plus important que la perception sociale est forte et que son accessibilité au grand public est aisée.

Tableau 3: Définition du niveau d'enjeu paysager

Échelle d'analyse	Niveau d'enjeu	Perception sociale	Élément
Ensemble du territoire d'étude : aires immédiate à éloignée	Exceptionnel	Vitrine du territoire national	**Site emblématique** (protégé ou non) : site du patrimoine Mondial de l'UNESCO, grand site de France, patrimoine européen, parc national…
	Principal	Vitrine d'une région	**Protection patrimoniale réglementaire** : site inscrit ou classé, Site Patrimonial Remarquable (SPR), monument historique (MH)
			Paysage reconnu à une vaste échelle : Ensemble paysager ou site remarquable, parc naturel régional, grand itinéraire de randonnée, véloroute
		Fréquentation importante	**Paysages du quotidien à rayonnement national** : métropole, autoroute, ligne TGV…
	Significatif	Représentation d'un pays, d'une commune…	**Paysage labellisé** : jardin remarquable, petite cité de caractère… GRP et route touristique
		Fréquentation significative	**Paysage du quotidien à fort rayonnement** : pôle urbain, route principale, Intercités
		Large bassin de vision	**Contexte éolien : construits et autorisés dans l'état initial**
Aires immédiate et rapprochée	Local	Fréquentation modérée	**Paysage singulier** : site ou itinéraire touristique (voie ferrée de tourisme, tracé historique par exemple)
			Paysages du quotidien partagé : village, route secondaire, TER
Aire immédiate	Particulier	Faible fréquentation	**Paysage du quotidien privé ou à usage limité** : hameau, maison isolée, petite route
			Petit patrimoine : boucle de promenade, élément du PLU
		Absence d'usage mais concerné par les travaux	**Zone de présomption archéologique**

Réalisation : Enviroscop, d'après Charte de cadrage des projets éoliens en Bourgogne-Franche-Comté, DREAL BFC, 2020.

A.II.2.b Hiérarchisation des sensibilités au projet éolien

Un **enjeu est indépendant du projet éolien sur lequel porte le volet paysager** : un élément paysager ou patrimonial présentera ainsi un enjeu vis-à-vis de l'éolien en général, ou de toute autre thématique d'aménagement territorial, et non d'un parc éolien en particulier, au contraire de la **sensibilité**. En effet, celle-ci est déterminée au regard de la zone d'implantation potentielle et de la hauteur maximale envisagée pour les éoliennes au stade de l'état initial.

Au stade de l'état initial, un enjeu est dit « sensible » quand la localisation de la ZIP vis-à-vis de cet élément – associée à une hauteur maximale envisagée pour les éoliennes définie au lancement de l'étude – implique une incidence visuelle potentielle pour une implantation fictive recouvrant l'ensemble de la ZIP.

Dans le cadre d'un projet éolien, les grands types d'éléments considérés à enjeux et étudiés par le volet paysager sont d'une part les **paysages du quotidien** « partagés » ou « privés », et d'autre part les **« grands paysages »** et leurs éléments ponctuels d'intérêt, patrimoniaux ou reconnus (voir ci-contre).

- La sensibilité de **VISIBILITE** est liée aux effets potentiels du projet sur les vues qu'un observateur peut avoir depuis l'élément paysager ou patrimonial (projet visible ou non depuis l'élément).
- La sensibilité de **COVISIBILITE** est liée aux effets potentiels du projet sur les vues qu'un observateur peut avoir sur cet élément (projet vu en simultané ou non avec l'élément).

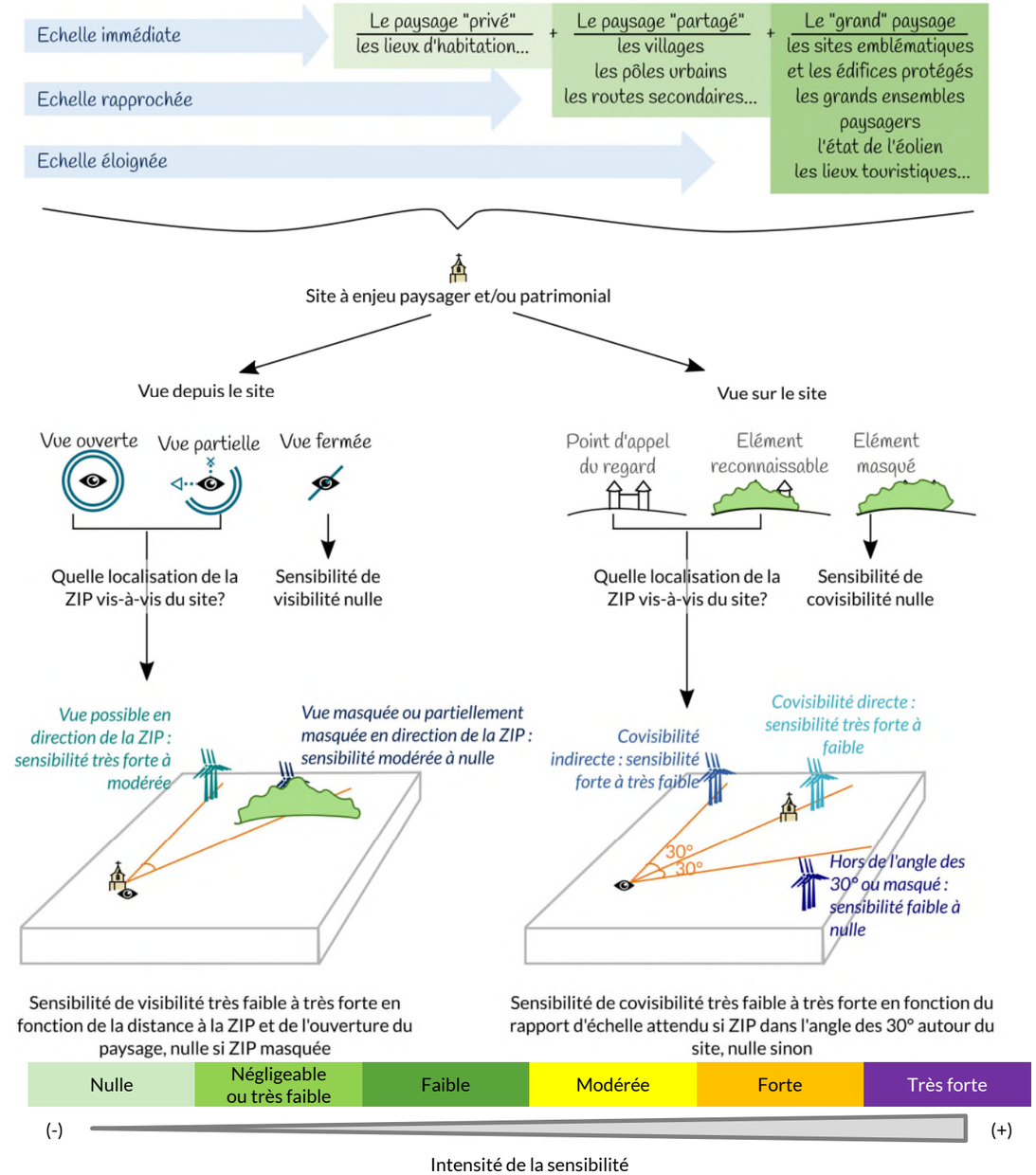
La notion de visibilité ou de covisibilité peut s'appliquer à n'importe quel élément du paysage ou du patrimoine. Appliquée au projet éolien, elle permet de définir le niveau de sensibilité.

> *Ce que dit le guide de l'étude d'impact :* « *Plus spécifiquement, cette étude du paysage et du patrimoine a pour objectifs principaux de mettre en évidence les caractéristiques et les qualités paysagères du territoire en lien avec le sujet éolien (il n'est pas nécessaire de tout décrire, il convient de qualifier notamment les structures paysagères dominantes, et les éléments de paysage, qui vont compter pour les populations, pour chaque unité paysagère considérée) et identifier les paysages protégés, ainsi que les structures paysagères protégées ; recenser et hiérarchiser les valeurs portées aux paysages et les sensibilités patrimoniales et paysagères induites vis-à-vis de l'éolien […].* » Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres – Octobre 2020, paragraphe 4.1 en page 32.

Les enjeux paysagers et patrimoniaux sont inventoriés dans la première partie de l'étude, au chapitre B.II. Il s'agit ensuite d'étudier leur sensibilité au projet éolien au vu de la localisation de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP). La caractérisation des sensibilités et leur hiérarchisation est développée au chapitre B.III à partir de la page 45. Cet inventaire, repris en fin d'état initial dans une carte de synthèse, constitue une base pour la définition des grandes orientations d'aménagement qui guideront l'élaboration du projet éolien et le choix des points de vue des photomontages pour l'analyse des impacts du projet. La synthèse de l'état initial conduit à la définition de recommandations pour l'élaboration des variantes. Ces éléments font l'objet du chapitre B.IV.2.

Figure 5 : Définition des sensibilités dans l'état initial

Description de l'état initial



Réalisation : Enviroscop

A.II.3. Variantes d'implantations et élaboration du projet

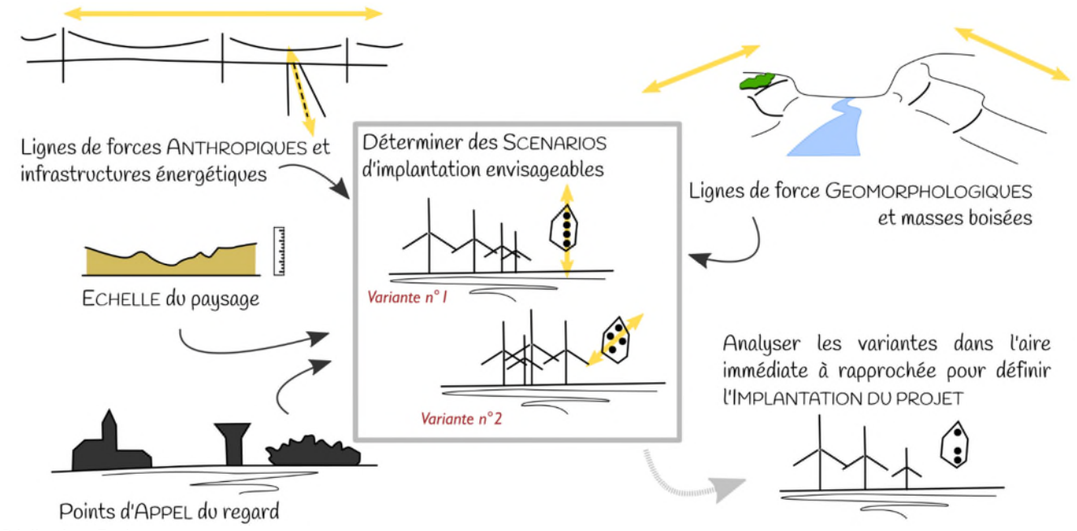
L'élaboration du projet s'inscrit dans une démarche de qualité paysagère. Elle se base sur la formulation de préconisations paysagères et/ou patrimoniales issues des sensibilités de l'état initial. Plusieurs scénarios d'implantations sont présentés et analysés au regard de toutes les contraintes de l'évaluation environnementale.

En ce qui concerne les critères paysagers, le choix **des variantes d'implantation** découle des éléments suivants :

- la cohérence des variantes avec les **lignes de forces** anthropiques et géomorphologiques issues du relief, de l'hydrographie, de l'occupation du sol, des infrastructures, du contexte éolien...
- le **rapport d'échelle** entre les éoliennes et le paysage (vallées…) mais aussi entre les variantes et **les points d'appel du regard** (silhouette de bourg, abbaye…),
- la qualité des vues depuis les **axes de perceptions proches** (rues tournées en direction du projet…).

Après une analyse cartographique des variantes et une comparaison par photomontage, la ou les implantations ayant la meilleure insertion paysagère est identifiée, en cohérence avec les autres enjeux environnementaux, techniques et sociaux.

Figure 6 : Exemples de critères paysagers utilisés pour déterminer les scénarios d'implantation.



Réalisation : Enviroscop

La variante retenue peut faire l'objet de mesures d'évitement et de réduction si les impacts environnementaux attendus demeurent malgré tout trop importants. L'implantation retenue peut être légèrement adaptée en fonction des contraintes techniques du projet (aires de survol, pistes d'accès, etc.).

La variante identifiée comme ayant la meilleure capacité d'insertion paysagère contribue à la définition du projet retenu, en cohérence avec les autres enjeux de l'environnement. En effet, l'optimum paysager peut ne pas être retenu : le projet est le fruit d'une analyse multicritère (biodiversité, contraintes techniques et réglementaires, concertation, etc.).

L'analyse des variantes et le choix du projet sont l'objet du chapitre C en page 121 Les mesures d'évitement et de réduction mises en œuvre à cette étape sont synthétisées dans le chapitre E en page 310.

> *Ce que dit le guide de l'étude d'impact :* « *Sur la base de la présentation de l'état initial, le pétitionnaire pourra proposer un premier niveau de réflexion sur la stratégie d'intégration paysagère du projet éolien […] si dans l'étude paysagère et patrimoniale, la partie justifiant du choix du projet et présentant les variantes met en avant principalement les éléments relatifs au paysage et au patrimoine ayant conduit au choix du projet retenu, c'est dans le volet principal de l'étude d'impact que sera conduite l'analyse multicritères justifiant du projet final.* » Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres – Octobre 2020, paragraphes 4.5.3 et 3.7 en pages 50 et 53.

A.II.4. Analyse des impacts visuels

Une fois les caractéristiques de l'implantation retenue décrites, le volet paysager s'attache à évaluer les impacts visuels :

- aux abords immédiats du projet,
- sur les structures paysagères et éléments de paysage ou de patrimoine identifiés comme sensibles dans l'état initial,
- au regard des effets cumulatifs avec l'éolien existant et les autres projets connus.

Cette évaluation des impacts se base sur l'analyse des changements induits par l'intégration du projet dans son paysage d'accueil, via les outils de modélisation tels que les zones d'influences visuelles et les photomontages. Elle permet de déterminer **le niveau d'impact visuel et la participation du projet aux impacts cumulés pour chaque élément défini comme sensible à l'état initial**.

A.II.4.a Impacts visuels

Un IMPACT VISUEL correspond à l'effet visuel projeté du projet sur un paysage. En effet, l'analyse ne se réduit pas à identifier les lieux où le projet sera visible et les endroits où il sera masqué : son objectif est de qualifier l'insertion du projet dans le paysage et le rapport qu'il entretient avec les différents éléments préexistants de ce paysage.

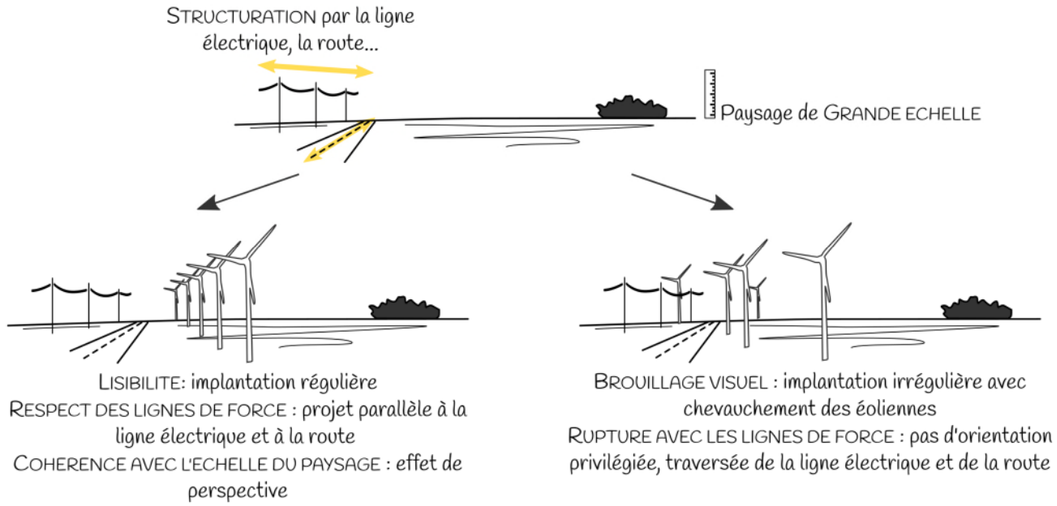
Ces trois critères permettent de définir la cohérence du projet avec les structures paysagères, ambiances et points d'appel environnants, mais aussi d'identifier des effets de surplomb ou de rupture d'échelle, des effets de perspective, etc.

> Une prégnance importante des éoliennes seule due à des vues proches n'induit pas forcément des impacts forts : elle doit être mise au regard des caractéristiques du paysage existant et de la composition du parc éolien.
>
> L'analyse du rapport d'échelle et de la proximité du projet éolien aux éléments structurants du paysage conduira à déterminer si les éoliennes entrent en concurrence visuelle avec ceux-ci ou non. L'effet de surplomb associe covisibilité directe avec un point d'appel du regard et effet de concurrence visuelle (Cf. Tableau 3).

La hiérarchisation du niveau d'impact visuel s'étend de nul à très fort.

Niveau d'impact		Interprétation
Nul	-	Projet non visible
Négligeable		Projet très peu prégnant
Faible		Projet cohérent avec les structures paysagères et bien équilibré
Modéré		Projet avec un manque de lisibilité ou un léger déséquilibre d'échelle
Fort		Projet non cohérent avec la structure du paysage, créant un effet de rupture d'échelle ou une concurrence visuelle
Très fort	+	Projet entraînant un changement très fort des caractéristiques du paysage d'accueil

Figure 7 : Exemple de critères d'analyse des impacts d'un projet éolien



Réalisation : Enviroscop

De manière générale, un impact va être modéré à très fort si le projet modifie la nature ou la cohérence d'un paysage ; nul à négligeable si le projet n'a pas d'influence significative. Ainsi est caractérisée la cohérence entre les structures paysagères environnantes et les points d'appels d'une part et le projet d'autre part.

A.II.4.b Impacts cumulés

Un **IMPACT CUMULE** correspond à une situation où l'implantation de plusieurs éléments/projets de nature similaire renforce leur effet visuel sur l'environnement. Pour l'analyse des impacts cumulés avec le contexte éolien sont pris en compte **tous les parcs éoliens connus** soit : les parcs construits, les parcs autorisés et les parcs en instruction ayant reçu un avis de l'autorité environnementale (AE).

Si un parc éolien en cours d'instruction est développé par le même porteur de projet, ce parc doit être pris en compte même s'il n'a pas encore reçu un avis de l'AE.

Les impacts cumulés se déterminent grâce à l'utilisation d'outils dédiés, notamment par la réalisation et l'analyse d'une zone d'influence cumulée et de photomontages. L'évaluation du niveau d'impact cumulé repose sur différents critères :

- La **cohérence d'implantation et de gabarit** des parcs éoliens visibles, définie par la lisibilité des éoliennes dans le paysage et des potentiels effets de brouillage ;
- L'**occupation de l'horizon** par les parcs éoliens, liée à la prégnance des éoliennes et aux espaces de respirations.

EFFET DE SATURATION VISUELLE ET ENCERCLEMENT DES VILLAGES : Les parcs éoliens se multipliant et se densifiant, cette dynamique peut conduire, à terme, à des effets de saturation visuelle et d'encerclement des lieux de vie proches. Les effets d'encerclement correspondent aux situations où il y a « une occupation totale ou très forte de l'horizon par des parcs éoliens […]. L'enjeu est d'éviter que la vue d'éoliennes s'impose de façon permanente et incontournable aux riverains, dans l'espace le plus intime du village. » Source : Note régionale méthodologique pour la prise en compte des enjeux « Paysage – Patrimoine » dans l'instruction des projets éoliens, Annexe 3, 2015. DREAL et DRAC Centre

Ces deux critères permettent de définir le niveau d'impact cumulé, hiérarchisé de nuls à très forts.

Niveau d'impact		Interprétation
Nul	-	Aucun parc éolien visible ou un seul parc éolien visible
Négligeable		Parcs éoliens très peu prégnants et implantations cohérentes
Faible		Disposition harmonieuse des éoliennes dans le paysage Espaces de respiration conséquents
Modéré		Présence assez marquée de l'éolien sur l'horizon avec très peu d'effet de brouillage visuel ou présence d'effets de brouillage visuel notables avec des espaces de respiration conséquents
Fort		Présence marquée de l'éolien avec des effets de brouillage et/ou de saturation
Très fort	+	Omniprésence de l'éolien avec effets de brouillage et de saturation visuelle de parcs très prégnants

A ces critères s'ajoutent l'analyse des impacts visuels des parcs éoliens sur les structures paysagères et les points d'appel. Au-delà du projet, si un autre parc éolien implique un impact sur un élément paysager, le niveau d'impact cumulé sera au même niveau, même si le projet seul engendre un impact différent. C'est pourquoi il est important de préciser la **participation du projet aux impacts cumulés,** notamment lorsque le contexte éolien est dense.

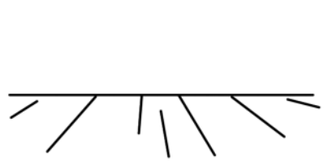
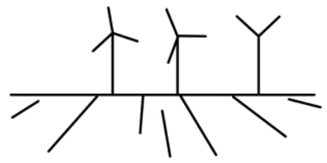
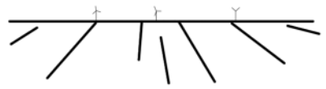
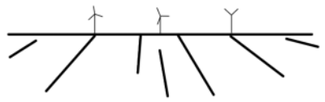
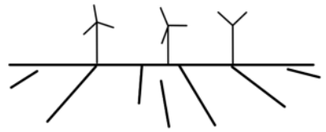
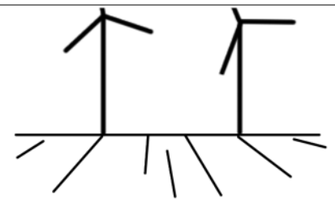
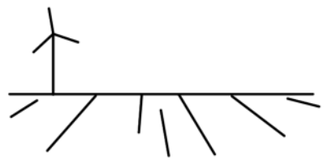
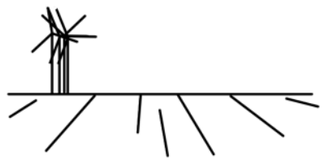
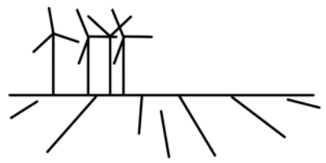
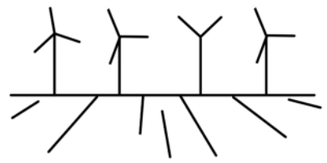
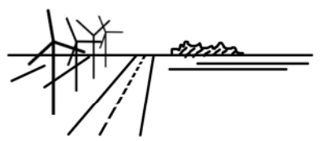
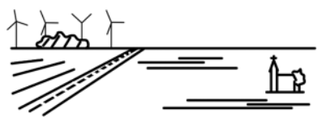
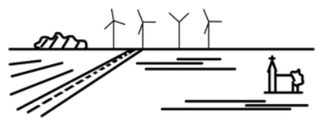
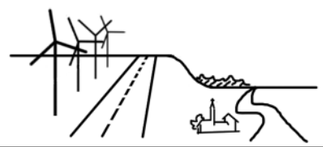
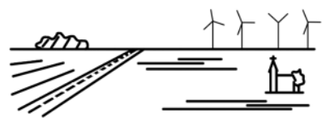
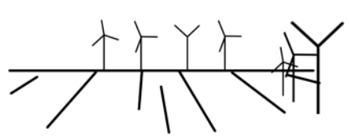
Cette participation se hiérarchise de la manière suivante :

- 0 Aucune contribution
- ~ Contribution peu significative
- + Contribution significative
- ++ Contribution importante

Faisant suite au choix d'une implantation, l'analyse des impacts est détaillée à partir de la page 135, au chapitre D. Elle permet de définir quelle relation le projet entretient avec les éléments sensibles du paysage et du patrimoine, déterminés à l'état initial, et de caractériser l'insertion paysagère des éoliennes. Les mesures ERC qui découlent de cette analyse sont décrites au chapitre E.

> *Ce que dit le guide de l'étude d'impact :* « *L'évaluation des impacts repose sur un principe de comparaison entre l'état initial du paysage et l'état projeté. Elle se fait au moyen d'une modélisation graphique du projet (photomontages, plans, coupes et croquis). L'objectif est : de vérifier la pertinence de la stratégie d'intégration paysagère proposée et d'ajuster, le cas échéant, le projet initial ; d'analyser les effets de cumul induits par le parc projeté pour éviter de générer des situations de saturation ; d'informer le public avec la plus grande objectivité possible de l'impact du projet sur le paysage.* » Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres – Octobre 2020, paragraphe 4.8, page 53.

Tableau 4. Tableau de synthèse de l'analyse des impacts visuels du projet et des impacts cumulés

Caractérisation des impacts				
IMPACT VISUEL	Nul à négligeable : Projet non visible à très peu prégnant | Faible : Projet cohérent avec les structures paysagères et bien équilibré | Modéré : Projet avec un manque de lisibilité ou un léger déséquilibre d'échelle | Fort : projet non cohérent avec la structure du paysage, créant un effet de rupture d'échelle | Très fort : projet entraînant un changement très fort des caractéristiques du paysage d'accueil			
Visibilité du projet La visibilité d'un élément dépend de la topographie (qui conditionne le type de vue, rasante, plongeante ou frontale) et des effets de masques visuels dus au relief, à la végétation, au bâti…				
Prégnance visuelle La hauteur perçue (ou prégnance) d'un objet dans le paysage décroit de manière exponentielle avec la distance.				
Emprise visuelle L'identification des éléments par l'œil humain qui regarde un paysage est au maximum de 40° tandis que le champ de perception maximal théorique est de 120°.				
Cohérence paysagère et covisibilité La structure, l'ambiance et l'échelle d'un paysage détermine sa capacité à accueillir un projet éolien, en fonction des caractéristiques visuelles de celui-ci (hauteur, implantation…). La préservation de l'ambiance paysagère autour des éléments patrimoniaux nécessite une analyse fine des vues depuis et sur ces sites.		 	 	 
IMPACTS CUMULES AVEC LES AUTRES PARCS EOLIENS	Nul : aucun autre parc éolien visible | Négligeable à faible : disposition harmonieuse des éoliennes dans le paysage | Modéré : présence assez marquée de l'éolien sur l'horizon avec très peu d'effet de brouillage visuel | Fort à très fort : présence marquée de l'éolien avec des effets de brouillage et/ou de saturation visuels			
Insertion dans le contexte éolien local De par la taille importante des éoliennes, la multiplication des éoliennes sur un territoire modifie fortement le paysage. Elle induit une analyse fine des effets visuels cumulés des différents parcs et projets dans les territoires les plus dynamiques.				

A.II.5. Détermination des mesures ERC

Les **MESURES « EVITER, REDUIRE, COMPENSER »** (ERC) concernent les éoliennes et leurs équipements connexes. Ces mesures sont mises en œuvre s'il existe des impacts résiduels qui ont été analysés et qui nécessitent d'être évités, réduits ou compensés. « En termes de paysage, la compensation est par principe impossible : un paysage modifié par un projet d'aménagement ne peut pas être recréé ailleurs. La notion d' «équivalence » n'existe pas en paysage. » (Séquence Eviter, Réduire, Compenser. Les Rencontres Hauts-de-France 2019). Ainsi, les mesures dans le volet paysager concernent surtout des mesures d'évitement et de réduction. Elles peuvent être :

- le déplacement d'éoliennes,
- la réduction du nombre d'éoliennes,
- la plantation d'arbres devant des habitations ou des établissements publics,
- le choix du gabarit, etc.

Au vu de leur hauteur, il est difficile d'envisager de masquer les éoliennes. Seul un traitement ponctuel des abords de certains sites sensibles peut être envisagé pour renforcer la cohérence paysagère, comme l'indique le guide de l'étude d'impact sur l'environnement.

Les mesures pour les équipements connexes concernent :

- **l'intégration environnementale des pistes d'accès** par des mesures simples comme par exemple le choix d'un tracé respectant la topographie et le parcellaire agricole, ou l'utilisation de matériaux dans une gamme de couleur compatible avec les ambiances du paysage d'accueil.
- **l'habillage des locaux techniques** afin qu'ils soient peu perceptibles dans le paysage, en accord avec les préconisations émises par l'étude naturaliste.

En l'absence de mesures de compensation, des **MESURES D'ACCOMPAGNEMENT** peuvent également être définies et sont adaptées au volet paysager car elles permettent de proposer des actions de valorisation du patrimoine et du cadre de vie en offrant des aménagements paysagers et environnementaux de qualité au territoire et aux habitants. C'est le cas par exemple des mesures de création de chemins de découverte autour du parc éolien, qui permettent l'émergence de nouveaux usages dans le paysage d'accueil du projet. « *Certaines caractéristiques du paysage telles que les haies brise-vent, des alignements caractéristiques, une texture particulière de l'occupation du sol, la présence forte d'une activité, peuvent être reprises dans le cadre de l'accompagnement paysager du projet. Des plantations (alignements d'arbres, etc.) ou des aménagements rappelant ces caractéristiques faciliteront ainsi la compréhension du site.* » (Les mesures pour réduire les effets du parc éolien sur le paysage. Guide de l'étude d'impact sur l'Environnement, Actualisation 2016. MEDDM. 2017)

Présentées au chapitre E en page 310, les mesures ERC et d'accompagnement visent à optimiser l'insertion paysagère du projet éolien et à améliorer son acceptabilité.

> *Ce que dit le guide de l'étude d'impact* : « *Comme pour tout aménagement, des mesures doivent être prises et présentées pour éviter, réduire et, le cas échéant, compenser les impacts négatifs des installations sur les différentes composantes de l'environnement. Ces mesures sont étudiées et définies aussi précisément que possible dans le cadre de l'étude d'impact, en fonction des enjeux locaux. Elles sont complétées par des mesures d'accompagnement et/ou de suivi. Dans le cas où les mesures compensatoires ne peuvent pas permettre de compenser les impacts résiduels, l'hypothèse d'abandon du projet éolien pourra être envisagée. Ces principaux impacts et leurs mesures associées sont développés au sein du présent guide via les grandes thématiques suivantes : paysage et patrimoine, milieu physique, milieu naturel, milieu humain. Chacune de ces parties suit la démarche d'une étude d'impact : description et analyse de l'état initial, variantes possibles, évaluation des impacts et élaboration de mesures et de suivis des effets.* » Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres – Octobre 2020, paragraphe 2.5 en page 17.

A.III. OUTILS ENGAGES

Pour cette étude, les principaux outils utilisés sont les **photographies, les photomontages, les cartographies**, les coupes topographiques, schémas ou autre document graphique, la modélisation et simulation de l'influence visuelle du projet. Les illustrations du présent document sont réalisées par Enviroscop, de même que les photographies sauf mention du contraire. Le cas échéant, les photos intégrées sont libres de droit (licence creative commons).

Les cartes et modélisations sont réalisées à partir de données sous les licences suivantes :

Tableau 5 : Sources et licences des illustrations

Nom de la donnée	Source	Licence
Scan 25® et Scan 100®	Institut Géographique National (IGN)	licence ouverte ETALAB - via Géoportail
Ortho 50 cm®		
Plan V2®		
Admin Express®		
BD Alti® 25, 75 et 250		
OCS GE®		
PCI Express®		
Routes 500®		
Scan Express 250®		
Plans Locaux d'Urbanisme	Géoportail de l'Urbanisme	licence ouverte ETALAB
Registre parcellaire graphique agricole	Agence de services et de paiement	licence ouverte ETALAB
Corine Land Cover 2012/2018	European Environment Agency	license Copernicus data and information policy Regulation (EU)
EU-DEM 25 v1.1	European Environment Agency	license Copernicus data and information policy Regulation (EU)
BD carthage®	ONEMA, ©IGN PARIS	licence ouverte ETALAB
Open Street Map	Open Street Map	license libre ODbL
Unités paysagères de Normandie		licence ouverte ETALAB
Ecopaysages Centre-Val de Loire	Diffusion via Géocentre Do.TeRR	licence ouverte ETALAB
Observatoire des sols à l'échelle communale (OScom)		licence ouverte ETALAB

> Les cartes font également appels aux fonds régionaux (Géocentre, Géo2France, PIGMA…). Ceux-ci sont indiqués dans les sources. Par défaut, les cartes de l'étude sont orientées au nord, sauf mention contraire.

A.III.1. Coupes topographiques et blocs-diagramme

Les éventuelles coupes topographiques et blocs-diagramme de l'étude permettent de réaliser des modélisations respectivement planes et en 3D du relief. Ces outils permettent de présenter le contexte géographique du territoire voire d'analyser les visibilités attendues sur les éoliennes pour les coupes topographiques.

Les **coupes topographiques** sont réalisées via le module Profil Tool (version 4.1.8 ou supérieur) du logiciel QGIS 3.16 (ou version supérieure). Cet outil permet de créer le profil topographique en fonction du Modèle Numérique de Terrain (MNT) et du paramètre de modélisation pris en compte (ici Matplotlib).

> Dans la partie analyse des impacts, celui-ci est le même que pour les ZIV et les photomontages, soit l'IGN BD ALTI25 au pas de 25 m. Dans l'état initial, le MNT IGN BD ALTI 25 peut éventuellement être utilisé. Le MNT pris en compte est identifié dans les sources de chaque coupe topographique.

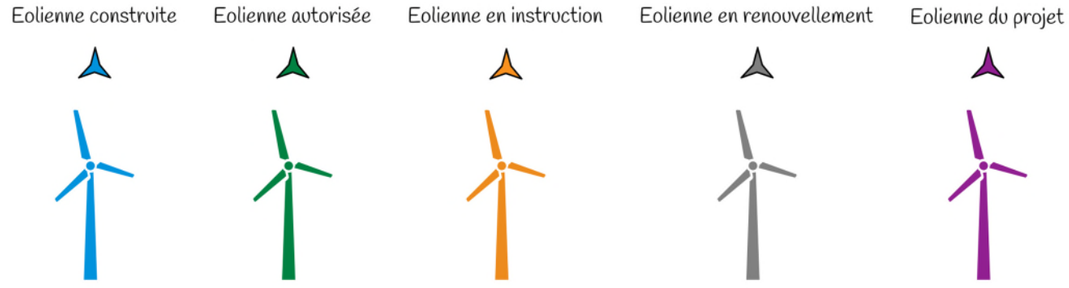
Une fois le profil topographique créé, celui-ci est exporté en format vectoriel (.SVG) pour être intégré à un logiciel de dessin (Inskscape version 1.0.2 ou supérieur). Il est ainsi associé à l'occupation du sol tirée des fonds Géoportail (Plan IGN v2 et orthophoto 25 ou 50) pour réaliser la coupe topographique habillée. Le placement des éoliennes est identifié soit grâce à l'orthophoto pour les éoliennes construites, soit grâce aux **données SIG de la DREAL**. Cette source de donnée est également utilisée pour déterminer la hauteur des éoliennes représentées.

Les autres éléments apparaissant sur le fond de plan de la coupe topographique sont :

- les patrimoines protégés dont l'emplacement est identifié via **l'Atlas des Patrimoines** (ou à défaut par Open Street Map ou Wikipédia ou toute autre source pertinente lorsque la donnée n'existe pas sur l'atlas des patrimoines)
- les paysages reconnus hors grands ensembles emblématiques grâce aux données SIG de la DREAL et aux **atlas des paysages** ainsi qu'aux **offices de tourisme** ;
- les itinéraires touristiques identifiés par les offices de tourisme, le site **GR-Info**, la **carte topographique IGN**, le **PDIPR** et les **données régionales**.

Les éoliennes sont représentées selon le même code couleur que les cartes soit bleu pour les parcs construits, vert pour les parcs autorisés, orange pour les parcs en instruction ayant un avis de l'AE, gris pour le parc à renouveler et violet pour le projet.

Figure 8 : Code couleur des éoliennes sur les cartes, coupes topographiques et esquisses



Les éventuels **blocs-diagramme** reprennent les mêmes sources de données et sont réalisées avec le module Qgis2threejs de QGIS.

A.III.2. Zone d'Influence Visuelle du projet

Une **ZONE D'INFLUENCE VISUELLE (ZIV)** permet de définir, théoriquement, les vues sur les éoliennes. C'est une modélisation informatique SIG en 3 dimensions qui reflète, pour une implantation donnée, l'ensemble des visibilités potentielles des éoliennes sur le territoire d'étude. La simulation matricielle utilise les données suivantes :

Tableau 6 : Données utilisées pour le calcul de la ZIV et caractéristiques associées

Donnée	Source	Caractéristique
Relief	IGN BD ALTI 25	Pas de 25 m
Boisements	IGN BD TOPO	Hauteur de 15 m associée
Contexte éolien	DREAL, Windpower, BD ortho	Gabarit adapté à chaque éolienne (hauteur du mât et diamètre du rotor)
Projet	Maître d'ouvrage	
Visibilité d'une ou plusieurs éolienne(s) calculée en chaque point du territoire (pas de 25 m) pour une hauteur des yeux de 1,70 m		

Cet outil donne une **image quantitative, maximisante** de la zone de perception visuelle du projet, mais pas une lecture de la qualité des perceptions. Les ZIV doivent être couplées à une analyse qualitative de l'insertion du projet dans le paysage, notamment via le photomontage pour définir les visibilités réelles.

La ZIV peut être représentée de manière à délivrer plusieurs types d'information comme :

- la prégnance des éoliennes, modélisée via **l'angle vertical de visibilité** du projet ;
- l'emprise horizontale du parc en projet, modélisé via **l'angle horizontal de visibilité** ;
- le nombre d'éoliennes visibles en tout point du territoire ;
- la part des éoliennes visibles (bouts de pales, rotor, mât).

ZIV maximale : Au stade de l'état initial, une ZIV maximale – **ZIVmax** - est calculée en prenant en compte la hauteur maximale envisagée pour les éoliennes (ici 185 m en bout de pale). Comme l'implantation du projet n'est pas connue à ce stade de l'étude, le calcul est réalisé avec un nuage de points sur l'ensemble de la zone d'implantation potentielle (ZIP). L'indicateur utilisé est l'angle vertical maximal de l'ensemble des implantations possibles sur la ZIP. La ZIVmax induit la définition des aires d'études et aide à la détermination des sensibilités des différents éléments analysés.

ZIV du projet : Au stade de l'analyse des impacts visuels, le projet est modélisé en tenant compte du gabarit des éoliennes (hauteur du mât, diamètre) et de leur localisation précise. Le calcul de la ZIV du projet- **ZIVpro -** prend en compte la hauteur en bout de pale soit 185 m. Au final le logiciel calcule, pour chaque point du territoire selon un pas de 25 m, si au moins une éolienne est visible à hauteur des yeux (1,70 m) en fonction de différents indicateurs.

Dans le chapitre « D.I.1 Prégnance visuelle attendue », tous les éléments à enjeux du territoire d'étude sont analysés avec le croisement entre le niveau de sensibilité de visibilité et de covisibilité déterminé dans l'état initial et la valeur maximale de la **ZIV du projet en angle vertical** pour cet élément. Le niveau d'impact est défini dans ce chapitre pour les éléments ayant une sensibilité faible à nulle. Pour les éléments ayant une sensibilité modérée à très forte, la ZIV du projet seule ne suffit pas à analyser l'impact du projet donc l'outil du photomontage est mobilisé. Quelques fois un photomontage peut être mutualisé pour analyser l'impact de deux éléments s'ils sont proches. Il devient représentatif pour l'un des éléments.

Les couleurs du tableau de la ZIVpro en angle vertical correspondent aux couleurs de la ZIV sur les cartes avec les plages suivantes :

0° | 0°< et ≤ 0.5° | 0.5°< et ≤ 1° | 1°< et ≤ 2° | 2°< et ≤5° | 5°< et ≤10° | 10°< et ≤30° | <30°

La **ZIV du projet en angle horizontal** maximal traduit l'emprise du projet sur l'horizon compte tenu de la distance et des masques visuels. Cet outil est particulièrement intéressant par rapport aux lieux de vie et le risque d'effets d'encerclement. Ainsi, dans le chapitre « D.I.2. Emprise sur l'horizon » sont analysés l'emprise du projet pour chaque lieu de vie.

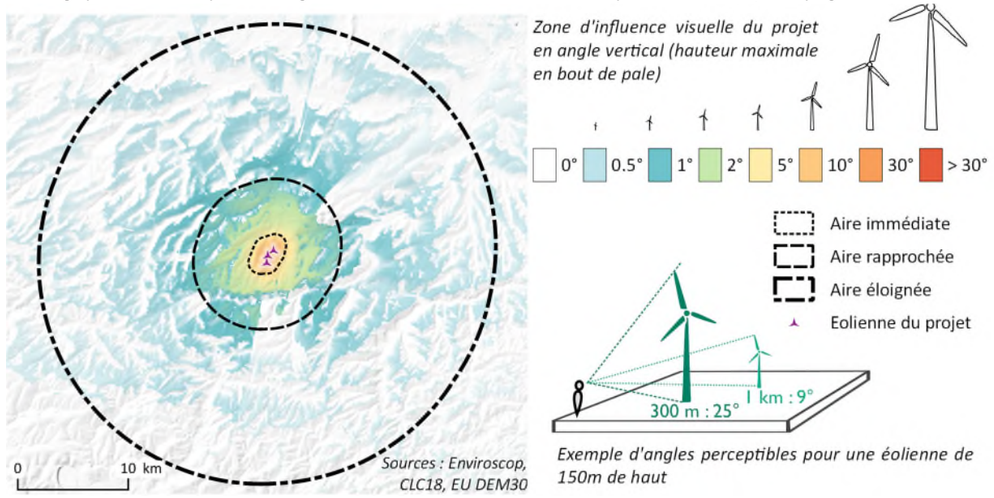
Les couleurs du tableau de la ZIVpro en angle horizontal correspondent aux couleurs de la ZIV sur les cartes avec les plages suivantes :

0° | 0° < et ≤ 15° | 15° < et ≤ 30° | 30° < et ≤ 60° | < 180°

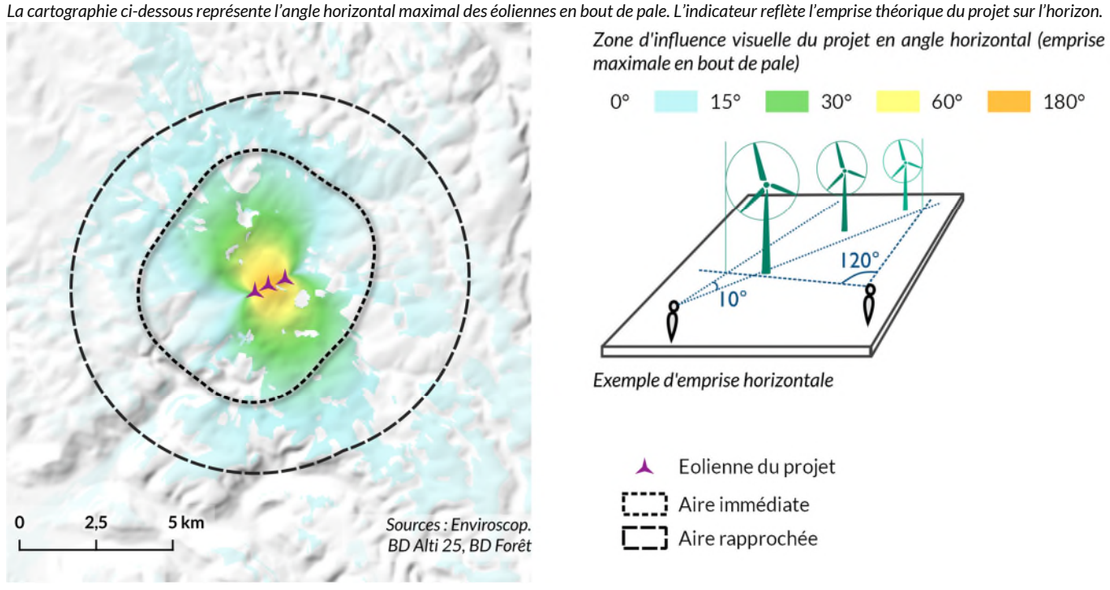
La ZIV du projet donne une idée de la visibilité, ou inversement de la non-visibilité, des éoliennes sur le territoire d'étude. Les ZIV doivent être couplées à une analyse qualitative de l'insertion du projet dans le paysage, notamment via le photomontage pour définir les visibilités réelles.

Figure 9 : Exemples de différentes ZIV

La cartographie ci-dessous représente l'angle vertical maximal des éoliennes en bout de pale. L'indicateur reflète la prégnance maximale des éoliennes



La cartographie ci-dessous représente l'angle horizontal maximal des éoliennes en bout de pale. L'indicateur reflète l'emprise théorique du projet sur l'horizon.



A.III.3. ZIV cumulée et risque d'encerclement

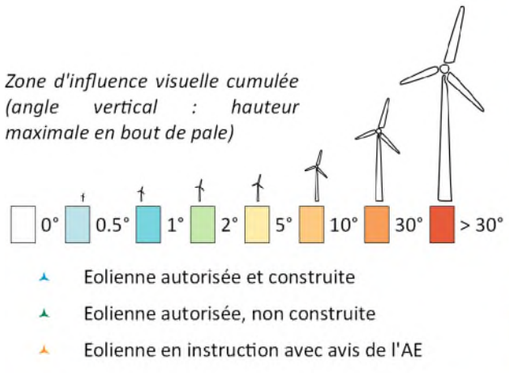
Au stade de l'analyse des impacts, la **ZIV cumulée** est calculée pour prendre en compte la visibilité maximale des éoliennes construites, autorisées, en instruction avec avis de l'Autorité Environnementale (AE) ainsi que du projet. Le calcul prend en compte la hauteur en bout de pale de chaque éolienne du contexte éolien (source : DREAL, Windpower, dossiers mis à disposition lors de l'enquête publique ou arrêtés d'autorisation) et du projet (185 m). Pour les autres paramètres, elle a les mêmes caractéristiques que les ZIV du projet (relief, boisements, etc.)

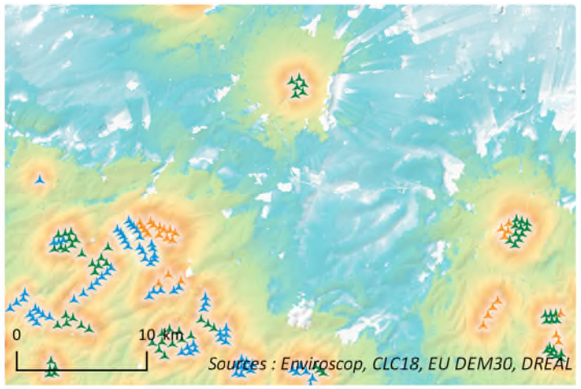
La ZIV cumulée permet de rendre compte, à l'échelle de l'aire éloignée, des espaces de respiration sans éolien et des zones où une prégnance importante de l'éolien est attendue.

Une **ZIV différentielle** de la ZIV cumulée de tous les parcs connus sans le projet et avec le projet est présentée afin de rendre compte de la participation du projet à la ZIV cumulée.

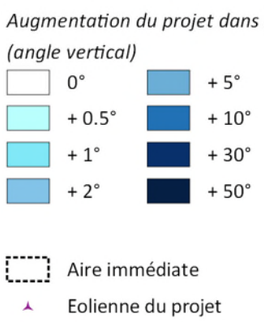
Figure 10 : Exemple de ZIV cumulée

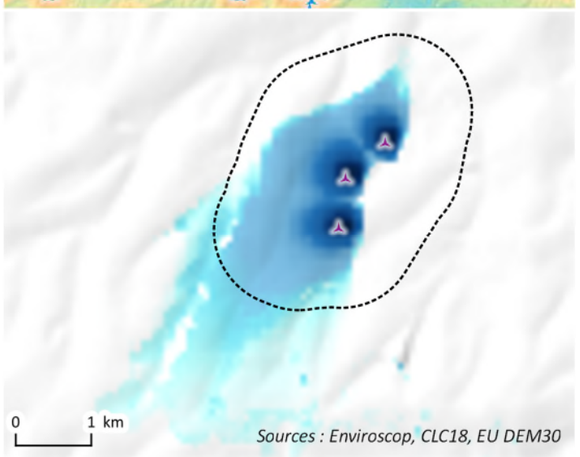
La cartographie ci-dessous reflète la prégnance maximale du contexte éolien cumulé. L'indicateur est l'angle vertical maximal des éoliennes en bout de pale des parcs construits, autorisés et en instruction avec avis de l'autorité environnementale (AE).





La cartographie ci-contre est réalisée à partir de la soustraction de la ZIV cumulée avec le projet à la ZIV cumulée sans le projet (en angle vertical).





Réalisation : Enviroscop.

Au vu du contexte éolien limité sur le territoire d'étude, la **ZIV cumulée** et les **photomontages** sont les seuls outils mobilisés dans ce dossier pour étudier la saturation visuelle et l'encerclement des lieux de vie.

A.III.4. Photomontages

A.III.4.a Choix des points de vue

L'étude traite **du point de vue des habitants** des communes d'accueil et riveraines, mais aussi du point de vue du passant, **du voyageur** qui traverse et visite la région et ses patrimoines. Pour représenter ce que verront différents observateurs une fois le projet construit, des photomontages sont réalisés à des points représentatifs du territoire, en fonction des sensibilités définies dans l'état initial. Les points de vue sélectionnés privilégient les secteurs fréquentés, où les éoliennes sont potentiellement visibles, et le nombre de photomontages présentés est proportionné aux secteurs les plus prégnants.

L'emplacement de prises de vue doit être adapté sur le terrain de manière à :

- Éviter les masques visuels très ponctuels et non représentatifs du paysage en premier plan (pylône, buisson…),
- Avoir un maximum d'éléments intéressants sur la photographie (église, position de belvédères, coteau opposé de la vallée),
- Être dans le sens de circulation si cela n'empêche pas de remplir les deux critères précédents.

> Les prises de vue en sortie de village peuvent être réalisées avec le panneau de sortie d'agglomération en second plan si aucune maison n'est visible sur le panorama pour situer le photomontage.

Figure 11 : Exemple d'adaptation à réaliser sur le terrain concernant l'emplacement de la prise de vue



Source : Enviroscop

> Ces photos prises à environ une centaine de mètres d'écart sur une petite route. La première vue est prise avant un hameau. Les jardins arborés masquent en grande partie le château dont on ne voit que les toits. En dépassant le hameau, la seconde vue propose un paysage où le château est beaucoup plus visible, entre deux alignements d'arbres.

A.III.4.b Réalisation des prises de vue et des photomontages

Tableau 7 : Outils et méthodes utilisés pour la réalisation des photomontages

Étape	Outils et méthode	Auteur
Prises de vue	Prises de vue à 360° avec un reflex numérique plein format Canon EOS 6D (GPS intégré et objectif de focale 50 mm)	Enviroscop
Assemblage	Panorama assemblé grâce à une projection cylindrique sur 160-180° avec le logiciel ICE 2	
Modélisation	Découpage des panoramas à 120° avec le logiciel WindPRO 4.1 Modélisation des éoliennes connues et du projet avec ce même logiciel en fonction du relief (BD ALTI 25) et de la géolocalisation intégrée aux photos	

Les photomontages ont été réalisés à partir de prises de vue réalisées le 25/11/2022, le 15/03/2023, le 21/02/2024 et le 13/01/2025 à feuilles tombées, par jour de beau temps autant que faire se peut pour une meilleure visibilité. L'orientation du soleil a été prise en compte pour le choix de l'heure de prise de vue afin d'éviter les contre-jours. L'appareil photo utilisé est un réflex numérique plein format équipé d'un objectif à focale fixe 50 mm. Chaque photo est géolocalisée.

Les points de vue font l'objet d'une prise de vue à 360° avec un chevauchement de 30° entre deux photos, afin de pouvoir ajuster au mieux les panoramas intégrés à l'étude. Chaque prise de vue est réalisée à l'aide d'un trépied. Celui-ci est équipé d'une rotule 360° crantée et mis à niveau sur le plan horizontal. La rotation est effectuée au point nodal pour éviter l'erreur de parallaxe et ainsi faciliter l'assemblage de la vue panoramique.

Figure 12 : Exemple de prises de vue



Réalisation : Enviroscop

Les photos sont assemblées sur un angle plus large selon une projection cylindrique. Ces assemblages sont ensuite redécoupés à 120°. Les éoliennes et la ligne du relief sont ensuite simulées.

En fonction de l'intérêt du panorama, le projet éolien ne sera pas forcément situé au milieu du panorama.

- Il devra cependant être présent en entier (sauf pour les vues très proches).
- Les axes de déplacement (routes, canaux, …) qui ont justifié le choix du photomontage ou les éléments dont sont étudiées les covisibilités avec le projet (monument historique, silhouette de bourg, …), pourront être placés au centre du panorama.
- Pour l'étude des visibilités depuis les sites patrimoniaux ou en sortie de bourg, il est préférable d'intégrer une petite partie de ceux-ci sur la photo ou à minima son panneau indicateur afin que le lecteur puisse bien les situer.

A.III.4.c Mise en page guide 2020

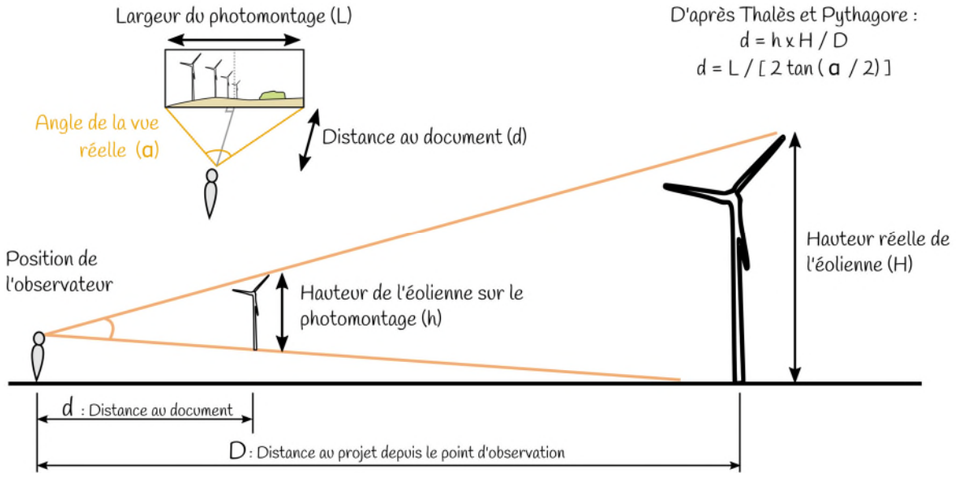
Les photomontages sont mis en page dans un carnet de photomontages annexe au volet paysager. Une partie de ce document est intégrée au volet paysager.

L'analyse des photomontages repose sur **deux types de vues** en adéquation avec le guide éolien actualisé en 2020 :

- Le premier type de vue consiste en un **assemblage de 3 photos de 40°** faisant un angle total de 120° pour situer le projet sur un large champ de vision. L'angle de 120° correspond au champ de vision périphérique d'un observateur statique : les mouvements sont perceptibles mais pas les détails des objets. Ces assemblages sont intégrés au volet paysager.
- Le second type de vue est la **vue dite « réelle »** qui a pour but de reproduire la vision humaine en respectant les rapports d'échelle. Il s'agit d'une succession de 6 photomontages mis en pleine page et occupant un angle de 40°. Les 3 premiers photomontages correspondent à l'état initial du paysage et du patrimoine (voir tableau ci-après) et les 3 autres au paysage avec le projet. Pour éviter les difficultés de lecture dans le volet paysager dû à ce nombre de page conséquent, ces vues sont présentées uniquement en annexe.

Cette mise en page respecte les préconisations du dernier guide de l'étude d'impact des parcs éoliens terrestres. Pour que la vue dite « réelle » retranscrive les rapports d'échelle existant sur le terrain, il est important de respecter la distance de lecture indiquée et le format de reproduction du carnet de photomontage.

Figure 13 : Distance de lecture et de l'angle horizontal pour une vue « réelle »



Réalisation : Enviroscop d'après Thalès et Pythagore

Les photomontages dans le volet paysager sont accompagnés d'un texte analysant les impacts du projet sur le paysage et le patrimoine ainsi que les impacts cumulés. Après une justification de l'emplacement du point de vue, ce texte caractérise :

- La structure du paysage d'accueil, ses éléments forts du paysage (points d'appel, patrimoines, …) ainsi que la lisibilité du contexte éolien pris en compte sans le projet ;
- La lisibilité du projet, ses rapports d'échelle avec le paysage d'accueil ainsi que son articulation avec les éléments forts du paysage et du patrimoine ;
- L'intégration du projet au contexte éolien (lisibilité ou brouillage visuel, espaces de respiration, …).

Les photos à 40° sont accompagnées par une **coupe topographique** entre le point de vue et le projet, des cartes de localisation à plusieurs échelles ainsi qu'un ou deux tableaux reprenant les caractéristiques de la prises de vue.

Afin de mieux situer les éléments du paysage, le projet ainsi que les parcs éoliens pris en compte, une **esquisse** est réalisée et placée en-dessous des assemblages de l'état sans le projet et avec le projet. Cette esquisse est constituée d'un assemblage de 3 photos atténuées et en noir et blanc sur lequel ont été modélisées les éoliennes situées à moins de 20 km en couleur. Le code couleur des éoliennes sur l'esquisse est le même que l'ensemble des cartes du volet paysager où apparaît l'état de l'éolien et/ou le projet ainsi que les coupes topographiques. Pour certains photomontages, éloignés ou lorsque le relief masque en grande partie les éoliennes, la silhouette de ces dernières est esquissée afin d'avoir une meilleure compréhension de la visibilité des parcs éoliens et des masques visuels.

Figure 14 : Exemple d'une esquisse avec les silhouettes des éoliennes visibles

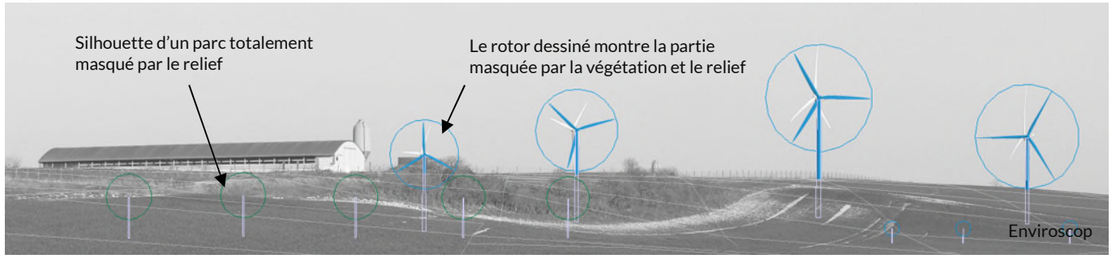


Tableau 8 : Détail de la mise en page des photomontages

Pages	Éléments compris dans la page	Intégration aux documents
Page 1	▪ A : titre du photomontage, carte de localisation et tableau reprenant les caractéristiques du point de vue ▪ B : coupe topographique facultative pour les points de vue sélectionnés (vallée – patrimoine…)	▪ Phase impact du volet paysager avec un texte d'analyse sur la page 1. ▪ Annexe du volet paysager sans texte d'analyse sur la page 1.
Page 2	Succession d'assemblages de 3 photos présentant : ▪ C : l'état initial avec les parcs construits et autorisés. ▪ D : l'état avec le projet, les parcs construits, autorisés et en instruction avec avis de l'AE. ▪ E : l'esquisse avec les éoliennes en couleur, la trame du relief et les éléments clés du paysage.	
Pages 3 à 5	▪ F : 3 photos en vues réelles de l'état initial	▪ Annexe du volet paysager
Pages 6 à 8	▪ G : 3 photos en vues réelles de l'état avec le projet et l'éolien connu	

> Des pages supplémentaires peuvent être rajoutées pour étendre les assemblages et/ou les vues réelles sur l'ensemble du projet si nécessaire.

Figure 15 : Gabarit de mise en page des photomontages dans la phase impact du volet paysager

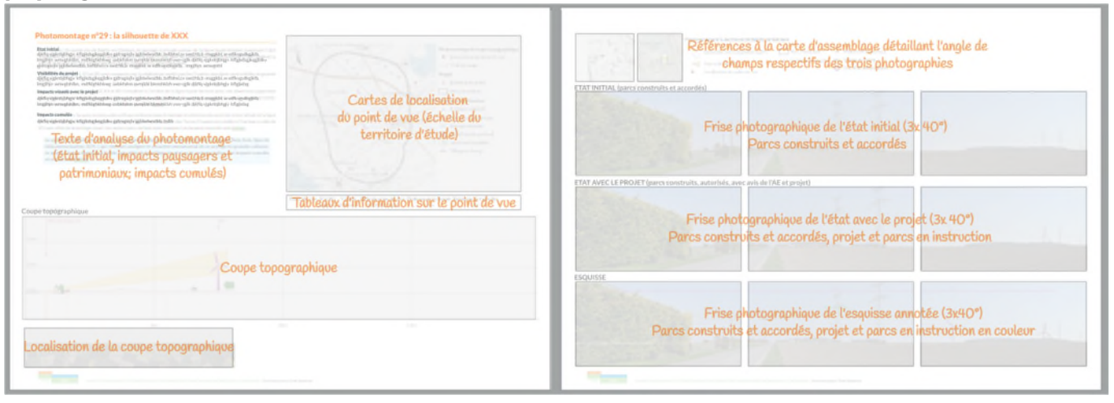


Figure 16 : Gabarit de mise en page des photomontages en annexe du volet paysager

Le carnet de photomontages se termine par une synthèse des impacts visuels du projet sur le paysage et le patrimoine ainsi que des impacts cumulés.

Les simulations paysagères permettent de décrire les paysages tels qu'ils seront une fois le projet réalisé. Ils sont présentés dans le carnet de photomontages, en chapitre D.III.2 et en annexe.

A.IV. GLOSSAIRE

A.IV.1. Décrire le paysage

DYNAMIQUE PAYSAGERE : « processus selon lequel un espace donné présentant certaines formes naturelles ou artificielles connaît une transformation liée tant à l'évolution des espèces et des milieux vivants qui les composent qu'à l'activité humaine qui s'y déploie ».

- **Scénario de référence :** description des aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement et de son évolution probable.

ENJEU : « élément de paysage dont la prise en compte est nécessaire pour préserver et développer l'identité des lieux dans les aménagements futurs ou le développement du secteur. L'identification d'un enjeu cadrera et fédèrera les interventions sur l'ensemble du territoire d'une entité ou d'un lieu particulier ».

- **Point d'appel :** « élément de paysage [qui] attire le regard qui prend plus de temps pour les examiner et revient malgré lui. Ainsi une verticale comme celle de ce clocher, la silhouette de ce château, situé en crête, sont autant de points de repère que tout le monde remarquera. Ces points d'appels sont à prendre en compte afin de ne pas les dénaturer et, au contraire, de renforcer leur influence visuelle. »
- **Silhouette de bourg :** « […] certains villages, visibles de loin, contribuent à structurer le paysage. Par leur silhouette caractéristique ils révèlent une manière particulière d'occuper l'espace, adaptée aux spécificités du site d'implantation. Ces silhouettes sont reconnaissables et participent à l'identité de la commune. »

PAYSAGE PERÇU : La perception prend en compte la façon dont l'espace est appréhendé de manière sensible par les populations. De même, le regard que porte l'observateur sur un parc éolien est mis en perspective en fonction notamment de la qualité et de la reconnaissance éventuelle du ou des points de vue considérés (au regard des valeurs portées notamment à ces points de vue) et donc de leur sensibilité respective. Par exemple, un point de vue depuis une route secondaire peu fréquentée sera généralement moins sensible qu'un point de vue depuis un panorama touristique.

- **Quotidien :** « Qui relève de l'habitude, de l'inattention [voire] du désintérêt. »
- **Singulier :** « Se différencie des paysages voisins par son caractère unique. La singularité d'un lien s'apprécie toujours par rapport à ce qui l'entoure ; elle est variable selon les échelles d'observation (vallée, ville, région, pays). »
- **Exceptionnel :** « Qui fait exception, qui sort de la règle habituelle par la haute valeur qu'on lui attribue. Le caractère d'exception peut provenir de ses caractéristiques naturelles, de modes d'occupation et de gestion, ou encore de l'adéquation entre les deux qui magnifie le lieu. »
- **Remarquable :** « Qui est susceptible d'attirer l'attention, d'être signalé de par la spécificité de ses caractéristiques paysagères. »

PAYSAGE VISIBLE : Correspond à ce que l'on voit, dans quelles proportions on le voit (taille, distance, pourcentage d'occupation du champ visuel, etc.), depuis quel endroit, si l'observateur est statique ou dynamique, s'il est dynamique : quel est son moyen de transport (pédestre, véhicule lent, rapide, etc.), quelle séquence paysagère en découle, etc.

- **Vue fermée :** vue pour laquelle le regard est arrêté au bout de quelques mètres à quelques dizaines de mètres par un obstacle.
- **Vue courte :** vue pour laquelle le regard ne porte qu'à quelques centaines de mètres
- **Vue intermédiaire :** vue où le regard porte à quelques kilomètres
- **Vue lointaine ou à longue distance :** vue où le regard porte à plus d'une dizaine de kilomètres.

UNITE PAYSAGERE : « partie de pays présentant suffisamment d'homogénéité de composantes et d'ambiance pour lui conférer une certaine spécificité ».

- **Ambiance paysagère :** « impression donnée par le milieu dans lequel une personne évolue ».
- **Structure paysagère :** « mode d'enchaînement des motifs constitutifs d'un paysage en fonction de sa charpente naturelle et de l'organisation de ses composantes bâties, cultivées et naturelles ».

A.IV.2. Qualifier les impacts du projet éolien

TERRITOIRE D'ETUDE : Partie de territoire regroupant la ZIP, l'aire immédiate, l'aire rapprochée et l'aire éloignée.

- **Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) :** elle est constituée par l'emprise technique du projet. Cette échelle permet : de rechercher l'insertion fine du projet éolien dans son environnement le plus proche, d'apprécier la qualité et les impacts des équipements connexes comme le poste de livraison, et des emprises au sol (pistes d'accès et de chantier, plateforme de montage) et d'étudier le traitement des abords du site et les conséquences du chantier.
- **Aire d'étude éloignée :** zone qui englobe tous les impacts potentiels du projet. Elle correspond à l'aire de visibilité notable potentielle. Elle permet d'inscrire le projet dans l'unité paysagère concernée et de restituer le parc éolien dans les grandes logiques d'organisation du territoire (lignes structurantes du paysage).
- **Aire d'étude immédiate :** elle est définie comme la zone où les études environnementales sont les plus poussées. Les impacts y sont souvent directs et permanents. Cette aire d'étude est concernée par les aménagements connexes au projet. L'aire immédiate correspond à l'échelle d'analyse paysagère où la hauteur perçue des éoliennes est potentiellement importante vis-à-vis de celle des éléments de paysage en place. Le projet éolien est susceptible d'introduire des transformations significatives dans les paysages.
- **Aire d'étude rapprochée :** elle correspond, sur le plan paysager, à la zone de composition d'un projet de paysage, utile pour définir la configuration du parc et en étudier les impacts paysagers. Elle est liée à la qualité du cadre de vie et à l'organisation des paysages de proximité (perspectives visuelles, qualité architecturale des abords du parc et des éoliennes). Le projet y est perceptible dans sa globalité, et s'inscrit dans le paysage comme un ensemble. Il forme un élément du paysage, au sein d'une structure paysagère.

SENSIBILITE : élément de paysage dont l'appréciation paysagère est susceptible d'être modifiée par un projet localisé dans la zone d'implantation potentielle.

IMPACT VISUEL : effet projeté du projet sur un paysage. L'analyse ne se réduit pas à identifier les lieux où le projet sera visible et les endroits où il sera masqué : son objectif est de qualifier l'insertion du projet dans le paysage et le rapport qu'il entretient avec les différents éléments préexistants de ce paysage.

VISIBILITE D'UN PARC EOLIEN : « La visibilité se définit dès lors qu'un observateur a la possibilité de voir tout ou partie des éoliennes d'un parc depuis un espace donné. La visibilité doit être précisée à partir de différents paramètres : la distance entre l'observateur et l'éolienne (qui permet de prendre en compte notamment la taille relative de l'objet, le nombre de plans successifs visibles, les conditions de nébulosité, etc.) ; la présence d'obstacles ou de masques visuels entre l'observateur et l'éolienne (relief, couvert végétal, boisements, bâti, etc.). Ainsi la visibilité d'une éolienne peut être totale (éolienne entièrement visible), partielle (éolienne visible uniquement en partie), filtrée (éolienne visible à travers un masque visuel végétal par exemple), permanente ou intermittente (selon que l'on voit le mât et la nacelle ou seulement les pales), etc. »

- **Lisibilité :** « La lisibilité découle de rapports harmonieux qui s'établissent entre [les] différentes composantes [d'un paysage], […] traduit un certain sentiment de confort visuel chez l'observateur d'un paysage […] » On parle de brouillage du paysage quand celui-ci n'est plus lisible.
- **Prégnance :** « La prégnance d'un élément dans le paysage fait référence à la perception de cet élément au sein d'un ensemble paysager. Le caractère prégnant d'un élément peut s'apprécier selon le rapport d'échelle qu'il entretient avec ce paysage d'accueil ou avec un autre élément composant ce paysage. Ainsi, la prégnance d'une éolienne correspond le plus souvent à l'appréciation du caractère dominant ou non de cette éolienne dans un paysage (on parle parfois de « dominance ») ».

COVISIBILITE : « Tout ou partie des éoliennes d'un parc et un élément de paysage, une structure paysagère, ou un espace donné sont visibles conjointement, depuis un même point de vue. Cette définition appelle plusieurs subdivisions selon que la vision conjointe est « directe » […] [quand] tout ou partie des éoliennes d'un parc et un élément de paysage, une structure paysagère ou un site donné, se superposent visuellement [ou] « indirecte »: […] [quand] tout ou partie des éoliennes d'un parc et un élément de paysage, une structure paysagère, ou un site donné sont visibles ensemble, au sein d'un champ visuel binoculaire de l'observateur, dans la limite d'un angle d'observation de 50° (25° de part et d'autre de l'axe central de vision) ». La covisibilité peut être très fréquente, depuis plusieurs directions, ou bien très rare et ponctuelle en fonction des éléments et des caractéristiques du territoire.

- **Rapport d'échelle :** « Examen des rapports de proportionnalité existants entre des éléments de paysage ou entre des éléments et le grand paysage. Le rapport d'échelle permet d'identifier les types de relations entre les éléments du paysage : discrétion, domination, concurrence, équilibre, repère… »
- **Effet de surplomb :** L'effet de surplomb est lié à une covisibilité où des éléments sont « perçus comme hors échelle par rapport à un élément donné, avec un très fort contraste entre les différentes tailles apparentes. Cet effet de domination ne préjuge pas nécessairement d'une dépréciation paysagère. » Le relief peut accentuer ces effets de domination et de contrastes d'échelle.
- **Effet de rupture d'échelle :** lié à la notion d'effet de surplomb, il est employé lorsqu'il y a un contraste d'échelle par rapport à un relief : « déstructuration du paysage […] par effet d'écrasement visuel d'un dénivelé. »
- **Concurrence visuelle :** « On parle de concurrence visuelle lorsque deux éléments de paysage (ou davantage) apparaissent dans la même portion du champ visuel, multipliant les points d'appel et / ou contrastant fortement au niveau de leur vocabulaire paysager (élément industriel proche d'une entité patrimoniale par exemple) ». Cette concurrence peut être directe, par superposition entre les éléments, ou indirecte lorsqu'il y a un écart entre eux.

IMPACT CUMULE : situation où l'implantation de plusieurs éléments/projets de nature similaire renforce leur effet sur l'environnement.

- **Ensemble éolien :** regroupement de parcs éoliens sur une même part de l'horizon et dans un même plan.
- **Occupation des horizons :** « somme des angles de l'horizon interceptés par des parcs éoliens, depuis un point de vue pris comme centre. »
- **Respiration paysagère :** « surface visuellement ouverte située entre des espaces plus fermés. Opposition entre des modes d'occupation du sol qui alternent : espace agricole au sein de l'urbanisation dense d'une ville, clairière au sein de la forêt, prairies entre les villages et la forêt… ». Appliqué à l'éolien, il s'agit d'un « espace continu sans éolienne. »
- **Saturation visuelle des paysages liée à l'éolien :** « Le phénomène de saturation visuelle du paysage par l'implantation éolienne est lié à une perception partagée, un ressenti collectif d'un territoire sur lequel la densité éolienne devient insupportable, ou encore sur lequel la présence de l'éolien s'impose dans tous les champs de vision. » La saturation visuelle dépend donc de l'emprise des parcs sur l'horizon où la distance est un paramètre important : plus les éoliennes sont proches et plus l'effet de saturation est prégnant. Cependant, la notion de saturation visuelle ne revêt pas qu'une dimension quantitative, mais également qualitative. Elle est liée à la perception de la densité des éoliennes et de leur lisibilité. « La cohérence de la distribution et de la composition des éoliennes implantées sur le territoire, leur dialogue avec les composantes structurantes du paysage local, influencent également le degré à partir duquel on basculera dans un ressenti de saturation. »
- **Effet d'encerclement :** cet effet est un phénomène de saturation visuelle lorsqu'on adopte le point de vue de l'habitant. On parle d'encerclement lorsque l'éolien s'impose de façon permanente et incontournable aux riverains, dans l'espace plus intime du lieu de vie. Pour déterminer l'effet d'encerclement on étudie donc la proportion entre l'occupation des parcs à l'horizon et les espaces de respiration. Dans le cadre d'un projet éolien, l'étude d'impact examine si le projet, ajouté aux parcs construits, autorisés et aux projets en cours d'instruction, viendra fermer les vues depuis les villages. Ainsi, s'il s'implante totalement dans l'emprise de parcs existants, il ne participe pas aux effets d'encerclement. En revanche, il peut produire du brouillage visuel et accentuer toutefois les impacts cumulés liés aux covisibilités entre les parcs éoliens.
- **Mitage :** banalisation des caractéristiques visuelles du territoire ayant pour origine le morcellement du paysage par l'éparpillement d'infrastructures de même nature (ex : zones d'activités, lotissements, routes…).

Sources :

- Atlas des Paysages du Lot-et-Garonne (Département du Lot-et-Garonne, 2016)
- Atlas des Paysages du Morbihan, lexique (Département, Préfecture et CAUE 59, Région Bretagne, AMPM, 2011)
- Code de l'Environnement, Contenu de l'étude d'impact (Légifrance, 2021)
- Etude sur la saturation visuelle liée à l'implantation de projets éoliens (DREAL et région Hauts-de-France, 2019)
- Glossaire (Centre de Ressource régionale des paysages d'Auvergne-Rhône-Alpes, 2018)
- Guide de l'étude d'impact des parcs éoliens terrestres actualisation 2016 (Ministère de l'Environnement, 2016)*
- L'éolien : l'apport d'un nouveau motif dans le paysage (GOURAUD, 2019)
- Les parcs éoliens dans les paysages de Meurthe-et-Moselle (Préfecture de Moselle, 2006).
- Villages de caractères (PNR du Pilat, 2021)

**La plupart des définitions liées au paysage n'ayant pas été reprises dans le guide éolien version 2020, le glossaire fait référence à la version 2016 du guide.*

B. ETAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE

RAPPEL METHODOLOGIQUE

La description de l'état initial du paysage et du patrimoine se fait en 3 étapes : la définition des aires d'étude au regard du contexte environnemental, l'inventaire des paysages et patrimoines présents dans ces aires d'étude et l'analyse de la sensibilité des éléments répertoriés.

La **définition des aires** immédiate, rapprochée et éloignée se fait en fonction de la hauteur maximale envisagée en bout de pale pour le projet au stade de l'état initial et de la structure des paysages autour de la ZIP (relief, occupation du sol, localisation des sites emblématiques…). En effet, une **ZIV maximale** (ZIVmax) est calculée au stade de l'état initial, avec comme hypothèse fictive la mise en place d'éoliennes sur l'ensemble de la ZIP. Cette modélisation permet d'analyser les visibilités potentielles de l'ensemble des implantations possibles dans la ZIP et de définir des aires d'études adaptées. Elle est représentée par l'angle vertical maximal de visibilité. Cet indicateur reflète la prégnance maximale attendue de l'ensemble des implantations possibles en fonction de la distance et des masques visuels pris en compte pour la hauteur envisagée.

Une fois le territoire d'étude fixé, l'étude **inventorie les éléments présents jusque dans l'aire éloignée, selon leur niveau d'enjeu**, en se basant sur le repérage de terrain et la bibliographie existante (atlas des paysages, réponses aux consultation, base de données géographiques, etc.). La perception sociale des éléments référencés est analysée. L'inventaire du paysage et du patrimoine décrit également comment sont agencés les paysages et aboutit à la définition d'unités paysagères aux caractéristiques distinctes. Celles-ci vont guider l'analyse des sensibilités.

La **détermination de la sensibilité ou de l'absence de sensibilité** d'un paysage ou d'un patrimoine se fait en fonction de ses caractéristiques visuelles, mais aussi des types de vues existantes au regard de la localisation de la ZIP aux abords de l'élément étudié (**visibilité**) ou dans les alentours (**covisibilité**). Les sensibilités sont hiérarchisées de très fortes à nulles (voir ci-dessous).

Le chapitre d'état initial se termine par une synthèse reprenant les grandes caractéristiques identifiées des paysages et du patrimoine ainsi que l'ensemble des sensibilités du territoire d'étude. Celles-ci sont cartographiées.

La méthode détaillée de l'état initial du paysage et du patrimoine est décrite au chapitre A.II.2.

Figure 17 : Hiérarchisation des sensibilités

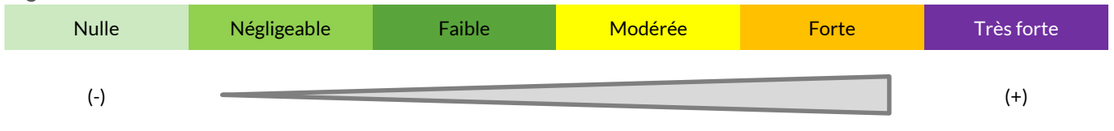


Tableau 9 : Définition des enjeux

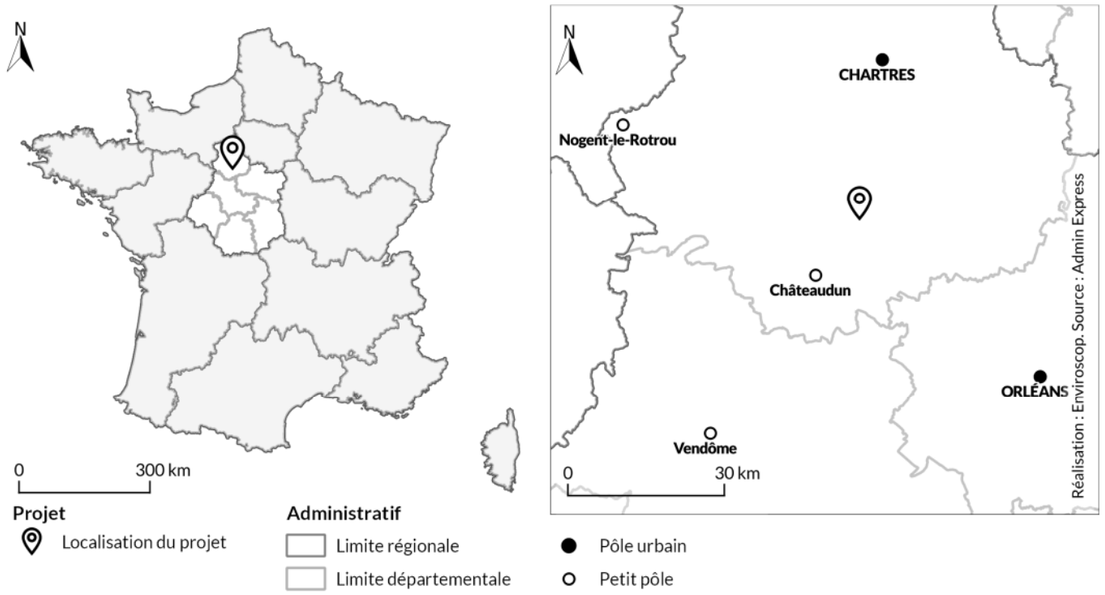
Type d'enjeu	Exemple d'élément
Exceptionnel	Site du patrimoine Mondial de l'UNESCO, grand site de France, patrimoine européen, parc national et monument national.
Principal	Site inscrit ou classé, Site Patrimonial Remarquable (SPR), monument historique (MH), Ensemble paysager ou site remarquable, parc naturel régional, grand itinéraire de randonnée et véloroute, autoroute et ligne TGV.
Significatif	Route principale, pôle urbain, Intercités, paysages labellisés (jardin remarquable, petite cité de caractère…), GRP et routes touristiques, contexte éolien
Local	Village, route secondaire, TER, site ou itinéraire touristique (voie ferrée de tourisme, tracé historique, sites de mémoires, curiosité touristique, château reconnu par exemple…).
Particulier	Habitation isolée., hameau, petite route, boucle de promenade et éléments du PLU.

B.I. CONTEXTE REGIONAL ET AIRES D'ETUDES

B.I.1. Contexte éolien et paysager

La Zone d'Implantation Potentielle du Projet (ZIP) de **parc éolien des Marchellions** se situe dans la Région Centre-Val de Loire, dans le Département d'Eure-et-Loir (28). Chartres et Orléans se situent en dehors du territoire d'étude, respectivement à 31 et 45 km de la ZIP. **Châteaudun** est la ville la plus importante à proximité du projet. Elle se localise en bordure dans l'aire éloignée, à 13,6 km au sud de la ZIP.

Carte 1 : Localisation du projet à l'échelle nationale et régionale



Sources : Admin Express, DATAR

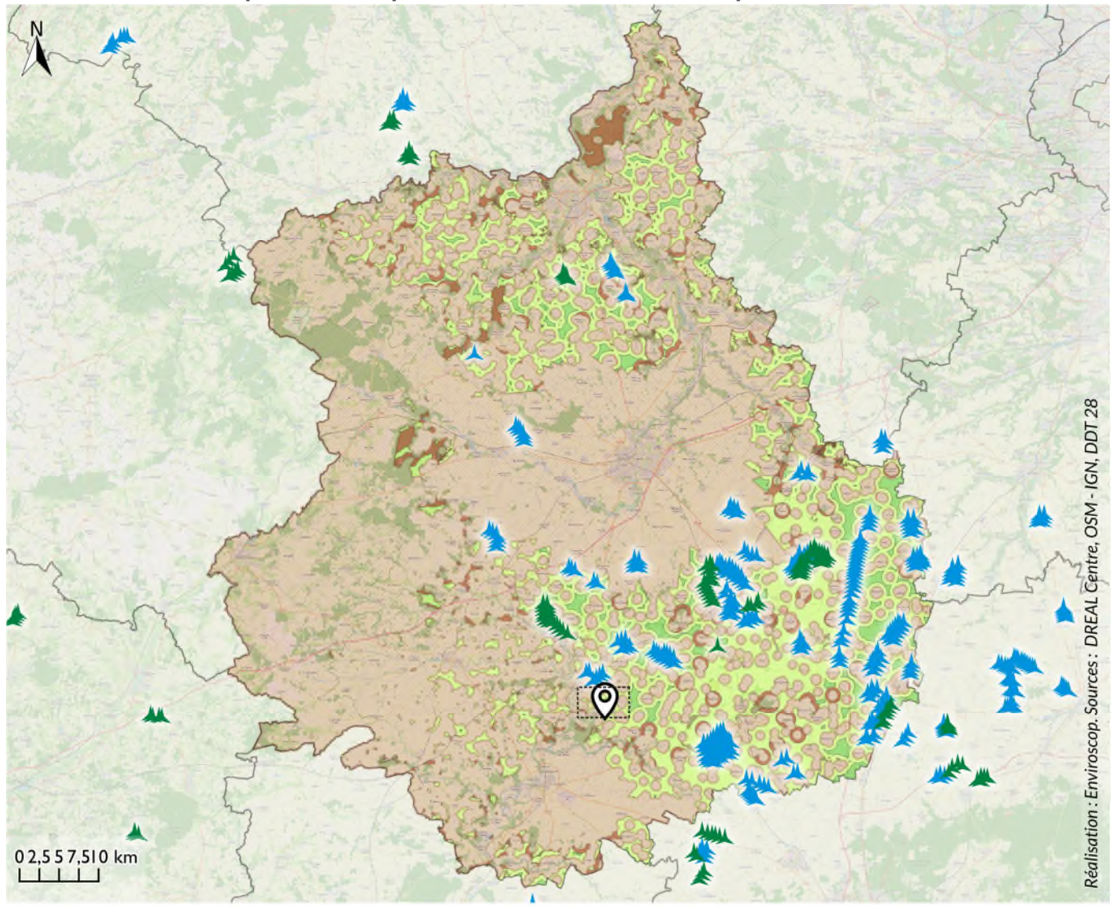
La ZIP s'implante sur la commune de **Saint-Maur-sur-le-Loir.** Elle s'insère sur la **plaine de la Beauce,** aux paysages très ouverts, non loin de la vallée du Loir au sud-ouest et du plateau agricole du Perche-Gouët. L'ensemble paysager de plaine de la Beauce est déjà investi par l'éolien.

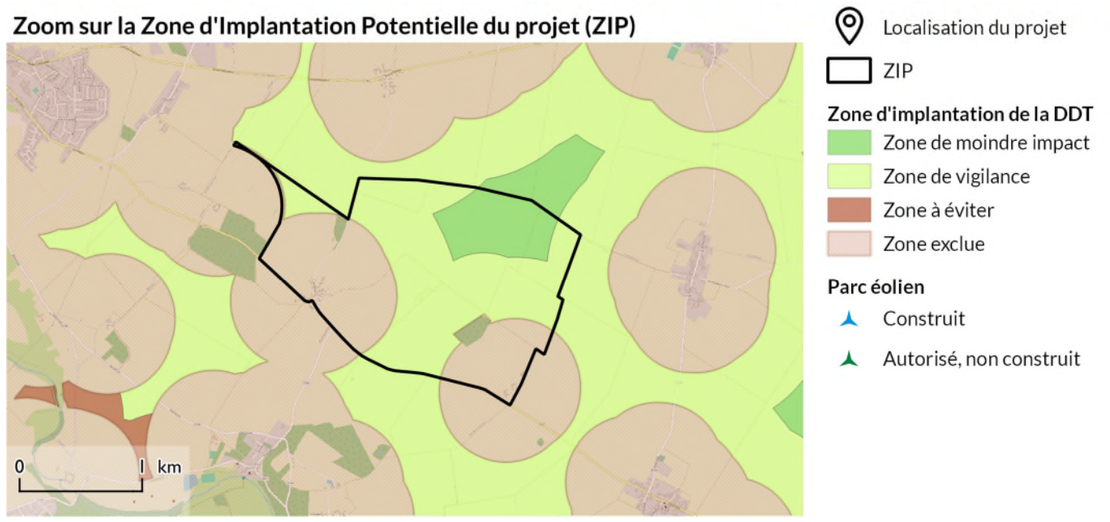
Vis-à-vis du zonage d'implantation d'éoliennes réalisé par la DDT d'Eure-et-Loir et paru en février 2022, la zone d'implantation du projet se situe à cheval entre des zones habitées qui sont exclues (avec un recul de 500 m aux habitations), des zones de vigilance (avec un recul entre 500 m et 1 km) et une zone de moindre impact aux zones identifiées. (Cf. Carte 2, ci-contre).

Le projet de parc éolien des Marchellions se localise dans le département de l'Eure-et-Loir (28), dans la région Centre-Val de Loire. La Zone d'Implantation Potentielle du Projet (ZIP), située à 13,6 km du petit pôle de Châteaudun, s'installe au sein du plateau agricole de la Beauce, territoire déjà investi par l'éolien.

Le projet s'insère à la rencontre de zones d'implantation d'éoliennes identifiées par la DDT, d'exclusion (distance à 500 m des habitations), de vigilance (500 m à 1 km de celles-ci) et de moindre impact (cf. Carte 2). Le projet tendra à éviter les effets de mitage dans des territoires non propices à l'implantation d'éoliennes.

Carte 2 : Zones d'implantations potentielles d'éoliennes, d'après la DDT 28





Zone de moindre impact : zone la plus favorable où l'installation d'éoliennes aurait un moindre impact.
Zone de vigilance : zone d'implantation d'éoliennes qui se situeraient entre 500 mètres et 1 kilomètre des habitations.
Zones à éviter: zone où l'implantation d'éoliennes est à éviter.
Zones exclues: en raison de leurs qualités paysagères (le Parc National du Perche), patrimoniales (les abords immédiats des servitudes patrimoniales et la Cathédrale Notre-Dame de Chartres) ou urbaines (500 mètres des habitations), l'implantation d'éoliennes est exclue.

B.I.2. Contexte touristique

La **ZIP est éloignée des grands sites touristiques** régionaux. Ainsi, dans les 15 sites les plus fréquentés en 2019 (voir tableau ci-dessous), le plus proche est le musée des Beaux-Arts d'Orléans, à plus de 45 km au sud-est de la ZIP. Sur la plaine de la Beauce, les sites touristiques sont rares. Certains sites locaux s'installent à plusieurs kilomètres, dans le plateau du Perche-Gouët à l'ouest.

Tableau 10 : Fréquentation des sites touristiques au niveau régional en 2022

NOM	DEPARTEMENT	COMMUNE	FREQUENTATION 2022
Zooparc de Beauval	41	Saint-Aignan	2000000
Château de Chambord	41	Chambord	1053946
Domaine Régional de Chaumont sur Loire	41	Chaumont Sur Loire	535875
Château Du Clos Luce, Parc Leonardo Da Vinci	37	Amboise	417000
Château Royal d'Amboise	37	Amboise	365000
Château et Jardins de Villandry	37	Villandry	360000
Château Royal de Blois et Musées	41	Blois	350130
Château d'Azay Le Rideau	37	Azay Le Rideau	269748
Les Prairies Du Roy	37	Loches	191 557
Parc Mini Chateaux et Grand Aquarium de Touraine	37	Amboise	185000
La Tanière - Zoo Refuge / Ferme de la Renaissance	28	Nogent-Le-Phaye	150000
Parc Floral de la Source Orleans	45	Orleans	135136
Forteresse de Chinon	37	Chinon	133180
Family Park	37	Saint Martin Le Beau	125000
Maison de la Magie Robert Houdin	41	Blois	103638
Château de Langeais	37	Langeais	96968
Château de Maintenon	28	Maintenon	88740
Parc et Château de Valencay	36	Valencay	88371
Maison Des Vins de Cheverny	41	Cheverny	80564
Cité Royale de Loches (Logis + Donjon)	37	Loches	79305

Source : Tourisme Pro' - Comité Régional du Tourisme Centre - Val de Loire

Le territoire présente de nombreux itinéraires (voir Carte 4, ci-dessous) dont une part cyclable. Aussi, afin de renforcer son attractivité sur ce point, la région porte un projet de valorisation des réseaux de boucles et des boucles sur le site de France Vélo Tourisme.

« Avec le partenariat fin 2021, entre les ADT, le CRT et France Vélo Tourisme, la région Centre-Val de Loire sera la première région à figurer dans une nouvelle version de la rubrique "destination régionale" sur le site de France Vélo Tourisme qui intégrera la totalité d'un réseau cyclable. » *Rapport d'activité 2021 – Comité Régional du Tourisme Centre-Val de Loire*

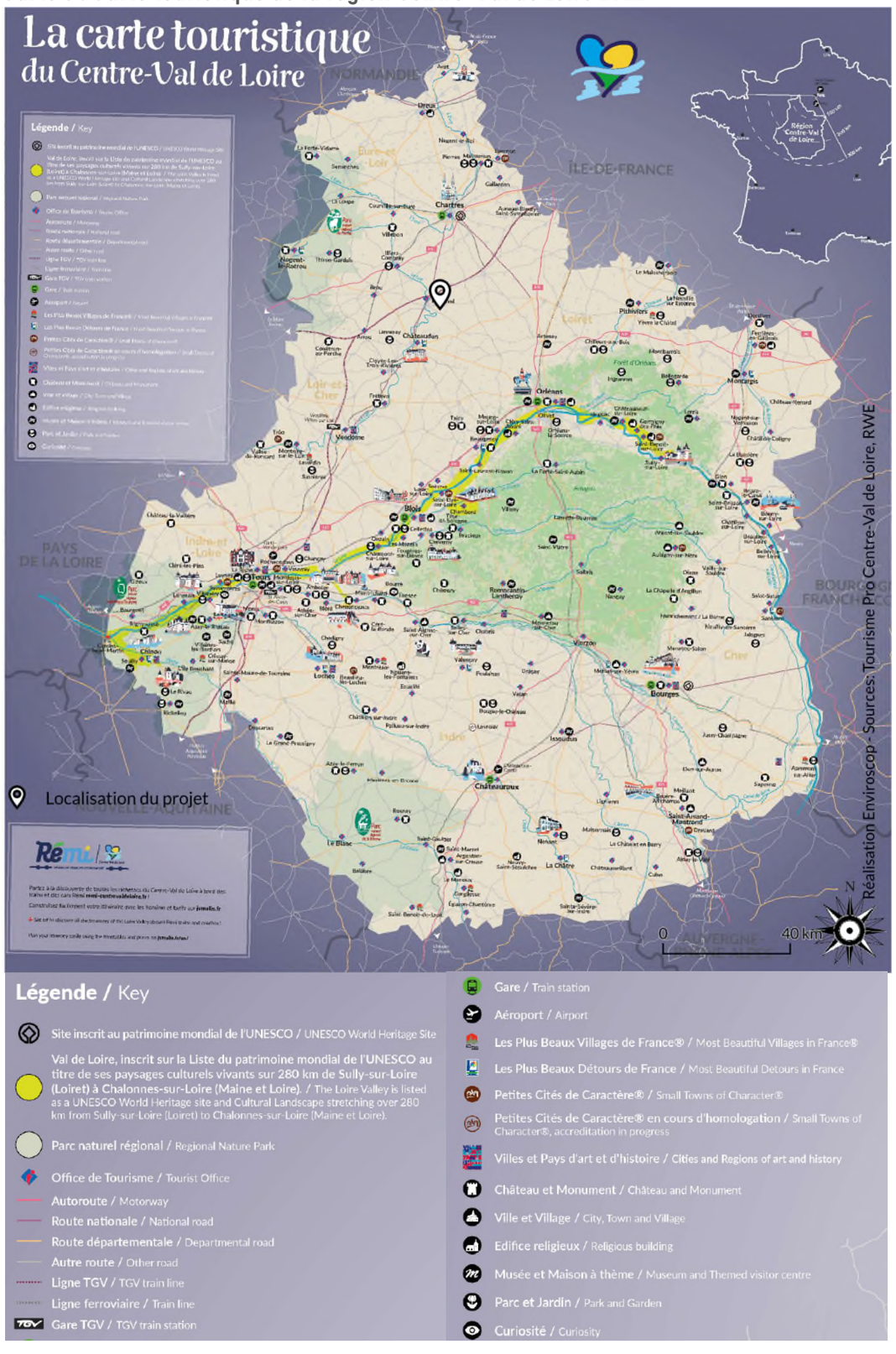
Différents tracés touristiques traversent la commune de Bonneval à l'ouest de la ZIP, avec:

- les activités de loisirs et de pleine nature, notamment de canoë-kayak, le long de la vallée du Loir vers Châteaudun.
- les randonnées avec la présence de plusieurs grands itinéraires (GR35, GR654, la véloroute de Saint-Jacques de Compostelle à vélo via Chartres, la Véloscénie ...).
- La route touristique du Blé en Beauce.

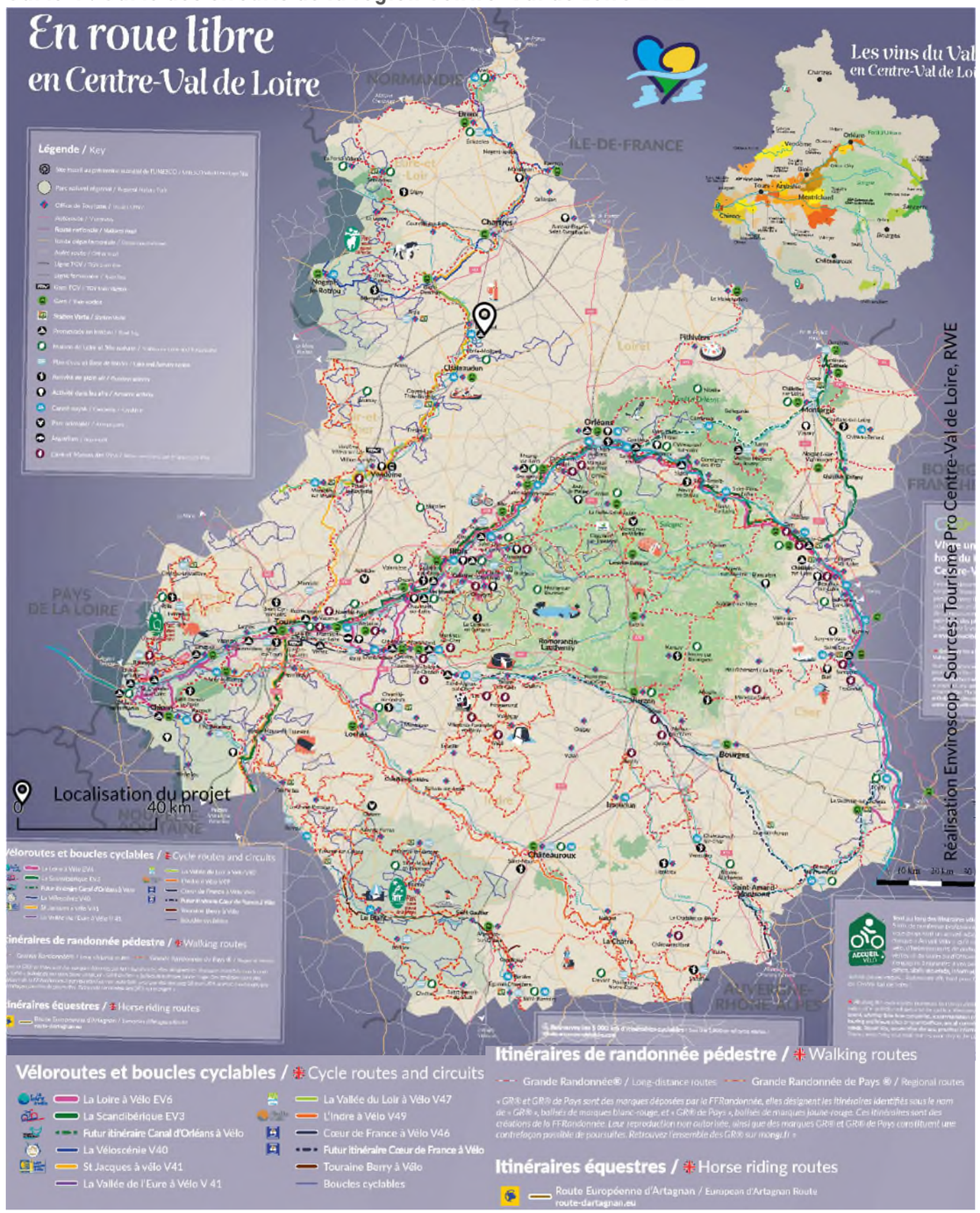
Aucun site UNESCO ou Grand Site de France n'est situé sur le territoire d'étude. Chartres, qui comprend en son sein **la Cathédrale Notre-Dame**, reconnu site du patrimoine mondial est situé à 31 km de la ZIP, hors vues à préserver et hors de l'aire de vigilance (cf. Carte 5, ci-dessous).

Une attention particulière sera portée sur les sites reconnus et les patrimoines, bien que ce secteur ne soit pas le plus touristique de cette région. L'enjeu des itinéraires touristiques est aussi à prendre en compte dans l'état initial. Cependant, le projet n'est pas situé à proximité de sites fréquentés. Les sites touristiques les plus fréquentés à l'échelle du Centre-Val de Loire se concentrent le long des vallées, notamment la vallée de la Loire. Sinon, il s'agit de sites au caractère patrimonial de plus petite échelle .

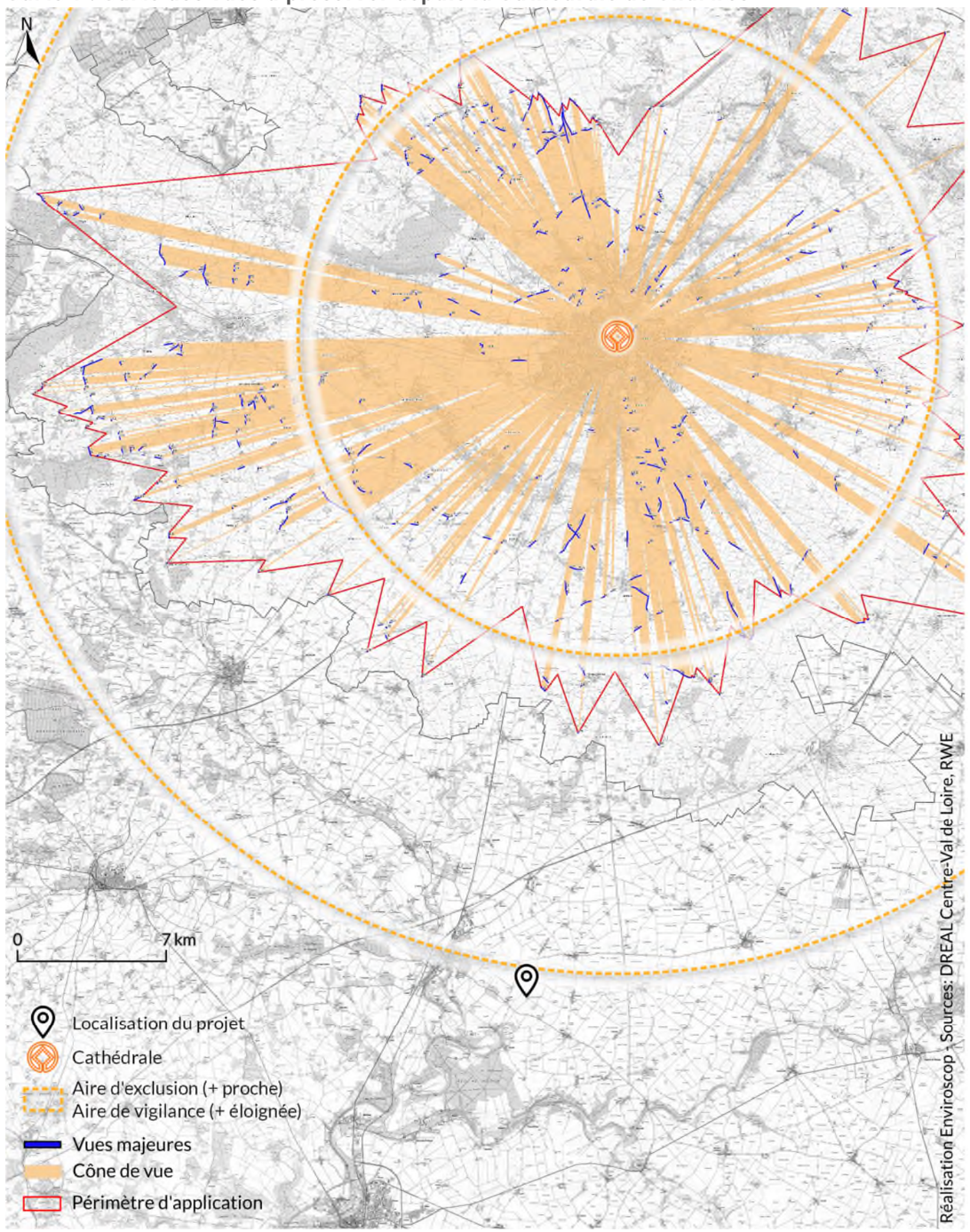
Carte 3 : Carte touristique de la région Centre-Val de Loire 2022



Carte 4 : Carte des circuits de la région Centre-Val de Loire 2022



Carte 5 : Carte des vues à préserver depuis la Cathédrale de Chartres



B.I.3. Définition des aires d'étude

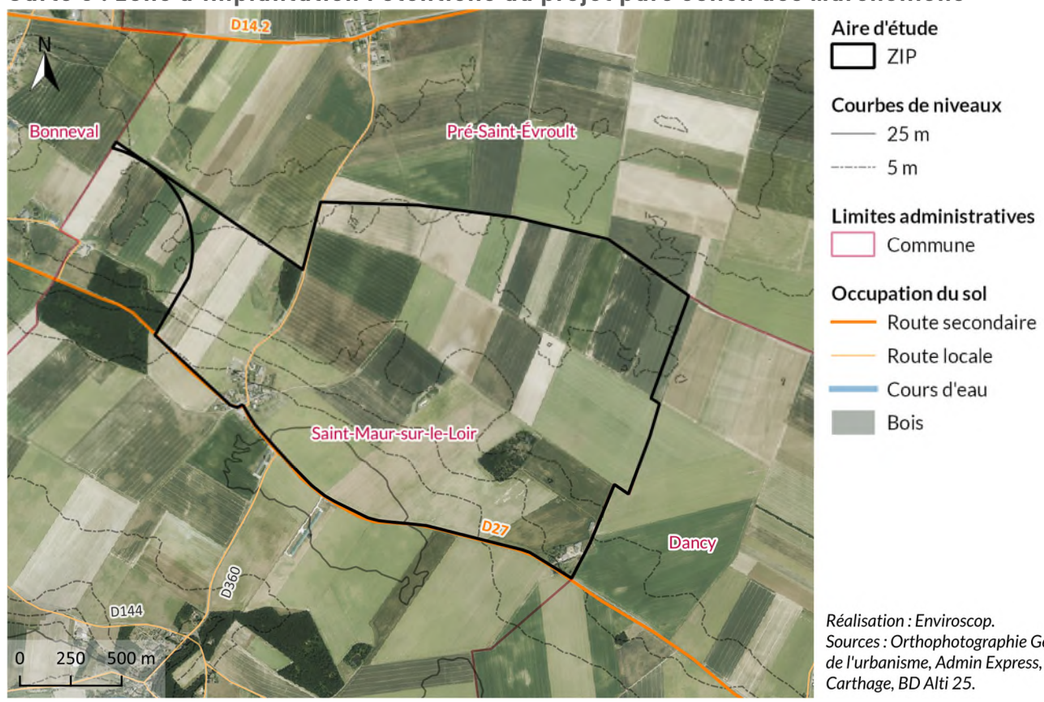
B.I.3.a. Zone d'Implantation Potentielle

La zone d'implantation potentielle (ZIP) correspond au secteur où il est techniquement possible d'implanter des éoliennes. Celle-ci est définie au nord par la limite communale de Saint-Maur-sur-le-Loir. **La ZIP est située sur la commune de Saint-Maur sur le Loir, bordée au nord par Pré-Saint-Evroult et Dancy à l'est.**

Elle s'insère dans **un plateau légèrement ondulé**, avec des altitudes variant **de 129 m à 153 m sur la ZIP**. Le paysage très ouvert est constitué de grandes parcelles agricoles. Quelques arbres sont présents en limite de parcelles, ainsi qu'un boisement en limite nord-ouest de la ZIP, avec le bois de la Garenne. La ZIP a une superficie d'environ 319 ha , d'une largeur d'environ 1,6 km entre sa limite nord et sa limite sud et d'une longueur maximale de 3 km de son extrémité ouest à son extrémité est.

Elle est traversée par **quelques chemins d'exploitation ou chemins ruraux, une desserte locale** à l'ouest sur un axe nord/sud entre le hameau de **Lolon** (compris dans la ZIP) et Gérainville et bordée par la route secondaire **D27** en limite sud de la ZIP. Une autre ferme isolée, **Edeville**, est également comprise aussi dans la ZIP.

Carte 6 : Zone d'Implantation Potentielle du projet parc éolien des Marchellions



Réalisation : Enviroscop.
Sources : Orthophotographie Géoportail de l'urbanisme, Admin Express, BD Carthage, BD Alti 25.

Photo 1 : Paysage de la ZIP



Sources : Enviroscop, 2022

B.I.3.b. Trois aires du territoire d'étude

Un parc éolien est un objet visible à plusieurs kilomètres alentours, du fait de ses grandes dimensions. Sa prégnance visuelle varie en fonction de la distance et de la hauteur des machines. **La définition des aires d'étude se base sur l'aire d'influence visuelle maximale** (ZIVmax, voir Carte 7 et Carte 8) **pour une éolienne située en n'importe quel point de la ZIP avec une hauteur en bout de pale de 180 m.**
Le territoire d'étude recouvre l'ensemble des aires du volet paysager. Il se localise dans le département de l'Eure-et-Loir (28). La ZIV maximale montre que le projet pourra potentiellement être prégnant sur le plateau dans un rayon de 10km et qu'il sera très peu visible depuis les petites vallées.

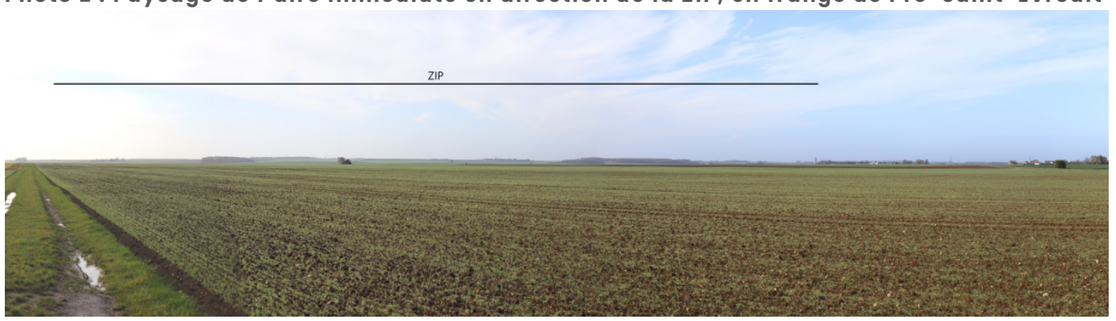
Aire d'étude immédiate

Cette aire d'étude permet notamment d'étudier la composition du projet et de ses aménagements connexes dans son paysage d'accueil. L'aire immédiate correspond au secteur où le parc devrait être un élément central du paysage puisque la ZIVmax prévoit une échelle importante des éoliennes : plus de 5° d'angle vertical. **Cette aire d'étude est constituée d'un rayon de 2 km environ autour de la ZIP**, s'étendant des boucles du Loir au sud jusqu'au hameau de Mézières au nord, le petit pôle de Bonneval à l'ouest et le lieu-dit la Vallée de Conie à l'est. L'aire immédiate est rurale, composée de plateaux cultivés et à la marge boisés. Elle intègre en effet plusieurs boisements sur ses pourtours au sud et sud-ouest.

Elle comprend les villages de **Saint-Maur-sur-le-Loir, Dancy**, **Pré-Saint-Evroult,** quelques hameaux et maisons isolées, ainsi que le petit pôle de **Bonneval** (situé à cheval entre l'aire immédiate et l'aire rapprochée). Elle est traversée par **deux routes secondaires en étoile depuis Bonneval**. Le réseau est complété par un **réseau dense de petites routes qui irriguent le reste du territoire,** s'organisant selon une logique traditionnelle, reliant les lieux de vie entre eux .

Le **Site inscrit de la Boucle du Loir** s'inscrit dans cette aire, à 1,28 km de la ZIP, ainsi que non loin de là, un site singulier, **les Dolmens de Baignon**, à 1,95 km de la ZIP (voir B.II.6, page 39 et 41).

Photo 2 : Paysage de l'aire immédiate en direction de la ZIP, en frange de Pré-Saint-Evroult



Sources : Enviroscop, 2022

Aire d'étude rapprochée

Dans l'aire rapprochée le projet devrait apparaitre comme un nouvel élément paysager visible au second ou à l'arrière-plan. Les éoliennes peuvent encore être prégnantes lorsqu'elles sont visibles : l'angle vertical de la ZIVmax s'étale de 2° à 5° d'angle vertical environ. **L'aire rapprochée est adaptée à l'aire de visibilité potentielle maximale sur un angle vertical de 2° et s'étend sur une surface allant de 2 à 10 km environ :**

- Ses limites dans la plaine de la Beauce sont balisées régulièrement par des lieux de vie, avec Bouville au nord-ouest, Le-Gault-Saint-Denis au nord, Sancheville à l'est et Varize au sud-est ;
- L'aire rapprochée est plus délimitée par les Grands Bois de Dangeau à l'ouest ;
- Elle suit ainsi la rupture entre le plateau et la vallée du Loir au sud, en limite de Châteaudun, le relief masquant en grande partie les vues au-delà de cette limite et les valeurs de ZIVmax étant faibles.

Bien que présent majoritairement dans l'aire éloignée, certains quartiers de Châteaudun se situent en limite d'aire rapprochée, faisant considérer ce pôle dans l'aire rapprochée. Le sud de l'aire rapprochée est marqué par des ripisylves qui accompagnent le Loir et dont certaines parties se détachent et occupent de larges zones du plateau agricole.

Deux pôles et **vingt-quatre villages** sont répartis dans cette aire. Bonneval (présent dès l'aire immédiate) et **Châteaudun** (à cheval avec l'aire éloignée) centralisent les routes importantes, qui **convergent en étoile depuis ces derniers. Deux lignes ferroviaires** traversent l'aire d'étude, une passant d'ouest au nord-est et une du sud au nord-est, en direction de Voves.

22 Monuments Historiques, 1 site classé et 2 sites inscrits sont répertoriés dans cette aire (voir B.II.6, page 39 et 41).

Dans ce secteur se situent 4 parcs éoliens : le parc construits de Bonneval, le groupement de parcs éoliens construits de Villars (parcs du Canton de Bonneval et de la Butte de Ménonville) et le groupement de parcs éoliens construits de Moulin de Pierre (parcs Nord et Sud).

Photo 3 : Paysage de l'aire rapprochée en direction de la ZIP, depuis la D127 au nord-est



Sources : Enviroscop, 2022

Aire d'étude éloignée

C'est l'échelle du grand paysage où le projet se fondra peu à peu dans l'arrière-plan. **Cette aire s'étend de 6 à 20 km globalement**. Cette aire d'étude prend en compte l'aire de visibilité potentielle notable, allant jusqu'à 0,5° pour la ZIVmax. C'est l'échelle du grand paysage où le projet se fondra peu à peu dans l'arrière-plan.

Un pôle et **quatre villes** sont répartis dans cette aire. **De grands axes de déplacement parcourent le territoire** d'étude, comme la voie rapide A11, ainsi que de nombreuses routes principales qui rayonnent depuis Châteaudun et Brou. Aussi, les lignes de transport ferroviaire de voyageurs se prolongent dans cette aire d'étude, auxquelles s'ajoute **une ligne** entre Chartres et Courtalain-Saint-Pellerin (situés en dehors du territoire d'étude) qui dessert Brou et Illiers-Combray.

Il est dénombré **101 monuments protégés** (voir B.II.6, page 39 et 41).

Les parcs éoliens se concentrent quasi-totalement sur la moitié est, dans la Beauce.

Photo 4 : Dans l'aire éloignée



Sources : Enviroscop, 2022

La ZIP forme une entité d'une superficie de 319 ha environ. Elle est située sur la commune de Saint-Maur-sur-le-Loir. Les aires d'études ont été définies grâce à la ZIV maximale. L'aire immédiate s'étend sur un rayon de 2 km autour de la ZIP. L'aire rapprochée s'étend globalement jusqu'à 10 km, avec une adaptation aux valeurs de ZIVmax supérieures à 2° d'angle vertical. Enfin, l'aire éloignée s'étend entre 10 et 20 km en fonction des valeurs de ZIVmax.

Carte 7 : Présentation de la zone d'implantation et des aires immédiate et rapprochée

Aire immédiate

Aire rapprochée

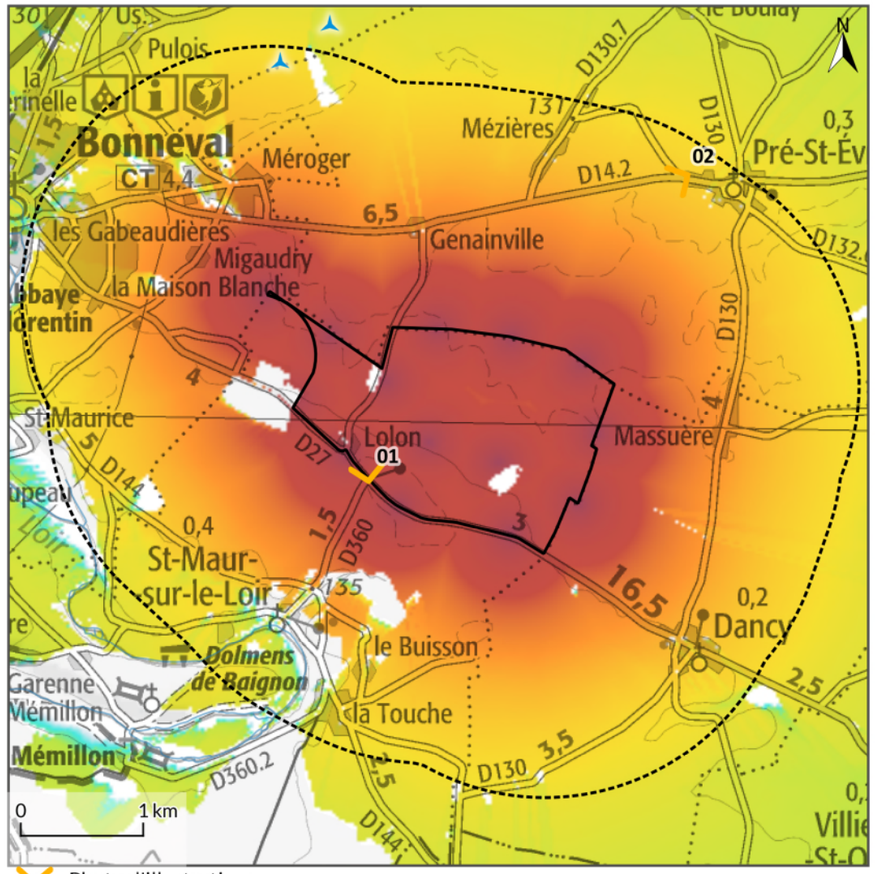


Photo d'illustration

Aire d'étude

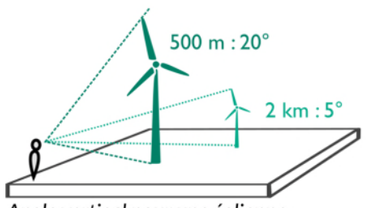
- ZIP
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

Parc éolien

- Construit
- Autorisé, non construit

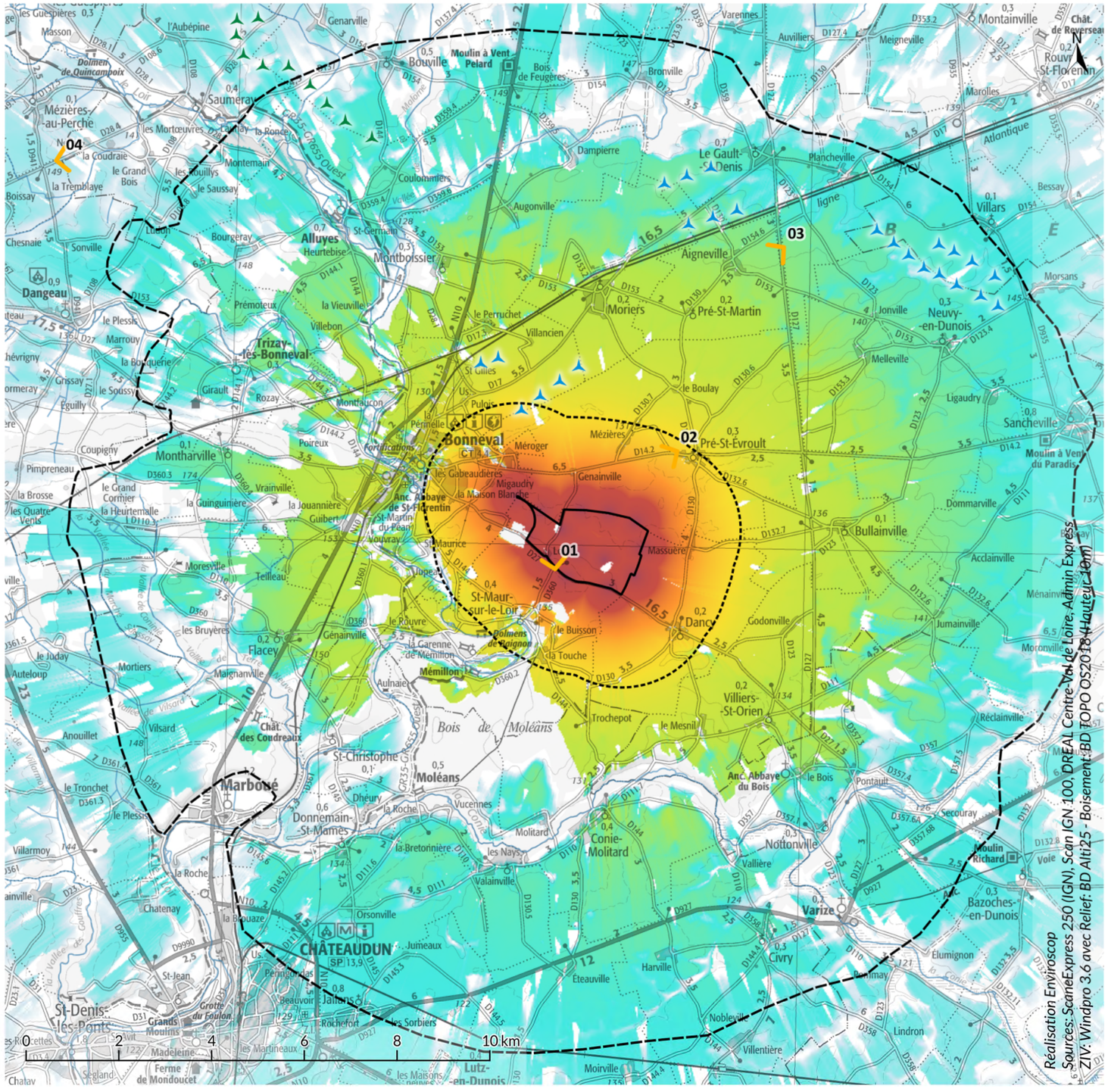
ZIVmax (185m) - Angle vertical

0	5°
0,5°	10°
1°	20°
2°	>20 °



Angle vertical pour une éolienne

La ZIV est une modélisation informatique qui reflète l'ensemble des visibilités potentielles des éoliennes sur un territoire donné, compte tenu du relief et des principaux boisements. L'indicateur est ici l'angle vertical maximal des éoliennes en bout de pale du projet.



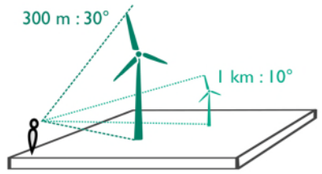
Réalisation Enviroscop
Sources: ScaneExpress 250 (IGN), Scan IGN 100, DREAL Centre-Val de Loire, Admin Express
ZIV: Windpro 3.6 avec Relief: BD Alti25 - Boisement: BD TOPO OS2018 (Hauteur 10m)

Carte 8 : Présentation de la zone d'implantation et de l'aire éloignée

Aire d'étude
- ZIP
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

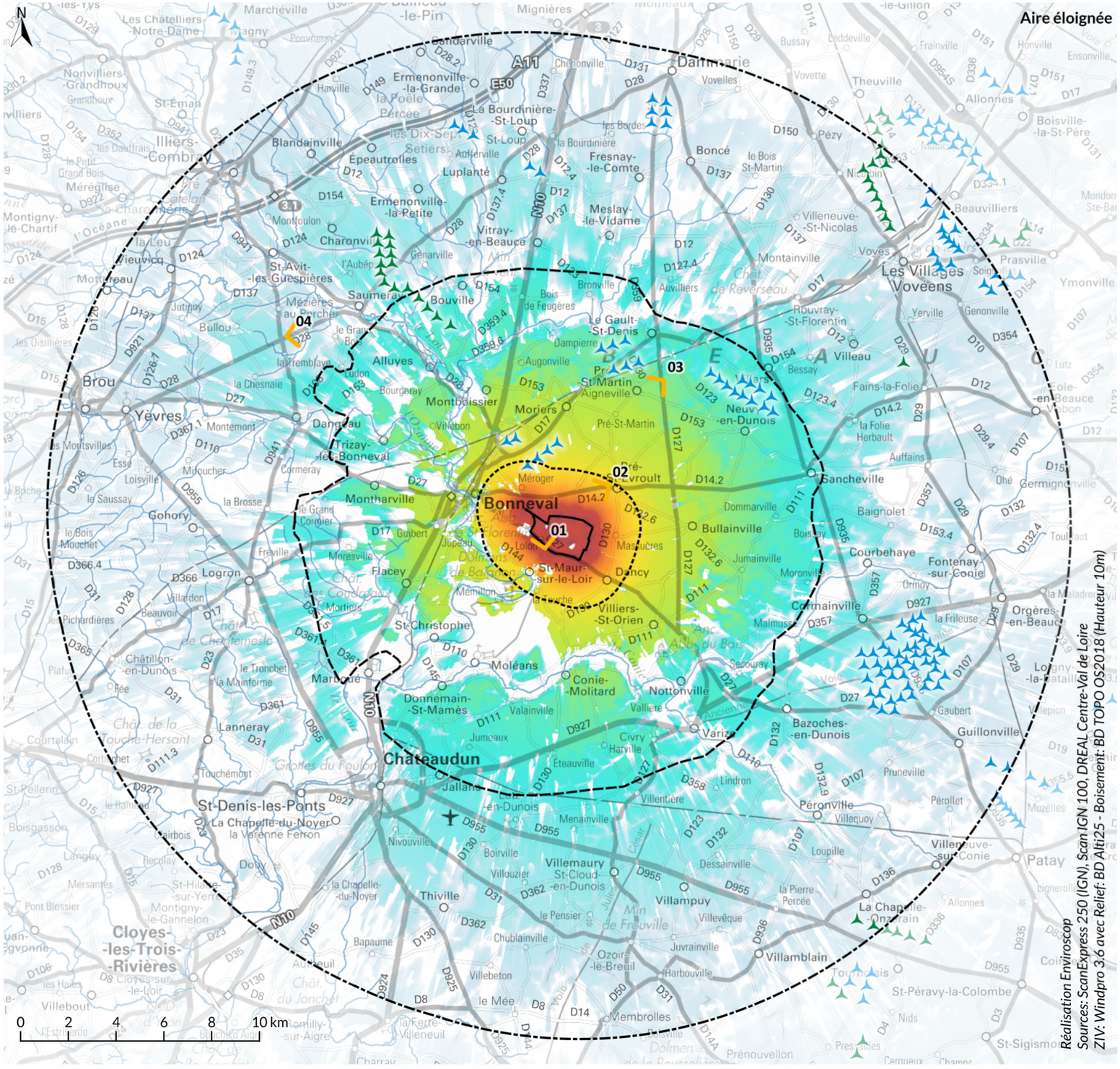
Parc éolien
- Construit
- Autorisé, non construit

ZIVmax (185m) - Angle vertical
- 0
- 0,5°
- 1°
- 2°
- 5°
- 10°
- 20°
- >20 °



Angle vertical perceptible

La ZIV est une modélisation informatique qui reflète l'ensemble des visibilités potentielles des éoliennes sur un territoire donné, compte tenu du relief et des principaux boisements. L'indicateur est ici l'angle vertical maximal des éoliennes en bout de pale du projet.



B.II. STRUCTURE DU PAYSAGE ET INVENTAIRE DES ENJEUX

B.II.1. Socle physique

B.II.1.a. Géologie, relief et climat

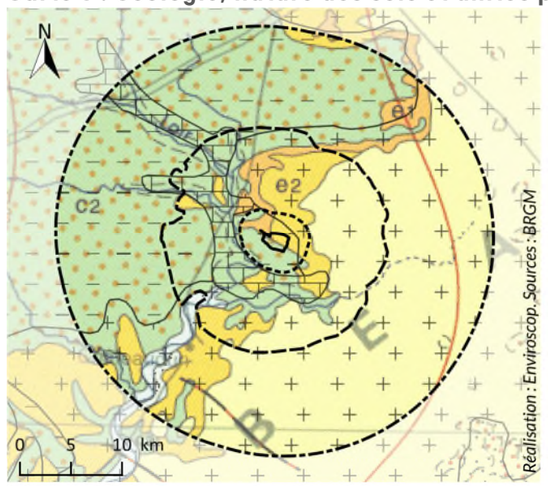
Le territoire d'étude est caractérisé par un climat **océanique dégradé des plaines du Centre et du Nord**, avec des précipitations annuelles négligeables, avec 603,3 mm de cumul annuel (comparé à 890 mm/an en France), avec chaque mois entre 7,0 (aout) et 11,3 (décembre) jours de pluie (source : station de Châteaudun, Météo France). Les températures varient en moyenne de 4,3°C en janvier, et 19,6°C en juillet et en août. Les périodes de nébulosité (51,6 jours sans ensoleillement) et de brouillard (48 jours de brouillard) sont fréquentes, tandis que les orages ont été observés sur 14,8 jours en moyenne chaque année. Ces données météos reflètent **la grande variation de la visibilité sur le territoire d'étude**, les vues à longue distance pouvant être souvent masquées par la brume.

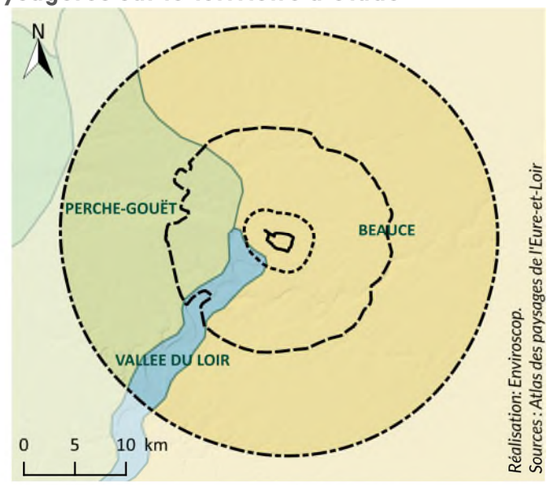
> **DEFINITION** : une VUE A LONGUE DISTANCE propose une visibilité à plus de 10 km.

Le territoire d'étude se trouve à la jonction de deux ensembles géologiques spécifiques : les formations alluvionnaires du Crétacé (donnant lieu aux vallonnements du Perche-Gouët) et les calcaires, marnes et gypses de l'éocène et du miocène (avec la plaine de la Beauce).

La **vallée du Loir**, plus récente marque le socle par la présence d'alluvions. Elle chemine dans des formations calcaires du nord vers le sud-ouest. Ses affluents du nord au sud, tels que l'**Yerre**, l'**Ozanne**, la **Foussarde** et la **Vallée de Paray** et depuis l'est vers l'ouest, la **Conie**. Avec leurs réseaux de ruisseaux, ils viennent plisser le socle et dessiner de fines variations de reliefs. En effet, ces derniers sont variés notamment sur le plateau du **Perche-Gouët** ainsi que plus légèrement celui de la **Beauce**. Les mouvements et vallonnements prennent une amplitude allant de 115 m d'altitude dans les vallées de l'aire immédiate et jusqu'à 180 m sur les reliefs de Montharville à l'ouest. Ils sont de plus en plus marqués à mesure que l'on s'oriente vers le nord-ouest, allant jusqu'à une altitude de 190 m en limite d'aire éloignée.

Carte 9 : Géologie, nature des sols et unités paysagères sur le territoire d'étude





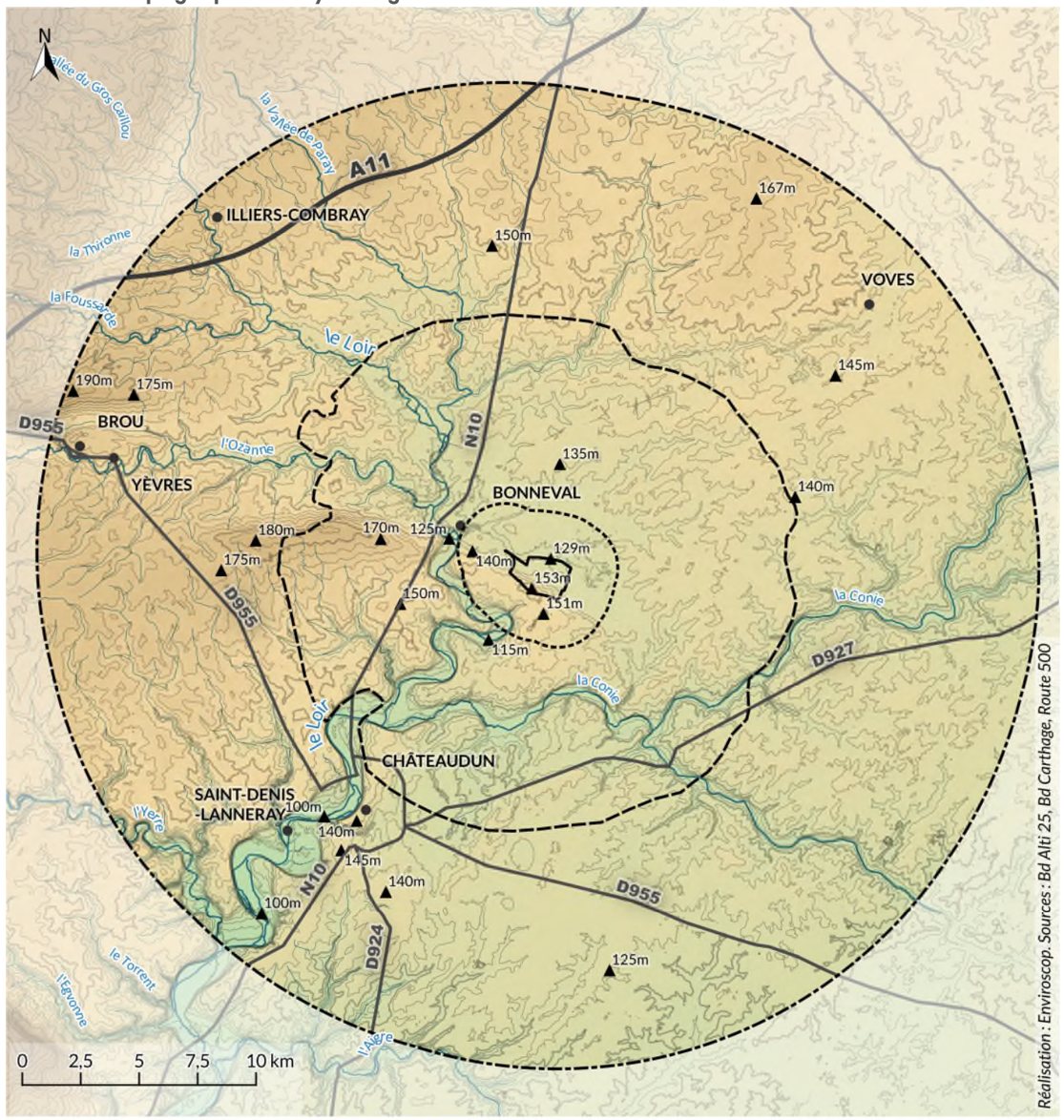
Lithologie
- Argiles
- Craie
- Calcaires, marnes et gypse
- Sables

Géologie
- c2 Crétacé moyen
- e1 Eocène inférieur
- e2 Eocène moyen et supérieur
- m Miocène

Aires d'étude
- ZIP
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

Unité paysagère
- Vallée
- Bocage ou espace naturel
- Système mixte
- Grandes cultures
- Limite des UP

Carte 10 : Topographie et hydrologie sur le territoire d'étude



Aires d'étude
- ZIP
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

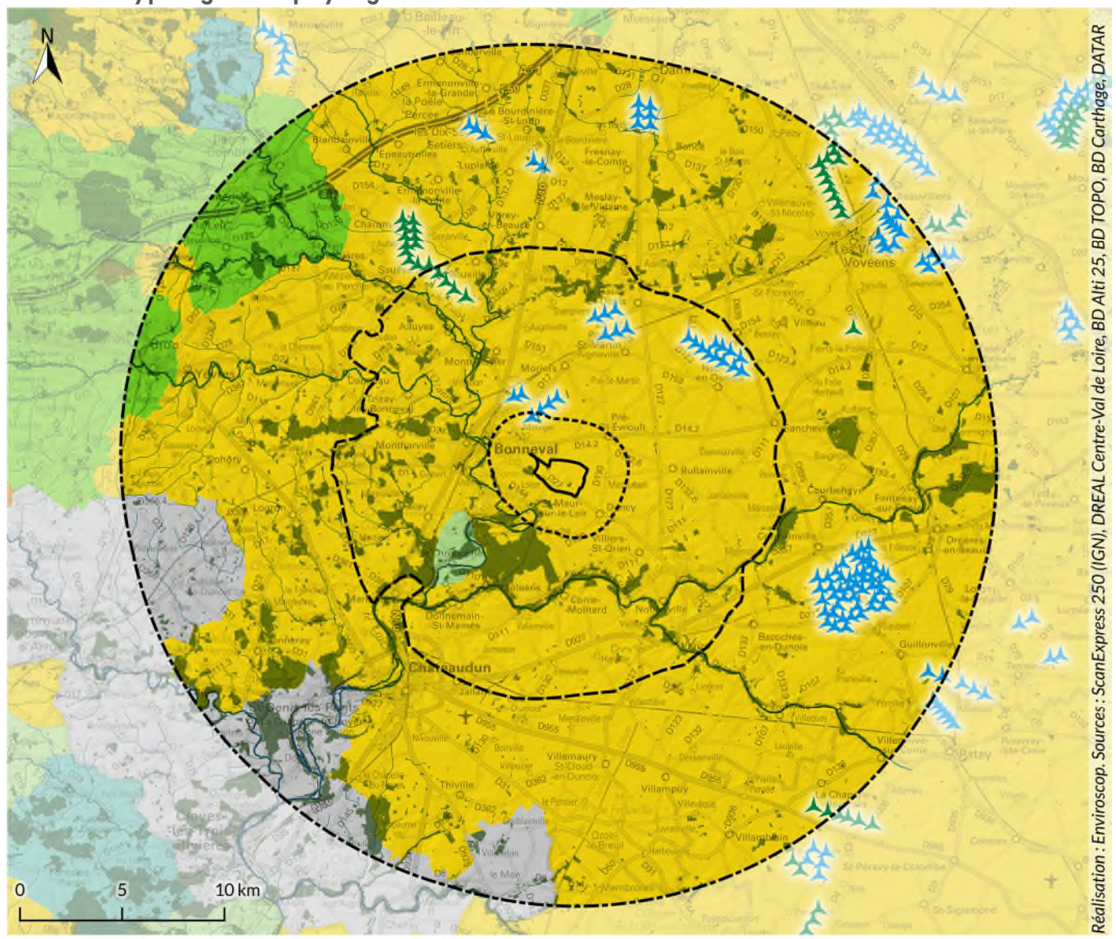
Occupation du sol
- Autoroute
- Route principale
- Cours d'eau
- Ville ou pôle

Relief
- 0
- 50
- 75
- 100
- 150
- 200
- 250
- 300
- 350

Courbes de niveaux
- 25 m
- 5 m
- Point altimétrique

B.II.2. Occupation du sol

Carte 11 : Typologie des paysages ruraux sur le territoire d'étude



Aires d'étude
- ZIP
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

Parc éolien
- Construit
- Autorisé, non construit

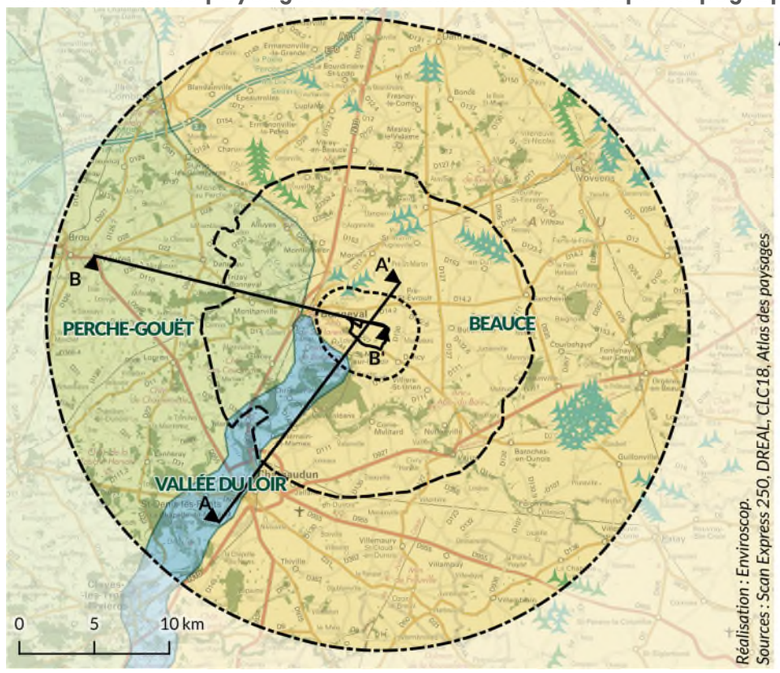
Occupation du sol
- Massif boisé
- Cours d'eau

Paysage de campagne
- Plaine ou plateau de grands openfields
- Plaine ou plateau de campagne diversifiée avec bâti marqué
- Plaine ou plateau de prairies et forêts
- Colline ou vallée en prairies, peu artificialisée
- Hors champ, commune fusionnée

Les paysages du territoire d'étude sont **majoritairement ruraux** (Cf. Carte 11). Les types de campagnes sont peu diversifiés. En limite nord-ouest, les paysages sont plus forestiers, en direction du Perche. **La ZIP se situe sur un plateau de campagne composé de grands openfields.**

B.II.3. Ambiances paysagères

Carte 12 : Unités paysagères et localisation des coupes topographiques



- Trait de coupe

Aires d'étude
- ZIP
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

Parc éolien
- Construit
- Autorisé, non construit

Occupation du sol
- Boisement

Unités paysagères
- Vallée
- Bocage ou espace naturel
- Système mixte
- Grandes cultures
- Limite des UP

B.II.3.a. Du nord au sud, des openfields ponctués par la vallée du Loir

La **Beauce présente de grandes parcelles agricoles, aux horizons ouverts et au relief relativement plat, rythmé par les boucles du Loir.** Les vues sont lointaines sur le paysage et plus particulièrement vers les plaines du nord au sud-est et vers la vallée au sud. Territoire propice au développement éolien, c'est le secteur qui concentre les parcs sur le territoire d'étude.

En contraste, alternant entre vues ouvertes et vues courtes ou fermées, la **Vallée du Loir** est un paysage aux reliefs plus ou moins accidentés. Elle serpente dans le calcaire de Beauce. Ses flancs sont souvent délimités par **des boisements sur les fortes pentes**, tandis que **son fond de vallée est occupé par des prairies**.

B.II.3.b. D'est en ouest, des paysages cultivés vers le paysage mixte du Perche

Le **Perche-Gouët** est un espace de transition entre les plaines agricoles de l'est de la **Beauce** et les reliefs densément boisés au nord-ouest du **Perche**, en dehors du territoire d'étude.

Le premier paysage est caractérisé par un relief collinaire découpé par de nombreuses petites vallées, où le paysage est **semi-ouvert**, entre **openfield et bocage**, entre **plateau et colline**. La présence de l'eau est **ténue mais constante** à travers la multiplicité de ruisseaux.

Le second se présente sous forme d'un paysage **très légèrement échancré par de petites vallées**, où l'**absence de relief et d'élevage** permet **un paysage sans arbre ou presque**, hormis quelques bosquets en rebord de vallon ou sur les terres les moins bonnes.

Figure 18 : Coupe AA' de la vallée du Loir au sud-ouest à la ZIP dans l'openfield de la Beauce

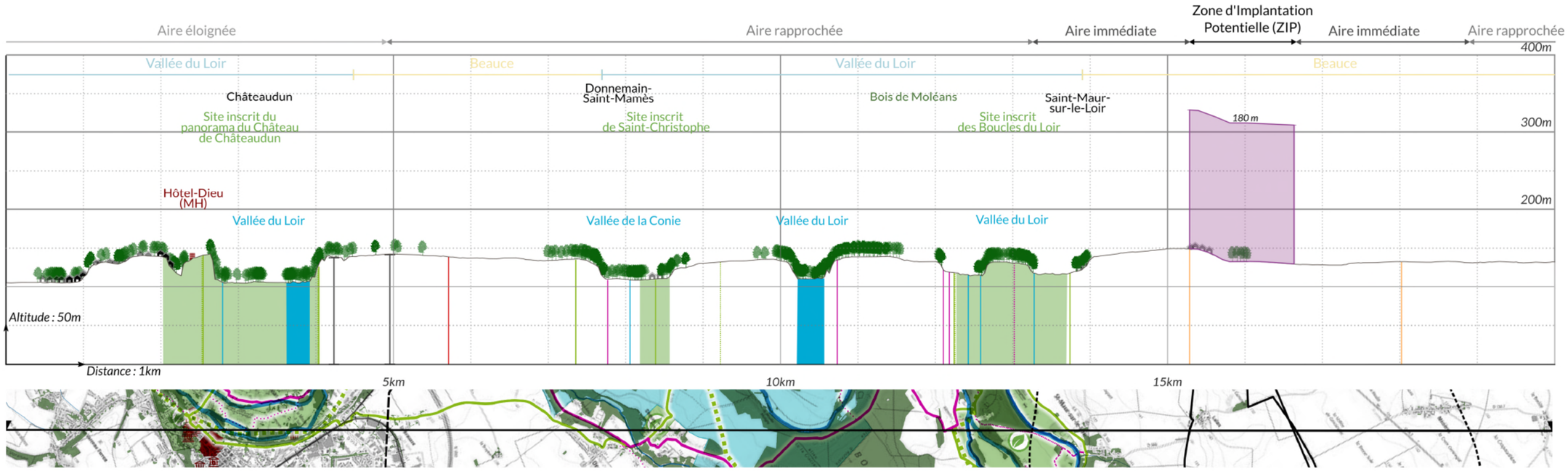
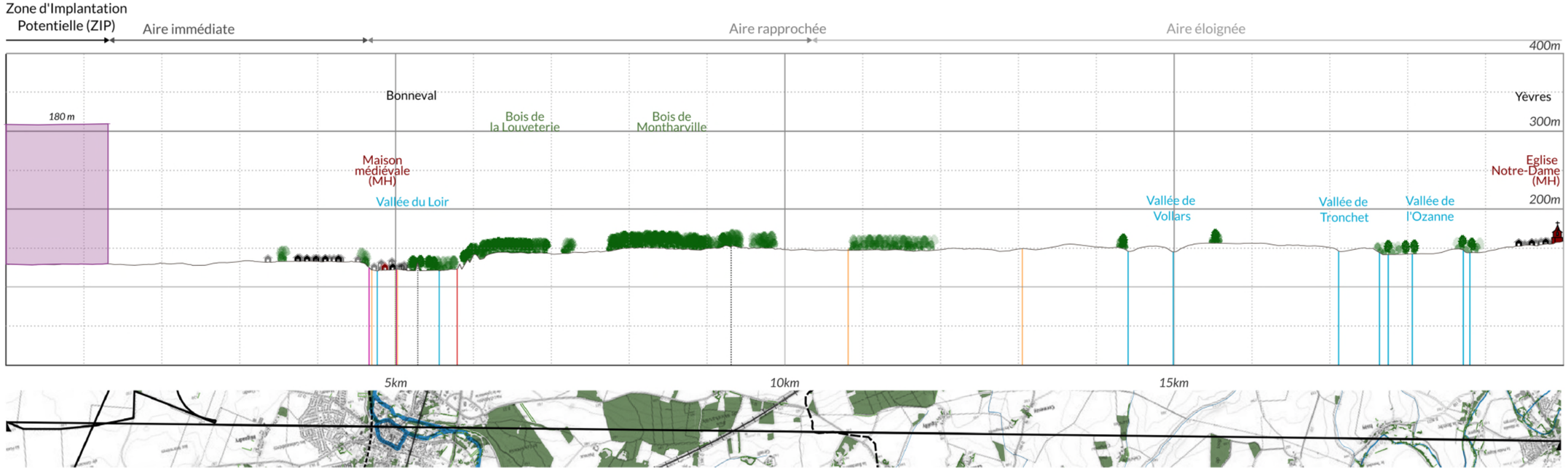


Figure 19 : Coupe B'B de la ZIP au Perche-Gouët à l'openfield de la Beauce

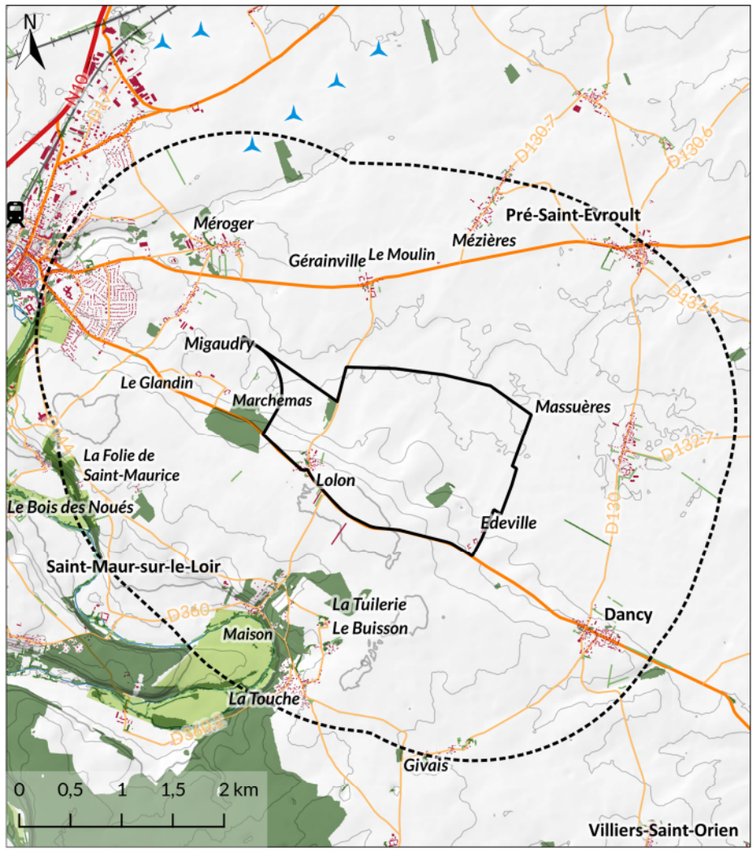


De grandes entités se distinguent sur le territoire d'étude : les grands plateaux et plaines en openfield à l'est, séparés par le paysage humide de la vallée du Loir au sud et les paysages mixtes aux reliefs bocagers du Perche-Gouët vers l'ouest . Ils présentent une illustration d'espaces et de paysages variés.

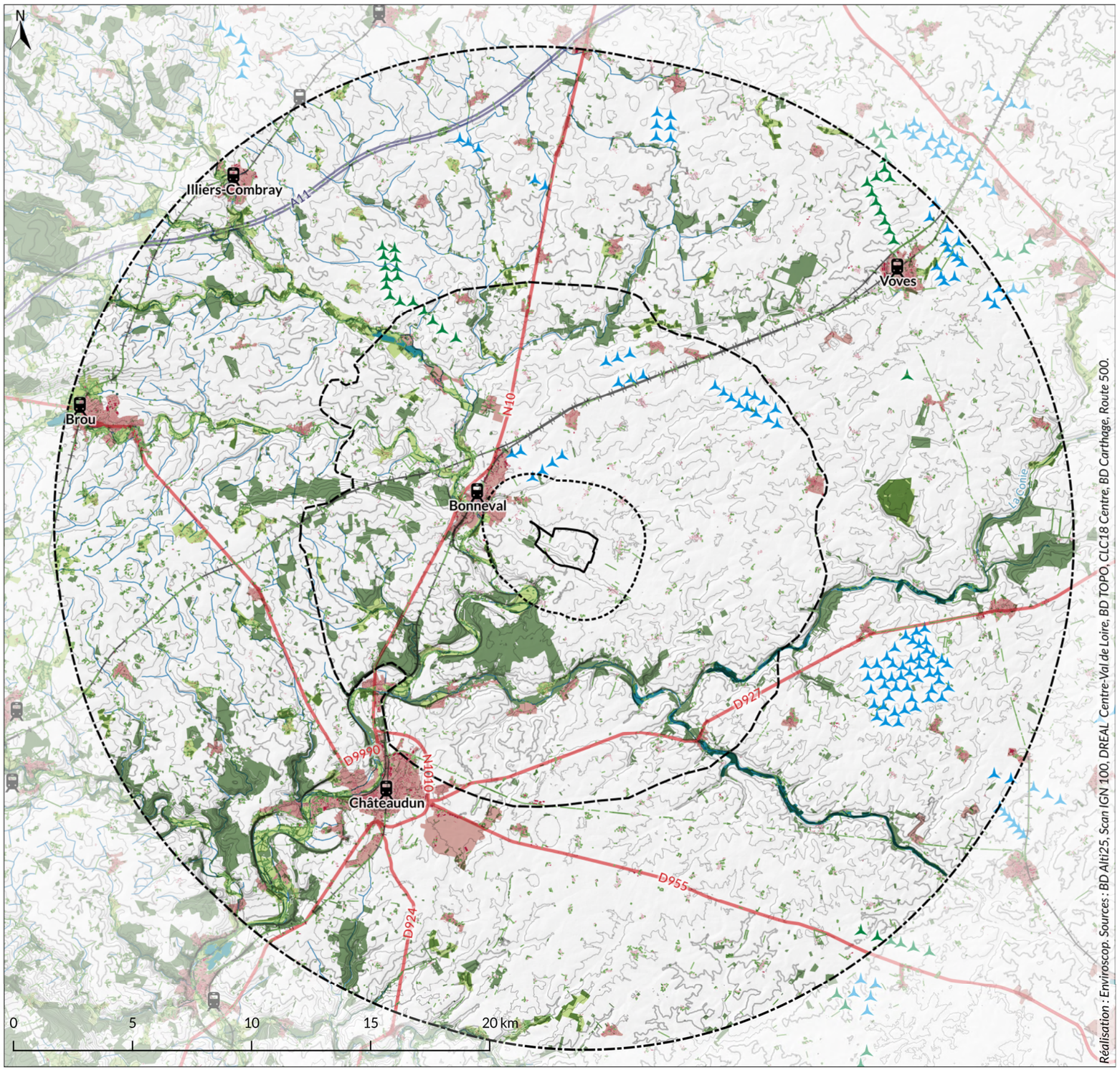
On retrouve les espaces ruraux agricoles de la Beauce très ouverts à l'est, entaillés par la vallée sinueuse du Loir. En direction de l'ouest dans le Perche-Gouët, le relief se renforce, entre collines et plateaux. Les paysages se boisent de plus en plus. Les boisements sont principalement présents dans ce paysage mixte et ainsi qu'aux abords de la vallée du Loir. La ZIP se localise au sein d'un paysage où des marques d'anthropisation sont déjà bien présentes, les openfields de la Beauce, au nord de la vallée du Loir.

Carte 13 : Occupation du sol sur le territoire d'étude

Aire immédiate



Aire éloignée



Aires d'étude
- ZIP
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

Parc éolien

Occupation du sol
- Zone urbaine
- Bocage ou lande
- Massif boisé
- Zone humide ou espace en eau
- Espace ouvert
- Cours d'eau

Infrastructure de transport
- Gare de voyageur
- Réseau ferré
- Autoroute
- Route principale
- Route secondaire
- Petite route

Courbes de niveaux
- 25 m
- 5 m

B.II.4. Contexte éolien

B.II.4.a. Etat de l'éolien au 15/10/2024

Carte 14 : Contexte éolien et infrastructures électriques

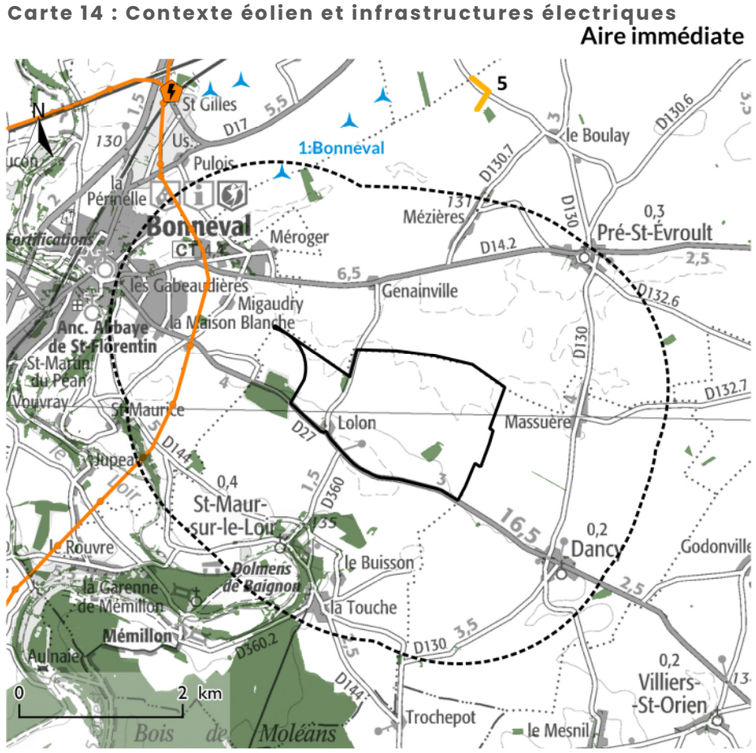




Photo d'illustration

Massif boisé

Aires d'étude

ZIP

Aire immédiate

Aire rapprochée

Aire éloignée

Parc éolien

Construit

Autorisé, non construit

Poste source

Poste 225 kV

Poste 90 kV

Poste 63 kV

Ligne électrique

90 kV

225 kV

L'éolien est une des composantes des paysages du territoire d'étude et se concentre sur la moitié nord-ouest/sud-est du territoire d'étude, dans l'unité paysagère de la Beauce. Les machines y rythment les paysages ouverts cultivés par leur verticalité dans ces espaces où les arbres sont peu présents et où la vue porte au loin. **18 parcs sont construits** alors que **7 parcs sont autorisés** mais non construits. Dans la Beauce, ils sont généralement groupés et implantés en ligne, avec un écart régulier entre les machines. Un grand espace sans éolienne se dégage sur l'autre moitié de l'aire d'étude, celle-ci étant délimitée par le cours du Loir et de la Conie. **La ZIP ne vient pas empiéter sur cette respiration**. Pour autant, elle s'insère non loin d'une des boucles de la Vallée du Loir, au nord de celle-ci. **L'enjeu sur les ruptures d'échelle est donc à prendre en considération.**

Réalisation : Enviroscop. Sources : Scan Express 250, Scan IGN 100, DREAL Centre-Val de Loire, CLC18, RTE.

On retrouve à cheval entre l'aire immédiate et l'aire rapprochée le parc de **Bonneval** et dans l'aire rapprochée le parc construit de **Moulin de Pierre (Nord et Sud)** et le **groupement de Villars** composé du **Canton de Bonneval** et de **la Butte de Ménonville.** Tous les autres parcs sont dans l'aire éloignée. Si la moitié sud-ouest du territoire est exempte d'éolienne, les paysages plus ouverts du nord-est présentent plusieurs parcs éoliens. **La présence d'une seule éolienne du parc construit de Bonneval, en limite d'aire immédiate devrait cependant limiter l'enjeu concernant les impacts cumulés**.

Photo 5: Parc éolien de Bonneval, à cheval entre les aires immédiate et rapprochée



Sources : Enviroscop, 2022

Photo 6: Parcs éoliens en limite d'aire éloignée, dans l'aire rapprochée depuis la D123.4



Sources : Enviroscop, 2022

Les quatre communes de l'aire d'étude immédiate sont membres de la **Communauté de Commune du Bonnevalais**. Approuvé le 15 janvier 2018, le **SCOT** est en vigueur sur le territoire du Syndicat Mixte du Pays Dunois composé de 42 communes (depuis le 1er janvier 2019) réparti en 2 communautés de communes : la Communauté de communes du Bonnevalais (incluant l'AEI) et la Communauté de communes du Grand Châteaudun. Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) définit une prescription directement en lieu avec le développement éolien.

Figure 20 : Extrait du DOO en lien avec le développement éolien dans le SCoT en vigueur

3.3.2 – SE DIRIGER VERS UNE RÉDUCTION DE LA DÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE DE TOUS LES USAGERS

Prescriptions [P40]. Poursuivre un développement d'implantation d'éoliennes maitrisé sur le territoire. Sur la base des connaissances liées aux contraintes et aux enjeux du territoire, les élus pourront définir des zones favorables au développement d'implantation d'éoliennes en prenant en compte le **Schéma Régional Eolien.** Il s'agit de délimiter des zones où une facilitation d'implantation sera établie. Cela permettra de veiller à une cohérence de développement et à limiter l'implantation « désordonnée » éventuelle sur le territoire.

Tableau 11 : Parcs éoliens construits et autorisés sur le territoire d'étude

ID	Nom	Etat	Nombre d'éoliennes	Hauteur en bout de pale	Groupement éolien	Localisation	Distance à la ZIP	Aire d'étude	Enjeu
E001	Bonneval	Construit	6	142 m		Bonneval	1,89 km	Immédiate	Significatif
E002	Moulin de Pierre (Nord et Sud)	Construit	6	150 m		Pré-Saint-Martin, Le Gault-Saint-Denis	6,50 km	Rapprochée	Significatif
E003	Canton de Bonneval	Construit	8	150 m	Villars	Villars, Neuvy-en-Dunois	8,18 km	Rapprochée	Significatif
E004	Croix Nollet	Autorisé	6	166 m		Bouville	8,37 km	Rapprochée	Significatif
E005	Butte de Ménonville	Construit	4	150 m	Villars	Villars	8,84 km	Rapprochée	Significatif
E006	Onze septiers	Autorisé	4	150 m		Saumeray	10,82 km	Eloignée	Significatif
E007	Les Prieurs	Autorisé	8	150 m		Saumeray, Charonville	11,67 km	Eloignée	Significatif
E008	Pendloup	Construit	6	130 m	Cormainville	Guillonville, Cormainville	12,29 km	Eloignée	Significatif
E009	Grande Pointe	Construit	6	130 m		Guillonville, Cormainville	12,76 km	Eloignée	Significatif
E010	La Route de Gaubert	Construit	7	130 m		Guillonville, Cormainville	13,04 km	Eloignée	Significatif
E011	Bois Elie	Construit	10	135 m		Guillonville, Cormainville, Courbehaye	13,54 km	Eloignée	Significatif
E012	La Madeleine	Construit	6	130 m		Cormainville	13,54 km	Eloignée	Significatif
E013	Bois Elie et Buisson	Construit	6	135 m		Guillonville, Cormainville	13,80 km	Eloignée	Significatif
E014	Moisson de Beauce I	Construit	5	135 m		Bourdinière-Saint-Loup	14,17 km	Eloignée	Significatif
E015	Champart Saint-Benoist	Construit	6	130 m		Guillonville, Cormainville	14,45 km	Eloignée	Significatif
E016	Prototype de Villeau	Autorisé	1	150 m		Villeau	14,75 km	Eloignée	Significatif
E017	Dammarie	Construit	6	150 m		Dammarie	16,95 km	Eloignée	Significatif
E018	Eoliennes citoyennes 11	Autorisé	6	150 m	Voves - Beauvilliers	Voves	17,73 km	Eloignée	Significatif
E019	Un souffle dans la plaine	Construit	3	175 m		Voves	18,19 km	Eloignée	Significatif
E020	Egrouettes	Construit	5	175 m		Voves	18,23 km	Eloignée	Significatif
E021	Eoliennes citoyennes 15	Autorisé	4	150 m		Beauvillers	18,84 km	Eloignée	Significatif
E022	3 Muids	Construit	5	125 m		Terminiers	19,12 km	Eloignée	Significatif
E023	Bois de l'Arche	Construit	5	150 m	Voves - Beauvilliers	Beauvilliers	19,25 km	Eloignée	Significatif
E024	Génonville	Construit	6	164 m		Voves	19,32 km	Eloignée	Significatif
E025	Sainbois	Autorisé	5	125 m		Tournoisis	19,01 km	Eloignée	Significatif

Sources : es parcs éoliens s'implantent principalement dans les plaines et plateaux cultivés de la Beauce, où les paysages plus ouverts sont favorables à l'énergie éolienne. Ils marquent le paysage, notamment dans ces paysages très horizontaux, dont le motif paysager est répétitif.

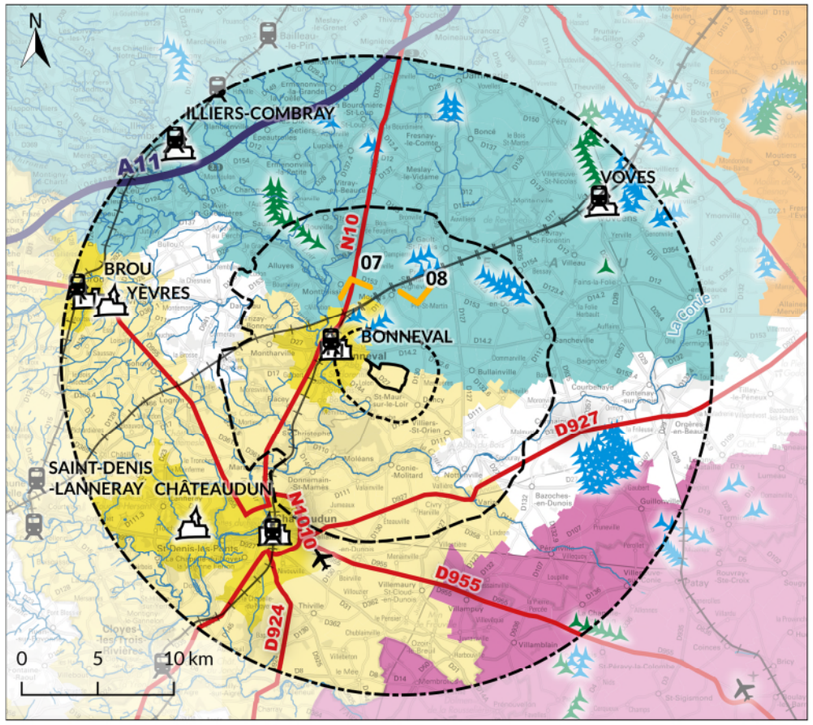
Le territoire d'étude accueille 18 parcs construits et 7 parcs autorisés, avec une implantation générale sous forme de lignes. La ZIP s'insère sur un plateau ouvert, non loin d'une boucle du Loir. Le parc éolien le plus proche se situe à cheval entre l'aire immédiate et rapprochée, avec seulement une éolienne dans l'aire la plus proche.

A noter que le SCOT du Bonnevalais auquel se rattachent les quatre communes de l'aire immédiate définit une prescription directement en lien avec l'éolien, la poursuite du développement de l'énergie éolienne de manière maitrisé.

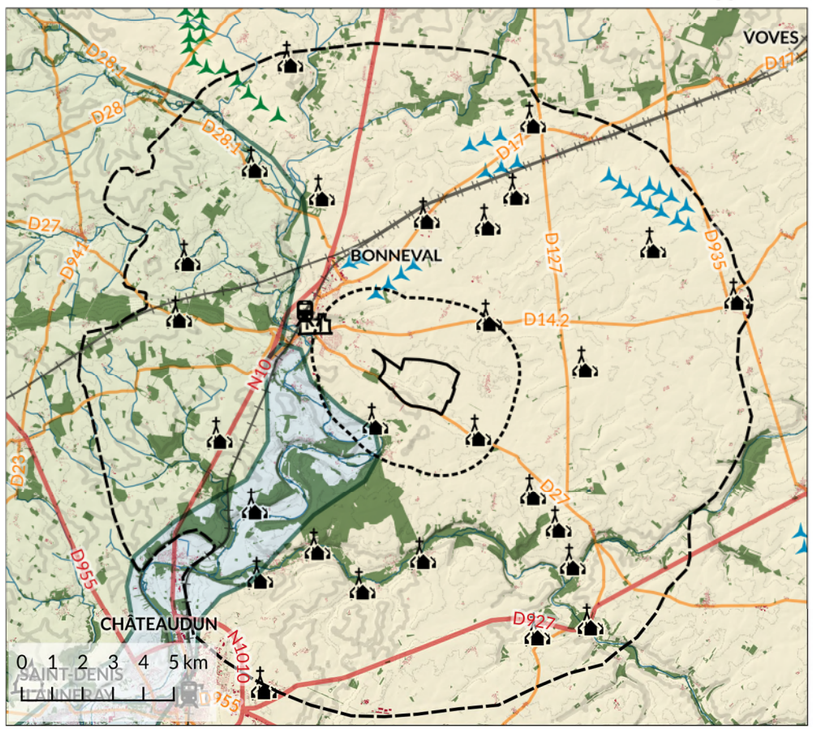
B.II.5. Paysages du quotidien

Carte 15 : Lieux de vie et axes de déplacement dans les trois aires d'étude

Aire éloignée



Aire rapprochée



Aire immédiate



Photo d'illustration

Aires d'étude
- ZIP
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

Aire d'attraction des villes 2020
- Couronne d'un pôle > 700 000 habs
- Couronne d'un pôle de 200 000 à 700 000 habs
- Couronne d'un pôle de 50 000 à 200 000 habs
- Pôle < 50 000 habs
- Couronne d'un pôle < 50 000 habs
- Commune isolée hors influence des pôles

Parc éolien
- Construit
- Autorisé, non construit

Unités paysagères
- Limite des UP
- Vallée
- Système mixte
- Grandes cultures

Lieu de vie
- Pôle
- Ville
- Village
- Hameau
- Habitation isolée

Occupation du sol
- Autoroute
- Route principale
- Route secondaire
- Route locale
- Gare de voyageur
- Réseau ferré
- Aérodrome
- Cours d'eau
- Massif boisé

B.II.5.a. Lieux de vie

Le territoire d'étude s'inscrit **en marge de deux grands pôles urbains :** Chartres et Orléans qui se situent en dehors du territoire d'étude, respectivement à 31 et 45 km de la ZIP. Pourtant, ces derniers rayonnent à une large échelle jusqu'à proximité de la ZIP, dont les communes forment des couronnes sous leurs influences (cf. Aire éloignée de la Carte 15, ci-dessus). Aussi **trois plus petits pôles influencent le territoire**, il s'agit de Bonneval dans les aires immédiate et rapprochée, Châteaudun dans les aires rapprochée et éloignée et Brou dans l'aire éloignée.

La répartition de l'habitat est régulière sur le territoire d'étude et comprend 53 lieux de vie. Dans l'aire d'étude immédiate, sont répartis 1 pôle situé à cheval entre l'aire immédiate et rapprochée, 3 villages, 11 hameaux et 7 maisons/fermes isolées. Dans l'aire d'étude rapprochée, sont répartis 1 pôle situé à cheval entre l'aire rapprochée et l'aire éloignée et 24 villages de taille variable, plutôt groupés et organisés à l'intersection de routes. L'aire éloignée présente quand à elle, 1 pôle et 4 villes.

Tableau 12 : Lieu de vie autour du projet

Aire d'étude	Type	Lieu de vie	Niveau d'enjeu	Unité paysagère
ZIP	Maison isolée	Edeville	Particulier	Beauce
	Hameau	Lolon	Particulier	
Immédiate	Maison isolée	Marchemas, Le Glandin, Le Moulin, Le Riboudet, Maison, La Folie de Saint-Maurice	Particulier	
	Hameau	Migaudry, Gérainville, Méroger, Massuères, La Tuilerie, Le Buisson, Mézières, Le Bois des Noues, La Touche, Givais	Particulier	
	Village	Saint-Maur-sur-le-Loir, Dancy, Pré-Saint-Evroult	Local	
	Pôle	Bonneval	Principal	
Rapprochée	Village	Bullainville, Villers-Saint-Orien, Moriers, Conie-Molitard, Pré-Saint-Martin, Montboissier, Le Bois, Moléans, Aigneville, Valainville, Nottonville, Donnemain-Saint-Mamès, Neuvy-en-Dumois, Civry, Le-Gault-Saint-Denis, Varize, Sancheville, Bouville, Jallans	Local	Beauce
		Saint-Christophe	Local	Vallée du Loir
		Flacey, Alluyes, Montharville, Trizay-Lès-Bonneval	Local	Perche-Gouët
	Pôle	Châteaudun	Principal	Beauce
Eloignée	Ville	Voves, Illiers-Combray	Significatif	Beauce
		Saint-Denis-Lanneray		Vallée du Loir
		Yèvres		Perche-Gouët
	Pôle	Brou	Principal	

> Dans l'aire immédiate, tous les types de lieux de vie sont pris en compte, y compris les hameaux et maisons isolées. Dans l'aire rapprochée sont ajoutés aux pôles l'analyse des villages. Dans l'aire éloignée sont étudiés seulement les pôles et villes.
>
> Le hameau de Lolon et la ferme isolée d'Edeville sont présents dès la ZIP mais ils seront analysés dans la partie aire immédiate.

Des typologies d'insertion paysagères se dégagent entre les paysages agricoles ouverts de la Beauce, ceux du Perche-Gouët et dans la vallée du Loir.

Dans la Beauce, les lieux de vie se sont développés à **l'intersection de routes en étoile**, avec des fermes isolées à cour carrée autour du village ou **en village-rue** avec une structure proche du village en étoile, si ce n'est qu'une rue principale hiérarchise l'ensemble. L'archétype du village est composé d'une église et d'une mairie au centre, d'habitations et de jardins (les ouches) en périphérie qui articulent le village et le protègent des cultures.

La **ferme beauceronne** apparaît comme **une sentinelle au milieu des champs**, tournant le **dos aux cultures**. Le corps de bâtiment s'organise autour d'une cour, lieu abrité et fonctionnel pour l'exploitation agricole. Autrefois cette forme avait vocation défensive. Les fermes des villages présentent les mêmes caractéristiques. Seule séparation entre les bâtiments et les cultures de la plaine, les potagers clôturés rappellent les ouches des villages. Dans la Beauce, les **silhouettes émergent de la plaine**, telles des îles, notamment l'été, où au milieu des cultures céréalières, contrastent les villages et leurs lisières arborées. Dans l'espace ouvert de la plaine, les **repères verticaux prennent toute leur importance** et permettent à l'œil de s'arrêter, tels que les clochers et les châteaux d'eau.

Figure 21 : Typologie des lieux de vie dans la Beauce

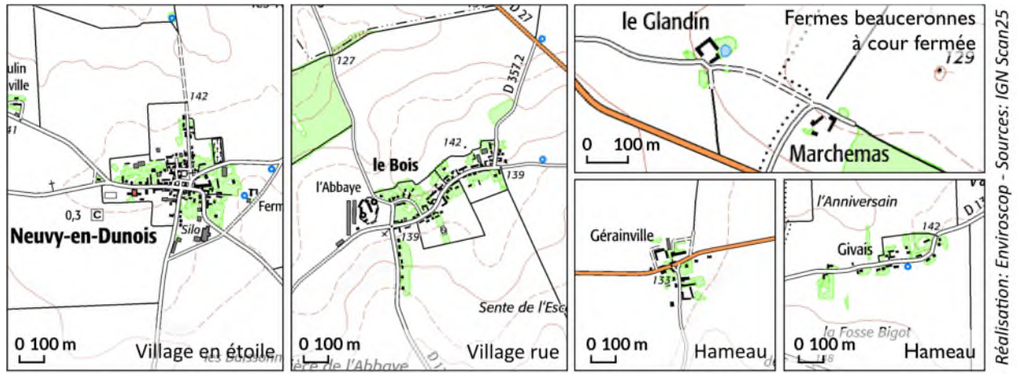
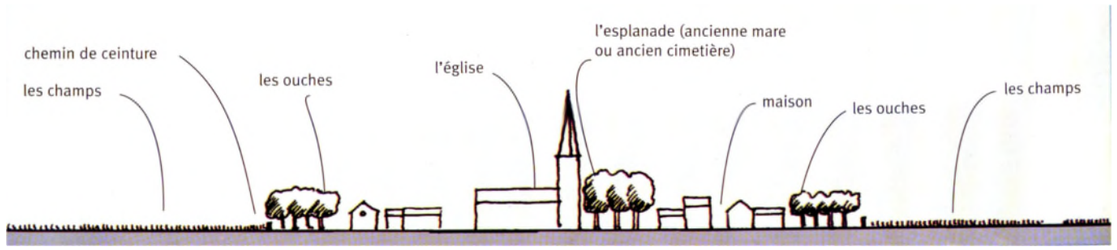


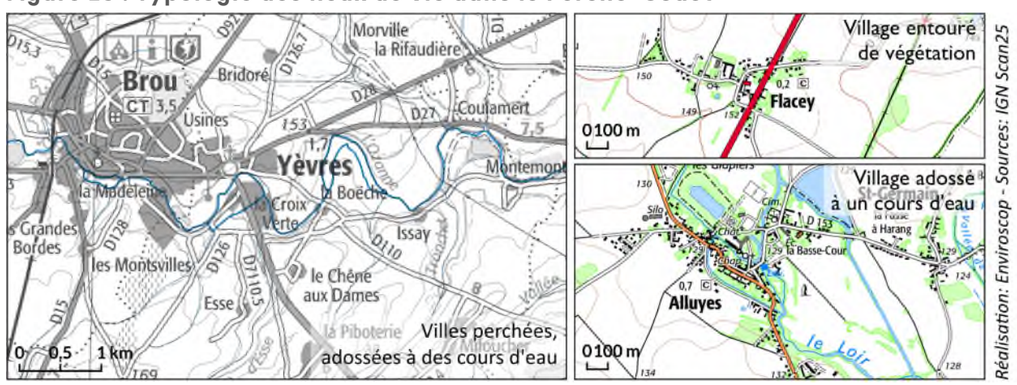
Figure 22 : Coupe-type du village beauceron



Source : Guide des Paysages d'Eure-et-Loir, Edition du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement d'Eure-et-Loir

Dans le **Perche-Gouët**, les constructions et les hameaux sont **dispersés** entre villes et villages. Les villages sont généralement formés par plusieurs **bâtiments groupés et adossés au bocage et à de petits bois**. Les bourgs occupent quant à eux, le **rebord de vallonnements formés par les rivières**. Ils se sont développés le long des voies et s'étendent généralement sur le versant du vallon, sans franchir la rivière ou rarement. De loin, ils apparaissent comme des **villages perchés**.

Figure 23 : Typologie des lieux de vie dans le Perche-Gouët



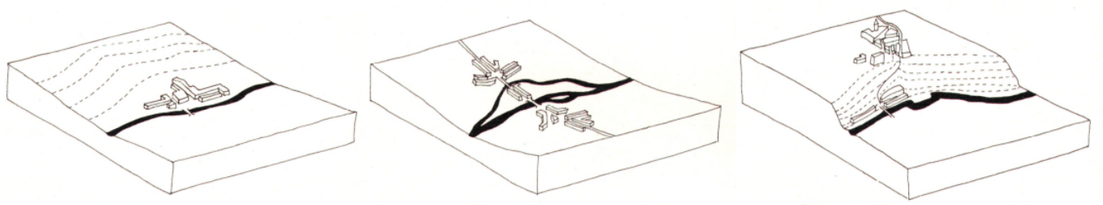
Dans la **Vallée du Loir**, trois types de lieux de vie se sont développés. Les **villages en bords du Loir,** qui sont installés proche de la rivière (ex : Saint-Maur-sur-le-Loir, Marboué). Les **villages traversants**, qui se sont développés au travers

de la vallée de part et d'autre de la rivière (ex : Châteaudun). Les **villes et villages des sommets de coteau,** qui se positionnent sur le rebord du plateau (ex :hameau de la Touche).

Dans la vallée, le relief façonné par les nombreux cours d'eau limite le champ de vision et par conséquent les éléments de repère deviennent rares.

Figure 24 : Figure des trois typologies d'implantation dans la Vallée du Loir

Village au bord de l'eau | Village traversant | Village des coteaux



Source : Guide des Paysages d'Eure-et-Loir, Edition du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement d'Eure-et-Loir

B.II.5.b. Axes de déplacement

Le territoire comprend un tissu dense de réseaux sur le territoire.

L'aire immédiate est traversée par les routes secondaires divergentes depuis **Bonneval**, la **D142** reliant le petit pôle de **Voves** au nord-est en passant par le village de **Sancheville** et la **D27 en limite sud de la ZIP,** traverse le petit pôle de **Brou**, la ville de **Bonneval** et le bourg de Gaubert au sud-est de l'aire éloignée. Le réseau est complété par des dessertes locales :

- La **D360** part du sud jusqu'à la route secondaire D27 non loin du village de Lolon ;
- La **D130** joint les lieux de vie du sud-est au nord-est de l'aire immédiate ;
- La **D144** du sud vers l'ouest ;
- La **D130.7** du nord jusqu'à la route secondaire D142 ;
- La **D132.6** de l'est jusqu'à la route secondaire D142 ;
- La **D132.7** d'est en ouest, à la rencontre de la D130 ;
- La **D360.2** longe la boucle du Loir.

Dans l'aire rapprochée, **Châteaudun** (à cheval avec l'aire éloignée) centralise les routes importantes, comme la **N10** qui relie ces deux pôles et la **D927**, les voies secondaires **D17, D28.1**. Une autre voie secondaire passe du nord au sud de l'aire rapprochée au niveau de Nottonville, la **D127**.

Dans l'aire éloignée, les **routes principales**, comme la D**955** qui passe par le deuxième pôles moyen **Brou**, ainsi que d'autres les voies principales la **N10** vers le nord, la **D927** vers l'est, la **D955** vers le sud-est, la **D924 et N10** vers le sud, convergent à Châteaudun et Brou rayonnent dans l'aire éloignée. La **voie rapide A11** traverse la partie nord-ouest de l'aire éloignée.

Photo 7 : Vue représentative de la N10 au nord de Bonneval



Sources : Enviroscop, 2022

Trois lignes ferroviaires traversent l'aire d'étude. Deux d'entre elles sont présentes dès l'aire rapprochée, une passant d'ouest au nord-est, la ligne **LGV Paris Montparnasse – Tours** et une depuis **Châteaudun – Chartres**, passant par Bonneval. La dernière se situe exclusivement dans l'aire éloignée. Il s'agit d'une ligne entre **Chartres - Courtalain-Saint-Pellerin** (situées en dehors du territoire d'étude) qui dessert Brou et Illiers-Combray.)

Photo 8 : Vue vers la ligne ferroviaire/LGV, au nord de la ZIP dans l'aire rapprochée



Sources : Enviroscop, 2022

Tableau 13 : Axes de déplacements autour du projet

Aire d'étude	Type	Nom	Niveau d'enjeu
Immédiate	Petite route	D360 / D144 / D130 / D132.7/ D130.7/ D132.6/D360.2	Particulier
	Route secondaire	D27 / D14.2	Local
Rapprochée	Route secondaire	D17 / D28.1 / D127 /D154 / D935	Local
	Route principale	N10 / D927 / N1010	Significatif
	Ligne TER	Chartres - Châteaudun	Significatif
	Ligne LGV	LGV Paris Montparnasse - Tours	Principal
Eloignée	Route principale	D910/D955/D924	Significatif
	Ligne TER	Chartres - Courtalain-Saint-Pellerin	Significatif
	Voie rapide	A11	Principal

> Les sensibilités des axes de déplacement sont analysées dans la partie B.III Unités paysagères et sensibilités » ci-après par unité paysagère.

Le territoire reste rural et influencé plutôt par les grands pôles urbains qui gravitent au sud-est pour Orléans (45 km de la ZIP), au nord pour Chartres (31 km). La répartition de l'habitat est régulière et dispersée entre les villages et les hameaux ou maisons/fermes isolées. 7 maisons/fermes isolées, 11 hameaux et 3 villages et 1 pôle sont situés dans l'aire immédiate tandis que 24 villages et 1 pôle sont répartis dans l'aire rapprochée. Enfin l'aire éloignée comporte 1 dernier pôle et 4 villes. Ces lieux de vie s'installent généralement dans la Beauce, à l'intersection de routes ou en village-rue, avec une typologie spécifique de ferme beauceronne à cour fermée. Sinon dans le Perche, ils sont familiers à ceux de la Beauce mais présentent plus de végétation en leur sein et abords. Enfin dans la Vallée du Loir, ils s'insèrent en fond de vallée, en travers des cours d'eau ou au sommet des coteaux. Les silhouettes dans les paysages ouverts se signalent dans l'horizon, soit parfois surmontées du clocher d'une église, soit par un mélange boisé/bâtis. Dans les vallées, ils ne sont pas ou très peu visibles.

Le réseau viaire est composé d'axes fortement hiérarchisés qui desservent correctement le territoire d'étude. L'aire immédiate est traversée par deux routes secondaires en étoile depuis Bonneval, la D14.2 et la D27, qui cette dernière suit la limite de la ZIP. Le réseau est complété par des petites routes irriguant le territoire dans l'aire d'étude immédiate, qui viennent en relai des plus importantes. Les autres routes principales et secondaires partent en étoile depuis les pôles de Bonneval, Châteaudun et Brou, entre eux et en direction des grands pôles urbains extérieurs à l'aire éloignée, tout comme les trois voies ferroviaires, transportant des voyageurs les lignes Ter entre Châteaudun – Chartres, Courtalain-Saint-Pellerin et LGV Atlantique entre Paris Montparnasse - Tours. Le regard porte relativement loin depuis la plaine agricole de la Beauce. Il est plus limité dans le Perche-Gouët et encore plus dans la Vallée du Loir, où les reliefs et les boisements limitent les visibilités sur les lointains.

B.II.6. Sites reconnus, patrimoine, et tourisme

B.II.6.a. Evolution des paysages au cours de l'histoire

Très tôt dans l'histoire, le territoire de ce qui deviendra l'Eure-et-Loir est soumis à d'intenses défrichements. Le « pays clair » - la Beauce- et le « pays des grand arbres » - le Perche- sont bien en place dans le paysage dès l'époque gauloise.

Des structures paysagères enracinées dans l'histoire

Des traces d'une présence très ancienne de l'homme, datant du paléolithique (1,5 millions d'années), ont été retrouvées dans plusieurs sites des vallées d'Eure-et-Loir, notamment à Saint-Prest. Ensuite, la Beauce et le Perche apparaissent comme un inexplicable désert avant les premiers labours néolithiques(12.000/15.000ans). A cette époque, des villages composés de vastes maisons familiales rectangulaires sont déjà présents dans les vallées et quelques groupes isolés commencent à peupler les plateaux . L'occupation générale de la région est ainsi marquée par le néolithique et le début de l'agriculture.

A l'époque gauloise, on parle déjà de l'époque « Belsa » qui donnera « Beauce ». Belsa, c'est le « pays clair » c'est-à-dire le pays défriché, cultivé. Il s'oppose au Perche dont le mot provient d'une racine indo-européenne, « erk » désignant les grands arbres, héritage d'une couverture forestière ancienne.

Soumise à l'empire romain en 51 avant J.C, « Autricum » (Chartres) devient gallo-romaine. L'activité agricole des campagnes est essentiellement tournée vers l'élevage ; c'est seulement plus tard, avec l'augmentation des besoins de l'empire romain, que Chartres devient un centre de commerce céréalier. Quelques noms témoignent de l'occupation romaine, tels que Châteaudun (*dunum*, qui signifie une enceinte défensive).

L'époque mérovingienne a constitué un temps fort dans l'aménagement des campagnes, comme le prouve la toponymie du département qui révèle une forme d'implantation germanique. 365 noms de lieux, dont un grand nombre est situé en Beauce, sont formés d'un nom germain suivie de « ville » (villa), qui désigne une exploitation agricole.

Au Moyen-Âge, un renouveau économique s'affirme en Beauce comme dans le Perche : on remet en valeur les terres, on plante des vignes, on construit des moulins, on fonde des bourgs. Aussi au XIIème siècle, la mise en valeur des campagnes prend un visage nouveau avec de nombreux défrichements réalisés sous l'impulsion de petits nobles et des établissements religieux. La culture du froment s'accroît au détriment de celle du seigle et la rotation annuelle des cultures se généralise. D'où l'essor de villes où se négocient les productions des campagnes, devenues importantes.

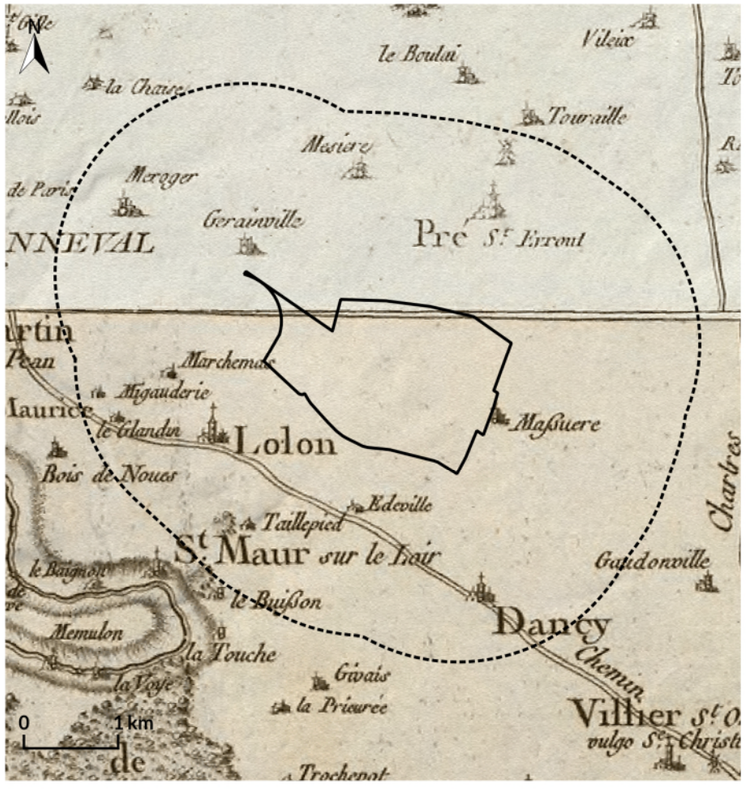
La Guerre de Cent Ans frappe durement la région sans toutefois la ruiner. Dans la deuxième moitié du XVème siècle, on passe de la polyculture à une spécialisation céréalière plus marquée sur le plateau. C'est l'époque où on canalise l'Eure pour le transport de blé, où l'on agrandit les églises et les fermes.

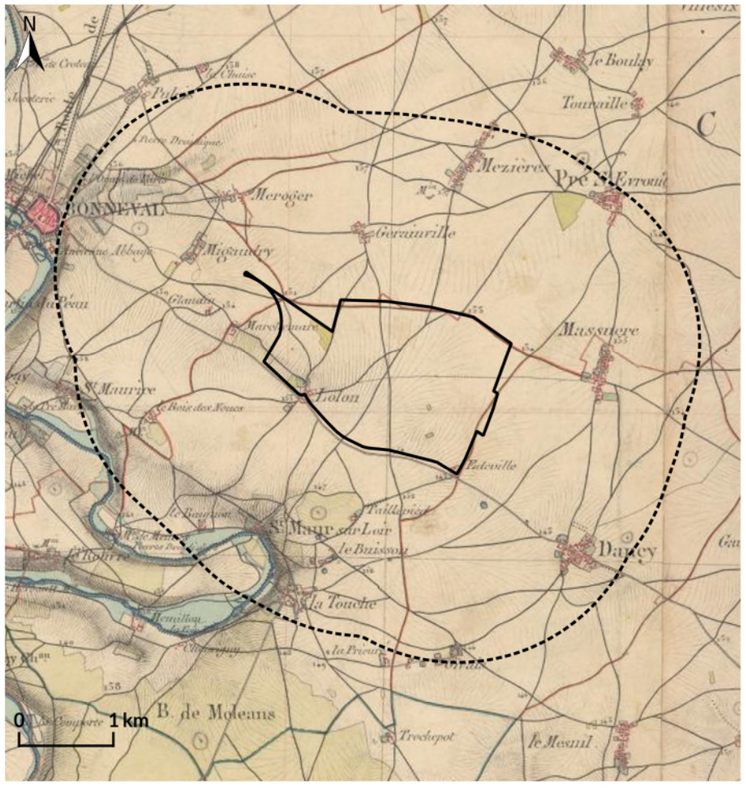
L'activité de plaine se concentre autour du blé-froment cultivé selon le système de la jachère. Pour compléter leur revenu, les paysans entretiennent des troupeaux de moutons, dont la laine est traitée dans les ateliers de Chartres et de Châteaudun. L'introduction de la race Mérinos permettra, grâce aux prairies artificielles et aux engrais naturels, de doubler les rendements de blé jusqu'à la crise agricole en 1870. C'est également à cette époque que le vignoble, présent sur les coteaux des vallées, commence à disparaitre faute d'essor économique et du fait de la crise du phylloxéra.

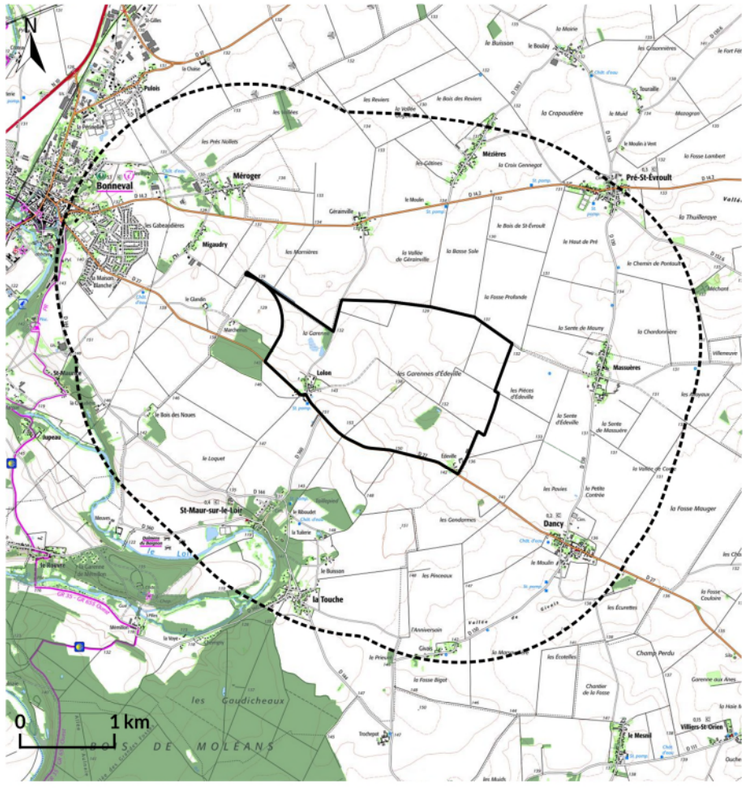
Le XXème siècle, accélérations du changement des paysages

Les innovations techniques et le développement des marchés agricoles ont radicalement modifié le paysage rural. La mécanisation, l'amélioration de la qualité des terrains, la diversification des productions et la croissance des échanges internationaux ont aidé l'agriculture à se détacher progressivement des conditions imposées par le territoire. Ainsi,

Carte 16 : L'aire immédiate sur la carte de Cassini, de l'Etat-Major et aujourd'hui







Réalisation : Enviroscop. Sources : Géoportail (Cassini, carte d'Etat-Major et Scan 25 actuel)

dans le Perche, la mécanisation a permis de labourer plus facilement les lourdes terres et de remembrer les propriétés, accélérant le recul du bocage. La céréaliculture, plus rentable, a pu être étendue sur la majeure partie du département, contribuant au déclin de cultures comme les vergers de pommiers.

Jusqu'au milieu du XIXème siècle, le tissu villageois s'étendait peu à peu, sans rupture, autour du noyau ancien. Dans la première moitié du XXème siècle, l'urbanisation devient plus lâche et aérée, mais les structures villageoises restent cohérentes vis-à-vis de leurs formes originelles. Cette cohérence est liée à la densité et la continuité du bâti, à des silhouettes bien définies, à une homogénéité des matériaux et enfin, à des profils de rues qui évoluent peu.

A partir des années 60/70, l'habitat péri-urbain s'étend dans un large mouvement centrifuge, depuis les centres-villes. Cette extension n'est plus liée à l'exploitation des terrains, mais à la recherche d'un confort auquel répond l'image du « pavillon » isolé. Les entreprises n'appartiennent plus à des artisans et commerçants locaux, mais à de grandes sociétés qui ont besoin d'accéder rapidement aux voies de communication nationales et internationales et d'avoir de grands entrepôts.

Figure 25 : Evolution de l'urbanisation en coupe de principe dans la Beauce

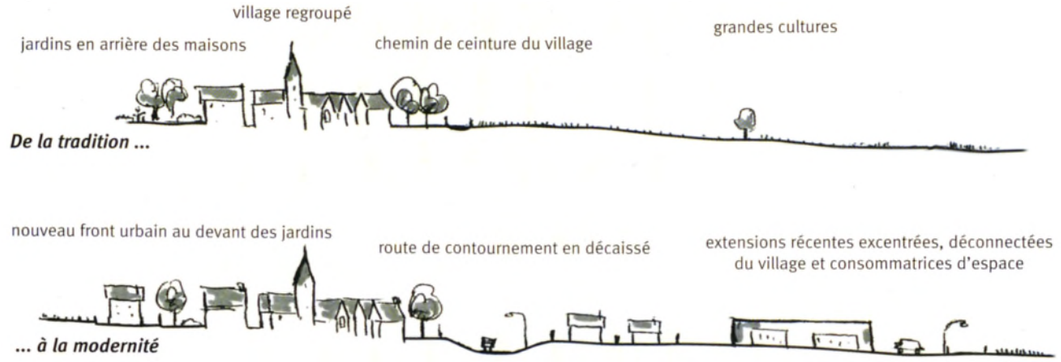
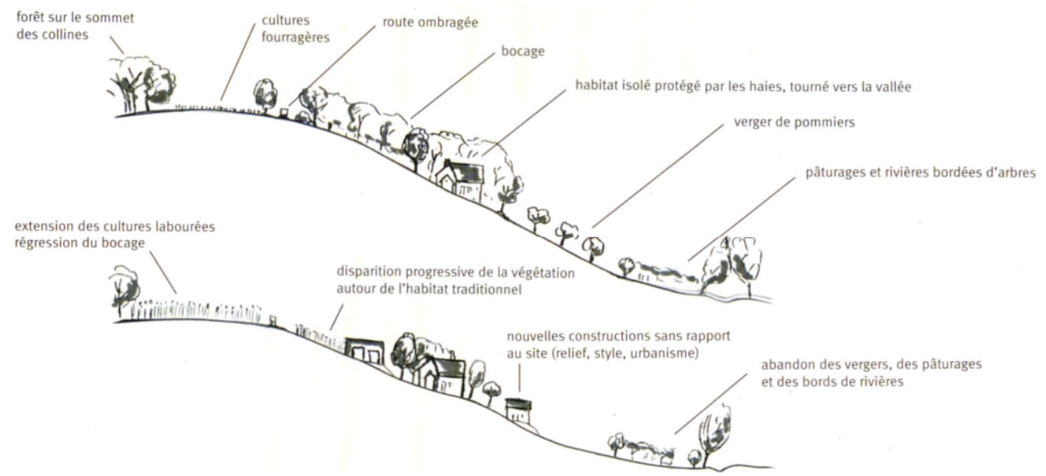
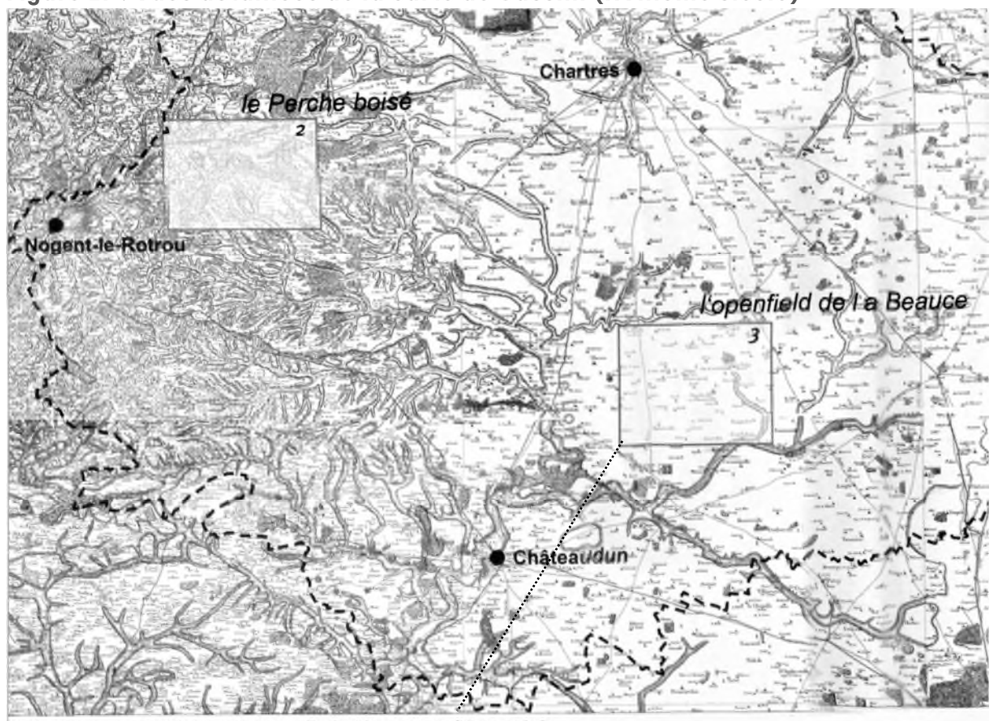


Figure 26 : Evolution de l'urbanisation en coupe de principe dans le Perche



Sources : Guide des Paysages d'Eure-et-Loir, juin 2008

Figure 27 : Vues détaillées de la carte de Cassini (XVIIIème siècle)



Extrait correspondant à l'emprise actuelle du département d'Eure-et-Loir

Le Perche, un territoire boisé



La Beauce, un territoire déjà ouvert et venté



Sources : Guide des Paysages d'Eure-et-Loir , juin 2008

B.II.6.b. Sites reconnus

Carte 17 : Paysages remarquables, sites singuliers et itinéraires touristiques autour du projet

Aire immédiate

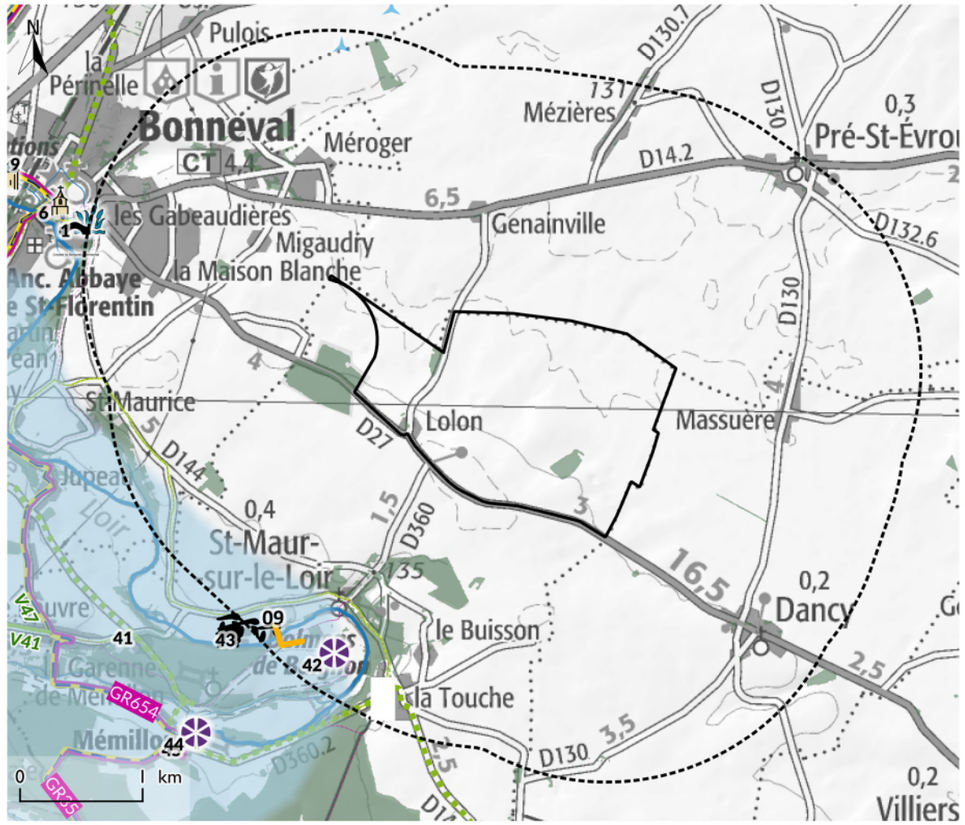


Photo d'illustration

Aires d'étude
- ZIP
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

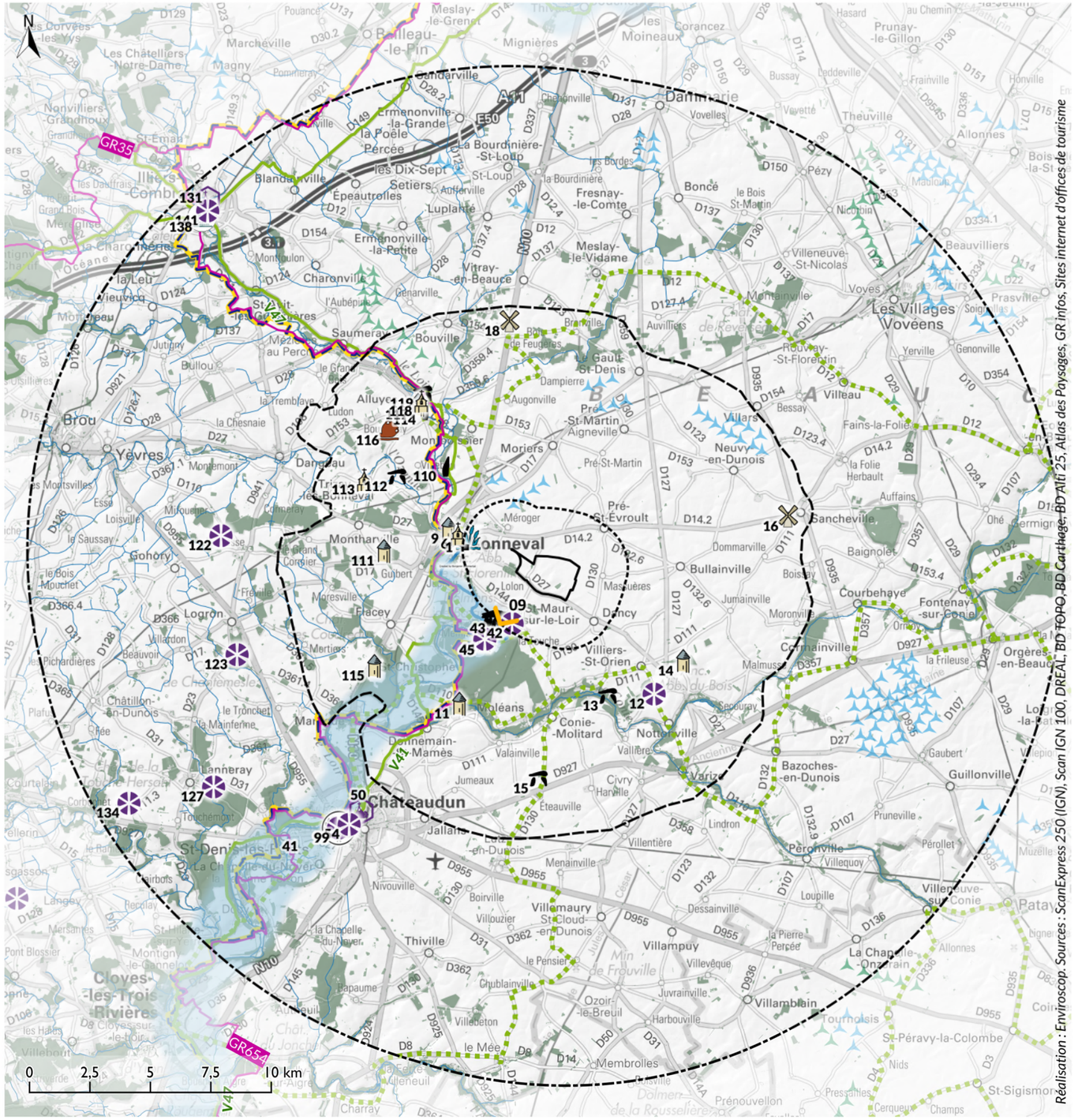
Parc éolien
- Construit
- Autorisé, non construit

Occupation du sol
- Petit cours d'eau
- Massif boisé

Itinéraire touristique
- GR
- Véloroute
- Chemin de St-Jacques de Compostelle
- Route touristique
- Itinéraire fluvial
- Boucle locale vélo
- Boucle locale

Sites reconnus
- Paysage de petite échelle (vallée)
- Jardin remarquable
- Monument national
- Label
- Site remarquable
- Château ou forteresse
- Eglise ou abbaye
- Moulin
- Hydraulique
- Site archéologique ou ruine
- Dolmen
- Menhir

Aire éloignée



Réalisation : Enviroscop. Sources : ScanExpress 250 (IGN), Scan IGN 100, DREAL, BD TOPO, BD Carthage, BD Alti 25, Atlas des Paysages, GR infos, Sites internet d'offices de tourisme

Pour simplifier, ces paysages emblématiques sont cartographiés sur deux niveaux d'échelles : **les paysages remarquables** et **les sites singuliers.**

Paysages remarquables

Les paysages remarquables, voire emblématiques, sont des paysages reconnus socialement, historiquement, culturellement ou institutionnellement. Certains paysages du territoire d'étude sont appréciés par les habitants et les touristes. Ils sont mis en avant dans les documents touristiques à diverses échelles. Ils focalisent le regard et représentent les vitrines du territoire.

> Les paysages reconnus présentés sont issus des atlas des paysages départementaux. Les sites internet des offices de tourisme sont aussi une bonne source d'informations pour les déterminer.

La perception sociale des paysages du territoire d'étude se fait tout d'abord par la présence d'un ensemble paysager remarquable : la Vallée du Loir.

La Vallée du Loir

Profil en « U », boisements importants des coteaux, prairies inondables en fond de vallées et de nombreux affluents (Thironne, Foussarde, Ozanne, Yerre et Conie.), elle articule les paysages de la Beauce et du Perche, plus qu'elle ne les incise.

Les paysages y sont bucoliques, entre les pâturages, les prairies inondables, les villes et villages qui dialoguent avec la rivière depuis les nombreux ponts qui la franchissent, les belvédères, les châteaux ou les lavoirs qui la jalonnent. Les paysages sont variés mais restent de petite échelle où les visibilités lointaines vont être limitées par le jeu des reliefs et de la végétation. Néanmoins, il peut exister des covisibilités entre ces paysages et les parcs éoliens.

Photo 9 : Paysage du fond de la Vallée du Loir depuis les boucles locales Entre Loir et Conie et le Bois des Moléans



Sources : Enviroscop, 2023

Tableau 14 : Inventaire des paysages remarquables du territoire d'étude

ID	Nom	Type	Protection	Distance à la ZIP	Aire d'étude	Localisation	Unité paysagère	Enjeu
R041	Vallée du Loir	Paysage reconnu		1,31 km	Immédiate		Beauce, Vallée du Loir	Principal

> Les sensibilités des paysages remarquables sont analysées dans la partie B.III Unités paysagères et sensibilités » ci-après par unité paysagère.

Sites singuliers et labels

De plus petites échelles et avec une reconnaissance plus locale, le territoire d'étude comprend un certain nombre de sites singuliers, concentrant des sites religieux, bien que quelques châteaux soient aussi présents, mais en moins grand nombre.

> Les sites singuliers présentés sont issus des atlas des paysages départementaux. Les sites internet des offices de tourisme sont aussi une bonne source d'informations pour les déterminer.

Sur les 33 sites singuliers recensés, on dénombre :

- 9 sites reconnus ;
- 20 sites touristiques ;
- 2 villes labélisées, Châteaudun en Plus Beaux détours de France et Illiers-Combray en Petite Cité de Caractère;
- 1 Jardin Remarquable et 1 site ponctuel (JR).

Tableau 15 : Inventaire des sites singuliers du territoire d'étude

ID	Nom	Type	Protection	Distance à la ZIP	Aire d'étude	Localisation	Unité paysagère	Enjeu
R001	Capitainerie de Bonneval	Site touristique		2,03 km	Rapprochée	Bonneval	Beauce	Local
R006	Eglise Notre-Dame	Site touristique	MH Classé	2,26 km	Rapprochée	Bonneval	Beauce	Principal
R009	Portes de la Ville	Site touristique	MH Inscrit	2,73 km	Rapprochée	Bonneval	Beauce	Principal
R011	Château de Moléans	Site touristique	MH part. Classé-Inscrit	5,62 km	Rapprochée	Moléans	Beauce	Principal
R012	Abbaye du Bois	Site touristique	MH Classé	5,27 km	Rapprochée	Nottonville	Beauce	Principal
R013	Le Puits aux Ladres	Site touristique		4,28 km	Rapprochée	Villers-Saint-Orien	Beauce	Local
R014	Château de la Brosse	Site touristique	MH Inscrit	5,37 km	Rapprochée	Nottonville	Beauce	Principal
R015	Dolmen sous tumulus	Site touristique	MH Inscrit	7,45 km	Rapprochée	Lutz-en-Dunois	Beauce	Principal
R016	Moulin à vent du Paradis	Site touristique	MH Inscrit	8,87 km	Rapprochée	Sancheville	Beauce	Principal
R018	Moulin à vent Pelard	Site touristique		9,43 km	Rapprochée	Bois de Feugères	Beauce	Local
R041	Vallée du Loir	Paysage reconnu		1,31 km	Immédiate		Beauce, Vallée du Loir	Principal
R042	Méandre du Loir	Site reconnu		1,37 km	Immédiate	Saint-Maur-sur-le-Loire	Vallée du Loir	Significatif
R043	Dolmen de Baignon	Site touristique		1,91 km	Immédiate	Saint-Maur-sur-le-Loire	Vallée du Loir	Local
R043	Dolmen de Baignon	Site touristique		2,01 km	Rapprochée	Saint-Maur-sur-le-Loire	Vallée du Loir	Local
R043	Dolmen de Balgnon	Site touristique		2,09 km	Rapprochée	Saint-Maur-sur-le-Loire	Vallée du Loir	Local
R044	Mémillon	Site reconnu		2,54 km	Rapprochée	Mémillon	Vallée du Loir	Principal
R045	Château de Mémillon		MH part. Inscrit	2,63 km	Rapprochée	Mémillon	Vallée du Loir	Principal
R050	Châteaudun	Label		9,69 km	Rapprochée	Châteaudun	Beauce, Vallée du Loir	Significatif
R054	Grottes du Foulon	Site reconnu		12,31 km	Eloignée	Châteaudun	Vallée du Loir	Significatif
R099	Château de Châteaudun	Site reconnu	Monument National	12,72 km	Eloignée	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal
R110	Menhir	Site touristique		4,36 km	Rapprochée	Montboissier	Perche-Gouët	Local
R111	Château de Vrainville	Site touristique		5,22 km	Rapprochée	Vrainville	Perche-Gouët	Local
R112	Dolmen dit Pierre de Beaumont		MH Classé	5,60 km	Rapprochée	Trizay-lès-Bonneval	Perche-Gouët	Principal
R113	Eglise Saint-Martin		MH Inscrit	6,70 km	Rapprochée	Trizay-lès-Bonneval	Perche-Gouët	Principal
R114	Menhir de la Trinité	Site touristique		6,75 km	Rapprochée	Alluyes	Perche-Gouët	Local
R115	Château des Coudreaux		MH Inscrit	6,90 km	Rapprochée	Marboué	Perche-Gouët	Principal
R116	Le Puits de la Motte	Site touristique		7,01 km	Rapprochée	Bourgeray	Perche-Gouët	Local
R117	Château d'Alluyes	Site touristique	MH Classé	7,07 km	Rapprochée	Alluyes	Perche-Gouët	Principal
R118	Eglise Notre-Dame	Site touristique	MH Classé	7,12 km	Rapprochée	Alluyes	Perche-Gouët	Principal
R119	Dolmen dit Palet de Gargantua	Site touristique		7,40 km	Rapprochée	Alluyes	Perche-Gouët	Local
R122	Château de Bonthonvilliers	Site reconnu	MH part. Inscrit	11,71 km	Eloignée	Dangeau	Perche-Gouët	Principal
R123	Domaine de Chantemesle	Site reconnu		11,64 km	Eloignée	Logron	Perche-Gouët	Principal
R127	Parc du château de Bois-Bertrand	Site reconnu	Site Inscrit	14,98 km	Eloignée	Saint-Denis-Lanneray	Perche-Gouët	Principal
R131	Illiers-Combray	Label		18,03 km	Eloignée	Illiers-Combray	Beauce, Perche-Gouët	Significatif
R134	Château de la Touche Hersant	Site reconnu	MH Inscrit	18,64 km	Eloignée	Saint-Denis-Lanneray	Perche-Gouët	Principal
R138	Jardin du Pré-Catelan	JR	MH Classé	18,71 km	Eloignée	Illiers-Combray	Perche-Gouët	Principal
R141	Maison dite de Tante Léonie	Site reconnu	MH Classé	18,81 km	Eloignée	Illiers-Combray	Perche-Gouët	Principal

> Les sensibilités des sites singuliers sont analysées dans la partie B.III Unités paysagères et sensibilités » ci-après par unité paysagère.
> A des fins de facilitation de lecture et de compréhension, la numérotation pour les sites est discontinue mais s'inscrit en cohérence avec la numérotation des patrimoines, afin de limiter les doublons lorsqu'ils sont identiques.

Peu de paysages remarquables sont localisés dans le territoire d'étude, il ne présente que la Vallée du Loir en limite d'aire immédiate. Des sites singuliers ponctuent également de manière homogène les aires rapprochée et éloignée. Seuls deux sites sont présents dès l'aire immédiate : le Méandre du Loir et un des dolmens de Baignon.

B.II.6.c. Patrimoines protégés

Carte 18 : Patrimoine autour du projet



Patrimoine protégé

Des éléments patrimoniaux protégés se situent dans le territoire d'étude :

- 113 monuments historiques classés et/ou inscrits (MH) ;
- 12 sites loi 1930 (4 sites classés et 8 sites inscrits) ;
- 1 Site Patrimonial Remarquable (SPR) ;
- 1 Monument National ;
- Aucun site UNESCO ou Grand Site n'est localisé dans le territoire d'étude.

Il convient de noter que sur 123 protections, seulement un élément se situe dans l'aire immédiate. Il s'agit du Site inscrit de la Boucle du Loir (n°1). 23 éléments patrimoniaux se situent dans l'aire rapprochée dont 8 sont situés à Bonneval. Tous les autres sites patrimoniaux sont situés dans l'aire éloignée.

Parmi les patrimoines recensés sur le territoire d'étude, bâtiments religieux et bâtisses en centre-bourg sont majoritaires. Les églises sont généralement implantées en cœur de bourg. Les clochers de ces dernières sont généralement des points d'appels du regard dans le paysage ouvert de la Beauce, malgré la présence de boisement, bocage ou ceintures végétales. Les châteaux sont le plus souvent en bordure des bourgs, mais s'insèrent souvent dans des environnements boisés. Ainsi, **les éléments patrimoniaux présentent un enjeu ponctuel pour le territoire en termes de visibilité et de covisibilité.** Celles-ci seront étudiées dans la suite de cette étude par unités paysagères.

Figure 28 : Typologie des patrimoines autour du projet



Réalisation : Enviroscop

Tableau 16 : Inventaire des protections patrimoniales sur le territoire d'étude

ID	Nom	Type	Référence	Distance à la ZIP	Localisation	Unité paysagère	Enjeu
P002	Maison médiévale	MH part. Inscrit	PA00096980	2,16 km	Bonneval	Beauce	Principal
P003	Maison médiévale	MH part. Inscrit	PA00096979	2,16 km	Bonneval	Beauce	Principal
P004	Abbaye Saint-Florentin (ancienne)	MH Classé	PA00096975	2,17 km	Bonneval	Beauce	Principal
P005	Maison	MH Inscrit	PA28000040	2,21 km	Bonneval	Beauce	Principal
P006	Eglise Notre-Dame	MH Classé	PA00096977	2,26 km	Bonneval	Beauce	Principal
P007	Cave d'une maison gothique	MH Inscrit	PA28000041	2,30 km	Bonneval	Beauce	Principal
P008	Justice de Paix (ancienne)	MH Classé	PA00096976	2,38 km	Bonneval	Beauce	Principal
P009	Portes de la Ville	MH Inscrit	PA00096978	2,43 km	Bonneval	Beauce	Principal
P010	Fortifications (vestiges)	MH Classé	PA00096981	2,73 km	Bonneval	Beauce	Principal
P011	Château de Moléans	MH part. Classé-Inscrit	PA00097247	5,62 km	Moléans	Beauce	Principal
R012	Abbaye du Bois	MH Classé	PA00097181	5,27 km	Nottonville	Beauce	Principal
P014	Château de la Brosse	MH Inscrit	PA00097244	5,37 km	Nottonville	Beauce	Principal
P015	Dolmen sous tumulus	MH Inscrit	PA00097139	7,45 km	Lutz-en-Dunois	Beauce	Principal
P016	Moulin à vent du Paradis	MH Inscrit	PA00097208	8,87 km	Sancheville	Beauce	Principal
P017	Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul	MH Classé	PA00097232	8,36 km	Varize	Beauce	Principal
P019	Moulin à vent Richard	MH Inscrit	PA00096966	10,29 km	Bazoches-en-Dunois	Beauce	Principal
P020	Eglise Saint-Pierre	MH Classé	PA00097140	11,18 km	Lutz-en-Dunois	Beauce	Principal
P021	Eglise de la Folie-Herbault	MH Classé	PA00097105	11,72 km	Eole-en-Beauce	Beauce	Principal
P022	Eglise Saint-Pierre	MH Inscrit	PA00097082	11,77 km	Cormainville	Beauce	Principal
P023	Grange dîmière (ancienne)	MH Inscrit	PA00097083	11,80 km	Cormainville	Beauce	Principal
P024	Eglise Saint-Etienne	MH Classé	PA00097151	11,97 km	Meslay-le-Vidame	Beauce	Principal
P025	Chapelle dite du Champdé (ancienne)	MH Classé	PA00097020	12,53 km	Châteaudun	Beauce	Principal
P026	Eglise Saint-Valérien	MH Classé	PA00097028	12,53 km	Châteaudun	Beauce	Principal
P027	Couvent des Cordeliers (ancien)	MH part. Inscrit	PA00097023	12,72 km	Châteaudun	Beauce	Principal
P028	Châteaux de Reverseaux	MH part. Classé	PA00097191	12,22 km	Rouvray-Saint-Florentin	Beauce	Principal
P029	Eglise Saint-Sébastien	MH Inscrit	PA28000022	12,43 km	Eole-en-Beauce	Beauce	Principal
P030	Eglise Saint-Jean	MH Classé	PA00097236	13,30 km	Villeau	Beauce	Principal
P031	Domaine de Rabestan	MH Inscrit	PA00097193	15,24 km	Saint-Avit-les-Guespières	Beauce	Principal
P032	Moulin à vent de Frouville-Pensier	MH Inscrit	PA00097184	15,45 km	Ozoir-le-Breuil	Beauce	Principal
P033	Camp de prisonniers de Voves	MH part. Inscrit	PA28000016	16,39 km	Villages Vovéens	Beauce	Principal
P034	Voie gallo-romaine dite Voie de Jules César ou chemin de Chartres	MH Classé	PA00098476	16,61 km	Beauce-la-Romaine	Beauce	Principal
P035	Château de Champ-Romain	MH part. Classé-Inscrit	PA00097224	16,91 km	Thiville	Beauce	Principal
P036	Château de Touchebredier	MH part. Inscrit	PA00096989	16,91 km	Chapelle-du-Noyer	Beauce	Principal
P037	Château de Villebeton	MH Inscrit	PA00135291	17,37 km	Mée	Beauce	Principal
P038	Château de Cambrai	MH part. Inscrit	PA28000017	18,71 km	Fontenay-sur-Conie	Beauce	Principal
P039	Eglise Saint-Avit	MH part. Inscrit	PA00096963	20,00 km	Autheuil	Beauce	Principal
P040	La boucle du Loir	Site Inscrit		1,28 km	Saint-Maur-sur-le-Loir	Vallée du Loir	Principal
P045	Domaine de Mémillon	MH part. Inscrit	PA00097201	2,88 km	Saint-Maur-sur-le-Loir	Vallée du Loir	Principal
P046	Site de Saint-Christophe	Site Classé	SC240013	3,88 km	Saint-Christophe, Donnemain-Saint-Mamés, Marboué, Moléans	Vallée du Loir	Principal
P047	Village de Saint-Christophe et ses abords	Site Inscrit		5,53 km	Saint-Christophe	Vallée du Loir	Principal
P048	Hameau de Dheury	Site Inscrit		6,61 km	Donnemain-Saint-Mames	Vallée du Loir	Principal
P049	Eglise Saint-Pierre	MH part. Classé	PA00097149	8,70 km	Marboué	Vallée du Loir	Principal
P051	Panorama du château de Châteaudun	Site Inscrit		11,02 km	Châteaudun, Saint-Denis-les-Ponts	Vallée du Loir	Principal
P052	Chapelle Notre-Dame-de-la-Boissière (ancienne commanderie du Temple)	MH Inscrit	PA00097022	11,50 km	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal
P053	Ensemble urbain de Châteaudun	Site Inscrit		12,14 km	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal
P055	Eglise Saint-Jean-de-la-Chaîne	MH Classé	PA00097025	12,37 km	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal
P056	Immeuble	MH part. Inscrit	PA00097069	12,49 km	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal
P057	Immeuble	MH part. Inscrit	PA00097054	12,50 km	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal
P058	Immeuble	MH part. Inscrit	PA00097068	12,50 km	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal
P059	Immeuble	MH part. Inscrit	PA00097055	12,51 km	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal
P060	Immeuble	MH part. Inscrit	PA00097056	12,52 km	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal
P061	Immeuble	MH part. Inscrit	PA00097057	12,53 km	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal
P062	Immeuble	MH part. Inscrit	PA00097053	12,53 km	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal
P063	Immeuble	MH part. Inscrit	PA00097058	12,53 km	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal
P064	Immeuble	MH part. Inscrit	PA00097059	12,53 km	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal
P065	Immeuble	MH part. Inscrit	PA00097060	12,54 km	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal
P066	Immeuble	MH part. Inscrit	PA00097061	12,54 km	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal
P067	Immeuble	MH part. Inscrit	PA00097062	12,55 km	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal
P068	Immeuble	MH part. Inscrit	PA00097052	12,55 km	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal
P069	Immeuble	MH part. Inscrit	PA00097063	12,55 km	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal
P070	Immeuble	MH part. Inscrit	PA00097064	12,55 km	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal
P071	Immeuble	MH part. Inscrit	PA00097065	12,55 km	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal

ID	Nom	Type	Référence	Distance à la ZIP	Localisation	Unité paysagère	Enjeu
P072	Immeuble	MH part. Inscrit	PA00097066	12,57 km	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal
P073	Immeuble	MH part. Inscrit	PA00097051	12,57 km	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal
P074	Immeuble	MH part. Inscrit	PA00097050	12,58 km	Châteaudun	Beauce	Principal
P075	Immeuble	MH part. Inscrit	PA00097031	12,58 km	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal
P076	Immeuble	MH part. Inscrit	PA00097049	12,58 km	Châteaudun	Beauce	Principal
P077	Immeuble	MH part. Inscrit	PA00097070	12,59 km	Châteaudun	Beauce	Principal
P078	Hôtel de Ville	MH part. Inscrit	PA00097030	12,59 km	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal
P079	Immeuble	MH part. Inscrit	PA00097072	12,60 km	Châteaudun	Beauce	Principal
P080	Immeuble	MH part. Inscrit	PA00097032	12,61 km	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal
P081	Immeuble	MH part. Inscrit	PA00097071	12,61 km	Châteaudun	Beauce	Principal
P082	Immeuble	MH part. Inscrit	PA00097048	12,61 km	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal
P083	Immeuble	MH part. Inscrit	PA00097033	12,61 km	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal
P084	Immeuble	MH part. Inscrit	PA00097047	12,62 km	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal
P085	Immeuble	MH part. Inscrit	PA00097034	12,62 km	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal
P086	Immeuble	MH part. Inscrit	PA00097035	12,62 km	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal
P087	Immeuble	MH part. Inscrit	PA00097046	12,63 km	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal
P088	Immeuble	MH part. Inscrit	PA00097036	12,63 km	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal
P089	Immeuble	MH part. Inscrit	PA00097045	12,63 km	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal
P090	Immeuble	MH part. Inscrit	PA00097037	12,63 km	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal
P091	Immeuble	MH part. Inscrit	PA00097044	12,63 km	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal
P092	Immeuble	MH part. Inscrit	PA00097038	12,64 km	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal
P093	Immeuble	MH part. Inscrit	PA00097043	12,64 km	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal
P094	Immeuble	MH part. Inscrit	PA00097039	12,64 km	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal
P095	Immeuble	MH part. Inscrit	PA00097040	12,65 km	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal
P096	Immeuble	MH part. Inscrit	PA00097042	12,65 km	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal
P097	Immeuble	MH part. Inscrit	PA00097041	12,65 km	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal
P098	Immeuble	MH part. Inscrit	PA00097073	12,66 km	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal
P099	Château de Châteaudun	Monument National		12,72 km	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal
P100	Maison du 16s	MH part. Classé	PA00097076	12,78 km	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal
P101	Eglise Saint-Médard (restes de l'ancienne)	MH Inscrit	PA00097027	12,79 km	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal
P102	Eglise Saint-Lubin (ancienne)	MH Inscrit	PA00097026	12,82 km	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal
P103	Maison Renaissance	MH Classé	PA00097077	12,82 km	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal
P104	Maison du 16s	MH part. Classé	PA00097075	12,83 km	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal
P105	Hôtel-Dieu (ancien)	MH part. Classé-Inscrit	PA00097029	12,86 km	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal
P106	Abbaye de la Madeleine	MH part. Classé	PA00097024	12,86 km	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal
P107	Maison de la Vierge et restes de la Porte d'Abas	MH Classé	PA00097074	12,86 km	Châteaudun	Vallée du Loir	Principal
P108	Prieuré Saint-Julien	MH part. Inscrit	PA00135289	18,01 km	Douy	Vallée du Loir	Principal
P109	Moulin de Couture	MH Inscrit	PA28000042	3,10 km	Bonneval	Perche-Gouët	Principal
P112	Dolmen dit Pierre de Beaumont	MH Classé	PA00097230	5,60 km	Trizay-lès-Bonneval	Perche-Gouët	Principal
P113	Eglise Saint-Martin	MH Inscrit	PA00097231	6,70 km	Trizay-lès-Bonneval	Perche-Gouët	Principal
P115	Château des Coudreaux	MH Inscrit	PA00097148	6,90 km	Marboué	Perche-Gouët	Principal
P117	Château d'Alluyes	MH Classé	PA00096954	7,03 km	Alluyes	Perche-Gouët	Principal
P118	Eglise Notre-Dame	MH Classé	PA00132558	7,12 km	Alluyes	Perche-Gouët	Principal
P120	Eglise paroissiale Saint-Pierre	MH Classé	PA00097094	10,32 km	Dangeau	Perche-Gouët	Principal
P121	Eglise Saint-Jean-Baptiste	MH Inscrit	PA00097210	10,85 km	Saumeray	Perche-Gouët	Principal
P122	Château de Bouthonvilliers	MH part. Inscrit	PA00097093	12,00 km	Dangeau	Perche-Gouët	Principal
P124	Château de Chantemesle	MH part. Inscrit	PA00097133	12,20 km	Logron	Perche-Gouët	Principal
P125	Dolmen de Quincampoix	MH Classé	PA00097192	13,28 km	Saint-Avit-les-Guespières	Perche-Gouët	Principal
P126	Enceinte du bois des Goislardières et enceinte dite Le Camp Romain	MH Inscrit	PA00097130	14,73 km	Saint-Denis-Lanneray	Perche-Gouët	Principal
P127	Parc du château de Bois-Bertrand	Site Inscrit		14,98 km	Saint-Denis-Lanneray	Perche-Gouët	Principal
P128	Château de Sainte-Radegonde et son parc	Site Inscrit		16,15 km	Saint-Denis-Lanneray	Perche-Gouët	Principal
P129	Site patrimonial remarquable d' Illiers -Combray (ancienne ZPPAUP)	SPR		16,51 km	Illiers-Combray	Perche-Gouët	Principal
P130	Eglise Notre-Dame	MH Inscrit	PA00097239	17,22 km	Yèvres	Perche-Gouët	Principal
P132	Eglise Saint-Hilaire	MH Classé	PA00097252	18,27 km	Châtillon-en-Dunois	Perche-Gouët	Principal
P133	Domaine de la Touche-Hersant	Site Inscrit		18,49 km	Saint-Denis-Lanneray	Perche-Gouët	Principal
P134	Château de la Touche-Hersant	MH Inscrit	PA00097129	18,64 km	Saint-Denis-Lanneray	Perche-Gouët	Principal
P135	Abords du Pré Catelan (classé)	Site Classé	SC240012	18,66 km	Illiers-Combray	Perche-Gouët	Principal
P136	Eglise paroissiale Saint-Jacques	MH Classé	PA00097124	18,69 km	Illiers-Combray	Perche-Gouët	Principal
P137	Pré Catelan	Site Classé	SC240011	18,69 km	Illiers-Combray	Perche-Gouët	Principal
P138	Jardin du Pré-Catelan	MH Classé	PA28000004	18,71 km	Illiers-Combray	Perche-Gouët	Principal
P139	Promenade de la Citadelle	Site Classé	SC240010	18,76 km	Illiers-Combray	Perche-Gouët	Principal
P140	Château (ancien)	MH part. Inscrit	PA00097123	18,79 km	Illiers-Combray	Perche-Gouët	Principal
P141	Maison dite de Tante Léonie	MH Classé	PA00097125	18,81 km	Illiers-Combray	Perche-Gouët	Principal
P142	Maison en pans de bois	MH part. Classé	PA00096984	18,84 km	Brou	Perche-Gouët	Principal
P143	Maison à pans de bois	MH part. Inscrit	PA00096985	18,95 km	Brou	Perche-Gouët	Principal

MH= Monument Historique / Part. = partiellement

Les éléments patrimoniaux sont classés en fonction des unités paysagères et de la distance à la ZIP.

Les sensibilités des patrimoines sont analysées dans la partie B.III Unités paysagères et sensibilités » ci-après par unité paysagère.

A des fins de facilitation de lecture et de compréhension, la numérotation pour les patrimoines est discontinue mais s'inscrit en cohérence avec la numérotation des sites reconnus, afin de limiter les doublons lorsqu'ils sont identiques.

Le territoire d'étude contient 127 éléments patrimoniaux protégés (113 monuments historiques, 4 sites classés et 8 sites inscrits loi 1930, 1 SPR et 1 Monument National). Le Site inscrit de la Boucle du Loir se situe dans l'aire immédiate, à 1,28 km de la ZIP. 23 éléments dont 20 Monuments Historiques, 1 Site Classé et 2 Sites Inscrits se situent aussi dans l'aire rapprochée, 8 d'entre eux plus particulièrement à Bonneval. Tous les autres éléments sont situés dans l'aire éloignée. Aucun site UNESCO ou Grand Site n'est implanté dans le territoire d'étude.

B.II.6.d. Itinéraires touristiques

Le territoire d'étude est parcouru par plusieurs circuits de tourisme :

- Depuis l'aire immédiate :
  - Au sud de l'aire immédiate se concentrent autour de la Boucle du Loir de nombreux circuits de découverte. Il s'agit notamment des petites boucles **Entre Loir et Conie**, **Le Bois des Moléans**, **Sur la route de Trompe-Souris,** qui est aussi la **Boucle n°24 à vélo** du même nom ;
  - La **Route des Blés en Beauce** pour découvrir les horizons infinis de la Beauce, traverse l'aire immédiate en limite sud, avant d'arpenter le nord et le sud dans l'aire rapprochée et de s'échapper vers l'est dans l'aire éloignée ;
  - L'itinéraire **Au fil du Loir** qui est une balade en canoë-kayak, suit les méandres du Loir entre Bonneval et le site classé de Mémillon ;
  - En limite ouest de l'aire immédiate, la boucle de la **Cité médiévale de Bonneval** permet de découvrir cette petite cité médiévale au surnom de " Petite Venise de Beauce".
- Depuis l'aire rapprochée :
  - Le **GR654** et le **GR35** suivent le même itinéraire et traversent le territoire d'étude dans l'aire éloignée du sud au nord-ouest, en suivant approximativement le fond de vallée du Loir. Ils traversent l'aire rapprochée sur sa partie ouest ;
  - La véloroute **V40** alias **Véloscénie Paris Le Mont-Saint-Michel** est un itinéraire de 450 km balisé entre Paris et Le Mont-Saint-Michel, à la découverte de l'Histoire de France, illustrée par ses plus beaux monuments depuis la Cathédrale de Chartres au nord vers Nogent-Rotrou à l'ouest, en passant voir Marcel Proust à Illiers-Combray, au nord-ouest de l'aire éloignée ;
  - La **V41** alias **Saint-Jacques à vélo via Chartres** suit la vallée de l'Eure puis celle du Loir, essentiellement en bord de rivières. Elle traverse l'aire éloignée du sud au nord-ouest et l'aire rapprochée sur sa partie ouest ;
  - La **V47** alias **Vallée du Loir à vélo** relie sur 330 km les sources du Loir, de Saint-Eman à Angers, en superposition avec la V41, dont elle partage le même tracé.
  - Le chemin de pèlerinage de la **Voie de Tours, Via Turonensis**, qui s'appuie sur le GR654 et la V41.

Tableau 17 : Axes de déplacements autour du projet

Aire d'étude	Type	Nom	Niveau d'enjeu
Immédiate à rapprochée	Petite boucle	Entre Loir et Conie / Sur la route de Trompe-souris / Le bois des Moléans / La Cité médiévale de Bonneval	Particulier
	Petite boucle à vélo	Boucle n°24: Sur la route de Trompe-souris	Particulier
	Fluvial	Au fil du Loir	Particulier
Immédiate à éloignée	Route touristique	Route des Blés en Beauce	Significatif
Rapprochée à éloignée	Chemin de pèlerinage	Voie de Tours, Via Turonensis	Significatif
	Véloroute	V40/ V41 / V47	Principal
	GR	GR654 / GR35	Principal

> Les sensibilités des itinéraires touristiques sont analysées dans la partie B.III Unités paysagères et sensibilités » ci-après par unité paysagère.

De nombreux itinéraires touristiques sillonnent le territoire afin de faire découvrir ces sites et paysages remarquables. Plusieurs d'entre eux traversent l'aire immédiate, néanmoins ils restent concentrés sur ses abords. A l'ouest, traverse la boucle de la Cité médiévale de Bonneval et tandis qu'au sud, autour d'un méandre du Loir, se trouvent la boucle pédestre et cyclique Sur la route de Trompe-souris, la boucle le Bois des Moléans, celles d'Entre Loir et Conie, la randonnée en canoë-kayak Au fil du Loir ainsi que la route touristique des Blés en Beauce. Les autres itinéraires tels que les GR654, 35, le chemin de pèlerinage Via Turonensis et les véloroutes V40, V41 et V47 traversent de l'aire rapprochée à/et l'aire éloignée.

B.II.6.e. Documents d'urbanisme et archéologie

Patrimoines et préconisations paysagères identifiés par les documents d'urbanisme

La **ZIP** se situe sur la commune de Saint-Maur-sur-le-Loir. Cette dernière relève d'un plan local d'urbanisme. Le seul point d'attention est le bois des Garennes d'Edeville, répertorié en zone Naturelle protégée (N).

Patrimoine archéologique

D'après le service régional de l'archéologie de la DRAC Centre, le territoire de la commune de Saint-Maur-sur-le-Loir est peu connu archéologiquement.

L'état actuel de leurs connaissances permet de définir une sensibilité archéologique nulle de ce secteur, mais ne saurait en rien préjuger de découvertes futures et de leur nature sur l'emprise du projet.

En adéquation avec la loi du 17 janvier 2001 qui traduit notamment les engagements internationaux pris par la France pour la protection du patrimoine archéologique, codifiée dans le Livre V du code du patrimoine, le dossier d'étude d'impact sera transmis au préfet de région. A la demande du préfet, un diagnostic archéologique préventif en fonction des enjeux connu sur le secteur du projet pourrait être réalisé.

La ZIP s'inscrit sur la commune de Saint-Maur-sur-le-Loir, dont elle relève d'un PLU. Un point de vigilance est à avoir au sujet du bois des Garennes d'Edeville, répertorié en zone N.

En ce qui concerne l'archéologie dans la ZIP, le territoire est peu connu actuellement. Cela ne présage en rien à de nouvelles découvertes à terme.

B.III. UNITES PAYSAGERES ET SENSIBILITES

Les unités paysagères découlent du socle géologique et topographique ainsi que de l'occupation des sols. Elles ont donc été évoquées précédemment. Cette partie vise à détailler leurs caractéristiques et à analyser les sensibilités de chaque élément présentant un enjeu à l'éolien.

Le territoire d'étude est composé de 3 unités paysagères (UP). De grandes entités se distinguent sur le territoire d'étude : les grands plateaux de la Beauce occupent les trois quarts du territoire, tandis que séparés par le paysage humide de la vallée du Loir au sud-ouest, les paysages mixtes du Perche-Gouët se localisent sur le quart ouest.

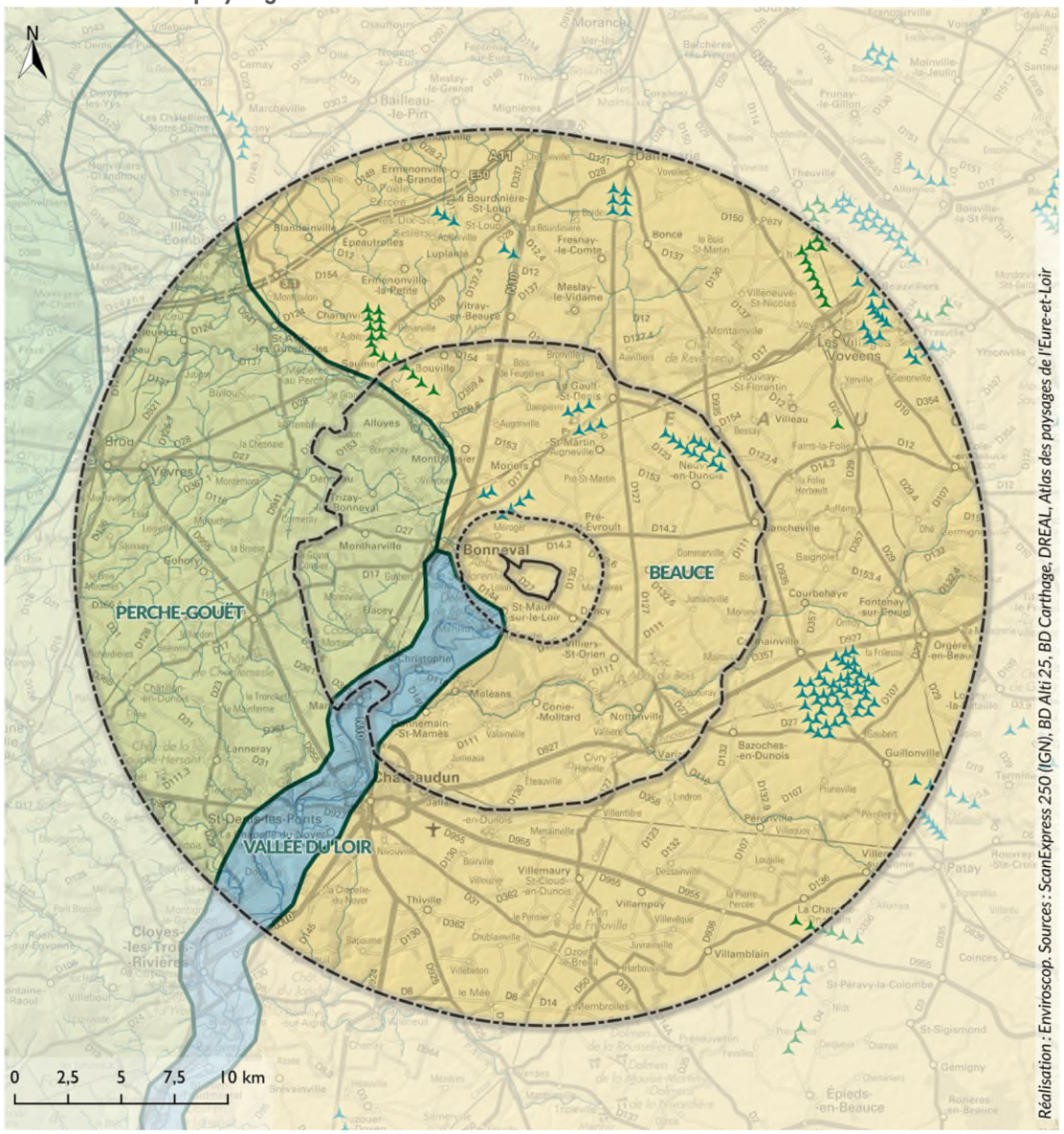
La ZIP s'implante au sein de l'unité paysagère de la **Beauce**. L'aire immédiate est bordée par la **Vallée du Loir** au sud-ouest. Elle se prolonge dans l'aire rapprochée, où s'ajoute à l'ouest le **Perche-Gouët**. Elles sont toutes présentes jusque dans l'aire éloignée.

Tableau 18: Unités paysagères et sous-unités paysagères du territoire d'étude

N°	Nom	Type de paysage	Sous unité paysagère	Aire d'étude	Distance à la ZIP
1	Beauce	Grandes cultures	-	Immédiate à éloignée	0,00 km
2	Vallée du Loir	Vallée	-	Rapprochée à éloignée	1,31 km
3	Perche-Gouët	Système mixte	-		2,99 km

Sources : DREAL &Région Centre-Val de Loire, Guide des Paysages d'Eure-et-Loir

Carte 19 : Unités paysagères du territoire d'étude



B.III.1. Beauce

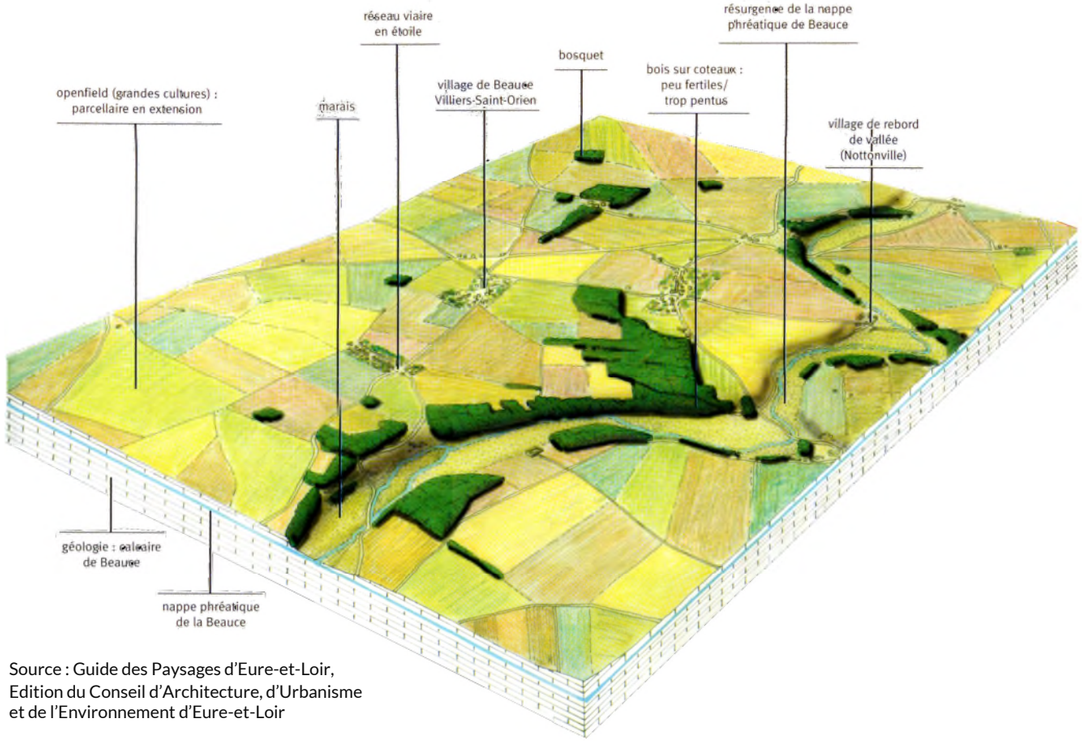
Au premier regard, la Beauce se présente comme **une vaste plaine cultivée**. Elle offre un ciel immense, une **quasi-absence d'arbres**, une ligne d'horizon sur laquelle se découpent avec netteté les silhouettes des **rares verticalités** (bosquets, clochers des églises, châteaux d'eau et silos à grains), une luminosité très forte, des routes rectilignes et la présence du vent.

Le parcours de la Beauce ondule entre les hauts et les bas ; le haut où l'on domine et où **les éléments des lointains prennent toute leur importance**, le bas où l'on est dominé et où les cultures et le ciel priment. La quasi-absence d'arbres est l'une des caractéristiques principales de la Beauce. A contrario, la « fin » de la Beauce est annoncée par les lisières des forêts. Ses limites ne sont pas brutales mais progressives par la densification de la présence de bosquets.

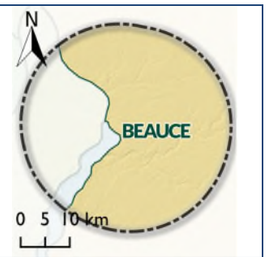
Qu'il soit primaire ou secondaire, le réseau routier est structuré en étoile depuis les villes et les villages. Depuis ces voies, le paysage est vu à travers les filtres de la vitesse, des talus et des rails qui créent une distanciation. Ces voiries modernes tiennent rarement compte de la topographie, du fait du système des « déblais-remblais » imposé par la vitesse.

L'archétype du village **beauceron tourne le dos à la plaine**, comme les villages de pêcheurs tournent le dos à la mer. Ils offrent **peu d'échappées sur la campagne**. Ils sont composés d'une église et d'une mairie au centre, d'habitation puis de jardin en périphérie.

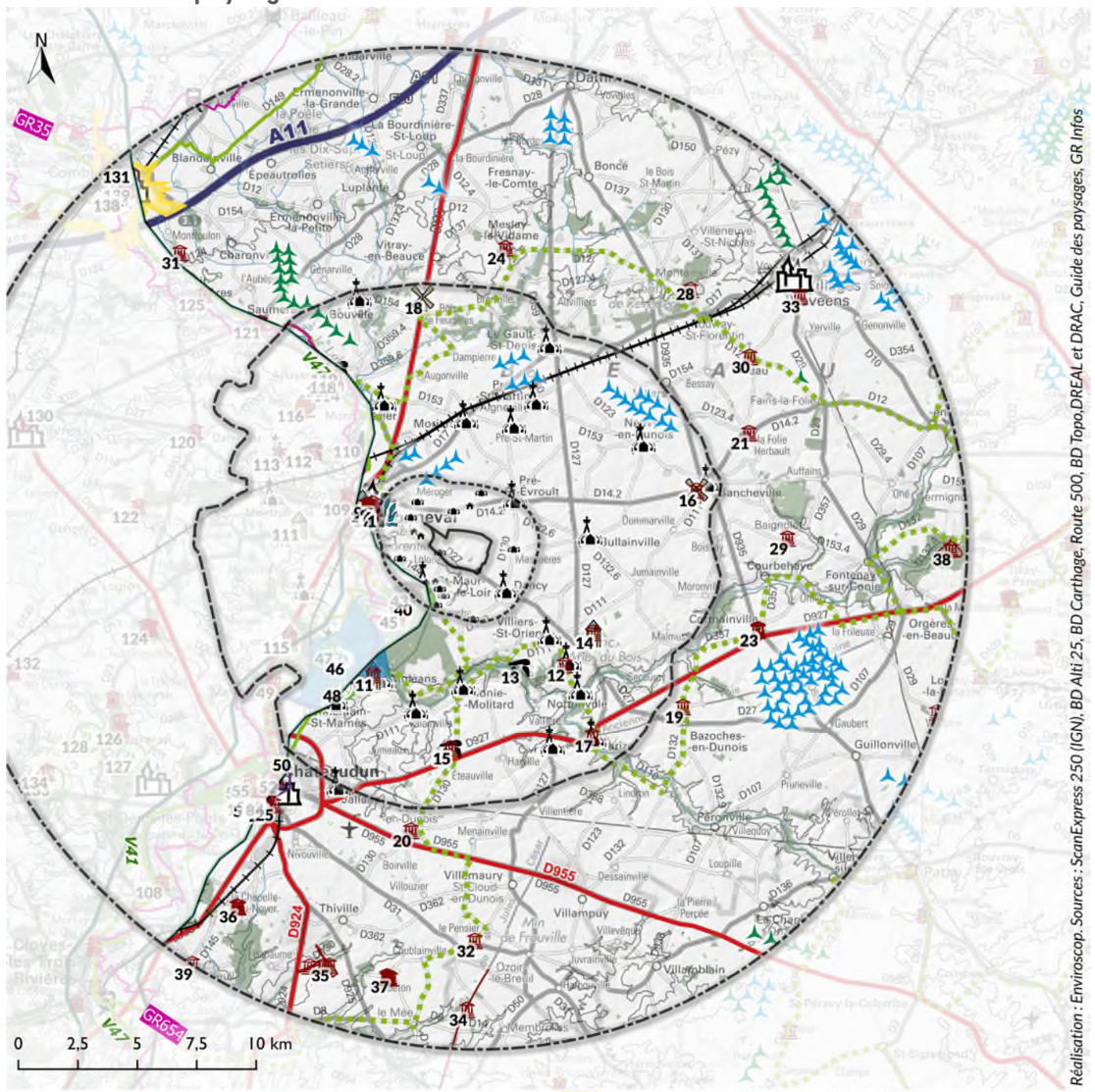
Figure 29 : Paysage représentatif de la Beauce



Source : Guide des Paysages d'Eure-et-Loir, Edition du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement d'Eure-et-Loir

Caractéristiques paysagères	
L'unité paysagère, dans le territoire d'étude, accueille : ▪ 43 lieux de vie dont 22 dans l'aire immédiate, 20 dans l'aire rapprochée et 1 dans l'éloignée ; ▪ 39 éléments patrimoniaux et 13 éléments paysagers reconnus ; ▪ 17 parcs construits et 8 parcs autorisés ; ▪ 1 autoroute, 6 routes principales et un réseau secondaire étendu ainsi que 5 itinéraires touristiques.	

Carte 20 : Unité paysagère de la Beauce



B.III.1.a. Sensibilités dans l'aire immédiate

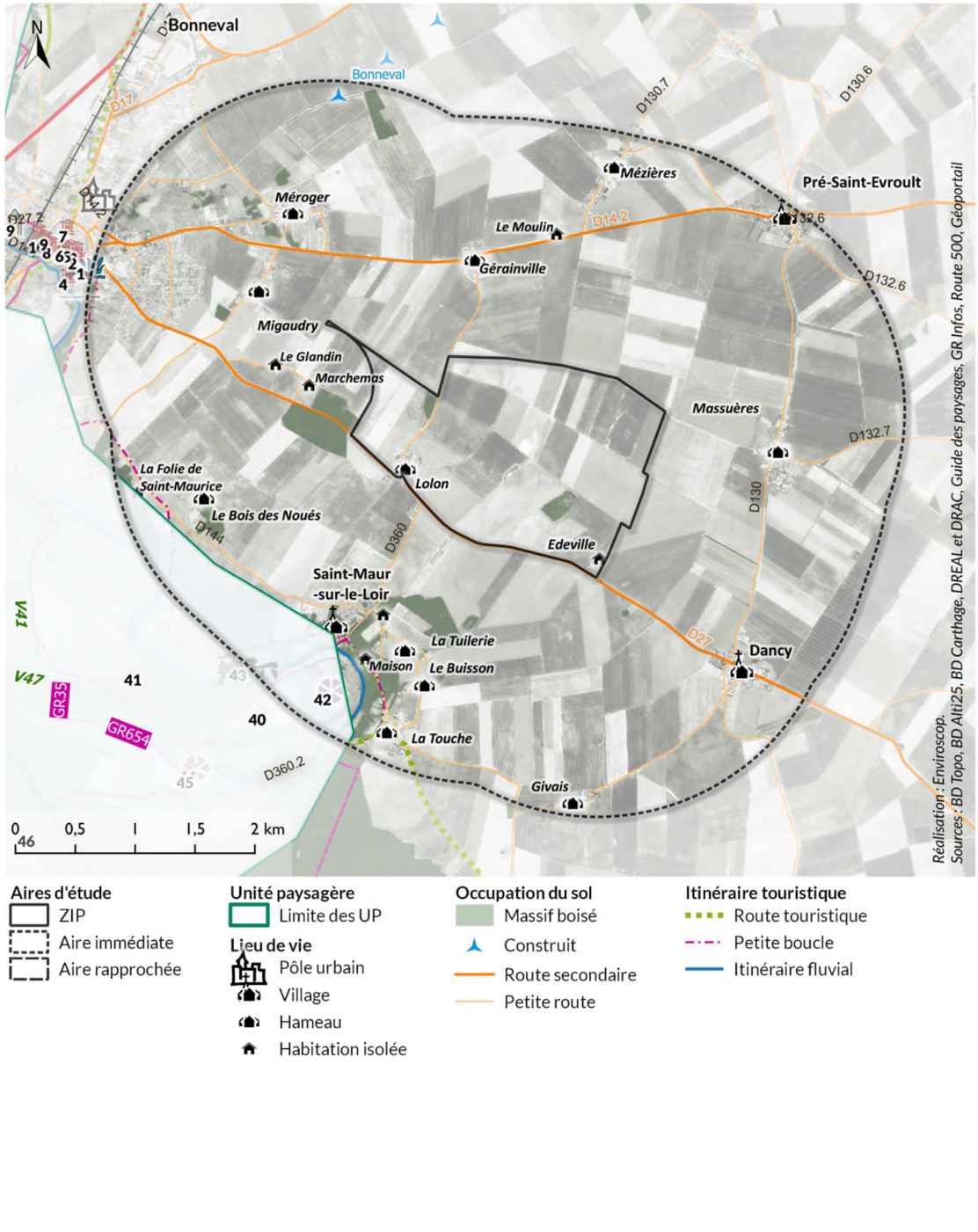
L'aire immédiate de la Beauce comprend :

- 7 habitations isolées, 11 hameaux, 3 villages et 1 pôle ;
- 1 parc éolien ;
- 7 petites routes et 2 routes secondaires, 1 route touristique ainsi que 4 petites boucles dont 1 boucle à vélo et 1 boucle fluviale.

Tableau 19 : Eléments de l'aire immédiate dans la Beauce

ID	Nom	Catégorie	Distance à la ZIP	Localisation	Enjeu
A001	D27	Secondaire	0,00 km		Local
A002	D14.2	Secondaire	0,56 km		Local
A003	D360	Petite route	0,01 km		Particulier
A004	D144	Petite route	0,95 km		Particulier
A005	D130	Petite route	0,96 km		Particulier
A006	D132.7	Petite route	0,97 km		Particulier
A007	D130.7	Petite route	1,11 km		Particulier
A008	D360.2	Petite route	1,27 km		Particulier
A009	D132.6	Petite route	1,81 km		Particulier
I002	Sur la route de Trompe-souris	Boucle locale	1,26 km		Particulier
I003	Boucle n°24 - Sur la route de Trompe-souris	Boucle locale vélo	1,26 km		Particulier
I005	Au fil du Loir	Fluvial	1,36 km		Particulier
I006	Route des Blés en Beauce	Route touristique	1,66 km		Significatif
I007	La Cité médiévale de Bonneval	Boucle locale	1,93 km		Particulier
E001	Bonneval	Construit	1,89 km	Bonneval	Significatif
L001	Lolon	Hameau	0,00 km	Saint-Maur-sur-le-Loir	Particulier
L002	Edeville	Maison	0,00 km	Saint-Maur-sur-le-Loir	Particulier
L003	Migaudry	Hameau	0,48 km	Bonneval	Particulier
L004	Marchemas	Maison	0,48 km	Saint-Maur-sur-le-Loir	Particulier
L005	Le Glandin	Maison	0,51 km	Bonneval	Particulier
L006	Gérainville	Hameau	0,66 km	Pré-Saint-Evroult	Particulier
L007	Méroger	Hameau	0,79 km	Bonneval	Particulier
L008	Massuères	Hameau	0,80 km	Dancy	Particulier
L009	Saint-Maur-sur-le-Loir	Village	0,84 km	Saint-Maur-sur-le-Loir	Local
L010	Le Riboudet	Maison	1,01 km	Saint-Maur-sur-le-Loir	Particulier
L011	La Tuilerie	Hameau	1,01 km	Saint-Maur-sur-le-Loir	Particulier
L012	Bonneval	Pôle	1,06 km	Bonneval	Principal
L013	Le Moulin	Maison	1,07 km	Pré-Saint-Evroult	Particulier
L014	Dancy	Village	1,16 km	Dancy	Local
L015	Le Buisson	Hameau	1,20 km	Saint-Maur-sur-le-Loir	Particulier
L016	Maison	Maison	1,28 km	Saint-Maur-sur-le-Loir	Particulier
L017	Mézières	Hameau	1,29 km	Pré-Saint-Evroult	Particulier
L018	Le Bois des Noués	Hameau	1,30 km	Bonneval	Particulier
L019	La Touche	Hameau	1,49 km	Saint-Maur-sur-le-Loir	Particulier
L020	Pré-Saint-Evroult	Village	1,67 km	Pré-Saint-Evroult	Local
L021	Givais	Hameau	1,79 km	Dancy	Particulier
L022	La Folie de Saint-Maurice	Maison	1,81 km	Bonneval	Particulier

Carte 21 : Beauce dans l'aire immédiate



Lieux de vie, patrimoines et sites reconnus

Saint-Maur-sur-le-Loir

Le village de Saint-Maur-sur-le Loir se localise au sud de la ZIP. Sur son territoire communal se localise 6 hameaux (Lolon, Le Riboudet, La Tuilerie, Le Buisson et La Touche) et 3 maisons isolées (Edeville, Marchemas et une maison).

Saint-Maur-sur-le-Loir est un petit village contenu par les boisements de la vallée du Loir au sud, qui remontent sur les bords du plateau et bordent les habitations de part et d'autre à l'ouest et à l'est. Il est localisé à 800m au sud de la ZIP. La présence de la végétation et le léger relief du coteau génèrent *des vues limitées* en direction de la ZIP. Néanmoins la frange nord, sur le haut du coteau voire sur le plateau, implique des *vues ouvertes sur la campagne*. Cependant rares sont les maisons en bordure nord du village orientées vers la ZIP. Il s'agit surtout du centre équestre en limite nord-ouest du village. La sensibilité de visibilité est donc faible depuis le centre du village mais reste forte en périphérie, du fait de la proximité de la ZIP.

Inséré sur le coteau jusqu'à rejoindre un méandre de la vallée du Loir, *le relief* et surtout *la masse boisée fortement présente rend la silhouette du village imperceptible*. La silhouette de l'église Sainte-Radegonde est peu visible. La seule covisibilité existante se trouve dans le fond de vallée au sud-ouest du village, où l'église se détache de la ripisylve du Loir, sans toutefois émerger de l'horizon. La sensibilité de covisibilité est faible .

Carte 22 : Saint-Maur-sur-le-Loir

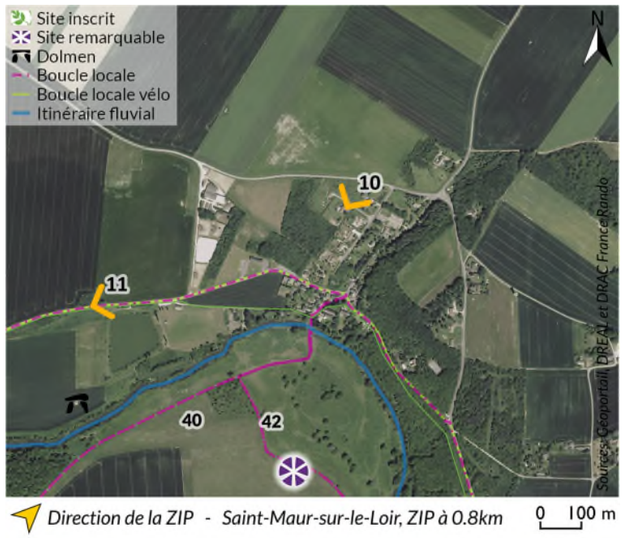


Photo 10 : Visibilités en direction de la ZIP en frange nord-ouest du village



Sources : Enviroscop, 2023

Photo 11 : Silhouette de Saint-Maur-sur-le-Loir depuis la D360

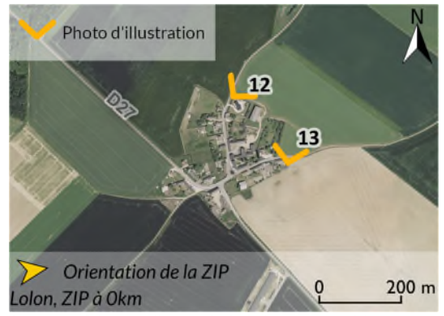


Sources : Enviroscop, 2023

Le hameau de Lolon est un hameau concentrique s'insérant en bord de N27, au sein de la ZIP, dont la partie plus ancienne est contenue par des bâtiments agricoles et dont les extensions en frange nord et nord-est sont orientées vers la plaine. Les *vues sont ouvertes* en direction de celle-ci et par extension de la ZIP qui entoure le hameau d'ouest en est, en passant par le nord. Ainsi, la sensibilité de visibilité est très forte.

La sensibilité de covisibilité est nulle car la silhouette du hameau n'est *pas identifiable dans le paysage*.

Carte 23 : Hameau de Lolon



Sources : Géoportail, DRAC, Gr infos, Route 500

Photo 12 : Visibilités en direction de la ZIP depuis la frange nord de Lolon



Sources : Enviroscop, 2022

Photo 13 : Visibilités en direction de la ZIP depuis la frange est de Lolon

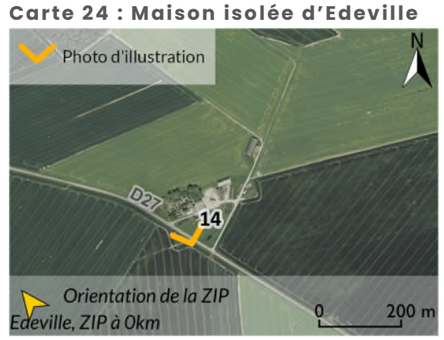


Sources : Enviroscop, 2022

Insérée en limite de sud-ouest de la ZIP, **la maison isolée d'Edeville** est constituée d'une partie habitée à l'ouest d'une part et de bâtiments agricoles plus à l'est. Les deux s'organisent sur des cours en U. La partie habitée est orientée sud-ouest / nord-est. *Quelques arbres dans le jardin peuvent filtrer les vues,* en direction de la ZIP, en bordure de jardin, notamment au nord. Cependant, la ZIP est très proche. Ainsi, la sensibilité de visibilité est forte.

La sensibilité de covisibilité est nulle car la silhouette du hameau n'est *pas identifiable dans le paysage*.

Carte 24 : Maison isolée d'Edeville



Sources : Géoportail, DRAC, Gr infos, Route 500

Photo 14 : Visibilités en direction de la ZIP aux abords de la ferme d'Edeville depuis la D27

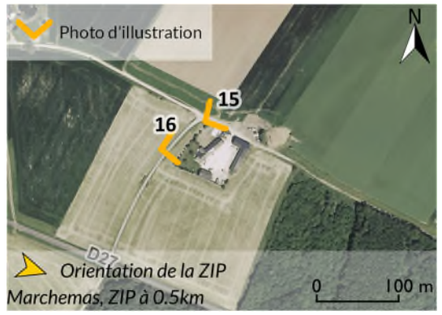


Sources : Enviroscop, 2022

La maison isolée de Marchemas est constituée de bâtiments agricoles et d'une habitation disposée selon une cour intérieure rectangulaire. La maison se localise à l'ouest et elle est orientée vers la ZIP. De grandes parcelles agricoles ouvertes s'étendent autour de la ferme. *Quelques arbres dans le jardin peuvent filtrer les vues,* cependant, la ZIP est très proche. Ainsi, la sensibilité de visibilité est forte.

La sensibilité de covisibilité est nulle car la silhouette de la maison isolée n'est *pas identifiable dans le paysage*.

Carte 25 : Ferme de Marchemas



Sources : Géoportail, DRAC, Gr infos, Route 500

Photo 15 : Visibilités en direction de la ZIP en frange de la ferme de Marchémas



Sources : Enviroscop, 2022

Photo 16 : Visibilités en direction de la ZIP et frange de la partie habitée de Marchémas



Sources : Enviroscop, 2022

La maison isolée Le Riboudet est une maison isolée située au sud-ouest de la ZIP, entourée par une épaisse forêt sur tout son pourtour. Du fait de la végétation, *les vues sont très courtes et closes en direction de la ZIP*. Ainsi, la sensibilité de visibilité est nulle.

La sensibilité de covisibilité est nulle car la silhouette du hameau n'est *pas identifiable dans le paysage*.

Carte 26 : Maison isolée Le Riboudet



Sources : Géoportail, DRAC, Gr infos, Route 500

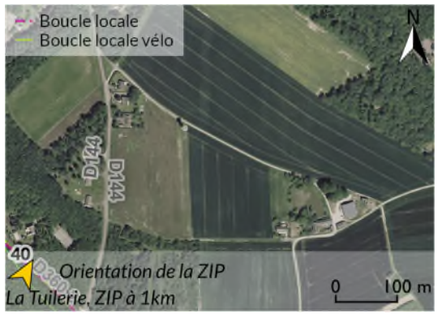
Le hameau de La Tuilerie est constitué en deux parties.

La première située à l'est présente deux habitations, dont une maison dont le jardin est orienté au nord avec *des vues légèrement filtrées par le jardin mais qui restent toutefois orientées vers la ZIP*. L'autre habitation présente des vues plutôt courtes avec une forte présence de végétation sur des plans proches, ainsi qu'en arrière-plan le boisement Taillepied au nord-est .

La seconde partie située à l'ouest présente en revanche *des vues ouvertes du nord-est (soit vers la ZIP) au sud-est*. La ZIP étant proche, la sensibilité de visibilité est forte.

La sensibilité de covisibilité est nulle car la silhouette du hameau n'est *pas identifiable dans le paysage*.

Carte 27 : Hameau de La Tuilerie



Sources : Géoportail, DRAC, Gr infos, Route 500

Photo 17 : Visibilités en direction de la ZIP, en arrière-plan du hameau La Tuilerie, depuis la route du hameau du Buisson

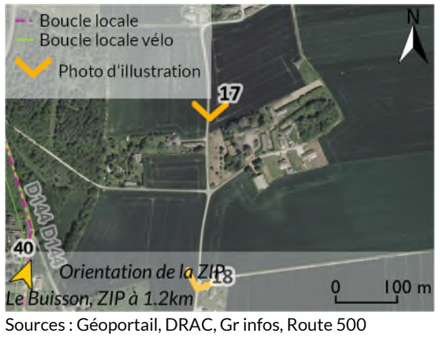


Sources : Enviroscop, 2022

Le hameau Le Buisson est constitué d'habitations de part et d'autre de la voie qui sont bordées par de la végétation en limite des parcelles. Certaines habitations sont orientées vers la ZIP. Des *parcelles agricoles ouvertes entrecoupées par des silhouettes boisées – bâties* animent l'horizon. La ZIP restant proche, la sensibilité de visibilité est modérée.

La sensibilité de covisibilité est nulle car la silhouette du hameau n'est *pas identifiable dans le paysage*.

Carte 28 : Hameau Le Buisson



Sources : Géoportail, DRAC, Gr infos, Route 500

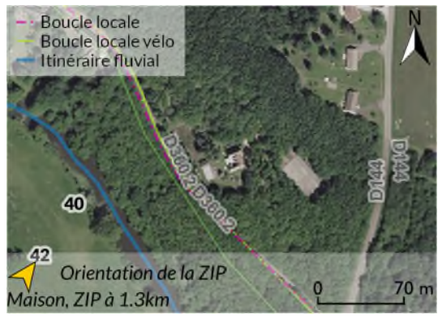
Photo 18 : Visibilités en direction de la ZIP depuis le hameau Le Buisson



Sources : Enviroscop, 2022

La maison isolée est située au sud-ouest de la ZIP, entourée par une épaisse forêt sur tout son pourtour. Du fait de la végétation, *les vues sont très courtes et closes en direction de la ZIP.* Ainsi, la sensibilité de visibilité est nulle.
La sensibilité de covisibilité est nulle car la silhouette de cette maison isolée n'est *pas identifiable dans le paysage*.

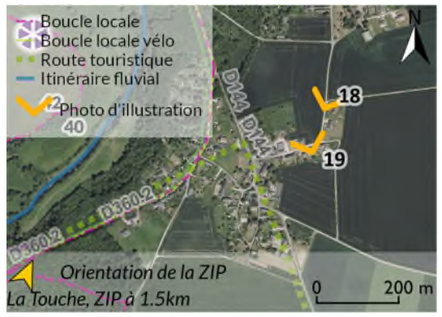
Carte 29 : Maison isolée



Sources : Géoportail, DRAC, Gr infos, Route 500

Le hameau de La Touche est un hameau s'insérant au sud-ouest de la ZIP, avec une partie plus ancienne au maillage resserré et des extensions en frange nord plus lâches orientées vers la plaine. Les *vues sont ouvertes* en direction de celle-ci et par extension de la ZIP. Ainsi, la sensibilité de visibilité est forte.
La sensibilité de covisibilité est nulle car la silhouette de ce hameau n'est *pas identifiable dans le paysage*.

Carte 30 : Hameau de La Touche



Sources : Géoportail, DRAC, Gr infos, Route 500

Photo 19 : Visibilités en direction de la ZIP depuis la frange nord du hameau La Touche



Sources : Enviroscop, 2022

Pré-Saint-Evroult

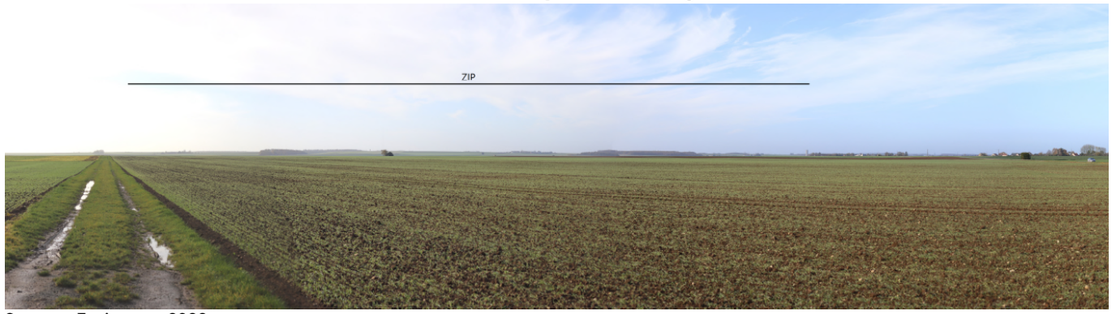
> Le village de Pré-Saint-Evroult se localise au nord-est de la ZIP. Sur son territoire communal se localise 2 hameaux (Gérainville et Mézières) et 1 maison isolée (Le Moulin).

Pré-Saint-Evroult est un petit village à l'origine concentrique, inscrit à l'intersection de voies (D14.2, D132.6 et D130). La partie historique est fermée sur elle-même, tournée vers les axes. Les cours sont fermées par les bâtiments agricoles qui ceinturent le lieu de vie. Néanmoins les parties plus récentes du village sont orientées vers la plaine agricole où les *vues sont ouvertes ou filtrées par les jardins*. La *frange ouest présente notamment des vues filtrées en direction de la ZIP*. La sensibilité de visibilité est donc modérée pour le village, notamment sur ses franges plus récentes et tournées vers l'extérieur.
La silhouette de Pré-Saint-Evroult est identifiable dans le paysage depuis le sud, le nord, l'est, notamment avec son clocher en point d'appel du regard. Depuis la route secondaire D127 au nord-est du village, *le clocher émerge depuis la plaine en hiver mais n'est pas dans l'axe de la route*. Avec la ZIP en arrière-plan, *une covisibilité directe avec la ZIP est possible depuis cette route.* Au vu de la proximité de la ZIP, *il existe un risque de surplomb et de concurrence visuelle*. La sensibilité de covisibilité du village est forte. Une attention particulière devra être portée sur les rapports d'échelle entre le clocher et le projet.

Carte 31 : Pré-Saint-Evroult

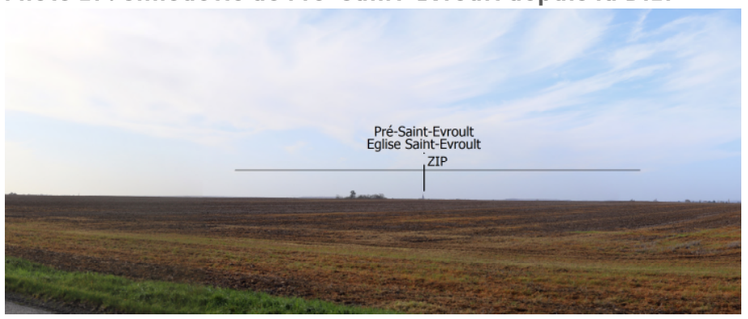


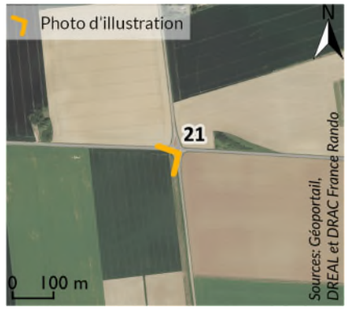
Photo 20 : Visibilités en direction de la ZIP depuis la frange ouest de Pré-Saint-Evroult



Sources : Enviroscop, 2022

Photo 21 : Silhouette de Pré-Saint-Evroult depuis la D127

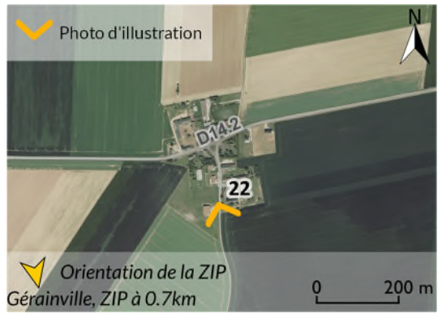




Sources : Enviroscop, 2022

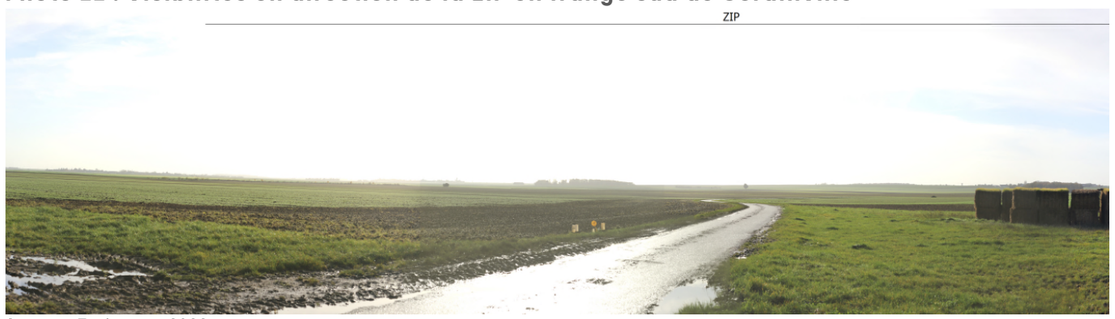
Le hameau de Gérainville est constitué de bâtiments agricoles qui closent les vues avec une cour intérieure rectangulaire. Les habitations plus récentes à l'est ont *des vues ouvertes en direction de la ZIP*. Ainsi, la sensibilité de visibilité est forte.
La sensibilité de covisibilité est nulle car la silhouette du hameau n'est *pas identifiable dans le paysage*.

Carte 32 : Hameau de Gérainville



Sources : Géoportail, DRAC, Gr infos, Route 500

Photo 22 : Visibilités en direction de la ZIP en frange sud de Gérainville



Sources : Enviroscop, 2022

La maison isolée Le Moulin s'insère le long de la route secondaire D14.2, où de grandes parcelles agricoles ouvertes s'étendent autour de la ferme. Elle s'inscrit de manière parallèle à la voie et elle est orientée vers la ZIP. *Quelques arbres dans le jardin peuvent filtrer les vues,* cependant, la ZIP est très proche. Ainsi, la sensibilité de visibilité est forte.
La sensibilité de covisibilité est nulle car la silhouette de cette maison isolée n'est *pas identifiable dans le paysage*.

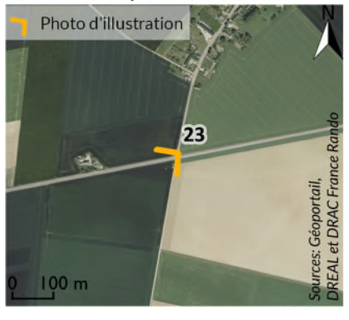
Carte 33 :Maison isolée Le Moulin



Sources : Géoportail, DRAC, Gr infos, Route 500

Photo 23 : Visibilités en direction de la ZIP et de la maison isolée Le Moulin, sur la D14.2





Sources : Enviroscop, 2022

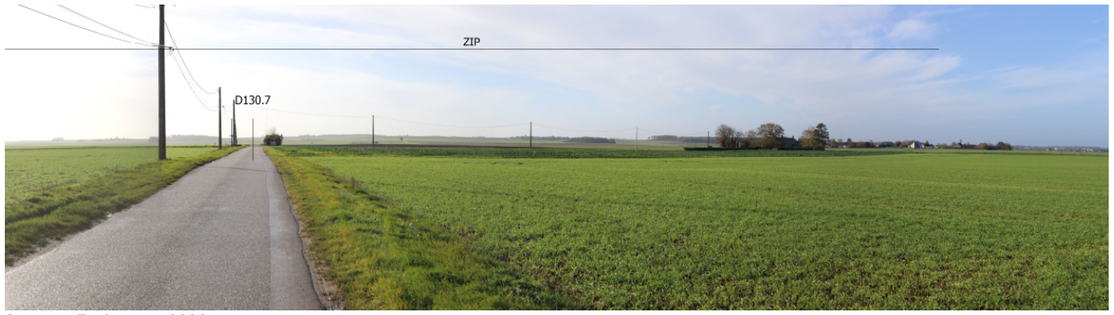
Le hameau de Mézières s'est développé le long d'une route, la D130.7. Les bâtisses suivent le linéaire routier, avec parfois des *fermes en fond de parcelles qui génèrent des vues courtes*, parfois des *jardins plus ou moins denses qui filtrent les vues sur la plaine*. Néanmoins la ZIP est proche dans le paysage ouvert de la Beauce. Ainsi, la sensibilité de visibilité est forte.
La sensibilité de covisibilité est nulle car la silhouette du hameau n'est *pas identifiable dans le paysage*.

Carte 34 : Hameau de Mézières



Sources : Géoportail, DRAC, Gr infos, Route 500

Photo 24 : Visibilités en direction de la ZIP en sortie sud du hameau de Mézières



Sources : Enviroscop, 2022

Dancy

Le village de Dancy se localise au sud-est de la ZIP. Sur son territoire communal se localisent 2 hameaux (Massuères et Givais).

Dancy est un petit village qui a gardé sa forme d'origine concentrique, inscrit à l'intersection de voies (D130 et la D27), où siège l'église Saint-André. Globalement il est fermé sur lui-même, tourné vers l'intérieur. Les *bâtiments agricoles limitent les vues sur l'extérieur*. Quelques habitations plus récentes en frange nord sont orientées vers la plaine agricole et notamment la ZIP, où les *vues sont ouvertes ou filtrées par les jardins*. La sensibilité de visibilité est donc forte pour le village, notamment sur ses franges plus récentes et tournées vers l'extérieur.

L'église de Saint-André étant centrale dans le village, elle pourrait être un signal du bourg dans le paysage. Cependant, son clocher peu élancé la banalise quelque peu dans la masse d'habitation. Elle se distingue peu depuis la route secondaire D27 à l'est. Néanmoins la ZIP s'insère à l'arrière du lieu de vie. *La covisibilité pourrait être directe entre le lieu de vie et la ZIP depuis la D27.* Elle est *indirecte avec le clocher et ne génère pas de risque de concurrence visuelle ni d'effet d'écrasement*, ce dernier étant peu identifiable. Ainsi la sensibilité de covisibilité est faible.

Carte 35 : Dancy

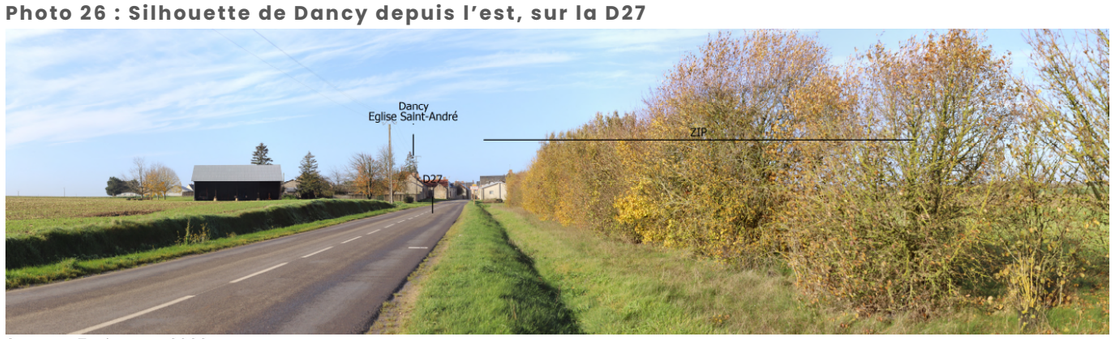


Photo 25 : Visibilités en direction de la ZIP depuis la frange nord de Dancy



Sources : Enviroscop, 2022

Photo 26 : Silhouette de Dancy depuis l'est, sur la D27



Sources : Enviroscop, 2022

Le hameau de Massuères s'est développé le long d'une route, la D130.7. Les bâtisses suivent le linéaire routier, avec parfois des *fermes en fond de parcelles qui génèrent des vues courtes*, parfois des *jardins plus ou moins denses qui filtrent les vues sur la plaine*. Néanmoins la ZIP est proche dans le paysage ouvert de la Beauce. Ainsi, la sensibilité de visibilité est forte.

La sensibilité de covisibilité est nulle car la silhouette du hameau n'est *pas identifiable dans le paysage*.

Carte 36 : Hameau de Massuères



Sources : Géoportail, DRAC, Gr infos, Route 500

Photo 27 : Visibilités en direction de la ZIP depuis la frange sud du hameau de Massuères

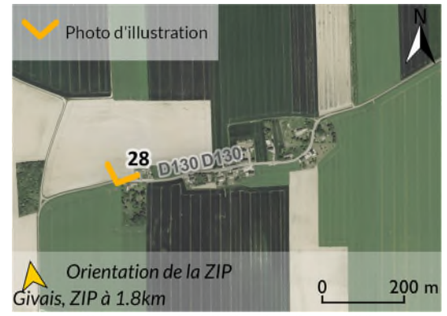


Sources : Enviroscop, 2022

Situé au sud de la ZIP, **le hameau de Givais** est constitué de quelques fermes disséminées le long de la petite route D130, suivant un axe est-ouest. Certaines fonctionnent avec des cours fermées par les bâtiments agricoles, d'autres sont plus ouvertes avec des jardins plus ou moins arborés. *Leurs arbres peuvent filtrer les vues,* cependant, les vues sont orientées vers la ZIP. Ainsi, la sensibilité de visibilité est modérée par la distance.

La sensibilité de covisibilité est nulle car la silhouette du hameau n'est *pas identifiable dans le paysage*.

Carte 37 : Hameau de Givais



Sources : Géoportail, DRAC, Gr infos, Route 500

Photo 28 : Visibilités en direction de la ZIP depuis la sortie ouest du hameau de Givais

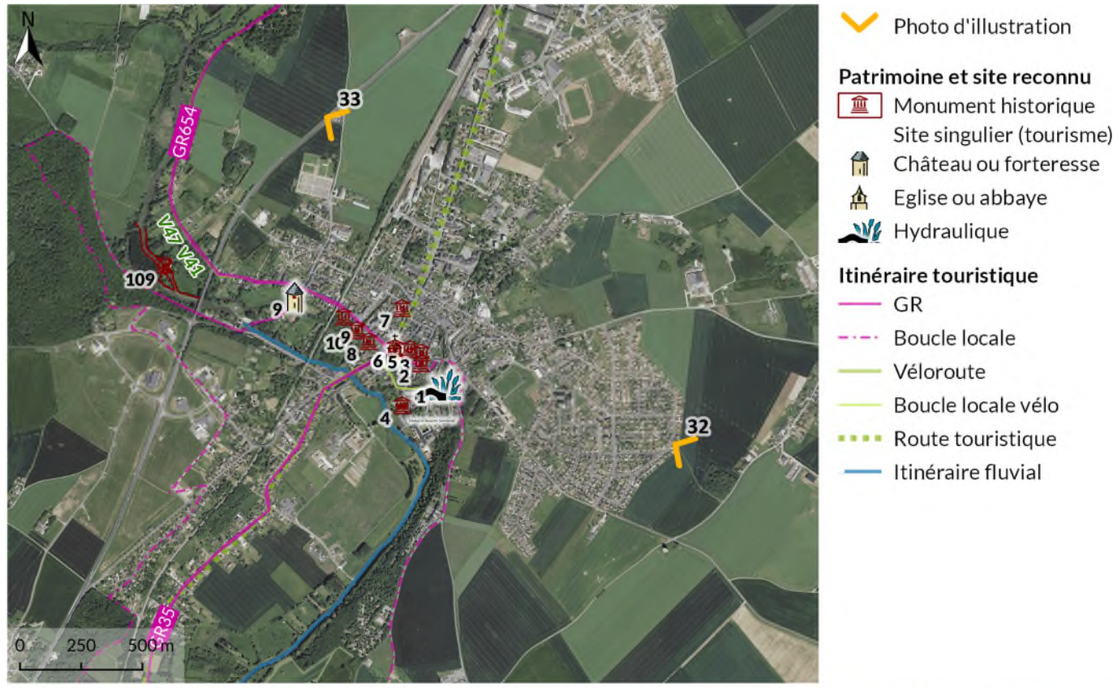


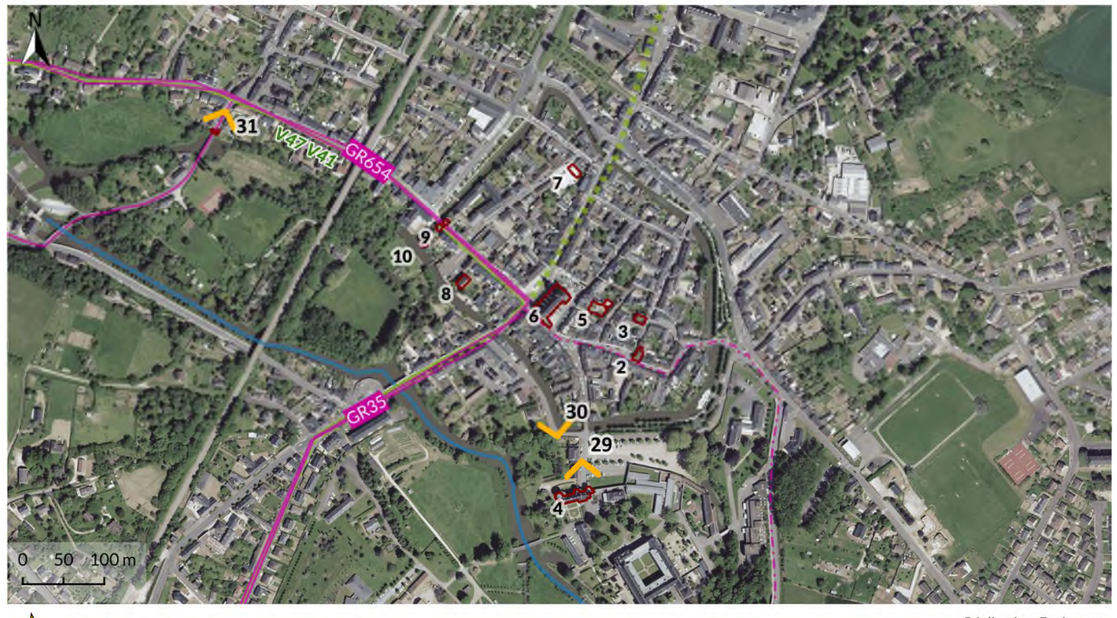
Sources : Enviroscop, 2022

Bonneval

> Le pôle de Bonneval se situe à l'ouest de la ZIP, à cheval entre l'aire immédiate et l'aire rapprochée. Les éléments y attenants, toutes aires confondues, seront traités dans cette aire. Sur son territoire communal se localise 3 hameaux (Migaudry, Méroger et Le Bois des Noues) et 2 maisons isolées (Le Glandin et La Folie de Saint-Maurice).

Carte 38 : Bonneval





Direction de la ZIP - Bonneval, ZIP à 1.1km

Réalisation: Enviroscop
Sources: Géoportail, DREAL et DRAC, France Rando

A des fins de cohérence, certains éléments ont été analysés avec le lieu de vie auquel il se rattache, dans cette aire d'étude, bien qu'ils se situent dans l'aire rapprochée.

"A l'ombre du monastère, Bonneval est né et grandit". Albert Sidoisne dans son livret "Bonneval sur le Loir", 1940

Bonneval est un pôle urbain qui s'est constitué au Moyen Age.

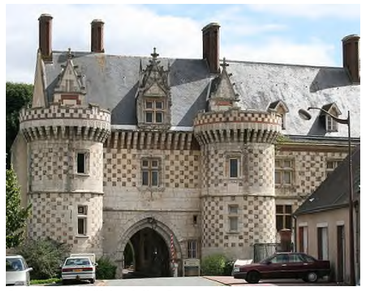
Historiquement, l'Abbaye Saint Florentin fut fondée en 857 par Charles, roi de Provence et Foulques. La première communauté s'installa à proximité. La cité s'organise avec des fossés alimentés en eau par le Loir et des palissades en bois pour en assurer la défense. Des puissantes fortifications apparaissent. Sept portes protègent la ville, dont il ne reste aujourd'hui que les portes Saint Roch et de Boisville, la Tour du Roi et d'autres tours accolées aux murs de la ville.
Le XIIIème siècle voit le développement de grandes et belles maisons : le Dauphin (MH n°3, rue Billault), La Lanterne (MH n°2, 5 rue Billault), Les Trois Rois (ancienne auberge 14 rue Hérisson, détruite en 1938), Le Cheval Blanc (MH n°5, 28 rue de la Grève, reconstruit au XVI).
Néanmoins les guerres de Religion arrêtèrent cette prospérité, ainsi qu'une terrible inondation en février 1665. Plusieurs portes sont détruites lors de la Révolution et de la première moitié du XIXème siècle.
Le XXème siècle est une période de constructions, que ce soit au début du siècle ou à partir des années 50, où Bonneval se reconstruit et s'étend. La ville continue son développement, et des chapelets de maisons individuelles atteignent les hameaux de Migaudry, Pulois, Saint-Martin-du-Péan, et Guibert.

La ville comprend plusieurs patrimoines protégés et sites reconnus. Ainsi on dénombre neuf monuments historiques (3 *maisons médiévales* (MH n°2, n°3 et n°5), l'*Abbaye Saint-Florentin* (MH n°4),), l'*église Notre-Dame* (MH et singulier n°6), la *cave d'une maison gothique* (MH n°7), la *Justice de Paix* (MH n°8), les *Portes de la Ville* (MH et singulier n°9) et les *Fortifications (vestiges)*(MH n°10)) et 1 site singulier (la *Capitainerie de Bonneval* (singulier n°1)) :

- Les 3 *maisons médiévales* (MH n°2, n°3 et n°5).
  - La première (MH n°2) étant dite Hôtel de la Lanterne date du XIIIème siècle. Elle est inscrite partiellement en avril 1971, notamment sa façade et sa toiture sur rue. Il s'agit d'une architecture romane, où au rez-de-chaussée à droite, présente un ancien porche en arc brisé et au premier étage, trois fenêtres géminées, qui ont perdu leurs colonnes. Elles sont surmontées de linteaux trilobés. Dans chacun de ces trilobes est sculptée une feuille. Le tout s'inscrit dans trois arcs d'ogives en relief et accomplis qui devaient se prolonger.
  - La seconde (MH n°3) étant dite Maison du Dauphin date du XIIIème siècle. Elle a été aussi inscrite partiellement en septembre 1971, notamment sa façade et ses toitures sur rue. L'édifice actuel n'est plus qu'une partie d'une longue construction qui se composait au moins de deux étages sur rez-de-chaussée, au milieu duquel se trouvait une porte cochère en ogive dont il reste le jambage et le départ de trois voussures.
  - La dernière (MH n°5) étant dite du Cheval Blanc date du XVème siècle. Elle a été classée en avril 1922, pour son architecture à pans de bois, un des derniers témoignages de la cité du 15e siècle.
- L'*Abbaye Saint-Florentin* (MH n°4) a été classée MH en 1883. Fondée en 857 par des moines bénédictins, elle a été rattachée à la congrégation de Saint-Maur en 1660. Les bâtiments conventuels ont été restaurés ou reconstruits par les mauristes à partir de 1715 et les cloîtres ont été élevés en 1735, dans la tradition mauriste.
- L'*église Notre-Dame* (MH et singulier n°6) a été classée MH en 1954. Construite en calcaire à partir du XIIème et XIIIème siècles. L'année 1522 voit la construction du clocher, sa flèche haute de 65 mètres abrite trois cloches, la quatrième dans le dôme du clocheton marque le temps.
- La *cave d'une maison gothique* (MH n°7) correspond comme son nom l'indique à la cave de l'ancienne maison gothique située 14 rue Alcide Hayer. Elle a été inscrite par arrêté du 23 juin 2017.
- La *Justice de Paix* (MH n°8), classé en 1965, date du XIIIème siècle. Cet édifice massif aurait abrité une maison de justice mais aucun document n'en atteste.
- Les *Portes de la Ville* (MH et singulier n°9), l'enceinte comprenait 8 portes. La porte de Boisville est un vestige de la deuxième enceinte (XIIIème siècle), tandis que la porte Saint-Roch correspond à la troisième enceinte (XVIème siècle). Reliquat médiéval de la structure même de la ville, ils ont été inscrits par arrêté du 5 novembre 1927.
- Les *Fortifications (vestiges)*(MH n°10), inscrites en novembre 1927, comprennent notamment la Tour du Roi, un ancien donjon du XIIIème siècle s'élevant à 22m au dessus du sol, surnommé La Poivrière, il faisait partie de l'enceinte fortifiée et servait de prison.
- La *Capitainerie de Bonneval* (singulier n°1).

Tous se situent en cœur de ville et ne présentent pas de sensibilité de visibilité, du fait des masques bâtis, végétaux et du relief de la vallée, en direction de la ZIP. En effet, le centre historique de la ville est dense en fond de vallée et les vues y sont courtes. La sensibilité de visibilité est nulle.

Photo 29 : L'Abbaye Saint-Florentin (MH n°4)



Sources : Wikimédia Commons, Roland45,juillet 2007

Photo 30 : l'Eglise Notre-Dame (MH/ Singulier n°6)



Sources : Wikimédia Commons, Selbymay, août 2012

Photo 31 : Une des deux Portes de la Ville (MH/Singulier n°10)



Sources : Enviroscop, novembre 2022

L'urbanisation ne pouvant être contenue par l'échelle de la vallée du Loir, elle a investi les plateaux bordant les vallées, comme le quartier est des Gaubeaudières et de la Maison Blanche. Ce dernier présente une frange urbaine rectiligne nette, au niveau de l'avenue du Maine, où les vues sur le plateau agricole sont ouvertes. Cependant, à certains endroits, un amas boisé limite les vues en direction de la ZIP. Sur les zones aux vues plus dégagées, la sensibilité de visibilité est forte à modérée là où les vues sont plus restreintes.

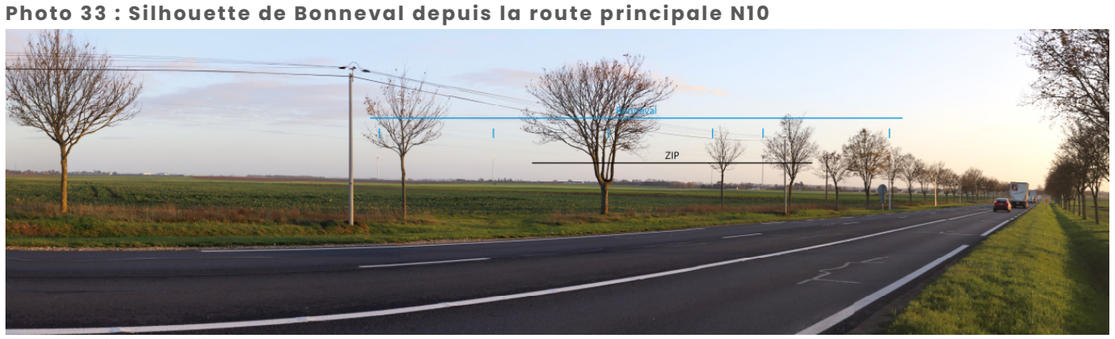
Photo 32 : Visibilités en direction de la ZIP depuis la frange est de Bonneval



Sources : Enviroscop, 2022

Noyée dans la végétation de la ripisylve du Loir, la silhouette de Bonneval est masquée en partie. Depuis la route principale N10 à l'ouest, le clocher de Notre-Dame émerge du linéaire boisé. *La covisibilité est indirecte avec le clocher, mais peut engendrer une concurrence visuelle* pour le clocher. La sensibilité de covisibilité de l'église et par extension du lieu de vie est modérée. En revanche, pour tous les autres éléments reconnus et/ou protégés, *leurs silhouettes n'émergent pas de l'horizon*, pas même de la masse bâtie de Bonneval. Leurs sensibilités de covisibilité sont nulles.

Photo 33 : Silhouette de Bonneval depuis la route principale N10



Sources : Enviroscop, 2022

Le hameau de Migaudry s'est développé le long d'une route. Les bâtisses suivent le linéaire routier, avec parfois des *fermes en fond de parcelles qui génèrent des vues courtes*, parfois des *jardins plus ou moins denses qui filtrent les vues sur la plaine*. Néanmoins la ZIP est proche dans le paysage ouvert de la Beauce. Ainsi, la sensibilité de visibilité est forte.
La sensibilité de covisibilité est nulle car la silhouette du hameau n'est *pas identifiable dans le paysage*.

Carte 39 : Hameau de Migaudry



Sources : Géoportail, DRAC, Gr infos, Route 500

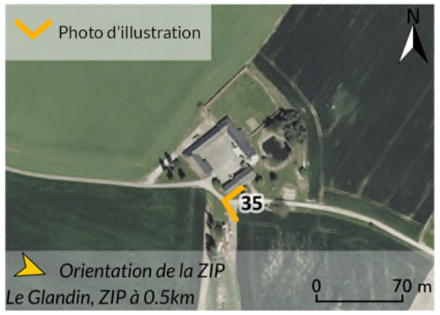
Photo 34 : Visibilités en direction de la ZIP en frange nord de Migaudry



Sources : Enviroscop, 2022

La maison isolée Le Glandin insérée à l'ouest de la ZIP, est constituée de bâtiments agricoles et d'une habitation disposée selon une cour intérieure rectangulaire. De grandes parcelles agricoles ouvertes s'étendent autour de la ferme. Localisée au nord-est, la *partie habitée n'est pas orientée vers la ZIP* mais présente *un jardin aménagé avec un plan d'eau et quelques arbres, qui filtrent peu les vues*. Seul le corps de ferme aveugle est orienté vers la ZIP. Ainsi, la sensibilité de visibilité est forte depuis le jardin, à l'arrière de l'habitation qui est de sensibilité nulle.
La sensibilité de covisibilité est nulle car la silhouette de cette maison isolée n'est *pas identifiable dans le paysage*.

Carte 40 : Maison isolée Le Glandin



Sources : Géoportail, DRAC, Gr infos, Route 500

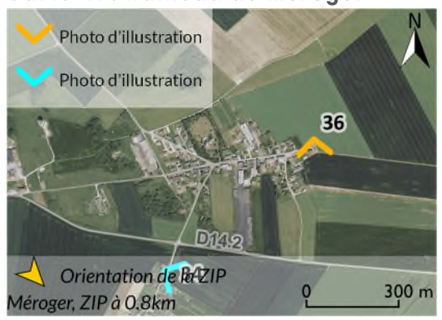
Photo 35 : Visibilités en direction de la ZIP depuis la ferme Le Glandin



Sources : Enviroscop, 2022

Le hameau de Méroger s'est développé le long de routes. La partie plus ancienne est contenue par des bâtiments agricoles, tandis que les extensions en frange est et nord-ouest sont orientées vers la plaine. Les *vues sont ouvertes* en direction de celle-ci et par extension de la ZIP pour la frange est. Ainsi, la sensibilité de visibilité est forte.
La sensibilité de covisibilité est nulle car la silhouette du hameau n'est *pas identifiable dans le paysage*.

Carte 41 : Hameau de Méroger



Sources : Géoportail, DRAC, Gr infos, Route 500

Photo 36 : Visibilités en direction de la ZIP en frange est de Méroger



Sources : Enviroscop, 2022

Le hameau Le Bois des Noues est constitué d'habitations, dont les bâtisses ont des vues orientées entre le nord-est et l'est. *Quelques arbres dans le jardin peuvent filtrer les vues,* cependant, la ZIP est très proche. Ainsi, la sensibilité de visibilité est forte.
La sensibilité de covisibilité est nulle car la silhouette du hameau n'est *pas identifiable dans le paysage*.

Carte 42 : Hameau Le Bois des Noues



Sources : Géoportail, DRAC, Gr infos, Route 500

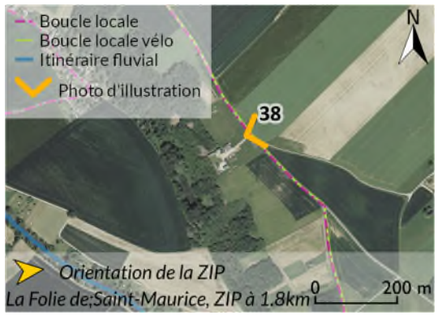
Photo 37 : Visibilités en direction de la ZIP depuis la ferme Le Bois des Noues



Sources : Enviroscop, 2023

La maison isolée de la Folie de Saint-Maurice est une ferme beauceronne en U fermée en direction de la végétation du Loir. L'organisation bâtie limite les vues en direction de la ZIP. Néanmoins au vu de la distance à la ZIP, la sensibilité de visibilité reste faible.
La sensibilité de covisibilité est nulle car la silhouette de cette maison isolée n'est *pas identifiable dans le paysage*.

Carte 43 : Maison isolée de La Folie de Saint-Maurice



Sources : Géoportail, DRAC, Gr infos, Route 500

Photo 38 : Visibilités en direction de la ZIP depuis la ferme de la Folie de Saint-Maurice



Sources : Enviroscop, 2023

Axes de déplacement

Deux *routes secondaires* rayonnent depuis Bonneval à l'ouest, en direction du sud-est pour la *D27* et passant par Dancy et du nord-est pour la **D14.2**, traversant Pré-Saint-Evroult. Toutes deux offrent des vues très ouvertes, dès lors qu'elles ont quitté les lieux de vie qu'elles traversent. La route secondaire D27 longe la ZIP. Le projet éolien deviendra *une composante importante du paysage visible par les usagers.*

Il en va de même pour les *nombreuses petites routes* qui quadrillent le plateau. Les petites routes **D130.7 D132.7, D132.6 et D360** sont *orientées vers la ZIP au nord, à l'est et au sud de celle-ci*.

Les *petites routes,* **D130** reliant Pré-Saint-Evroult à Dancy et la **D144** reliant Saint-Maur-sur-le-Loir à Bonneval en longeant le vallon, *ne sont pas orientées vers la ZIP mais passent proche de celle-ci*.

Lorsque ces itinéraires ne traversent pas les bois ou les lieux de vie, la sensibilité de visibilité est forte car la ZIP est très proche et la vue pourra porter jusqu'à la ZIP depuis ces axes. Cependant au sud de Saint-Maur-sur-le-Loir, la végétation et le relief seront régulièrement un filtre voire un masque visuel devant les éoliennes. La sensibilité de visibilité y est alors modérée à nulle pour certains tronçons de la **D144** et de la **D360.**

Itinéraires touristiques

Hormis une brève incursion en limite d'aire immédiate de la petite boucle de promenade **de la Cité médiévale de Bonneval** à l'ouest, les itinéraires touristiques se concentrent au sud de l'aire immédiate.

En effet, ils s'appuient sur le méandre de la vallée du Loir, voir le Loir lui-même pour la boucle fluviale en canoë-kayak **Au fil du Loir**, où les *vues sont courtes* du fait du relief et de la ripisylve. Les sensibilités de visibilité sont faibles à nulles. En effet, le cours d'eau, assez discret représente l'aspect intime du paysage qui prend un caractère romantique, et naturel sur cette boucle du Loir.

La *petites boucles pédestre et cycliste* **n°24 Sur la route de Trompe-Souris** suivent le parcours de la D144 et la D360 à travers le boisement et, en suivant le vallon. Leur sensibilité de visibilité est alors faible à nulle selon les tronçons.

La **route des Blés en Beauce** quant à elle, traverse très brièvement le sud de l'aire immédiate en entrant dans le hameau de la Touche avant d'en ressortir par le sud-est, en quittant l'aire immédiate. Le circuit est faiblement à aucunement sensible, il ne permet que de *très brèves visions ouvertes en direction de la ZIP*.

Bien que légèrement dans la pente de la vallée du Loir, la petite boucle de **la Cité médiévale de Bonneval** longe la ripisylve du Loir par un chemin en creux avant de rejoindre Bonneval. Il donne à voir *ponctuellement en direction de l'est, le paysage de la plaine agricole, animée par l'horizon bâti du quartier de la Maison Blanche*. La sensibilité de visibilité est modérée à nulle.

Eolien

Le **parc éolien de Bonneval** se situe dans cette unité en limite nord-ouest, à cheval entre l'aire immédiate et l'aire rapprochée. Il forme 2 lignes parallèles à la ligne LGV Atlantique / TER et s'insère au sud de celle-ci, avec une ligne de 2 machines et une de 4 machines. Du fait de l'ambiance paysagère de la Beauce, ces parcs sont visibles à l'horizon et sont un repère dans le territoire. Au vu de la proximité entre les parcs, la *ZIP et ce parc seront en covisibilité de façon presque systématique.* Ainsi, l'implantation du projet devra être réfléchie en cohérence avec ce parc pour que l'ensemble soit lisible. La sensibilité de covisibilité est donc forte.

Synthèse

L'aire immédiate est en grande partie incluse dans l'unité paysagère de la Beauce. Elle est caractérisée par un vaste plateau ondulé ponctué de quelques boisements au sud vers l'unité paysagère voisine de la Vallée du Loir.

***Plusieurs lieux de vie s'implantent sur le plateau et la plupart présentent des vues orientées vers la ZIP depuis les maisons en bordure*, filtrées plus ou moins par les jardins. Ils sont généralement concentriques et assez denses, donc peu de vues sont possibles depuis les centres, *Les maisons isolées et hameaux présentent également des vues vers la ZIP.* Ainsi, les visibilités sont très fortes pour *1 hameau* (Lolon), fortes pour *2 villages* (Saint-Maur-sur-le-Loir et Dancy), *9 hameaux* (Migaudry, Gérainville, Méroger, Massuères, La Tuilerie, Le Buisson, Mézières, Le Bois des Noues et La Touche) et *4 maisons isolées* (Edeville, Marchemas, Le Glandin et Le Moulin). Les visibilités sont modérées pour le village de Pré-Saint-Evroult et le hameau Givais. Cependant, *3 maisons isolées sont moins sensibles ; 1* (La Folie de Saint-Maurice) est de sensibilité faible et *2 autres* (Le Riboudet, la maison) sont aucunement sensibles car elles s'insèrent dans un contexte arboré.**

***La silhouette du village de Pré-Saint-Evroult* marque généralement le paysage, avec le clocher de l'église comme point d'appel du regard. Le risque de covisibilité directe avec concurrence visuelle existe pour ce village. Sa sensibilité de covisibilité est donc forte. Elle est localement modérée pour *le pôle de Bonneval*, où le clocher de l'église Notre-Dame émerge depuis la route principale N10 au nord. Elle est faible pour *les silhouettes des villages Dancy,* notamment du clocher moyennement lisible, parmi le bâti avec une covisibilité indirecte et de *Saint-Maur-sur-le-Loir* où la silhouette est visible uniquement en fond de vallée du Loir, sans émerger de l'horizon et la ZIP est en covisibilité directe. Les autres lieux de vie ne sont pas sensibles aux covisibilités car leur silhouette n'est pas identifiable dans le paysage.**

***Aucun monument historique* ne se localise dans l'aire immédiate de la Beauce.**

Les petites routes et axes secondaires qui sillonnent l'aire immédiate sont fortement sensibles lorsqu'elles longent la ZIP ou sont orientées vers elle. Autrement, la sensibilité de visibilité est modérée à nulle selon l'ouverture du paysage. *Les circuits de promenade Au fil du Loir, Sur la route de Trompe-Souris et la route touristique des Blés en Beauce* sont négligeablement voire ne sont aucunement sensibles sur la majeure partie de leur tronçon dans l'aire immédiate car ils proposent des vues peu ouvertes vers la ZIP. Ils sont très localement faiblement sensibles.

Le *parc éolien de Bonneval* est le seul parc de l'aire immédiate, à cheval avec l'aire rapprochée au nord-ouest. Il se situe à proximité de la LGV, bien visible dans le paysage très ouvert de la Beauce, et notamment depuis les axes dynamiques. Les risques de covisibilité entre ces parcs et la ZIP sont forts. Le projet devra tenir compte de la cohérence globale des deux parcs pour une meilleur lisibilité.

Carte 44 : Sensibilités des éléments de l'aire immédiate dans la Beauce

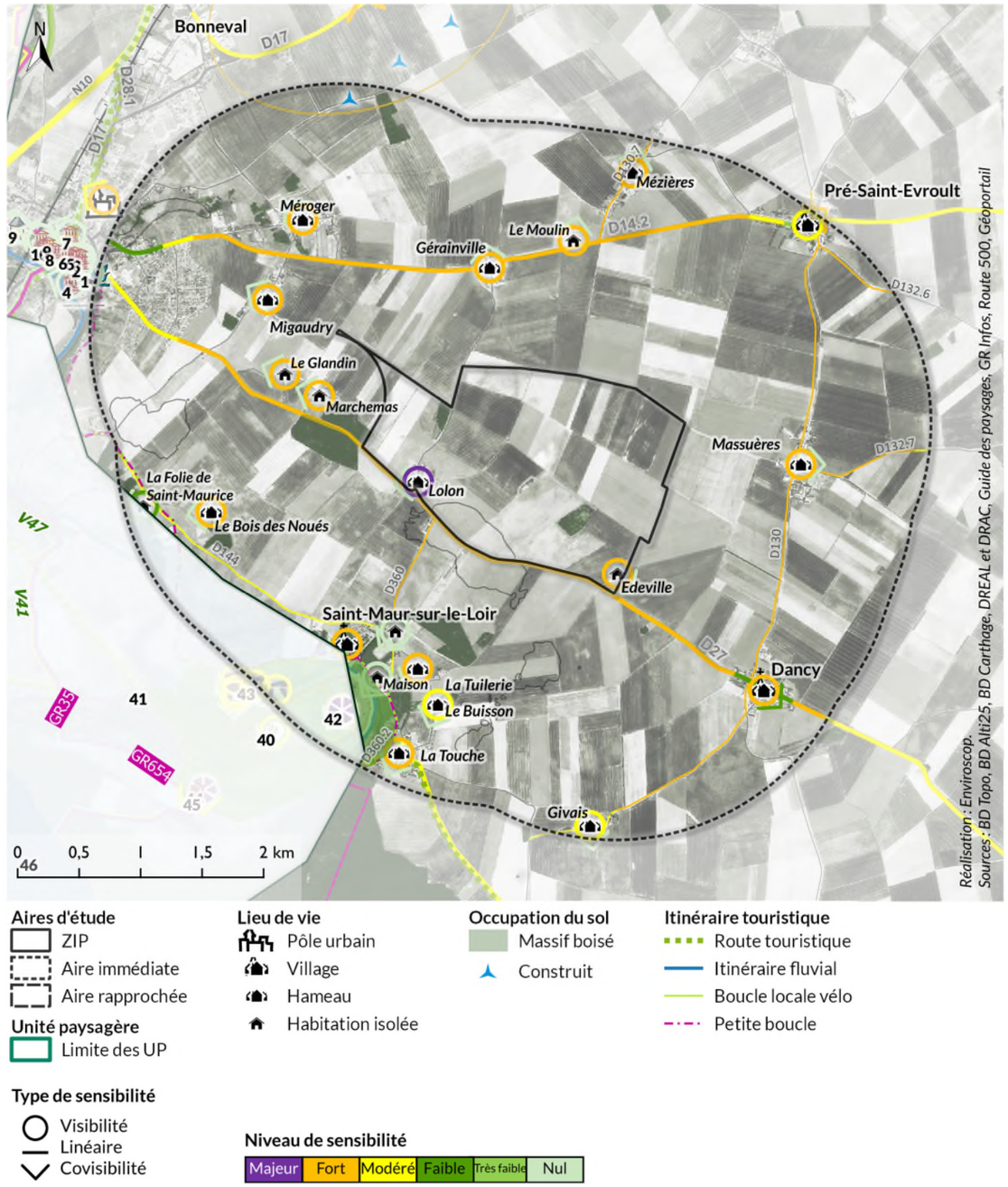


Tableau 20 : Synthèse des sensibilités de l'aire immédiate dans la Beauce

ID	Nom	Catégorie	Distance à la ZIP	Localisation	Enjeu	ZIV max (°vertical)	Contexte paysager	Type de vue vers la ZIP	Sensibilité de visibilité	Silhouette	Sensibilité de covisibilité
A001	D27	Secondaire	0,00 km		Local	99,90°	Plaine agricole	Ouverte sur la plaine	Forte		
A002	D14.2	Secondaire	0,56 km		Local	17,78°	Plaine agricole	Ouverte sur la plaine	Forte		
A003	D360	Petite route	0,01 km		Particulier	35,28°	Plaine agricole masquée localement	Filtrée partiellement ou ouverte	Forte à nulle		

A004	D144	Petite route	0,95 km		Particulier	10,54°	Plaine agricole masquée localement	Filtrée partiellement ou ouverte	Forte à nulle		
A005	D130	Petite route	0,96 km		Particulier	10,50°	Plaine agricole	Ouverte sur la plaine	Forte		
A006	D132.7	Petite route	0,97 km		Particulier	10,22°	Plaine agricole	Ouverte sur la plaine	Forte		
A007	D130.7	Petite route	1,11 km		Particulier	9,47°	Plaine agricole	Ouverte sur la plaine	Forte		
A008	D360.2	Petite route	1,27 km		Particulier	3,49°	Bâti	Close par le bâti	Nulle		
A009	D132.6	Petite route	1,81 km		Particulier	5,73°	Plaine agricole	Ouverte sur la plaine	Forte		
I002	Sur la route de Trompe-souris	Boucle locale	1,26 km		Particulier	5,64°	Vallée boisée	Close par la végétation ou partiellement ouverte	Faible à nulle		
I003	Boucle n°24 - Sur la route de Trompe-souris	Boucle locale vélo	1,26 km		Particulier	5,67°	Vallée boisée	Close par la végétation ou partiellement ouverte	Faible à nulle		
I005	Au fil du Loir	Fluvial	1,36 km		Particulier	4,45°	Vallée boisée	Close par la végétation ou partiellement ouverte	Faible à nulle		
I006	Route des Blés en Beauce	Route touristique	1,66 km		Significatif	6,10°	Vallée boisée	Close par la végétation ou partiellement ouverte	Faible à nulle		
I007	La Cité médiévale de Bonneval	Boucle locale	1,93 km		Particulier	5,30°	Plaine agricole filtrée partiellement par le jardin	Ouverte en frange urbaine	Modérée à nulle		
E001	Bonneval	Construit	1,89 km	Bonneval	Significatif	5,15°				Identifiable dans la plaine de Beauce	Modérée
L001	Lolon	Hameau	0,00 km	Saint-Maur-sur-le-Loir	Particulier	92,51°	Plaine agricole	Ouverte en frange urbaine	Très forte	Non identifiable	Nulle
L002	Edeville	Maison	0,00 km	Saint-Maur-sur-le-Loir	Particulier	42,44°	Plaine agricole filtrée partiellement par le jardin	Filtrée partiellement	Forte	Non identifiable	Nulle
L003	Migaudry	Hameau	0,48 km	Bonneval	Particulier	21,94°	Plaine agricole filtrée partiellement par le jardin	Filtrée partiellement	Forte	Non identifiable	Nulle
L004	Marchemas	Maison	0,48 km	Saint-Maur-sur-le-Loir	Particulier	20,51°	Plaine agricole filtrée partiellement par le jardin	Filtrée partiellement	Forte	Non identifiable	Nulle
L005	Le Glandin	Maison	0,51 km	Bonneval	Particulier	19,84°	Plaine agricole filtrée partiellement par le jardin	Filtrée partiellement	Forte	Non identifiable	Nulle
L006	Gérainville	Hameau	0,66 km	Pré-Saint-Evroult	Particulier	15,51°	Plaine agricole filtrée partiellement par le jardin	Filtrée partiellement	Forte	Non identifiable	Nulle
L007	Méroger	Hameau	0,79 km	Bonneval	Particulier	13,01°	Plaine agricole filtrée partiellement par le jardin	Filtrée partiellement	Forte	Non identifiable	Nulle
L008	Massuères	Hameau	0,80 km	Dancy	Particulier	11,86°	Plaine agricole filtrée partiellement par le jardin	Filtrée partiellement	Forte	Non identifiable	Nulle
L009	Saint-Maur-sur-le-Loir	Village	0,84 km	Saint-Maur-sur-le-Loir	Local	12,16°	Vallée boisée	Ouverte en frange urbaine	Forte	Non identifiable	Faible
L010	Le Riboudet	Maison	1,01 km	Saint-Maur-sur-le-Loir	Particulier	10,32°	Boisé	Close par la végétation	Nulle	Non identifiable	Nulle
L011	La Tuilerie	Hameau	1,01 km	Saint-Maur-sur-le-Loir	Particulier	9,10°	Plaine agricole filtrée partiellement par le jardin	Filtrée partiellement ou ouverte	Forte	Non identifiable	Nulle
L012	Bonneval	Pôle	1,06 km	Bonneval	Principal	9,76°	Plaine agricole filtrée partiellement par le jardin	Filtrée partiellement	Forte	Identifiable dans la plaine de Beauce	Modérée
L013	Le Moulin	Maison	1,07 km	Pré-Saint-Evroult	Particulier	9,72°	Plaine agricole filtrée partiellement par le jardin	Filtrée partiellement	Forte	Non identifiable	Nulle
L014	Dancy	Village	1,16 km	Dancy	Local	8,62°	Plaine agricole filtrée partiellement par le jardin	Filtrée partiellement	Forte	Peu identifiable	Faible
L015	Le Buisson	Hameau	1,20 km	Saint-Maur-sur-le-Loir	Particulier	6,89°	Plaine agricole entrecoupée de silhouettes boisées/bâties	Filtrée partiellement ou ouverte	Modérée	Non identifiable	Nulle
L016	Maison	Maison	1,28 km	Saint-Maur-sur-le-Loir	Particulier	7,83°	Boisé	Close par la végétation	Nulle	Non identifiable	Nulle
L017	Mézières	Hameau	1,29 km	Pré-Saint-Evroult	Particulier	8,17°	Plaine agricole filtrée partiellement par le jardin	Filtrée partiellement	Forte	Non identifiable	Nulle
L018	Le Bois des Noués	Hameau	1,30 km	Bonneval	Particulier	7,07°	Plaine agricole filtrée partiellement par le jardin	Filtrée partiellement	Forte	Non identifiable	Nulle
L019	La Touche	Hameau	1,49 km	Saint-Maur-sur-le-Loir	Particulier	5,87°	Plaine agricole	Ouverte en frange urbaine	Forte	Non identifiable	Nulle
L020	Pré-Saint-Evroult	Village	1,67 km	Pré-Saint-Evroult	Local	6,27°	Plaine agricole filtrée partiellement par les jardins	Filtrée partiellement ou ouverte	Modérée	Identifiable dans la plaine de Beauce	Forte
L021	Givais	Hameau	1,79 km	Dancy	Particulier	5,04°	Plaine agricole filtrée partiellement par le jardin	Filtrée partiellement	Modérée	Non identifiable	Nulle
L022	La Folie de Saint-Maurice	Maison	1,81 km	Bonneval	Particulier	5,02°	Bâti	Close par le bâti	Faible	Non identifiable	Nulle

B.III.1.b. Sensibilités de l'aire rapprochée

L'aire rapprochée de la Beauce comprend :

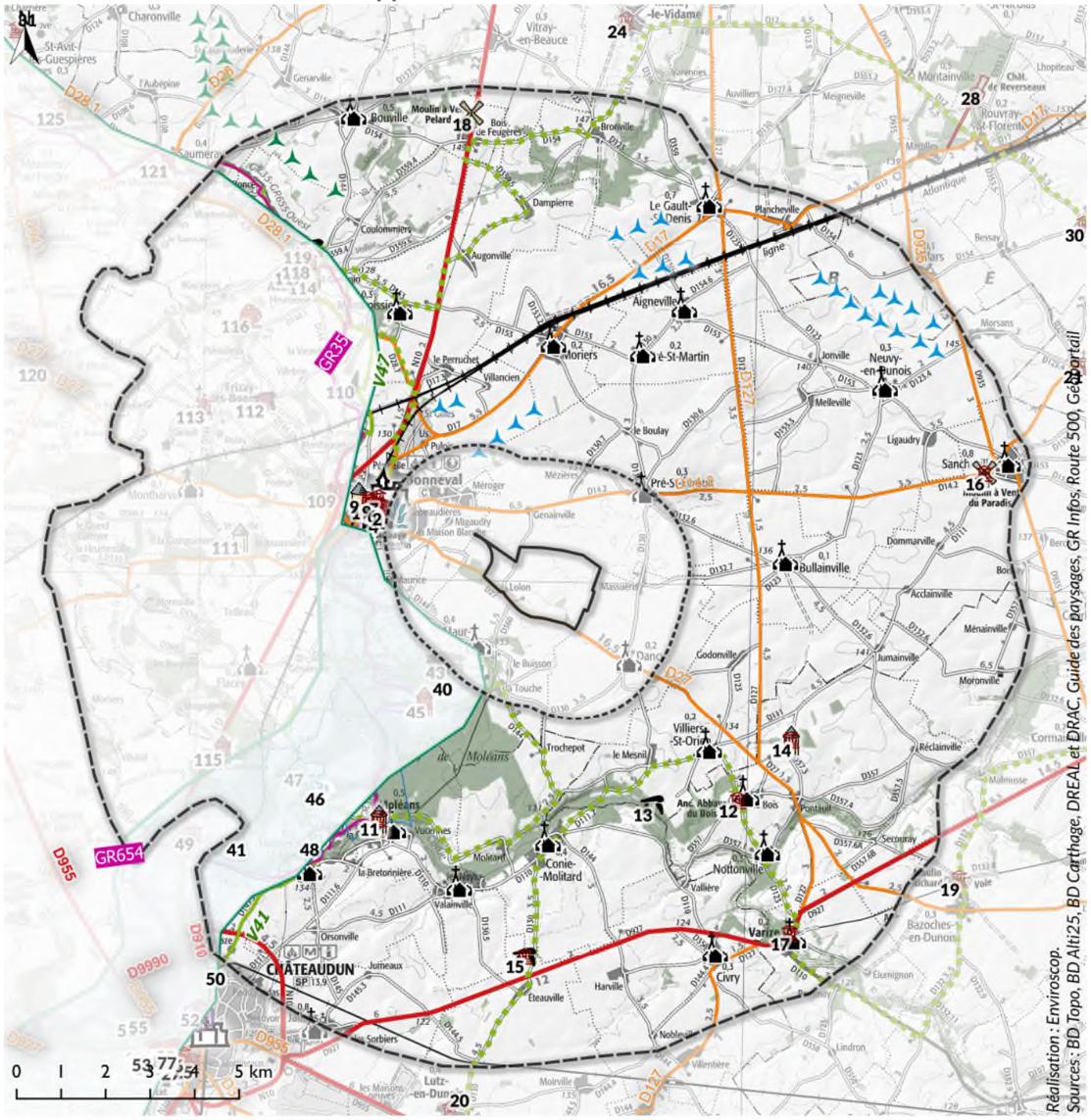
- 20 villages et 1 pôle ;
- 21 patrimoines protégés, 1 site ponctuel et 1 site labellisé ;
- 3 routes principales, 4 routes secondaires 1 ligne LGV et 1 ligne TER ;
- 2 GR et 2 véloroutes ;
- 1 parc autorisé et 4 parcs éoliens construits , dont 1 déjà présent dès l'aire immédiate.

> Certains monuments rattachés au pôle de Bonneval ont été étudiés dans l'aire précédente, où se situe le lieu de vie.

Tableau 21 : Eléments de l'aire rapprochée dans la Beauce

ID	Nom	Catégorie	Distance à la ZIP	Localisation	Enjeu
A010	D17	Secondaire	2,28 km		Local
A011	N10	Principale	2,80 km		Significatif
A012	D127	Secondaire	3,51 km		Local
A013	D927	Principale	6,99 km		Significatif
A014	D935	Secondaire	9,16 km		Local
A015	N1010	Principale	9,49 km		Significatif
A022	Châteaudun - Chartres	Ligne TER	2,52 km		Significatif
A023	LGV Paris- Tours	LGV	3,36 km		Principal
I008	GR654 - Saint Jacques de Compostelle via Vezelay	GR	2,31 km		Principal
I009	GR35	GR	2,31 km		Principal
I010	V41 - Saint-Jacques à vélo via Chartres	Véloroute	2,31 km		Principal
I011	V47 - Vallée du Loir à vélo	Véloroute	2,31 km		Principal
E002	Moulin de Pierre (Nord et Sud)	Construit	6,50 km	Pré-Saint-Martin, Le Gault-Saint-Denis	Significatif
E003	Canton de Bonneval	Construit	8,18 km	Villars, Neuvy-en-Dunois	Significatif
E004	Croix Nollet	Autorisé	8,37 km	Bouville	Significatif
E005	Butte de Ménonville	Construit	8,84 km	Villars	Significatif
L023	Bullainville	Village	3,82 km	Bullainville	Local
L024	Villiers-Saint-Orien	Village	3,85 km	Villiers-Saint-Orien	Local
L025	Moriers	Village	4,02 km	Moriers	Local
L026	Conie-Molitard	Village	4,43 km	Conie-Molitard	Local
L027	Pré-Saint-Martin	Village	4,51 km	Pré-Saint-Martin	Local
L028	Montboissier	Village	4,92 km	Montboissier	Local
L029	Le Bois	Village	5,23 km	Le Bois	Local
L030	Moléans	Village	5,54 km	Moléans	Local
L031	Aigneville	Village	5,73 km	Aigneville	Local
L032	Valainville	Village	5,96 km	Valainville	Local
L033	Nottonville	Village	6,55 km	Nottonville	Local
L034	Donnemain-Saint-Mamès	Village	7,03 km	Donnemain-Saint-Mamès	Local
L035	Neuvy-en-Dunois	Village	7,26 km	Neuvy-en-Dunois	Local
L036	Civry	Village	7,52 km	Civry	Local
L037	Le Gault-Saint-Denis	Village	7,95 km	Le Gault-Saint-Denis	Local
L038	Varize	Village	8,18 km	Varize	Local
L039	Sancheville	Village	8,86 km	Sancheville	Local
L040	Bouville	Village	9,32 km	Bouville	Local
L041	Châteaudun	Pôle	9,69 km	Châteaudun	Principal
L042	Jallans	Village	10,04 km	Jallans	Local
P002	Maison médiévale	MH part. Inscrit	2,16 km	Bonneval	Principal
P003	Maison médiévale	MH part. Inscrit	2,16 km	Bonneval	Principal
P004	Abbaye Saint-Florentin (ancienne)	MH Classé	2,17 km	Bonneval	Principal
P005	Maison	MH Inscrit	2,21 km	Bonneval	Principal
P006	Eglise Notre-Dame	MH Classé	2,26 km	Bonneval	Principal
P007	Cave d'une maison gothique	MH Inscrit	2,30 km	Bonneval	Principal
P008	Justice de Paix (ancienne)	MH Classé	2,38 km	Bonneval	Principal
P009	Portes de la Ville	MH Inscrit	2,43 km	Bonneval	Principal
P010	Fortifications (vestiges)	MH Classé	2,73 km	Bonneval	Principal
P011	Château de Moléans	MH part. Classé-Inscrit	5,62 km	Moléans	Principal
P012	Abbaye du Bois	Ponctuel	5,27 km	Nottonville	Principal
P014	Château de la Brosse	MH Inscrit	5,37 km	Nottonville	Principal
P015	Dolmen sous tumulus	MH Inscrit	7,45 km	Lutz-en-Dunois	Principal
P016	Moulin à vent du Paradis	MH Inscrit	8,87 km	Sancheville	Principal
P017	Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul	MH Classé	8,36 km	Varize	Principal
R001	Capitainerie de Bonneval		2,03 km	Bonneval	Local
R006	Eglise Notre-Dame	MH Classé	2,26 km	Bonneval	Principal
R009	Portes de la Ville	MH Inscrit	2,73 km	Bonneval	Principal
R011	Château de Moléans	MH part. Classé-Inscrit	5,62 km	Moléans	Principal
R012	Abbaye du Bois	MH Classé	5,27 km	Nottonville	Principal
R013	Le Puits aux Ladres		4,28 km	Villers-Saint-Orien	Local
R014	Château de la Brosse	MH Inscrit	5,37 km	Nottonville	Principal
R015	Dolmen sous tumulus	MH Inscrit	7,45 km	Lutz-en-Dunois	Principal
R016	Moulin à vent du Paradis	MH Inscrit	8,87 km	Sancheville	Principal
R018	Moulin à vent Pelard		9,43 km	Bois de Feugères	Local
R050	Châteaudun	Label	9,69 km	Châteaudun	Significatif

Carte 45 : Beauce dans l'aire rapprochée



Lieux de vie, patrimoines et sites reconnus

Bullainville

Bullainville est un petit village situé à l'est de la ZIP, qui a gardé des habitats concentrés et peu diffus le long de la petite route D123, situé sur un axe est-ouest. Globalement il est fermé sur lui-même, tourné vers l'intérieur. Les *bâtiments agricoles et les ouches dans les jardins limitent les vues sur l'extérieur*. Quelques habitations plus récentes en frange nord sont orientées vers la plaine agricole mais *ne sont pas en direction de la ZIP*. La sensibilité de visibilité est donc limitée pour le village, soit un niveau faible.

L'église de Saint-Georges est un signal du bourg dans le paysage depuis la D123 à l'est. La ZIP s'insère à l'arrière du lieu de vie, mais pas de l'église. *La covisibilité pourrait être indirecte avec le clocher mais directe entre le lieu de vie et la ZIP depuis la petite route D123, sans pour autant générer de risque de concurrence visuelle* pour le clocher. Ainsi la sensibilité de covisibilité est faible.

Carte 46 : Bullainville



Photo 39 : Silhouette de Bullainville depuis la petite route D123 à l'est



Sources : Enviroscop, 2022

Villers-Saint-Orien

Le dolmen Le puit aux Ladres (Singulier n°13) est situé sur la commune de Villers-Saint-Orien, au sud-est de la ZIP, au sud-ouest du village.

Le dolmen s'insère au sein de la végétation de la ripisylve de la Conie qui remonte sur les vallons et le début du coteau. *Les vues sont fermées par la végétation, tout comme il est noyé dans la masse et n'est pas visible.* La sensibilité de visibilité et de covisibilité sont nulles.

Carte 47 : Le Puit aux Ladres



Villiers-Saint-Orien est un petit village qui a gardé sa forme d'origine, inscrit à l'intersection de voies (petites routes D111 et D123), où siège l'église Saint-Christine. Globalement il est fermé sur lui-même, tourné vers l'intérieur. Les *bâtiments agricoles limitent les vues sur l'extérieur*. Quelques habitations plus récentes en frange ouest orientées vers la plaine agricole et notamment la ZIP, présentent des *vues ouvertes ou filtrées par les jardins*. La sensibilité de visibilité est donc modérée pour le village, notamment sur ses franges plus récentes et tournées vers l'extérieur.

L'église de Saint-Christine est centrale dans le village. Signal du village dans le paysage, son clocher élancé se distingue de la masse d'habitations. Elle émerge de celle-ci depuis la D123 au sud. La ZIP s'insère en arrière-plan du lieu de vie et notamment de l'église. *La covisibilité pourrait être directe entre le lieu de vie et la ZIP depuis la D123 sans pour autant générer de risque de concurrence visuelle* pour le clocher, ni d'effet d'écrasement. La sensibilité de covisibilité y est faible. Le clocher est aussi visible en prenant plus de distance, en frange est du village Le Bois (voir Photo 52, en page 64). Une brève partie sud de la ZIP s'insère en covisibilité directe avec celui-ci et *pourrait générer une concurrence visuelle*. Ainsi la sensibilité de covisibilité est modérée de manière très localisée.

Carte 48 : Villers-Saint-Orien

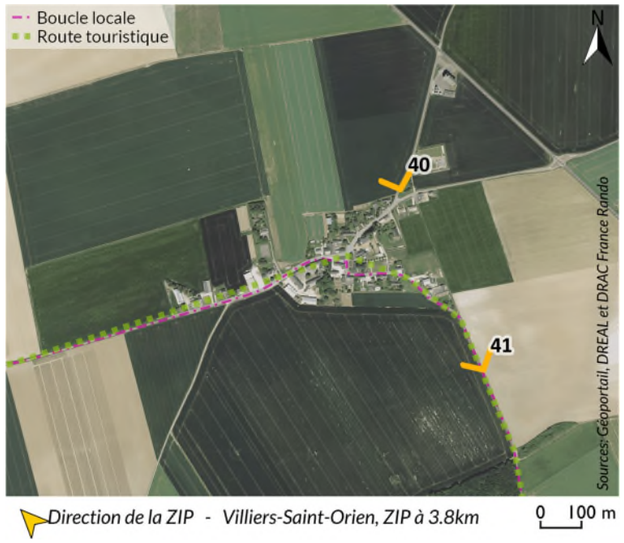


Photo 40 : Visibilités en direction de la ZIP en frange nord de Villers-Saint-Orien



Sources : Enviroscop, 2023

Photo 41 : Silhouette de Villers-Saint-Orien depuis la D123 au sud



Sources : Enviroscop, 2022

Moriers

Moriers est un petit village qui a gardé sa forme d'origine, le long des voies (route secondaire D27 et petites routes) et à maintenir plus singulièrement un espace ouvert, valorisé en un parc aujourd'hui. Globalement il est fermé sur lui-même, tourné vers l'intérieur. Les *bâtiments agricoles limitent les vues sur l'extérieur, si ce n'est par la végétation des jardins*. Quelques habitations plus récentes en frange sud sont orientées vers la plaine agricole et notamment la ZIP, où les *vues sont ouvertes*. La sensibilité de visibilité est donc faible depuis le village, sinon modérée, notamment sur sa frange sud aux habitations plus récentes et tournées vers l'extérieur.

L'église de Notre-Dame s'insère à l'intersection de la D17 et des petites routes D153 et D153.2. Son clocher se distingue de la silhouette bâtie depuis la petite route D153.2 au nord du village. La ZIP s'insère à l'arrière du lieu de vie, mais pas de l'église. *La covisibilité pourrait être indirecte avec le clocher mais directe entre le lieu de vie et la ZIP depuis la petite route*, sans pour autant générer de risque de concurrence visuelle pour le clocher. Ainsi la sensibilité de covisibilité est faible.

Carte 49 : Moriers

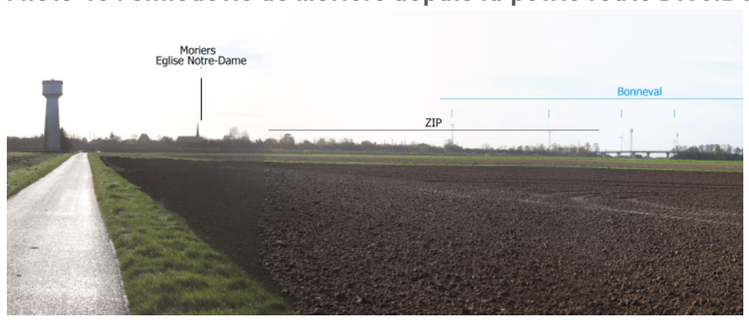


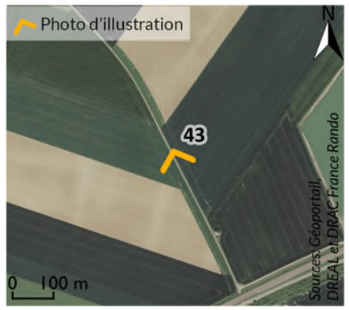
Photo 42 : Visibilités en direction de la ZIP depuis le parc au centre de Moriers



Sources : Enviroscop, 2022

Photo 43 : Silhouette de Moriers depuis la petite route D153.2 au nord-ouest





Sources : Enviroscop, 2022

Conie-Molitard

Conie-Molitard est un village-rue inséré sur le flanc du vallon de Conie, affluent du Loir, le long des petites routes D130 et D144. Les habitations inscrites dans la pente, sont globalement orientées en direction de la vallée. Néanmoins les *vues depuis ce vallon sont limitées par les boisements des coteaux,* notamment au nord en direction de la ZIP. La sensibilité de visibilité est faible pour le village.

L'église de Notre-Dame est située à l'aplomb du village. Elle se détache de la plaine et de la silhouette mixte boisée-bâtie du bourg. Avec le château d'eau, ils sont un signal dans le paysage. A contrario du lieu de vie, la ZIP ne s'insère pas à l'arrière de ceux-ci. *La covisibilité est indirecte entre l'église et la ZIP depuis la D130*, mais pourrait toutefois générer un risque de concurrence visuelle pour le clocher. Ainsi la sensibilité de covisibilité est modérée.

Carte 50 : Conie-Molitard

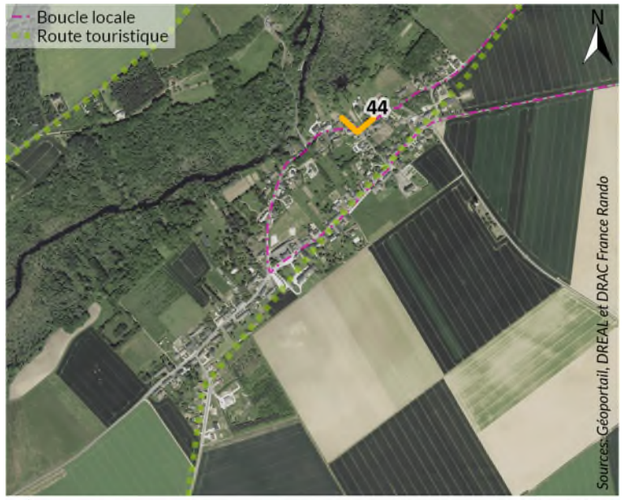
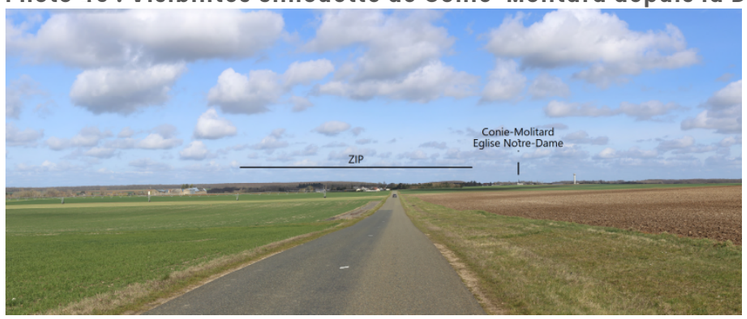


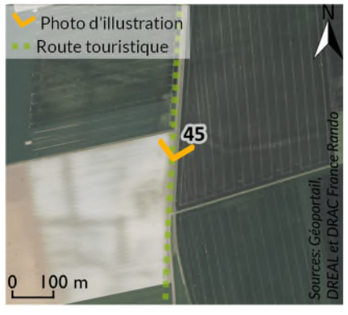
Photo 44 : Visibilités en direction de la ZIP entre deux habitations depuis la D144



Sources : Enviroscop, 2023

Photo 45 : Visibilités Silhouette de Conie-Molitard depuis la D123 au sud





Sources : Enviroscop, 2022

Pré-Saint-Martin

Pré-Saint-Martin est un petit village-rue qui s'est développé le long de la petite route D130 et une ancienne voie romaine dont il ne reste que la rue de Fripin. Une rue perpendiculaire à la D130, la rue de Royaux s'est ajoutée à la structure d'origine du village qui n'a quasiment pas évoluée. La partie historique est très fermée par les nombreuses ceintures végétales que forment les jardins. Les *vues sont fermées ou très filtrées par les jardins*. Cependant, l'extension à l'ouest sur la rue des Royaux présente *des vues en direction de la plaine agricole ouverte* et notamment vers la ZIP. La sensibilité de visibilité est négligeable pour le village mais localement modérée, notamment sur cette rue plus récente et tournée vers l'extérieur.

L'église Saint-Martin, avec son fronton peu élevé, est noyée dans la masse végétale du village. Bien que Pré-Saint-Martin se distingue de la plaine agricole, notamment depuis la D130 au nord par son château d'eau, le reste de *sa silhouette est essentiellement végétale et peu identifiable*. La ZIP située en arrière-plan engendre peu de concurrence visuelle avec sa silhouette. Ainsi la sensibilité de covisibilité est négligeable.

Carte 51 : Pré-Saint-Martin

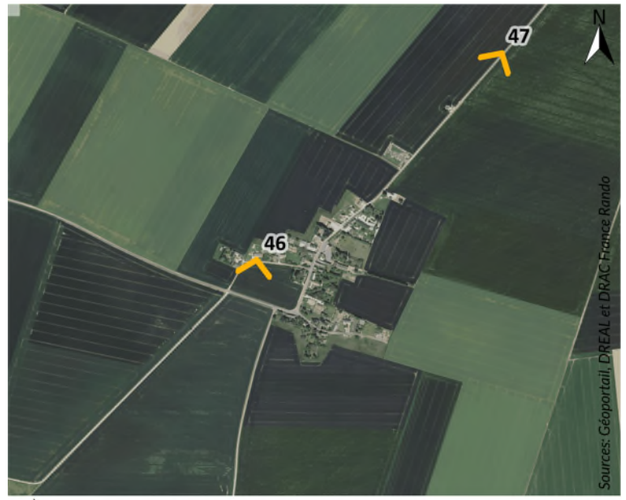


Photo 46 : Visibilités en direction de la ZIP en frange ouest de Pré-Saint-Martin



Sources : Enviroscop, 2023

Photo 47 : Silhouette de Pré-Saint-Martin depuis la D130 au nord



Sources : Enviroscop, 2023

Aigneville

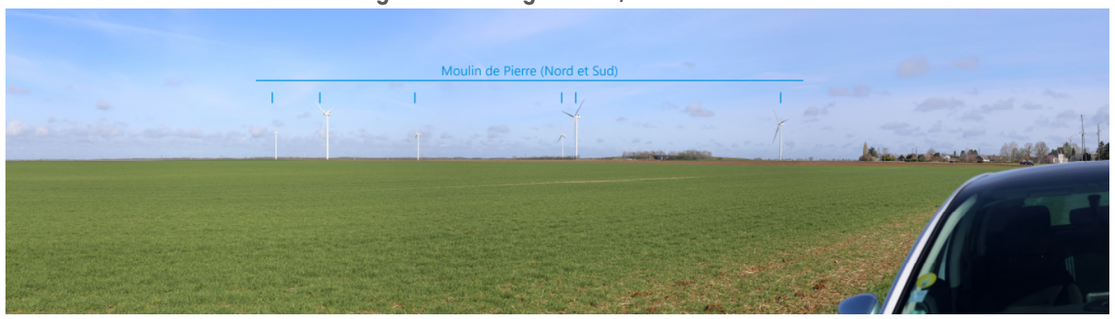
Aigneville est un petit village situé sur la commune de Pré-Saint-Martin, qui s'est développé le long de la D153 avant de s'étoffer quelques peu en épaisseur. Globalement il a conservé la structure des villages beaucerons et est fermé sur lui-même, tourné vers l'intérieur. Les *bâtiments agricoles et les jardins limitent les vues sur l'extérieur*. La sensibilité de visibilité est donc négligeable pour le village, y compris en frange sud.

Ne comportant pas d'église, ni d'éléments verticaux remarquables, *la silhouette d'Aigneville est très peu identifiable dans le paysage*. La sensibilité de covisibilité est négligeable.

Carte 52 : Aigneville



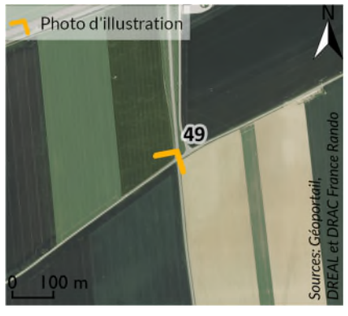
Photo 48 : Silhouette de la frange sud de Aigneville, aux vues fermées vers la ZIP



Sources : Enviroscop, 2023

Photo 49 : Silhouette d'Aigneville depuis la D154.6 au nord du lieu de vie





Sources : Enviroscop, 2023

Montboissier

Montboissier est un petit village-rue qui s'est développé le long de la petite route D153.1, avec historiquement déjà au XIXème siècle, une extension géométrique régulière des rues Neuves. La structure d'origine du village n'a pas évolué. Le linéaire bâti le long de la D153.1 est très fermé par notamment le bâti et les nombreuses ceintures végétales. La partie plus à l'est, bien que restée contenue d'un côté de la voie, présente *des vues en direction de la plaine agricole ouverte et notamment vers la ZIP*. La sensibilité de visibilité est pour autant faible pour le village, du fait de l'éloignement à la ZIP.

Depuis la D153 au nord-ouest du village, la silhouette de celui-ci est mêlée à la trame végétale des jardins mais aussi de la continuité de la ripisylve de la Vallée du Paray. *La silhouette est essentiellement végétale et peu identifiable*. La ZIP située en arrière-plan engendre très peu de concurrence visuelle avec sa silhouette. Ainsi la sensibilité de covisibilité est négligeable.

Carte 53 : Montboissier

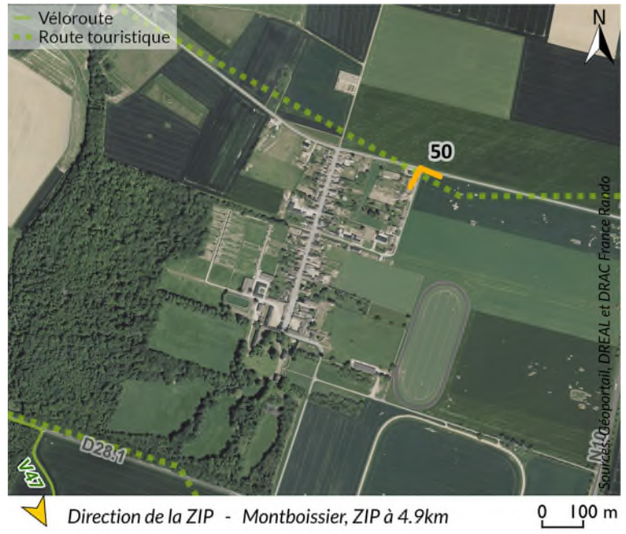
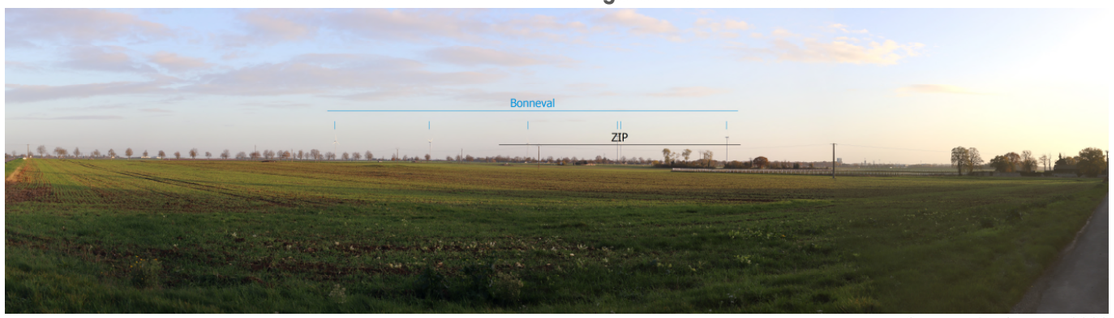


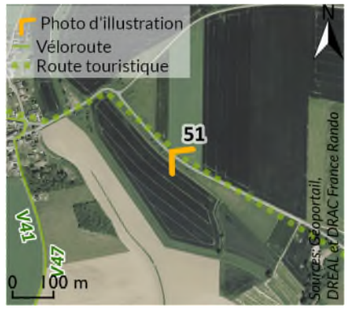
Photo 50 : Visibilités en direction de la ZIP en frange ouest de Montboissier



Sources : Enviroscop, 2022

Photo 51 : Silhouette de Montboissier la petite route D153 au nord-est





Le Bois

Le Bois est un petit village-rue le long de la D357, où siège l'Abbaye du Bois (MH et reconnu n°12) Globalement il est fermé sur lui-même, tourné vers l'intérieur. Les *bâtiments agricoles et les ouches limitent les vues sur l'extérieur. Sur un plan plus éloigné, le Bois de l'Abbaye situé au nord-ouest limite l'horizon*. Quelques habitations plus récentes en frange sud sont orientées vers la plaine agricole, non pas en direction de la ZIP. Certains jardins en frange est présentent une ceinture végétale moins dense, où bien que l'horizon soit contenu en partie par le Bois de l'Abbaye, les *vues sont plus ouvertes en direction de la ZIP*. Elles permettent de voir la covisibilité et concurrence visuelle qui existent entre la ZIP et la silhouette de Villers-Saint-Orien. La sensibilité de visibilité est modérée, de manière très localisée, sinon faible à nulle.

Carte 54 : Le Bois



L'**Abbaye du Bois** (MH et reconnu n°12) est un ancien prieuré de Marmoutiers remontant au XIème siècle, qui protégeait les moines bénédictins. Les parties protégées du bâtiment du XVème ou XVIème siècle, se composent d'un portail fortifié flanqué de deux tourelles, avec une grande partie du mur d'enceinte, une grange importante qui a conservé sa charpente et d'un corps de logis qui, bien que privé de ses planchers, est resté tel qu'à l'origine, avec ses cheminées et son escalier à vis. Le patrimoine est aujourd'hui une ferme pédagogique, avec un élevage caprin et production de fromages. Il est classé partiellement depuis octobre 1988. *Le mur d'enceinte clos le site et limite les lointains*. Les vues y sont courtes. La sensibilité de visibilité est faible.

Depuis la petite route D123 au sud, la silhouette de l'Abbaye *se mêle aux autres habitations* et n'est pas clairement distinctive. Sa sensibilité de covisibilité est négligeable, tout comme le lieu de vie qui est peu *identifiable*.

Photo 52 : Visibilités en direction de la ZIP en frange est de Le Bois



Sources : Enviroscop, 2023

Photo 53 : Silhouette du Bois depuis la petite route D123 au sud



Sources : Enviroscop, 2022

Nottonville

Nottonville est un village qui s'est inséré à flanc de coteau, au niveau d'un coude de la Conie. Bordé par la végétation de la ripisylve et du Bois de la Chenardière, le village s'est inséré en suivant le relief du vallon, sur un axe sud-ouest/nord-est. Bien que présentant sur sa frange est des vues plus ouvertes, il est resté fermé sur lui-même, tourné vers l'intérieur. Les *vues restent cependant limitées par le relief en direction de la ZIP*. La sensibilité de visibilité est donc négligeable pour le village, pour les jardins les plus ouverts, sinon nulle.

L'épaisseur boisée de la ripisylve et du bois créent un masque visuel qui ne permet pas de percevoir la silhouette de Nottonville. La sensibilité de covisibilité est donc nulle pour le lieu de vie.

Carte 55 : Nottonville



Photo 54 : Visibilités en direction de la ZIP en frange est de Nottonville



Sources : Enviroscop, 2022

Le château de la Brosse (MH et singulier n°14) est situé sur la commune de Nottonville, au sud-est de la ZIP, à l'est de Villers-Saint-Orien.

La construction des communs formant deux ailes en vis à vis avec un avant-corps désaxé vers l'ouest est datable entre 1770 et 1787 grâce à deux plans. Ils demeurent les seuls vestiges de cette campagne de construction puisque le château a brûlé au 19e siècle. L'aile sud a été dénaturée par sa réutilisation en corps de ferme. Il a été inscrit partiellement par arrêté en novembre 1990.

D'épais rideaux boisés bordent le château sur tout son pourtour. *Les vues sont fermées par la végétation, tout comme il est noyé dans la masse et n'est pas visible.* La sensibilité de visibilité et de covisibilité sont nulles.

Carte 56 : Château de la Brosse

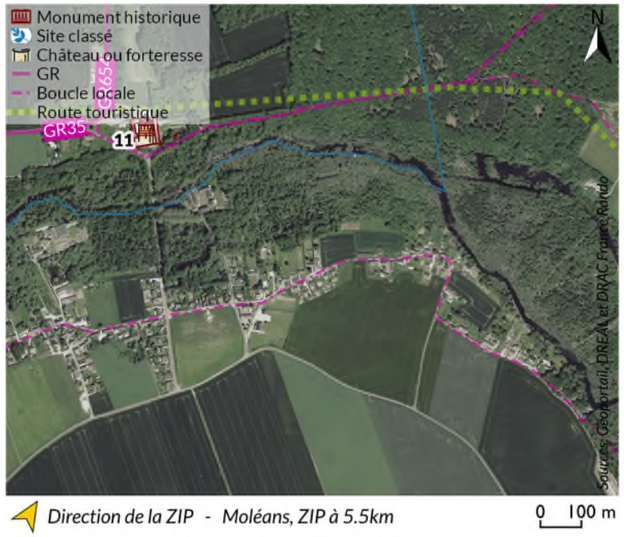


Moléans

Moléans est un village-rue inséré sur le flanc du vallon parallèle au cours de Conie, affluent du Loir, sur un axe est-ouest. Les habitations inscrites dans la pente, sont globalement orientées en direction de la vallée. Néanmoins les *vues depuis ce vallon sont limitées par les boisements des coteaux*, notamment en direction de la ZIP. La sensibilité de visibilité est faible pour le village.

L'église Saint-Pierre est située à proximité du château de Moléans. Elle est visible depuis la petite route D111.6, où son clocher dépasse très légèrement de l'horizon boisé du Bois des Moléans. *La covisibilité pourrait être indirecte* mais générer un risque de concurrence visuelle. Ainsi la sensibilité de covisibilité est modérée.

Carte 57 : Moléans



Le château de Moléans (MH et singulier n°11) est situé sur la commune de Moléans, au sud-ouest de la ZIP, sur la rive nord opposée à Moléans.

La construction des communs formant deux ailes en vis à vis avec un avant-corps désaxé vers l'ouest est datable entre 1770 et 1787 grâce à deux plans. Ils demeurent les seuls vestiges de cette campagne de construction puisque le château a brûlé au 19e siècle. L'aile sud a été dénaturée par sa réutilisation en corps de ferme. Il a été inscrit partiellement par arrêté en novembre 1990.

L'épais Bois des Moléans ferme les vues sur tout le pourtour du château. *Les vues sont fermées par la végétation.* La sensibilité de visibilité est nulle.

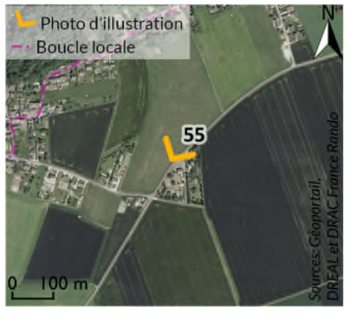
Carte 58 : Hameau de Massuères



En revanche, celui-ci est visible depuis la D111.6 comme l'église Saint-Pierre, sans se détacher de l'horizon du Bois des Moléans. *La covisibilité pourrait être indirecte* mais générer un risque de concurrence visuelle pour la façade du château visible. Ainsi la sensibilité de covisibilité est modérée.

Photo 55 : Silhouette de Moléans depuis la D111.6, notamment l'église Saint-Pierre et le château de Moléans





Sources : Enviroscop, 2023

Valainville

Valainville est un village situé sur la commune de Moléans. Il suit le cours de la Conie en tête du coteau, sur un axe est-ouest. Les habitations inscrites dans la pente, sont globalement orientées en direction de la vallée. Néanmoins les *vues depuis ce vallon sont limitées par les boisements des coteaux*, notamment en direction de la ZIP. La sensibilité de visibilité est faible pour le village.

Ne comportant pas d'église, ni d'éléments verticaux remarquables, *la silhouette de Valainville est très peu identifiable dans le paysage*. La sensibilité de covisibilité est négligeable.

Carte 59 : Valainville



Photo 56 : Visibilités en direction de la ZIP depuis Valainville sur la D111



Sources : Enviroscop, 2023

Donnemain-Saint-Mamès

Donnemain-Saint-Mamès est un village qui s'était installé à l'origine à l'intersection de voies (D145 et D145.2), où siège l'église Saint-Mamès. Le village suit la direction donnée par le cours de la Conie depuis le vallon. Une extension importante a eu lieu à partir des années 50, remontant encore sur le coteau. Les habitations sont globalement orientées en direction de la vallée, vers le nord-ouest. La ZIP étant au nord-est, *les vues en direction de celle-ci sont plus limitées*, au-delà des *boisements du cours d'eau, qui limitent l'horizon*. La sensibilité de visibilité est faible pour le village.

L'église Saint-Mamès est située en centre du village en contre-bas. Pour autant, elle est visible depuis la petite route D145.2, où son clocher dépasse de l'horizon bâti et boisé de la ripisylve. *La covisibilité pourrait être directe, avec risque de concurrence visuelle*. Ainsi la sensibilité de covisibilité est modérée.

Carte 60 : Donnemain-Saint-Mamès

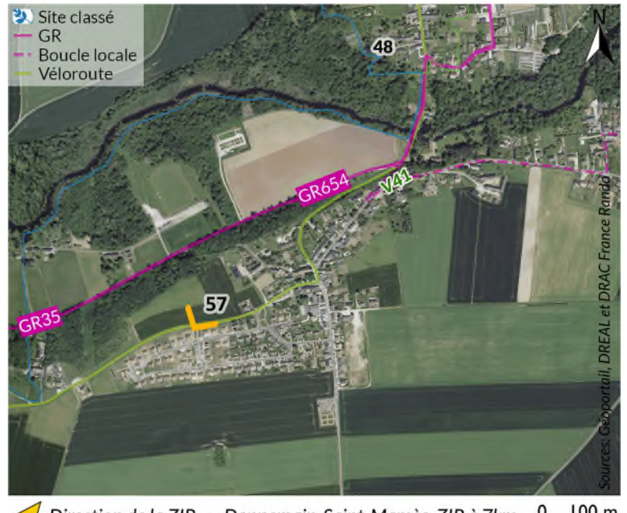


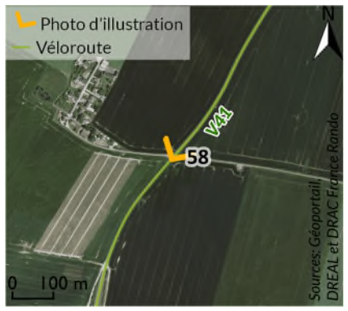
Photo 57 : Visibilités en direction de la ZIP en frange nord de Donnemain-Saint-Mamès



Sources : Enviroscop, 2023

Photo 58 : Silhouette de Donnemain-Saint-Mamès la petite route D145.2 au sud-ouest





Sources : Enviroscop, 2023

Neuvy-en-Dumois

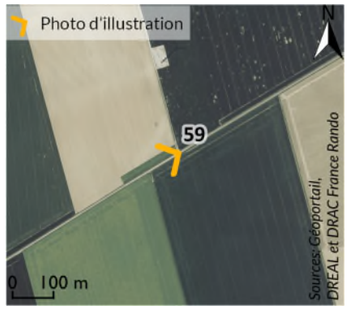
Neuvy-en-Dunois est un village en étoile inséré à l'intersection de voies (D153, D123.4, et D123). Il a gardé une forme assez concentrique, avec sa structure de village beauceron tourné vers l'intérieur, où les *fermes limitent les vues sur l'extérieur, tout comme la ceinture des ouches encore présente*. Néanmoins le village s'est étendu au nord et à l'ouest. Quelques habitations plus récentes en frange ouest sont orientées vers la plaine agricole et notamment la ZIP, où les *vues sont ouvertes ou filtrées par les jardins*. La sensibilité de visibilité est pour autant faible, du fait de la distance la ZIP, notamment sur ses franges plus récentes et tournées vers l'extérieur. L'église de Saint-Martin se détache de l'horizon et signale le village depuis la D123.4. La ZIP s'insère à l'arrière du lieu de vie. *La covisibilité est directe entre le lieu de vie et la ZIP depuis la D123.4* et *pourrait générer de risque de concurrence visuelle pour le clocher, sans aller jusque l'effet d'écrasement*. Ainsi la sensibilité de covisibilité est modérée.

Carte 61 : Neuvy-en-Dunois



Photo 59 : Silhouette de Neuvy-en-Dunois depuis la petite route D123.4 à l'est





Sources : Enviroscop, 2022

Civry

Civry est un village en étoile inséré à l'intersection de voies (D358, D358.8, et D127). Il a gardé une forme assez concentrée, avec *sa ceinture de ouches encore très présente, qui limite les vues sur l'extérieur*. De plus, les habitations insérées perpendiculairement par rapport aux voies ne sont pas orientées avec leurs jardins en direction de la ZIP. La sensibilité de visibilité est pour autant négligeable, du fait de la distance à la ZIP, notamment sur ses franges plus récentes et tournées vers l'extérieur.
L'église de Saint-Martin occupe une position centrale dans le village. Son clocher se distingue ponctuellement de la végétation présente dans le bourg. Elle apparaît localement depuis la D127 au sud. Néanmoins la ZIP s'insère à l'arrière du lieu de vie, sans dépasser de l'horizon végétal et bâti. *La covisibilité pourrait être directe entre le lieu de vie et la ZIP mais resterait indirecte avec le clocher de l'église* sans générer de risque de concurrence visuelle, ni d'effet d'écrasement. Ainsi la sensibilité de covisibilité est négligeable.

Carte 62 : Civry



Photo 60 : Visibilités en direction de la ZIP depuis la D127 au sud



Sources : Enviroscop, 2022

Le Gault-Saint-Denis

Le Gault-Saint-Denis est un village-rue à l'origine le long de la D123, où siège l'église Saint-Etienne, autrefois au centre du village. En effet, le village a continué de se développer dans la continuité d'autres axes, vers le sud tels que la petite route D130 et les routes secondaires D17 et D127. Les habitations plus récentes en frange sud sont orientées vers la plaine agricole et pour certaines notamment en direction de la ZIP, où les *vues sont ouvertes ou filtrées par les jardins*. La sensibilité de visibilité reste faible pour le village, du fait de la distance à la ZIP.

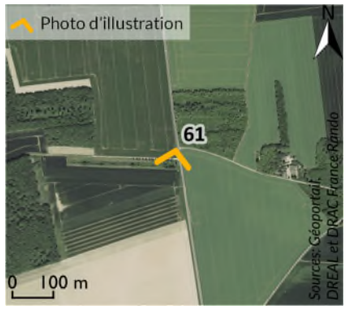
L'église de Saint-Etienne située aujourd'hui plutôt au nord du village, reste un signal du bourg dans le paysage, notamment par son clocher élancé. La silhouette du village se distingue depuis la route secondaire D127 au nord. La ZIP s'insère à l'arrière du lieu de vie, en deçà des frondaisons bâties. *La covisibilité n'est alors pas possible, du fait de l'absence de visibilité de la ZIP, masquée par le relief et située en dessous de la ligne d'horizon.* Ainsi la sensibilité de covisibilité est nulle.

Carte 63 : Le Gault-Saint-Denis



Photo 61 : Silhouette de Le Gault-Saint-Denis depuis la route secondaire D127 au nord





Sources : Enviroscop, 2022

Varize

Varize est un petit village inscrit de part et d'autre des rives de Conie. Le cours d'eau en amont prend le visage d'une vallée inondable paisible et pâturée, tandis que la partie aval présente une facette de vallée fortement boisée. Le village se situe à la rencontre de ces deux visages, au sud-ouest de la ZIP. Les *ripisylves du cours d'eau limitent les vues en direction de la ZIP, pour les habitations*. La sensibilité de visibilité est négligeable pour le village.

L'**église de Saint-Pierre-Saint-Paul** (MH n°17) se situe en fond de val, au nord-est du village. Elle date du XIIIème siècle et a été classée en novembre 1952 pour les restes de peintures murales qu'elle contient. En effet, elles ont été découvertes dans l'abside de l'église. Ces peintures ont été piquetées pour maintenir un enduit disparu. Elles représentent des scènes de la vie du Christ et de Saint-Jean-Baptiste.

D'autres peintures à la colle, moins résistantes que les précédentes, sont venues les recouvrir, peut-être au XVIème ou XVe siècle. Il n'en subsiste que des fragments sur deux registres. Les *vues alentours sont courtes et fermées par la végétation*. Sa sensibilité de visibilité à la ZIP est nulle.

La silhouette de son clocher est localement visible mais reste peu identifiable dans la masse boisée ambiante générale. Elle ne se distingue peu depuis la petite route D110 au sud. Néanmoins son clocher apparait ponctuellement dans l'horizon boisé depuis une route locale peu passante au sud-est. La *covisibilité même indirecte avec la ZIP est très limitée*. La sensibilité de covisibilité de l'église protégée et du lieu de vie sont négligeables.

Carte 64 : Varize

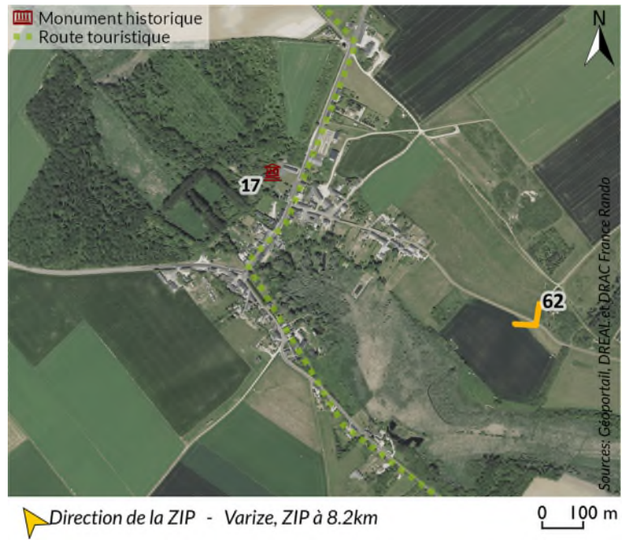


Photo 62 : Silhouette de Varize depuis une petite route au sud-est



Sancheville

Sancheville est un village inséré à l'intersection de routes secondaires (D14.2 et D985) qui a continué de se développer en frange sud et ouest. La partie plus ancienne est lisible en partie, à l'aide des reliquats de ouches encore présentes. Ailleurs les lotissements pavillonnaires présentent des *vues ouvertes où les jardins moins fournis les filtrent moins*. La sensibilité de visibilité reste toutefois faible du fait de la distance à la ZIP.

L'église Saint-Léger n'est pas visible depuis la route la plus passante et orientée vers la ZIP qu'est la D14.2 au nord-est. *Le clocher est masqué par les silos agricoles de la coopérative agricole de Bonneva*l. La silhouette du village est alors essentiellement *reconnaissable par les silos agricoles, sans que la ZIP n'entre en covisibilité avec celle-ci*.

Carte 65 : Sancheville



La sensibilité de visibilité y apparaît nulle. Toutefois, sur un axe moins passant, depuis la petite route D153.5, la silhouette du clocher est visible. *La covisibilité pourrait y être directe, sans pour autant générer de risque de concurrence visuelle, la ZIP étant grandement masquée par la silhouette bâtie-végétale.* Ainsi la sensibilité de covisibilité est négligeable.

Le village présente au sud-ouest un moulin-pivot traditionnel en bois, le **Moulin à vent du Paradis** (MH et singulier n°16), typique de la Beauce et du Bassin Parisien. Le pivot est étayé par les faux-pieds qui reposent sur des piles élevées lors de la mise en place des ailes à système Berton au XIXème siècle (système semi-automatique d'ouverture des ailes). Des bandeaux de châtaignier couvrent chaque face de la cage. Les ailes sont constituées de planchettes mobiles, ce qui permet de faire varier à volonté la surface exposée au vent. Des petites ouvertures sont pratiquées sur chaque façade latérale et sur celle où se trouve la queue. Celle-ci permet d'orienter le moulin selon le vent. Un escalier y est accolé et donne accès à l'étage. Il a été inscrit par arrêté en juillet 1988.

La vue autour du site est complétement ouverte sur la plaine agricole, notamment en direction de la ZIP. La sensibilité de visibilité reste toutefois faible du fait de la distance à la ZIP. En sortant du village depuis la D14.2, le moulin est visible et *pourrait entrer en covisibilité directe, sans pour autant générer de risque de concurrence visuelle.* La sensibilité de covisibilité y est faible, ailleurs il disparait dans la masse de Sancheville et n'est pas visible.

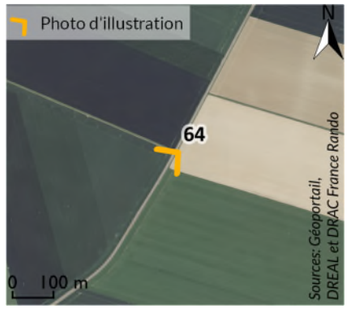
Photo 63 : Visibilités en direction de la ZIP en sortie de Sancheville au sud-ouest



Sources : Enviroscop, 2022

Photo 64 : Silhouette de Sancheville depuis la route secondaire D14.2 au nord-est





Sources : Enviroscop, 2022

Bouville

Bouville est un petit village qui s'est installé à l'intersection de voies (D154, D137 et D144),non loin de la Vallée du Paray, où siège l'église Saint-Chéron. Globalement il est fermé sur lui-même, tourné vers l'intérieur. Les *bâtiments agricoles limitent les vues sur l'extérieur*. Quelques habitations plus récentes en frange sud sont tournées vers l'extérieur. Elles sont orientées vers la plaine agricole et notamment la ZIP, où les *vues sont ouvertes ou filtrées par les jardins*. La sensibilité de visibilité reste faible à négligeable au vu de l'éloignement à la ZIP et des masques végétaux au sud, formés par les bois de Bel Air et du Vieux Mourier qui borde le cours d'eau.

L'église de Saint-Chéron étant centrale dans le village, elle pourrait être un signal du bourg dans le paysage. Cependant, son clocher peu élancé la banalise quelque peu dans la masse d'habitations et elle n'est pas identifiable, tout comme de manière plus générale, la silhouette du village. La sensibilité de covisibilité est nulle.

Carte 66 : Bouville

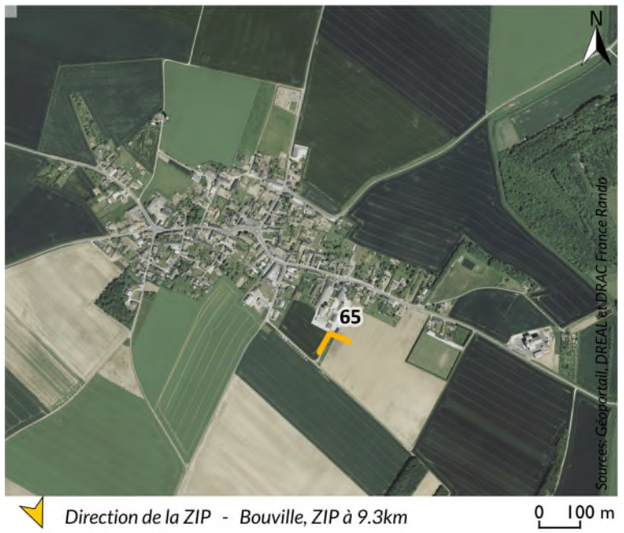


Photo 65 : Visibilités en direction de la ZIP en frange sud de Bouville



Sources : Enviroscop, 2022

Le Moulin à vent Pelard (Singulier n°18) est un moulin à vent situé sur la commune de Bouville, à Bois de Feugères, au nord de la ZIP et au nord du village. Datant de 1796, ce moulin à vent type chandelier à ailes en toile (typiquement beauceron) est entièrement en bois.
Il s'insère à l'arrière d'une ferme et d'une haie de thuyas qui le sépare de la N10 qui passe à proximité. *Les vues sont fermées par la végétation et les bâtis.* La sensibilité de visibilité est nulle.
Il est visible ponctuellement à travers les alignements d'arbres discontinus de la N10. Pour autant, celui-ci, situé à l'ouest de la route est peu visible simultanément à la ZIP, située au sud-est de la route. La sensibilité de covisibilité est négligeable.

Carte 67 : Le Moulin à vent Pelard



Jallans

Jallans était un petit village qui s'est développé sur une route parallèle à la petite route D7927. Depuis il s'est étoffé et s'est très largement étendu vers l'ouest en direction de Châteaudun, jusqu'à rejoindre les Zone d'Activités Vilsain 1 et Vilsain 2, contenu à l'ouest par la N10.
Majoritairement des années 50-60, les habitations reprennent les codes des habitations pavillonnaires, orientées vers la plaine agricole où les *vues sont ouvertes ou filtrées par les jardins*. Certaines habitations situées en frange est sont orientées vers la ZIP. Leur sensibilité de visibilité reste toutefois négligeable, *par la distance d'au moins 10 km à la ZIP et la présence à l'horizon de la ripisylve du cours La Conie*.
L'église Sainte-Madeleine n'étant plus centrale dans le village, elle disparait dans le paysage urbain des habitations pavillonnaires, depuis la route
principale D927 au sud. La silhouette du village s'est banalisée et est peu identifiable dans le paysage. La sensibilité de covisibilité est négligeable.

Carte 68 : Jallans



Lutz-en-Dunois

Le dolmen sous Tumulus (MH et Singulier n°15) est situé sur la commune de Lutz-en-Dunois, au sud de la ZIP, non loin de la D927.
Le dolmen s'insère au sein de la plaine agricole, à proximité de *boisements, dont l'un, situé au nord-est du dolmen, limite les vues en direction de la ZIP*. Sa sensibilité de visibilité est négligeable. *Il apparaît peu identifiable dans l'horizon.* La sensibilité de covisibilité est nulle.

Carte 69 : Dolmen sous Tumulus



Châteaudun

> Le pôle de Châteaudun se situe au sud-ouest de la ZIP, à cheval entre l'aire rapprochée et l'aire éloignée, ainsi qu'à cheval sur les unités paysagères de la Beauce et de la Vallée du Loir. A des fins de cohérences, les éléments attenants à Châteaudun toutes aires et toutes unités confondues seront traités ici.

Carte 70 : Châteaudun



Direction de la ZIP - Châteaudun, ZIP à 9.7km

Extincta Revivisco - " Eteinte je renais " (devise de la ville de Châteaudun)

L'histoire urbaine de **Châteaudun** remonte dès l'Antiquité. Une ville fortifiée gauloise surplombait le Loir du haut de l'éperon rocheux, à l'emplacement de la ville actuelle.

Au milieu du Xème siècle, la ville présentait en son sein un château-fort en bois et une enceinte qui continuera de s'étendre au cours du Moyen Âge. Au début du XIIème siècle, une abbaye est fondée non loin du château comtal. A la fin du XIIème siècle est érigé le grand donjon circulaire du château. A la fin du XIIIe siècle l'enceinte de la ville atteint son extension maximale et le périmètre qui englobe une dizaine d'hectares protège désormais l'**abbaye de la Madeleine** (MH n°106), l'**Hôtel-Dieu** (MH n°105) et la collégiale Saint-André.

Figure 30 : Gravure de Châteaudun

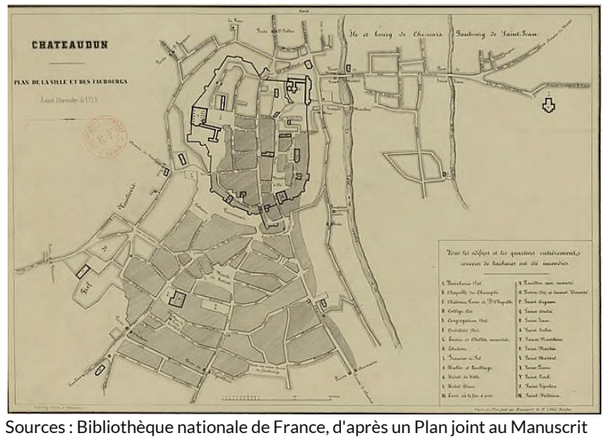


Sources : Wikimedia Commons, 1660

Jusqu'au XVIIe siècle, l'économie de la ville était portée par l'industrie textile (draps, serges et couvertures), en utilisant les très nombreux moulins établis le long du Loir pour les tanneries et les artisans du textile. Châteaudun était fortement tournée vers l'agriculture par l'élevage, la culture de la vigne autrefois importante et la production de céréales.

Le 20 juin 1723, un terrible incendie a ravagé la majeure partie de la ville haute. Sur la carte-ci contre, tous les édifices et quartiers entièrement couverts de hachures ont été incendiés. Quelques monuments ont pu être préservées, tels que le **Château** (MH et monument national n°99), l'**abbaye de la Madeleine** (MH n°106 part. classée en juillet 1922) et les monuments situés dans les environs telles que **deux maisons du XVIème siècle** (MH n°100 et 104, part. classées en juillet 1922 pour l'une et en août 1925 pour l'autre), les restes des anciennes **église Saint-Médard** et **église Saint-Lubin** (MH n°101 et n°102 inscrites en juillet 1929), une **maison de la Renaissance** (MH n°103 classée en juin 1943), **la Maison de la Vierge et les restes de la Porte d'Abas** (MH n°107 classés en juin 1945) qui s'inscrivent dans **l'Ensemble Urbain de Châteaudun** (Site inscrit n°53) et plus excentrés l'**ancien Couvent des Cordeliers** (MH n°27 part. inscrit) et la **Chapelle Notre-Dame-de-la-Boissière** (MH n°52 inscrite en octobre 1928) et la **Chapelle du Champlé** (MH n°25 classée en février 1879). Sur les sept paroisses qui existaient avant la Révolution, seules trois subsistent avec leurs églises après 1795 : celle de **la Madeleine** (MH n°106), **Saint-Valérien** et **Saint-Jean de la Chaîne** (MH n°26 et n°55, toutes deux classées en avril 1907).

Figure 31 : Plan de la ville et des faubourgs avant l'incendie de 1723 (orientation ouest)



Sources : Bibliothèque nationale de France, d'après un Plan joint au Manuscrit de M. l'abbé Bordas,1723

A partir de ce moment, la ville est alors redessinée et reconstruite dans un modèle urbanistique sobre et raffiné. Elle s'ordonne autour d'une nouvelle grande place rectangulaire dessinée par Jules Hardouin qui devient le cœur de la ville, autour de laquelle on retrouve aujourd'hui de nombreux patrimoines protégés, dont **42 immeubles** (MH n°56 à n°77 et de n°79 à n°98) et l'**Hôtel de Ville** (MH n°78), tous partiellement inscrits pour leurs façades et leurs toitures en août 1953.

Figure 32 : Plan de la ville en 1867



Sources : Bibliothèque nationale de France, Plan par Léon Perronne, 1867.

Au XIXème siècle la ville se modernise, le chemin de fer arrive en 1865. Aujourd'hui on y retrouve la gare de Châteaudun, sur la ligne **TER Chartres - Châteaudun**. La ville a subi de nombreux dommages avec les différents conflits européens voire mondiaux (la guerre franco-allemande en 1870, la Première et la Deuxième Guerre Mondiale) mais s'est reconstruite.

La ville a alors continué son extension, dans un premier temps la ville basse à l'est jusque-là voie ferrée ainsi qu'au nord-ouest de l'autre côté du Loir. Du côté de la voie ferrée, elle a continué au-delà de la vallée en remontant sur la plaine agricole vers l'est à partir des années 50 jusqu'à la N10 aujourd'hui avec les Zones d'Activité de Vilmain 1 et Vilmain 2, et vers le nord jusqu'au coude de la voie ferrée et légèrement au-delà avec le quartier la Brouaze. Au nord-ouest, l'urbanisme s'est développé dans le fond de vallée des bras du Loir et le quartier Saint-Jean sur le vallon s'est étoffé. Le quartier de la Guinguette aussi plus timidement formant aujourd'hui une continuité avec la ville voisine de **Saint-Denis Lanneray**.

L'insertion dans la vallée du Loir, la densité bâtie et la distance à la ZIP font qu'aujourd'hui la majorité du pôle urbain n'est pas sensible aux visibilités. Les franges plus récentes, notamment au nord-est, à la Brouaze, entre le parc d'activités de la Bruyère et le quartier Beauvoir, *présentent des vues limitées vers la plaine agricole*. En effet, le quartier Beauvoir présente *des vues très courtes par la densité végétale des jardins*. Sa sensibilité de visibilité est nulle. En revanche, les habitations de la Brouaze s'insèrent perpendiculairement à la voie et présentent *des vues orientées vers la plaine agricole, bien que celles-ci puissent être filtrées par les jardins et par les ripisylves de la Conie dans le lointain*. La sensibilité de visibilité est négligeable, au vu de l'éloignement de la ZIP et des filtres visuels.

Photo 66 : Visibilités en direction de la ZIP depuis la frange nord de Châteaudun



Sources : Enviroscop, 2023

La ville est très riche en patrimoine. Il est dénombré **56 monuments historiques** (dont 43 immeubles, 3 maisons, 1 Hôtel-Dieu, 1 Hôtel de Ville et 8 bâtiments religieux), **2 sites inscrits**. Pour sa richesse patrimoniale et paysagère, Châteaudun fait partie depuis 1998 des **100 plus beaux Détours de France**.

Tous les patrimoines bâtis protégés ou singuliers se situent en cœur de ville et ne présentent pas de sensibilité de visibilité, du fait *des masques bâtis, végétaux et du relief de la vallée, en direction de la ZIP*. *Le centre historique de la ville est dense et les vues y sont courtes.* La sensibilité de visibilité est nulle.

Cela concerne aussi le **Château de Châteaudun** (MH n°99 et Monument National). Il se situe sur un éperon rocheux en bord du Loir et orienté vers celui-ci, vers l'ouest. Les terrasses du château sont nombreuses et offrent des vues dominantes sur l'horizon. En revanche, *aucune d'entre elles n'est orientée vers le nord-est en direction de la ZIP*. *Les vues de la place Jehan de Dunois sont closes par du bâti*.

Un autre site reconnu se situe aussi dans la ville. Les **grottes du Foulon** (Singulier n°54) s'étend sur plus de 10.000 m² sous le centre-ville de Châteaudun. Il s'agit de grandes cavités calcaires creusées naturellement par les eaux il y a des millions d'année. Elles permettent d'admirer des géodes de quartz et de calcédoine ainsi que des galeries, piliers et voûtes naturelles sculptés par les eaux de ruissellement et d'infiltration il y a des millions d'année.
Les grottes étant souterraines, les *vues sont fermées*. La sensibilité de visibilité est nulle, tout comme celle de covisibilité. En effet, le site se situe *en fond de vallée du Loir entouré de végétation et de bâtis*.

Photo 67 : Chapelle Champdé (MH n°25)



Sources : Wikimédia Commons, Selbymay, 2012

Photo 68 : Maison de la Vierge (MH n°107)



Sources : Wikimédia Commons, H. Grison 2017

Photo 69 : Abbaye de la Madeleine (MH n°106)



Sources : Wikimédia Commons, Selbymay, 2011

Enserrée entre le coteau boisé au Sud et un fort relief boisé au Nord, le **Panorama du Château de Châteaudun** (Site inscrit n°51) comprend le méandre du Loir s'étendant sous la vue du Château et le versant nord de la Vallée. Un linéaire arborescent suit la rivière et les abords sont occupés par des prairies et des jardins. A flanc de coteau, les parcelles agricoles ouvertes dominent en dehors des zones urbanisées. Majoritairement agricole, sauf un espace urbanisé du quartier Saint-Jean, *des vues ouvertes sont possibles en direction de la ZIP*. Toutefois, celles-ci seront *limitées par les liserés végétaux et l'éloignement à la ZIP*. La sensibilité de visibilité est négligeable.
Le panorama observé depuis l'esplanade du mail, à côté du château est large et permet d'apprécier cette région de transition entre Beauce et Perche-Gouët. L'alternance des parcelles culturales et des bosquets agence le paysage vers la ligne d'horizon. Cependant *cette vision n'est pas orientée vers la ZIP.* La sensibilité de covisibilité est nulle.

Photo 70 : Vue en direction du site inscrit, depuis une terrasse ouest du Château

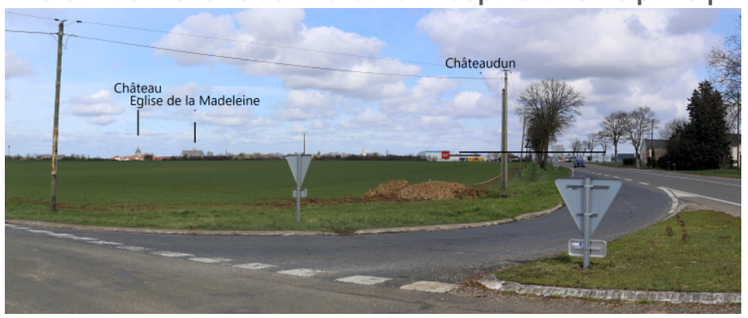


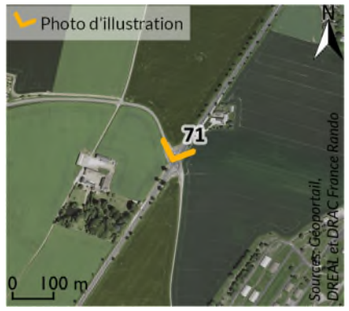
Sources : Wikimédia Commons, Fab5659, 2017

Hormis pour le **Château de Châteaudun** et **l'église Saint-Valérien**, *les silhouettes des patrimoines protégées se fondent dans la masse bâtie ou ne sont pas visibles en même temps et dans le même axe que la ZIP*. Leur sensibilité de covisibilité est nulle.

Depuis la voie principale N10 en arrivant par le sud de Châteaudun, le **Château** et l'**église Saint-Valérien** sont perceptibles à l'horizon. Ils émergent des liserés boisés, en arrière-plan des arbres d'alignements qui rythment l'axe dynamique sur la gauche de la voie. La ZIP s'insère *dans l'axe de la voie en arrière-plan des coulisses végétales formées par les jardins et les ripisylves*. L'alignement d'arbres de la N10 associé à la vitesse sur cet axe conforte un cadrage visuel dans la perspective de la route. *La covisibilité entre les monuments et la ZIP est indirecte et très limitée par la végétation* Ainsi la sensibilité de covisibilité est négligeable pour le Château, l'église Saint-Valérien, ainsi que le pôle urbain de manière plus générale. Les *autres axes routiers ne permettent pas d'avoir une covisibilité* entre les monuments signaux de la silhouette de Châteaudun et la ZIP.

Photo 71 : Silhouette de Châteaudun depuis la route principale N10 au sud





Sources : Enviroscop, 2023

Axes de déplacement

En ce qui concerne les routes de l'aire rapprochée, elles continuent de parcourir un paysage de plaine agricole ouvert de la Beauce.
Les deux *routes secondaires* **D14.2** et **D27**, présentes dès l'aire immédiate, se prolongent dans l'aire rapprochée. D'autres s'y ajoutent, rayonnant de Bonneval, telles que la **D17**, qui s'oriente vers le nord-est depuis le pôle urbain et la *route principale* **N10** qui arrive par le nord. Deux autres *routes principales* rallient un autre pôle, il s'agit du contournement de Châteaudun au nord, de la **N1010** et la **D927** qui partent du pôle, en direction du nord-est et passe par Varize. Une dernière *route secondaire* est transversale aux précédentes. La **D127** connecte les axes précédents entre eux, notamment la D17, la D14.2, la D27 jusque-là route principale D927, sur un axe nord/sud.

Deux lignes ferroviaires traversent l'unité de la Beauce, avec notamment la ligne **LGV Paris Montparnasse – Tours** et la ligne TER **Châteaudun – Chartres**. Elles partagent un tracé commun jusqu'au nord du parc éolien de Bonneval, où elles se scindent en deux , la première continuant en direction du sud-ouest et l'autre en direction du sud, vers Bonneval et à terme vers Châteaudun.

Les sensibilités des tronçons varient selon les espaces traversés. Les alignements d'arbres, les rideaux boisés, les reliefs et les lieux de vie vont animer l'horizon, voire créer des masques, tandis que depuis la plaine, les vues sont fréquemment ouvertes. La sensibilité varie de nulle à modérée selon les masques et l'éloignement à la ZIP. Elle est très localement forte sur la D127, lorsqu'elle présente une covisibilité directe entre la silhouette de Pré-Saint-Evroult et la ZIP .

Itinéraires touristiques

La **route des Blés en Beauce** continue son chemin dans l'aire rapprochée. Elle alterne en suivant les vallées, comme celle du Loir en passant par Bonneval à l'ouest et à Châteaudun au sud-ouest ou celle de la Conie en arrivant par la plaine agricole au sud.

Les **GR35** et **GR654** ainsi que les véloroutes **V41** et **V47** font toutes les quatre de très brèves incursions en limite d'unité. Elles suivent la vallée du Loir, où les vues sont généralement courtes.

Les sensibilités des tronçons varient selon les espaces traversés. Dans les vallées, les vues sont plus courtes avec les rideaux boisés, les reliefs, tandis que dans la plaine, les vues sont fréquemment ouvertes. La sensibilité est peu marquée voire absente, selon les masques et l'éloignement à la ZIP.

Eolien

En dehors du parc de **Bonneval** situé dans cette unité en limite nord-ouest, à cheval entre l'aire immédiate et l'aire rapprochée, déjà étudié dans l'aire immédiate, 2 autres secteurs éoliens se trouvent dans l'aire rapprochée au nord en limite d'aire :

- Le parc éolien construit de **Moulin de Pierre**, situé au nord de la ZIP est formé de deux lignes parallèles de 3 éoliennes chacune sur un axe nord-est/ sud-ouest, de part et d'autre de la D17.
- L'**ensemble de parcs de Villars,** composé des parcs construits du **Canton de Bonneval** et de la **Butte de Ménonville**, orientés sur un axe nord-ouest/sud-est. Chacun d'entre eux forme une ligne, le parc de Canton de Bonneval de 8 éoliennes et le parc de la Butte de Ménonville de 4 éoliennes.
- Le **parc autorisé de la Croix Nollet**, composé de 6 machines, formant une ligne orientée nord-ouest/sud-est, comme le GR655 situé non loin.

Dans le paysage ouvert de la Beauce où le moindre élément vertical devient un repère, les parcs situés en limite d'aire rapprochée sont sensibles en termes de covisibilité. Pour le parc de Bonneval situé à cheval entre l'aire immédiate et l'aire rapprochée, la sensibilité reste la même que celle dans l'aire immédiate, soit localement forte. Pour les autres, ils présentent une sensibilité de covisibilité faible aux vues de la distance à la ZIP, qui nécessitera toutefois une vigilance quand aux brouillages visuels possibles.

Synthèse

L'aire rapprochée dans la Beauce est caractérisée par une grande plaine ouverte, bordée à l'ouest par la vallée du Loir et traversée d'ouest en est par la Vallée de la Conie, au sud de la ZIP.

Sur les 21 lieux de vie de l'aire rapprochée, *12 villages s'insèrent dans les paysages ouverts, tandis que 8 d'entre eux se sont installés à proximité du cours de la Conie, enfin le pôle de Châteaudun s'insère dans la vallée du Loir*. Bien que certaines des maisons en bordure des villages soient orientées vers la ZIP, les vues sont souvent limitées par les jardins arborés ou les bâtis agricoles. Ainsi, la sensibilité de visibilité est modérée pour 4 lieux de vie (Moriers, Pré-Saint-Martin, Villiers-Saint-Orien et localement Le Bois) faibles pour 10 d'entre eux (Bullainville, Conie-Molitard, Montboissier, Moléans, Valainville, Donnemain-Saint-Mamès, Neuvy-en-Dunois, Le Gault-Saint-Denis, Sancheville, Bouville) et négligeables pour 6 d'entre eux (Aigneville, Nottonville, Civry, Varize, Jallans et Châteaudun) en raison de la distance cumulée avec les plis du relief et les boisements.

Les silhouettes de villages **marquent généralement le paysage, avec le clocher de l'église comme point d'appel du regard ou les façades d'un château. La sensibilité de covisibilité est modérée pour Moléans et son Château (MH et singulier n°11), Villers-Saint-Orien, Donnemain-Saint-Mamès et Neuvy-en-Dunois. Les covisibilités risquent d'être directes avec le projet, avec un risque de concurrence visuelle. Elle est du même niveau pour Conie-Molitard , où la covisibilité est cette fois indirecte mais toujours avec un risque de concurrence visuelle. La sensibilité de covisibilité est faible pour Bullainville, Moriers et Civry et leur église, en raison de la distance qui atténue le risque de concurrence visuelle et de surplomb. Dans certains cas la silhouette est visible et peut être en covisibilité avec la ZIP mais la sensibilité de covisibilité reste négligeable en raison de la silhouette peu identifiable (Pré-Saint-Martin, Montboissier, Le Bois et son Abbaye (MH et singulier n°12), Aigneville, Valainville, Varize et son église Saint-Pierre-Saint-Paul (MH n°17) et Jallans) ou en raison des vues limitées en direction de la ZIP (Sancheville et Châteaudun). Toutes les autres silhouettes ne sont pas sensibles, soit car il n'existe pas de situation de covisibilité avec la ZIP, soit car la silhouette n'est pas identifiable dans le paysage (Nottonville, Le Gault-Saint-Denis et Bouville).**

21 monuments historiques, 1 site labelisé et 10 sites singuliers **se localisent dans l'aire rapprochée de la Beauce. En dehors du Dolmen sous Tumulus (MH et singulier n°15) et du Moulin à vent du Paradis (MH et singulier n°16) qui se situent dans la plaine agricole, ils se situent tous dans le contexte urbain des villages et hameaux, ou végétalisé. Les sensibilités de visibilité sont faibles pour le Moulin à Vent du Paradis et l'Abbaye au Bois, négligeables pour le Dolmen et le site labelisé de Châteaudun et nulles pour tous les autres aux masques visuels présents.**

Les sensibilités de covisibilité de tous ces sites patrimoniaux **sont nulles, en dehors de certains patrimoines évoqués ci-avant. L'église Notre-Dame de Bonneval (MH et singulier n°6) analysée dans l'aire précédente et le Château de Moléans ont leur sensibilité modérée. Elle est faible pour le Moulin à vent du Paradis (MH et singulier n°16). Elle apparaît négligeable du fait de la silhouette peu identifiable pour l'Abbaye au Bois (MH et singulier n°12) et l'église Saint-Pierre-Saint-Paul (MH n°17), mais aussi des covisibilités limitées par la distance entre la ZIP et les silhouettes, comme pour la N10 depuis le Moulin à vent Pelard (Singulier n°18) et pour Châteaudun (Singulier n°47).**

Les axes de déplacements **(routes secondaires D17, D127 D14.2, D27, routes principales N10, D927 et N1010) et les lignes ferroviaires (LGV et TER Chartres-Châteaudun) qui sillonnent l'aire rapprochée alternent vues ouvertes et plus courtes, selon les reliefs de la plaine, les masques urbains et les boisements disséminés au niveau des vallées. Ainsi, les sensibilités sont modérées sur les tronçons les plus proches et aux vues les plus ouvertes, faibles voire négligeables en s'éloignant et nulle là où les vues sont courtes et fermées. La sensibilité est très localement forte pour la D127, lorsqu'elle induit une covisibilité entre la silhouette de Pré-Saint-Evroult et la ZIP.**

Une toute petite partie des GR35 et GR654, **ainsi que *des véloroutes V41 et V47*** **traversent l'aire rapprochée, non loin de la vallée du Loir, où les vues sont courtes en direction de la ZIP en raison du relief. Leur sensibilité varie de négligeable à nulle.**

Au *parc éolien de Bonneval* **déjà présent dans l'aire rapprochée et situé à cheval entre les aires, s'ajoute le parc de Moulin de Pierre et l'ensemble de Villars formé des parcs de la butte de Ménonville et du Canton de Bonneval. La sensibilité de ces derniers est faible.**

Carte 71 : Sensibilités des éléments de l'aire rapprochée dans la Beauce

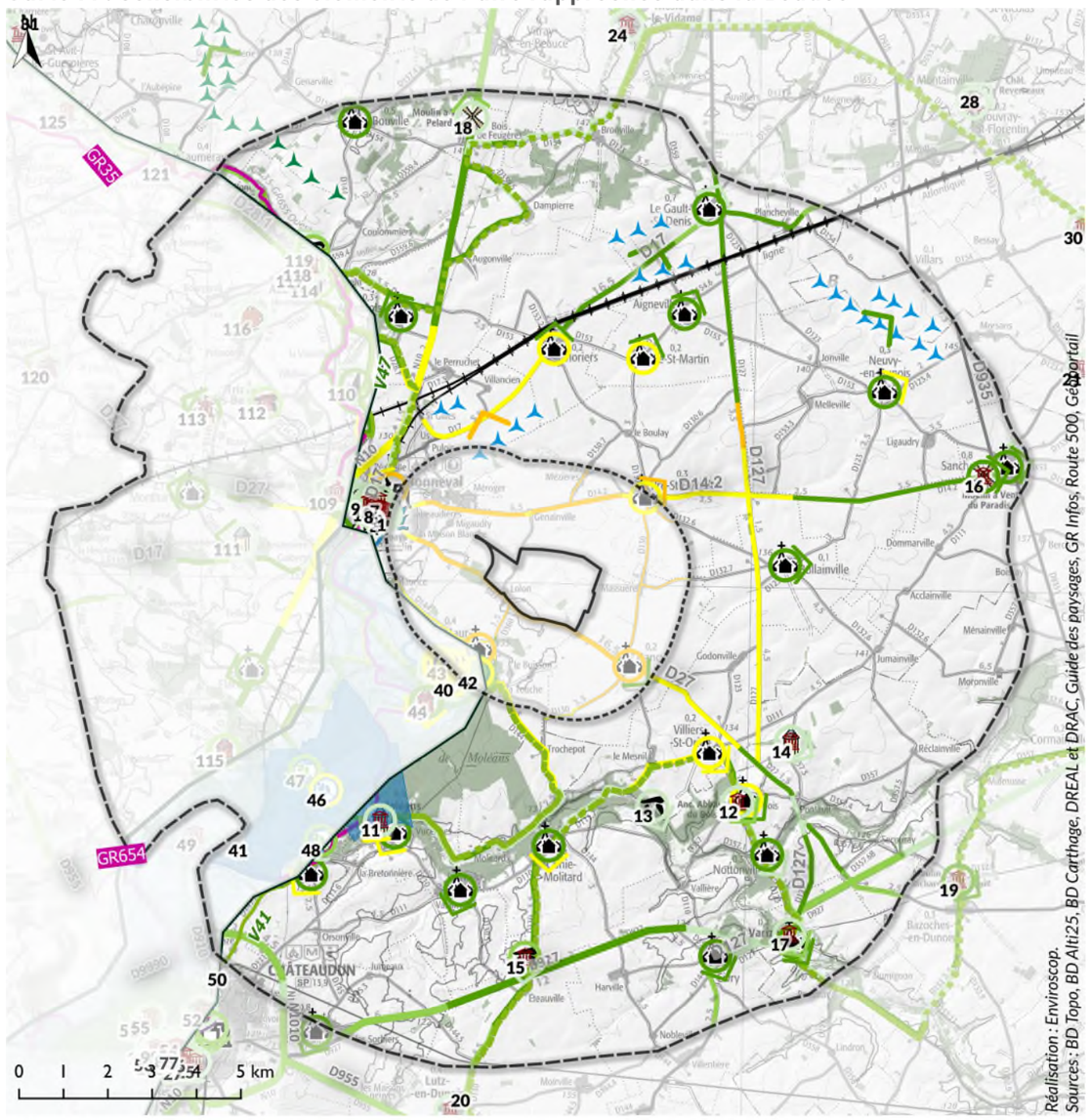


Tableau 22 : Synthèse des sensibilités de l'aire rapprochée de la Beauce

ID	Nom	Catégorie	Distance à la ZIP	Localisation	Enjeu	ZIV max (°vertical)	Contexte paysager	Type de vue vers la ZIP	Sensibilité de visibilité	Silhouette	Sensibilité de covisibilité
A010	D17	Secondaire	2,28 km		Local	4,32°			Modérée à faible		
A011	N10	Principale	2,80 km		Significatif	4,06°			Modérée à faible		
A012	D127	Secondaire	3,51 km		Local	3,53°			Forte à faible		
A013	D927	Principale	6,99 km		Significatif	2,86°			Faible à nulle		
A015	N1010	Principale	9,49 km		Significatif	1,03°			Négligeable		
A022	Châteaudun - Chartres	Ligne TER	2,52 km		Significatif	3,96°			Modérée à nulle		
A023	LGV Paris- Tours	LGV	3,36 km		Principal	2,99°			Modérée à nulle		
I008	GR654 - Saint Jacques de Compostelle via Vezelay	GR	2,31 km		Principal	3,77°	Vallée boisée	Limitée par le relief et filtrée partiellement	Négligeable à nulle		
I009	GR35	GR	2,31 km		Principal	3,80°	Vallée boisée	Limitée par le relief et filtrée partiellement	Négligeable à nulle		
I010	V41 - Saint-Jacques à vélo via Chartres	Véloroute	2,31 km		Principal	3,87°	Vallée boisée	Limitée par le relief et filtrée partiellement	Négligeable		
I011	V47 - Vallée du Loir à vélo	Véloroute	2,31 km		Principal	3,87°	Vallée boisée	Limitée par le relief et filtrée partiellement	Négligeable		
E002	Moulin de Pierre (Nord et Sud)	Construit	6,50 km	Pré-Saint-Martin, Le Gault-Saint-Denis	Significatif	1,54°				Identifiable dans la plaine de Beauce	Faible
E003	Canton de Bonneval	Construit	8,18 km	Villars, Neuvy-en-Dunois	Significatif	0,91°				Identifiable dans la plaine de Beauce	Faible
E004	Butte de Ménonville	Construit	8,84 km	Villars	Significatif	1,10°				Identifiable dans la plaine de Beauce	Faible
L023	Bullainville	Village	3,82 km	Bullainville	Local	2,63°	Plaine agricole filtrée par les jardins	Close par le bâti et par les jardins	Faible	Identifiable dans la plaine de Beauce	Faible
L024	Villiers-Saint-Orien	Village	3,85 km	Villiers-Saint-Orien	Local	2,43°	Plaine agricole filtrée par les jardins	Close par le bâti et par les jardins	Modérée	Identifiable dans la plaine de Beauce	Modérée
L025	Moriers	Village	4,02 km	Moriers	Local	2,62°	Plaine agricole	Ouverte en frange urbaine	Modérée à faible	Identifiable dans la plaine de Beauce	Faible
L026	Conie-Molitard	Village	4,43 km	Conie-Molitard	Local	1,88°	Vallon boisé	Filtrée partiellement	Faible	Identifiable dans la plaine de Beauce	Modérée
L027	Pré-Saint-Martin	Village	4,51 km	Pré-Saint-Martin	Local	2,23°	Plaine agricole	Ouverte en frange urbaine	Modérée à Négligeable	Très peu identifiable	Négligeable
L028	Montboissier	Village	4,92 km	Montboissier	Local	1,93°	Plaine agricole filtrée par les jardins	Close par le bâti et par les jardins	Faible	Très peu identifiable	Négligeable
L029	Le Bois	Village	5,23 km	Le Bois	Local	1,80°	Plaine agricole filtrée par les jardins	Close par le bâti et par les jardins	Modérée	Très peu identifiable	Négligeable
L030	Moléans	Village	5,54 km	Moléans	Local	1,45°	Vallon boisé	Filtrée partiellement	Faible	Identifiable depuis la D111.6	Modérée
L031	Aigneville	Village	5,73 km	Aigneville	Local	1,83°	Bâti et filtrée par le jardin	Close par le bâti et le jardin	Négligeable	Très peu identifiable	Négligeable
L032	Valainville	Village	5,96 km	Valainville	Local	1,19°	Vallon boisé	Filtrée partiellement	Faible	Très peu identifiable	Négligeable
L033	Nottonville	Village	6,55 km	Nottonville	Local	0,95°	Bâti et filtrée par le jardin	Limitée par le relief	Négligeable	Non identifiable	Nulle
L034	Donnemain-Saint-Mamès	Village	7,03 km	Donnemain-Saint-Mamès	Local	1,28°	Vallon boisé	Filtrée partiellement	Faible	Identifiable depuis la D145.2	Modérée
L035	Neuvy-en-Dunois	Village	7,26 km	Neuvy-en-Dunois	Local	1,36°	Plaine agricole filtrée par les jardins	Close par le bâti et par les jardins	Faible	Identifiable depuis la D123.4	Modérée
L036	Civry	Village	7,52 km	Civry	Local	1,26°	Plaine agricole fortement filtrée par les jardins	Close par les jardins	Négligeable	Identifiable dans la plaine de Beauce	Faible
L037	Le Gault-Saint-Denis	Village	7,95 km	Le Gault-Saint-Denis	Local	1,26°	Plaine agricole filtrée par les jardins	Close par le bâti et par les jardins	Faible	Identifiable depuis la D127	Nulle
L038	Varize	Village	8,18 km	Varize	Local	1,10°	Vallée boisée	Limitée par le relief et filtrée partiellement	Négligeable	Peu identifiable	Négligeable
L039	Sancheville	Village	8,86 km	Sancheville	Local	1,04°	Plaine agricole filtrée par les jardins	Filtrée partiellement	Faible	Identifiable depuis la D153.5	Négligeable
L040	Bouville	Village	9,32 km	Bouville	Local	1,07°	Plaine agricole filtrée par les jardins	Filtrée partiellement	Faible	Non identifiable dans le paysage	Nulle

L041	Châteaudun	Pôle	9,69 km	Châteaudun	Principal	1,05°	Plaine agricole ponctuée de boisements	Coulisses végétales aux horizons plus ou moins profonds	Négligeable	Identifiable depuis la N10	Négligeable
L042	Jallans	Village	10,04 km	Jallans	Local	1,03°	Plaine agricole fortement filtrée par les jardins	Close par les jardins	Négligeable	Peu identifiable	Négligeable
P002	Maison médiévale	MH part. Inscrit	2,16 km	Bonneval	Principal	3,26°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P003	Maison médiévale	MH part. Inscrit	2,16 km	Bonneval	Principal	3,52°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P004	Abbaye Saint-Florentin (ancienne)	MH Classé	2,17 km	Bonneval	Principal	2,52°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P005	Maison	MH Inscrit	2,21 km	Bonneval	Principal	3,82°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P006	Eglise Notre-Dame	MH Classé	2,26 km	Bonneval	Principal	3,73°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Identifiable depuis la N10	Modérée
P007	Cave d'une maison gothique	MH Inscrit	2,30 km	Bonneval	Principal	3,91°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P008	Justice de Paix (ancienne)	MH Classé	2,38 km	Bonneval	Principal	3,68°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P009	Portes de la Ville	MH Inscrit	2,43 km	Bonneval	Principal	3,46°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P010	Fortifications (vestiges)	MH Classé	2,73 km	Bonneval	Principal	2,88°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P011	Château de Moléans	MH part. Classé-Inscrit	5,62 km	Moléans	Principal	0,00°	Boisé	Pas de vue	Nulle	Identifiable depuis la D111.6	Modérée
P012	Abbaye du Bois	Ponctuel	5,27 km	Nottonville	Principal	1,80°	Bâti	Pas de vue	Faible	Très peu identifiable	Négligeable
P014	Château de la Brosse	MH Inscrit	5,37 km	Nottonville	Principal	1,92°	Boisé	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P015	Dolmen sous tumulus	MH Inscrit	7,45 km	Lutz-en-Dunois	Principal	1,27°	Plaine agricole	Ouverte sur la plaine	Négligeable	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P016	Moulin à vent du Paradis	MH Inscrit	8,87 km	Sancheville	Principal	0,96°	Plaine agricole	Ouverte sur la plaine	Faible	Identifiable depuis la D14.2	Faible
P017	Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul	MH Classé	8,36 km	Varize	Principal	0,95°	Boisé	Pas de vue	Nulle	Peu identifiable	Négligeable
R001	Capitainerie de Bonneval		2,03 km	Bonneval	Local	2,45°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
R006	Eglise Notre-Dame	MH Classé	2,26 km	Bonneval	Principal	3,73°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Identifiable depuis la N10	Modérée
R009	Portes de la Ville	MH Inscrit	2,73 km	Bonneval	Principal	3,46°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
R011	Château de Moléans	MH part. Classé-Inscrit	5,62 km	Moléans	Principal	0,00°	Boisé	Pas de vue	Nulle	Identifiable depuis la D111.6	Modérée
R012	Abbaye du Bois	MH Classé	5,27 km	Nottonville	Principal	1,80°	Bâti	Pas de vue	Faible	Très peu identifiable	Négligeable
R013	Le Puits aux Ladres		4,28 km	Villers-Saint-Orien	Local	1,82°	Boisé	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
R014	Château de la Brosse	MH Inscrit	5,37 km	Nottonville	Principal	1,92°	Boisé	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
R015	Dolmen sous tumulus	MH Inscrit	7,45 km	Lutz-en-Dunois	Principal	1,27°	Plaine agricole	Ouverte sur la plaine	Négligeable	Non identifiable dans le paysage	Nulle
R016	Moulin à vent du Paradis	MH Inscrit	8,87 km	Sancheville	Principal	0,96°	Plaine agricole	Ouverte sur la plaine	Faible	Identifiable depuis la D14.2	Faible
R018	Moulin à vent Pelard		9,43 km	Bois de Feugères	Local	1,07°	Boisé et bâti	Pas de vue	Nulle	Identifiable depuis la N10	Négligeable
R050	Châteaudun	Label	9,69 km	Châteaudun	Significatif	1,05°	Plaine agricole ponctuée de boisements	Coulisses végétales aux horizons plus ou moins	Négligeable	Identifiable depuis la N10	Négligeable

B.III.1.c. Sensibilités de l'aire éloignée

L'aire éloignée de la Beauce comprend :

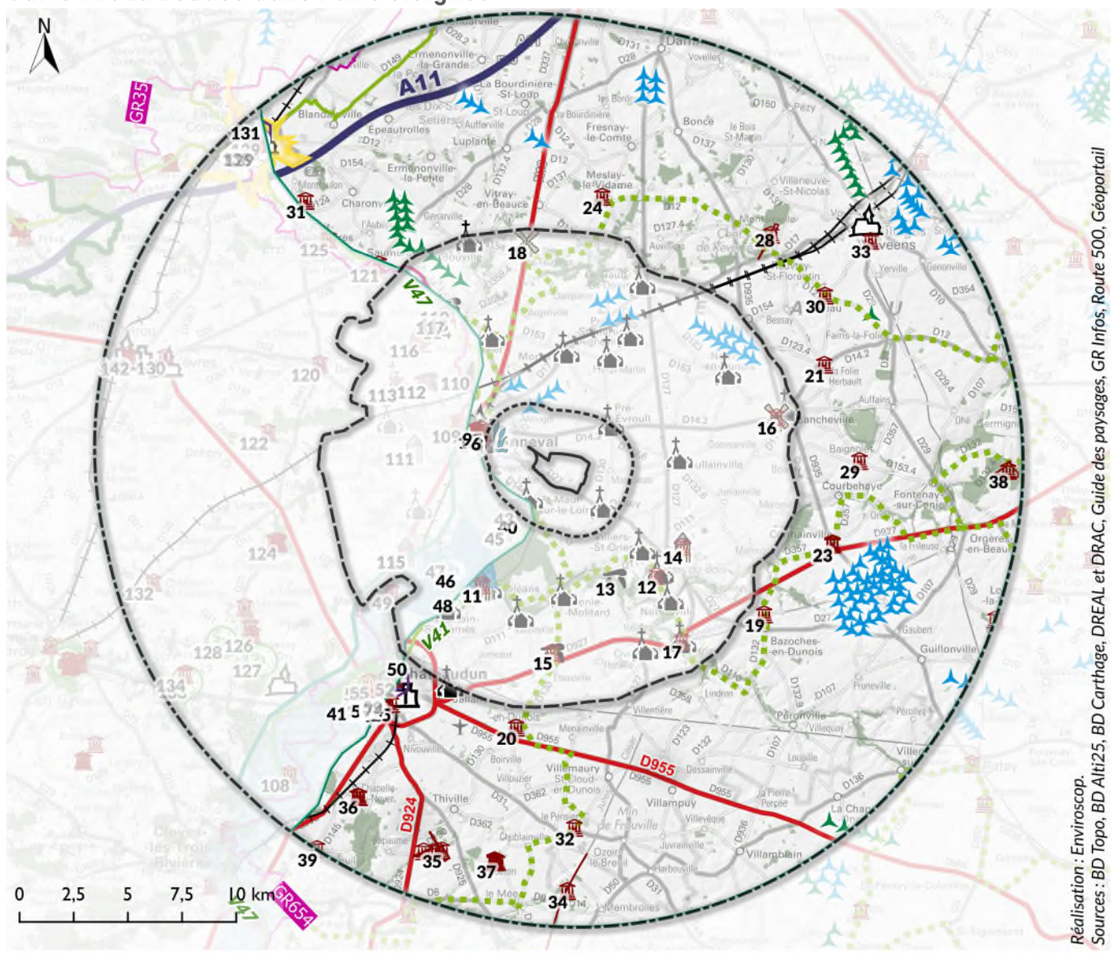
- 25 patrimoines protégés, 1 SPR et 1 ville labelisée ;
- 20 parcs éoliens dont 13 parcs construits et 7 autorisés ;
- 1 autoroute , 3 routes principales, 1 ligne LGV, 1 ligne TER, 1 route touristique, 2 GR et 3 véloroutes.

Certains monuments rattachés au pôle de Châteaudun ont été étudiés dans l'aire précédente, où se situe le lieu de vie.

Tableau 23 : Eléments de l'aire éloignée dans la Beauce

ID	Nom	Catégorie	Distance à la ZIP	Localisation	Enjeu
A019	D955	Principale	11,36 km		Significatif
A020	D924	Principale	13,19 km		Significatif
A021	A11	Voie rapide	16,65 km		Principal
A024	Chartres - Courtalain-St-Pellerin	Ligne TER	18,35 km		Significatif
I012	V40 - Véloscénie	Véloroute	17,55 km		Principal
E006	Onze septiers	Autorisé	10,82 km	Saumeray	Significatif
E007	Les Prieurs	Autorisé	11,67 km	Saumeray, Charonville	Significatif
E008	Pendloup	Construit	12,29 km	Guillonville, Cormainville	Significatif
E009	Grande Pointe	Construit	12,76 km	Guillonville, Cormainville	Significatif
E010	La Route de Gaubert	Construit	13,04 km	Guillonville, Cormainville	Significatif
E011	Bois Elie	Construit	13,54 km	Guillonville, Cormainville, Courbehaye	Significatif
E012	La Madeleine	Construit	13,54 km	Cormainville	Significatif
E013	Bois Elie et Buisson	Construit	13,80 km	Guillonville, Cormainville	Significatif
E014	Moisson de Beauce I	Construit	14,17 km	Bourdinière-Saint-Loup	Significatif
E015	Champart Saint-Benoist	Construit	14,45 km	Guillonville, Cormainville	Significatif
E016	Prototype de Villeau	Autorisé	14,75 km	Villeau	Significatif
E017	Dammarie	Construit	16,95 km	Dammarie	Significatif
E018	Eoliennes citoyennes 11	Autorisé	17,73 km	Voves	Significatif
E019	Un souffle dans la plaine	Construit	18,19 km	Voves	Significatif
E020	Egrouettes	Construit	18,23 km	Voves	Significatif
E021	Eoliennes citoyennes 15	Autorisé	18,84 km	Theuville et Beauvillers	Significatif
E022	3 Muids	Construit	19,12 km	Terminiers	Significatif
E023	Bois de l'Arche	Construit	19,25 km	Beauvilliers	Significatif
E024	Génonville	Autorisé	19,32 km	Voves	Significatif
E025	Sainbois	Construit	19,70 km	Tournoisis	Significatif
L045	Voves	Ville	15,46 km	Voves	Significatif
L046	Illiers-Combray	Ville	18,03 km	Illiers-Combray	Significatif
P019	Moulin à vent Richard	MH Inscrit	10,29 km	Bazoches-en-Dunois	Principal
P020	Eglise Saint-Pierre	MH Classé	11,18 km	Lutz-en-Dunois	Principal
P021	Eglise de la Folie-Herbault	MH Classé	11,72 km	Eole-en-Beauce	Principal
P022	Eglise Saint-Pierre	MH Inscrit	11,77 km	Cormainville	Principal
P023	Grange dîmière (ancienne)	MH Inscrit	11,80 km	Cormainville	Principal
P024	Eglise Saint-Etienne	MH Classé	11,97 km	Meslay-le-Vidame	Principal
P025	Chapelle dite du Champdé (ancienne)	MH Classé	12,53 km	Châteaudun	Principal
P026	Eglise Saint-Valérien	MH Classé	12,53 km	Châteaudun	Principal
P027	Couvent des Cordeliers (ancien)	MH part. Inscrit	12,72 km	Châteaudun	Principal
P028	Châteaux de Reverseaux	MH part. Classé	12,22 km	Villages Vovéens	Principal
P029	Eglise Saint-Sébastien	MH Inscrit	12,43 km	Eole-en-Beauce	Principal
P030	Eglise Saint-Jean	MH Classé	13,30 km	Villeau	Principal
P031	Domaine de Rabestan	MH Inscrit	15,24 km	Saint-Avit-les-Guespières	Principal
P032	Moulin à vent de Frouville-Pensier	MH Inscrit	15,45 km	Ozoir-le-Breuil	Principal
P033	Camp de prisonniers de Voves	MH part. Inscrit	16,39 km	Villages Vovéens	Principal

Carte 72 : La Beauce dans l'aire éloignée



P034	Voie gallo-romaine dite Voie de Jules César ou chemin de Chartres	MH Classé	16,61 km	Beauce-la-Romaine	Principal
P035	Château de Champ-Romain	MH part. Classé-Inscrit	16,91 km	Thiville	Principal
P036	Château de Touchebredier	MH part. Inscrit	16,91 km	Chapelle-du-Noyer	Principal
P037	Château de Villebeton	MH Inscrit	17,37 km	Mée	Principal
P038	Château de Cambrai	MH part. Inscrit	18,71 km	Fontenay-sur-Conie	Principal
P039	Eglise Saint-Avit	MH part. Inscrit	20,00 km	Autheuil	Principal
P074	Immeuble	MH part. Inscrit	12,58 km	Châteaudun	Principal
P076	Immeuble	MH part. Inscrit	12,58 km	Châteaudun	Principal
P077	Immeuble	MH part. Inscrit	12,59 km	Châteaudun	Principal
P081	Immeuble	MH part. Inscrit	12,59 km	Châteaudun	Principal
R131	Illiers-Combray	Label	18,03 km	Illiers-Combray	Significatif

Lieux de vie, patrimoines et sites reconnus

Voves

Voves est une ville insérée à l'intersection de routes secondaires (D29, D10, D22D17) qui a continué de se développer quelque peu avant le bois Paillet à l'est, jusqu'au bois des Saules en frange sud, à la limite de la voie ferrée à l'ouest et au-delà même de celle-ci vers le nord. La partie plus ancienne est lisible en partie, à l'aide de la maille bâtie plus resserrée et plus dense. Tout autour de cette dernière, les lotissements pavillonnaires présentent des *vues ouvertes où les jardins les filtrent plus ou moins*. A cela s'ajoute la végétation en bord de la ligne de FRET qui contient la ville. Associée à l'éloignement de la ZIP, la sensibilité de visibilité est négligeable pour la frange sud.

L'église Saint-Lubin de Voves présente un clocher émergeant du linéaire bâti et de la trame boisée, qui reste toutefois discret. *La covisibilité pourrait y être directe, sans pour autant générer de risque de concurrence visuelle, la ZIP étant grandement masquée par la silhouette bâtie-végétale.* Ainsi la sensibilité de covisibilité est négligeable.

Carte 73 : Voves



Au sud de la ville, se trouve le **camp de prisonniers de Voves** (MH n°33). Ce camp fut aménagé en 1939 pour former les sous-officiers allemands. Il servit à regrouper les prisonniers de guerre français entre 1940 et 1941 et à partir de 1942, les militants communistes. Le camp servit également de transfert vers Auschwitz et Mathausen. De 1944 à 1947, le camp sert à regrouper les prisonniers de guerre allemands. Il sera inscrit Monument Historique en mai 2004.

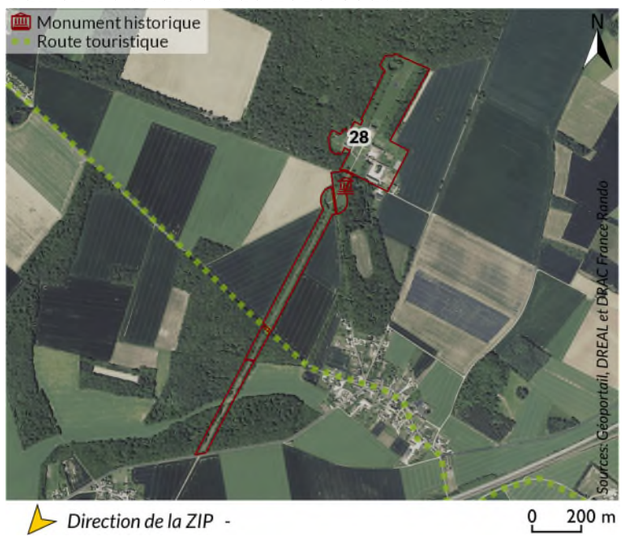
Le site est bordé de végétation à l'ouest, à laquelle s'ajoute des arbres d'alignement le long de la D29. *Les vues sont très courtes, voire fermées.* La sensibilité de visibilité est négligeable à nulle, selon les secteurs sur le site. *Masqué par le Bois des Saules et la végétation présente sur le site, il apparaît peu identifiable dans l'horizon.* La sensibilité de covisibilité est nulle.

Le **château de Reverseaux** (MH n°28) se situe au nord-est de la ZIP, non loin de Voves, plus à l'ouest. Ce château paraît avoir été construit entre 1715 et 1730. Il conserve de nombreux motifs décoratifs d'époque Louis XIV, Louis XV et Louis XVI. L'édifice fait partie d'un ensemble construit à la même époque comprenant, du côté de l'arrivée une cour d'honneur flanquée de deux pavillons Louis XIII, avec douves et grille en fer forgé, précédée d'une avant-cour et d'une avenue. Il a été partiellement classé en décembre 1966

Les Bois alentours ferment les vues sur tout le pourtour du château. *Les vues sont fermées par la végétation, notamment au sud-ouest par le* Bois de la Borde, le Pendant du Gouffre. La sensibilité de visibilité est nulle.

L'épaisseur boisée du Bois de la Barbarie au nord crée un masque visuel qui ne permet pas de percevoir la silhouette du monument. La sensibilité de covisibilité est donc nulle.

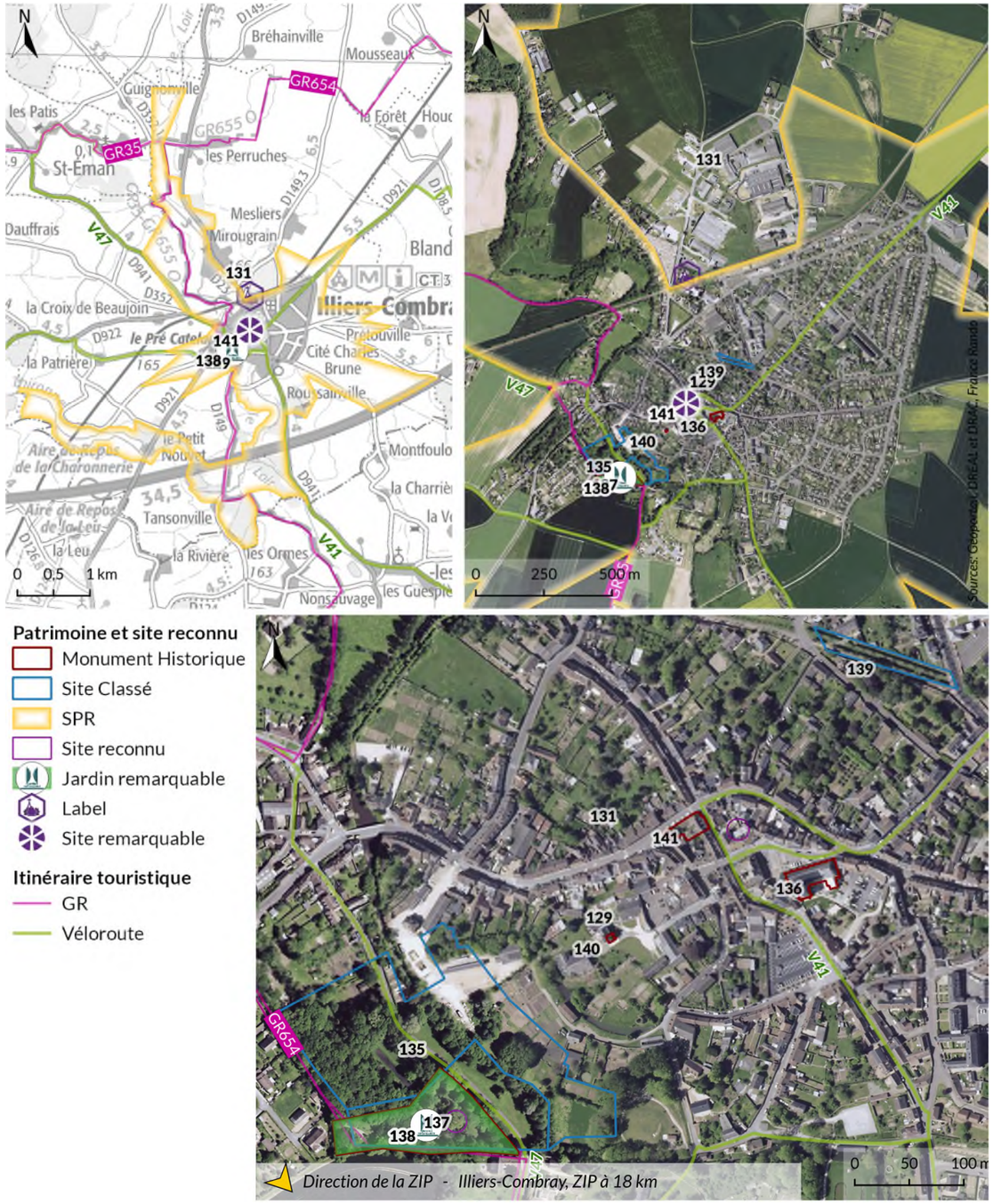
Carte 74 : Château de Reverseaux



Illiers-Combray

> La ville d'Illiers-Combray se situe au nord-ouest de la ZIP, à cheval entre l'unité paysagère de la Beauce et du Perche-Gouët. A des fins de cohérences, les éléments attenants à Illiers-Combray toutes unités confondues seront traités ici.

Carte 75 : Illiers-Combray



Au carrefour de la Beauce et du Perche, **Illiers-Combray** est nichée dans un repli de relief formé par le Loir. Paysages entre collines et plaines, le Loir qui prend sa source non loin et traverse la ville, a façonné un paysage unique devenu territoire d'inspiration a travers les siècles. La ville a été labellisée et fait partie du réseau **des Petites Cités de Caractère**, une marque touristique de qualité qui participe au rayonnement d'Illiers-Combray. Illiers, village d'enfance de Marcel Proust devient Illiers-Combray en 1971 lors du centenaire de la naissance de l'auteur, en hommage a son nom fictif dans le roman *A la Recherche du Temps Perdu*.

L'architecture particulière de ce village préservé par le temps se découvre à travers les **vestiges du château** (MH n°140), mais aussi **l'église paroissiale Saint Jacques** (MH n°136) reconstruite au XVème siècle ou encore la **Maison dite de Tante Léonie** (MH et singulier n°141) et les différents sites protégés tels que les **Abords du Pré Catelan** (Site Classé n°135), le **Pré Catelan** lui-même (Site Classé n°137 et MH et singulier n°138) et la **Promenade de la Citadelle** (Site Classé n°139).

De l'**ancien Château** (MH n°140), il ne reste plus que deux contreforts qui s'épaississent en talus à la partie inférieure. Le portail en arc brisé présente deux rangées de claveaux. Les fenêtres ont perdu leurs meneaux, mais la lucarne ouverte dans le toit a conservé son pignon dont les remparts sont ornés de sculptures. Les vestiges ont été inscrits partiellement en mars 1930. Situés plus au sud de la ville, *les vues ne sont pas complétement closes par le bâti mais plutôt par la végétation avec au sud le jardin Marcel Proust et en arrière-plan* **des Abords du Pré Catelan** (Site classé n°135) ainsi que le jardin lui-même *du* **Pré Catelan** (Site Classé n°137 et MH et singulier n°138). La sensibilité de visibilité des vestiges est nulle.

Les **Abords du Pré Catelan** (Site Classé n°135), site classé en janvier 1973 se situe à l'extrémité sud/sud-ouest de la ville et vient en continuité du site classé du **Pré Catelan**, vers le nord à flanc de coteau et à l'est, de part et d'autre du Loir. Il a été la source d'inspiration de Marcel Proust. Le flanc du coteau est largement boisé. Au pied de l'escarpement, un parc public comportant quelques bancs et un bassin jouxte le Pré Catelan. Sur la rive droite du Loir, l'espace public est engazonné et planté, tandis que la rive gauche est occupée de jardins privés abondamment fleuris. Filtrées par le végétal, les vues sont plus ou moins courtes, *néanmoins la végétation dense du jardin du Pré Catelan les ferme en direction de la ZIP*. La sensibilité de visibilité est nulle.

Le **Pré Catelan** (Site Classé n°137 et MH et singulier n°138), site classé en décembre 1946 a représenté un lieu important pour le monde littéraire. Ce parc a été notamment une source d'inspiration pour plusieurs œuvres de l'écrivain Marcel Proust, qui enfant passait ses vacances à Illiers chez son oncle, Jules Amiot, créateur de ce jardin vers 1850. Inspiré par ses nombreux séjours en Algérie, ce dernier avait conçu ce parc dans un style romantique, avec des essences ornementales et non courantes. Situé en bordure du Loir, le Pré Catelan s'étend du fond de vallée au flanc du coteau. C'est un parc d'agrément de petite superficie, de forme irrégulière et clôturé sur son pourtour. Il présente une diversité et une densité de végétaux, qui créent une ambiance verdoyante invitant à la découverte du par cet qui constituent l'attrait paysager essentiel du site. *Sur le pourtour, alterne des haies basses taillées avec de grands arbres, qui laissent filer ponctuellement le regard en direction du plateau agricole*. Les sensibilités de visibilités sont toutefois négligeables du fait de l'éloignement à la ZIP.

Site classé en janvier 1934, la **Promenade de la Citadelle** (Site Classé n°139) est un site modeste, réservé aux piétons, composé d'un espace engazonné et de deux rangées d'érables. Configuration linéaire, le site est cerné de deux murs gris qui contrastent avec l'aspect verdoyant des arbres et ferment les vues sur l'horizon. La sensibilité de visibilité est nulle.

L'église paroissiale Saint-Jacques (MH n°136) reconstruite après la guerre de Cent ans, conserve au nord les restes de l'édifice antérieur, sans doute du XIème siècle, dont restent la porte romane et deux baies. Le portail occidental, de style gothique international, a été remanié à une époque inconnue, sans doute suite aux destructions causées par les guerres de religion. Des traces de couleurs dans la chapelle de la Vierge témoignent de la présence de peinture murale dans l'église gothique. Dans la seconde moitié du XIXème siècle, l'église est entièrement restaurée et redécorée. Entre 1909 et 1911, les maisons adossées au nord et à l'ouest de l'église sont supprimées pour créer la Grande Place. Elle a été classée en avril 1907. Située au centre de la ville, *les vues tout autour du monument sont courtes et fermées par le bâti*. La sensibilité de visibilité est nulle.

La **Maison dite de Tante Léonie** (MH et singulier n°141) se situe elle aussi au centre de la ville, où *les vues sont courtes et fermées par le bâti.* Sa sensibilité de visibilité est nulle. Maison bourgeoise du XIXème siècle, caractéristique de la région, elle est la base de l'œuvre de Marcel Proust. Elle a été classée par arrêté en octobre 1961.

Aussi à une échelle plus large, la ville d'Illiers-Combray s'inscrit dans un **Site Patrimonial Remarquable** (SPR n°129). Ce dernier comprend les secteurs de patrimoine bâti, déclinés en 3 secteurs ; centralité médiévale et faubourgs XIX°, écarts et domaines et leurs paysages associés et extensions d'urbanisation XIXème, XXème et XXIème et les secteurs d'identité paysagère, déclinés en 2 secteurs ; paysages de vallée et paysages ouverts. Le SPR forme donc une entité avec une emprise importante et allant au-delà des espaces bâtis. Les zones les plus orientées vers la ZIP vont de l'est au sud-ouest. Au sud, la limite suit le Loir jusqu'à la confluence de la Thironne dont elle remonte le cours vers le sud-ouest, tandis que de l'est au sud-est, le SPR *offre les vues ouvertes sur la plaine agricole, où le regard est arrêté au loin par les ripisylves et différents bois*. Les sensibilités de visibilités sont négligeables pour le secteur est/sud-est du fait de l'éloignement à la ZIP, tandis qu'elles sont nulles pour le secteur des vallées au sud/ sud-ouest.

Tous les patrimoines bâtis protégés ou singuliers se situent en cœur de ville et hormis l'église paroissiale Saint-Jacques, ne présentent pas de sensibilité de visibilité, du fait *des masques bâtis, végétaux et du relief de la vallée, en direction de la ZIP*. *Le centre historique de la ville est dense et les vues y sont courtes.* La sensibilité de visibilité est nulle. L'église paroissiale de Saint-Jacques est en effet perceptible depuis la route secondaire D941, où elle émerge des linéaires boisés du Loir. *La covisibilité pourrait y être indirecte, sans générer de risque de concurrence visuelle, la ZIP étant grandement masquée par la silhouette végétale des ripisylves du Loir et de la Thironne.* Ainsi la sensibilité de covisibilité est négligeable.

Concernant le lieu de vie, l'*insertion dans la vallée du Loir, la densité bâtie et la distance à la ZIP* font qu'aujourd'hui la majorité du pôle urbain n'est pas sensible aux visibilités. Les franges plus récentes, notamment à l'est au quartier les Gloriettes et au sud-est au quartier de la Cité Charles Brune. Certaines habitations présentent *des vues orientées vers la plaine agricole, bien que celles-ci puissent être filtrées par les jardins et par les ripisylves du Loir et d'autres boisements qui ponctuent le territoire dans le lointain*. La sensibilité de visibilité est négligeable, au vu de l'éloignement de la ZIP et des filtres visuels.

Bazoches-en-Dunois

Le Moulin à vent Richard (MH n°19) est situé sur la commune de Bazoches-en-Dunois au nord du village et au sud-est de la ZIP.

Carte 76 : Moulin à vent Richard



Typique de la Beauce et du Bassin Parisien. Le pivot est étayé par les faux-pieds qui reposent sur des piles élevées lors de la mise en place des ailes à système Berton au XIXème siècle (système semi-automatique d'ouverture des ailes). Des bandeaux de châtaignier couvrent chaque face de la cage. Les ailes sont constituées de planchettes mobiles, ce qui permet de faire varier à volonté la surface exposée au vent. Des petites ouvertures sont pratiquées sur chaque façade latérale et sur celle où se trouve la queue. Celle-ci permet d'orienter le moulin selon le vent. Un escalier y est accolé et donne accès à l'étage. Il a été inscrit par arrêté en juillet 1988.La vue autour du site est complétement ouverte sur la plaine agricole, notamment en direction de la ZIP. La sensibilité de visibilité reste toutefois négligeable du fait de la distance à la ZIP. En sortant du village depuis la D132, le moulin est visible et *pourrait entrer en covisibilité directe, sans générer de risque de concurrence visuelle.* La sensibilité de covisibilité y est faible, ailleurs il disparait dans la masse du village et n'est pas visible.

Lutz en Dunois

L'**église Saint-Pierre** (MH n°20) est une église romane datant du XIIème siècle, située sur la commune de Villemaury à Lutz en Dunois, au sud de la ZIP, non loin de la D927.
L'édifice se compose d'une nef unique terminée par une abside circulaire. Sur le flanc nord s'élève un clocher couronné par une flèche du XVIe siècle. En avant de la façade ouest s'élève un petit porche en appentis en bois du XVIe siècle, monté sur mur bahut, et abritant une porte plein cintre avec chapiteaux sculptés. Elle conserve un important décor peint du XIVe siècle, représentant des scènes de la vie du Christ. Elle a été classée en novembre 1944.
Inscrite au sud du village, *les vues en direction de la ZIP sont fermées par le bâti*. Sa sensibilité de visibilité est nulle. En revanche, le clocher de l'église est bien visible depuis la route principale D955. *La covisibilité pourrait y être directe, sans pour autant générer de risque de concurrence visuelle, la ZIP étant distante de 11,2 km et partiellement masquée par les silhouettes végétales de Conie.* Ainsi la sensibilité de covisibilité est faible.

Carte 77 : Eglise Saint-Pierre



Eole-en-Beauce

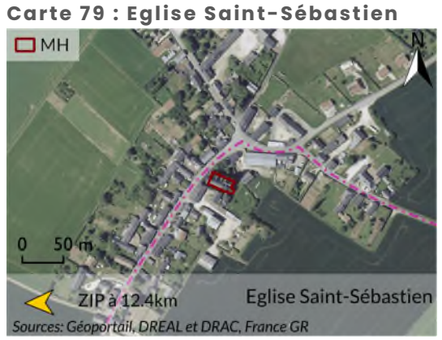
L'**église de la Folie-Herbaut** (MH n°21) est situé sur la commune d'Eole en-Beauce, au sud de Voves et au nord-est de la ZIP.
Il s'agit d'une église datant du XIIIème siècle qui a été classée par arrêté en septembre 1905. Cette dernière s'inscrit au sein du village de Fains-la-Folie, où *les vues sont courtes et fermées par le bâti*. La sensibilité de visibilité est nulle.
A la silhouette peu élancée, elle ne se perçoit pas depuis la D12 à l'est. Sa sensibilité de covisibilité est nulle.

Carte 78 : Eglise de la Folie-Herbaut



L'**église Saint-Sébastien** (MH n°29) est située sur la commune d'Eole en-Beauce, au sud-est de Sancheville et à l'est de la ZIP.
Inscrite en juin 2006, des XIème et XIIème siècles subsistent la nef, l'abside, la partie basse du clocher et une partie du pignon occidental dont le tympan à opus reticulatum. Au XVème siècle, la nef fut flanquée d'un bas-côté nord. Au cours du XIXème siècle, d'importants travaux furent menés jusqu'en 1864. La voûte lambrissée de la nef fut remplacée par une voûte en briques couverte de plâtre ; l'ensemble des fenêtres fut transformé ; un nouveau chœur à trois pans fut construit à l'intérieur de l'abside romane. Cette dernière s'inscrit au sein du village de Baignolet, où *les vues sont courtes et fermées par le bâti*. La sensibilité de visibilité est nulle.
A la silhouette peu élancée, elle ne se perçoit pas depuis la D12 à l'est. Sa sensibilité de covisibilité est nulle.

Carte 79 : Eglise Saint-Sébastien



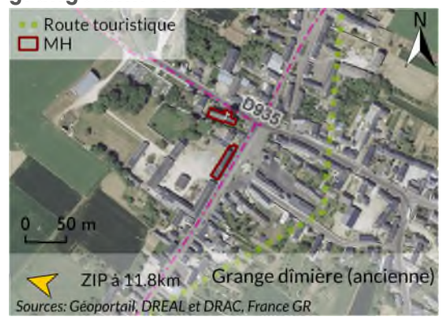
Cormainville

L'**église Saint-Pierre** (MH n°22) et la **grange dimère** (MH n°23) sont situés sur le village de Cormainville, au sud-est de Sancheville et à l'est de la ZIP.

Inscrite en juillet 1927, l'église Saint-Pierre date du XVIème siècle présente la spécificité de posséder deux clochers : un mur-clocher à trois ouvertures au-dessus du chœur et, sur le côté nord, une tour munie de contreforts du XXVIème siècle. Elle est surélevée vers 1860, la toiture classique à deux pentes laissant alors place à une flèche de charpente.

Cette **grange dimère** (MH n°23) faisait partie d'un prieuré dépendant de l'abbaye de Bonneval. Les autres bâtiments ont disparu Elle se compose d'un vaste bâtiment rectangulaire du XIVème siècle, épaulé par des contreforts, et terminé par des pignons à rampants moulurés sur les deux petites faces. Une corniche à modillons couronne les façades. L'intérieur est divisé en deux étages accessible par un escalier extérieur adossé à un pignon, donnant accès à une porte ancienne avec linteau. Les planchers semblent remonter à l'époque primitive et ont été étayés pour supporter les surcharges de récoltes.

Carte 80 : Eglise Saint-Pierre et grange dimère



Tous deux s'inscrivent au sein du village, où *les vues sont courtes et fermées par le bâti*. La sensibilité de visibilité est nulle.

Depuis la D927, la silhouette de **l'église Saint-Pierre** est peu visible, ponctuellement *au travers des arbres d'alignements de la voie, qui cadrent plus le regard dans la perspective des lointains que vers les lointains. La covisibilité pourrait y être indirecte, sans générer de risque de concurrence visuelle.* La sensibilité de covisibilité est faible. En revanche, la **grange dimère** *se mêle à la masse bâtie et n'est pas identifiable dans l'horizon*. Sa sensibilité de covisibilité est nulle.

Meslay-le-Vidame

L'**église Saint-Etienne** (MH n°24) est située sur le village Meslay-le-Vidame, au nord de Le-Gault-Saint-Denis et au nord-est de la ZIP.
Classée en janvier1967, elle apparaît à l'emplacement d'un édifice antérieur. Architecture « visionnaire » de Nicolas Jacques Antoine Vestier, l'édifice est précédé par un péristyle soutenu par six pilastres de forme pyramidale qui soutiennent une large frise se poursuivant autour de l'église. Le devant du péristyle est surmonté d'un fronton contenant une archivolte. Derrière le chevet, la tour sert de clocher. L'église est, à l'extérieur, construite sur un plan rectangulaire. A l'intérieur, le chevet se termine par une partie circulaire voûtée en coupole. L'ornement de l'église est représenté par le mobilier, en harmonie avec la construction. Cette dernière s'inscrit au sein du village, où *les vues sont courtes et fermées par le bâti*. La sensibilité de visibilité est nulle.
Depuis la petite route D12, la silhouette du clocher est visible mais se mêle à la silhouette bâtie/végétale du lieu de vie. *La covisibilité pourrait y être directe, sans pour autant générer de risque de concurrence visuelle, la ZIP étant grandement masquée par la silhouette bâtie-végétale.* Ainsi la sensibilité de covisibilité est négligeable.

Carte 81 : Eglise Saint-Etienne



Villeau

L'**église Saint-Jean** (MH n°30) est située dans le village de Villeau, au nord-est de la ZIP.

Edifice sans bas-côté ni déambulatoire, terminé par un chœur à trois pans, elle a été classée en juin 1966. La tour carrée du clocher est accolée à la façade sud. La partie du XVIème siècle comprend le chœur et les deux travées qui le précèdent. La partie du XIIème siècle comprend la nef et la tour du clocher. L'intérieur est couvert d'une voûte de bois du plus grand intérêt. Une voûte de pierre avait été prévue sur la partie du XVIème siècle, comme en témoignent les supports engagés et les amorces de nervures. Elle a été remplacée par une voûte de bois dont les entraits sont placés plus haut que la nef.

Carte 82 : Eglise Saint-Jean



Située au sein du village et *bordée par un mur sur toute la partie sud et donnant sur une place fermée par le bâti*, la sensibilité de visibilité est nulle.

Depuis la petite route D154, la pointe du clocher émerge très discrètement de toits d'autres habitation mais n'est pas prégnante. *La covisibilité pourrait y être indirecte, sans générer de risque de concurrence visuelle.* Ainsi la sensibilité de covisibilité est négligeable.

Saint-Avit-les-Guespières

Le **domaine de Rabestan** (MH n°31) est situé sur la commune de Saint-Avit-les-Guespières, au sud-est d'Illiers-Combray et au nord-ouest de la ZIP.

Inscrit Monument Historique en février 1987, la première mention de Rabestan remonte à 1130. Entre 1430 et 1440, le château fort fut presque entièrement détruit. Le donjon seul échappa partiellement à la destruction. En 1589, le château fut presque entièrement détruit par les troupes de Henri de Navarre. Il fut réédifié au XVIIème siècle, en plus d'un bâtiment contenant la salle de justice, celle des archives et la chapelle, détruit vers 1858. Il ne reste du château lui-même que l'arase et les murs extérieurs entourés de douves, deux tourelles d'angle et un puits. Au sud, apparaissent encore les vestiges d'une motte féodale. Le site est *délimité par un mur de pierres et présente en son sein de nombreux arbres, en plus de ceux de l'allée plantée menant au domaine*. La sensibilité de visibilité est nulle.

Carte 83 : Domaine de Rabestan



Inséré dans de la végétation, il apparait comme un bosquet quelconque dans l'horizon. Sa sensibilité de covisibilité est nulle.

Villemaury

Le **moulin à vent de Frouville-Pensier** (MH n°32) est situé sur la commune de Villemaury, au sud-est de Châteaudun et au sud de la ZIP.

La présence d'un moulin est attestée à cet emplacement dès le XIIIème siècle. Le moulin-tour se compose d'un soubassement en pierre de taille. Les murs construits en moellons sont étayés par des chaînes de pierre harpées et sont cintrés au milieu par un bandeau de pierre. Des plaques de pierre gravées placées au-dessus de la porte d'entrée, indiquent l'année de construction et le nom du meunier qui a fait édifier le moulin. La toiture du moulin pivote sur des rails, lui permettant ainsi d'être orientée. A l'origine, une queue s'emboîtait dans la calotte du toit et permettait de faire pivoter toute la toiture suivant l'orientation du vent. A la fin du XIXème siècle, il y eut l'aménagement d'un système de commande pour faire pivoter la toiture (treuil d'orientation intérieur). A l'intérieur, trois niveaux subsistent, reliés par un escalier. Il a été inscrit en juillet 1988.

Carte 84 : Moulin à vent de Frouville-Pensier



Bien que de la végétation soit présente sur la partie est du moulin, *la ZIP s'oriente au nord où la vue est ouverte sur la plaine agricole*. Les sensibilités de visibilités sont toutefois négligeables du fait de l'éloignement à la ZIP.

Depuis la route secondaire D31, le moulin émerge de l'horizon agricole. *La covisibilité pourrait y être directe, sans générer de risque de concurrence visuelle, au vu de l'éloignement à la ZIP.* Ainsi la sensibilité de covisibilité est négligeable.

Beauce-la-Romaine

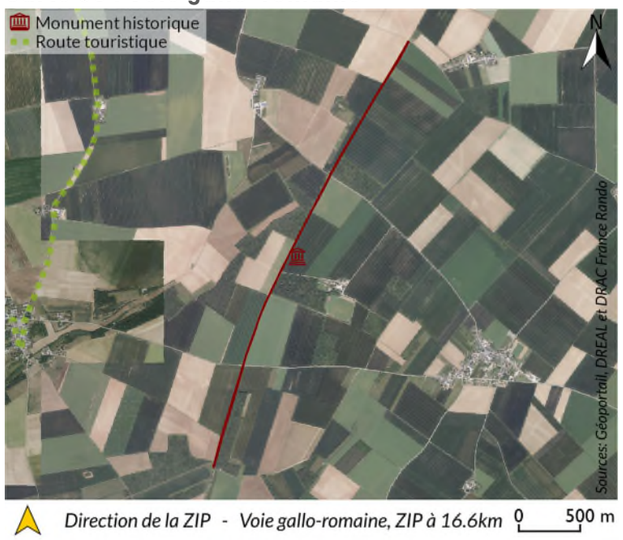
La **Voie gallo-romaine dite Voie de Jules César ou chemin de Chartres** (MH n°34) est située sur la commune de Beauce-la-Romaine, au sud du Moulin à vent de Frouville-Pensier et au sud de la ZIP.

Cette ancienne voie romaine est aujourd'hui un chemin de terre qui traverse la plaine agricole du sud vers le nord-est. Elle a été classée en septembre 1978.

Elle offre *des vues ouvertes et lointaines, lorsqu'il n'y a pas de bosquets tels que le Bois de la Justice ou du lieu-dit Moque-Baril*. Les sensibilités de visibilité sont toutefois négligeables du fait de l'éloignement à la ZIP.

La sensibilité de covisibilité est nulle car la silhouette de *ce site n'est pas identifiable dans la plaine agricole*.

Carte 85 : Voie gallo-romaine



Thiville

Le **Château de Champ-romain** (MH n°35) est situé sur la commune de Thiville, au sud-est de Châteaudun et au sud de la ZIP.

Il a été inscrit partiellement en juin 1978 pour les parties intérieures et classé en décembre 1993 pour les parties extérieures.

En dehors du parc et en contrebas de la ferme, se trouve le potager entouré de canaux d'eau courante, point de départ des promenades formées par une double allée. Ces promenades étaient destinées à relier les jardins de Champ-Romain aux bois de Bapaume. Le château est constitué d'un bâtiment central et de deux ailes. Du côté du château, *les vues sont courtes et closes par la végétation en direction de la ZIP.* Aussi concernant les allées, *les vues sont fermées par la végétation, tout comme le château est noyé dans la masse et n'est pas visible.* Les sensibilités de visibilité et de covisibilité sont nulles.

Carte 86 : Château de Champ-Romain



Chapelle-du-Noyer

Le **Château de Touchebredier** (MH n°36) est situé sur la commune de La Chapelle du Noyer, au sud de Châteaudun et au sud-ouest de la ZIP.
Château datant du XVIIIème siècle, il a été inscrit partiellement en octobre 1971. Un grand bâtiment rectangulaire d'un étage sur rez-de-chaussée se prolonge en deux ailes plus basses qui reviennent en équerre du côté de la cour est. A l'ouest, des ailes très basses sont terminées par de petites tours rondes. La grille d'entrée est posée sur un mur bahut et présente des verticales terminées en fers de lance alternées de flammes. Au sud-est de la cour se trouve une fuye circulaire contenant plus de deux mille boulins et ayant conservé son échelle. A l'intérieur, le grand salon et le salon lui faisant suite sont ornés de boiseries moulurées à panneaux droits de la fin du 18e siècle.

Carte 87 : Château de Touchebredier



Les vues sont courtes et closes par la végétation du domaine en direction de la ZIP. Inséré dans de la végétation, il apparait comme un bosquet quelconque dans l'horizon. Sa sensibilité de covisibilité est nulle.

Mée

Le **Château de Villebeton** (MH n°37) est situé dans le village de Villebeton, au sud-ouest de Châteaudun et au sud de la ZIP.
Il a été reconstruit au XVIIIème siècle, sur l'emplacement d'une ancienne demeure. Il présente un plan en L. Le corps principal, rectangulaire, est flanqué de deux tours circulaires vestiges de l'ancienne demeure. Cet édifice a été fort peu modifié au cours des XIXème et XXème siècles. C'est au cours du premier tiers du XIXème siècle que la chapelle fut élevée dans le parc à l'est du château et que les bâtiments des communs furent remaniés. Les volumes extérieurs ont été conservés. Il a été inscrit partiellement (notamment le château, les
façades et toitures des communs et la chapelle).

Carte 88 : Château de Villebeton



Les vues sont courtes et closes en direction de la ZIP par une habitation et son jardin et en arrière-plan le Bois des Buis. La sensibilité de visibilité est nulle.
La végétation située au sud masque la silhouette du château qui n'est pas visible depuis la D925. *Inséré dans de la végétation, il apparait comme un bosquet quelconque dans l'horizon.* Sa sensibilité de covisibilité est nulle.

Autheuil

L'**église Saint-Avit** (MH n°39) est situé au sein du village d'Autheuil, au sud de Châteaudun et au sud-ouest de la ZIP.
Nef romane du XIIème siècle, elle a été remaniée aux siècles suivants. Elle est flanquée d'un caquetoire édifié au XVIIIème siècle, qui précède un portail de la première Renaissance. Ce dernier est accosté de pilastres et surmonté de chapiteaux composites. Elle a été inscrite partiellement, notamment ses sculptures en juin 1989.
Cette dernière s'inscrit au sein du village d'Autheuil, où *les vues sont courtes et fermées par le bâti*. La sensibilité de visibilité est nulle.
Bien que la silhouette de l'église soit visible depuis la petite route D145 au sud, la ZIP s'insère à l'arrière du lieu de vie, en deçà des frondaisons

Carte 89 : Eglise Saint-Avit

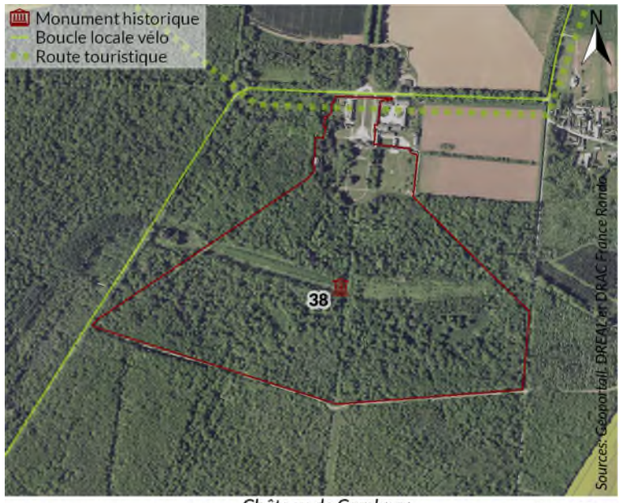


bâties ou boisées. *La covisibilité n'est alors pas possible, du fait de l'absence de visibilité de la ZIP, masquée par le relief et située en dessous de la ligne d'horizon.* Ainsi la sensibilité de covisibilité est nulle.

Fontenay-sur-Conie

Le **Château de Cambray** (MH n°38) est situé sur la commune de Fontenay-sur-Conie, à l'est de la ZIP.
Il a été inscrit partiellement en octobre 2004 pour les façades et toitures du bâtiment principale et celles des bâtiments encadrants la cour, la chapelle, la cour d'honneur et les jardins jusque-là grille du parc. Sa construction remonte entre 1655-1663. Au XVIIIème siècle, édification du deuxième pavillon encadrant le corps central. Depuis le XIXème siècle, la cour d'entrée est encadrée par un corps aveugle d'un bâtiment de ferme et par les écuries. Une chapelle néo-gothique a été aménagée de 1858 à 1862 par Charles Eugène Lambert. Le corps central a été augmenté par deux tourelles qui fournissent des jonctions entre les différentes parties du château par l'architecte Caron. La toiture du corps central a été modifiée. Le parc du château est traversé d'allées dessinant un cadran solaire dont le centre est le château. La première enceinte, entourée d'un petit mur bas et d'une grille réalisée avant 1721, délimite le jardin d'agrément dessiné au XIXème siècle. La demeure présente les éléments représentatifs de l'évolution d'un domaine de Beauce du sud.

Carte 90 : Château de Cambrai



Les vues sont courtes et closes par la végétation du Bois de Cambrai tout autour du domaine, soit aussi vers la ZIP. Inséré dans de la végétation, il apparait comme un bosquet quelconque dans l'horizon. Sa sensibilité de covisibilité est nulle.

Axes de déplacement

Dans l'aire éloignée, les routes continuent de parcourir un paysage alternant entre les plaines agricoles ouvertes de la Beauce et les vallées, du Loir et de la Conie.

Depuis Châteaudun, les routes principales rayonnent, avec la **D955** au direction du sud-est sans orientation vers la ZIP, la **D924** en direction du sud, la **N10** qui est transversale aux aires et axée nord/sud et la **D927** qui traversait déjà l'aire rapprochée en direction du nord-est , ainsi que la **N1010** qui contourne le pôle permet la liaison entre elles.

Au nord, l'**A11** traverse l'aire éloignée sur une diagonale nord-est/sud-ouest, depuis Chartres en direction du Perche-Gouët, sans orientation vers la ZIP.

Les deux lignes ferroviaires **LGV Paris Montparnasse – Tours** et TER **Châteaudun – Chartres** continuent de cheminer à travers la plaine depuis le nord-est sur la même portion à Voves, où elles se séparent temporairement en deux linéaires distincts avant de retrouver un parcours identique.

Les sensibilités des tronçons varient selon les espaces traversés. Leurs rideaux boisés, les reliefs et les lieux de vie vont animer l'horizon, voire créer des masques, tandis que depuis la plaine, les vues sont fréquemment ouvertes. La sensibilité varie de nulle à négligeable selon l'éloignement à la ZIP et l'orientation vers celle-ci ou non.

Itinéraires touristiques

La **route des Blés en Beauce** continue son chemin dans l'aire éloignée dans sa moitié est, à travers la plaine plus ou moins boisée, ainsi que la vallée de Conie au sud-est de la ZIP.

La **V41** est le seul autre itinéraire touristique traversant l'aire éloignée, notamment depuis Illiers-Combray vers le nord-est, à l'arrière de l'A11,

Les sensibilités des tronçons varient selon les espaces traversés. Leurs rideaux boisés, les reliefs et les lieux de vie vont animer l'horizon, voire créer des masques, tandis que depuis la plaine, les vues sont fréquemment ouvertes. La sensibilité varie de nulle à négligeable par la distance.

Eolien

L'aire éloignée de la Beauce comprend tous les parcs éoliens restants. Ils se répartissent en 7 parcs isolés ou ensemble regroupés :

- Au nord/nord-ouest, 4 d'entre eux avec :
    - Le **parc autorisé des Onze Septiers**, composé de 4 éoliennes organisées en ligne sur un axe nord-ouest/sud.
    - Le **parc autorisé des Prieurs**, composé de 8 éoliennes organisées en 2 lignes parallèles égales et aux interdistances régulières sur un axe nord/sud, entre la route secondaire D128 et la petite route D154.
    - Le **parc construit de la Moisson de la Beauce 1**, composé d'une ligne de 5 machines aux interdistances irrégulières entre les deux parties, avec 3 éoliennes et 2 éoliennes de part et d'autre de la route secondaire D28
    - Le **parc construit des Dammarie,** constitué de 6 éoliennes organisées en 2 lignes parallèles égales et aux interdistances régulières, de part et d'autre de la route secondaire D127.
- Au nord-est, 1 ensemble, avec **l'ensemble Voves-Beauvilliers** composé de :
    - Le **parc autorisé des Eoliennes citoyennes 11**, comprenant 6 machines à interdistance régulière sur une ligne presque parallèle à la route secondaire D29.
    - Le **parc autorisé des Eoliennes citoyennes 15**, comprenant 4 machines en ligne le long de la D353 et un plus au sud, le long de la voie ferrée.
    - Le **parc construit des Egrouettes,** comprenant 2 lignes de 2 et 3 machines organisées sur un axe nord-ouest/sud-est comme celui formé par les routes secondaires traversant Voves D10/D29.
    - Le **parc construit un souffle dans la plaine**, comprenant 3 machines, dont 2 qui s'inscrivent en continuité du parc des Egrouettes et 1 à proximité de la route secondaire D22, formant alors une forme de parc sur ligne légèrement courbée depuis la sortie est de Voves et en direction du Nord vers Beauvilliers.
    - Le **parc construit de Génonville**, comprenant 6 éoliennes formant 2 lignes est/ouest.
    - Le **parc construit de Bois de l'Arche**, comprenant 5 machines, en deux parties de part et d'autre de la voie ferrée TER et LGV Atlantique. D'un côté se trouvent 2 éoliennes insérées presque parallèlement aux axes ferroviaires, tandis que de l'autre, 3 éoliennes semblent s'implanter plus en bouquet, dont l'une d'entre elle semble en continuité de la ligne formée des Egrouettes et d'une éolienne du parc un souffle dans la plaine
- A l'est, limite sud-est, 1 ensemble, avec **l'ensemble de Cormainville** suivant une implantation linéaire axée nord-ouest/sud-est, avec :
    - Le **parc construit de Pendloup**, comprenant 6 éoliennes
    - Le **parc construit de Grande Pointe**, comprenant 6 éoliennes
    - Le **parc construit de la Route de Gaubert**, comprenant 7 éoliennes
    - Le **parc construit de la Madeleine**, comprenant 6 éoliennes
    - Le **parc construit de Bois Elie et Buisson**, comprenant 6 éoliennes
    - Le **parc construit de Champart Saint-Benoist**, comprenant 6 éoliennes
    - Le **parc construit de Bois Elie**, comprenant 10 éoliennes.
- Au sud-est, 2 parcs construits :
    - Le **parc construit des 3 Muids**, comprenant 5 éoliennes formant une ligne sur un axe ouest/sud-est, dont seules 2 machines sont dans le territoire d'étude ;
    - Le **parc en repowering de Sainbois**, comprenant 5 éoliennes formant une ligne à interdistance régulière sur un axe est/ouest, dont seule 1 machine est dans le territoire d'étude.

Dans la plaine agricole ouverte, les éoliennes deviennent des repères verticaux dans le territoire. Ils se localisent plutôt en limite d'analyse sur les bords de l'aire éloignée, voire pour certains parcs à cheval entre ce dernier et en dehors du territoire d'étude. Bien que le paysage puisse être ouvert, du fait de l'éloignement entre les parcs et le projet, ils ne seront pas prégnants en même temps. Les covisibilités sont faibles, voire même pour les plus éloignés négligeables.

Synthèse

Dans l'aire éloignée de la Beauce, les sensibilités ne vont pas au-delà du niveau faible. En effet, même si la plaine agricole propose des vues ouvertes, les horizons sont régulièrement occupés par les ripisylves du Loir et de la Conie ou par des boisements ponctuels, limitant les effets de visibilités.

Les deux lieux de vie présents sont 2 villes avec l'une inscrite dans la plaine agricole au nord-est, Voves, et l'autre entre de la Beauce et du Perche-Gouët, au bord du Loir. Elles présentent une sensibilité de visibilité négligeable.

Aussi pour les patrimoines protégés présents dans cette aire, nombreux sont localisés dans des contextes bâtis ou végétalisés par les jardins ou par des bois. La sensibilité de visibilité est tout au plus négligeable, sinon nulle.
En revanche, *3 d'entre eux* présentent une sensibilité faible du fait d'une covisibilité directe, sans toutefois engendrer de concurrence visuelle ou d'effet d'écrasement. Cela concerne le *Moulin à vent Richard* (MH n°19), *l'église Saint-pierre* à Lutz-en-Dunois (MH n°20) et *l'église Saint-Pierre* à Cormainville (MH n°22). Les autres silhouettes de patrimoine ne sont généralement pas identifiables dans le paysage et ne sont donc pas sensibles.

Les *axes de déplacement, voie ferrée et itinéraires touristiques* ont des sensibilités négligeables à nulles en raison de la distance, des boisements et du relief.

De nombreux parcs éoliens sont présents dans cette aire et uniquement dans cette unité paysagère. On dénombre 7 secteurs, comprenant en tout 18 parcs éoliens confondus. Du fait de l'éloignement entre les parcs et la ZIP, les parcs ne seront pas prégnants en même temps. *L'ensemble de Cormainville* ainsi que le *parc autorisé des Prieurés* présentent des sensibilités faibles, tandis que tous les autres sont négligeables.

Carte 91 : Sensibilités des éléments de l'aire éloignée dans la Beauce

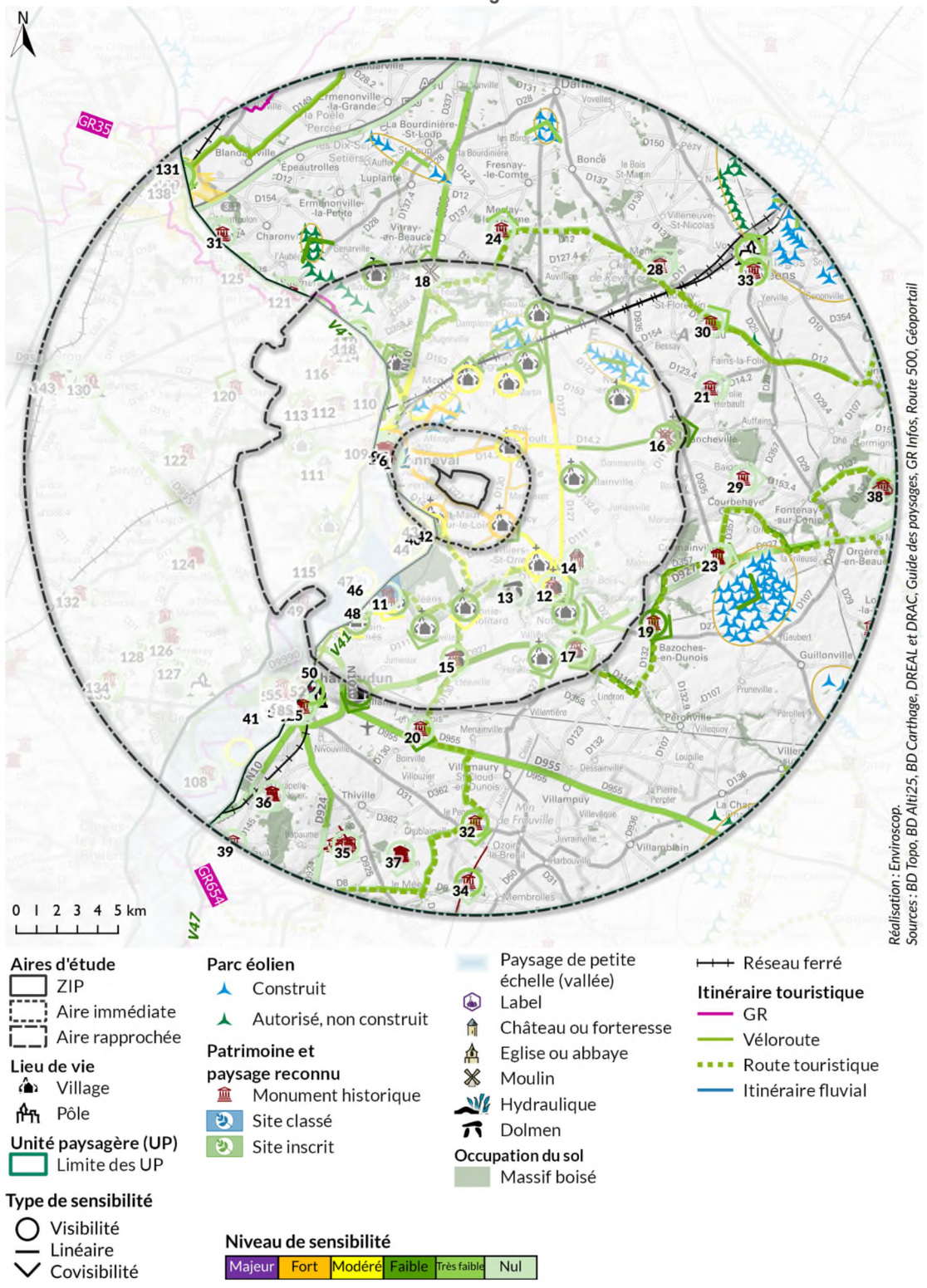


Tableau 24 : Synthèse des sensibilités de l'aire éloignée dans la Beauce

ID	Nom	Catégorie	Distance à la ZIP	Localisation	Enjeu	ZIV max (°vertical)	Contexte paysager	Type de vue vers la ZIP	Sensibilité de visibilité	Silhouette	Sensibilité de covisibilité
A019	D955	Principale	11,36 km		Significatif	0,87°			Négligeable		
A020	D924	Principale	13,19 km		Significatif	0,77°			Négligeable à nulle		
A021	A11	Voie rapide	16,65 km		Principal	0,61°			Négligeable à nulle		
A024	Chartres - Courtalain-Saint-Pellerin	Ligne TER	18,35 km		Significatif	0,51°			Négligeable à nulle		
I012	V40 - Véloscénie	Véloroute	17,55 km		Principal	0,72°			Négligeable à nulle		
E006	Onze septiers	Autorisé	10,82 km	Saumeray	Significatif	0,79°				Identifiable dans la plaine de Beauce	Faible
E007	Les Prieurs	Autorisé	11,67 km	Saumeray, Charonville	Significatif	0,53°				Identifiable dans la plaine de Beauce	Faible
E008	Pendloup	Construit	12,29 km	Guillonville, Cormainville	Significatif	0,72°				Identifiable dans la plaine de Beauce	Faible
E009	Grande Pointe	Construit	12,76 km	Guillonville, Cormainville	Significatif	0,60°				Identifiable dans la plaine de Beauce	Faible
E010	La Route de Gaubert	Construit	13,04 km	Guillonville, Cormainville	Significatif	0,68°				Identifiable dans la plaine de Beauce	Faible
E011	Bois Elie	Construit	13,54 km	Guillonville, Cormainville, Courbehaye	Significatif	0,66°				Identifiable dans la plaine de Beauce	Faible
E012	La Madeleine	Construit	13,54 km	Cormainville	Significatif	0,62°				Identifiable dans la plaine de Beauce	Faible
E013	Bois Elie et Buisson	Construit	13,80 km	Guillonville, Cormainville	Significatif	0,63°				Identifiable dans la plaine de Beauce	Faible
E014	Moisson de Beauce I	Construit	14,17 km	Bourdinière-Saint-Loup	Significatif	0,67°				Identifiable dans la plaine de Beauce	Négligeable
E015	Champart Saint-Benoist	Construit	14,45 km	Guillonville, Cormainville	Significatif	0,61°				Identifiable dans la plaine de Beauce	Faible
E016	Prototype de Villeau	Autorisé	14,75 km	Villeau	Significatif	0,00°				Identifiable dans la plaine de Beauce	Négligeable
E017	Dammarie	Construit	16,95 km	Dammarie	Significatif	0,00°				Identifiable dans la plaine de Beauce	Négligeable
E018	Eoliennes citoyennes 11	Autorisé	17,73 km	Voves	Significatif	0,25°				Identifiable dans la plaine de Beauce	Négligeable
E019	Un souffle dans la plaine	Construit	18,19 km	Voves	Significatif	0,45°				Identifiable dans la plaine de Beauce	Négligeable
E020	Egrouettes	Construit	18,23 km	Voves	Significatif	0,48°				Identifiable dans la plaine de Beauce	Négligeable
E021	Eoliennes citoyennes 15	Autorisé	18,84 km	Theuville et Beauvillers	Significatif	0,23°				Identifiable dans la plaine de Beauce	Négligeable
E022	3 Muids	Construit	19,12 km	Terminiers	Significatif	0,24°				Identifiable dans la plaine de Beauce	Négligeable
E023	Bois de l'Arche	Construit	19,25 km	Beauvilliers	Significatif	0,00°				Identifiable dans la plaine de Beauce	Négligeable
E024	Génonville	Construit	19,32 km	Voves	Significatif	0,30°				Identifiable dans la plaine de Beauce	Négligeable
E025	Sainbois	Construit	19,70 km	Tournoisis	Significatif	0,41°				Identifiable dans la plaine de Beauce	Négligeable
L045	Voves	Ville	15,46 km	Voves	Significatif	0,55°	Plaine agricole filtrée par les	Filtrée partiellement	Négligeable	Identifiable depuis la D17	Négligeable
L046	Illiers-Combray	Ville	18,03 km	Illiers-Combray	Significatif	0,56°	Plaine agricole filtrée par les jardins et les boisements	Filtrée partiellement	Négligeable	Identifiable depuis la D941	Négligeable
P019	Moulin à vent Richard	MH Inscrit	10,29 km	Bazoches-en-Dunois	Principal	0,92°	Plaine agricole	Ouverte sur la plaine	Négligeable	Identifiable depuis la D132	Faible
P020	Eglise Saint-Pierre	MH Classé	11,18 km	Lutz-en-Dunois	Principal	0,91°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Identifiable depuis la D955	Faible
P021	Eglise de la Folie-Herbault	MH Classé	11,72 km	Eole-en-Beauce	Principal	0,73°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P022	Eglise Saint-Pierre	MH Inscrit	11,77 km	Cormainville	Principal	0,81°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Identifiable depuis la D927	Faible
P023	Grange dîmière (ancienne)	MH Inscrit	11,80 km	Cormainville	Principal	0,80°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P024	Eglise Saint-Etienne	MH Classé	11,97 km	Meslay-le-Vidame	Principal	0,83°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Identifiable depuis la D12	Négligeable
P025	Chapelle dite du Champdé (ancienne)	MH Classé	12,53 km	Châteaudun	Principal	0,55°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P026	Eglise Saint-Valérien	MH Classé	12,53 km	Châteaudun	Principal	0,77°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Identifiable depuis la N10	Négligeable
P027	Couvent des Cordeliers (ancien)	MH part. Inscrit	12,72 km	Châteaudun	Principal	0,00°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P028	Châteaux de Reverseaux	MH part. Classé	12,22 km	Villages Vovéens	Principal	0,63°	Boisé	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P029	Eglise Saint-Sébastien	MH Inscrit	12,43 km	Eole-en-Beauce	Principal	0,65°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P030	Eglise Saint-Jean	MH Classé	13,30 km	Villeau	Principal	0,62°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Peu identifiable dans le paysage	Négligeable
P031	Domaine de Rabestan	MH Inscrit	15,24 km	Saint-Avit-les-Guespières	Principal	0,63°	Boisé	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P032	Moulin à vent de Frouville-Pensier	MH Inscrit	15,45 km	Ozoir-le-Breuil	Principal	0,48°	Plaine agricole	Ouverte sur la plaine	Négligeable	Identifiable depuis la D31	Négligeable
P033	Camp de prisonniers de Voves	MH part. Inscrit	16,39 km	Villages Vovéens	Principal	0,58°	Plaine agricole filtrée par les jardins	Filtrée partiellement ou ouverte	Négligeable	Non identifiable dans le paysage	Nulle

P034	Voie gallo-romaine dite Voie de Jules César ou chemin de Chartres	MH Classé	16,61 km	Beauce-la-Romaine	Principal	0,54°	Plaine agricole	Ouverte sur la plaine	Négligeable	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P035	Château de Champ-Romain	MH part. Classé-Inscrit	16,91 km	Thiville	Principal	0,59°	Boisé	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P036	Château de Touchebredier	MH part. Inscrit	16,91 km	Chapelle-du-Noyer	Principal	0,58°	Boisé	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P037	Château de Villebeton	MH Inscrit	17,37 km	Mée	Principal	0,40°	Bâti et boisé	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P038	Château de Cambrai	MH part. Inscrit	18,71 km	Fontenay-sur-Conie	Principal	0,39°	Boisé	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P039	Eglise Saint-Avit	MH part. Inscrit	20,00 km	Autheuil	Principal	0,82°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Identifiable depuis la D145	Nulle
P074	Immeuble	MH part. Inscrit	12,58 km	Châteaudun	Principal	0,82°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P076	Immeuble	MH part. Inscrit	12,58 km	Châteaudun	Principal	0,82°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P077	Immeuble	MH part. Inscrit	12,59 km	Châteaudun	Principal	0,82°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P081	Immeuble	MH part. Inscrit	12,59 km	Châteaudun	Principal	0,82°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
R131	Illiers-Combray	Label	18,03 km	Illiers-Combray	Significatif	0,56°	Plaine agricole filtrée par les jardins et les boisements	Filtrée partiellement	Négligeable	Identifiable depuis la D941	Négligeable

B.III.1.d. Synthèse des sensibilités dans la Beauce

Dans les aires immédiate et rapprochée les sensibilités sont généralement fortes ou modérées pour les visibilités des lieux de vie. Seul un lieu de vie présent dans la ZIP (Lolon) a une sensibilité très forte. Les silhouettes de village sont sensibles aux covisibilités car elles sont souvent remarquables dans le paysage. Le niveau est fort pour Pré-Saint-Evroult. La sensibilité est modérée pour Bonneval, Villers-Saint-Orien, Conie-Molitard, Moléans, Donnemain-Saint-Mamès et Neuvy-en-Dunois et faible à nulle pour les autres.

Parmi les nombreux patrimoines protégés de la Beauce, les sensibilités de visibilité sont toutes faibles à nulles. En revanche en termes de covisibilité, 2 d'entre eux ont un niveau modéré, comme l'église Notre-Dame de Bonneval (MH et singulier n°6) dont la silhouette est identifiable depuis la route principale N10 et le château de Moléans (MH et singulier n°11), depuis la petite route D111.6.

Le parc éolien de Bonneval est le seul parc de l'aire immédiate. Sa sensibilité de covisibilité est forte et le projet devra tenir compte de la cohérence globale des deux parcs pour une meilleure lisibilité. Les autres parcs éoliens sont localisés dans les aires rapprochée et éloignée. Les situations de covisibilité avec le projet seront rares et les parcs ne seront pas prégnants en même temps donc les sensibilités de covisibilité sont faibles à négligeables.

B.III.2. Vallée du Loir

Véritable « oasis » au milieu du paysage ouvert de la grande culture, le Loir est une antithèse de la Beauce. A la lumière, au vent, à la sécheresse, à l'immensité, à la platitude, cette rivière oppose le relief, l'ombre, l'abri, l'humidité, la limite, l'intériorité. Pour le voyageur qui a traversé la Beauce, passés les boisements du rebord de plateau, c'est une impression de repos qui se dégage. Elle invite à s'arrêter, ce qui explique le développement de l'urbanisation et des loisirs.

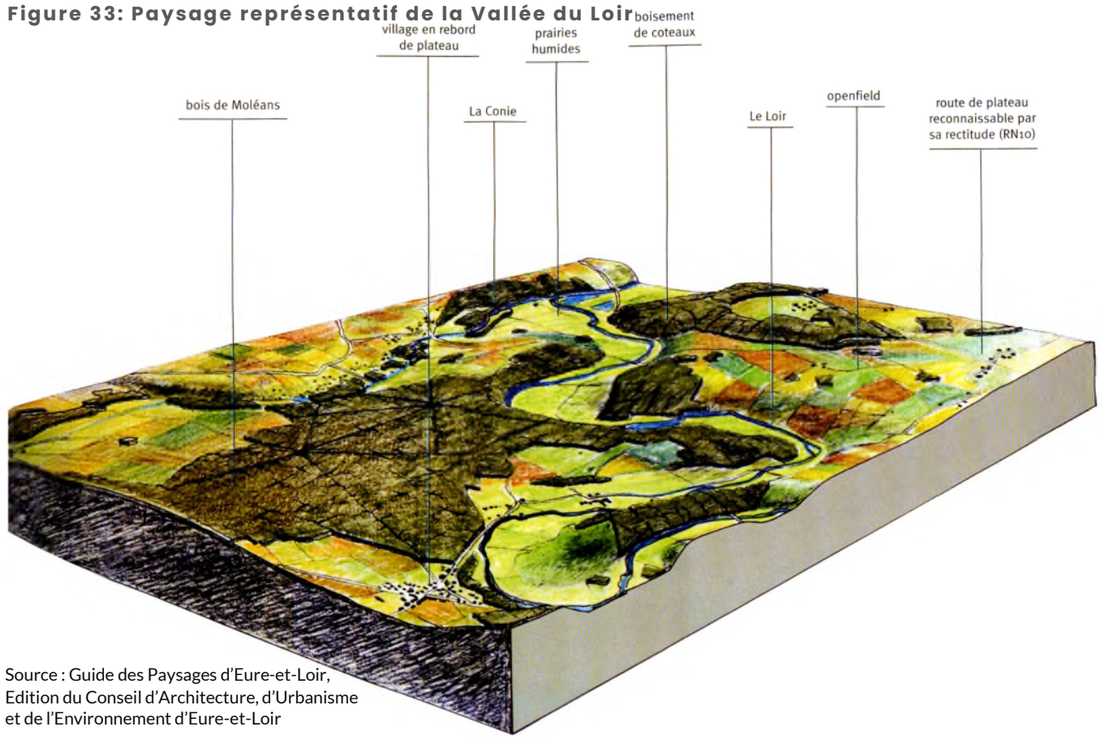
Cette vallée trace la limite ouest de la Beauce. En effet, le passage de la vallée **marque la rupture dans le plateau**. Les quelques kilomètres de paysages dunois entre le Loir et le Perche ne permettent pas de retrouver le « souffle » des grandes étendues de la Beauce.

Avant Bonneval, le Loir est imperceptible. Seuls les éléments qui l'accompagnent (arbres, étangs, prairies) marquent la présence de la rivière. C'est un **micro-paysage à claire-voie**, à l'apparence fragile, qui se devine à peine dans l'horizontalité et la sécheresse du plateau.

Plus en aval, quand la vallée s'encaisse, le décor change fondamentalement, elle devient un **domaine de prairie inondables**. Elles s'étendent entre les différents bras de la rivières, dérivations, les étangs… Quelques fois séparées par des haies et des bosquets.

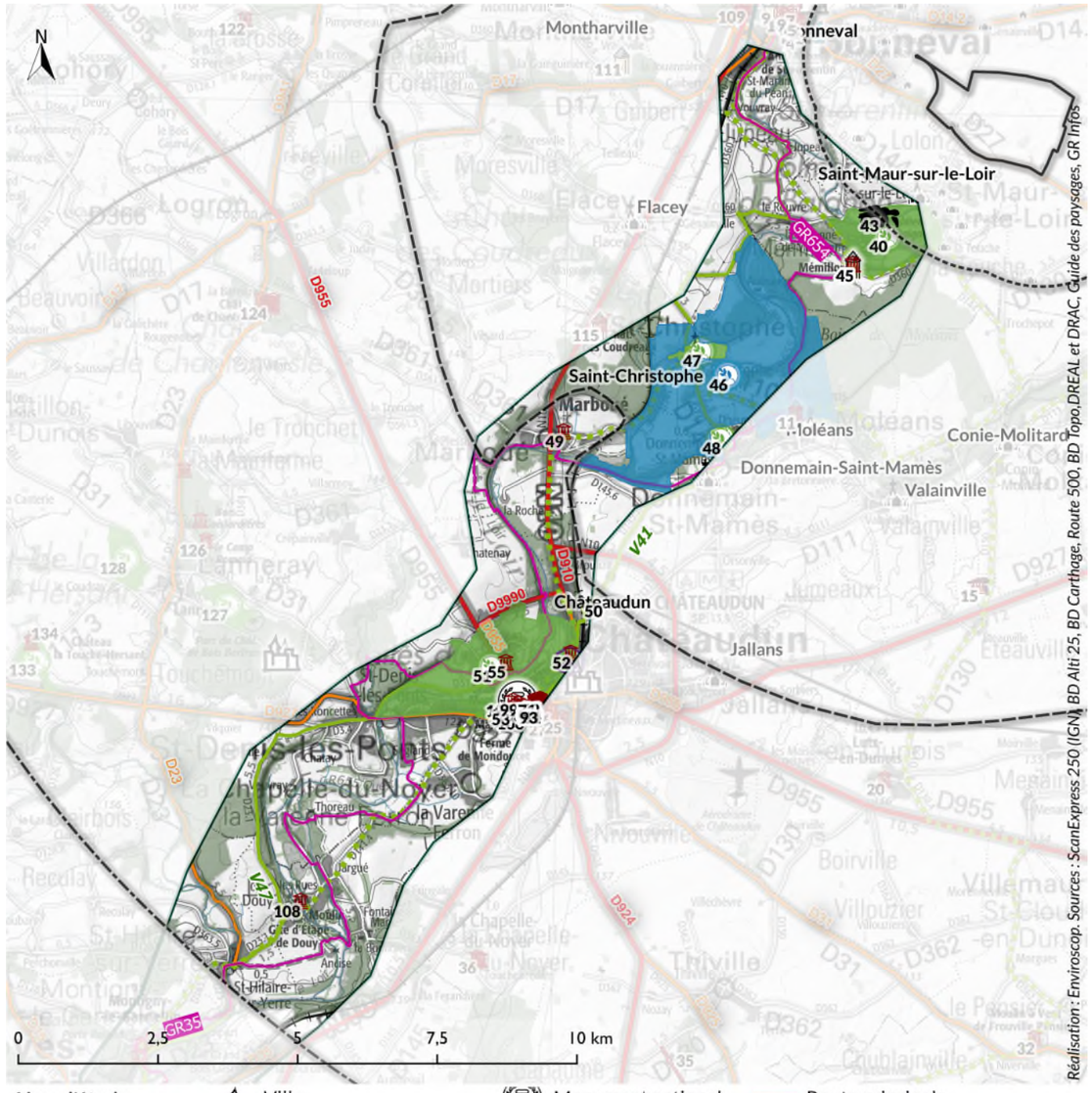
En raison du relief qui limite le champ de vision, **les éléments architecturaux repères dans l'horizon sont rares**. Toutefois le **château de Châteaudun rythme le parcours** de cette rivière.

Figure 33: Paysage représentatif de la Vallée du Loir



Source : Guide des Paysages d'Eure-et-Loir, Edition du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement d'Eure-et-Loir

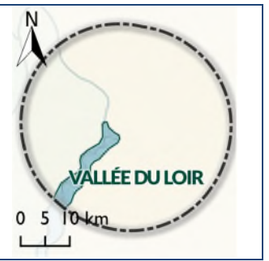
Carte 92 : Unité paysagère de la Vallée du Loir



Caractéristiques paysagères

L'unité paysagère, dans le territoire d'étude, accueille :

- 3 lieux de vie dont 2 dans l'aire rapprochée et 1 dans l'éloignée ;
- 52 éléments patrimoniaux, 1 site classé, 5 sites inscrits, 1 Monument National, 1 paysage reconnu, 4 sites singuliers ;
- 3 routes principales et un réseau secondaire étendu ainsi que 2 GR, 1 véloroute et 1 route touristique.



B.III.2.a. Sensibilités dans l'aire immédiate

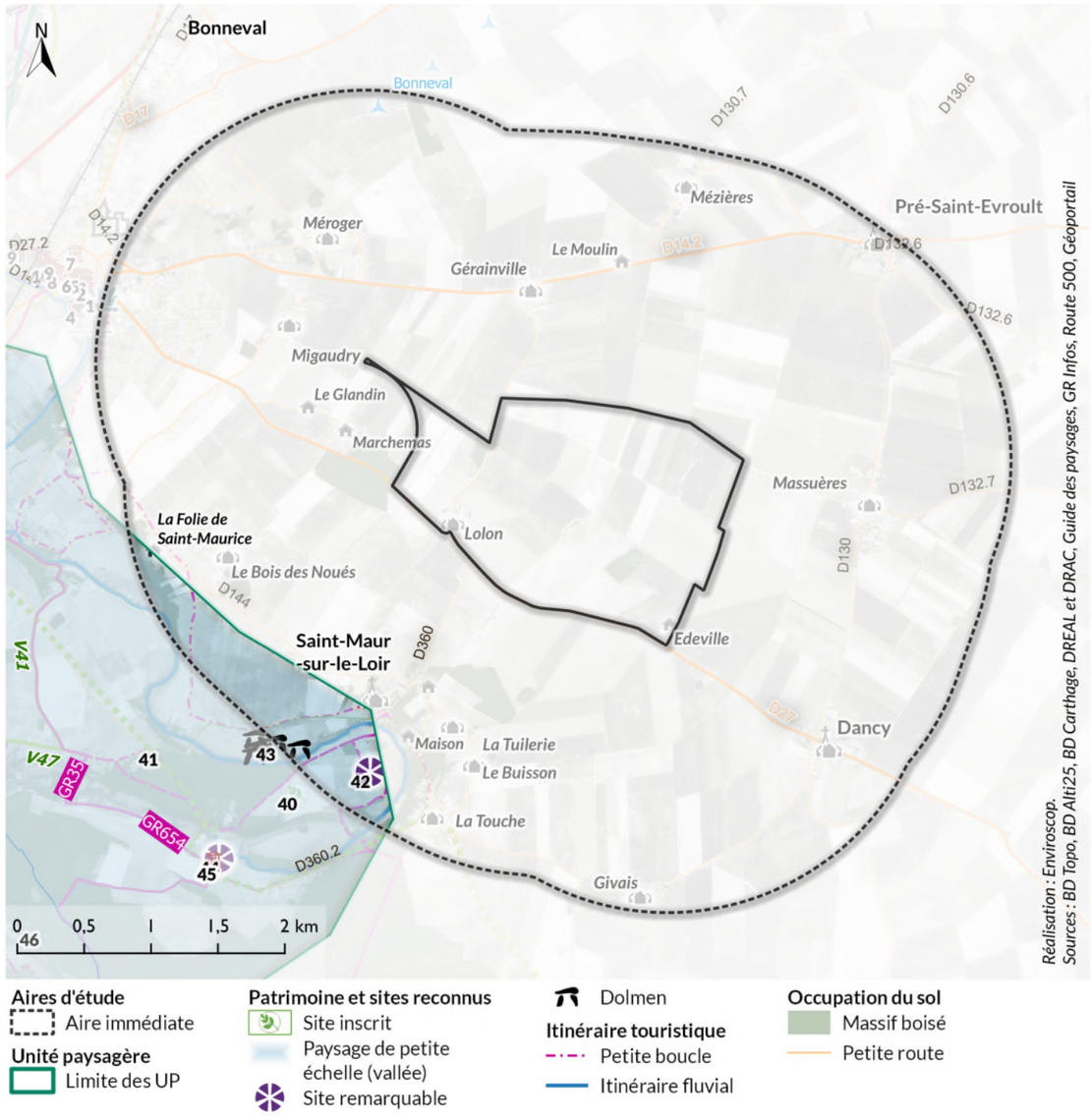
L'aire immédiate de la Beauce comprend :

- 1 site inscrit qui est aussi 1 paysage reconnu et 1 paysage ponctuel lié au Méandre du Loir, 1 site singulier;
- 1 petite route, 4 petites boucles, 1 boucle locale à vélo, 1 route touristique et 1 boucle fluviale.

Tableau 25 : Eléments de l'aire immédiate dans la Vallée du Loir

ID	Nom	Catégorie	Distance à la ZIP	Localisation	Enjeu
A002	D360	Petite route	0,01 km		Particulier
A008	D360,2	Petite route	1,27 km		Particulier
I001	Entre Loir et Conie	Boucle locale	1,26 km		Particulier
I002	Sur la route de Trompe-souris	Boucle locale	1,26 km		Particulier
I003	Boucle n°24 - Sur la route de Trompe-souris	Boucle locale vélo	1,26 km		Particulier
I004	Le bois des Moléans	Boucle locale	1,31 km		Particulier
I005	Au fil du Loir	Fluvial	1,36 km		Particulier
R041	Vallée du Loir	Reco	1,31 km		Principal
P040	La boucle du Loir	Site Inscrit	1,28 km	Saint-Maur-sur-le-Loir	Principal
R042	Méandre du Loir	Ponctuel	1,37 km	Saint-Maur-sur-le-Loir	Principal
R043	Dolmen de Baignon	Tourisme	1,91 km	Saint-Maur-sur-le-Loir	Local

Carte 93 : Vallée du Loir dans l'aire immédiate



Patrimoines et sites reconnus

Vallée du Loir

La **vallée du Loir (singulier n°41)** est le seul paysage reconnu présent sur le territoire d'étude. La partie paysagère reconnue du Loir démarre peu après Bonneval, où le cours d'eau se fait moins discret dans le paysage et s'enfonce dans le plateau vers le sud, au-delà même de l'aire éloignée. Au cours de son évolution, la rivière a développé *des méandres dans sa vallée à fond plat, occupée par des prairies, alors que les coteaux à pentes fortes, sont délimités par des boisements*. Les forêts sont une composante importante des rebords de coteaux. Celles-ci s'épaississent à la rencontre d'autres cours qui affluent vers le Loir. Si la vallée de l'affluent est modeste, la forêt peut l'envahir.

Dans l'aire immédiate, elle comprend **la boucle du Loir** (Site inscrit n°40) support à la reconnaissance du **Méandre du Loir** (singulier n°42).

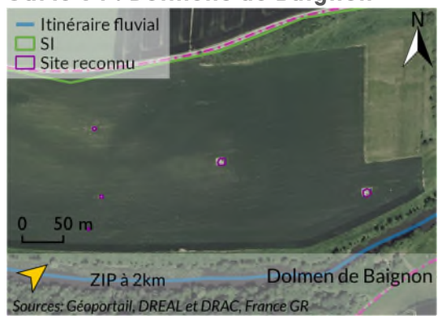
Situé à cheval entre l'aire immédiate et l'aire rapprochée, la reconnaissance de ce site inscrit en novembre 1976, porte sur sa qualité paysagère et le contraste qu'il crée avec le proche plateau Beauceron. A cela s'ajoute les vestiges mégalithiques (Dolmens de Baignon, singuliers n°43) et un patrimoine historique (Domaine de Mémillon MH et singulier n°45 et singulier n°4, dans l'aire rapprochée) présents. A Saint-Maur-sur-le-Loir, le cours d'eau forme une boucle étroite et allongée, encerclant une butte, en créant presque une limite naturelle entre la Beauce et le Perche-Gouët. *La grande culture persiste sur la butte, là où le sol est riche, tandis que dans le fond de vallée et à flanc de coteau, bois, marécages et prairies humides se succèdent*.

De manière générale depuis *le fond de vallée les vues sont courtes et fermées, depuis les prairies inondables elles tendent à être filtrée par la végétation des coteaux, voire offrir des espaces visuels plus ouverts sur certains secteurs cultivés.* Les sensibilités de visibilités de ces sites varient alors de modérées du fait de la proximité du projet à nulles.

Saint-Maur-sur-le-Loir

Les dolmens de Baignon (Singulier n°43) sont situés sur la commune de Saint-Maur-sur-le-Loir, au sud-ouest du village et au sud de la ZIP.
Il s'agirait d'une nécropole établie sur la terrasse alluviale bordant le Loir. De cette nécropole reste les vestiges de cinq dolmens. Ils se trouvent dans un état de dégradation avancé et leurs plans initiaux ne sont plus très reconnaissables. Une publication de 1817 les décrit déjà dans leur état actuel. Ils furent fouillés en 1850, en 1880 et à nouveau en 1890.
Ils s'insèrent dans *la plaine alluviale du Loir, aux horizons délimités par la ripisylve sur la majeure partie de la ZIP, de l'est au nord-est. La vue est plus ouverte en direction du nord, où il reste un petit morceau de ZIP.* La sensibilité de visibilité est modérée pour ces mégalithes. Etant peu élevés et situés en fond de vallée, leur silhouette n'est pas identifiable dans la plaine. La sensibilité de covisibilité est nulle.

Carte 94 : Dolmens de Baignon



Axes de déplacement

Deux petites routes traversent cette unité avec la *D360* arrivant du sud-ouest par le *bas du coteau ouvert d'une boucle du Loir* en direction de Saint-Maur-sur-le-Loir avant de partir vers la ZIP dans l'unité voisine et la *D360.2* qui traverse *un épais boisement avant d'atteindre le village de La Touche sans transition*.

Pour les tronçons aux vues ouvertes de la **D360**, la sensibilité est modérée, du fait de la proximité de la ZIP, toutefois modulée par le relief et les boisements présents entre la petite route et la ZIP. Pour les tronçons qui traversent les boisements ou les zones bâtis, comme la **D360.2**, la sensibilité de visibilité est nulle du fait des masques visuels.

Itinéraires touristiques

Les itinéraires touristiques s'appuient sur le méandre de la vallée du Loir, voir le Loir lui-même pour la boucle fluvial en canoë-kayak *Au fil du Loir*, où les *vues sont courtes* du fait du relief et de la ripisylve. Les sensibilités de visibilité sont faibles à nulles.

En effet, le cours d'eau, assez discret représente l'aspect intime du paysage qui prend un caractère romantique, et naturel sur cette boucle du Loir.

La *petites boucles pédestre et cycliste n°24 Sur la route de Trompe-Souris* suivent le parcours de la D360, en suivant le vallon. Leur sensibilité de visibilité est alors modérée à nulle selon les tronçons.

Les *petites boucles Entre Loir et Conie* et *Le bois des Moléans* partagent le même parcours, au sein de la prairie inondable du méandre. Située en fond de vallée, les vues sont courtes et limitées par les boisements entre Saint-Maur-sur-le-Loir et le hameau de La Touche. La sensibilité de visibilité varie de modérément à faiblement sensible selon l'orientation des itinéraires.

Synthèse

Dans cette aire et unité les éléments se concentrent autour du Loir et de sa vallée. L'aire immédiate de la Vallée du Loir ne concerne qu'une toute petite partie au sud-est de l'aire immédiate. Elle est caractérisée par le méandre de la vallée du Loir, entre paysage agricole et prairies alluviales, fond de vallée fermée et flanc de coteau boisés.

Aucun lieu de vie **ne se localise dans l'aire immédiate de la Vallée du Loir.**

Elle concentre autour du cours d'eau, la *boucle du Loir* (Site inscrit n°40) et le *méandre du Loir* (Singulier n°42), ainsi que les *Dolmens de Baignon* (Singulier n°43) et de manière plus générale la *Vallée* elle-même (Singulier n°41), ainsi que les axes de déplacement, telles que les *petites routes D360* et *D360.2* et les *circuits de promenade Au fil du Loir, Sur la route de Trompe-Souris* et les *petites boucles Entre Loir et Conie et le bois des Moléans.*

La sensibilité de visibilité est modérée à nulle selon l'ouverture du paysage.

Aucun parc éolien **ne se situe dans cette aire.**

Carte 95 : Sensibilités des éléments de l'aire immédiate dans de la Vallée du Loir

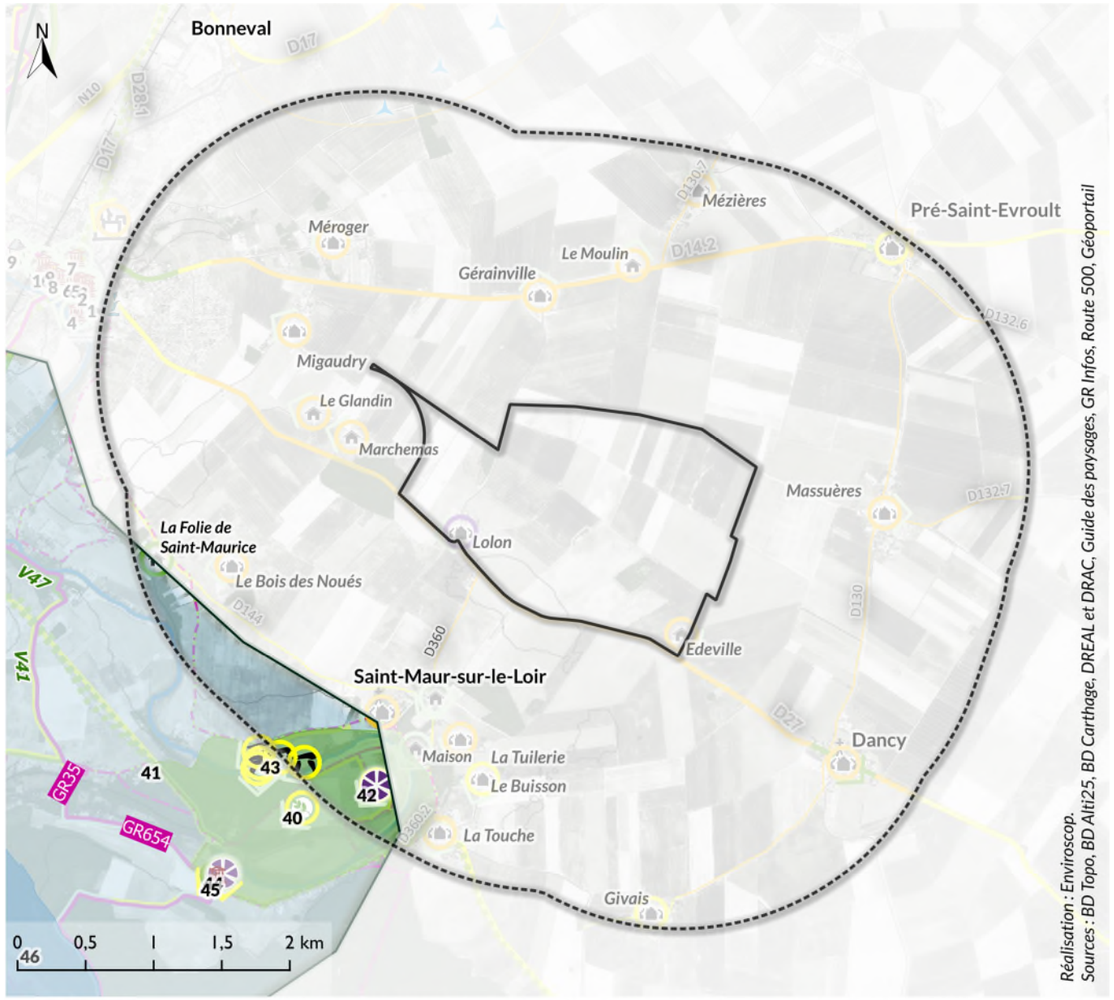


Tableau 26 : Synthèse des sensibilités de l'aire immédiate dans la Vallée du Loir

ID	Nom	Catégorie	Distance à la ZIP	Localisation	Enjeu	ZIV max (°vertical)	Contexte paysager	Type de vue vers la ZIP	Sensibilité de visibilité	Silhouette	Sensibilité de covisibilité
A003	D360	Petite route	0,01 km		Particulier	35,28°	Plaine agricole masquée localement	Filtrée partiellement ou ouverte	Modérée à nulle		
A008	D360,2	Petite route	1,27 km		Particulier	3,49°	Bâti et boisé	Pas de vue	Nulle		
I001	Entre Loir et Conie	Boucle locale	1,26 km		Particulier	5,23°	Plaine agricole filtrée localement	Filtrée partiellement ou ouverte	Modérée à faible		
I002	Sur la route de Trompe-souris	Boucle locale	1,26 km		Particulier	5,64°	Plaine agricole masquée localement	Filtrée partiellement ou ouverte	Modérée à nulle		
I003	Boucle n°24 - Sur la route de Trompe-souris	Boucle locale vélo	1,26 km		Particulier	5,67°	Plaine agricole masquée localement	Filtrée partiellement ou ouverte	Modérée à nulle		
I004	Le bois des Moléans	Boucle locale	1,31 km		Particulier	5,48°	Plaine agricole filtrée localement	Filtrée partiellement ou ouverte	Modérée à faible		
I005	Au fil du Loir	Fluvial	1,36 km		Particulier	4,45°	Vallée boisée	Close par la végétation ou partiellement ouverte	Faible à nulle		
P040	La boucle du Loir	Site Inscrit	1,28 km	Saint-Maur-sur-le-Loir	Principal	6,75°	Fond de vallée filtrée partiellement	Filtrée partiellement ou ouverte	Modérée à nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
R041	Vallée du Loir	Reco	1,31 km		Principal	5,04°	Fond de vallée filtrée partiellement	Filtrée partiellement ou ouverte	Modérée à nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
R042	Méandre du Loir	Ponctuel	1,37 km	Saint-Maur-sur-le-Loir	Principal	5,66°	Fond de vallée filtrée partiellement	Filtrée partiellement ou ouverte	Modérée à nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
R043	Dolmen de Baignon	Tourisme	1,91 km	Saint-Maur-sur-le-Loir	Local	4,53°	Fond de vallée filtrée partiellement	Filtrée partiellement ou ouverte	Modérée à nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle

B.III.2.b. Sensibilités de l'aire rapprochée

L'aire rapprochée de la Vallée du Loir comprend :

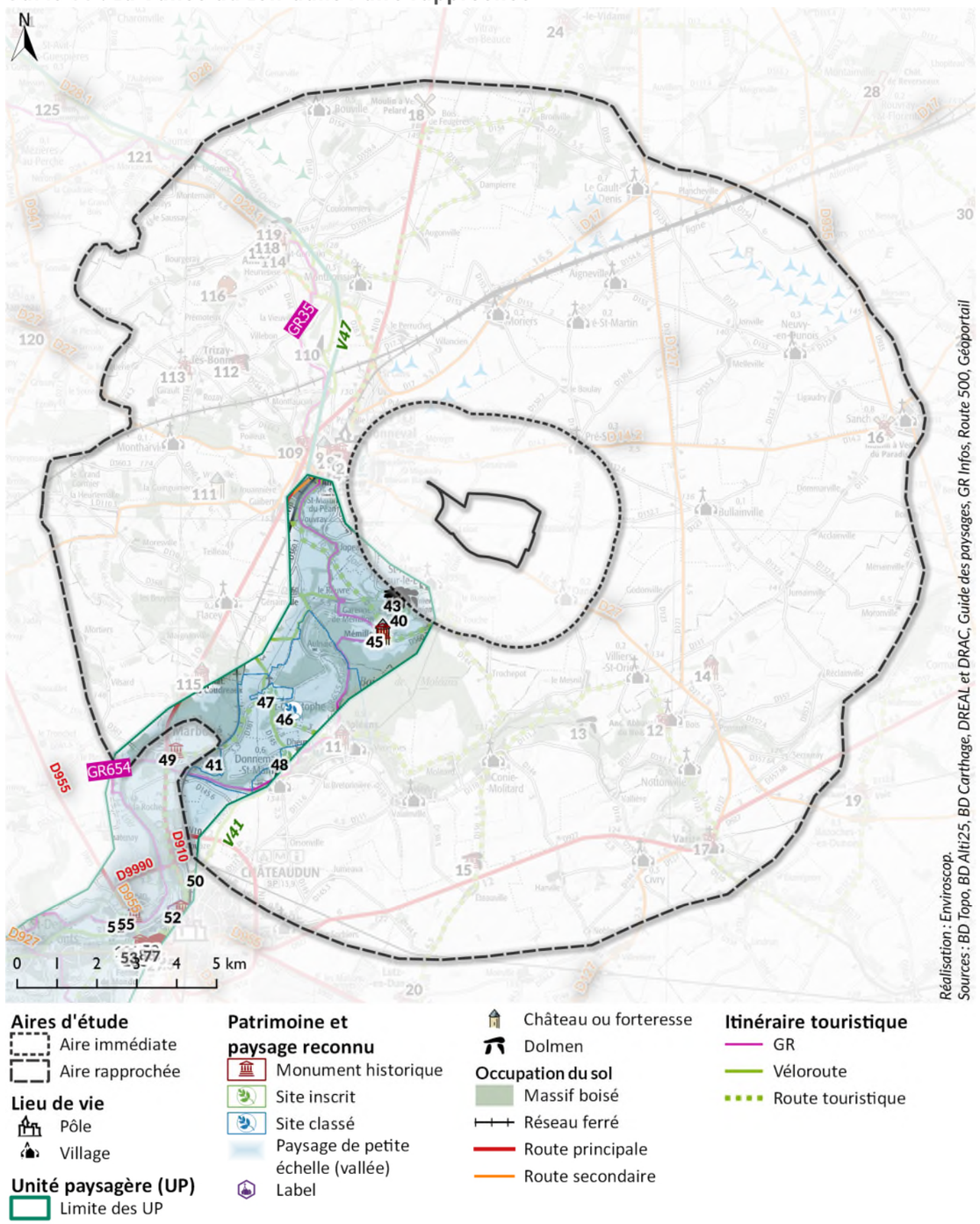
- 2 lieux de vie dont 1 pôle déjà étudié dans l'aire rapprochée de la Beauce et 1 village ;
- 2 patrimoines protégés, 1 Site Classé, 2 Sites Inscrits, 1 Site reconnu et 2 sites touristiques;
- 1 ligne TER ;
- 2 véloroutes et 2 GR.

> A des fins de cohérence de lecture, certains monuments rattachés au pôle de Châteaudun ont été étudiés dans l'unité précédente, au sein de l'aire rapprochée, où se situe le lieu de vie.

Tableau 27 : Eléments de l'aire rapprochée dans la Vallée du Loir

ID	Nom	Catégorie	Distance à la ZIP	Localisation	Enjeu
A022	Châteaudun - Chartres	Ligne TER	2,52 km		Significatif
I008	GR654 - Saint Jacques de Compostelle via Vezelay	GR	2,31 km		Principal
I009	GR35	GR	2,31 km		Principal
I010	V41 - Saint-Jacques à vélo via Chartres	Véloroute	2,31 km		Principal
I011	V47 - Vallée du Loir à vélo	Véloroute	2,31 km		Principal
L042	Châteaudun	Pôle	9,69 km	Châteaudun	Principal
L046	Saint-Christophe	Village	5,82 km	Saint-Christophe	Local
P045	Domaine de Mémillon	MH part. Inscrit	2,88 km	Saint-Maur-sur-le-Loir	Principal
P046	Site de Saint-Christophe	Site classé	3,88 km	Saint-Christophe, Donnemain-Saint-Mamés, Marboué, Moléans	Principal
P047	Village de Saint-Christophe et ses abords	Site Inscrit	5,53 km	Saint-Christophe	Principal
P048	Hameau de Dheury	Site Inscrit	6,61 km	Donnemain-Saint-Mames	Principal
R044	Mémillon	Site reconnu	2,54 km	Mémillon	Principal
R045	Château de Mémillon	MH part. Inscrit	2,63 km	Mémillon	Principal

Carte 96 : La Vallée du Loir dans l'aire rapprochée



Lieux de vie, patrimoines et sites reconnus

Saint-Christophe

Saint-Christophe est un petit village inscrit dans la plaine alluviale du Loir, au bord du cours d'eau. Il est dans le site inscrit du **Village de Saint-Christophe et ses abords** (Site inscrit n°47) et plus largement le **Site de Saint-Christophe** (site classé n°46). Ce village apparait comme le témoin d'un type d'implantation humaine dans la vallée du Loir, coulée verte dans la plaine agricole de la Beauce. *Exposé au sud et adossé à un coteau, le bourg est tourné vers le Loir au sud, et non pas vers la ZIP au nord-est. Il se caractérise par une continuité bâtie*, où l'église de volumétrie simple est orientée comme les habitations. Le Site de Saint-Christophe est relativement étendu et comprend les plaines alluviales du Loir et de la Conie, cultivées, boisées ou marécageuses ainsi que leurs versants boisés.

Carte 97 : Saint Christophe et ses abords



Le coteau nord cultivé et boisé de Saint- Christophe domine la vallée du Loir. La Vallée du Loir à l'amont du village se compose en un double méandre générant des talus imposants aux abords extérieurs. *Les vues sont relativement courtes et fermées par le relief et la végétation, ainsi que la végétation des jardins pour la partie est du village*. La sensibilité de visibilité est négligeable pour le lieu de vie, tout comme le site inscrit. Le site classé étant plus étendu, il comprend *des poches plus ouvertes, à l'est du village depuis la plaine alluviale et plus au nord sur un coteau, où les vues sont localement plus ouvertes et laissent visibles une partie de la ZIP, malgré la végétation abondante du Loir*. La sensibilité varie alors de modérée du côté du coteau, à faible pour la plaine alluviale à l'est à nulle partout ailleurs où les vues sont fermées.

Niché dans la plaine, la silhouette du village n'est pas visible depuis les axes au sud. La sensibilité de covisibilité du lieu de vie mais aussi des sites où le village, centralité de ceux-ci est alors nulle.

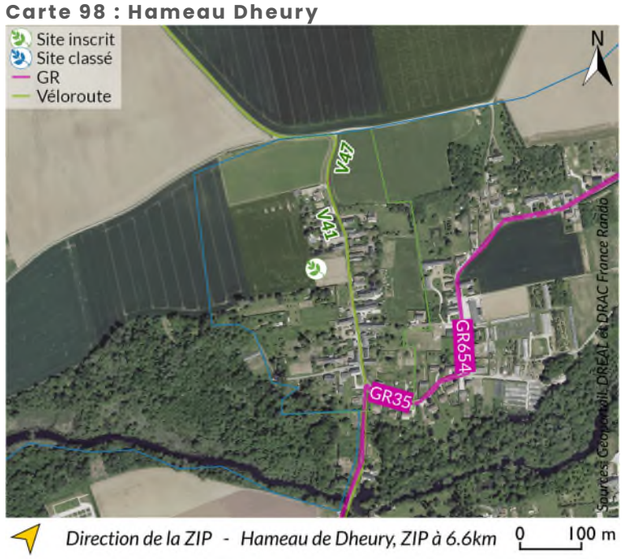
Donnemain-Saint-Mamès

Le **hameau Dheury** (Site Inscrit n°49) est situé au nord de Donnemain-Saint-Mamès de l'autre côté de la rive, sur la pente du coteau nord que longe la Conie et au sud-ouest de la ZIP,

Le site s'articule autour de la rue principale du hameau, les jardins attenants et quelques parcelles cultivées. Le développement urbain respectait une logique de *bâtis groupés ou semi-groupés, où les vues sont courtes, y compris avec les jardins*. Pour les parcelles agricoles notamment au nord, *les vues sont plus ouvertes, bien que la végétation du Loir génère des coulisses végétales plus ou moins lointaines à l'horizon*.

La sensibilité de visibilité du site est alors nulle depuis le hameau et négligeable en limite nord du site au niveau des parcelles cultivées.

Carte 98 : Hameau Dheury



Masqué par la ripisylve de Conie, le site n'est pas identifiable depuis le sud dans l'horizon. Sa sensibilité de covisibilité est nulle.

Mémillon

Le **Domaine de Mémillon,** comprenant les vestiges d'un **Château** (MH et singulier n°45 et site reconnu n°44) se situe sur la commune de Saint-Maur-sur-le-Loir dans la plaine alluviale au sud-ouest de la ZIP.

Le Château a perdu son corps de logis principal, disparu à la suite de sa vente comme bien national mais garde de belles parties. Le pont qui surplombe les douves mène à la cour intérieure en passant sous une porte monumentale. Dans le prolongement de celles-ci se font face symétriquement deux pavillons carrés qui font saillie. Toute la façade nord, qui devait correspondre au corps de logis, a disparu. Deux bâtiments devaient relier les pavillons au corps de logis. L'ensemble agricole se compose de différents bâtiments du XVIème siècle et d'un corps en logis du XVème siècle qui ferment une cour intérieure, close au nord et au sud par deux portes fortifiées. Le corps de logis est flanqué, au nord, d'une tourelle d'escalier. Cet ensemble est le noyau primitif d'habitation à côté duquel fut construit le château du XVIIème siècle.

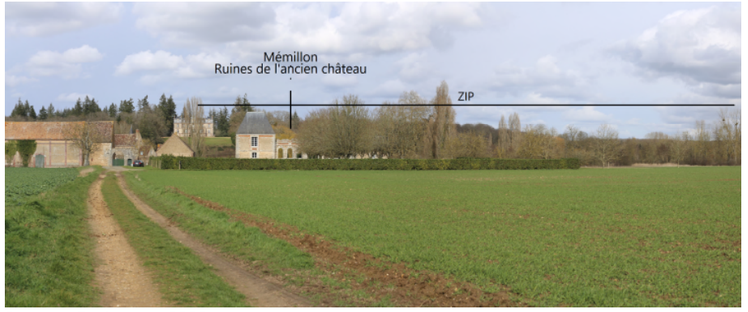
Carte 99 : Domaine de Mémillon

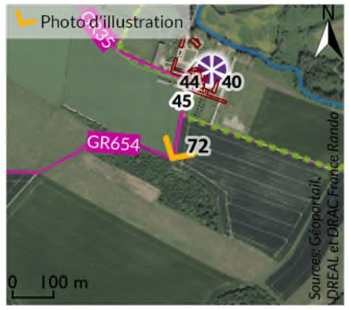


Le site étant situé au pied du Loir, dans la plaine alluviale, l*es vues sont orientées vers le nord-est, en direction de la ZIP*. Bien que limitées par la végétation de la Garenne de Mémillon et le relief de la vallée, la ZIP est visible en arrière-plan de la végétation. à l'arrière du Manoir. Les sensibilités de visibilités sont faibles.

En revanche, celui-ci est visible depuis la D360.2 au sud, sans trop de recul, mais où *la covisibilité pourrait être indirecte* avec un risque de concurrence visuelle avec certaines bâtisses du domaine. Ainsi la sensibilité de covisibilité est modérée.

Photo 72 : Silhouette des vestiges du Château depuis la petite route D360.2 au sud





Sources : Enviroscop, 2023

Axes de déplacement

Seule la voie **TER Châteaudun – Chartres** passe à l'extrémité ouest de l'aire, au sein du Bois des Coudreaux. *Les vues sont courtes et fermée par la végétation dense du bois La* sensibilité de visibilité est nulle.

Itinéraires touristiques

Les GR35 et GR654, les **véloroutes V41 et V47 et la route touristique de la Beauce** dessinent leurs propres méandres transversaux à ceux du Loir. Ainsi, tantôt ils suivent le cours d'eau, tantôt ils traversent les plaines alluviales ou remontent sur les coteaux.

Ainsi, les visibilités sont limitées par le relief et les boisements de la vallée sur la majorité du parcours. Les situations où l'itinéraire traverse des paysages ouverts sont rares et la distance limite la sensibilité à modérée pour les coteaux ouverts les plus proches à nulle pour les espaces boisés.

Synthèse

Dans cette aire et unité les éléments se concentrent autour du Loir et de sa vallée. La Vallée du Loir dans l'aire immédiate ne concerne qu'une toute petite partie au sud-est. Elle est caractérisée par le méandre de la vallée du Loir, entre paysage agricole et prairies alluviales, fond de vallée fermée et flanc de coteau boisés.

1 village **s'implante sur les bords du Loir, sans pour autant avoir une vue orientée vers la ZIP mais plutôt vers le cours d'eau au sud. Il s'agit du *village Saint-Christophe* délimité par le site inscrit du *Village de Saint-Christophe et ses abords* (n°47), tout deux de sensibilité de visibilité négligeables du fait des masques végétaux présents dans les jardins et autour de la plaine alluviale. En revanche, le site classé de *Saint-Christophe (*n°46) qui couvre une aire plus large comprend des coteaux cultivés qui présentent des sensibilités modérées localement. Ailleurs le site est négligeablement, voire n'est pas sensible.**

2 autres patrimoines, le Hameau Dheury **(Site Inscrit n°49)** ***et Mémillon*** **(MH et singulier n°45 et site reconnu n°44) se situent dans cette aire en étant négligeablement sensible pour le premier et faiblement pour le second en termes de visibilité, au vu du contexte de vallée boisée limitant les vues lointaines.**

En revanche depuis le fond de la plaine alluviale sur la D360.2, la covisibilité pourrait être directe avec un effet de concurrence visuelle depuis celle-ci entre la ZIP et les vestiges de Mémillon. La sensibilité de covisibilité y est modérée. Les autres patrimoines ne sont pas sensibles aux covisibilités car leur silhouette n'est pas identifiable dans le paysage.

La *voie TER Chartres-Châteaudun* traverse le territoire au sud-ouest au travers du bois des Coudreaux qui ferme les vues.

5 itinéraires touristiques **serpentent tel le Loir dans cette aire, passant de buttes cultivées ouvertes à des boisements denses clos. La sensibilité de visibilité est modérée à nulle selon l'ouverture du paysage.**

Aucun parc éolien **ne se situe dans cette aire.**

Carte 100 : Sensibilités des éléments de l'aire rapprochée dans la Vallée du Loir

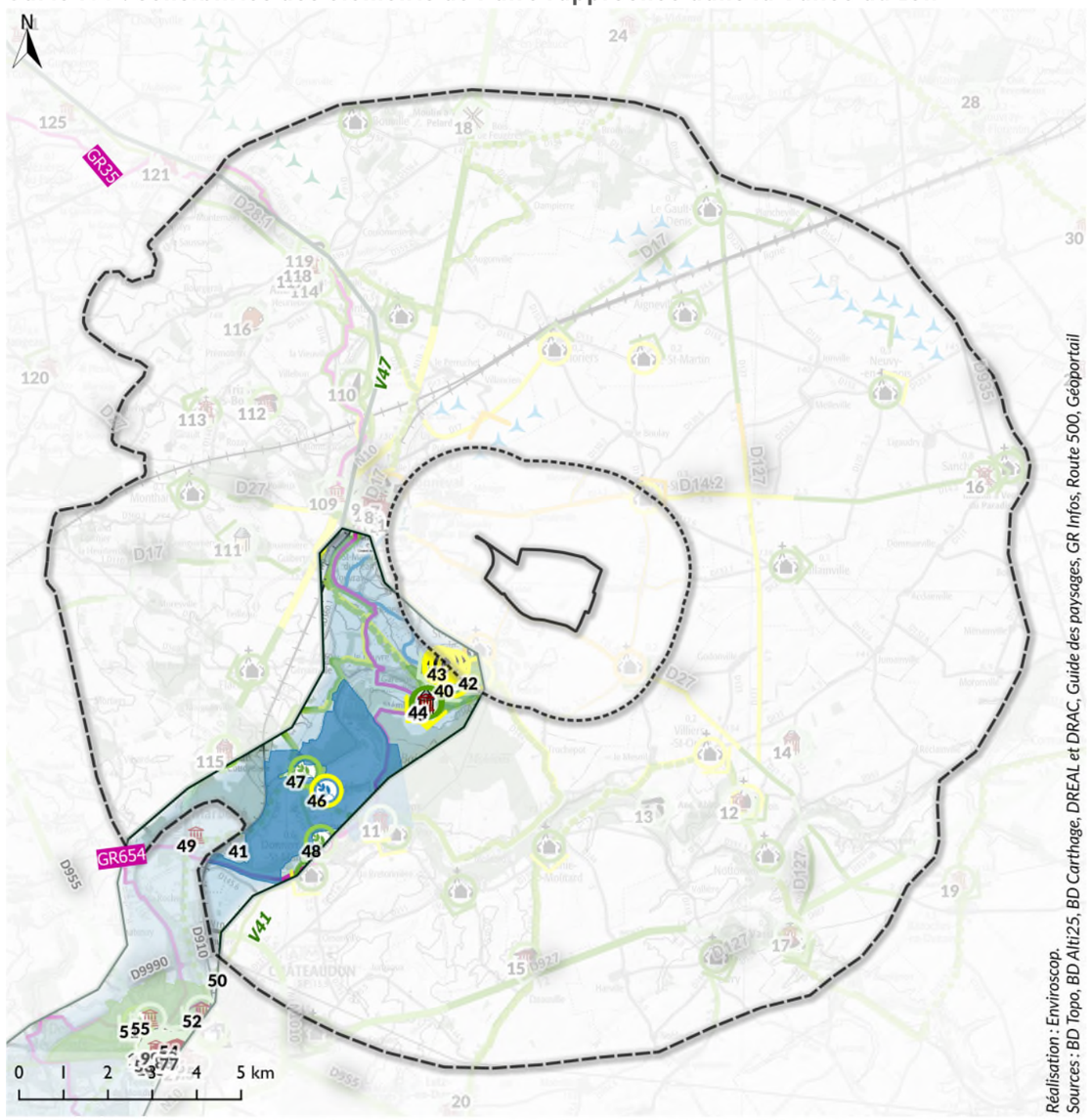


Tableau 28 : Synthèse des sensibilités de l'aire rapprochée dans la Vallée du Loir

ID	Nom	Catégorie	Distance à la ZIP	Localisation	Enjeu	ZIV max (°vertical)	Contexte paysager	Type de vue vers la ZIP	Sensibilité de visibilité	Silhouette	Sensibilité de covisibilité
A022	Châteaudun - Chartres	Ligne TER	2,52 km		Significatif	3,65°	Boisé	Pas de vue	Nulle		
I008	GR654 - Saint Jacques de Compostelle via Vezelay	GR	2,31 km		Principal	3,77°	Vallée boisée, plaine alluviale et coteau cultivé	Limitée par le relief et filtrée partiellement	Modérée à nulle		
I009	GR35	GR	2,31 km		Principal	3,80°	Vallée boisée, plaine alluviale et coteau cultivé	Limitée par le relief et filtrée partiellement	Modérée à nulle		
I010	V41 - Saint-Jacques à vélo via Chartres	Véloroute	2,31 km		Principal	3,87°	Vallée boisée, plaine alluviale et coteau cultivé	Limitée par le relief et filtrée partiellement	Modérée à nulle		
I011	V47 - Vallée du Loir à vélo	Véloroute	2,31 km		Principal	3,87°	Vallée boisée, plaine alluviale et coteau cultivé	Limitée par le relief et filtrée partiellement	Modérée à nulle		
L042	Châteaudun	Pôle	9,69 km	Châteaudun	Principal		Plaine agricole ponctuée de boisements	Coulisses végétales aux horizons plus ou moins profonds	Négligeable	Identifiable depuis la N10	Négligeable
L046	Saint-Christophe	Village	5,82 km	Saint-Christophe	Local	0,85°	Plaine alluviale	Limitée par le relief et filtrée	Négligeable	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P045	Domaine de Mémillon	MH part. Inscrit	2,88 km	Saint-Maur-sur-le-Loir	Principal	2,43°	Vallon boisé	Filtrée partiellement	Faible	Identifiable depuis la D360.2	Modérée
P046	Site de Saint-Christophe	Site classé	3,88 km	Saint-Christophe, Donnemain-Saint-Mamés, Marboué, Moléans	Principal	3,48°	Vallée boisée, plaine alluviale et coteau cultivé	Limitée par le relief et filtrée partiellement	Modérée à nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P047	Village de Saint-Christophe et ses abords	Site Inscrit	5,53 km	Saint-Christophe	Principal	3,48°	Plaine alluviale	Limitée par le relief et filtrée	Négligeable	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P048	Hameau de Dheury	Site Inscrit	6,61 km	Donnemain-Saint-Mames	Principal	3,48°	Vallée boisée, plaine alluviale et coteau cultivé	Coulisses végétales aux horizons plus ou moins profonds	Négligeable	Non identifiable dans le paysage	Nulle
R044	Mémillon	Site reconnu	2,54 km	Mémillon	Principal	4,50°	Vallon boisé	Filtrée partiellement	Faible	Identifiable depuis la D360.2	Modérée
R045	Château de Mémillon	MH part. Inscrit	2,63 km	Mémillon	Principal	1,06°	Vallon boisé	Filtrée partiellement	Faible	Identifiable depuis la D360.2	Modérée

B.III.2.c. Sensibilités de l'aire éloignée

L'aire éloignée de la Vallée du Loir comprend :

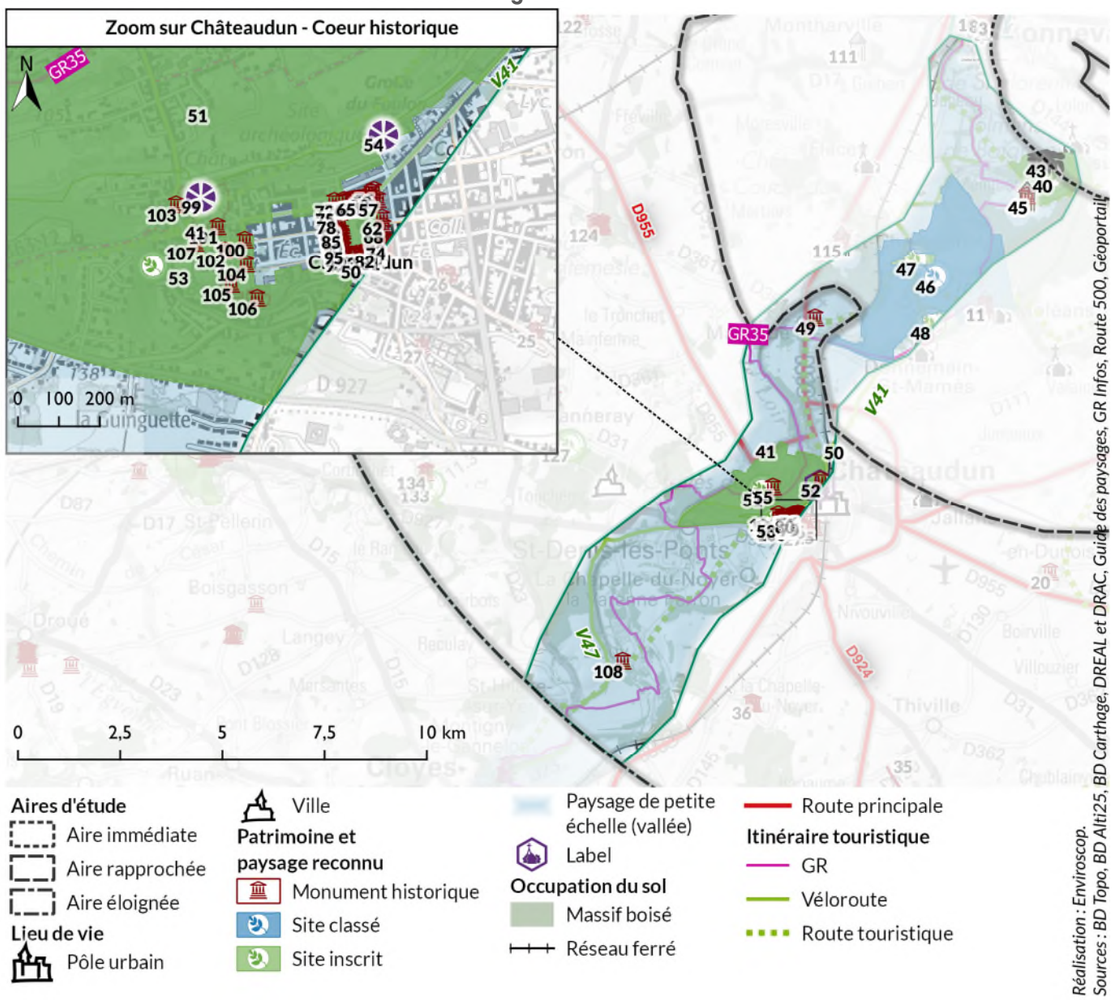
- 1 pôle déjà étudié dans l'aire rapprochée de la Beauce et 1 ville ;
- 50 patrimoines protégés, 2 sites inscrits, 1 site reconnu et 1 pôle labelisé ;
- 3 routes principales et 1 ligne TER ;
- 2GR et 2 véloroutes.

> A des fins de cohérence de lecture, les monuments rattachés au pôle de Châteaudun ont été étudiés dans l'unité précédente, au sein de l'aire rapprochée, où se situe le lieu de vie.

Tableau 29 : Eléments de l'aire éloignée dans la Vallée du Loir

ID	Nom	Catégorie	Distance à la ZIP	Localisation	Enjeu
A018	D9990	Principale	10,76 km		Significatif
I012	V40 - Véloscénie	Véloroute	17,55 km		Principal
L047	Saint-Denis-Lanneray	Ville	13,41 km	Saint-Denis-Lanneray	Significatif
P049	Eglise Saint-Pierre	MH part. Classé	8,70 km	Marboué	Principal
P051	Panorama du château de Châteaudun	Site Inscrit	11,02 km	Châteaudun, Saint-Denis-les-Ponts	Principal
P052	Chapelle Notre-Dame-de-la-Boissière (ancienne commanderie du Temple)	MH Inscrit	11,50 km	Châteaudun	Principal
P053	Ensemble urbain de Châteaudun	Site Inscrit	12,14 km	Châteaudun	Principal
P055	Eglise Saint-Jean-de-la-Chaîne	MH Classé	12,37 km	Châteaudun	Principal
P056	Immeuble	MH part. Inscrit	12,49 km	Châteaudun	Principal
P057	Immeuble	MH part. Inscrit	12,50 km	Châteaudun	Principal
P058	Immeuble	MH part. Inscrit	12,50 km	Châteaudun	Principal
P059	Immeuble	MH part. Inscrit	12,51 km	Châteaudun	Principal
P060	Immeuble	MH part. Inscrit	12,52 km	Châteaudun	Principal
P061	Immeuble	MH part. Inscrit	12,53 km	Châteaudun	Principal
P062	Immeuble	MH part. Inscrit	12,53 km	Châteaudun	Principal
P063	Immeuble	MH part. Inscrit	12,53 km	Châteaudun	Principal
P064	Immeuble	MH part. Inscrit	12,53 km	Châteaudun	Principal
P065	Immeuble	MH part. Inscrit	12,54 km	Châteaudun	Principal
P066	Immeuble	MH part. Inscrit	12,54 km	Châteaudun	Principal
P067	Immeuble	MH part. Inscrit	12,55 km	Châteaudun	Principal
P068	Immeuble	MH part. Inscrit	12,55 km	Châteaudun	Principal
P069	Immeuble	MH part. Inscrit	12,55 km	Châteaudun	Principal
P070	Immeuble	MH part. Inscrit	12,55 km	Châteaudun	Principal
P071	Immeuble	MH part. Inscrit	12,55 km	Châteaudun	Principal
P072	Immeuble	MH part. Inscrit	12,57 km	Châteaudun	Principal
P073	Immeuble	MH part. Inscrit	12,57 km	Châteaudun	Principal
P075	Immeuble	MH part. Inscrit	12,58 km	Châteaudun	Principal
P078	Hôtel de Ville	MH part. Inscrit	12,59 km	Châteaudun	Principal
P080	Immeuble	MH part. Inscrit	12,61 km	Châteaudun	Principal
P082	Immeuble	MH part. Inscrit	12,61 km	Châteaudun	Principal
P083	Immeuble	MH part. Inscrit	12,61 km	Châteaudun	Principal
P084	Immeuble	MH part. Inscrit	12,62 km	Châteaudun	Principal
P085	Immeuble	MH part. Inscrit	12,62 km	Châteaudun	Principal
P086	Immeuble	MH part. Inscrit	12,62 km	Châteaudun	Principal
P087	Immeuble	MH part. Inscrit	12,63 km	Châteaudun	Principal
P088	Immeuble	MH part. Inscrit	12,63 km	Châteaudun	Principal
P089	Immeuble	MH part. Inscrit	12,63 km	Châteaudun	Principal
P090	Immeuble	MH part. Inscrit	12,63 km	Châteaudun	Principal
P091	Immeuble	MH part. Inscrit	12,63 km	Châteaudun	Principal
P092	Immeuble	MH part. Inscrit	12,64 km	Châteaudun	Principal
P093	Immeuble	MH part. Inscrit	12,64 km	Châteaudun	Principal
P094	Immeuble	MH part. Inscrit	12,64 km	Châteaudun	Principal
P095	Immeuble	MH part. Inscrit	12,65 km	Châteaudun	Principal
P096	Immeuble	MH part. Inscrit	12,65 km	Châteaudun	Principal
P097	Immeuble	MH part. Inscrit	12,65 km	Châteaudun	Principal
P098	Immeuble	MH part. Inscrit	12,66 km	Châteaudun	Principal
P099	Château de Châteaudun	Monument National	12,72 km	Châteaudun	Principal
P100	Maison du 16s	MH part. Classé	12,78 km	Châteaudun	Principal
P101	Eglise Saint-Médard (restes de l'ancienne)	MH Inscrit	12,79 km	Châteaudun	Principal
P102	Eglise Saint-Lubin (ancienne)	MH Inscrit	12,82 km	Châteaudun	Principal
P103	Maison Renaissance	MH Classé	12,82 km	Châteaudun	Principal
P104	Maison du 16s	MH part. Classé	12,83 km	Châteaudun	Principal
P105	Hôtel-Dieu (ancien)	MH part. Classé-Inscrit	12,86 km	Châteaudun	Principal
P106	Abbaye de la Madeleine	MH part. Classé	12,86 km	Châteaudun	Principal
P107	Maison de la Vierge et restes de la Porte d'Abas	MH Classé	12,86 km	Châteaudun	Principal
P108	Prieuré Saint-Julien	MH part. Inscrit	18,01 km	Douy	Principal
R054	Grottes du Foulon	Site reconnu	12,31 km	Châteaudun	Significatif
R099	Château de Châteaudun	Monument National	12,72 km	Châteaudun	Principal

Carte 101 : La Vallée du Loir dans l'aire éloignée

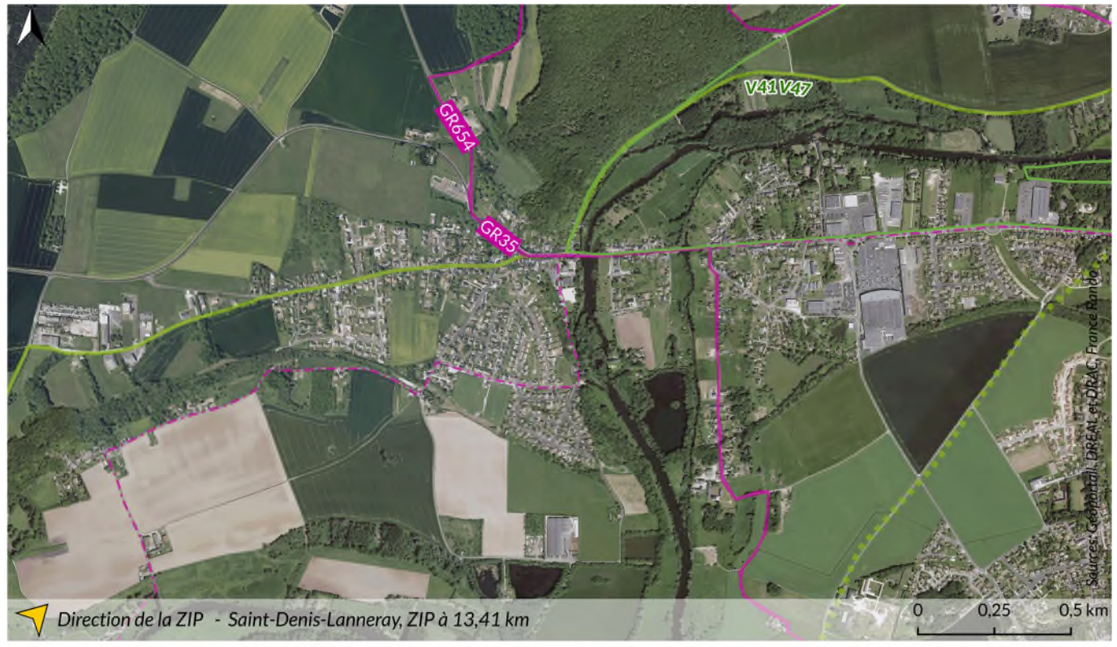


Lieux de vie, patrimoines et sites reconnus

Saint-Denis-Lanneray (partie Saint-Denis-les-Ponts)

Saint-Denis-Lanneray est issue de la fusion des communes de Saint-Denis-les-Ponts et Lanneray. Lanneray se situe plutôt dans la plaine du Perche-Gouët (voir page 109) , tandis que Saint-Denis-les-Ponts est pour une part importante dans la plaine alluviale du Loir, au bord du cours d'eau.

Carte 102 : Saint-Denis, côté Saint-Denis-les-Ponts



Patrimoine et site reconnu
Site Inscrit
Label
Itinéraire touristique
GR
Boucle locale
Véloroute
Route touristique

Historiquement, Saint-Denis-les-Ponts s'est inséré en bord et sur le Loir, comme son toponyme indique. Elle a continué de s'étendre au-delà du coteau dans la plaine cultivée à l'ouest et de part et d'autre du cours sur les bords et dans la plaine alluviale à l'est jusqu'à atteindre Châteaudun, avec laquelle elle forme une conurbation aujourd'hui. Les vues depuis le lieu de vie sont *closes par les continuités bâties en direction de l'est ou par le relief et la végétation du nord au nord-est du Bois de Saint-Martin et la ripisylve du Loir*. La sensibilité de visibilité est nulle.

Le lieu de vie est *bordé au sud par un méandre du Loir ne permettant pas de distinguer sa silhouette*. La sensibilité de covisibilité est nulle.

Marboué

L'**église Saint-Pierre** (MH n°49) est située au sein du village de Marboué, au sud-ouest de la ZIP.
Il s'agit d'une église dont les travaux pour le clocher ont commencé au XIIIème siècle et qui a été terminé à la Renaissance. Elle doit son classement partiel notamment pour cette partie en mars 1908. Cette dernière s'inscrit au sein du village, dans le fond de vallée du Loir , où *les vues sont courtes et fermées par le bâti, le relief et le bois des Coudreaux au nord-est*. La sensibilité de visibilité est nulle.
Sa silhouette est visible de manière très ponctuelle sur la route principale N10 dans des percées végétales, ainsi qu'à l'entrée du lieu de vie. La ZIP n'est pas visible depuis le fond de vallée. La sensibilité de covisibilité est nulle.

Carte 103 : Eglise Saint-Pierre



Douy

Le **prieuré Saint-Julien** (MH n°108) est situé sur un site remarquable entre deux bras du Loir, au sud-ouest de la ZIP.
La chapelle remonte aux XIème-XIIème siècles et fait partie des six chapelles romanes qui jalonnent le bord du Loir sur 80 km. Du prieuré subsistent actuellement l'ancienne maison prieurale, très restaurée au XIXe siècle, le pigeonnier et la chapelle, habilement restaurée en 1967. Cette restauration a fait apparaître dans l'abside des fresques du XIIe siècle remarquablement conservées. La Chapelle a été alors inscrite partiellement en novembre 1995.
De part sa proximité immédiate au cours d'eau, *ses vues sont végétales, courtes et fermées*. La sensibilité de visibilité est nulle.

Carte 104 : Prieuré Saint-Julien



De dimension modeste, celle-ci *ne se signale pas dans le paysage de fond de vallée du Loir*. Sa sensibilité de covisibilité est nulle.

Axes de déplacement

Dans l'aire éloignée, les routes continuent de parcourir un paysage plutôt fermé, ces dernières suivants les bords du fond de vallée du Loir, notamment la **route principale N10**, se transformant en **D910** en se rapprochant de Châteaudun. Leur sensibilité de visibilité est nulle.

La **route principale D955** en arrivant par le nord-ouest de Châteaudun bien que située à l'aplomb de la vallée présente des vues limitées en direction de la ZIP, d'autant qu'elle n'est pas orientée vers elle et n'offre pas réellement de vue vers cette dernière. Sa sensibilité de visibilité est nulle.

La route principale D9990 marque la jonction entre la D955 et la D910. Bien qu'orientée vers la ZIP, la végétation de la ripisylve ferme les vues en direction de celle-ci. Sa sensibilité de visibilité est nulle.

La voie **TER Châteaudun – Chartres** passe à l'extrémité nord de l'unité en direction du pôle urbain. Les vues sont limitées en direction du nord-est vers la ZIP par le relief et de la végétation récurrente le long de la voie. La sensibilité de visibilité est nulle.

Itinéraires touristiques

Les GR35 et GR654, les **véloroutes V41 et V47**, tout comme **la route touristique Blés en Beauce** longent beaucoup plus le relief et notamment *le fond de vallée boisé, en passant par l'espace bâti et clos de Châteaudun*. Les sensibilités de visibilités sont nulles pour ces itinéraires dans l'aire éloignée.

Synthèse

Dans l'aire éloignée de la Vallée du Loir, les sensibilités ne vont pas au-delà du niveau négligeable. En effet, même si certains coteaux et versants proposent des vues plus ouvertes, nombreuses sont celles qui ne sont pas très lointaines en raison des nombreux boisements présents au sein des lieux de vie, le long de la vallée.

La sensibilité de visibilité est négligeable pour le *panorama du Château de Châteaudun* (Site inscrit n°51). Elle est aussi négligeable en termes de covisibilité depuis la N10 au sud pour le *Château de Châteaudun* (Monument National, MH n°99) et *l'église Saint-Jean-de-la-Chaîne* (MH n°53), où la covisibilité est indirecte et les arbres d'alignement de la route principale et les masques végétaux sur différents plans limite la prégnance de la ZIP.

Tous les autres éléments patrimoniaux et reconnus, villes et autres axes de déplacement et itinéraires touristiques ne sont pas sensibles à la ZIP.

***Aucun parc éolien* ne se situe dans cette aire.**

Carte 105 : Sensibilités des éléments de l'aire éloignée dans la Vallée du Loir

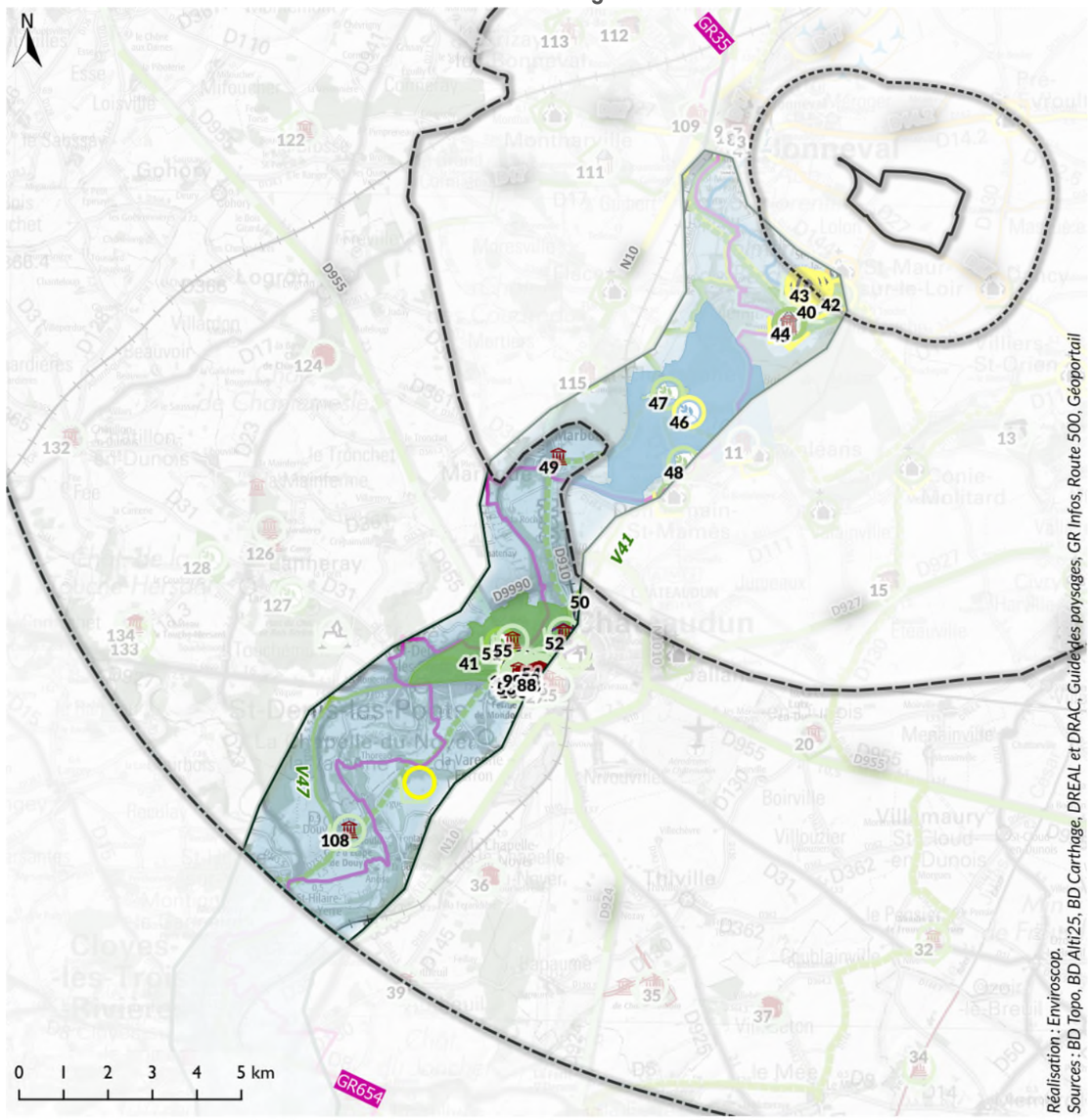


Tableau 30 : Synthèse des sensibilités de l'aire éloignée dans la Vallée du Loir

ID	Nom	Catégorie	Distance à la ZIP	Localisation	Enjeu	ZIV max (°vertical)	Contexte paysager	Type de vue vers la ZIP	Sensibilité de visibilité	Silhouette	Sensibilité de covisibilité
A018	D9990	Principale	10,76 km		Significatif	0,27°	Vallée boisée, plaine alluviale	Pas de vue	Nulle		
L047	Saint-Denis-les-Ponts	Ville	13,41 km	Saint-Denis-Lanneray	Significatif	0,56°	Vallée boisée, plaine alluviale	Pas de vue	Nulle	Identifiable depuis la N10	Nulle
P049	Eglise Saint-Pierre	MH part. Classé	8,70 km	Marboué	Principal	3,48°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Identifiable depuis la N10	Nulle
P051	Panorama du château de Châteaudun	Site Inscrit	11,02 km	Châteaudun, Saint-Denis-les-Ponts	Principal	3,48°	Plaine agricole filtrée localement	Filtrée partiellement ou ouverte	Négligeable	Non identifiable vers la ZIP	Nulle
P052	Chapelle Notre-Dame-de-la-Boissière (ancienne commanderie du Temple)	MH Inscrit	11,50 km	Châteaudun	Principal	2,53°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P053	Ensemble urbain de Châteaudun	Site Inscrit	12,14 km	Châteaudun	Principal	1,43°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Identifiable depuis la N10	Négligeable
P055	Eglise Saint-Jean-de-la-Chaîne	MH Classé	12,37 km	Châteaudun	Principal	0,98°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable vers la ZIP	Nulle
P056	Immeuble	MH part. Inscrit	12,49 km	Châteaudun	Principal	0,02°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P057	Immeuble	MH part. Inscrit	12,50 km	Châteaudun	Principal	0,85°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P058	Immeuble	MH part. Inscrit	12,50 km	Châteaudun	Principal	0,00°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P059	Immeuble	MH part. Inscrit	12,51 km	Châteaudun	Principal	0,84°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P060	Immeuble	MH part. Inscrit	12,52 km	Châteaudun	Principal	0,31°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P061	Immeuble	MH part. Inscrit	12,53 km	Châteaudun	Principal	0,82°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P062	Immeuble	MH part. Inscrit	12,53 km	Châteaudun	Principal	0,82°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P063	Immeuble	MH part. Inscrit	12,53 km	Châteaudun	Principal	0,82°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P064	Immeuble	MH part. Inscrit	12,53 km	Châteaudun	Principal	0,82°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P065	Immeuble	MH part. Inscrit	12,54 km	Châteaudun	Principal	0,82°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P066	Immeuble	MH part. Inscrit	12,54 km	Châteaudun	Principal	0,82°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P067	Immeuble	MH part. Inscrit	12,55 km	Châteaudun	Principal	0,82°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P068	Immeuble	MH part. Inscrit	12,55 km	Châteaudun	Principal	0,82°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P069	Immeuble	MH part. Inscrit	12,55 km	Châteaudun	Principal	0,82°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P070	Immeuble	MH part. Inscrit	12,55 km	Châteaudun	Principal	0,82°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P071	Immeuble	MH part. Inscrit	12,55 km	Châteaudun	Principal	0,82°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P072	Immeuble	MH part. Inscrit	12,57 km	Châteaudun	Principal	0,82°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P073	Immeuble	MH part. Inscrit	12,57 km	Châteaudun	Principal	0,82°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P075	Immeuble	MH part. Inscrit	12,58 km	Châteaudun	Principal	0,82°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P078	Hôtel de Ville	MH part. Inscrit	12,59 km	Châteaudun	Principal	0,82°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P080	Immeuble	MH part. Inscrit	12,61 km	Châteaudun	Principal	0,82°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P082	Immeuble	MH part. Inscrit	12,61 km	Châteaudun	Principal	0,82°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P083	Immeuble	MH part. Inscrit	12,61 km	Châteaudun	Principal	0,82°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P084	Immeuble	MH part. Inscrit	12,62 km	Châteaudun	Principal	0,82°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P085	Immeuble	MH part. Inscrit	12,62 km	Châteaudun	Principal	0,82°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P086	Immeuble	MH part. Inscrit	12,62 km	Châteaudun	Principal	0,82°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P087	Immeuble	MH part. Inscrit	12,63 km	Châteaudun	Principal	0,82°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P088	Immeuble	MH part. Inscrit	12,63 km	Châteaudun	Principal	0,82°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P089	Immeuble	MH part. Inscrit	12,63 km	Châteaudun	Principal	0,82°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P090	Immeuble	MH part. Inscrit	12,63 km	Châteaudun	Principal	0,82°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P091	Immeuble	MH part. Inscrit	12,63 km	Châteaudun	Principal	0,82°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P092	Immeuble	MH part. Inscrit	12,64 km	Châteaudun	Principal	0,82°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P093	Immeuble	MH part. Inscrit	12,64 km	Châteaudun	Principal	0,82°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P094	Immeuble	MH part. Inscrit	12,64 km	Châteaudun	Principal	0,82°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P095	Immeuble	MH part. Inscrit	12,65 km	Châteaudun	Principal	0,82°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P096	Immeuble	MH part. Inscrit	12,65 km	Châteaudun	Principal	0,81°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle

P097	Immeuble	MH part. Inscrit	12,65 km	Châteaudun	Principal	0,82°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P098	Immeuble	MH part. Inscrit	12,66 km	Châteaudun	Principal	0,81°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P099	Château de Châteaudun	Monument National	12,72 km	Châteaudun	Principal	0,81°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Identifiable depuis la N10	Négligeable
P100	Maison du 16s	MH part. Classé	12,78 km	Châteaudun	Principal	0,81°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P101	Eglise Saint-Médard (restes de l'ancienne)	MH Inscrit	12,79 km	Châteaudun	Principal	0,81°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable vers la ZIP	Nulle
P102	Eglise Saint-Lubin (ancienne)	MH Inscrit	12,82 km	Châteaudun	Principal	0,81°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable vers la ZIP	Nulle
P103	Maison Renaissance	MH Classé	12,82 km	Châteaudun	Principal	0,81°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P104	Maison du 16s	MH part. Classé	12,83 km	Châteaudun	Principal	0,69°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P105	Hôtel-Dieu (ancien)	MH part. Classé-Inscrit	12,86 km	Châteaudun	Principal	0,00°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P106	Abbaye de la Madeleine	MH part. Classé	12,86 km	Châteaudun	Principal	0,72°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P107	Maison de la Vierge et restes de la Porte d'Abas	MH Classé	12,86 km	Châteaudun	Principal	0,00°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P108	Prieuré Saint-Julien	MH part. Inscrit	18,01 km	Douy	Principal	0,00°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
R054	Grottes du Foulon	Site reconnu	12,31 km	Châteaudun	Significatif	0,72°	Bâti et boisé	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
R099	Château de Châteaudun	Monument National	12,72 km	Châteaudun	Principal	0,69°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Identifiable depuis la N10	Négligeable

B.III.2.d. Synthèse des sensibilités dans la Vallée du Loir

Du fait de la densité végétale et des coteaux boisés du Loir, *les sensibilités de visibilités* sont généralement négligeables à nulles. Néanmoins elles sont localement faibles à modérées au niveau des buttes agricoles ou plaines alluviales très ouvertes et proches de la ZIP, comme en bordure nord du site classé de Saint-Christophe (n°46).

Insérées dans les pieds de coteau ou en fond de vallée, *les silhouettes des lieux de vie* sont peu sensibles comme Châteaudun, avec la silhouette du Château (Monument National, MH n°99) et l'église Saint-Jean-de-la-Chaîne (MH n°53), ou ne sont pas identifiables dans le paysage, comme Saint-Christophe ou Saint-Denis-Lanneray.

En revanche, *1 patrimoine* de l'aire rapprochée présente une sensibilité de covisibilité. Elle est localement modérée pour *Mémillon* (MH et singulier n°45 et site reconnu n°44) visible depuis le fond de la plaine alluviale sur la D360.2. Les *autres patrimoines* ne sont pas sensibles aux covisibilités car leur silhouette n'est pas identifiable dans le paysage.

***Aucun parc éolien* ne se situe dans cette unité.**

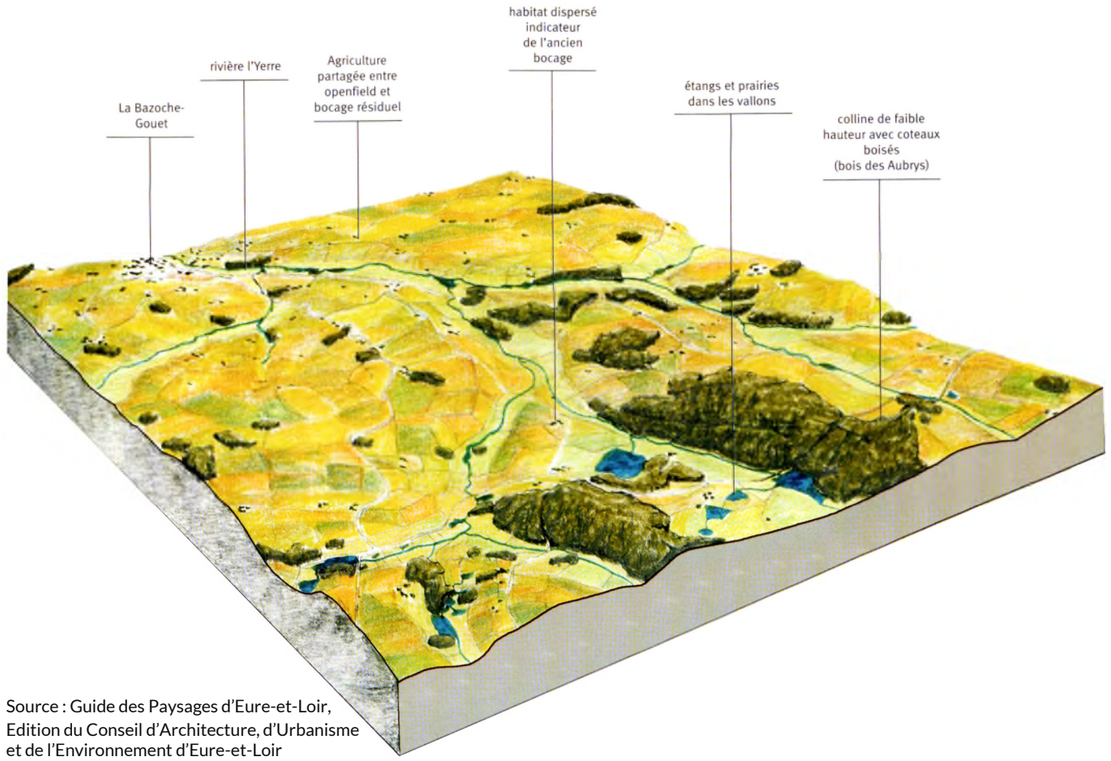
B.III.3. Perche-Gouët

Le **Perche-Gouët** constitue un territoire de transition entre le plateau beauceron et les collines percheronnes à l'ouest : près du Loir. Il est **très ouvert et composé de grandes cultures et de forêts**. Vers l'ouest les vallonnements sont plus prononcés avec les nombreux affluents de la rive droite du Loir. Il devient alors un pays de prairies et de haies bocagères, en particulier dans les vallons très intimes.

Les nombreuses habitations dispersées et le réseau de petits bourgs qui couvrent ce territoire révèlent les traces d'un passé plus bocager qu'aujourd'hui, car **l'openfield beauceron, aidé par la mécanisation avance vers l'ouest sur ces territoires**.

Dans l'est du Perche-Gouët, comme en Beauce, les moindres silhouettes d'objets deviennent **des repères géographiques forts**. Ils évoquent aussi la présence humaine et ses pratiques, contrairement à l'ouest, où les repères s'effacent peu à peu.

Figure 34 : Paysage représentatif du Perche-Gouët

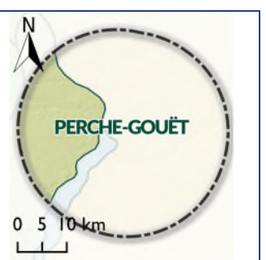


Source : Guide des Paysages d'Eure-et-Loir, Edition du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement d'Eure-et-Loir

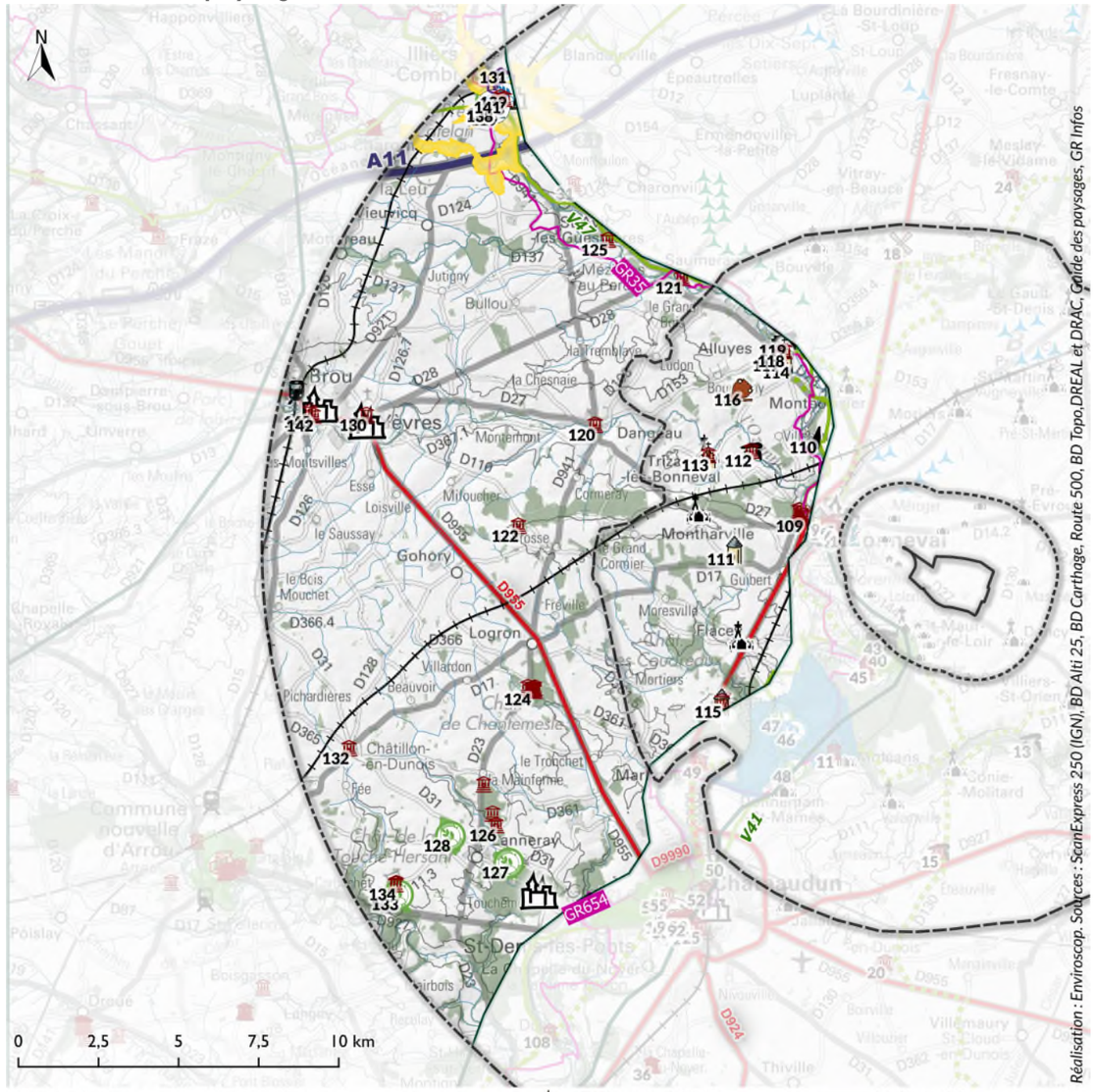
Caractéristiques paysagères

L'unité paysagère, dans le territoire d'étude, accueille :

- 5 lieux de vie dont 4 dans l'aire rapprochée et 1 dans l'éloignée ;
- 28 éléments patrimoniaux et 16 éléments sites reconnus ;
- 1 autoroute, 2 routes principales et un réseau secondaire étendu ;
- 1 LGV et 2 voies ferrées ;
- 2 GR, 2 véloroutes et 1 route touristique.



Carte 106 : Unité paysagère du Perche-Gouët



B.III.3.a. Sensibilités dans l'aire rapprochée

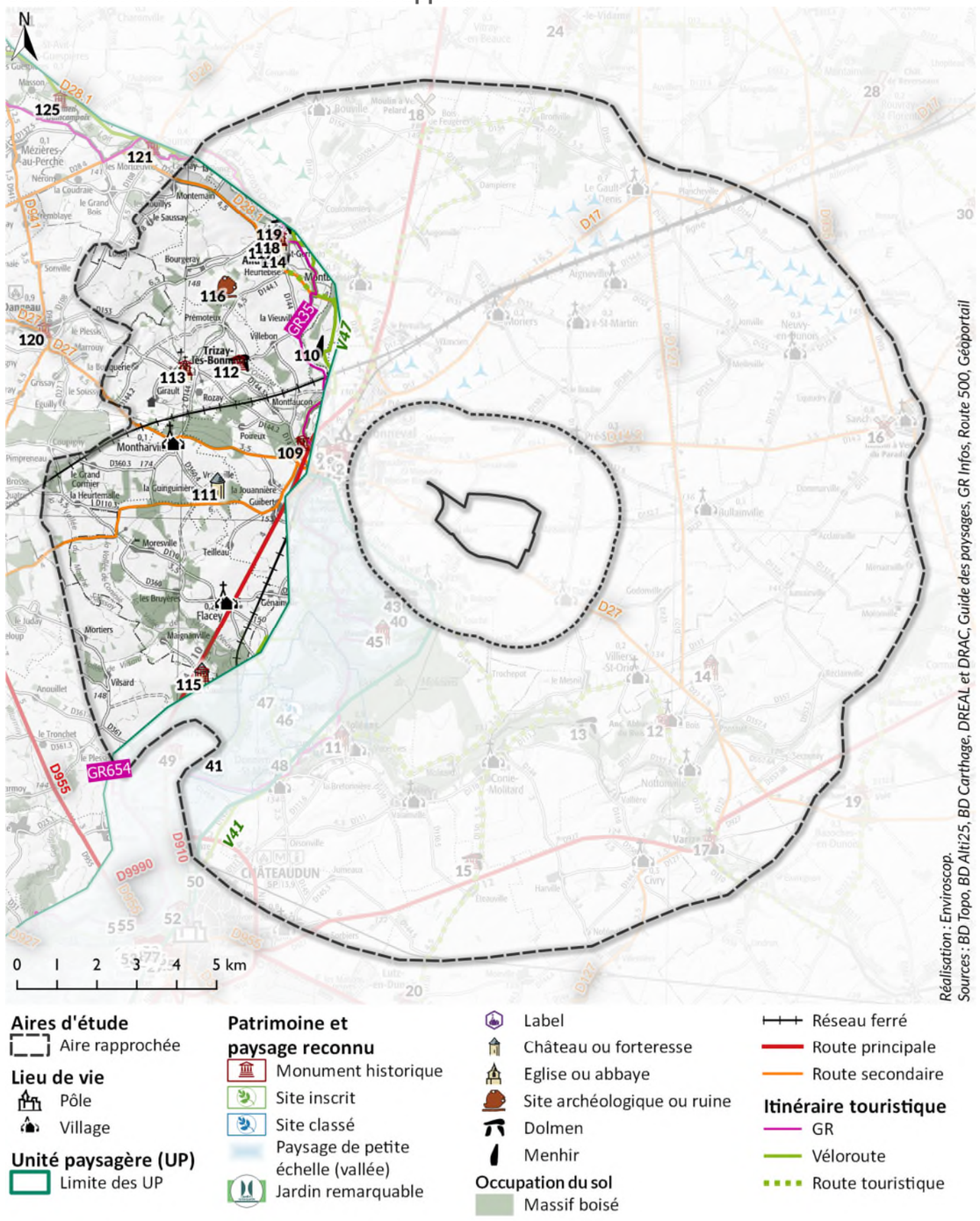
L'aire rapprochée du Perche-Gouët comprend :

- 4 villages ;
- 6 Monuments Historiques et 6 sites singuliers ;
- 2 routes secondaires, 1 route principale et 1 ligne LGV.

Tableau 31 : Eléments de l'aire rapprochée du Perche-Gouët

ID	Nom	Catégorie	Distance à la ZIP	Aire d'étude	Localisation
A009	D17	Secondaire	2,28 km	Rapprochée	
A010	D28.1	Secondaire	2,48 km	Rapprochée	
A011	N10	Principale	2,80 km	Rapprochée	
A023	LGV Paris- Tours	LGV	3,36 km	Rapprochée à éloignée	
L049	Flacey	Village	5,27 km	Rapprochée	Flacey
L050	Alluyes	Village	6,34 km	Rapprochée	Alluyes
L051	Montharville	Village	6,34 km	Rapprochée	Montharville
L052	Trizay-lès-Bonneval	Village	6,41 km	Rapprochée	Trizay-lès-Bonneval
P106	Moulin de Couture	MH Inscrit	3,10 km	Rapprochée	Bonneval
P109	men dit Pierre de Villebon ou de Beaur	MH Classé	5,60 km	Rapprochée	Trizay-lès-Bonneval
P110	Eglise Saint-Martin	MH Inscrit	6,70 km	Rapprochée	Trizay-lès-Bonneval
P112	Château des Coudreaux	MH Inscrit	6,90 km	Rapprochée	Marboué
P114	Château d'Alluyes	MH Classé	7,03 km	Rapprochée	Alluyes
P115	Eglise Notre-Dame	MH Classé	7,12 km	Rapprochée	Alluyes
R107	Menhir	Tourisme	4,36 km	Rapprochée	Montboissier
R108	Château de Vrainville	Tourisme	5,22 km	Rapprochée	Vrainville
R109	Dolmen dit Pierre de Beaumont	Tourisme	5,60 km	Rapprochée	Trizay-lès-Bonneval
R110	Eglise Saint-Martin	Tourisme	6,70 km	Rapprochée	Trizay-lès-Bonneval
R111	Menhir	Tourisme	6,75 km	Rapprochée	Alluyes
R112	Château des Coudreaux	Tourisme	6,90 km	Rapprochée	Marboué
R113	Le Puits de la Motte	Tourisme	7,01 km	Rapprochée	Bourgeray
R114	Château d'Alluyes	Tourisme	7,07 km	Rapprochée	Alluyes
R115	Eglise Notre-Dame	Tourisme	7,12 km	Rapprochée	Alluyes
R116	Dolmen	Tourisme	7,40 km	Rapprochée	Alluyes

Carte 107 : Perche-Gouët dans l'aire rapprochée



Lieux de vie, patrimoines et sites reconnus

Flacey

Flacey est un petit village situé à l'ouest de la ZIP, historiquement installé à l'intersection de voies (D360, D110 et N10). Globalement les habitations ne sont pas orientées vers la plaine agricole et la végétation dans les jardins est omniprésente. Cependant *quelques habitations en frange ouest ont des vues ouvertes orientées vers la ZIP*. La sensibilité de visibilité est présente mais limitée par la distance, soit de niveau faible.
L'église Saint-Lubin se signale dans le paysage par son clocher qui ressort de l'horizon habité, depuis des petites routes notamment D360 à l'ouest.
La covisibilité pourrait être directe entre le village et la ZIP depuis la petite route D360, sans pour autant générer de risque de concurrence visuelle pour le clocher qui n'est pas concerné par la covisibilité directe. Ainsi la sensibilité de covisibilité est faible.

Carte 108 : Flacey



Photo 73 : Visibilités depuis la petite route D110 à l'ouest de Flacey



Sources : Enviroscop, 2023

Photo 74 : Silhouette de Flacey depuis la petite route D360 à l'ouest

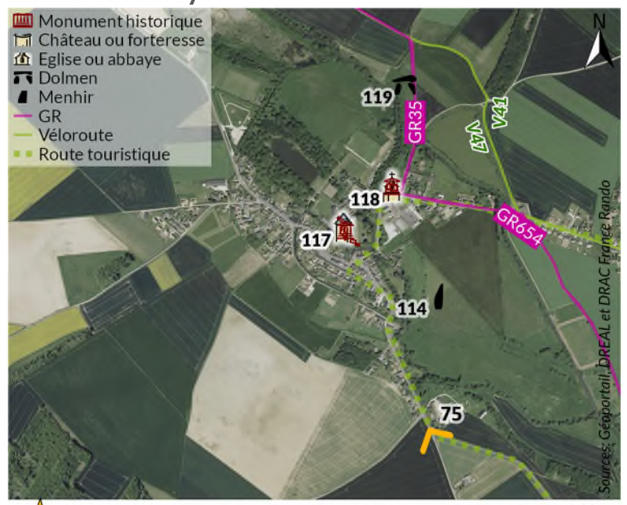


Sources : Enviroscop, 2023

Alluyes

Alluyes est un village qui s'est installé à la confluence de bras du Loir. Le **Château d'Alluyes** (MH et singulier n°114) et l'**église Notre-Dame** (MH et singulier n°115) se situent dans le fond de vallée, tandis que la majorité des habitations se situe sur le coteau sud du Loir, en amont du château.
Les trames arborées des jardins sont denses et limitent les visibilités depuis celles-ci. Aussi, en arrière-plan, la ripisylve du Loir, les boisements du Bois de l'Isle ou du Parc de Montboissier et de Geneviève, génèrent *des coulisses végétales dans le paysage sur différents plans, avec des horizons plus ou moins profonds*. La sensibilité de visibilité est faible pour le village.

Carte 109 : Alluyes



L'**église Notre-Dame** (MH et singulier n°115) se situe en fond de vallée, au nord-est du village. Elle date du XIIème siècle et a été classée en 1994.
Rénovée au XVème siècle, elle a été agrandie au début du XVIème d'un bas-côté construit dans un style mêlant les répertoires gothique et Renaissance. L'église a subi peu de transformations depuis le XVIème siècle, hormis la flèche d'ardoise reconstruite au XIXème siècle. Située en fond de vallée, ses vues sont courtes et fermées par le bâti situé à proximité d'elle. Sa sensibilité de visibilité est nulle.

Le **Château d'Alluyes** (MH et singulier n°114) situé lui aussi dans le fond de vallée date du XIIème siècle. Il a été inscrit partiellement en décembre1925 et classé partiellement en décembre 1980. La seigneurie d'Alluyes était au Moyen-Age, la première des cinq baronnies du Perche-Gouët. Entre la porte fortifiée et le donjon s'élève l'ancienne chapelle Saint-Nicolas terminée par une abside hémicirculaire. Une large porte charretière a été percée dans le mur ouest lors de la transformation de la chapelle en grange. La charpente fut refaite à la fin du XVème et au début du XVIème siècle. Le château est entouré de bâtis ainsi que de végétation. La sensibilité de visibilité est nulle.

Les silhouettes des deux monuments ne sont pas visibles depuis la D28.1, au nord-ouest dans l'axe de la ZIP. Ils sont *masqués par la végétation qui borde le parc ainsi que celle des bras du Loir*. La sensibilité de covisibilité est nulle pour les monuments et de manière plus générale pour celle du lieu de vie qui n'est pas identifiable dans l'horizon.

Photo 75 : Visibilités en direction de la ZIP en frange sud-est de Alluyes



Le **menhir de la Trinité** (Singulier n°114) est un menhir de forme triangulaire situé au sud-est d'Alluyes, tandis que le **dolmen dit Palet de Gargantua** (singulier n°119) est un dolmen situé au nord d'Alluyes. Tout deux s'insèrent dans *la plaine alluviale du Loir, aux horizons délimités par les ripisylves en direction de la ZIP*. Les sensibilités de visibilité sont négligeables pour ces mégalithes. Etant peu élevés et situés en fond de vallée, leurs silhouettes ne sont pas identifiables dans la plaine. Les sensibilités de covisibilité sont nulles.

Le **Puits de la Motte** (Singulier n°116) est un site archéologique situé sur la commune de Alluyes, au sud-ouest du village et au nord-ouest de la ZIP.
Il s'inscrit aujourd'hui au sein d'un épais boisement, entre le bois d'Alluyes et le Bois de Montdétour. *Les vues sont fermées par la végétation, tout comme il est noyé dans la masse et n'est pas visible.* Les sensibilités de visibilité et de covisibilité sont nulles.

Carte 110 : Le Puits de la Motte



Montharville

Montharville est un petit village qui s'est développé en T, à la rencontre de la route secondaire D27 et le long de la petite route D360.4. Globalement les habitations ne sont pas orientées vers la plaine agricole mais avec des vues nord/sud. Pour les habitations aux vues les plus ouvertes, les jardins filtrent les lointains, en plus des boisements présents, comme le bois de Montharville du nord au nord-est la ripisylve du Loir au loin à l'est et le bois du Parc de Vrainville au sud-est. *Les vues sont rythmées par des coulisses végétales*. La sensibilité de visibilité est présente mais limitée par la distance, soit de niveau faible.
L'église de Notre-Dame est visible depuis la route secondaire D27 à l'ouest, bien que *son clocher roman reste discret au sein de l'ensemble bâti*. La ZIP est discrète dans l'horizon, *masquée en grande majorité par le bois de Montharville*. La petite partie visible restante *pourrait entrer en covisibilité avec la silhouette du village sans pour autant être en covisibilité directe avec le clocher* et *sans générer de concurrence visuelle*, que ce soit avec le monument ou avec le village lui-même. La sensibilité de covisibilité est négligeable.

Carte 111 : Montharville

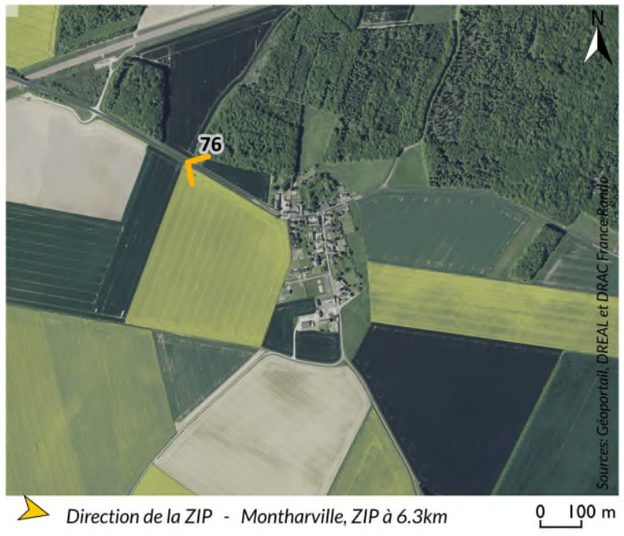


Photo 76 : Silhouette de Montharville depuis la route secondaire D27 à l'ouest



Sources : Enviroscop, 2022

Le **château de Vrainville** (Singulier n°111) est situé sur la commune de Montharville, au sud-est du village et à l'ouest de la ZIP.
Datant du XVIIIème siècle, ce château comporte un bel alignement d'arbres axé nord-ouest/sud-est. Ailleurs il est entouré par un épais bois, celui de son parc. *Les vues sont fermées par la végétation.* La sensibilité de visibilité est nulle.
Sa silhouette émerge de la plaine depuis la petite route D360.4 au nord-ouest, en quittant Montharville. *La covisibilité pourrait être indirecte entre le monument et la ZIP depuis la petite route D360.4, sans pour autant générer de risque de concurrence visuelle*. Ainsi la sensibilité de covisibilité est faible.

Carte 112 : Château de Vrainville



Trizay-lès-Bonneval

Trizay-lès-Bonneval est un village qui s'est installé sur la plaine, non loin du cours de l'Ozanne, à l'intersection de voies (D144.2, D144.1). Les franges urbaines du village sont orientées vers la plaine agricole, bien que la végétation dans les jardins soit présente. *Quelques habitations en frange sud ont des vues ouvertes orientées vers la ZIP*. La sensibilité de visibilité est présente mais limitée par la distance, soit de niveau faible.
L'**église Saint-Martin** (MH et singulier n°113) a été inscrite Monuments Historiques en juin 1984. Composée d'un simple volume à chevet arrondi, cette église est précédée d'un porche à colombage abritant le portail. Ce portail roman de la fin du XIIème siècle constitue l'un des éléments les plus intéressants de cet édifice. Les boiseries sont de la fin du XVIIIème siècle / début du XIXème.
L'environnement habité limite les vues en direction de la ZIP, que ce soit par le bâti ou par les jardins. La sensibilité de visibilité est donc nulle.
Légèrement surélevée par rapport au village, elle se signale dans le paysage par son clocher qui ressort de l'horizon habité, depuis un axe peu circulant, la rue du Breuil au nord-ouest. *La covisibilité pourrait être indirecte entre le clocher et par conséquent le lieu de vie et la ZIP depuis cette rue, sans pour autant générer de risque de concurrence visuelle* pour le clocher. Ainsi la sensibilité de covisibilité est faible. Sur les autres axes, plus circulant, elle n'entre pas en covisibilité avec la ZIP.

Carte 113 : Trizay-lès-Bonneval



Photo 77 : Visibilités en direction de la ZIP en frange sud de Trizay-lès-Bonneval



Sources : Enviroscop, 2023

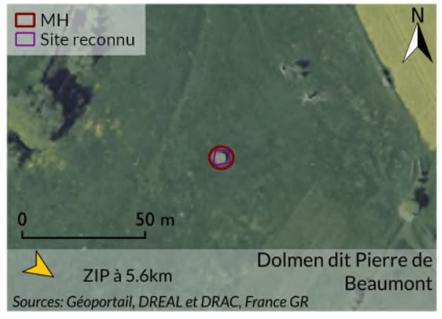
Photo 78 : Silhouette de Trizay-lès-Bonneval depuis la rue du Breuil au nord-ouest



Sources : Enviroscop, 2023

Le dolmen dit Pierre de Beaumont (MH et Singulier n°112) est situé sur la commune de Trizay-lès Bonneval au nord-est du village et au nord-ouest de la ZIP.
Classé Monument Historique en 1889, il s'insère dans *la plaine alluviale de l'Ozanne, aux horizons délimités par les ripisylves en direction de la ZIP*. La sensibilité de visibilité est négligeable pour ce mégalithe. Etant peu élevé et situé en fond de vallée, sa silhouette n'est pas identifiable dans la plaine. La sensibilité de covisibilité est nulle.

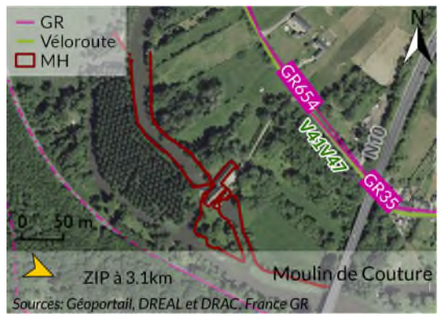
Carte 114 : Dolmen dit Pierre de Beaumont



Bonneval

Le **moulin de Couture** (MH n°109) est un moulin à eau, situé sur la commune de Bonneval à l'ouest du pôle et au nord-ouest de la ZIP.
Il a été inscrit Monument Historique en mars 2017.
Situé au bord du cours du Loir, *les vues sont fermées par la végétation du fond de la vallée, tout comme il est noyé dans la masse et n'est pas visible.* Les sensibilités de visibilité et de covisibilité sont nulles.

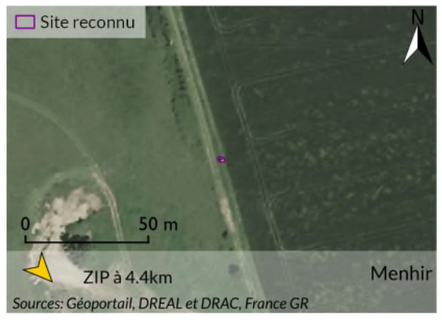
Carte 115 : Moulin de couture



Montboissier

Le **menhir** (Singulier n°110) est situé sur la commune de Montboissier au sud-ouest du village et au nord-ouest de la ZIP.
Le menhir s'insère dans la plaine agricole, où *les vues sont relativement ouvertes sur l'horizon, avec un léger relief du champ.*
La sensibilité de visibilité est faible, du fait de l'éloignement à la ZIP.
La végétation présente au nord-ouest de la ripisylve de l'Ozanne le masque depuis le nord-ouest. La sensibilité de covisibilité est nulle.

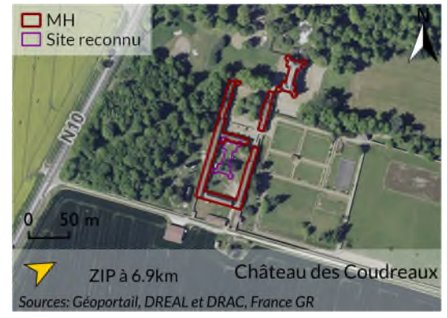
Carte 116 : Le menhir



Marboué

Le **château des Coudreaux** (MH et Singulier n°115) est situé sur la commune de Marboué au sud de Flacey et au sud-ouest de la ZIP.
L'édifice datant XVIIIème siècle fut construit sur l'emplacement d'un ancien manoir. Il présente un corps de logis d'un étage et combles. Il est flanqué de deux pavillons formant saillie en avant et en arrière. Quatre tourelles rondes, vestiges d'un ancien manoir, sont situées aux quatre angles. A côté du château se trouvent de vastes communs de la même époque, un corps de ferme et un potager. Il est inscrit partiellement Monument Historique, notamment pour ses façades et ses toitures et pour ses communs depuis février 1984.
Le château est entouré par le Bois des Coudreaux ainsi que la ripisylve de la Vallée de Terre Neuve. *Il est orienté en direction du sud-est, tandis que la ZIP est au nord-est.* A cela s'ajoute *la présence de la végétation limitant fortement les vues en direction de la ZIP*. La sensibilité de visibilité est négligeable.
Inséré à l'arrière d'un bois, *l'épaisseur végétale ainsi que des corps de ferme masque le château et ses communs depuis la N10* au sud-ouest. La sensibilité de covisibilité est nulle.

Carte 117 : Château des Coudreaux



Axes de déplacement

La **route principale N10** traverse l'aire rapprochée brièvement, en connectant Châteaudun à Bonneval. D'autres axes rayonnent en direction de Bonneval et vers la ZIP, telles que les **routes secondaires D17** depuis le sud-ouest, **D27** depuis l'ouest et **D28** depuis le nord-ouest.

La ligne **LGV Paris Montparnasse – Tours** traverse d'est en ouest l'aire rapprochée, tandis que la ligne TER et la ligne TER **Châteaudun – Chartres** traverse au sud de l'aire, liant Bonneval à Châteaudun.

Les visibilités sont plus ou moins *limitées par les jeux de reliefs collinaires* qui commencent à se former ainsi que les *nombreux boisements distillés dans l'espace agricole, générant des coulisses végétales aux profondeurs de champ variées*. Pour les tronçons où les axes de déplacement traversent des paysages ouverts, la sensibilité est modérée sinon elle bascule rapidement de faible à nulle pour les espaces boisés.

Itinéraires touristiques

Les **GR34 et GR654** traversent très brièvement l'aire rapprochée en suivant le bord du coteau de la vallée du Loir, tandis que les **véloroutes V41 et V47** suivent le cours d'eau en fond de vallée ou au niveau de la plaine alluviale.

La **route touristique des Blés en Beauce** quant à elle s'appuie sur le tracé de la D28, en direction du nord-ouest.

Les vues sont généralement limitées par les ripisylves, que ce soit au niveau du coteau que dans la plaine alluviale. Les sensibilités de visibilités sont négligeables à nulles selon les tronçons.

Synthèse

L'aire rapprochée dans le Perche-Gouët est caractérisée par une grande plaine animée par la ripisylve du Loir en limite est de l'aire, ainsi que des boisements ponctuels dispersés de manière hétérogène sur toute l'aire.

Sur les 4 lieux de vie de l'aire rapprochée, 3 d'entre eux, Flacey, Montharville et Trizay-lès-Bonneval *s'insèrent dans les paysages agricoles, le dernier Alluyes s'est installé à proximité de la Vallée du Loir*. Bien que certaines des maisons en bordure des villages soient orientés vers la ZIP, les vues sont souvent limitées par la végétation, soit issue des jardins, soit des plans successifs plus ou moins éloignés, qui créent différents linéaires boisés, plus ou moins lointains. Ainsi, la sensibilité de visibilité est faible pour tous les lieux de vie.

***3 silhouettes sur les 4 sont visibles depuis la plaine, sans pour autant présenter un niveau de sensibilité marqué, en l'absence de risque de concurrence visuelle*. Il est faible pour Flacey depuis la petite route D360 et Trizay-lès-Bonneval avec son église Saint-Martin (MH et singulier n°113), depuis la rue peu passante du Breuil, tandis qu'il est négligeable pour Montharville depuis la route secondaire D27. La silhouette d'Alluyes n'est pas visible depuis le nord-ouest, dans l'axe de la ZIP.**

***13 monuments historiques et 1 site singulier* se localisent dans l'aire rapprochée du Perche-Gouët. S'ils ne se situent pas au sein de lieu de vie, la végétation présente sur l'unité filtre pour chacun la vue à différents degrés. Seul 1 monument, le Château de Vrainville (Singulier n°111) a un niveau faible, 6 sont négligeables et les autres sont de sensibilité de visibilité nulle.**

***Les sensibilités de covisibilité de tous ces sites patrimoniaux* sont nulles, en dehors de 2 patrimoines qui sont faibles, l'église Saint-Martin évoquée ci-avant et le château de Vrainville (Singulier n°111).**

***Les axes de déplacements* (route principale N10, routes secondaires D17, D27 et D28, ligne LGV) sillonnent l'aire rapprochée, avec des vues plus ouvertes en limite d'unité à l'est. La N10 est celle qui présente sur un tronçon la sensibilité la plus marquée. Ailleurs, l'horizon est plus ou moins lointain, selon la dispersion et la densité du végétal dans cette unité. Ainsi, les sensibilités sont modérées sur le tronçon le plus proche et aux vues les plus ouvertes, faibles voire négligeables en s'éloignant et nulle là où les vues sont courtes et fermées. .**

***Les GR34 et GR654*, ainsi que *les véloroutes V41 et V47* traversent l'aire rapprochée, non loin de la vallée du Loir, où les vues sont courtes en direction de la ZIP en raison du relief et/ou de la végétation du cours d'eau. Leur sensibilité varie de faible à nulle.**

***Aucun parc éolien* ne se situe dans cette aire.**

Carte 118 : Sensibilités des éléments de l'aire rapprochée dans le Perche-Gouët

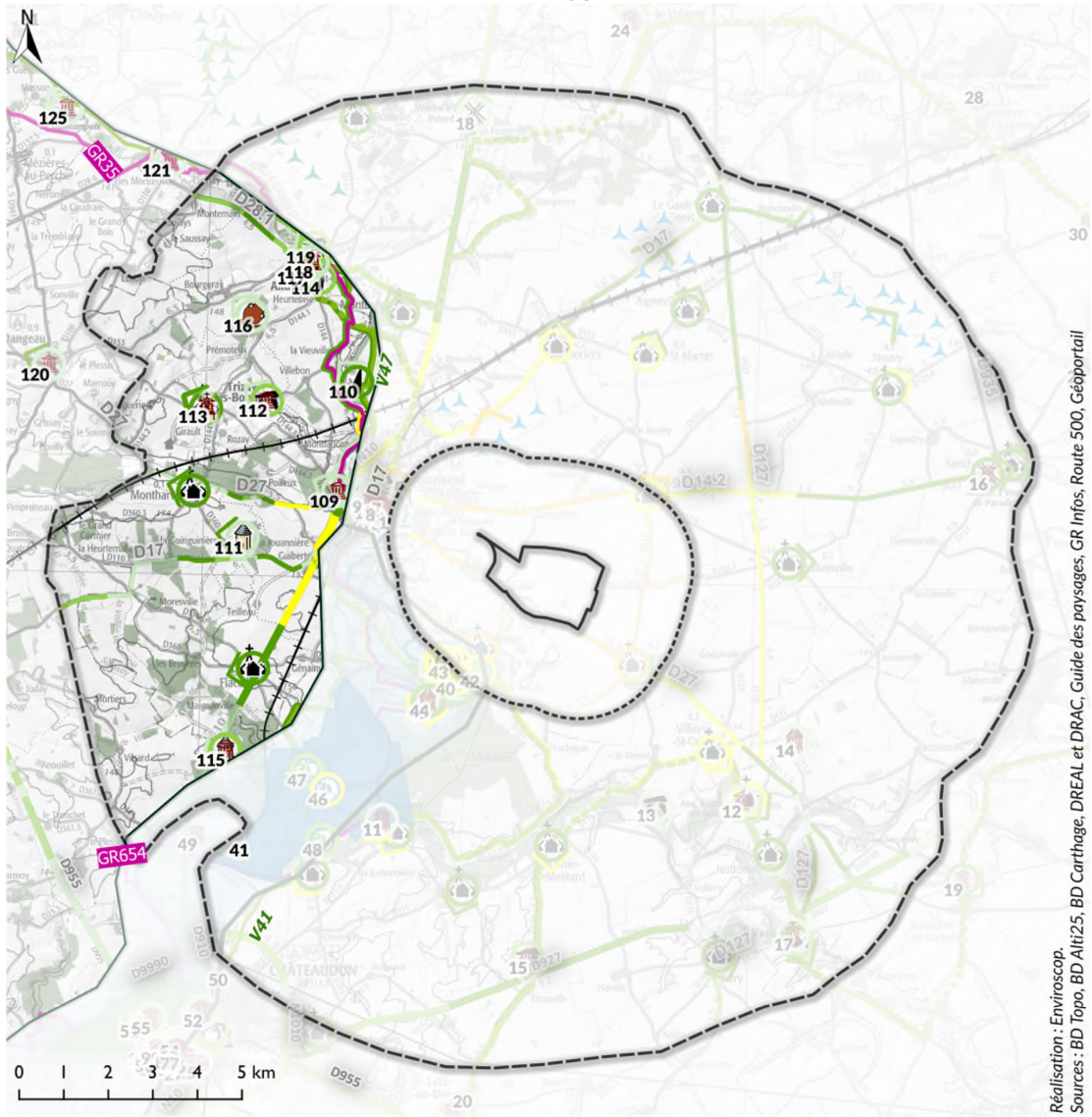


Tableau 32 : Synthèse des sensibilités de l'aire rapprochée dans le Perche-Gouët

ID	Nom	Catégorie	Distance à la ZIP	Localisation	Enjeu	ZIV max (°vertical)	Contexte paysager	Type de vue vers la ZIP	Sensibilité de visibilité	Silhouette	Sensibilité de covisibilité
A010	D17	Secondaire	2,28 km		Local	4,32°	Plaine agricole ponctuée de boisements	Limitée par le relief et filtrée partiellement	Faible à nulle		
A011	D28.1	Secondaire	2,48 km		Local	4,06°	Plaine agricole ponctuée de boisements	Limitée par le relief et filtrée partiellement	Faible à nulle		
A012	N10	Principale	2,80 km		Significatif	3,53°	Plaine agricole ponctuée de boisements	Limitée par le relief et filtrée partiellement	Modérée à nulle		
A023	LGV Paris- Tours	LGV	3,36 km		Principal	2,88°	Plaine agricole ponctuée de boisements	Limitée par le relief et filtrée partiellement	Faible à nulle		
I008	GR654 - Saint Jacques de Compostelle via Vezelay	GR	2,31 km		Principal	3,77°	Vallée boisée, plaine alluviale	Coulisses végétales aux horizons plus ou moins profonds	Négligeable à nulle		
I009	GR35	GR	2,31 km		Principal	3,80°	Vallée boisée, plaine alluviale	Coulisses végétales aux horizons plus ou moins profonds	Négligeable à nulle		
I010	V41 - Saint-Jacques à vélo via Chartres	Véloroute	2,31 km		Principal	3,87°	Vallée boisée, plaine alluviale	Coulisses végétales aux horizons plus ou moins profonds	Négligeable à nulle		
I011	V47 - Vallée du Loir à vélo	Véloroute	2,31 km		Principal	3,87°	Vallée boisée, plaine alluviale	Coulisses végétales aux horizons plus ou moins profonds	Négligeable à nulle		
L049	Flacey	Village	5,27 km	Flacey	Local	1,76°	Plaine agricole filtrée par les jardins	Filtrée partiellement ou ouverte	Faible	Identifiable depuis la D360	Faible
L050	Alluyes	Village	6,34 km	Alluyes	Local	1,45°	Vallée du Loir	Coulisses végétales aux horizons plus ou moins profonds	Faible	Non identifiable dans le paysage	Nulle
L051	Montharville	Village	6,34 km	Montharville	Local	1,49°	Plaine agricole ponctuée de boisements	Coulisses végétales aux horizons plus ou moins profonds	Faible	Identifiable depuis la D27	Négligeable
L052	Trizay-lès-Bonneval	Village	6,41 km	Trizay-lès-Bonneval	Local	1,53°	Plaine agricole ponctuée de boisements	Filtrée partiellement ou ouverte	Faible	Identifiable depuis la rue du Breuil	Faible
P109	Moulin de Couture	MH Inscrit	3,10 km	Bonneval	Principal	2,07°	Boisé	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P112	Dolmen dit Pierre de Beaumont	MH Classé	5,60 km	Trizay-lès-Bonneval	Principal	1,40°	Plaine alluviale	Coulisses végétales aux horizons plus ou moins profonds	Négligeable	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P113	Eglise Saint-Martin	MH Inscrit	6,70 km	Trizay-lès-Bonneval	Principal	0,78°				Identifiable depuis la rue du Breuil	Faible
P115	Château des Coudreaux	MH Inscrit	6,90 km	Marboué	Principal	1,08°	Boisé	Filtrée partiellement	Négligeable	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P117	Château d'Alluyes	MH Classé	7,03 km	Alluyes	Principal	0,85°	Bâti et boisé	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P118	Eglise Notre-Dame	MH Classé	7,12 km	Alluyes	Principal	2,99°	Bâti et boisé	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
R110	Menhir		4,36 km	Montboissier	Local	2,11°	Plaine agricole	Ouverte sur la plaine	Faible	Non identifiable dans le paysage	Nulle
R111	Château de Vrainville		5,22 km	Vrainville	Local	1,82°	Boisé	Pas de vue	Nulle	Identifiable depuis la D360.4	Faible
R112	Dolmen dit Pierre de Beaumont	MH Classé	5,60 km	Trizay-lès-Bonneval	Principal	1,73°	Fond de vallée	Filtrée partiellement	Négligeable	Non identifiable dans le paysage	Nulle
R113	Eglise Saint-Martin	MH Inscrit	6,70 km	Trizay-lès-Bonneval	Principal	0,94°				Identifiable depuis la rue du Breuil	Faible
R114	Menhir de la Trinité		6,75 km	Alluyes	Local	1,08°	Fond de vallée	Coulisses végétales aux horizons plus ou moins profonds	Négligeable	Non identifiable dans le paysage	Nulle
R115	Château des Coudreaux	MH Inscrit	6,90 km	Marboué	Principal	1,41°	Boisé	Filtrée partiellement	Négligeable	Non identifiable dans le paysage	Nulle
R116	Le Puits de la Motte		7,01 km	Bourgeray	Local	1,46°	Boisé	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
R117	Château d'Alluyes	MH Classé	7,07 km	Alluyes	Principal	1,43°	Bâti et boisé	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
R118	Eglise Notre-Dame	MH Classé	7,12 km	Alluyes	Principal	1,27°	Bâti et boisé	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
R119	Dolmen dit Palet de Gargantua		7,40 km	Alluyes	Local	1,30°	Fond de vallée	Coulisses végétales aux horizons plus ou moins profonds	Négligeable	Non identifiable dans le paysage	Nulle

B.III.3.b. Sensibilités dans l'aire éloignée

L'aire éloignée du Perche-Gouët comprend :

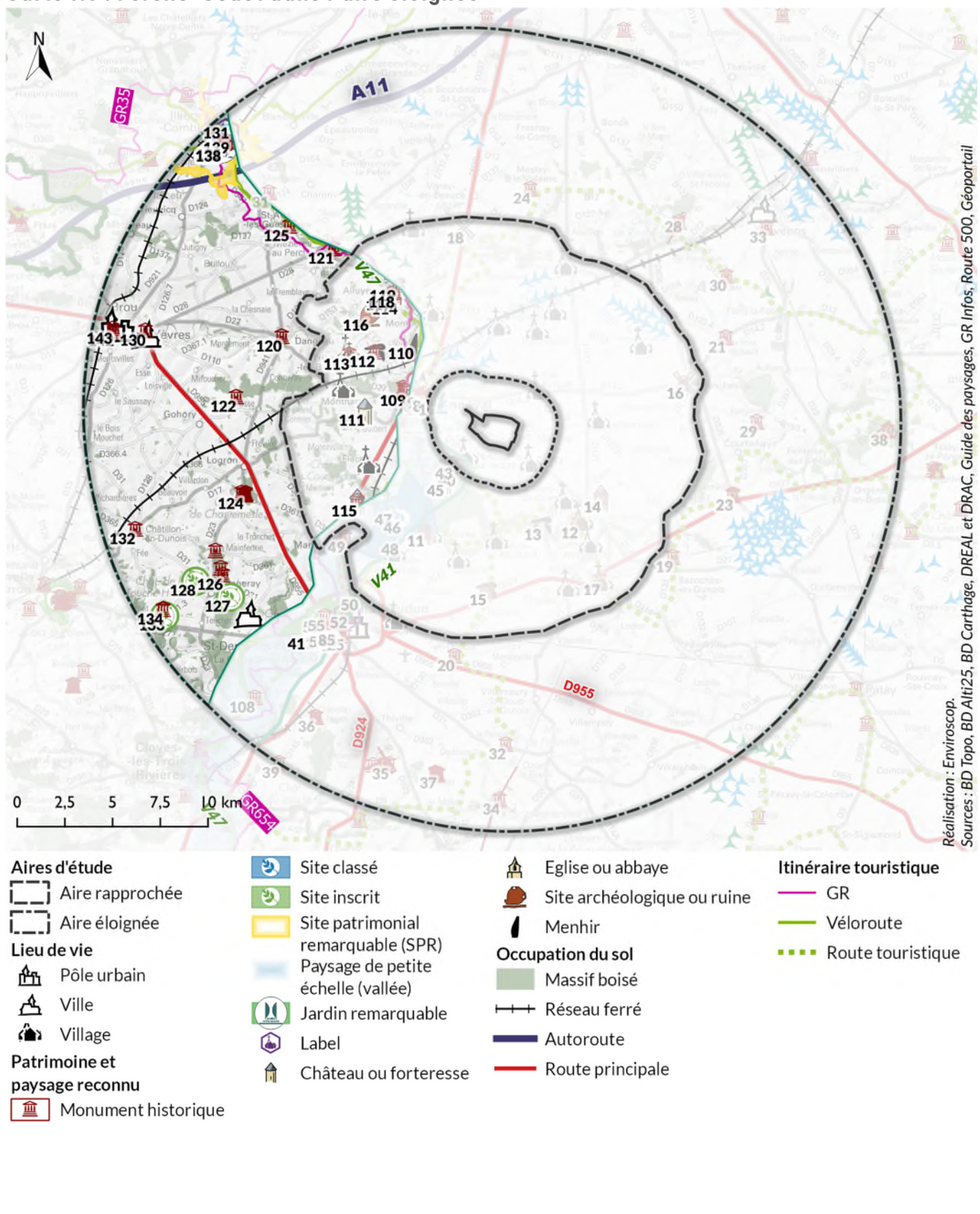
- 1 ville ;
- 19 Monuments Historiques, 2 Sites Classés, 4 Sites Inscrits, 1 Site Patrimonial Remarquable et 6 sites singuliers;
- 1 autoroute, 1 route principale et 1 ligne TER.

> Certains monuments rattachés au pôle de Illiers-Combray ont été étudiés dans l'unité paysagère voisine, du fait d'un lieu de vie à cheval entre les deux.

Tableau 33 : Eléments de l'aire éloignée du Perche-Gouët

ID	Nom	Catégorie	Distance à la ZIP	Localisation	Enjeu
A024	Chartres - Courtalain-Saint-Pellerin	Ligne TER	18,35 km		Significatif
L052	Yèvres	Ville	16,62 km	Yèvres	Significatif
P120	Eglise paroissiale Saint-Pierre	MH Classé	10,32 km	Dangeau	Principal
P121	Eglise Saint-Jean-Baptiste	MH Inscrit	10,85 km	Saumeray	Principal
P122	Château de Bouthonvilliers	MH part. Inscrit	12,00 km	Dangeau	Principal
P124	Château de Chantemesle	MH part. Inscrit	12,20 km	Logron	Principal
P125	Dolmen de Quincampoix	MH Classé	13,28 km	Saint-Avit-les-Guespières	Principal
P126	Enceinte du bois des Goislardières et enceinte dite Le Camp Romain	MH Inscrit	14,73 km	Lanneray	Principal
P127	Parc du château de Bois-Bertrand	Site Inscrit	14,98 km	Lanneray	Principal
P128	Château de Sainte-Radegonde et son parc	Site Inscrit	16,15 km	Lanneray	Principal
P129	Site patrimonial remarquable d' Illiers -Combray (ancienne ZPPAUP)	SPR	16,51 km	Illiers-Combray	Principal
P130	Eglise Notre-Dame	MH Inscrit	17,22 km	Yèvres	Principal
P132	Eglise Saint-Hilaire	MH Classé	18,27 km	Châtillon-en-Dunois	Principal
P133	Domaine de la Touche-Hersant	Site Inscrit	18,49 km	Lanneray	Principal
P134	Château de la Touche-Hersant	MH Inscrit	18,64 km	Lanneray	Principal
P135	Abords du Pré Catelan (classé)	Site classé	18,66 km	Illiers-Combray	Principal
P136	Eglise paroissiale Saint-Jacques	MH Classé	18,69 km	Illiers-Combray	Principal
P137	Pré Catelan	Site classé	18,69 km	Illiers-Combray	Principal
P138	Jardin du Pré-Catelan	MH Classé	18,71 km	Illiers-Combray	Principal
P139	Promenade de la Citadelle	Site classé	18,76 km	Illiers-Combray	Principal
P140	Château (ancien)	MH part. Inscrit	18,79 km	Illiers-Combray	Principal
P141	Maison dite de Tante Léonie	MH Classé	18,81 km	Illiers-Combray	Principal
P142	Maison en pans de bois	MH part. Classé	18,84 km	Brou	Principal
P143	Maison à pans de bois	MH part. Inscrit	18,95 km	Brou	Principal
R122	Château de Bonthonvilliers	MH part. Inscrit	11,71 km	Dangeau	Principal
R123	Domaine de Chantemesle		11,64 km	Logron	Principal
R127	Parc du château de Bois-Bertrand	Site Inscrit	14,98 km	Saint-Denis-Lanneray	Principal
R134	Château de la Touche Hersant	MH Inscrit	18,64 km	Saint-Denis-Lanneray	Principal
R138	Jardin du Pré-Catelan	MH Classé	18,71 km	Illiers-Combray	Principal
R141	Maison dite de Tante Léonie	MH Classé	18,81 km	Illiers-Combray	Principal

Carte 119 : Perche-Gouët dans l'aire éloignée



Lieux de vie, patrimoines et sites reconnus

Yèvres et Brou sont à l'origine deux lieux de vie distincts, néanmoins avec le développement des constructions individuelles, les communes se sont rejointes.

Carte 120 : Yèvres et Brou



Yèvres

Située à l'ouest de la ZIP, en limite d'aire éloignée, Yèvres se situe non loin des bords de l'Ozanne. En effet, le mot celtique *ev*, qui signifie "eau", est à l'origine du nom de la commune d'Yèvres. Il se transforma au cours des siècles et des habitudes en « *evera* » puis « *hyevres* » ou « *yeuvres* » pour donner le nom de "*Yevres*". La rivière l'Yèvre fut peut-être d'ailleurs l'ancien nom de l'Ozanne.

La ville s'est développée le long du cours d'eau en fond de vallée, au nord du cours. L'**église Notre-Dame** (MH n°130) occupe alors une position centrale dans le lieu de vie. Inscrit en février 1988, cet édifice a été construit à l'époque romane, mais a aussi subi des remaniements aux XIIIème, XVème, XVIème et XVIIe siècles. A partir des années 50, se développent des quartiers sous le format pavillonnaire en frange est et de l'autre côté du cours d'eau. Les quartiers d'aujourd'hui de la Croix Verte, du Moulin Georges restent contenus au sud par une zone d'activité, alors que le quartier en frange est présente *des vues ouvertes sur la plaine agricole et les habitations sont orientées vers la ZIP*. La sensibilité de visibilité est nulle pour le centre urbain où se trouve le monument et la frange sud mais apparaît sensible négligeablement du fait de *l'éloignement à la ZIP et des filtres végétaux des jardins et de la ripisylve de l'Ozanne.*

La silhouette de **l'église Notre-Dame** (MH n°130) est *identifiable dans le paysage*, comme de puis la route secondaire D921 au nord-ouest. Toutefois, depuis l'ouest la ville de Brou masque le clocher lorsqu'il s'oriente dans la même direction que la ZIP. *Les covisibilités n'existent pas lorsque le clocher est visible*. La sensibilité de covisibilité est nulle.

Brou

Le pôle de **Brou** s'inscrit en continuité de Yèvres à l'ouest, toujours au nord du cours d'eau.

Située dans une région de transition entre la Beauce et le Perche, Brou devient très tôt une place de commerce active. Cependant, du riche passé de Brou, il ne reste que de rares vestiges. Demeurent aujourd'hui l'église Saint-Lubin, la chapelle Saint-Marc et quelques maisons à colombages. En effet, au sein de son centre urbain se trouvent **deux maisons à pans de bois** (MH n°142 et n°143) qui ont été au printemps 1972 inscrite pour le MH n°142 (façades) et classé pour le MH n°143 (façades et toitures. Elles restent un des derniers témoignages de la cité au XVème siècle. Toutes deux se situent dans le centre urbain où les vues sont courtes. Leur sensibilité de visibilité est nulle, tout comme celle de la ville au complet. En effet, la ville ne présente *pas de vues ouvertes en direction de la ZIP*. Avec Yèvres elles forment une continuité bâtie et la frange nord correspond à une zone industrielle.

La ville étant insérée dans le fond alluvial du cours de l'Ozanne, *la silhouette du lieu de vie, pas même celle de l'église Saint-Lubin n'est pas visible,* depuis la route principale D955 à l'ouest. La sensibilité de covisibilité du lieu de vie est alors nulle, tout comme les maisons à pans de bois, *masquées par le bâti et donc non identifiables.*

Dangeau

L'**église paroissiale Saint-Pierre** (MH n°120) est situé au sein du village de Dangeau, au nord-ouest de la ZIP.
L'église, classée en décembre 1959, est un édifice roman non voûté. La nef avec bas-côtés, sans transept saillant, se termine par une abside semi-circulaire entourée d'un déambulatoire sur lequel donnent trois chapelles voûtées en cul de four. Les dernières travées des bas-côtés ont été remaniées au XVIème siècle. Celle du nord a porté le clocher primitif. Ce serait l'église romane à déambulatoire la plus ancienne d'Eure et Loir. L'église est *entourée de bâtis ainsi que de végétation*. La sensibilité de visibilité est nulle.
La silhouette élancée du clocher de l'église lui vaut d'être visible depuis la plaine et notamment depuis la route secondaire D27 au nord-ouest du village. La ZIP *pourrait entrer en covisibilité directe avec la silhouette du village sans pour autant générer de concurrence visuelle*, que ce soit avec le monument ou avec le village lui-même. La sensibilité de covisibilité est faible.

Carte 121 : Eglise Saint-Pierre



Le **château de Bouthonvilliers** (MH et singulier n°122) est situé sur la commune de Dangeau, au sud-ouest du village et à l'ouest de la ZIP.
Inscrit partiellement en août 1975, l'édifice a été remanié plusieurs fois au cours du temps. Actuellement il se compose d'un corps central du XVIIIème siècle encadré de deux pavillons plus anciens. Le parc, autrefois à la française, fut agrandi et redessiné à l'anglaise par Maître Joly en 1850. Au XIXème siècle, la chapelle fut transférée dans l'ancien pigeonnier.
Bien qu'orienté vers la ZIP, *le château est entouré de végétation*. La sensibilité de visibilité est nulle.
Noyée dans la masse boisée, *sa silhouette n'est pas visible depuis la route principale D955*. Il est uniquement *perceptible très furtivement et très localement sur une route de desserte d'une ferme, la Feuille Torse*. Sa sensibilité de covisibilité est globalement nulle, sauf sur le court tronçon de la desserte locale à la ferme, où la sensibilité est négligeable, du fait d'une *potentielle covisibilité avec la ZIP, sans entrainer de concurrence visuelle, cette dernière étant majoritairement masquée par le bois du Domaine.*

Carte 122 : Château de Bouthonvilliers



Saumeray

L'**église Saint-Jean-Baptiste** (MH n°121) est située en bord de Loir, dans le village de Saumeray, au nord-ouest la ZIP.
Inscrite en octobre 1971, l'église datant du XIIIème siècle, comporte une nef rectangulaire dont l'accès se fait par un porche. Le clocher carré a sa salle basse accessible directement de la nef. Il est surmonté d'une flèche en ardoises. Elle s'insère dans le fond plat du Loir, dans la plaine alluviale, entre le loir au sud-ouest et l'espace habité au nord-est et au sud-est. La végétation du Loir et les espaces bâtis limitent les vues en direction de la ZIP qui sont fermées. La sensibilité de visibilité est nulle.
Depuis la petite route D28.1, le clocher de l'église se mêle à la végétation mais sa flèche pointe à l'horizon parmi les silhouettes élancées de peupliers et arbres au port fastigié. Cependant *la ZIP se situe sur le côté droit de la voie et elle est masquée par la ripisylve du Loir et n'est pas visible*. La sensibilité de covisibilité est nulle.

Carte 123 : Dolmen de Quincampoix



Logron

Le **château de Chantemesle** (MH n°124) est situé sur la commune de Logron, au sud du village et à l'ouest de la ZIP.
Avant 1828, il comprenait un corps principal, deux ailes en retour, et quatre tours. Un fossé entourait l'édifice dont l'accès s'effectuait par un pont-levis. L'aspect extérieur de l'ensemble de ces bâtiments n'a subi aucune modification majeure depuis 1750. La façade ouest, Renaissance, est ornée de pilastres à bossages aux chapiteaux décorés. La façade Est a été entièrement refaite au XVIIIème siècle. A proximité des communs se dresse un pigeonnier. Derrière ce dernier s'étend un potager clos dont l'extrémité ouest est occupée par une orangerie. Il a été inscrit partiellement en décembre 1984, pour ces éléments détaillés. *Le château est entouré de végétation du nord- est au sud par* **son domaine (singulier n°123)**, *soit aussi en direction de la ZIP.* La sensibilité de visibilité est nulle.
Depuis la petite route D366, à l'ouest *la silhouette du château est masquée par le boisement de l'étang de Genneté et n'est pas visible*. La sensibilité de covisibilité est nulle.

Carte 124 : Château de Chantemesle



Saint-Avit-les-Guespières

Le **dolmen de Quincampoix** (MH n°125) est situé sur la commune de Saint-Avit-les-Guespières au sud du village et au nord-ouest de la ZIP.
Classé en 1889, le dolmen s'insère au sein à proximité du Loir, en fond de plaine alluviale, où *au premier plan un linéaire boisé fait écran en direction de la ZIP et en arrière-plan la ripisylve au sud-ouest complète le masque visuel*. Sa sensibilité de visibilité est nulle. *Il apparaît peu identifiable dans l'horizon.* La sensibilité de covisibilité est nulle.

Carte 125 : Dolmen de Quincampoix



Saint-Denis-Lanneray (côté Lanneray)

Carte 126 : Lanneray



Patrimoine et site reconnu
Monument Historique · Site Inscrit · Site reconnu · Site remarquable

La partie ouest du petit pôle de **Saint-Denis-Lanneray** est constitué de **Lanneray**, un espace habité situé au sein d'un triangle boisé entre le bois de Sainte-Radegonde à l'ouest, le bois des Goislardières au nord et le bois Bertrand de l'est au sud-est, à proximité de la vallée des Sereins.
Les vues sont courtes de fait de la présence végétale autour du lieu de vie et dans les lointains par les bois et la ripisylve de la vallée ainsi que ses jeux de reliefs en direction de la ZIP. La sensibilité de visibilité est nulle pour ce lieu de vie.

Inscrites en août 1987, l'**Enceinte du bois des Goislardières et enceinte dite Le Camp Romain** (MH n°126) sont des exemples caractéristiques de la série d'enceintes quadrangulaires de type "Viereckschanze" présente dans la région. Il s'agit de deux enceintes de fonction sans doute cultuelle, remontant à l'Age du Fer. Toutes deux insérées au sein du bois des Goislardières, *les vues sont fermées par la végétation, tout comme ils sont noyés dans la masse et ne sont pas visibles.* Les sensibilités de visibilité et de covisibilité sont nulles.

Le **Parc du château de Bois-Bertrand** (Site Inscrit et site remarquable n°127) est installé à l'écart du bourg de Lanneray, au sud-ouest de celui-ci. Il a été édifié au XIXème siècle dans une clairière entaillant le vaste espace boisé du Bois du Chapitre. L'ancien parc s'ouvrait au nord-ouest en direction du village a été presque entièrement mis en culture. L'ancienne fonction de l'espace se devine toutefois par les quelques bosquets et sujets arborescents remarquables qui subsistent. Seuls les abords du château ont été conservés en pelouses. La végétation du site fait *que les vues sont fermées et ne donnent pas à voir la ZIP*. La sensibilité de visibilité est nulle.
Le site boisé ne se distingue pas des densités végétales alentours présentes. Sa sensibilité de covisibilité est nulle.

Le **Château de Sainte-Radegonde et son parc** (Site Inscrit n°128) sont situés au nord-ouest du village de Lanneray et soit son nom à une chapelle mentionnée en 1529, aujourd'hui disparue. Le château datant du XVIIème siècle est d''un aspect simple, toiture en ardoise et façade en briques rouges. Il est situé avec ses communs au cœur du massif boisé. Le parc se compose d'une cour carrée limitée au sud par des fossés larges et profonds. Un petit pont et une grille de fer forgé permettent l'accès au château. Depuis celle-ci en direction du sud, court une longue allée bordée par une ancienne futaie des deux côtés. Entre le château et la pièce d'eau, la pelouse rectangulaire est entourées d'allées ombragées, elles-mêmes bordées par des massifs boisés qui occupent le reste du terrain. *Les vues sont fermées par la végétation, et sont noyés dans la masse et ne sont pas visibles.* Les sensibilités de visibilité et de covisibilité sont nulles.

Le **Domaine de la Touche-Hersant** (Site Inscrit n°133) comprend un ensemble bâti, le **Château de la Touche-Hersant (**MH n°134) avec des constructions de différentes époques ainsi qu'un couvert forestier. La poterne à tourelles, les douves et la chapelle sont médiévale. Une vaste maison du XVIIIème siècle ouverte sur un petit jardin à la française borde les douves.
Le château, inscrit en juin 1982, orienté sur un axe sud-est/nord-ouest a ses vues vers la ZIP closes par de la végétation sur toute la limite du château. Sa sensibilité de visibilité est alors nulle.
En revanche une partie du domaine sur sa frange est, comprend de l'espace agricole où les vues sont plus ouvertes qu'ailleurs. Une partie reste tout de même *filtrée par des arbres d'alignement le long de la voie au premier plan et limitée par les bois Bertrand et des Goislardières au nord-ouest en direction de la ZIP*. Les sensibilités de visibilités pour le site inscrit sont négligeables.
Le site boisé et le château inscrit en son sein, ne se distinguent pas des densités végétales alentours présentes. Leur sensibilité de covisibilité est nulle.

Carte 127 : Domaine et Château de la Touche-Hersant



Direction de la ZIP - Domaine de la Touche-Hersant, ZIP à 18.5km

Châtillon en Dunois

L'**église Saint-Hilaire** (MH n°132) est situé au sein du village de Châtillon-en-Dunois, à l'ouest de la ZIP.
Classée en septembre 1995, l'église Saint-Hilaire s'inscrit dans ce groupe d'édifices religieux élevés au XIIème siècle. Le XVIème siècle a souvent restauré ou transformé le plan des églises. Ainsi, dans la même mouvance, elle fut complétée d'un transept et de chapelles orientées couvertes d'une voûte nervurée de pierre. Les lambris de la charpente portent la date de 1561. Ces adjonctions confèrent à cette église un aspect original qui la différencie des autres églises de ce groupe. Elle s'insère au cœur du village, *où le bâti masque les vues en direction de la ZIP*. Sa sensibilité de visibilité est nulle.

Carte 128 : Eglise Saint-Hilaire



Son clocher est *identifiable dans le paysage*, comme depuis la route secondaire D17 au sud. Toutefois, depuis l'ouest du village et depuis la LGV qui est légèrement en contrebas, ne permettent pas de le voir en même temps que la ZIP. *Les covisibilités avec la ZIP n'existent pas depuis les axes à l'ouest*. La sensibilité de covisibilité est nulle.

Axes de déplacement

Seuls 2 axes routiers et 2 voies ferroviaires traversent cette unité.

La **route principale D955** traverse la plaine du Perche-Gouët depuis Brou à l'ouest, jusque Châteaudun au sud-est de l'unité.

Au nord, l'autoroute **A11** traverse l'aire éloignée sur une diagonale presque est/ouest, au sud 'Illiers-Combray.

La ligne **LGV Paris Montparnasse – Tours** continue sa traversée depuis la Beauce sur le même axe que l'A11, tandis que la ligne TER **Chartres – Courtalain-Saint-Pellerin** chemine à travers la plaine depuis Illiers-Combray en direction de Brou.

Les sensibilités des tronçons varient selon les espaces traversés. Les rideaux boisés, les reliefs et les lieux de vie vont animer l'horizon, voire créer des masques, tandis que depuis la plaine, les vues sont fréquemment ouvertes. La sensibilité varie de nulle à négligeable selon l'éloignement à la ZIP et l'orientation vers celle-ci ou non.

Itinéraires touristiques

Les **GR34 et GR654** suivent toujours le bord du coteau de la vallée du Loir, avec les **véloroutes V41 et V47** en fond de vallée ou au niveau de la plaine alluviale, jusque Illiers-Combray.

La **véloroute Véloscénie** fait son apparition dans cette unité, en limite nord, depuis l'ouest d'Illiers-Combray vers le nord-est.

Les vues sont généralement limitées par les ripisylves, que ce soit au niveau du coteau que dans la plaine alluviale. Les sensibilités de visibilités sont négligeables à nulles selon les tronçons.

Synthèse

Hormis pour le SPR d'Illiers-Combray (étudié dans l'unité paysagère de la Beauce avec le lieu de vie) qui est de sensibilité faible, les sensibilités ne vont pas au-delà du niveau négligeable. En effet, la plaine agricole propose des vues ouvertes. Néanmoins elle est régulièrement ponctuée par de très nombreux bosquets ou boisements, en plus de la ripisylve des petits affluents du Loir, de la Thironne et de l'Ozanne, limitant les effets de visibilité.

Sur les 3 lieux de vie présents, seule Yèvre présente une sensibilité de visibilité qui reste toutefois négligeable, pour les autres elle est nulle.

Aussi pour les patrimoines protégés présents dans cette aire, nombreux sont localisés dans des contextes bâtis ou végétalisés par les jardins ou par des bois. Les sensibilités de visibilité et de covisibilité sont tout au plus négligeable, sinon nulle.

Les axes de déplacement, voie ferrée et itinéraires touristiques ont des sensibilités négligeables à nulles en raison de la distance, des boisements et du relief.

***Aucun parc éolien* ne se situe dans cette aire.**

Carte 129 : Sensibilités des éléments de l'aire éloignée dans le Perche-Gouët

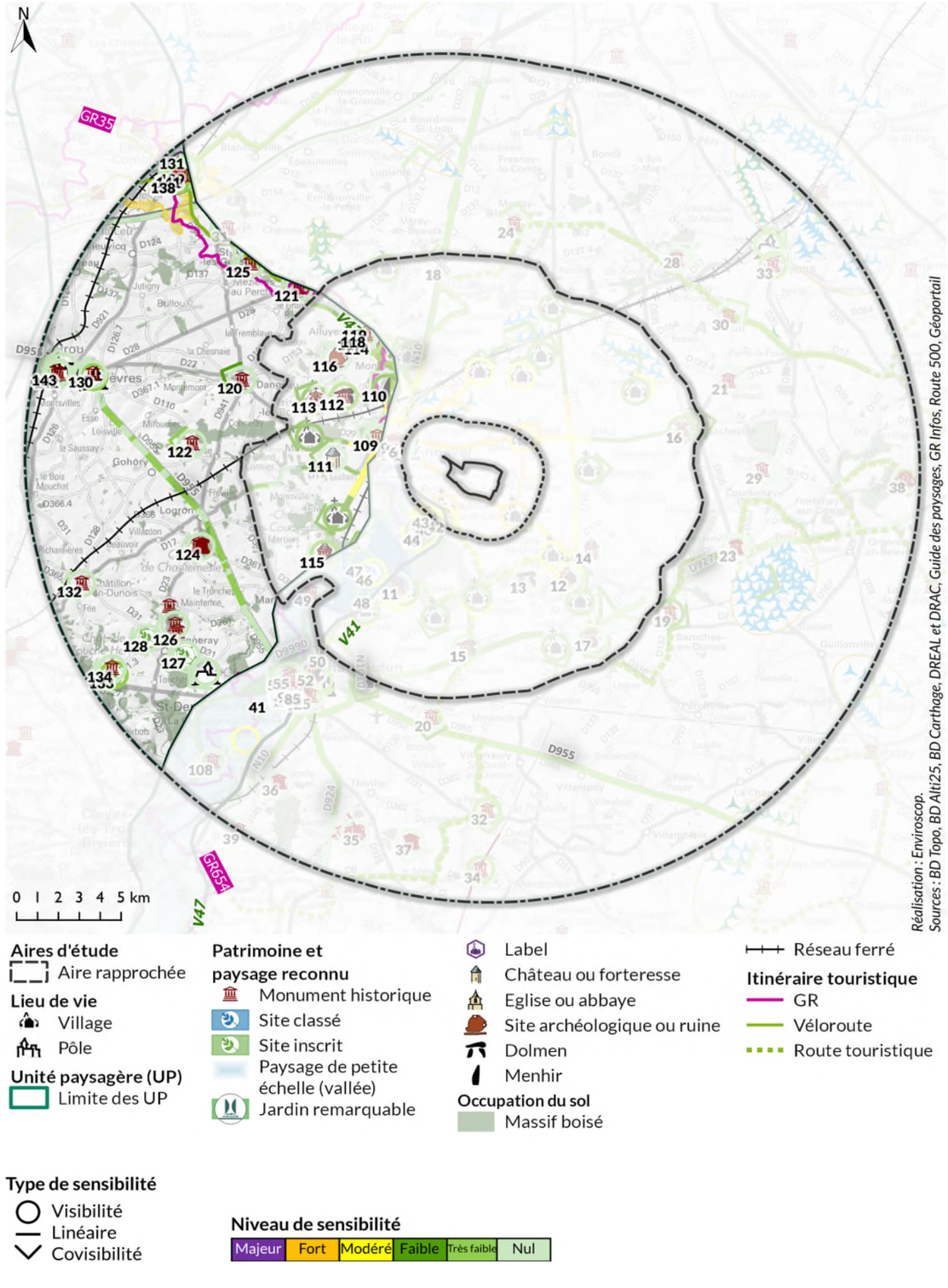


Tableau 34 : Synthèse des sensibilités de l'aire éloignée dans le Perche-Gouët

ID	Nom	Catégorie	Distance à la ZIP	Localisation	Enjeu	ZIV max (°vertical)	Contexte paysager	Type de vue vers la ZIP	Sensibilité de visibilité	Silhouette	Sensibilité de covisibilité
A019	D955	Principale	11,36 km		Significatif	0,87°	Plaine agricole ponctuée de boisements	Limitée par le relief et filtrée partiellement	Négligeable à nulle		
A021	A11	Voie rapide	16,65 km		Significatif	0,61°	Plaine agricole ponctuée de boisements	Limitée par le relief et filtrée partiellement	Négligeable à nulle		
A024	Chartres - Courtalain-Saint-Pellerin	Ligne TER	18,35 km		Significatif	0,51°	Plaine agricole ponctuée de boisements	Limitée par le relief et filtrée partiellement	Négligeable à nulle		
L052	Yèvres	Ville	16,62 km	Yèvres	Significatif	0,20°	Plaine agricole ponctuée de boisements	Filtrée partiellement ou ouverte	Négligeable	Non identifiable vers la ZIP	Nulle
L053	Brou	Pôle	17,67 km	Brou	Principal	0,53°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
L051	Lanneray	Ville	15,55 km	Saint-Denis-Lanneray	Principal	0,49°	Bâti et boisé	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P120	Eglise paroissiale Saint-Pierre	MH Classé	10,32 km	Dangeau	Principal	1,73°	Bâti et boisé	Pas de vue	Nulle	Identifiable depuis la D27	Faible
P121	Eglise Saint-Jean-Baptiste	MH Inscrit	10,85 km	Saumeray	Principal	0,94°	Bâti et boisé	Pas de vue	Nulle	Identifiable depuis la D941	Nulle
P122	Château de Bouthonvilliers	MH part. Inscrit	12,00 km	Dangeau	Principal	1,41°	Boisé	Pas de vue	Nulle	Identifiable très localement sur un chemin rural	Négligeable à nulle
P124	Château de Chantemesle	MH part. Inscrit	12,20 km	Logron	Principal	1,43°	Boisé	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P125	Dolmen de Quincampoix	MH Classé	13,28 km	Saint-Avit-les-Guespières	Principal	1,27°	Boisé	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P126	Enceinte du bois des Goislardières et enceinte dite Le Camp Romain	MH Inscrit	14,73 km	Saint-Denis-Lanneray	Principal	0,65°	Boisé	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P127	Parc du château de Bois-Bertrand	Site Inscrit	14,98 km	Saint-Denis-Lanneray	Principal	0,85°	Boisé	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P128	Château de Sainte-Radegonde et son parc	Site Inscrit	16,15 km	Saint-Denis-Lanneray	Principal	0,29°	Boisé	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P129	Site patrimonial remarquable d'Illiers -Combray	SPR	16,51 km	Illiers-Combray	Principal	0,72°	Plaine agricole ponctuée de boisements	Filtrée partiellement ou ouverte	Faible	Identifiable depuis la D941	Négligeable
P130	Eglise Notre-Dame	MH Inscrit	17,22 km	Yèvres	Principal	0,59°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable vers la ZIP	Nulle
P132	Eglise Saint-Hilaire	MH Classé	18,27 km	Châtillon-en-Dunois	Principal	0,66°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable vers la ZIP	Nulle
P133	Domaine de la Touche-Hersant	Site Inscrit	18,49 km	Saint-Denis-Lanneray	Principal	0,60°	Plaine agricole ponctuée de boisements	Filtrée partiellement ou ouverte	Négligeable	Non identifiable vers la ZIP	Nulle
P134	Château de la Touche-Hersant	MH Inscrit	18,64 km	Saint-Denis-Lanneray	Principal	0,61°	Boisé	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P135	Abords du Pré Catelan (classé)	Site classé	18,66 km	Illiers-Combray	Principal	0,61°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P136	Eglise paroissiale Saint-Jacques	MH Classé	18,69 km	Illiers-Combray	Principal	0,49°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Identifiable depuis la D941	Négligeable
P137	Pré Catelan	Site classé	18,69 km	Illiers-Combray	Principal	0,07°	Plaine agricole filtrée par le jardin	Filtrée fortement	Négligeable	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P138	Jardin du Pré-Catelan	MH Classé	18,71 km	Illiers-Combray	Principal	0,48°	Plaine agricole filtrée par le jardin	Filtrée fortement	Négligeable	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P139	Promenade de la Citadelle	Site classé	18,76 km	Illiers-Combray	Principal	0,42°	Contexte bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P140	Château (ancien)	MH part. Inscrit	18,79 km	Illiers-Combray	Principal	0,45°	Bâti et boisé	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P141	Maison dite de Tante Léonie	MH Classé	18,81 km	Illiers-Combray	Principal	0,30°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P142	Maison en pans de bois	MH part. Classé	18,84 km	Brou	Principal	0,48°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
P143	Maison à pans de bois	MH part. Inscrit	18,95 km	Brou	Principal	0,51°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
R122	Château de Bonthonvilliers	MH part. Inscrit	11,71 km	Dangeau	Principal	0,29°	Boisé	Pas de vue	Nulle	Identifiable très localement sur un chemin rural	Négligeable à nulle
R123	Domaine de Chantemesle		11,64 km	Logron	Principal	0,83°	Boisé	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
R127	Parc du château de Bois-Bertrand	Site Inscrit	14,98 km	Saint-Denis-Lanneray	Principal	0,60°	Boisé	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
R131	Illiers-Combray	Label	18,03 km	Illiers-Combray	Significatif	0,56°	Plaine agricole filtrée par les jardins et les boisements	Filtrée partiellement	Négligeable	Identifiable depuis la D941	Négligeable
R134	Château de la Touche Hersant	MH Inscrit	18,64 km	Saint-Denis-Lanneray	Principal	0,42°	Boisé	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle
R138	Jardin du Pré-Catelan	MH Classé	18,71 km	Illiers-Combray	Principal	0,51°	Plaine agricole filtrée par le jardin	Filtrée fortement	Négligeable	Non identifiable dans le paysage	Nulle
R141	Maison dite de Tante Léonie	MH Classé	18,81 km	Illiers-Combray	Principal	0,08°	Bâti	Pas de vue	Nulle	Non identifiable dans le paysage	Nulle

B.III.3.c. Synthèse des sensibilités dans le Perche-Gouët

La configuration du Perche-Gouët avec une plaine à la fois ouverte mais animée par des nombreux boisements *limitent les sensibilités*.

En dehors d'un tronçon de la route principale N10 qui est modérément sensible, ailleurs les sensibilités de visibilité et de covisibilité de tous les éléments présents (lieux de vie, patrimoines, sites reconnus, axes de déplacement, itinéraires touristiques) ne dépassent pas le niveau faible et sont généralement négligeables à nulles.

***Aucun parc éolien* ne se situe dans cette unité.**

B.IV. SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL

B.IV.1. Contexte et structure du paysage

Le projet du parc éolien des Marchellions se localise dans le département de l'Eure-et-Loir (28), dans la région Centre-Val de Loire. La Zone d'Implantation Potentielle du Projet (ZIP), située à 13,6 km du petit pôle de Châteaudun, s'installe au sein du plateau agricole de la Beauce, territoire déjà investi par l'éolien.

De grandes entités se distinguent sur le territoire d'étude : les grands plateaux et plaines en openfield à l'est, séparés par le paysage humide de la vallée du Loir au sud et les paysages mixtes aux reliefs bocagers du Perche-Gouët vers l'ouest . Ils présentent une illustration d'espaces et de paysages variés. L'est présente les espaces ruraux agricoles de la Beauce très ouverts, entaillés par la vallée sinueuse du Loir. En direction de l'ouest dans le Perche-Gouët, le relief se renforce, entre collines et plateaux. Les paysages se boisent de plus en plus. Les boisements sont principalement présents dans ce paysage mixte et ainsi qu'aux abords de la vallée du Loir, au sud-ouest.

La ZIP se localise au sein d'un paysage où des marques d'anthropisation sont déjà bien présentes, comme en témoignent les openfields de la Beauce, au nord de la vallée du Loir. Cela correspond par ailleurs au seul secteur où s'implantent les parcs éoliens, où les paysages plus ouverts sont favorables à l'énergie éolienne. Ils marquent le paysage, notamment dans ces paysages très horizontaux, dont le motif paysager est répétitif.

Située sur la commune de Saint-Maur-sur-le-Loir, la zone d'implantation potentielle (ZIP) s'insère dans un plateau très légèrement ondulé, avec des altitudes variant de 129 m à 153 m sur la ZIP. Le paysage très ouvert est constitué de grandes parcelles agricoles. Quelques arbres sont présents en limite de parcelles, ainsi qu'un boisement en limite nord-ouest de la ZIP, avec le bois de la Garenne. Elle forme une entité d'une superficie de 319 ha environ.

Les aires d'études ont été définies grâce à une analyse de la ZIV maximale. L'aire immédiate s'étend sur un rayon de 2 km autour de la ZIP et l'aire rapprochée globalement jusqu'à 10 km, avec une adaptation aux valeurs de ZIVmax supérieures à 2° d'angle vertical. Enfin, l'aire éloignée s'étend entre 10 et 20 km en fonction des valeurs de ZIVmax.

Inventaire des enjeux

L'état initial du paysage et du patrimoine s'est attaché à identifier les éléments à analyser selon les aires d'étude et leur niveau d'enjeu :

- Les lieux de vie (habitation isolée, hameaux, villages, villes, pôles) ;
- Le patrimoine protégé (monuments historiques, sites inscrits, Site Patrimonial Remarquable…) ;
- Les paysages reconnus (grands ensembles paysages remarquables, sites d'intérêt ponctuels, panorama, sites touristiques…) ;
- Les axes de déplacement (petites routes, routes secondaires, principales, autoroute, voie ferrée…) ;
- Les itinéraires de découverte du territoire (boucles de promenade proche, chemin de grande randonnée…) ;
- L'état de l'éolien (parcs construits et autorisés).

Tableau 35 : Inventaire des enjeux paysagers et patrimoniaux sur le territoire d'étude

Enjeu	Niveau d'enjeu	Aire immédiate	Aire rapprochée	Aire éloignée
Lieux de vie	Particulier	7 habitations isolées		
		11 hameaux		
	Local	3 villages	24 villages	
	Significatif	-	-	4 villes
	Principal	1 pôle	1 pôle	1 pôle
Patrimoine	Principal	1 Site Inscrit	34 Monuments Historiques, 1 Site Classé et 2 Sites Inscrits	94 Monuments Historiques, 3 Sites Classés et 6 Sites Inscrits
Sites reconnus	Local	1 site touristique	10 sites touristiques	
	Significatif	1 site ponctuel	1 label	1 site ponctuel et 1 label
	Principal	-	14 sites touristiques qui sont aussi MH	14 sites touristiques qui sont aussi MH, Sites Inscrits et 1 Monument National
		1 grand ensemble paysager		
Axes de déplacement	Particulier	7 petites routes		
	Local	2 routes secondaires	4 routes secondaires et 1 ligne TER	
	Significatif	-	3 routes principales	4 routes principales
	Principal	-	1 Ligne Grande Vitesse	1 voie rapide
Itinéraires	Particulier	4 boucles locales, 1 boucle locale à vélo et 1 itinéraire fluvial		
	Local	-	-	
	Significatif	1 route touristique		
	Principal	-	2 GR et 2 véloroutes	1 véloroute
Parcs éoliens	Significatif	1 parc construit	3 parcs construits et 1 parc autorisé	14 parcs construits, 6 parcs autorisés

Légende : case grisée = les éléments ne présentent pas d'enjeu dans cette aire d'étude, ils ne sont pas étudiés
- = pas d'élément présent dans cette aire d'étude

B.IV.2. Synthèse des sensibilités

B.IV.2.a. Contexte éolien

L'éolien est une des composantes des paysages du territoire d'étude et se concentre sur la moitié nord-ouest/sud-est du territoire d'étude, dans l'unité paysagère de la Beauce. Les parcs éoliens sont généralement groupés et implantés en ligne, avec un écart régulier entre les machines. Les éoliennes y rythment les paysages ouverts cultivés par leur verticalité dans ces espaces où les arbres sont peu présents et où la vue porte au loin. Le territoire d'étude accueille **18 parcs construits et 7 parcs autorisés,** avec une implantation générale linéaire.

Un grand espace sans éolienne se dégage sur l'autre moitié de l'aire d'étude, celle-ci étant délimitée par le cours du Loir et de la Conie. On retrouve à cheval entre l'aire immédiate et l'aire rapprochée le parc de **Bonneval** à la sensibilité de covisibilité forte / modérée. Dans l'aire rapprochée le parc construit de **Moulin de Pierre (Nord et Sud)** et le **groupement de Villars** composé du **Canton de Bonneval, de la Croix Nollet** et de **la Butte de Ménonville,** aux sensibilités faibles.

Les autres parcs situés en limite de l'aire rapprochée dans l'aire éloignée, notamment les **parcs autorisés des Onze Septiers et des Prieurs** et **l'ensemble éolien de Cormainville** présentent une covisibilité faible au vu de la distance à la ZIP, tandis que pour les autres parcs elle est négligeable, en présence de reliefs plus importants qui masquent les parcs ou la ZIP.

L'élaboration de l'implantation devra se faire en cohérence avec les parcs éoliens les plus proches, notamment Bonneval. Une implantation linéaire est à privilégier pour respecter les logiques de développement des parcs alentours.

Tableau 36 : Synthèse des sensibilités liées à l'éolien

ID	Nom	Catégorie	Distance à la ZIP	Unité paysagère	Enjeu	Sensibilité de visibilité	Sensibilité de covisibilité
Aire immédiate							
E001	Bonneval	Construit	1,89 km	Beauce	Significatif		Forte
Aire rapprochée							
E002	Moulin de Pierre (Nord et Sud)	Construit	6,50 km	Beauce	Significatif		Faible
E003	Canton de Bonneval	Construit	8,18 km	Beauce	Significatif		Faible
E004	Croix Nollet	Autorisé	8,37 km	Beauce	Significatif		Faible
E005	Butte de Ménonville	Construit	8,84 km	Beauce	Significatif		Faible
Aire éloignée							
E006	Onze septiers	Autorisé	10,82 km	Beauce	Significatif		Faible
E007	Les Prieurs	Autorisé	11,67 km	Beauce	Significatif		Faible
E008	Pendloup	Construit	12,29 km	Beauce	Significatif		Faible
E009	Grande Pointe	Construit	12,76 km	Beauce	Significatif		Faible
E010	La Route de Gaubert	Construit	13,04 km	Beauce	Significatif		Faible
E011	Bois Elie	Construit	13,54 km	Beauce	Significatif		Faible
E012	La Madeleine	Construit	13,54 km	Beauce	Significatif		Faible
E013	Bois Elie et Buisson	Construit	13,80 km	Beauce	Significatif		Faible
E015	Champart Saint-Benoist	Construit	14,45 km	Beauce	Significatif		Faible

Ce tableau de synthèse ne recense pas les éléments ayant des sensibilités négligeables à nulles.

B.IV.2.b. Lieux de vie

Le territoire reste rural et influencé plutôt par les grands pôles urbains qui gravitent au sud-est pour Orléans (45 km de la ZIP), au nord pour Chartres (31 km). La répartition de l'habitat est régulière et dispersée entre les villages et les hameaux ou maisons/fermes isolées. **7 maisons/fermes isolées, 11 hameaux et 3 villages et 1 pôle** sont situés dans l'aire immédiate tandis que **24 villages et 1 pôle** sont répartis dans l'aire rapprochée. Enfin l'aire éloignée **comporte 1 dernier pôle et 4 villes**.

Dans la Beauce, ces lieux de vie s'installent généralement, à l'intersection de route ou en village-rue, avec une typologie spécifique de ferme beauceronne à cour fermée. Dans le Perche, ils sont familiers à ceux de la Beauce mais présentent plus de végétation en leur sein et abords. Enfin dans la Vallée du Loir, ils s'insèrent en fond de vallée, en travers des cours d'eau ou au sommet des coteaux. Les silhouettes dans les paysages ouverts se signalent dans l'horizon, soit parfois surmontées du clocher d'une église, soit par un mélange boisé/bâtis. Dans les vallées, ils ne sont pas ou très peu visibles.

Pour les visibilités, les niveaux de sensibilités sont très forts **pour 1 hameau situé dans la ZIP**, Lolon, forts **pour 15 lieux de vie,** répartis sur 4 habitations isolées (Edeville, Marchemas, Le Glandin et le Moulin), 8 hameaux (Migaudry, Gérainville, Méroger, Massuères, La Tuilerie, Mézières, Le Bois des Noues et la Touche), 2 villages (Saint-Maur-sur-le-Loir et Dancy) et 1 pôle (Bonneval) et modérés **pour 7 autres lieux de vie**, les 2 hameaux Le Buisson et Givais, et les villages de Pré-Saint-Evroult, Villiers-Saint-Orien, Le Bois, Moriers et Pré-Saint-Martin. **Tous les autres lieux de vie** ont une sensibilité faible ou négligeable.

Certains lieux de vie comme **Pré-Saint-Evroult** ont une silhouette remarquable dans le paysage qui entre régulièrement en covisibilité avec la ZIP, depuis la D127 au nord-est notamment. La sensibilité de covisibilité est forte. Les silhouettes de **Bonneval, Villers-Saint-Orien, Conie-Molitard, Moléans, Donnemain-Saint-Mamès et Neuvy-en-Dunois** sont aussi visibles mais sur des points très localisés du territoire. Ils présentent une sensibilité moins marquée mais qui reste tout de même modérée.
Tous les autres lieux de vie ont leur silhouette masquée par de la végétation des ripisylves de la Conie ou du Loir, en partie ou intégralement ou aucune route n'implique des vues en covisibilité avec la ZIP. Leur sensibilité de covisibilité varie de faible à négligeable, voire nulle. Les hameaux et les fermes ne sont pas sensibles aux covisibilités car leur silhouette est peu identifiable dans le paysage.

Les paysages ouverts de la Beauce entraînent de nombreuses vues larges et ouvertes depuis les lieux de vie recensés dans le territoire d'étude. Maintenir la qualité paysagère des vues depuis les zones d'habitation sensibles est donc un enjeu important pour l'élaboration de l'implantation. Il s'agira de même de limiter les effets de concurrence visuelle avec la silhouette de Pré-Saint-Evroult et de vérifier les rapports d'échelle avec les autres silhouettes de bourg sensibles.

Tableau 37 : Synthèse des sensibilités liées aux lieux de vie

ID	Nom	Catégorie	Distance à la ZIP	Unité paysagère	Enjeu	Sensibilité de visibilité	Sensibilité de covisibilité
Aire immédiate							
L001	Lolon	Hameau	0,00 km	Beauce	Particulier	Très forte	Nulle
L002	Edeville	Maison	0,00 km	Beauce	Particulier	Forte	Nulle
L003	Migaudry	Hameau	0,48 km	Beauce	Particulier	Forte	Nulle
L004	Marchemas	Maison	0,48 km	Beauce	Particulier	Forte	Nulle
L005	Le Glandin	Maison	0,51 km	Beauce	Particulier	Forte	Nulle
L006	Gérainville	Hameau	0,66 km	Beauce	Particulier	Forte	Nulle
L007	Méroger	Hameau	0,79 km	Beauce	Particulier	Forte	Nulle
L008	Massuères	Hameau	0,80 km	Beauce	Particulier	Forte	Nulle
L009	Saint-Maur-sur-le-Loir	Village	0,84 km	Beauce	Local	Forte	Faible
L011	La Tuilerie	Hameau	1,01 km	Beauce	Particulier	Forte	Nulle
L012	Bonneval	Pôle	1,06 km	Beauce	Principal	Forte	Modérée
L013	Le Moulin	Maison	1,07 km	Beauce	Particulier	Forte	Nulle
L014	Dancy	Village	1,16 km	Beauce	Local	Forte	Faible
L015	Le Buisson	Hameau	1,20 km	Beauce	Particulier	Modérée	Nulle
L017	Mézières	Hameau	1,29 km	Beauce	Particulier	Forte	Nulle
L018	Le Bois des Noués	Hameau	1,30 km	Beauce	Particulier	Forte	Nulle
L019	La Touche	Hameau	1,49 km	Beauce	Particulier	Forte	Nulle
L020	Pré-Saint-Evroult	Village	1,67 km	Beauce	Local	Modérée	Forte
L021	Givais	Hameau	1,79 km	Beauce	Particulier	Modérée	Nulle
L022	La Folie de Saint-Maurice	Maison	1,81 km	Beauce	Particulier	Faible	Nulle

Aire rapprochée							
L023	Bullainville	Village	3,82 km	Beauce	Local	Faible	Faible
L024	Villiers-Saint-Orien	Village	3,85 km	Beauce	Local	Modérée	Modérée
L025	Moriers	Village	4,02 km	Beauce	Local	Modérée à faible	Faible
L026	Conie-Molitard	Village	4,43 km	Beauce	Local	Faible	Modérée
L027	Pré-Saint-Martin	Village	4,51 km	Beauce	Local	Modérée à négligeable	Négligeable
L028	Montboissier	Village	4,92 km	Beauce	Local	Faible	Négligeable
L029	Le Bois	Village	5,23 km	Beauce	Local	Modérée	Négligeable
L030	Moléans	Village	5,54 km	Beauce	Local	Faible	Modérée
L032	Valainville	Village	5,96 km	Beauce	Local	Faible	Négligeable
L034	Donnemain-Saint-Mamès	Village	7,03 km	Beauce	Local	Faible	Modérée
L035	Neuvy-en-Dunois	Village	7,26 km	Beauce	Local	Faible	Modérée
L036	Civry	Village	7,52 km	Beauce	Local	Négligeable	Faible
L037	Le Gault-Saint-Denis	Village	7,95 km	Beauce	Local	Faible	Nulle
L039	Sancheville	Village	8,86 km	Beauce	Local	Faible	Négligeable
L040	Bouville	Village	9,32 km	Beauce	Local	Faible	Nulle
L049	Flacey	Village	5,27 km	Perche-Gouët	Local	Faible	Faible
L050	Alluyes	Village	6,34 km	Perche-Gouët	Local	Faible	Nulle
L051	Montharville	Village	6,34 km	Perche-Gouët	Local	Faible	Négligeable
L052	Trizay-lès-Bonneval	Village	6,41 km	Perche-Gouët	Local	Faible	Faible

Ce tableau de synthèse ne recense pas les éléments ayant des sensibilités négligeables à nulles.

B.IV.2.c. Paysages reconnus, patrimoine et tourisme

Sites reconnus et patrimoines protégés

Paysages reconnus

Seul 1 grand ensemble paysager remarquable est recensé sur le territoire d'étude : la Vallée du Loir. Elle est présente dès l'aire immédiate au sud-ouest dans l'unité paysagère qui en tire son nom. Elle est sensible aux visibilités de manière modérée très localement, sur les espaces agricoles ouverts et proches de la ZIP. Ailleurs le relief et la densité végétale rendent le site faiblement à aucunement sensible.

Sites reconnus et patrimoines protégés

Le territoire d'étude contient **126 éléments patrimoniaux protégés** (112 monuments historiques, 4 sites classés et 8 sites inscrits loi 1930, 1 SPR et 1 Monument National).
Le **Site inscrit de la Boucle du Loir** se situe dans l'aire immédiate. Dans l'aire rapprochée se trouvent **23 éléments** dont 20 Monuments Historiques, 1 Site Classé et 2 Site inscrits. **Tous les autres éléments** sont situés dans l'aire éloignée. **Aucun site UNESCO ou Grand Site** n'est implanté dans le territoire d'étude.

De plus petites échelles et avec une reconnaissance plus locale (parfois tout de même protégés), le territoire d'étude comprend **33 sites singuliers**. Ils se répartissent en 9 sites reconnus, 20 sites touristiques, 2 villes labélisées (Châteaudun en Plus Beaux détours de France et Illiers-Combray en Petite Cité de Caractère), 1 Jardin Remarquable et 1 site ponctuel.

Parmi les nombreux patrimoines protégés et sites reconnus, les sensibilités de visibilité sont généralement faibles à nulles, du fait des masques bâtis ou végétaux. Dans la Vallée du Loir, ils se concentrent autour du cours d'eau. Néanmoins dans l'aire immédiate, **la boucle du Loir** (Site inscrit n°40), **le méandre du Loir** (Singulier n°42), ainsi que **les Dolmens de Baignon** (Singulier n°43) partagent les mêmes sensibilités que **la Vallée du Loir** sur les espaces plus ouverts. Ils sont très localement modérés à aucunement sensibles sur les secteurs les plus végétalisées. Pour les mêmes raisons, **le site classé de Saint-Christophe** (n°46) situé dans l'aire rapprochée présente les mêmes sensibilités.

3 patrimoines signaux dans l'horizon, ont un niveau modéré. **L'église Notre-Dame de Bonneval** (MH et singulier n°6) a sa silhouette identifiable depuis la route principale N10 et **le château de Moléans** (MH et singulier n°11) depuis la petite route D111.6. Depuis le fond de la plaine alluviale sur la D360.2, la covisibilité pourrait être directe avec un effet de concurrence visuelle entre **les vestiges de Mémillon** (Site reconnu n°44 et MH et singulier n°45) et la ZIP. **Les autres patrimoines** présentent des sensibilités faibles à nulles, leur silhouette étant peu voire n'étant pas identifiable dans le paysage.

Maintenir la qualité paysagère des vues depuis les sites reconnus et patrimoines protégés est donc un enjeu important pour l'élaboration de l'implantation. Concernant les covisibilités, il s'agira d'éviter les effets de surplomb avec le château de Moléans et les vestiges de Mémillon et de vérifier l'absence d'effet de concurrence visuelle pour l'église Notre-Dame de Bonneval.

Tableau 38 : Synthèse des sensibilités liées aux patrimoines protégés et sites reconnus

ID	Nom	Catégorie	Distance à la ZIP	Unité paysagère	Enjeu	Sensibilité de visibilité	Sensibilité de covisibilité
Aire immédiate							
R041	Vallée du Loir	Reco	1,31 km	Beauce, Vallée du Loir	Principal	Modérée à nulle	Nulle
P040	La boucle du Loir	Site Inscrit	1,28 km	Vallée du Loir	Principal	Modérée à nulle	Nulle
R042	Méandre du Loir	Ponctuel	1,37 km	Vallée du Loir	Principal	Modérée à nulle	Nulle
R043	Dolmen de Baignon	Tourisme	2,01 km	Vallée du Loir	Local	Modérée à nulle	Nulle
Aire rapprochée							
P006	Eglise Notre-Dame	MH Classé	2,26 km	Beauce	Principal	Nulle	Modérée
P011	Château de Moléans	MH part. Classé-Inscrit	5,62 km	Beauce	Principal	Nulle	Modérée
P012	Abbaye du Bois	MH Classé	5,27 km	Beauce	Principal	Faible	Négligeable
P016	Moulin à vent du Paradis	MH Inscrit	8,87 km	Beauce	Principal	Faible	Faible
P017	Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul	MH Classé	8,36 km	Beauce	Principal	Nulle	Négligeable
P045	Domaine de Mémillon	MH part. Inscrit	2,88 km	Vallée du Loir	Principal	Faible	Modérée
P046	Site de Saint-Christophe	Site classé	3,88 km	Vallée du Loir	Principal	Modérée à nulle	Nulle
P113	Eglise Saint-Martin	MH Inscrit	6,70 km	Perche-Gouët	Principal	Nulle	Faible
R006	Eglise Notre-Dame	MH Classé	2,26 km	Beauce	Principal	Nulle	Modérée
R011	Château de Moléans	MH part. Classé-Inscrit	5,62 km	Beauce	Principal	Nulle	Modérée
R012	Abbaye du Bois	MH Classé	5,27 km	Beauce	Principal	Faible	Négligeable
R016	Moulin à vent du Paradis	MH Inscrit	8,87 km	Beauce	Principal	Faible	Faible
R044	Mémillon	Site reconnu	2,54 km	Vallée du Loir	Principal	Faible	Modérée
R045	Château de Mémillon	MH part. Inscrit	2,63 km	Vallée du Loir	Principal	Faible	Modérée
R110	Menhir		4,36 km	Perche-Gouët	Local	Faible	Nulle
R111	Château de Vrainville		5,22 km	Perche-Gouët	Local	Nulle	Faible
R113	Eglise Saint-Martin	MH Inscrit	6,70 km	Perche-Gouët	Principal	Nulle	Faible
Aire éloignée							
P019	Moulin à vent Richard	MH Inscrit	10,29 km	Beauce	Principal	Négligeable	Faible
P020	Eglise Saint-Pierre	MH Classé	11,18 km	Beauce	Principal	Nulle	Faible
P022	Eglise Saint-Pierre	MH Inscrit	11,77 km	Beauce	Principal	Nulle	Faible
P120	Eglise paroissiale Saint-Pierre	MH Classé	10,32 km	Perche-Gouët	Principal	Nulle	Faible
P129	Site patrimonial remarquable d'Illiers -Combray	SPR	16,51 km	Perche-Gouët	Principal	Faible	Négligeable

Ce tableau de synthèse ne recense pas les éléments ayant des sensibilités négligeables à nulles.

Patrimoine archéologique

Aucune zone archéologique et aucun élément paysager des documents d'urbanisme n'a été identifié sur la ZIP et ses abords immédiats.

B.IV.2.d. Axes de déplacement

Le réseau viaire est composé d'axes fortement hiérarchisés qui desservent correctement le territoire d'étude. Le réseau est complété par des petites routes irriguant le territoire dans l'aire d'étude immédiate, qui viennent en relai des plus importantes. Les autres routes principales et secondaires partent en étoile depuis les pôles de Bonneval, Châteaudun et Brou, entre eux et en direction des grands pôles urbains extérieurs à l'aire éloignée, tout comme les trois voies ferroviaires, transportant des voyageurs les lignes TER entre Châteaudun – Chartres, Chartres – Courtalain-Saint-Pellerin et LGV Atlantique entre Paris Montparnasse – Tours.

Les routes traversent aussi bien les vallées en suivant les cours d'eau et la pente, que les plateaux agricoles. Le regard porte relativement loin depuis la plaine agricole de la Beauce. Il est plus limité dans le Perche-Gouët, où les paysages offrent dans le même temps des vues courtes et fermées mais aussi très ouvertes sur l'horizon. Dans la Vallée du Loir, les reliefs et les boisements limitent les visibilités sur les lointains.

Dans l'aire immédiate, la sensibilité des **routes secondaires et des petites routes** y est forte. Elles passent à proximité de la ZIP voire la bordent pour la D27 et parcourent les espaces agricoles ouverts où le regard porte loin. La sensibilité de visibilité s'amenuise à mesure que les voies s'éloignent du projet.

Dans l'aire rapprochée, elle est localement forte pour **la route secondaire D127**, lorsque la silhouette de Pré-Evroult entre en covisibilité avec la ZIP depuis l'axe, modérée pour **la voie rapide A11, la route principale N10, les routes secondaires D17, D127 et la ligne TER Châteaudun-Chartres** et faible pour la **D28.1, D927 et la ligne LGV Atlantique**. Elles proposent des vues ouvertes sur la ZIP ou donnent à voir des silhouettes de villages.

Enfin, dans l'aire éloignée, pour **tous les axes de déplacement**, la sensibilité des tronçons où les masques bâtis le relief et les boisements limitent les visibilités lointaines varie de négligeable à nulle.

La cohérence des vues depuis les routes de l'aire immédiate est un enjeu important pour l'élaboration de l'implantation, comme la route principale N10, la route secondaire D127 ou encore la petite route D360.2, au regard des silhouettes de lieux de vie et patrimoniales qui y sont visibles. Certaines plus distantes de la ZIP, au bord desquelles s'implantent des parcs éoliens seront l'occasion d'analyser finement les impacts cumulés.

Tableau 39 : Synthèse des sensibilités liées aux axes de déplacement

ID	Nom	Catégorie	Distance à la ZIP	Unité paysagère	Enjeu	Sensibilité de visibilité	Sensibilité de covisibilité
Aire immédiate							
A001	D27	Secondaire	0,00 km	Beauce - Perche-Gouët	Local	Forte	
A002	D14.2	Secondaire	0,56 km	Beauce	Local	Forte	
A003	D360	Petite route	0,01 km	Beauce	Particulier	Forte à nulle	
A003	D360	Petite route	0,01 km	Vallée du Loir	Particulier	Modérée à nulle	
A004	D144	Petite route	0,95 km	Beauce	Particulier	Forte à nulle	
A005	D130	Petite route	0,96 km	Beauce	Particulier	Forte	
A006	D132.7	Petite route	0,97 km	Beauce	Particulier	Forte	
A007	D130.7	Petite route	1,11 km	Beauce	Particulier	Forte	
A008	D132.6	Petite route	1,81 km	Beauce	Particulier	Forte	
Aire rapprochée							
A009	D17	Secondaire	2,28 km	Beauce	Local	Modérée à faible	
A009	D17	Secondaire	2,28 km	Perche-Gouët	Local	Faible à nulle	
A010	D28.1	Secondaire	2,48 km	Perche-Gouët	Local	Faible à nulle	
A011	N10	Principale	2,80 km	Beauce - Perche-Gouët	Significatif	Modérée à faible	
A012	D127	Secondaire	3,51 km	Beauce	Local	Forte à faible	
A013	D927	Principale	6,99 km	Beauce	Significatif	Faible à nulle	
A023	LGV Paris- Tours	LGV	3,36 km	Beauce - Perche-Gouët	Principal	Faible à nulle	
A022	Châteaudun - Chartres	Ligne TER	2,52 km	Beauce - Vallée du Loir - Perche-Gouët	Significatif	Modérée à nulle	

Ce tableau de synthèse ne recense pas les éléments ayant des sensibilités négligeables à nulles.
Les sensibilités du tableau ne concernent pas tous les tronçons des routes : se référer aux cartes pour localiser les parties sensibles

B.IV.2.e. Itinéraires touristiques

De nombreux itinéraires touristiques sillonnent le territoire afin de faire découvrir ces sites et paysages remarquables. Plusieurs d'entre eux traversent l'aire immédiate, néanmoins ils restent principalement concentrés sur ces abords.

A l'ouest, traverse la boucle de la Cité médiévale de Bonneval et tandis qu'au sud, autour d'un méandre du Loir, se trouvent la boucle pédestre et cyclique Sur la route de Trompe-souris, la boucle le Bois des Moléans, celles d'Entre Loir et Conie, la randonnée en canoë-kayak Au fil du Loir ainsi que la route touristique des Blés en Beauce. Les autres itinéraires tels que les GR654, 35 et les véloroutes V40, V41 et V47 traversent de l'aire rapprochée à/et l'aire éloignée.

Dans les aires immédiate et rapprochée, **les itinéraires touristiques serpentent entre la Vallée du Loir et la plaine agricole de la Beauce**, passant de buttes à plaines cultivées ouvertes à des boisements denses clos. La sensibilité de visibilité est modérée à nulle selon l'ouverture du paysage.

A partir de l'aire éloignée, **les itinéraires** sont négligeablement sensibles au projet, voire ne sont pas sensibles. En effet, ils longent souvent les vallées où les visibilités sont courtes, ou ne sont pas orientés vers la ZIP et trop éloignés.

La cohérence des vues depuis les boucles locales de promenade, GR et Véloroutes du côté de la Vallée du Loir au sud-ouest et la route touristique des Blés en Beauce est à vérifier par l'analyse des photomontages.

Tableau 40 : Synthèse des sensibilités liées aux itinéraires touristiques

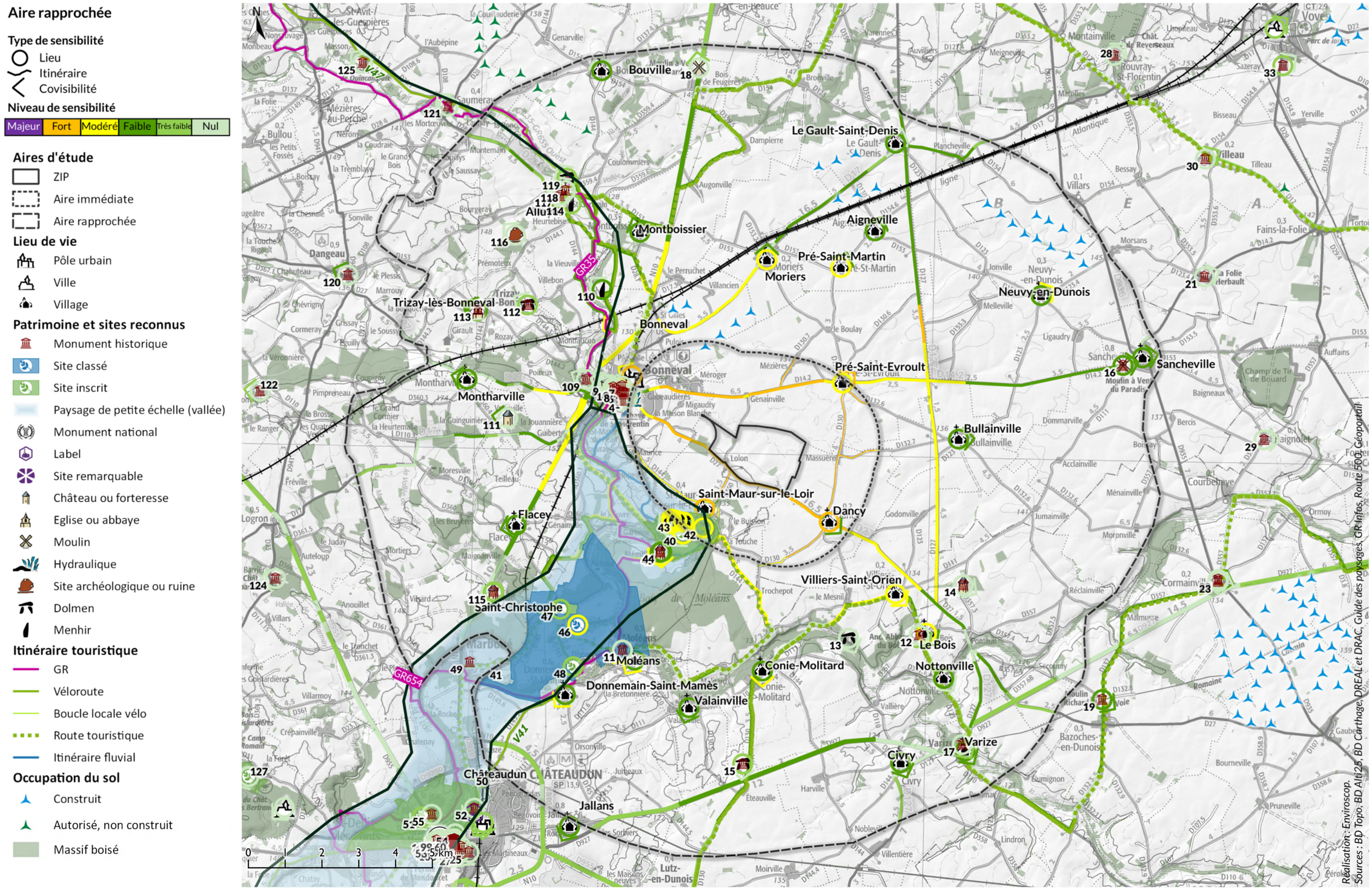
ID	Nom	Catégorie	Distance à la ZIP	Unité paysagère	Enjeu	Sensibilité de visibilité	Sensibilité de covisibilité
Aire immédiate							
I002	Sur la route de Trompe-souris	Boucle locale	1,26 km	Beauce	Particulier	Faible à nulle	
I002	Sur la route de Trompe-souris	Boucle locale	1,26 km	Vallée du Loir	Particulier	Modérée à nulle	
I003	Boucle n°24 - Sur la route de Trompe-souris	Boucle locale vélo	1,26 km	Beauce	Particulier	Faible à nulle	
I003	Boucle n°24 - Sur la route de Trompe-souris	Boucle locale vélo	1,26 km	Vallée du Loir	Particulier	Modérée à nulle	
I005	Au fil du Loir	Fluvial	1,36 km	Beauce - Vallée du Loir	Particulier	Faible à nulle	
I006	Route des Blés en Beauce	Route touristique	1,66 km	Beauce, Vallée du Loir, Perche-	Significatif	Faible à nulle	
I007	La Cité médiévale de Bonneval	Boucle locale	1,93 km	Beauce - Vallée du Loir	Particulier	Modérée à nulle	
I001	Entre Loir et Conie	Boucle locale	1,26 km	Beauce - Vallée du Loir	Particulier	Modérée à faible	
I004	Le bois des Moléans	Boucle locale	1,31 km	Beauce - Vallée du Loir	Particulier	Modérée à faible	
Aire rapprochée							
I008	GR654 - Saint Jacques de Compostelle via Vezelay	GR	2,31 km	Vallée du Loir	Principal	Modérée à nulle	
I009	GR35	GR	2,31 km	Vallée du Loir	Principal	Modérée à nulle	
I010	V41 - Saint-Jacques à vélo via Chartres	Véloroute	2,31 km	Vallée du Loir	Principal	Modérée à nulle	
I011	V47 - Vallée du Loir à vélo	Véloroute	2,31 km	Vallée du Loir	Principal	Modérée à nulle	

Ce tableau de synthèse ne recense pas les éléments ayant des sensibilités négligeables à nulles.
Les sensibilités du tableau ne concernent pas tous les tronçons des routes : se référer aux cartes pour localiser les parties sensibles.

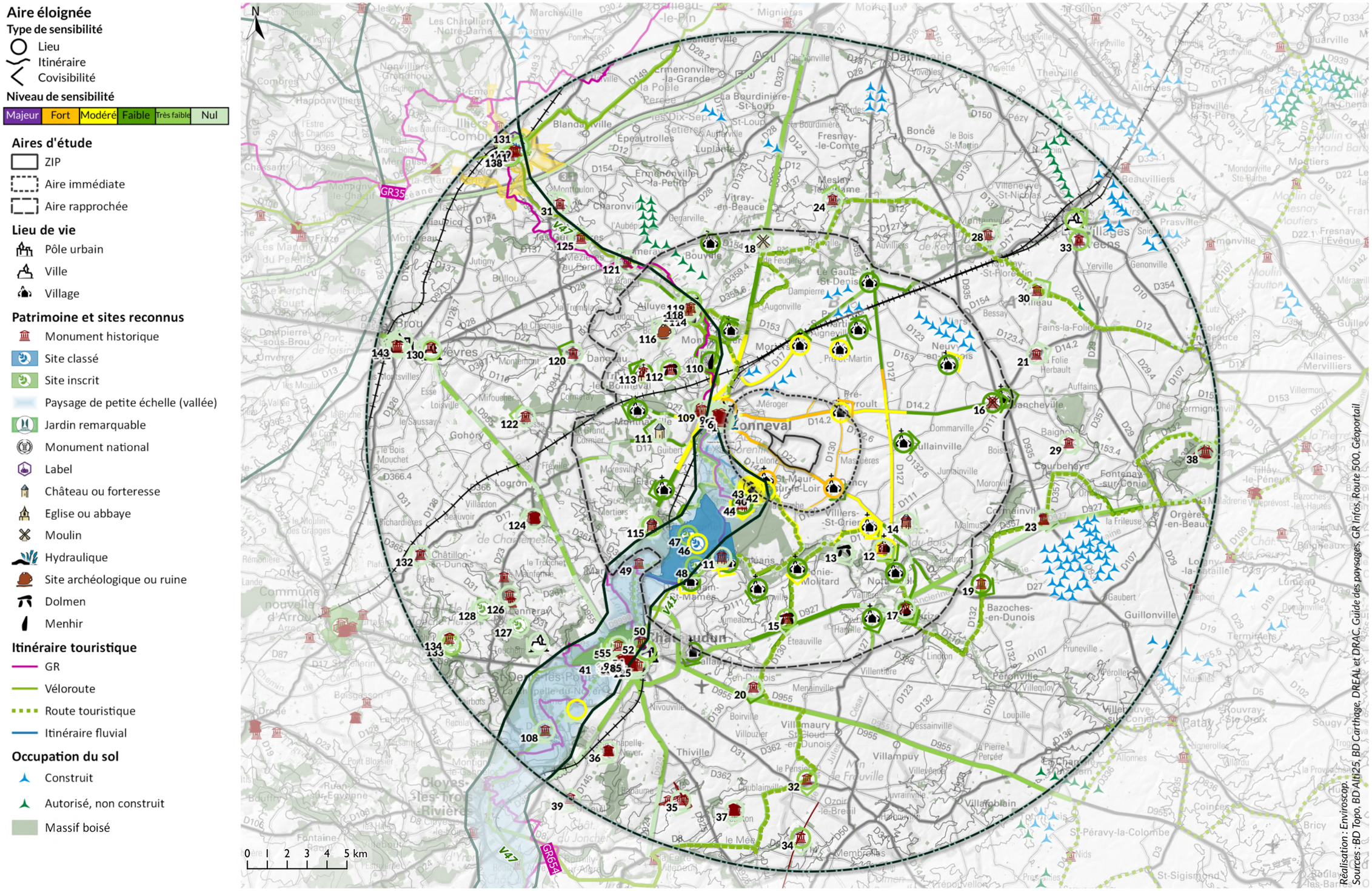
Carte 130 : Sensibilités des éléments dans l'aire immédiate



Carte 131 : Sensibilités des éléments dans l'aire rapprochée



Carte 132 : Sensibilités des éléments dans le territoire d'étude



C. ELABORATION DU PROJET

RAPPEL METHODOLOGIQUE

La méthode pour le choix du projet est explicitée plus précisément dans la partie méthode.

L'élaboration du projet s'inscrit dans une **démarche de qualité paysagère**. Elle se base sur la formulation de préconisations paysagères et/ou patrimoniales issues des sensibilités de l'état initial. Ainsi, la **cohérence des différentes variantes envisagées est interrogée** au regard du respect des lignes de forces du paysage, des rapports d'échelle avec les points d'appel du regard (silhouette de village ou monument historique proche par exemple) et les éventuels reliefs marqués de l'aire immédiate, le maintien de la qualité paysagère des vues depuis les lieux de vie ou les axes de transport, etc.

Sur la base de cette analyse, des **mesures « Eviter, Réduire, Compenser » pourront être formulées** si nécessaire.

La variante identifiée comme ayant la meilleure capacité d'insertion paysagère contribue à la définition du projet retenu, compte-tenu des autres enjeux de l'environnement, le **projet retenu étant le fruit d'une analyse multicritère** (biodiversité, contraintes techniques et réglementaires, concertation…).

C.I. PERTINENCE DU SITE RETENU ET PRECONISATIONS PAYSAGERES

L'analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine a montré la capacité d'accueil d'un parc éolien sur la zone d'implantation potentielle (ZIP).

Celle-ci est éloignée des sites touristiques majeurs et des lieux emblématiques de la région.

Comme en témoigne la présence de parcs éoliens dans la Beauce, ce territoire est à l'échelle de l'éolien. Néanmoins il s'insère à la rencontre de zones d'implantation d'éoliennes identifiées par la DDT, d'exclusion (distance à 500 m des habitations), de vigilance (500 m à 1 km de celles-ci) et de moindre impact (cf. Carte 2). Il tendra à éviter les effets de mitage dans des territoires non propices à l'implantation d'éoliennes. De plus, il se situe à proximité de la Vallée du Loir, où les rapports d'échelle depuis celle-ci entre le projet et les éléments y attenants sont un enjeu important à prendre en compte.

Dans la Beauce, les lieux de vie s'installent généralement, à l'intersection de route ou en village-rue, avec une typologie spécifique de ferme beauceronne à cour fermée. Dans le Perche, ils sont familiers à ceux de la Beauce mais présentent plus de végétation en leur sein et abords. Enfin dans la Vallée du Loir, ils s'insèrent en fond de vallée, en travers des cours d'eau ou au sommet des coteaux.

Dans l'espace ouvert de la plaine, les repères verticaux prennent toutes leur importance. Les silhouettes se signalent dans l'horizon, soit pour les lieux de vie surmontées du clocher d'une église, soit par un mélange boisé/bâtis. Localement d'autres éléments comme des châteaux émergent de la végétation. Dans les vallées, ils ne sont pas ou moins visibles.

Le projet devra être cohérent depuis les axes de visibilités dans les villages, les routes, les patrimoines protégés et sites sensibles et les parcs éoliens situés à proximité.

Carte 133 : Carte des préconisations paysagères

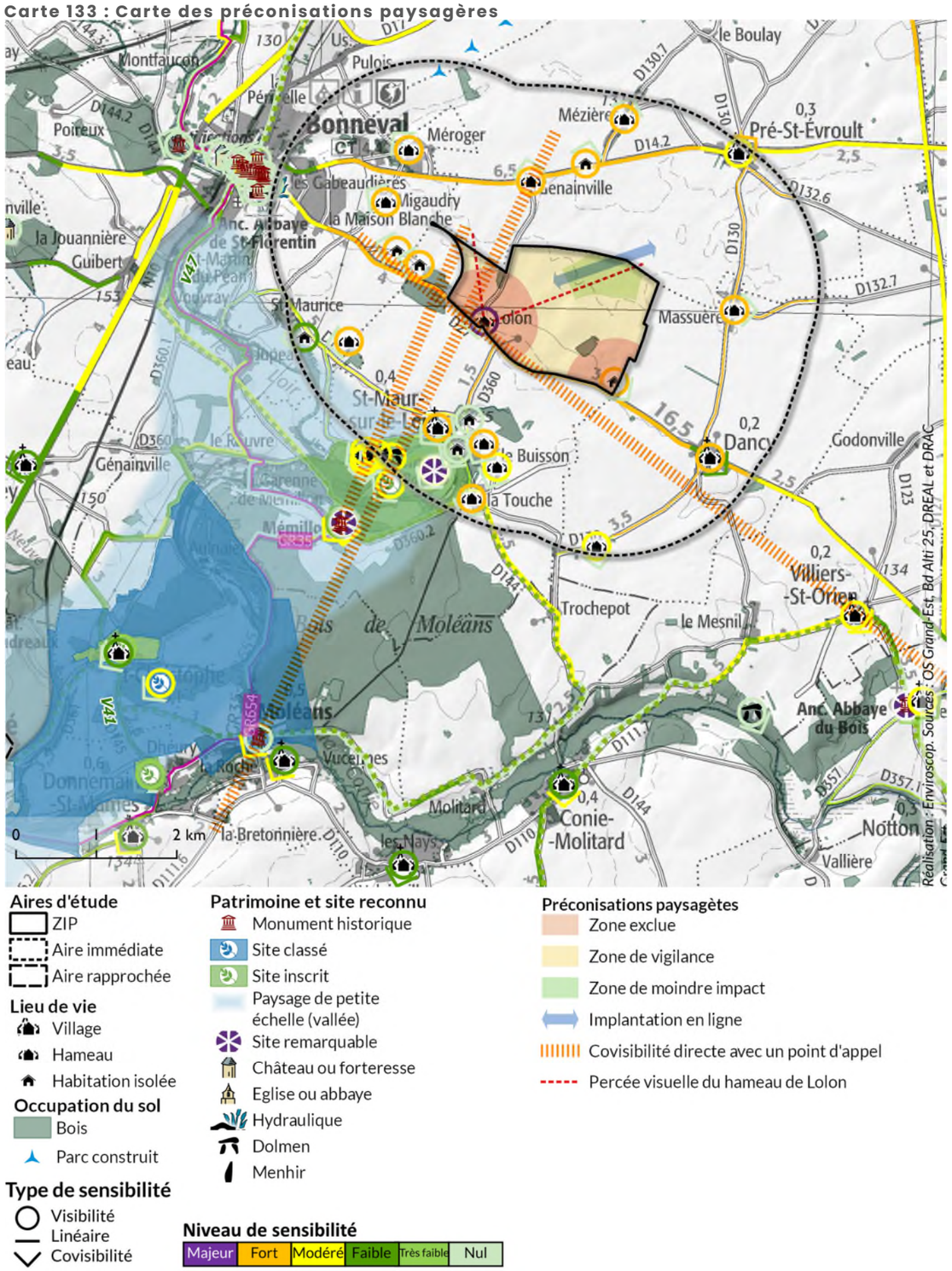


Tableau 41 : Synthèse des préconisations paysagères

Enjeux	Sensibilité au projet	Analyse	Préconisations
Composition paysagère	Forte à nulle	La ZIP s'insère dans un plateau rural ouvert, non loin de la Vallée du Loir avec des jeux de reliefs, entre cultures et boisements.	Vérifier l'absence d'effet de rupture d'échelle depuis les espaces plus ouverts de la vallée du Loir
Contexte éolien	Forte à négligeable	Développement de l'éolien uniquement concentré dans l'unité paysagère de la Beauce avec des parcs dont l'implantation linéaire est quasi-systématique.	Vérifier la cohérence du projet avec les autres parcs et les documents de planification. Limiter les effets de brouillage visuel avec les parcs éoliens existants.
Lieux de vie	Forte à nulle	Vues ouvertes depuis la plupart des lieux de vie proches Sensibilité de covisibilité ponctuelles	Vérifier la cohérence des vues depuis les lieux de vie sensibles Limiter les effets de concurrence visuelle sur les silhouettes les plus sensibles
Axes de déplacement	Localement forte à nulle	Sensibilités localement fortes pour les axes de l'aire immédiate, traversant les paysages ouverts de la Beauce.	Vérifier la cohérence des vues depuis les axes sensibles du territoire d'étude, notamment au regard des silhouettes des lieux de vie et patrimoniales.
Sites reconnus et patrimoines protégés	Localement modérée à nulle	Sensibilités de visibilités localement modérées pour les sites de l'aire immédiate au sud.et 1 site de l'aire rapprochée. Sensibilités de covisibilités localement modérées pour uniquement 3 sites dans l'aire rapprochée.	Maintenir la qualité paysagère des vues depuis et sur les sites reconnus et patrimoines protégés les plus sensibles. Eviter les effets de surplomb avec le château de Moléans et les vestiges de Mémillon. Vérifier l'absence d'effet de concurrence visuelle pour l'église Notre-Dame de Bonneval.
Itinéraire touristique	Localement modérée à nulle	Plusieurs boucles locales sensibles dans l'aire immédiate. Grands itinéraires touristiques présentant des sensibilités ponctuelles.	Vérifier la cohérence des vues depuis les itinéraires touristiques sensibles
Autre	Nulle	Archéologie : Sensibilité nulle.	Mettre en œuvre des actions d'archéologie préventive si nécessaire

C.II. VARIANTES D'IMPLANTATION

C.II.1. Présentation des variantes

Deux variantes ont été définies dans le cadre du projet. Elles s'insèrent toutes les deux sur la moitié nord de la ZIP et ont le même gabarit : 185 m en bout de pale maximum avec un rotor pouvant aller jusqu'à 155 m.

- La Variante 1 (V1) est constituée de 5 éoliennes aux interdistances régulières et dont l'implantation suit globalement 2 lignes axées ouest/est ;
- La Variante 2 (V2) est constituée de 2 éoliennes, implantées aux mêmes endroits que V1 avec 3 machines en moins (les éoliennes les plus à l'ouest). Elle forme 1 ligne axée nord-ouest/sud-est, avec une emprise horizontale nettement plus faible que sur V1.

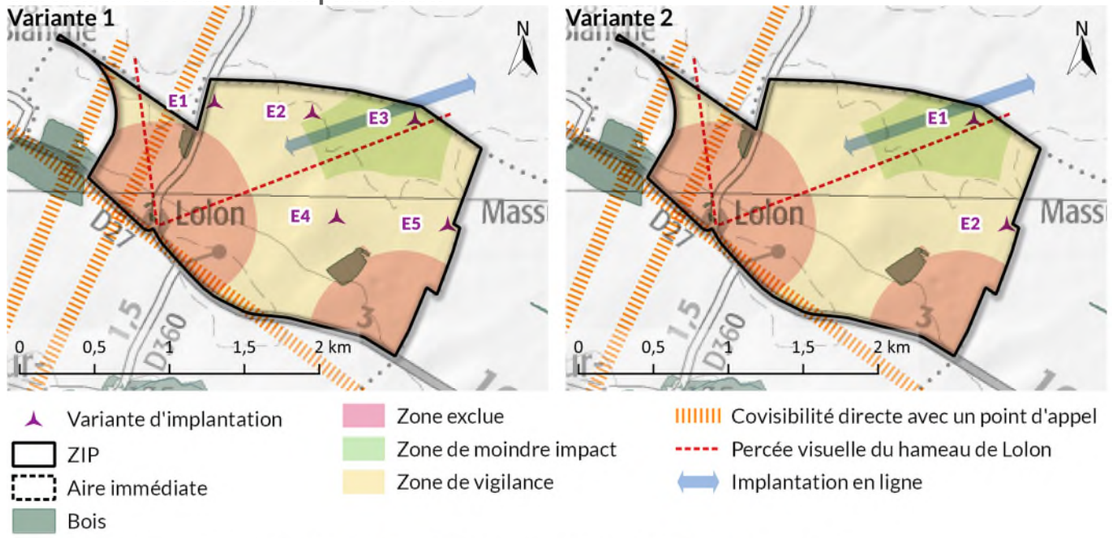
La principale différence entre les variantes est la suivante : le nombre de machines réduit de la V1 à la V2.

Une première analyse cartographique montre que les deux variantes d'implantation suivent au maximum les préconisations paysagères :

- elles évitent d'inscrire une éolienne dans les axes de visibilité du hameau de Lolon ;
- elles évitent la covisibilité directe avec la silhouette de Villers-Saint-Orien ;
- aucune des variantes ne se situent dans les secteurs exclus à l'implantation d'éolienne et elles respectent autant que faire se peut les zones de moindres impacts pour leur insertion ;
- elles s'insèrent le plus possible en suivant une implantation linéaire et régulière.

Par contre, la variante 1 peut entrer en covisibilité avec les vestiges de Mémillon ainsi que le Château de Moléans.

Carte 134 : Variantes d'implantation



Réalisation Enviroscop- Sources: Scan100, MOS Centre, BD Carthage, DREAL et DRAC Centre, France Rando

A noter que le modèle sélectionné pour réaliser les photomontages est la Siemens Gamesa SG 155, comportant un rotor de 155 m et un mât de 107,5 m pour une hauteur totale de 185 m.

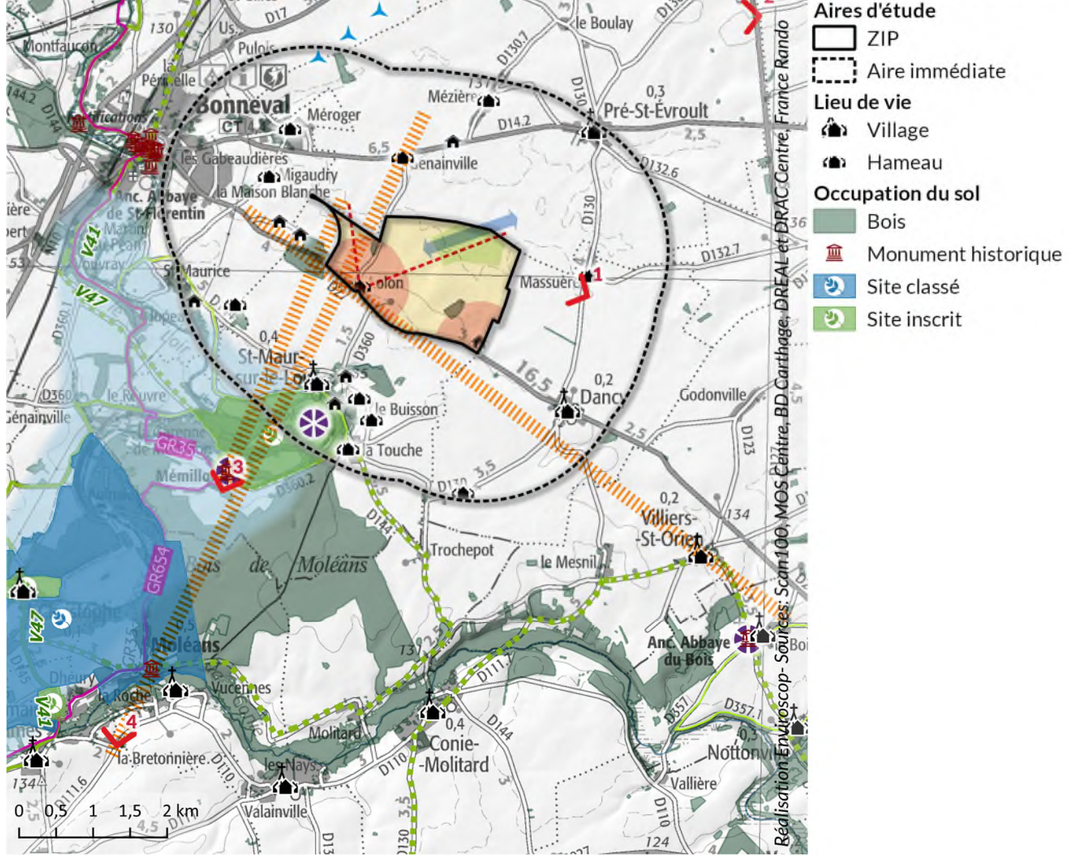
4 points de vue ont été sélectionnés afin d'analyser les variantes selon plusieurs orientations et afin de mettre en évidence les différents impacts par rapport aux préconisations paysagères.

Leur localisation est présentée sur la Carte 135 ci-dessous.

Tableau 42 : Intérets des points de vue choisis pour analyser les implantations

Point de vue		Intérêt	Aire d'étude	Orientation
1	Massuères – Depuis la frange urbaine ouest	Visibilité depuis le lieu de vie le plus proche des implantations et analyse de la cohérence d'implantation avec le contexte éolien existant	Immédiate	Vue depuis l'est des variantes
2	Pré-Saint-Evroult – Silhouette depuis la D127	Analyse de la covisibilité entre la silhouette du village et les variantes depuis une route secondaire	Rapprochée	Vue depuis le nord-est des variantes
3	Mémillon – Silhouette des vestiges du Château depuis le GR35/654	Analyse de la covisibilité des variantes avec les vestiges de Mémillon, monument historique et les variantes depuis un itinéraire touristique ainsi que le rapport d'échelle à la vallée de la Conie	Rapprochée	Vue au sud-ouest des variantes
4	Moléans – Silhouette de l'église Saint-Pierre et le Château de Moléans	Analyse de la covisibilité des variantes avec l'église Saint-Pierre et le Château de Moléans, monument historique ainsi que le rapport d'échelle à la vallée de la Conie	Rapprochée	Vue au sud-ouest des variantes

Carte 135 : Localisation des points de vue des photomontages de variante



C.II.2. Photomontages des variantes

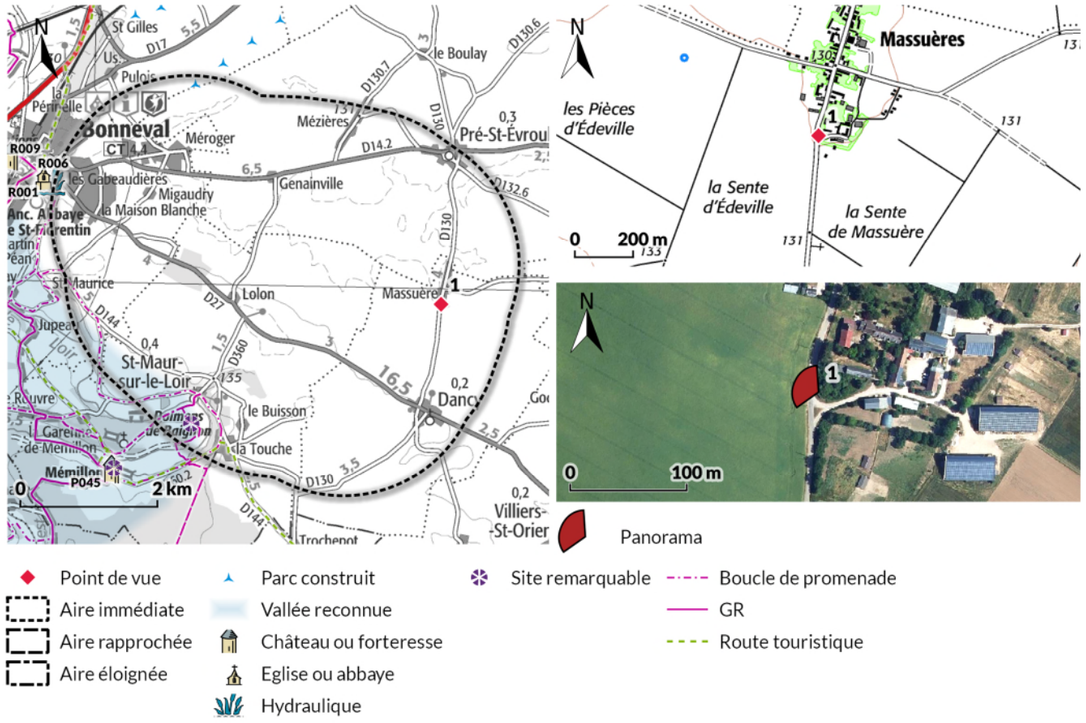
C.II.2.a. Point de vue n°1 : Massuères – Depuis la frange urbaine ouest sur la route locale D130

ETAT INITIAL Le point de vue se situe en frange sud du hameau de Massuères, à l'est du projet. Le panorama présente une vue ouverte sur le plateau agricole de la Beauce en limite de propriété. Le parc éolien de Bonneval est visible au loin à droite du panorama, ainsi que le groupement Bouville-Saumeray et Les Prieurs encore plus en arrière-plan.

VARIANTE 1 : Les 5 éoliennes de la variante 1 sont visibles en plein pied dans le plateau agricole. L'implantation sur 2 lignes est régulière et lisible malgré le chevauchement des machines E4 et E5. Cette variante apparait à l'échelle du grand paysage des plateaux de la Beauce, sur un plan plus proche et bien distinct des autres parcs éoliens situés à droite du panorama mais est prégnante dans cet horizon.

VARIANTE 2 : Depuis cette vue, cette variante présente la même emprise horizontale que la variante précédente, tout en restant très lisible, à l'échelle du paysage et harmonieuse. Le retrait de machines retire le chevauchement entre les précédentes éoliennes E5 et E4. Elle se distingue toujours des autres parcs éoliens, sur un plan bien distinct, sans brouillage visuel. Elle reste aussi tout aussi prégnante.

Depuis la frange sud du hameau de Massuères, les deux variantes d'implantation s'inscrivent au sein du plateau agricole de la Beauce. Bien que la variante 1 ait une implantation régulière et lisible, la variante 2 fait disparaitre le chevauchement de machines de la précédente. Les deux variantes se situent au premier plan et sans brouillage visuel avec les parcs éoliens de Bonneval, les Gâtines, Reviers et l'ensemble Bouville-Saumeray et les Prieurs situés en arrière-plan. Elles sont toutes les deux prégnantes visuellement. Les impacts visuels depuis le lieu de vie sont modérés.



	Variante 1	Variante 2
Distance à l'éolienne la plus proche	E5 à 1,08 km	E2 à 1,08 km
Composition paysagère	Implantation lisible et régulière avec chevauchement de machine	Implantation lisible et régulière sans chevauchement de machine
Covisibilité avec les autres parcs	Aucun brouillage visuel	Aucun brouillage visuel
Impacts visuels des variantes	Modérés	Modérés

Etat initial avec les parcs éoliens construits et autorisés



Variante A



Variante B



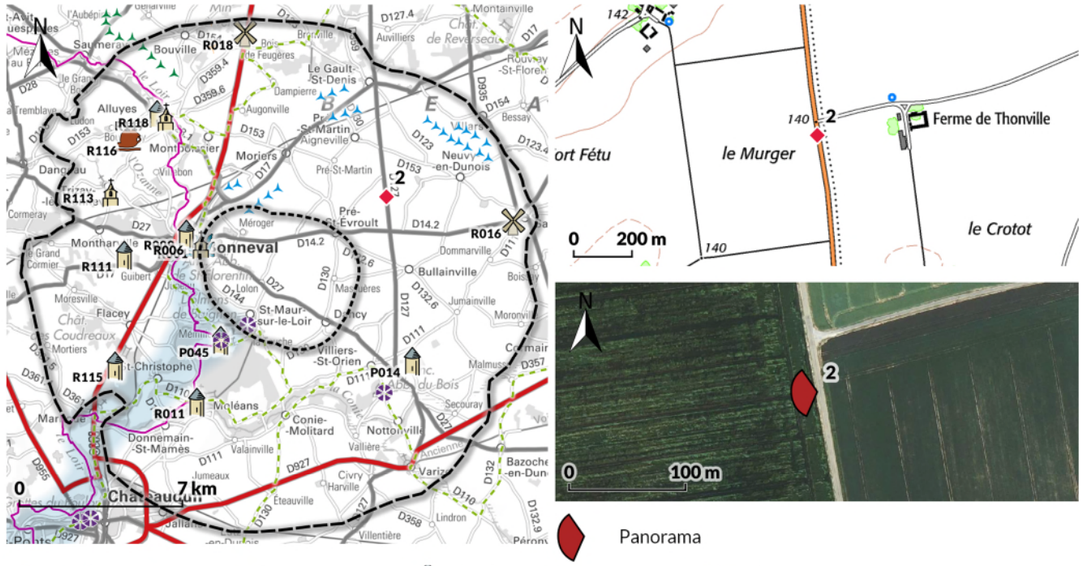
C.II.2.b. Point de vue n°2 : Pré-Saint-Evroult – Silhouette depuis la route secondaire D127

ETAT INITIAL : Le point de vue se situe sur la route secondaire D127 au nord-est de Pré-Saint-Evroult et du projet. Le panorama présente un horizon largement ouvert sur le plateau agricole, avec un léger relief qui masque une partie de la silhouette de Pré-Saint-Evroult, reconnaissable par le clocher de l'église Saint-Evroult. A droite du panorama, un hameau groupé ponctue le plateau agricole. Le parc éolien de Bonneval est le seul parc visible au centre du panorama, en restant toutefois peu prégnant.

VARIANTE 1 : Les 5 éoliennes de la variante sont visibles et forment 2 lignes lisibles et sans brouillage visuel. Elles sont visibles, en arrière-plan de Pré-Saint-Evroult. Les éoliennes E4, E3 et E2 encadrent le clocher du village et créent avec celle-ci un effet de rupture d'échelle avec le clocher.

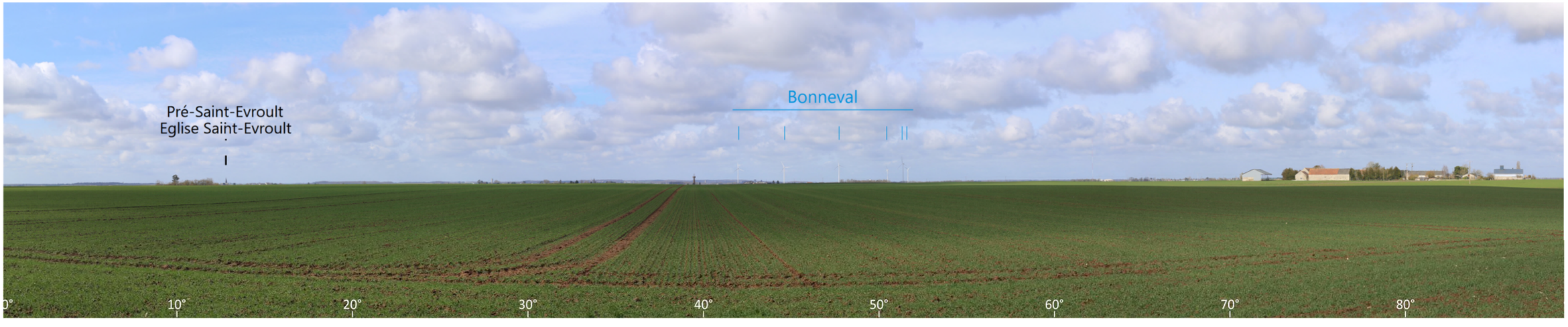
VARIANTE 2 : Comme la variante précédente les 2 éoliennes de cette variante sont visibles, en arrière-plan de Pré-Saint-Evroult. Il existe toujours dans cette variante avec E1 un effet de rupture d'échelle avec le clocher, mais sans effet d'encadrement grâce au retrait de 2 machines à droite du clocher. De plus, cela réduit l'emprise horizontale du projet depuis la route secondaire. L'implantation ne formant plus qu'une ligne reste comme la variante précédente lisible et sans brouillage visuel.

Depuis la route secondaire D127, les deux variantes s'inscrivent au sein du plateau agricole de la Beauce. Les implantations des variantes sont lisibles. Cependant elles entrent toutes en covisibilité directe avec la silhouette de Pré-Saint-Evroult. Malgré la distance, elles s'inscrivent en rupture d'échelle notamment avec le clocher du village. La variante 1 produit même un effet d'encadrement du clocher qui n'est pas présent sur la variante 2 du fait du retrait des machines. Le nombre réduit de machines de la variante 2 amenuise son emprise visuelle sur l'horizon comparativement à la variante précédente. Cependant de manière générale du fait des impacts sur la silhouette du lieu de vie, les impacts visuels restent forts pour les deux variantes, et ce même si le parc en instruction des Vents d'Aura du Tuilé par sa prégnance tend à masquer le projet et la silhouette du village, situés alors au second plan.



	Variante 1	Variante 2
Distance à l'éolienne la plus proche	E3 à 4,68 km	E1 à 4,68 km
Composition paysagère	Emprise horizontale non négligeable Implantation lisible et régulière	Emprise horizontale faible Implantation lisible et régulière
Covisibilité avec le village de Pré-Saint-Evroult	Covisibilité directe, avec rupture d'échelle et effet d'encadrement	Covisibilité directe, avec rupture d'échelle
Impacts visuels des variantes	Forts	Forts

Etat initial avec les parcs éoliens construits et autorisés



Variante A



Variante B



C.II.2.c. Point de vue n°3 : Mémillon – Silhouette des vestiges du Château depuis le GR35/654

ETAT INITIAL : Le point de vue se situe au sud des vestiges du Château de Mémillon et au sud-ouest du projet, dans la boucle du Loir depuis les GR35/654. Le panorama présente un horizon animé par la ripisylve du Loir au sein duquel apparait sur le plan le plus proche Mémillon et les vestiges du Château au centre du panorama. Aucun parc éolien n'est visible depuis cette vue.

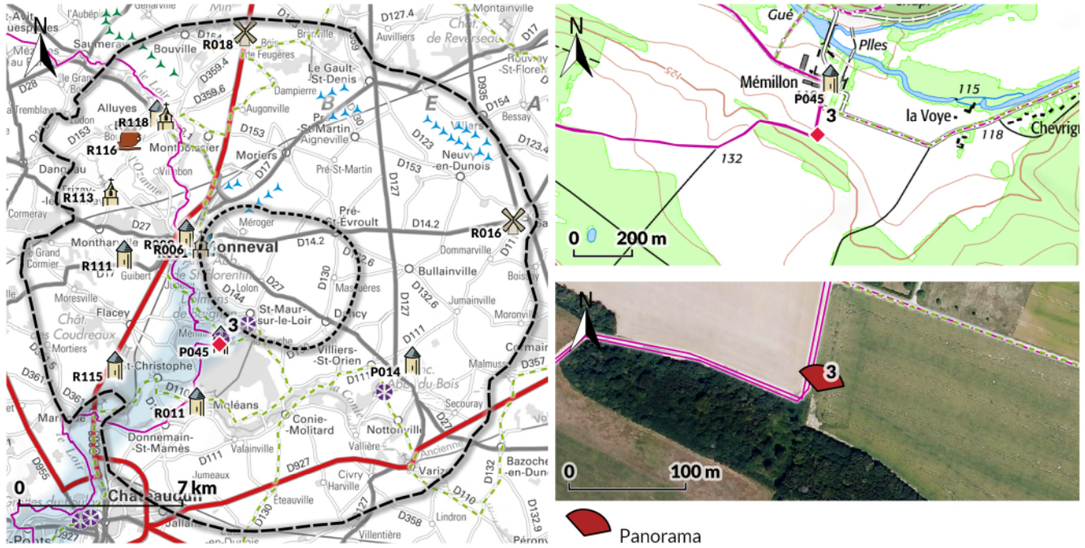
VARIANTE 1 : Les éoliennes sont peu visibles à l'horizon, parfois grandement masquées par la végétation ou totalement. L'éolienne E1 qui est censée être en covisibilité directe avec le monument, est finalement masquée par le relief et la végétation du fait du recul de l'implantation au nord-est de la ZIP. Malgré l'emprise horizontale théoriquement large, du fait de la densité végétale de la vallée du Loir, les machines sont peu visibles et de fait peu prégnantes. Elles respectent l'échelle du paysage de la vallée, ainsi que du patrimoine reconnu.

VARIANTE 2 : Les éoliennes sont toujours discrètes, comme dans la variante précédente, avec certaines machines en moins. E1 étant masquée, cela ne change pas. En revanche, E2 et E4 disparaissent et cette dernière était la plus proche et la plus prégnante de la variante précédente. La variante 2 est alors moins prégnante que la précédente. Elle n'entre toujours pas en covisibilité avec les vestiges du Château et respecte l'échelle de la vallée.

Depuis les GR35/654, au sud des vestiges du Château de Mémillon au sein de la vallée du Loir, les variantes sont très discrètes et s'inscrivent à l'arrière de l'horizon végétal de la ripisylve.

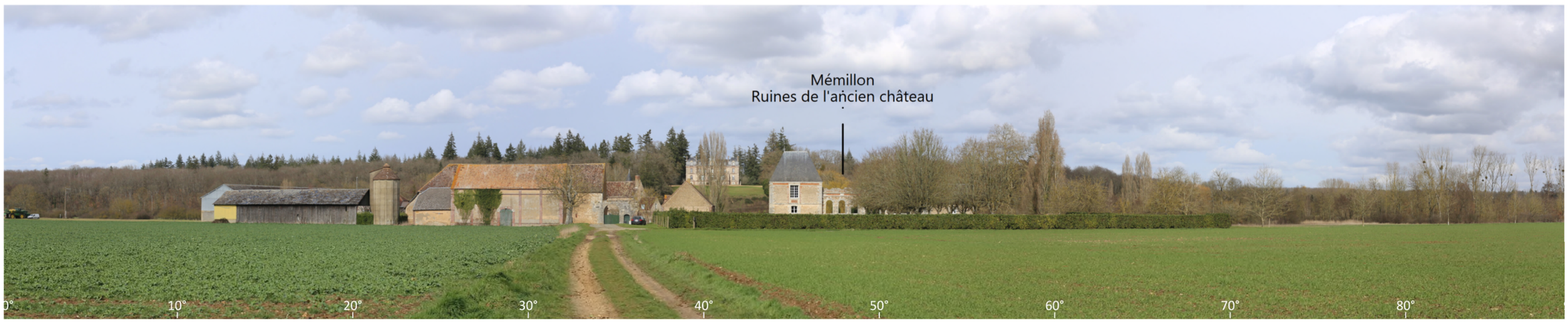
La covisibilité avec le patrimoine est évité par le recul de l'implantation des variantes, y compris avec la variante 1, où la machine qui aurait pu être en covisibilité est masquée.

La différence entre les variantes se joue sur le nombre de machines visibles en bout de pale, où la variante 2 en présente un nombre de machines réduits. Toutes deux respectent l'échelle de la vallée du Loir. Les impacts visuels sur la silhouette des vestiges depuis les GR35/654 sont faibles pour toutes les variantes.



	Variante 1	Variante 2
Distance à l'éolienne la plus proche	E4 à 4,08 km	E2 à 4,63 km
Composition paysagère	Emprise horizontale faible Implantation à l'échelle de la Vallée du Loir	Emprise horizontale faible Implantation à l'échelle de la Vallée du Loir
Covisibilité avec les vestiges du Château de Mémillon	Covisibilité indirecte sans effet de concurrence visuelle ni surplomb	Covisibilité indirecte sans effet de concurrence visuelle ni surplomb
Impacts visuels des variantes	Faibles	Faibles

Etat initial avec les parcs éoliens construits et autorisés



Variante A



Variante B



Le relief masquant en grande partie les éoliennes, la silhouette de ces dernières est esquissée afin d'avoir une meilleure compréhension de la visibilité du projet, des parcs éoliens et des masques visuels.

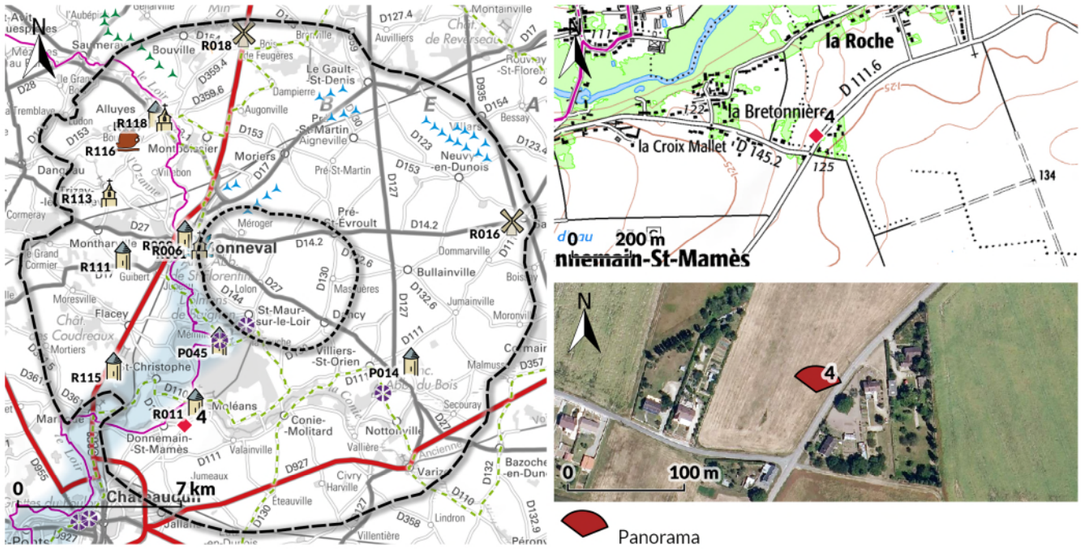
C.II.2.d. Point de vue n°4 : Moléans – Silhouette de l'église Saint-Pierre et du Château

ETAT INITIAL : Le point de vue se situe au sud de Moléans sur la D111.6, au sud-ouest du projet. Le panorama présente au premier plan un espace agricole, animé en arrière-plan par le rideau boisé de la Conie, ainsi que des habitations qui se glissent au sein du végétal. Sur la partie centrale du panorama, l'église Saint-Pierre et le Château de Moléans émergent des boisements de la Conie. Aucun parc éolien n'est visible depuis cette vue.

VARIANTE 1 : Les éoliennes peu visibles à l'horizon sont grandement masquées par la végétation de la ripisylve de la Conie. L'éolienne E1 est la plus proche du Château de Moléans, avec lequel elle entre en entre en covisibilité indirecte. Cette dernière reste limitée par la végétation et par le recul de l'implantation au nord-est de la ZIP. Malgré l'emprise horizontale non négligeable, les machines sont peu visibles et peu prégnantes. Elles respectent l'échelle du paysage de la vallée de la Conie, ainsi que du patrimoine protégé.

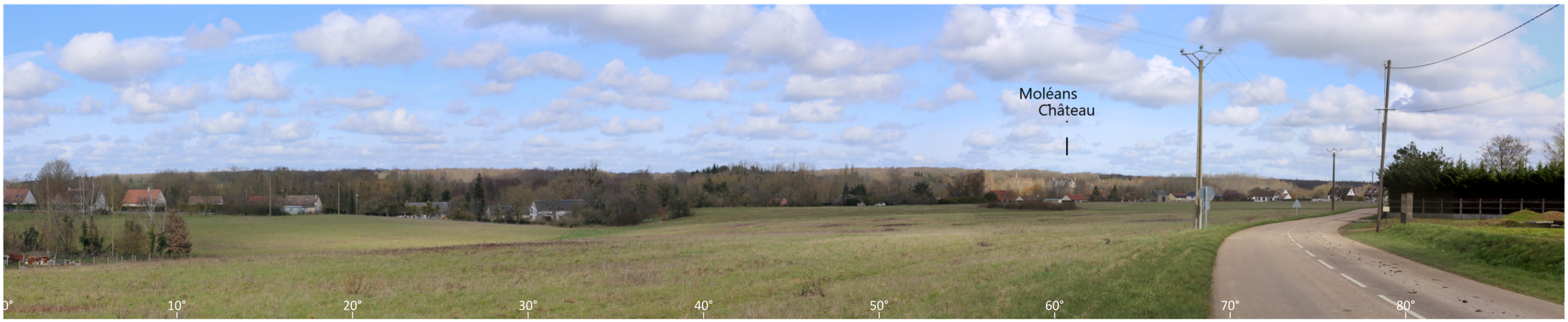
VARIANTE 2 : Les éoliennes sont toujours discrètes, comme dans la variante précédente et respectent l'échelle de la Vallée de la Conie. Comparée à celle-ci, grâce aux retrait de machines à l'ouest, cette variante prend du recul avec les monuments de Moléans et implique des effets moins importants encore que dans la variante précédente. De plus, l'emprise horizontale est aussi moins importante que sur la variante précédente.

Depuis une petite route au sud de Moléans, les deux variantes sont très discrètes et s'inscrivent à l'arrière de l'horizon végétal de la ripisylve grâce aux reculs de l'implantation au nord-est de la ZIP. La covisibilité avec le patrimoine est indirecte sur la variante 1 et 2. Toutes respectent l'échelle de la vallée de la Conie. Les impacts visuels sur la silhouette du patrimoine sont faibles pour la variante 1 et négligeables pour la variante 2.



	Variante 1	Variante 2
Distance à l'éolienne la plus proche	E4 à 7,62 km	E2 à 8,04 km
Composition paysagère	Emprise horizontale faible Implantation à l'échelle de la Vallée de la Conie	Emprise horizontale faible Implantation à l'échelle de la Vallée de la Conie
Covisibilité avec les vestiges du Château de Moléans	Covisibilité indirecte avec Moléans, sans concurrence visuelle ni surplomb	Covisibilité indirecte avec Moléans, avec un recul plus important, sans concurrence visuelle ni surplomb
Impacts visuels des variantes	Faible	Négligeable

Etat initial avec les parcs éoliens construits et autorisés



Variante A



Variante B



Le relief masquant en grande partie les éoliennes, la silhouette de ces dernières est esquissée afin d'avoir une meilleure compréhension de la visibilité du projet, des parcs éoliens et des masques visuels.

C.II.3. Synthèse de l'analyse des variantes

Trois variantes ont été étudiées pour l'élaboration du projet. Plusieurs éléments ont été étudiés par photomontages et ont orienté le choix de l'implantation en ce qui concerne l'aspect paysager :

- la cohérence d'implantation et de gabarit avec les parcs éoliens ;
- les covisibilités avec la silhouette d'un village et de deux patrimoines protégés et reconnus;
- les rapports d'échelle avec les vallées du Loir et de la Conie.

La **VARIANTE 1** est constituée de 5 éoliennes à 185 m en bout de pale, aux interdistances régulières et dont l'implantation suit 2 lignes axées ouest/est. En ce sens, l'implantation est généralement lisible et harmonieuse, même lorsque ponctuellement certaines machines se chevauchent. Elle ne provoque pas d'effets de rupture d'échelle sur les vallées du Loir et de la Conie, ni de concurrence visuelle sur la silhouette des vestiges de Mémillon ou du Château de Moléans, bien qu'une machine entre en covisibilité indirecte avec le dernier patrimoine. En revanche cette variante impacte la silhouette de Pré-Saint-Evroult dont certaines éoliennes encadrent le clocher, entrainant des effets de concurrence visuelle forts.

La **VARIANTE 2** est constituée de 2 éoliennes à 185 m en bout de pale, implantées aux mêmes endroits que les éoliennes de V1. La suppression d'une partie des machines permet une meilleure lisibilité de l'implantation. De plus elle évite l'effet d'encadrement du clocher de Pré-Saint-Evroult. Son emprise horizontale est aussi réduite avec un recul sur la covisibilité avec le château de Mémillon et celui de Moléans par rapport à l'autre variante.

Les deux variantes se situent uniquement sur la partie nord-est de la ZIP, ce qui permet de réduire l'impact sur les silhouettes des vestiges du Château de Mémillon ainsi qu'avec celle du Château de Moléans. Leur gabarit est identique : une hauteur maximale de 185 m de haut. Les photomontages ont démontré que ce gabarit s'intègre correctement au paysage notamment à la vallée du Loir et celle de la Conie et au contexte éolien existant. Cependant, toutes entrainent des effets de ruptures d'échelle sur la silhouette de Pré-Saint-Evroult depuis la route secondaire D127. La variante 1 avec son nombre de machines supérieur à la variante 2 génère même un effet d'encadrement sur le clocher de l'église. La variante 2 parait la plus adaptée car elle a une meilleure insertion dans le paysage par rapport aux silhouettes de Pré-Saint-Evroult et de Moléans, la plus faible emprise horizontale et le nombre d'éoliennes le moins élevé. Ces deux derniers critères favorisent la réduction des effets de brouillages visuels et de saturation visuelle.

La variante 2 a été sélectionnée par le porteur de projet après l'analyse de l'ensemble des contraintes relevées par l'étude d'impact environnementale.

Tableau 43 : Synthèse de l'analyse des variantes

	Variante 1	Variante 2
Composition paysagère et cohérence avec les parcs éoliens proches	Emprise horizontale moyenne à faible Implantation lisible et régulière Aucun brouillage visuel avec les autres parcs	Emprise horizontale moyenne à faible Implantation lisible et régulière Aucun brouillage visuel avec les autres parcs
Covisibilité avec la silhouette de Pré-Saint-Evroult	Covisibilité directe avec effet d'encadrement, rupture d'échelle et effet d'écrasement	Covisibilité directe, avec rupture d'échelle et effet d'écrasement
Covisibilité avec la silhouette des Vestiges du Château de Mémillon	Covisibilité indirecte sans effet de concurrence visuelle ni surplomb	Covisibilité indirecte sans effet de concurrence visuelle ni surplomb
Rapport d'échelle avec la vallée du Loir	Cohérent, sans effet de rupture d'échelle	Cohérent, sans effet de rupture d'échelle
Covisibilité avec la silhouette du Château de Moléans	Covisibilité indirecte sans effet de concurrence visuelle ni surplomb	Covisibilité indirecte avec Moléans, avec un recul plus important, sans concurrence visuelle ni surplomb
Rapport d'échelle avec la vallée de la Conie	Cohérent, sans effet de rupture d'échelle	Cohérent, sans effet de rupture d'échelle

C.III. PROJET RETENU

Le parc éolien des Marchellions se compose de 2 éoliennes sur la commune de Saint-Maur-sur-le-Loir dans le département d'Eure-et-Loir (28), en région Centre-Val de Loire.

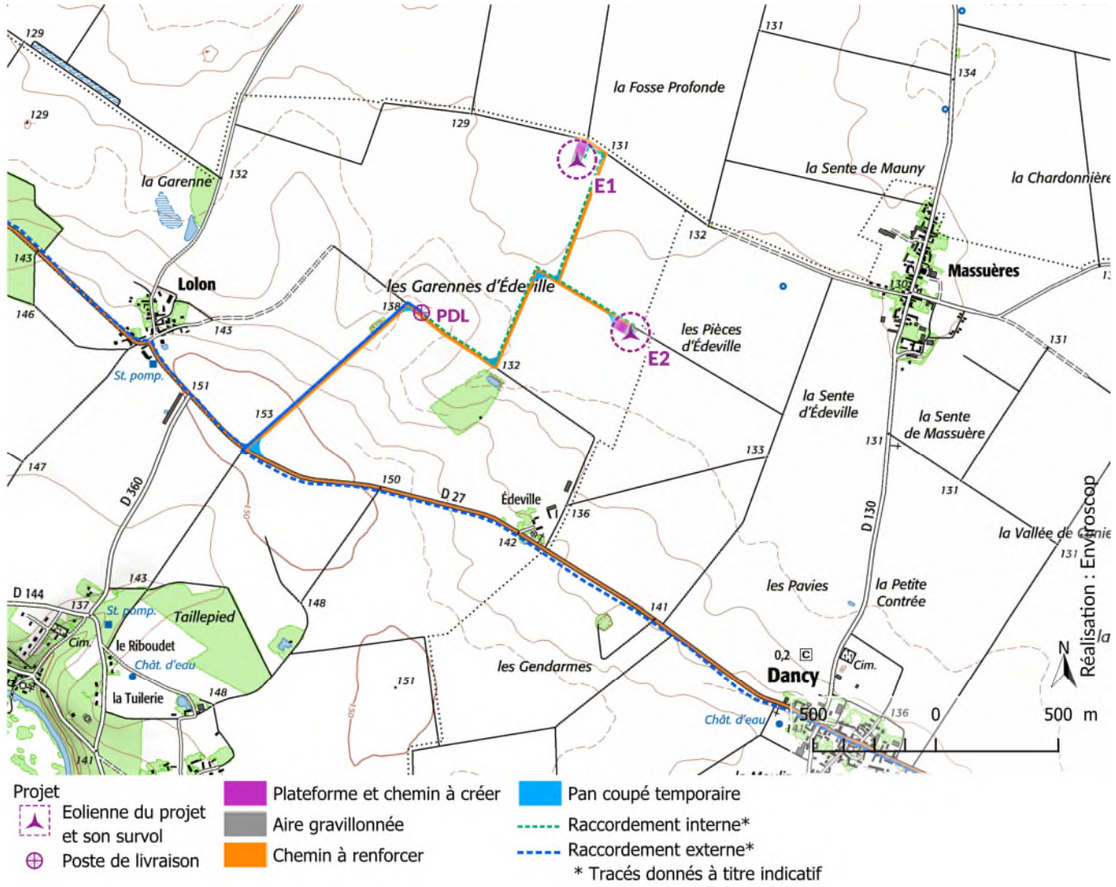
Un gabarit maximisant est envisagé dans la suite de l'étude, l'éolienne Siemens Gamesa SGSG6.6-155 TS107.5 a été utilisée pour les différentes modélisations (rotor de 155 m et mât à 107,5 m). Les éoliennes sont accompagnées d'un réseau de câblage enterré, de chemins d'accès et plateformes de levage, de points de raccordement au réseau de distribution électrique et d'un seul poste de livraison électrique.

Tableau 44 : Coordonnées des éoliennes et du poste de livraison

Installation	Coordonnées				Altitude en m (NGF)	
	Lambert 93		WGS 84			
	X	Y	N	W	Z (sol, TN)	Z (bout de pale)
E1	584667,8	6786815,9	48°10'17.42"N	1°26'54.41"E	129,3	314,3
E2	584886,3	6786109,6	48°9'54.68"N	1°27'5.66"E	130,5	315,5
PDL 1	584033,8	6786188,6	48°9'56.70"N	1°26'24.32"E	138,8	/

Légende. Ex. numéro de l'éolienne du projet. PdL : poste de livraison | Source : RWE Renouvelables France SAS

Carte 136 : Eoliennes du projet retenu et emprises des aménagements connexes



Le photomontage ci-dessous illustre la bonne insertion des aménagements connexes au projet : plateformes, pistes d'accès et bâtiments techniques. Le point de vue montre l'insertion du poste de livraison, simple, située le long d'un chemin rural existant qui sera renforcé.

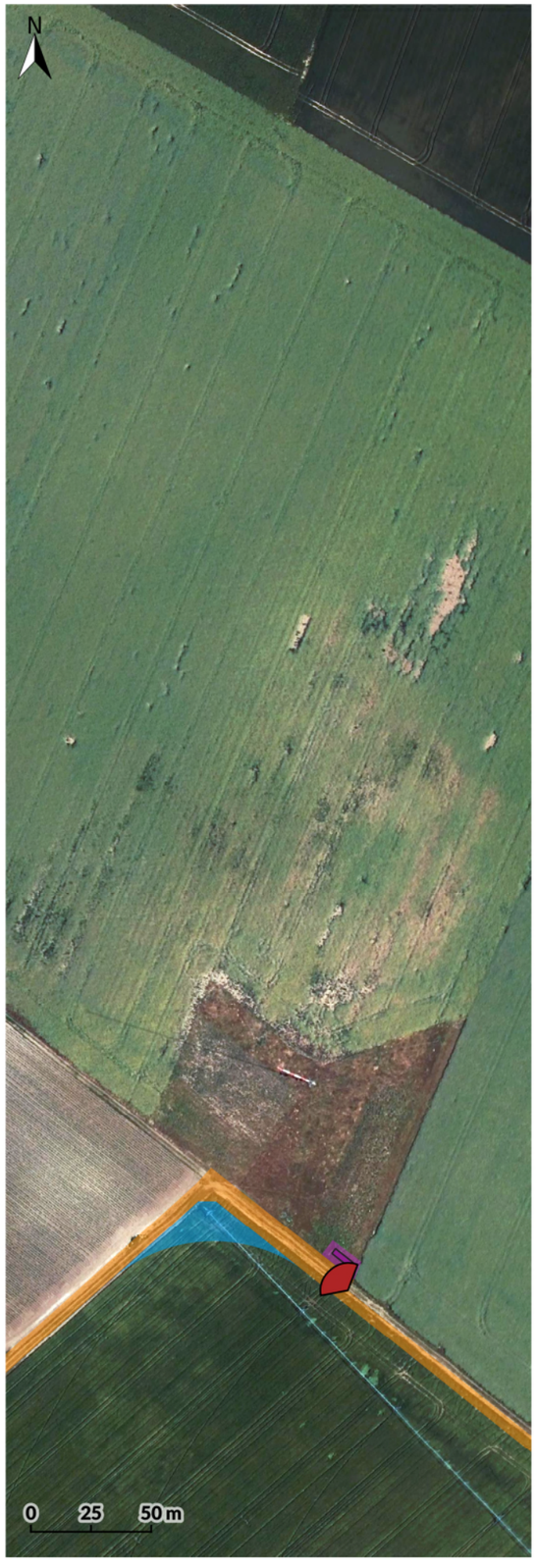
Le bâtiment s'insère en bordure de chemin et reste discret dans le paysage. Sa dimension de petite taille et le crépis couleur « Lauze » participent à sa bonne intégration dans le paysage.

Etat initial avec les parcs construits et autorisés, non construits



Etat avec le projet et les autres parcs éoliens connus





D. IMPACTS VISUELS ET CUMULES

RAPPEL METHODOLOGIQUE

Un **impact visuel** correspond à l'effet projeté du projet sur le paysage tandis qu'un **impact cumulé** correspond à une situation où l'implantation de plusieurs éléments, de natures généralement similaires, tend à renforcer leurs effets sur l'environnement.

L'analyse des impacts visuels du projet et de ceux cumulés avec les parcs éoliens connus prend comme point de départ les sensibilités identifiées dans l'état initial sur l'ensemble du territoire d'étude. Elle s'attache à identifier les visibilités et covisibilités générées par le projet **afin d'évaluer l'intégration paysagère des éoliennes**. Elle étudie pour cela la lisibilité de l'implantation, les rapports d'échelle et les éventuels effets de concurrence visuelle ou d'écrasement, l'homogénéité du contexte éolien ou les éventuels effets de brouillage et de saturation, etc.

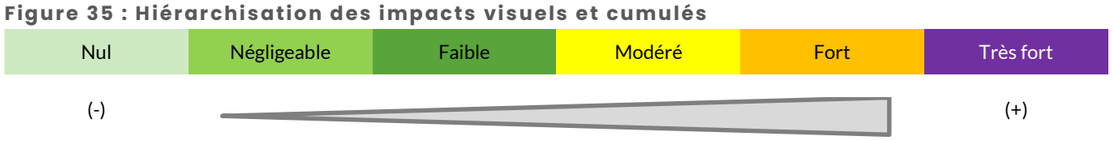
La perception qu'un observateur aura d'un parc éolien dépend de multiples critères. Sa sensibilité à l'éolien, sa position par rapport au projet (en hauteur, en contrebas, à la même hauteur), sa localisation (proche ou éloignée) et sa dynamique (statique, à pied, en voiture…). La météo, l'heure de la journée influenceront également les vues sur le projet. Enfin, un observateur de passage ne « verra » pas la même chose qu'un habitant du territoire.

L'analyse des impacts visuels et cumulés se base notamment sur la Zone d'Influence Visuelle (ZIV). C'est une modélisation informatique. Elle reflète l'ensemble des visibilités potentielles attendues des éoliennes du projet sur le territoire d'étude. Pour cela, elle prend en compte le relief et les principaux boisements. Elle est réalisée via le logiciel spécialisé WindPRO 3.6 et 4.0 avec le relief issu de la BdAlti 25, les boisements provenant de l'IGN BD Topo (hauteur de 10m pour les boisements). La ZIV est calculée avec un pas de 25 m. Les cartes de ZIV montrent différents indicateurs. La ZIV par angle vertical maximal reflète la prégnance maximale attendue des éoliennes en bout de pale en fonction de la distance et des masques visuels pris en compte. La ZIV par angle horizontal maximal traduit l'emprise du projet sur l'horizon compte tenu de la distance et des masques visuels.

L'appareil photo utilisé pour les prises de vue est un reflex numérique plein format équipé d'un objectif à focale fixe 50 mm et d'un GPS intégré. Les panoramiques sont assemblés avec la dernière version du logiciel ICE ou du logiciel HUGIN. Les modélisations sont réalisées avec le logiciel spécialisé Windpro 3.6. Les prises de vue et les photomontages sont réalisés par Enviroscop. **L'analyse des photomontages repose sur deux types de vues en adéquation avec le guide éolien actualisé en 2020**. Le premier type de vue consiste en un assemblage de 3 photos de 40° faisant un angle total de 120° pour situer le projet sur un large champ de vision. Ces assemblages sont intégrés au volet paysager. Le second type de vue est la vue dite « réelle » qui a pour but de reproduire la vision humaine en respectant les rapports d'échelle. Il s'agit d'une succession de 6 photomontages mis en pleine page et occupant un angle de 40°. Ces vues sont nombreuses donc uniquement présentées dans un carnet de modélisation annexe.

La méthode détaillée des Impacts visuels et cumulés est décrite au chapitre A.II.4 en page 8 et les outils utilisés sont présentés dans la partie A.III.

Figure 35 : Hiérarchisation des impacts visuels et cumulés



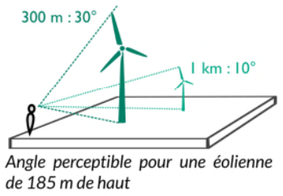
D.I. BASSIN DE VISIBILITE DU PROJET

D.I.1. Prégnance visuelle attendue

Les cartes des pages suivantes présentent la ZIV du projet (ZIVpro) en angle vertical maximal visible des éoliennes en bout de pale. Cet indicateur reflète la prégnance maximale attendue du projet en fonction de la distance et des masques visuels pris en compte.

D.I.1.a. Aire immédiate

D'après l'analyse de la ZIV du projet, nous pouvons nous attendre à une forte prégnance du projet dans un rayon de 1 à 1,9 km environ autour des éoliennes (angle vertical supérieur à 5°). La végétation et le relief assurent peu de coupures dans l'aire immédiate sur le plateau. Le projet y sera très souvent visible et prégnant. En revanche, dans la vallée du Loir au sud-ouest, le projet est masqué ou peu prégnant s'il est visible d'après la ZIV.



Angle perceptible pour une éolienne de 185 m de haut

ZIV du projet (185m) - angle vertical

0°	5°
0.5°	10°
1°	30°
2°	180°

La ZIV est une modélisation informatique qui reflète l'ensemble des visibilités potentielles des éoliennes sur un territoire donné, compte tenu du relief et des principaux boisements.

L'indicateur est ici l'angle vertical maximal des éoliennes du projet en bout de pale. Il reflète la prégnance maximale du projet.

Aires d'étude
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

Projet
- Eolienne du projet

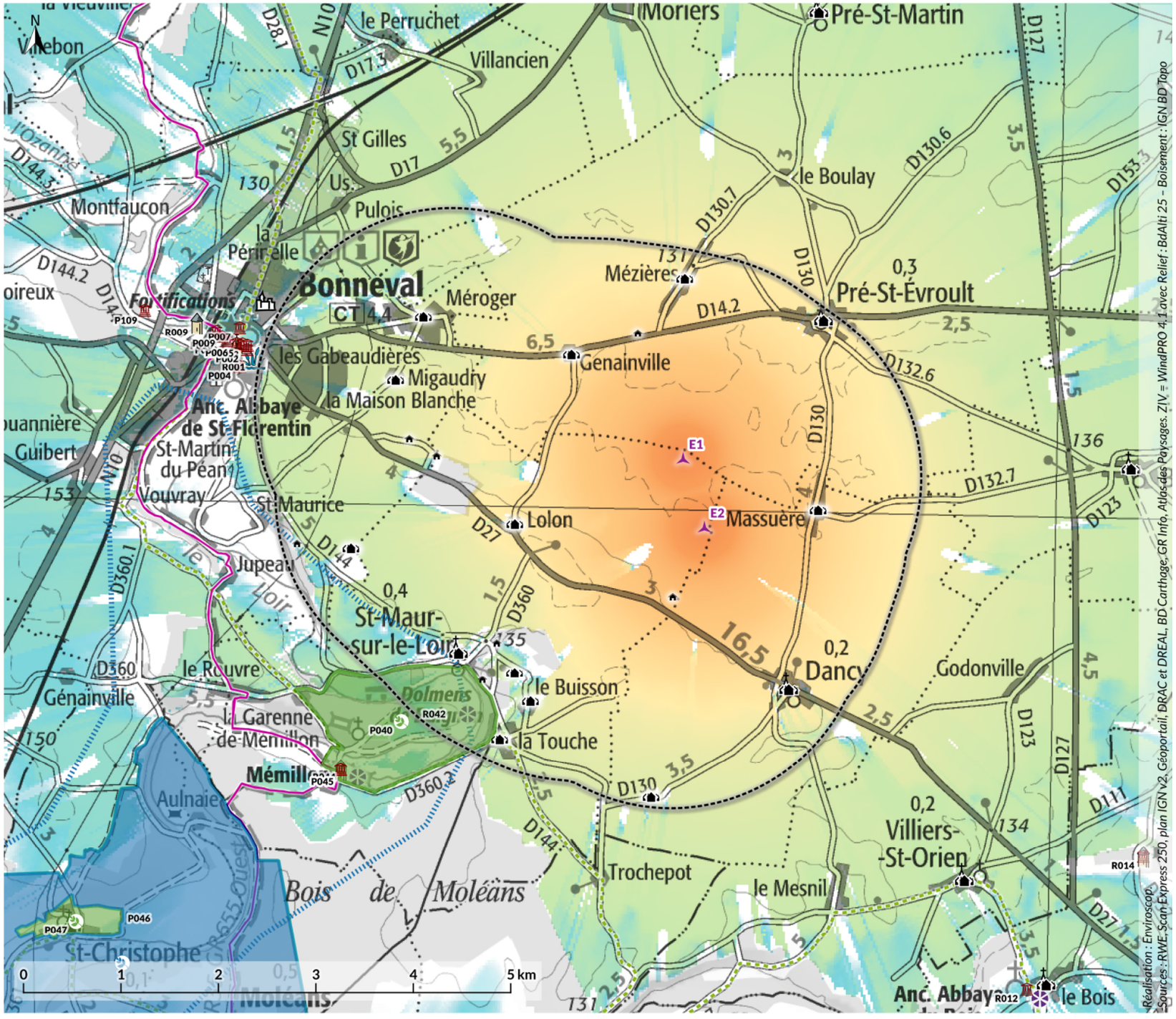
Lieu de vie
- Pôle
- Village
- Hameau
- Habitation isolée

Patrimoine
- Monument historique
- Site classé
- Site inscrit

Site reconnu
- Vallée reconnue
- Château ou forteresse
- Eglise ou abbaye
- Hydraulique

Itinéraire touristique
- GR
- Route touristique

Carte 137 : Prégnance attendue du projet dans l'aire immédiate



La maison isolée d'Edeville, le hameau de Massuères sont les lieux de vie les plus proches (situés à moins de 1 km du projet). Ils sont aussi les plus sensibles aux visibilités avec les plus fortes prégnances attendues (angle vertical supérieur à 10°). **Les villages de Dancy et de Pré-Saint-Evroult, les hameaux de Lolon, Gérainville et Mézières et les maisons isolées le Moulin et Marchemas** situés entre 1 et 2km du projet ont eux aussi une prégnance importante attendue (angle vertical supérieur à 5°). **11 autres lieux de vie** sont également sensibles aux visibilités avec une prégnance importante attendue, entre 2° et 5° d'angle vertical, comme le hameau de Méroger par exemple. Les autres lieux de vie sensibles ont une valeur de ZIV en angle vertical inférieure à 2°. Ainsi le projet, bien que visible, serait moins prégnant (Cf. Tableau 45**). Les impacts du projet pour ces lieux de vie de l'aire immédiate seront majoritairement analysés par photomontages dans la suite du document. En revanche, les analyses de l'état initial et les valeurs de la ZIV du projet permettent dès à présent d'affirmer que les impacts de visibilité sont nuls pour Le Riboudet et la maison isolée à Saint-Maur-sur-le-Loir. Les impacts de covisibilité sont nuls pour ces mêmes lieux de vie.**

Concernant les patrimoines et sites reconnus, la prégnance attendue est faible (angle vertical inférieur à 2° d'angle vertical). La prégnance du projet sera alors limitée depuis **la Vallée du Loir, sa boucle, les Dolmens de Baignon qui s'y trouvent et le Méandre du Loir**, voire masqué depuis les parties les plus encaissées et boisés pour la vallée. **Ces éléments seront analysés par photomontage. Les impacts de covisibilité sont nuls pour ces mêmes lieux de vie** (Cf. Tableau).

En ce qui concerne les axes et itinéraires touristiques, les éoliennes devraient être prégnantes depuis **les autres routes de l'aire immédiate** (Cf. Tableau 47). Le projet devrait être un élément très structurant depuis **la route secondaire D27** (angle vertical supérieur à 10°). La **route secondaire D14.2 et les petites routes D130, D132.7, D360, D130.7, D132.6** (angle vertical entre 5° et 10°) et la **petite route D144, Sur la route de Trompe-souris, sur la Boucle n°24, la Route des Blés en Beauce et la Cité médiévale de Bonneval** (angle vertical entre 2° et 5°) présentent également une forte prégnance attendue. **L'intégration du projet au paysage visible depuis ces axes est analysée par photomontages.**

Tableau 45 : ZIV en angle vertical du projet depuis les lieux de vie de l'aire immédiate

ID	Nom	Catégorie	Enjeu	Distance au projet	Sensibilités Etat initial	ZIVpro ° vertical	Impacts du projet
1	Lolon	Hameau	Particulier	1,73 km	Visi. Très forte Cov. Nulle	6,12°	**Visi. voir PM Cov. Nul**
2	Edeville	Maison	Particulier	0,85 km	Visi. Forte Cov. Nulle	16,16°	**Visi. voir PM Cov. Nul**
3	Migaudry	Hameau	Particulier	2,93 km	Visi. Forte Cov. Nulle	3,63°	**Visi. voir PM Cov. Nul**
4	Marchemas	Maison	Particulier	2,49 km	Visi. Forte Cov. Nulle	4,20°	**Visi. voir PM Cov. Nul**
5	Le Glandin	Maison	Particulier	2,79 km	Visi. Forte Cov. Nulle	3,79°	**Visi. voir PM Cov. Nul**
6	Gérainville	Hameau	Particulier	1,43 km	Visi. Forte Cov. Nulle	7,35°	**Visi. voir PM Cov. Nul**
7	Méroger	Hameau	Particulier	2,72 km	Visi. Forte Cov. Nulle	3,83°	**Visi. voir PM Cov. Nul**
8	Massuères	Hameau	Particulier	0,99 km	Visi. Forte Cov. Nulle	10,52°	**Visi. voir PM Cov. Nul**
9	Saint-Maur-sur-le-Loir	Village	Local	2,44 km	Visi. Forte Cov. Nulle	3,41°	**Visi. voir PM Cov. voir PM**
10	Le Riboudet	Maison	Particulier	2,43 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
11	La Tuilerie	Hameau	Particulier	2,31 km	Visi. Forte Cov. Nulle	2,69°	**Visi. voir Repr. Cov. Nul**
12	Bonneval	Pôle	Principal	3,51 km	Visi. Forte Cov. Modérée	2,98°	**Visi. voir PM Cov. voir PM**
13	Le Moulin	Maison	Particulier	1,35 km	Visi. Forte Cov. Nulle	7,83°	**Visi. voir Repr. Cov. Nul**
14	Dancy	Village	Local	1,60 km	Visi. Forte Cov. Faible	6,59°	**Visi. voir PM Cov. Nul**
15	Le Buisson	Hameau	Particulier	2,43 km	Visi. Modérée Cov. Nulle	3,51°	**Visi. voir PM Cov. Nul**
16	Maison	Maison	Particulier	2,75 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
17	Mézières	Hameau	Particulier	1,47 km	Visi. Forte Cov. Nulle	7,22°	**Visi. voir PM Cov. Nul**
18	Le Bois des Noués	Hameau	Particulier	3,50 km	Visi. Forte Cov. Nulle	2,65°	**Visi. voir PM Cov. Nul**
19	La Touche	Hameau	Particulier	2,71 km	Visi. Forte Cov. Nulle	3,50°	**Visi. voir PM Cov. Nul**
20	Pré-Saint-Evroult	Village	Local	1,76 km	Visi. Modérée Cov. Forte	6,00°	**Visi. voir PM Cov. voir PM**
21	Givais	Hameau	Particulier	2,70 km	Visi. Modérée Cov. Nulle	3,37°	**Visi. voir PM Cov. Nul**
22	La Folie de Saint-Maurice	Maison	Particulier	4,03 km	Visi. Faible Cov. Nulle	1,93°	**Visi. voir PM Cov. Nul**

Légende : Visi. = Visibilité // Cov. = Covisibilité // Négli. = Négligeable // PM = Photomontage // Repr. = Représentatif

Tableau 46 : ZIV en angle vertical du projet depuis les patrimoines et sites reconnus de l'aire immédiate

ID	Nom	Catégorie	Enjeu	Distance au projet	Sensibilités Etat initial	ZIVpro verticale	Impacts du projet
40	La boucle du Loir	Site Inscrit	Principal	2,80 km	Visi. Mod. à nulle Cov. Nulle	1,91°	**Visi. voir PM Cov. Nul**
41	Vallée du Loir	Reco	Principal	2,89 km	Visi. Mod. à nulle Cov. Nulle	1,92°	**Visi. voir PM Cov. Nul**
42	Méandre du Loir	Ponctuel	Significatif	2,87 km	Visi. Mod. à nulle Cov. Nulle	1,43°	**Visi. voir PM Cov. Nul**
43	Dolmen de Baignon	Tourisme	Local	3,65 km	Visi. Mod. à nulle Cov. Nulle	1,53°	**Visi. voir PM Cov. Nul**

Légende : Visi. = Visibilité // Cov. = Covisibilité // Négli. = Négligeable // Mod. = Modéré // PM = Photomontage

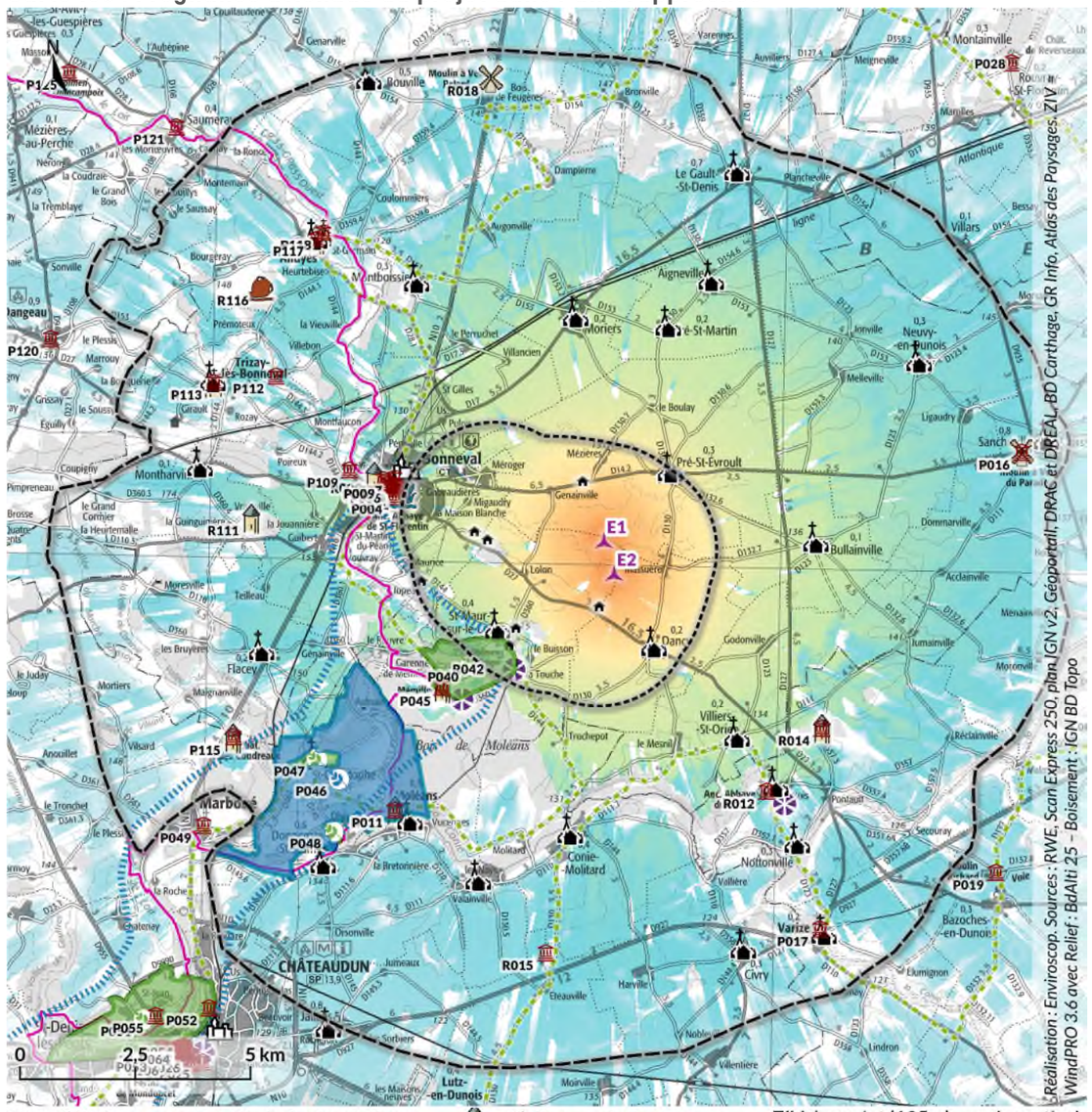
Tableau 47 : ZIV en angle vertical du projet depuis les axes de déplacements et itinéraires de l'aire immédiate

ID	Nom	Catégorie	Enjeu	Distance au projet	Sensibilités Etat initial	ZIVpro verticale	Impacts du projet
1	D27	Secondaire	Local	0,94 km	Visi. Forte	11,31°	**Visi. voir PM**
3	D14.2	Secondaire	Local	1,31 km	Visi. Forte	8,10°	**Visi. voir PM**
2	D360	Petite route	Particulier	1,81 km	Visi. Mod. à nulle	5,42°	**Visi. voir PM**
4	D144	Petite route	Particulier	2,49 km	Visi. Forte à nulle	3,02°	**Visi. voir PM**
5	D130	Petite route	Particulier	1,06 km	Visi. Forte	9,72°	**Visi. voir PM**
6	D132.7	Petite route	Particulier	1,13 km	Visi. Forte	9,24°	**Visi. voir Repr.**
7	D130.7	Petite route	Particulier	1,31 km	Visi. Forte	8,10°	**Visi. voir PM**
8	D360,2	Petite route	Particulier	2,78 km	Visi. Nulle	1,69°	**Visi. Nul**
9	D132.6	Petite route	Particulier	1,97 km	Visi. Forte	5,44°	**Visi. Fort**
1	Entre Loir et Conie	Boucle locale	Particulier	2,81 km	Visi. Mod. à faible	1,95°	**Visi. voir PM**
2	Sur la route de Trompe-souris	Boucle locale	Particulier	2,77 km	Visi. Mod. à nulle	2,39°	**Visi. voir PM**
3	Boucle n°24 - Sur la route de Trompe-souris	Boucle locale vélo	Particulier	2,77 km	Visi. Mod. à nulle	2,39°	**Visi. voir PM**
4	Le bois des Moléans	Boucle locale	Particulier	2,86 km	Visi. Mod. à faible	1,95°	**Visi. voir PM**
5	Au fil du Loir	Fluvial	Particulier	2,86 km	Visi. Faible à nulle	1,79°	**Visi. Faible à nul**
6	Route des Blés en Beauce	Route touristique	Significatif	2,94 km	Visi. Faible à nulle	2,98°	**Visi. voir PM**
7	La Cité médiévale de Bonneval	Boucle locale	Particulier	4,35 km	Visi. Mod. à nulle	2,41°	**Visi. Modéré à nul**

Légende : Visi. = Visibilité // Négli. = Négligeable // Mod. = Modéré

D.I.1.b. Aire rapprochée

Carte 138 : Prégnance attendue du projet dans l'aire rapprochée



La ZIV s'étale entre 2,6° et 0° d'angle vertical environ dans l'aire rapprochée. Les vallées du Loir et de la Conie ainsi que les boisements et les plis du relief du plateau impliquent des espaces où le projet ne sera pas visible d'après la ZIV.

Le projet devrait être moyennement prégnant à l'arrière-plan depuis quelques villages de cette aire d'étude : **Moriers, Villers-Saint-Orien et Pré-Saint-Martin** (angle vertical supérieur à 2°). **Les impacts de visibilités du projet sur ces lieux de vie sont analysés par photomontages**. Pour les autres lieux de vie, le projet devrait se fondre dans le paysage, voire être masqué (Cf. Tableau 48). **D'après la ZIV et les sensibilités déterminées lors de l'état initial, les impacts de visibilité sont faibles pour Bullainville, Conie-Molitard, Montboissier, Le Bois, Neuvy-en-Dunois, Le Gault-Saint-Denis, Sancheville, Flacey, Alluyes, Montharville et Trizay-lès-Bonneval** et négligeable pour **Moléans, Aigneville, Valainville, Nottonville, Donnemain-Saint-Mamès, Civry, Varize, Bouville, Châteaudun, Jallans, Saint-Christophe**.

Cependant, **5 de ces lieux de vie sont analysés par photomontage pour les covisibilités potentielles avec le projet.** Pour **Conie-Molitard, Donnemain-Saint-Mamès** et **Neuvy-en-Dunois**, cela s'exprime par **l'analyse de la covisibilité du projet avec la silhouette générale des lieux de vie.** Pour les 2 autres, il s'agit plus particulièrement de **l'analyse de la covisibilité d'un patrimoine protégé et/ou site reconnu avec le projet.** A Moléans, l'analyse porte sur la silhouette du **Château de Moléans** (P11) visible depuis le sud-ouest du lieu de vie. La silhouette de **Châteaudun** (R50) quant à elle va être analysée dans l'aire éloignée, du point de vue des usagers de la N10 en arrivant par le sud-ouest. Le pôle abrite de nombreux monuments historiques et sites reconnus, tels que perceptible depuis cette route principale le **Château** (P51), **l'Eglise Saint-Valérien** (P26) et **l'Abbaye de la Madeleine** (P106). **Tous les autres patrimoines protégés et sites reconnus du pôle** sont peu ou très peu voire ne sont pas impactés par le projet, que ce soit pour les visibilités ou les covisibilités **d'après le diagnostic d'état initial confirmé par les valeurs de ZIV du projet.** (Cf. Tableau 49). Bien que la prégnance attendue soit moins importante (angle vertical inférieur à 1.7°), **4 autres patrimoines et/ou sites reconnus vont être étudiés pour la visibilité ou la covisibilité du projet et de leur silhouette**. A propos de la visibilité, seul le **site classé de Saint-Christophe** (P46) est concerné. Pour la covisibilité, sont concernés **l'Eglise Notre-Dame** (P6) à Bonneval, le **Château de Mémillon** (R44 / P45) et **l'église Saint-Martin** (P113) de Trizay-lès-Bonneval. Tous les autres éléments sont peu ou ne sont pas impactés par le projet en ce qui concerne les impacts de visibilité d'après sa ZIV et les diagnostics de l'état initial.

Concernant les axes de déplacement et itinéraires touristiques, le projet devrait être moyennement prégnant depuis les nombreux réseaux qui maillent l'aire, soit les **axes secondaires D27, D28.1, D127 et les lignes ferroviaires Châteaudun-Chartres et la LGV**. **Les impacts du projet seront globalement déterminés via des photomontages pour ces éléments. Pour les autres vues dynamiques, le projet devrait être peu prégnant, voire très peu prégnant donc les impacts sont faibles ou négligeables**. Certains axes sont analysés par photomontages car ils sont mutualisés avec les lieux de vie, bien que le projet soit peu prégnant (Cf. Tableau 50).

Tableau 48 : ZIV en angle vertical du projet depuis les lieux de vie de l'aire rapprochée

ID	Nom	Catégorie	Enjeu	Distance au projet	Sensibilités Etat initial	ZIVpro ° vertical	Impacts du projet
23	Bullainville	Village	Local	4,09 km	Visi. Faible Cov. Faible	2,57°	**Visi. Faible Cov. Faible**
24	Villiers-Saint-Orien	Village	Local	4,28 km	Visi. Modérée Cov. Modérée	2,19°	**Visi. voir PM Cov. Modéré**
25	Moriers	Village	Local	4,28 km	Visi. Mod. à faible Cov. Faible	2,43°	**Visi. voir PM Cov. Faible**
26	Conie-Molitard	Village	Local	5,34 km	Visi. Faible Cov. Modérée	1,49°	**Visi. Faible Cov. voir PM**
27	Pré-Saint-Martin	Village	Local	4,60 km	Visi. Mod. à négli. Cov. Négli.	2,20°	**Visi. voir PM Cov. Négli.**
28	Montboissier	Village	Local	6,53 km	Visi. Faible Cov. Négli.	1,54°	**Visi. Faible Cov. Négli.**
29	Le Bois	Village	Local	5,70 km	Visi. Modérée Cov. Négli.	1,82°	**Visi. Modéré Cov. Négli.**
30	Moléans	Village	Local	6,77 km	Visi. Faible Cov. Modérée	0,31°	**Visi. Faible Cov. voir PM**

31	Aigneville	Village	Local	5,81 km	Visi. Négli. Cov. Négli.	1,81°	1,81°	**Visi. Négli. Cov. Négli.**
32	Valainville	Village	Local	6,91 km	Visi. Faible Cov. Négli.	0,83°	0,81°	**Visi. Faible Cov. Négli.**
33	Nottonville	Village	Local	7,05 km	Visi. Négli. Cov. Nulle	0,82°	0,80°	**Visi. Négli. Cov. Nul**
34	Donnemain-Saint-Mamès	Village	Local	8,43 km	Visi. Faible Cov. Modérée	0,95°	0,94°	**Visi. Faible Cov. voir PM**
35	Neuvy-en-Dunois	Village	Local	7,64 km	Visi. Faible Cov. Modérée	1,33°	1,30°	**Visi. Faible Cov. voir PM**
36	Civry	Village	Local	8,20 km	Visi. Négli. Cov. Faible	1,10°	1,10°	**Visi. Négli. Cov. Faible**
37	Le Gault-Saint-Denis	Village	Local	8,03 km	Visi. Faible Cov. Nulle	1,24°	1,24°	**Visi. Faible Cov. Nulle**
38	Varize	Village	Local	8,70 km	Visi. Négli. Cov. Négli.	0,98°	0,98°	**Visi. Négli. Cov. Négli.**
39	Sancheville	Village	Local	9,21 km	Visi. Faible Cov. Négli.	1,04°	1,03°	**Visi. Faible Cov. Négli.**
40	Bouville	Village	Local	10,59 km	Visi. Faible Cov. Nulle	0,96°	0,83°	**Visi. Faible Cov. Nul**
41	Châteaudun	Pôle	Principal	11,05 km	Visi. Négli. Cov. Négli.	0,81°	0,80°	**Visi. Négli. Cov. voir PM**
42	Jallans	Village	Local	11,17 km	Visi. Négli. Cov. Négli.	0,72°	0,72°	**Visi. Négli. Cov. Négli.**
45	Saint-Christophe	Village	Local	7,44 km	Visi. Négli. Cov. Nulle	0,52°	0,52°	**Visi. Négli. Cov. Nul**
47	Flacey	Village	Local	7,46 km	Visi. Faible Cov. Faible	1,27°	1,21°	**Visi. Faible Cov. Faible**
48	Alluyes	Village	Local	8,26 km	Visi. Faible Cov. Nulle	1,06°	1,03°	**Visi. Faible Cov. Nul**
49	Montharville	Village	Local	8,79 km	Visi. Faible Cov. Négli.	1,19°	1,12°	**Visi. Faible Cov. Négli.**
50	Trizay-lès-Bonneval	Village	Local	8,80 km	Visi. Faible Cov. Faible	1,16°	1,12°	**Visi. Faible Cov. Voir PM**

Légende : Visi. = Visibilité // Cov. = Covisibilité // Négli. = Négligeable // Mod. = Modéré // PM = Photomontage // Repr. = Représentatif

Tableau 49 : ZIV en angle vertical du projet depuis les patrimoines et sites reconnus de l'aire rapprochée

ID	Nom	Catégorie	Enjeu	Distance au projet	Sensibilités Etat initial	ZIVpro verticale	Impacts du projet
1	Capitainerie de Bonneval	Tourisme	Local	4,47 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
2	Maison médiévale	MH part. Inscrit	Principal	4,60 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,57°	**Visi. Nul Cov. Nul**
3	Maison médiévale	MH part. Inscrit	Principal	4,61 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	1,05°	**Visi. Nul Cov. Nul**
4	Abbaye Saint-Florentin (ancienne)	MH Classé	Principal	4,62 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
5	Maison	MH Inscrit	Principal	4,65 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
6	Eglise Notre-Dame	MH Classé	Principal	4,70 km	Visi. Nulle Cov. Modérée	1,40°	**Visi. Nul Cov. voir PM**
7	Cave d'une maison gothique	MH Inscrit	Principal	4,73 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	1,60°	**Visi. Nul Cov. Nul**
8	Justice de Paix (ancienne)	MH Classé	Principal	4,83 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	1,18°	**Visi. Nul Cov. Nul**
9	Portes de la Ville	MH Inscrit	Principal	4,87 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	1,59°	**Visi. Nul Cov. Nul**
10	Fortifications (vestiges)	MH Classé	Principal	4,89 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,64°	**Visi. Nul Cov. Nul**
11	Château de Moléans	MH part. Classé-Inscrit	Principal	6,97 km	Visi. Nulle Cov. Modérée	0,00°	**Visi. Nul Cov. voir PM**
12	Abbaye du Bois	MH Classé	Principal	5,71 km	Visi. Faible Cov. Négli.	1,26°	**Visi. Faible Cov. Négli.**
13	Le Puits aux Ladres	Tourisme	Local	5,00 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
14	Château de la Brosse	MH Inscrit	Principal	5,58 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	1,68°	**Visi. Nul Cov. Nul**
15	Dolmen sous tumulus	MH Inscrit	Principal	8,38 km	Visi. Négli. Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Négli. Cov. Nul**
16	Moulin à vent du Paradis	MH Inscrit	Principal	9,21 km	Visi. Faible Cov. Faible	0,98°	**Visi. Faible Cov. Faible**
17	Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul	MH Classé	Principal	8,92 km	Visi. Nulle Cov. Négli.	0,00°	**Visi. Nul Cov. Négli.**
18	Moulin à vent Pelard	Tourisme	Local	10,28 km	Visi. Nulle Cov. Négli.	1,02°	**Visi. Nul Cov. Négli.**
43	Dolmen de Baignon	Tourisme	Local	3,51 km	Visi. Modérée à nulle Cov. Nulle	1,65°	**Visi. voir PM Cov. Nul**
44	Mémillon	Ponctuel	Principal	4,37 km	Visi. Faible Cov. Modérée	0,90°	**Visi. Faible Cov. voir PM**
45	Château de Mémillon	MH part. Inscrit	Principal	4,43 km	Visi. Faible Cov. Modérée	0,90°	**Visi. Faible Cov. voir PM**
46	Site de Saint-Christophe	Site classé	Principal	5,55 km	Visi. Modérée à nulle Cov. Nulle	1,41°	**Visi. voir PM Cov. Nul**
47	Village de Saint-Christophe et ses abords	Site Inscrit	Principal	7,14 km	Visi. Négli. Cov. Nulle	0,50°	**Visi. Négli. Cov. Nul**
48	Hameau de Dheury	Site Inscrit	Principal	8,06 km	Visi. Négli. Cov. Nulle	0,54°	**Visi. Négli. Cov. Nul**
50	Châteaudun	Label	Significatif	11,05 km	Visi. Négli. Cov. Négli.	0,80°	**Visi. Négli. Cov. Négli.**
109	Moulin de Couture	MH Inscrit	Principal	5,55 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
110	Menhir	Tourisme	Local	6,45 km	Visi. Faible Cov. Nulle	1,28°	**Visi. Faible Cov. Nul**
111	Château de Vrainville	Tourisme	Local	7,62 km	Visi. Nulle Cov. Faible	0,00°	**Visi. Nul Cov. Faible**
112	Dolmen dit Pierre de Beaumont	MH Classé	Principal	7,94 km	Visi. Négli. Cov. Nulle	0,78°	**Visi. Négli. Cov. Nul**
113	Eglise Saint-Martin	MH Inscrit	Principal	9,10 km	Visi. Nulle Cov. Faible	0,00°	**Visi. Nul Cov. voir PM**
114	Menhir de la Trinité	Tourisme	Local	8,65 km	Visi. Négli. Cov. Nulle	0,76°	**Visi. Négli. Cov. Nul**
115	Château des Coudreaux	MH Inscrit	Principal	8,88 km	Visi. Négli. Cov. Nulle	0,82°	**Visi. Négli. Cov. Nul**
116	Le Puits de la Motte	Tourisme	Local	9,19 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
117	Château d'Alluyes	MH Classé	Principal	8,95 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,49°	**Visi. Nul Cov. Nul**
118	Eglise Notre-Dame	MH Classé	Principal	9,00 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,81°	**Visi. Nul Cov. Nul**
119	Dolmen dit Palet de Gargantua	Tourisme	Local	9,23 km	Visi. Négli. Cov. Nulle	0,78°	**Visi. Négli. Cov. Nul**

Légende : Visi. = Visibilité // Cov. = Covisibilité // T. faible = Négligeable // Mod. = Modéré // PM = Photomontage // Repr. = Représentatif

Tableau 50 : ZIV en angle vertical du projet depuis les axes de déplacements et itinéraires de l'aire rapprochée

ID	Nom	Catégorie	Enjeu	Distance au projet	Sensibilités Etat initial	ZIVpro verticale	Impacts du projet
10	D27	Secondaire	Local	3,87 km	Visi. Mod. à nulle	2,68°	**Visi. voir PM**
11	D28.1	Secondaire	Local	4,76 km	Visi. Mod. à faible	2,12°	**Visi. Mod. à faible**
12	N10	Principale	Significatif	4,96 km	Visi. Forte à faible	1,97°	**Visi. voir PM**
13	D127	Secondaire	Local	3,79 km	Visi. Faible à nulle	2,77°	**Visi. voir PM**
14	D927	Principale	Significatif	7,78 km	Visi. Faible à nulle	1,13°	**Visi. Faible**
15	D935	Secondaire	Local	9,53 km	Visi. Négli.	1,02°	**Visi. Négli.**
16	N1010	Principale	Significatif	10,86 km	Visi. Négli.	0,81°	**Visi. Négli.**
22	Châteaudun - Chartres	Ligne TER	Significatif	4,83 km	Visi. Mod. à nulle	2,14°	**Visi. Modéré à nul**
23	LGV Paris- Tours	LGV	Principal	4,89 km	Visi. Mod. à nulle	2,12°	**Visi. Modéré à nul**
8	GR654 - Saint Jacques de Compostelle via Vezelay	GR	Principal	4,51 km	Visi. Mod. à nulle	1,79°	**Visi. voir PM**
9	GR35	GR	Principal	4,51 km	Visi. Mod. à nulle	1,79°	**Visi. voir PM**
10	V41 - Saint-Jacques à vélo via Chartres	Véloroute	Principal	4,75 km	Visi. Mod. à nulle	1,79°	**Visi. voir PM**
11	V47 - Vallée du Loir à vélo	Véloroute	Principal	4,75 km	Visi. Mod. à nulle	1,79°	**Visi. Modéré à nul**
12	V40 - Véloscénie	Véloroute	Principal	19,32 km	Visi. Mod. à nulle	0,50°	**Visi. Négli. À nul**

Légende : Visi. = Visibilité // Négli. = Négligeable // Mod. = Modéré

D.I.1.c. Aire éloignée

Dans l'aire éloignée, la ZIV du projet indique que celui-ci sera globalement très peu prégnant (angle vertical inférieur à 0,8°), voire en très grande partie masqué depuis plusieurs espaces, notamment à l'ouest et au sud-ouest de l'aire éloignée du fait des nombreux boisements en direction du Perche.

D'après la ZIV et les analyses d'état initial, le projet présente très peu voire pas d'impact de visibilité depuis les villes et pôles présents dans cette aire. (Cf. Tableau 51).

Concernant les sites reconnus et patrimoines protégés, ils sont tous très peu ou pas sensibles. La majorité des patrimoines protégés se localisent en dehors de la ZIV du projet. **Un photomontage est prévu pour analyser les impacts du projet depuis la N10 au sud-est de Châteaudun (cf. paragraphe de l'aire rapprochée) ainsi que depuis le Moulin à vent Richard** (P19) même si les prégnances attendues sont peu importantes. **Pour les autres sites et patrimoines, les impacts du projet sont négligeables à nuls d'après une analyse croisée du contexte paysager et de la ZIV du projet.** (Cf. Tableau 52).

Les grands axes routiers et itinéraires touristiques traversent des zones où la ZIV du projet oscille entre valeurs nulles et valeurs positives inférieures à 0,71°. Ainsi, les visibilités attendues du projet sont sporadiques. De plus, les routes sont très peu orientées vers le projet, ce qui limite les impacts de celui-ci. **Seuls 2 photomontages sont prévus dans l'aire éloignée concernant les vues dynamiques** : il s'agit d'un point de vue sur la **Route touristique des Blés en Beauce et depuis la N10 au sud-ouest de Châteaudun.** Pour les **axes principaux, autoroutes et voies ferrées de l'aire éloignée, les impacts du projet sont très peu importants voir nuls d'après l'analyse du contexte étudié en état initial et la ZIV du projet**. (Cf. Tableau 53).

Carte 139 : Prégnance attendue du projet sur le territoire d'étude

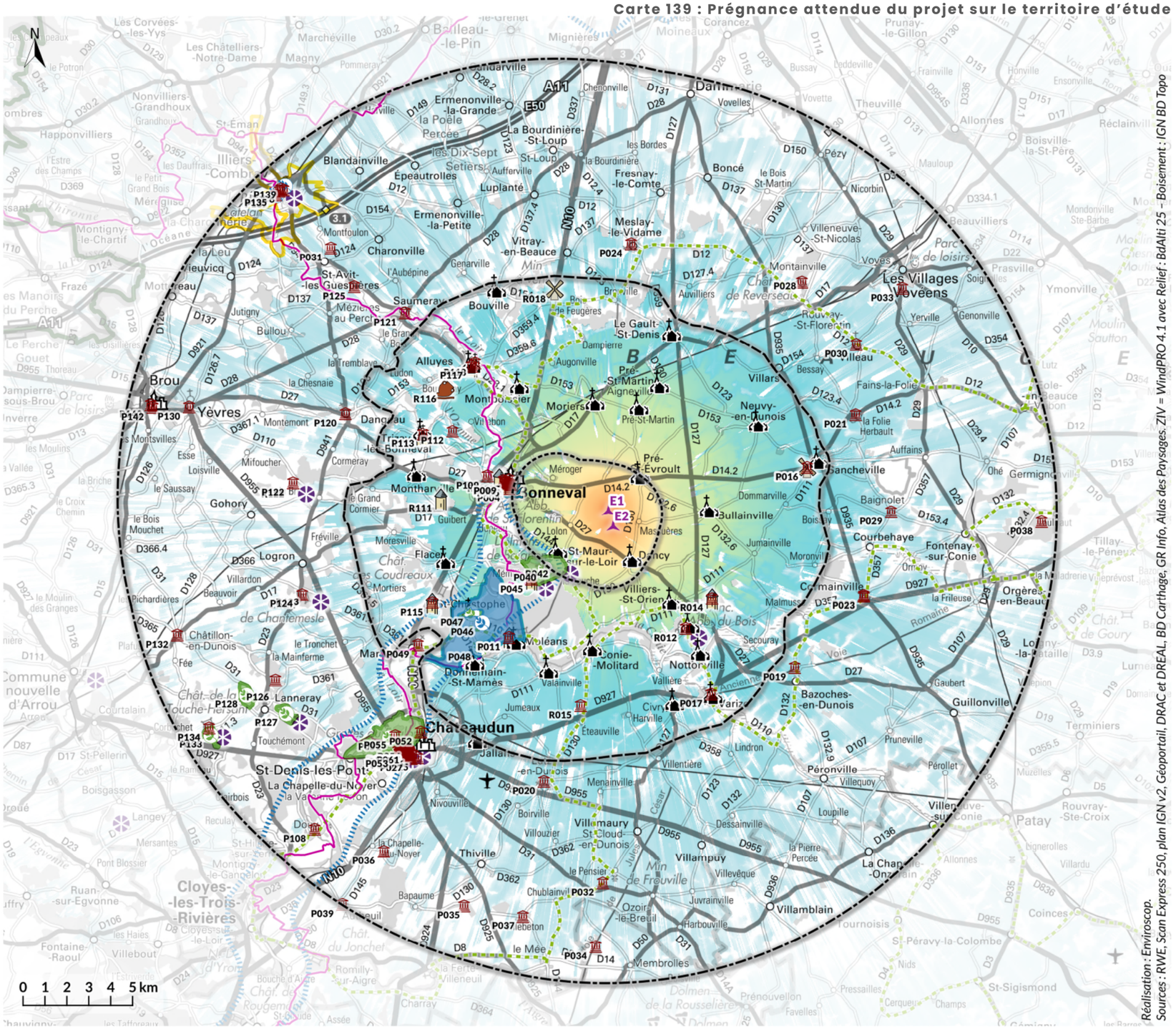


Tableau 51 : ZIV en angle vertical du projet depuis les lieux de vie de l'aire éloignée

ID	Nom	Catégorie	Enjeu	Distance au projet	Sensibilités Etat initial	ZIVpro ° vertical	Impacts du projet
43	Voves	Ville	Significatif	9,98 km	Visi. Négli. Cov. Négli.	0,54°	**Visi. Négli. Cov. Négli.**
44	Illiers-Combray	Ville	Significatif	8,68 km	Visi. Négli. Cov. Négli.	0,47°	**Visi. Négli. Cov. Négli.**
46	Saint-Denis-les-Ponts	Ville	Significatif	14,85 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,30°	**Visi. Nul Cov. Nul**
51	Lanneray	Pôle	Principal	17,51 km	Visi. Négli. Cov. Nulle	0,08°	**Visi. Négli. Cov. Faible**
52	Yèvres	Ville	Significatif	19,07 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,35°	**Visi. Nul Cov. Nul**
53	Brou	Pôle	Principal	20,74 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,44°	**Visi. Nul Cov. Nul**

Légende : Visi. = Visibilité // Cov. = Covisibilité // Négli. = Négligeable

Tableau 52 : ZIV en angle vertical du projet depuis les patrimoines et sites reconnus de l'aire éloignée

ID	Nom	Catégorie	Enjeu	Distance au projet	Sensibilités Etat initial	ZIVpro verticale	Impacts du projet
19	Moulin à vent Richard	MH Inscrit	Principal	10,52 km	Visi. Négli. Cov. Faible	0,71°	**Visi. Négli. Cov. voir PM**
20	Eglise Saint-Pierre	MH Classé	Principal	12,12 km	Visi. Nulle Cov. Faible	0,72°	**Visi. Nul Cov. Faible**
21	Eglise de la Folie-Herbault	MH Classé	Principal	12,05 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,75°	**Visi. Nul Cov. Nul**
22	Eglise Saint-Pierre	MH Inscrit	Principal	11,86 km	Visi. Nulle Cov. Faible	0,00°	**Visi. Nul Cov. Faible**
23	Grange dîmière (ancienne)	MH Inscrit	Principal	11,88 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,78°	**Visi. Nul Cov. Nul**
24	Eglise Saint-Etienne	MH Classé	Principal	12,11 km	Visi. Nulle Cov. Négli.	0,60°	**Visi. Nul Cov. Négli.**
25	Chapelle dite du Champdé (ancienne)	MH Classé	Principal	13,87 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
26	Eglise Saint-Valérien	MH Classé	Principal	13,89 km	Visi. Nulle Cov. Négli.	0,28°	**Visi. Nul Cov. voir PM**
27	Couvent des Cordeliers (ancien)	MH part. Inscrit	Principal	14,08 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
28	Châteaux de Reverseaux	MH part. Classé	Principal	12,35 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,11°	**Visi. Nul Cov. Nul**
29	Eglise Saint-Sébastien	MH Inscrit	Principal	12,67 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,55°	**Visi. Nul Cov. Nul**
30	Eglise Saint-Jean	MH Classé	Principal	13,55 km	Visi. Nulle Cov. Négli.	0,65°	**Visi. Nul Cov. Négli.**
31	Domaine de Rabestan	MH Inscrit	Principal	17,30 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
32	Moulin à vent de Frouville-Pensier	MH Inscrit	Principal	16,34 km	Visi. Négli. Cov. Négli.	0,56°	**Visi. Négli. Cov. Négli.**
33	Camp de prisonniers de Voves	MH part. Inscrit	Principal	16,61 km	Visi. Négli. Cov. Nulle	0,48°	**Visi. Négli. Cov. Nul**
34	Verdes, Semerville, Memvrolles, La-Colombe - Voie gallo-romaine dite Voie de Jules César ou chemin de Chartres	MH Classé	Principal	17,49 km	Visi. Négli. Cov. Nulle	0,51°	**Visi. Négli. Cov. Nul**
35	Château de Champ-Romain	MH part. Classé-Inscrit	Principal	17,96 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,30°	**Visi. Nul Cov. Nul**
36	Château de Touchebredier	MH part. Inscrit	Principal	18,18 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
37	Château de Villebeton	MH Inscrit	Principal	18,31 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,17°	**Visi. Nul Cov. Nul**
38	Château de Cambrai	MH part. Inscrit	Principal	18,93 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
39	Eglise Saint-Avit	MH part. inscrit	Principal	21,27 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,19°	**Visi. Nul Cov. Nul**
49	Eglise Saint-Pierre	MH part. Classé	Principal	10,44 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
51	Panorama du château de Châteaudun	Site Inscrit	Principal	12,44 km	Visi. Négli. Cov. Nulle	0,58°	**Visi. Négli. Cov. Nul**
52	Chapelle Notre-Dame-de-la-Boissière (ancienne commanderie du Temple)	MH Inscrit	Principal	12,89 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
53	Ensemble urbain de Châteaudun	Site Inscrit	Principal	13,52 km	Visi. Nulle Cov. Négli.	0,44°	**Visi. Nul Cov. voir PM**
54	Grottes du Foulon	Ponctuel	Significatif	13,70 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
55	Eglise Saint-Jean-de-la-Chaîne	MH Classé	Principal	13,81 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
56	Immeuble	MH part. Inscrit	Principal	13,87 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,36°	**Visi. Nul Cov. Nul**
57	Immeuble	MH part. Inscrit	Principal	13,87 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,36°	**Visi. Nul Cov. Nul**
58	Immeuble	MH part. Inscrit	Principal	13,88 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,13°	**Visi. Nul Cov. Nul**
59	Immeuble	MH part. Inscrit	Principal	13,89 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,13°	**Visi. Nul Cov. Nul**
60	Immeuble	MH part. Inscrit	Principal	13,90 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,31°	**Visi. Nul Cov. Nul**
61	Immeuble	MH part. Inscrit	Principal	13,91 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,31°	**Visi. Nul Cov. Nul**
62	Immeuble	MH part. Inscrit	Principal	13,91 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
63	Immeuble	MH part. Inscrit	Principal	13,91 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,31°	**Visi. Nul Cov. Nul**
64	Immeuble	MH part. Inscrit	Principal	13,92 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,31°	**Visi. Nul Cov. Nul**
65	Immeuble	MH part. Inscrit	Principal	13,92 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,31°	**Visi. Nul Cov. Nul**
66	Immeuble	MH part. Inscrit	Principal	13,92 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,31°	**Visi. Nul Cov. Nul**
67	Immeuble	MH part. Inscrit	Principal	13,93 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,30°	**Visi. Nul Cov. Nul**
68	Immeuble	MH part. Inscrit	Principal	13,92 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
69	Immeuble	MH part. Inscrit	Principal	13,93 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,30°	**Visi. Nul Cov. Nul**
70	Immeuble	MH part. Inscrit	Principal	13,93 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,30°	**Visi. Nul Cov. Nul**
71	Immeuble	MH part. Inscrit	Principal	13,94 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,37°	**Visi. Nul Cov. Nul**
72	Immeuble	MH part. Inscrit	Principal	13,95 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,40°	**Visi. Nul Cov. Nul**
73	Immeuble	MH part. Inscrit	Principal	13,94 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,38°	**Visi. Nul Cov. Nul**
74	Immeuble	MH part. Inscrit	Principal	13,95 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,38°	**Visi. Nul Cov. Nul**
75	Immeuble	MH part. Inscrit	Principal	13,96 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,40°	**Visi. Nul Cov. Nul**
76	Immeuble	MH part. Inscrit	Principal	13,95 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,38°	**Visi. Nul Cov. Nul**
77	Immeuble	MH part. Inscrit	Principal	13,96 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,38°	**Visi. Nul Cov. Nul**
78	Hôtel de Ville	MH part. Inscrit	Principal	13,97 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,40°	**Visi. Nul Cov. Nul**
79	Immeuble	MH part. Inscrit	Principal	13,98 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**

80	Immeuble	MH part. Inscrit	Principal	13,99 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
81	Immeuble	MH part. Inscrit	Principal	13,98 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
82	Immeuble	MH part. Inscrit	Principal	13,98 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,38°	**Visi. Nul Cov. Nul**
83	Immeuble	MH part. Inscrit	Principal	13,99 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
84	Immeuble	MH part. Inscrit	Principal	13,99 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
85	Immeuble	MH part. Inscrit	Principal	14,00 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
86	Immeuble	MH part. Inscrit	Principal	14,00 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
87	Immeuble	MH part. Inscrit	Principal	14,00 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
88	Immeuble	MH part. Inscrit	Principal	14,01 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
89	Immeuble	MH part. Inscrit	Principal	14,00 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
90	Immeuble	MH part. Inscrit	Principal	14,01 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
91	Immeuble	MH part. Inscrit	Principal	14,01 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
92	Immeuble	MH part. Inscrit	Principal	14,01 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
93	Immeuble	MH part. Inscrit	Principal	14,01 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
94	Immeuble	MH part. Inscrit	Principal	14,02 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
95	Immeuble	MH part. Inscrit	Principal	14,02 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
96	Immeuble	MH part. Inscrit	Principal	14,02 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
97	Immeuble	MH part. Inscrit	Principal	14,03 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
98	Immeuble	MH part. Inscrit	Principal	14,04 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
99	Château de Châteaudun	Ponctuel	Principal	14,12 km	Visi. Nulle Cov. Négli.	0,35°	**Visi. Nul Cov. voir PM**
100	Maison du 16s	MH part. Classé	Principal	14,18 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
101	Eglise Saint-Médard (restes de l'ancienne)	MH Inscrit	Principal	14,19 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,29°	**Visi. Nul Cov. Nul**
102	Eglise Saint-Lubin (ancienne)	MH Inscrit	Principal	14,21 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
103	Maison Renaissance	MH Classé	Principal	14,23 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
104	Maison du 16s	MH part. Classé	Principal	14,22 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
105	Hôtel-Dieu (ancien)	MH part. Classé-Inscrit	Principal	14,24 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
106	Abbaye de la Madeleine	MH part. Classé	Principal	14,24 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. voir PM**
107	Maison de la Vierge et restes de la Porte d'Abas	MH Classé	Principal	14,26 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
108	Prieuré Saint-Julien	MH part. Inscrit	Principal	19,44 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
120	Eglise paroissiale Saint-Pierre	MH Classé	Principal	12,74 km	Visi. Nulle Cov. Faible	0,47°	**Visi. Nul Cov. Faible**
121	Eglise Saint-Jean-Baptiste	MH Inscrit	Principal	12,87 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
122	Château de Bouthonvilliers	MH part. Inscrit	Principal	14,42 km	Visi. Nulle Cov. Négli. à nulle	0,18°	**Visi. Nul Cov. Négli.**
123	Domaine de Chantemesle	Ponctuel	Principal	13,83 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,53°	**Visi. Nul Cov. Nul**
124	Château de Chantemesle	MH part. Inscrit	Principal	14,41 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
125	Dolmen de Quincampoix	MH Classé	Principal	15,39 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
126	Enceinte du bois des Goislardières et enceinte dite Le Camp Romain	MH Inscrit	Principal	16,80 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,34°	**Visi. Nul Cov. Nul**
127	Parc du château de Bois-Bertrand	Site Inscrit	Principal	16,80 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,32°	**Visi. Nul Cov. Nul**
128	Château de Sainte-Radegonde et son parc	Site Inscrit	Principal	18,12 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,22°	**Visi. Nul Cov. Nul**
129	Site patrimonial remarquable d'Illiers -Combray (ancienne ZPPAUP)	SPR	Principal	18,59 km	Visi. Faible Cov. Négli.	0,50°	**Visi. Faible Cov. Négli.**
130	Eglise Notre-Dame	MH Inscrit	Principal	19,67 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,31°	**Visi. Nul Cov. Nul**
131	Illiers-Combray	Label	Significatif	20,08 km	Visi. Négli. Cov. Négli.	0,47°	**Visi. Négli. Cov. Négli.**
132	Eglise Saint-Hilaire	MH Classé	Principal	20,48 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
133	Domaine de la Touche-Hersant	Site Inscrit	Principal	20,45 km	Visi. Négli. Cov. Nulle	0,29°	**Visi. Négli. Cov. Nul**
134	Château de la Touche-Hersant	MH Inscrit	Principal	20,60 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,14°	**Visi. Nul Cov. Nul**
135	Abords du Pré Catelan (classé)	Site classé	Principal	20,72 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
136	Eglise paroissiale Saint-Jacques	MH Classé	Principal	20,73 km	Visi. Nulle Cov. Négli.	0,22°	**Visi. Nul Cov. Négli.**
137	Pré Catelan	Site classé	Principal	20,76 km	Visi. Négli. Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Négli. Cov. Nul**
138	Jardin du Pré-Catelan	MH Classé	Principal	20,77 km	Visi. Négli. Cov. Nulle	0,28°	**Visi. Négli. Cov. Nul**
139	Promenade de la Citadelle	Site classé	Principal	20,78 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,24°	**Visi. Nul Cov. Nul**
140	Château (ancien)	MH part. Inscrit	Principal	20,84 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
141	Maison dite de Tante Léonie	MH Classé	Principal	20,85 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**
142	Maison en pans de bois	MH part. Classé	Principal	21,29 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,10°	**Visi. Nul Cov. Nul**
143	Maison à pans de bois	MH part. Inscrit	Principal	21,39 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,26°	**Visi. Nul Cov. Nul**

Légende : Visi. = Visibilité // Cov. = Covisibilité // T. faible = Négligeable // Mod. = Modéré // PM = Photomontage // Repr. = Représentatif

Tableau 53 : ZIV en angle vertical du projet depuis les axes de déplacements et itinéraires de l'aire éloignée

ID	Nom	Catégorie	Enjeu	Distance au projet	Sensibilités Etat initial	ZIVpro verticale	Impacts du projet
17	D910	Principale	Significatif	11,83 km	Visi. Nulle	0,00°	**Visi. Nul**
18	D9990	Principale	Significatif	12,21 km	Visi. Négli.	0,13°	**Visi. Négli.**
19	D955	Principale	Significatif	12,48 km	Visi. Négli.	0,71°	**Visi. Négli.**
20	D924	Principale	Significatif	14,51 km	Visi. Négli.	0,59°	**Visi. Négli.**
21	A11	Autoroute	Principal	18,02 km	Visi. Négli. à nulle	0,53°	**Visi. Négli. à nul**
24	Chartres - Courtalain-Saint-Pellerin	Ligne TER	Significatif	20,77 km	Visi. Négli. à nulle	0,47°	**Visi. Négli. à nul**

Légende : Visi. = Visibilité // Négli = Négligeable

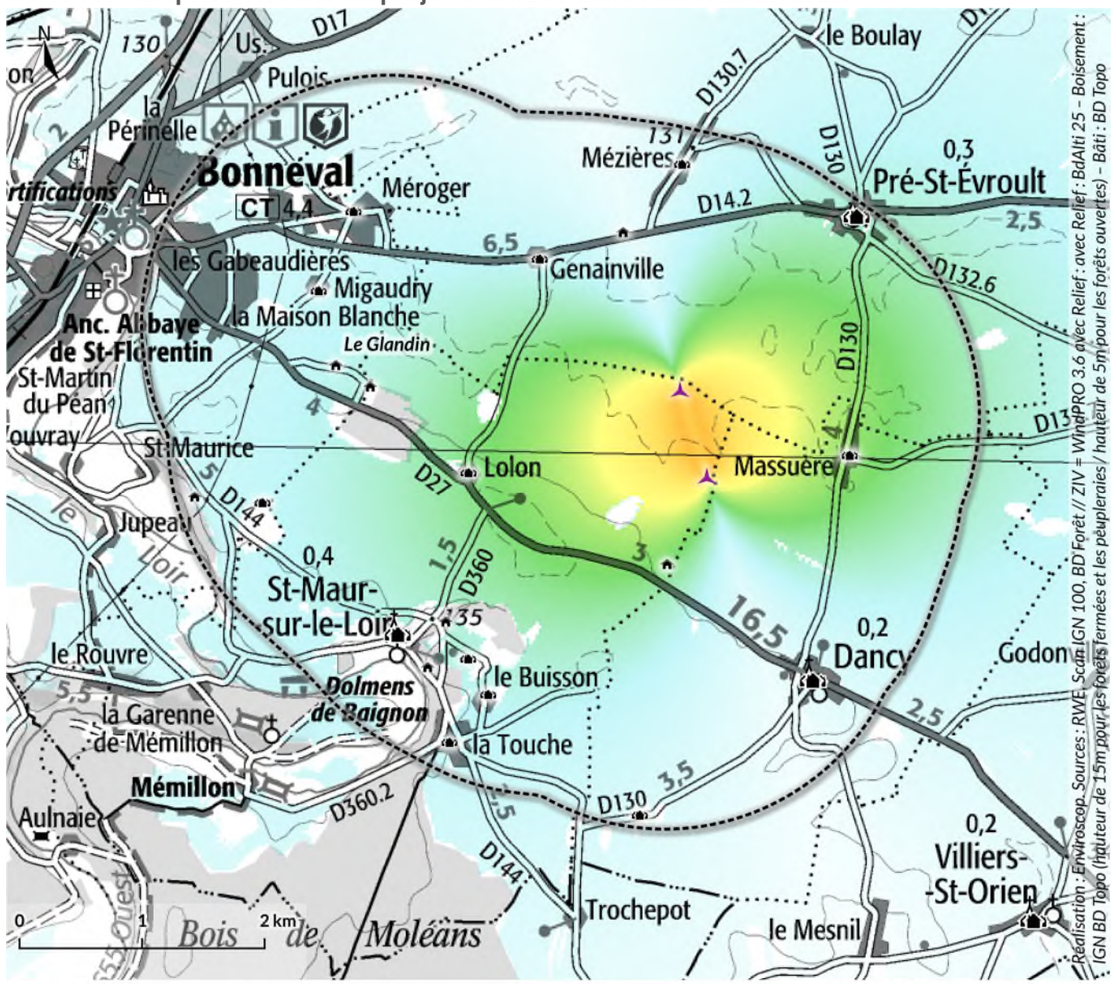
D.I.2. Emprise sur l'horizon

La ZIV en angle horizontal maximal traduit l'emprise du projet sur l'horizon compte tenu de la distance et des masques visuels. Cet indicateur est particulièrement important à analyser pour les lieux de vie, qui peuvent subir des effets d'encerclement des parcs éoliens. Le projet est constitué de 2 éoliennes à l'emprise plutôt compacte vu leur nombre limité de machines. **Les lieux de vie proches localisés à l'est et à l'ouest du projet le voient avec une plus grande emprise horizontale que d'autres lieux de vie** (Cf. Carte 140 et Tableau 54). D'après les valeurs de la ZIV, **le projet a une emprise horizontale notable pour 2 lieux de vie les plus proches du projet, Massuères**, avec une valeur d'angle horizontal de 43,19° et pour **Edeville** avec une valeur d'angle de 31,37°. **L'emprise s'amenuise rapidement puisque les angles sont inférieurs à 30° pour tous les autres lieux de vie.** Pour **le hameau de Lolon** qui était le lieu de vie à la sensibilité de visibilité la plus importante, l'emprise horizontale est faible avec un angle de 29,02°. Pour tous les autres lieux de vie sensibles aux visibilités, l'implantation se verra de manière plus resserrée. Les angles horizontaux varient entre 16° et 22,2° pour **les villages de Saint-Maur-sur-le-Loir et Pré-Saint-Evroult, les hameaux de Gérainville, La Tuilerie, Le Buisson et les maisons isolées de Marchemas, le Glandin.** Ils sont inférieurs à 15° pour tous les autres lieux de vie. Ainsi, **la ZIV en angle horizontal laisse présager peu de risque d'effet d'encerclement inhérent au projet seul. Toutefois, si l'on considère le contexte éolien à venir au contact direct du projet, certains lieux de vie pourraient présenter un risque d'encerclement.** Ils sont précisés en partie D.III.1.a en page 148.

Tableau 54 : ZIV en angle horizontal du projet depuis les lieux de vie les plus proches

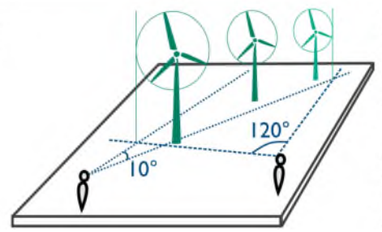
Aire d'étude	ID	Nom	Catégorie	Localisation	Enjeu	Distance au projet	Sensibilités de visibilité - Etat initial -	ZIV pro ° horizontal
Immédiate	1	Lolon	Hameau	Saint-Maur-sur-le-Loir	Particulier	1,73 km	**Très forte**	29,02°
	2	Edeville	Maison	Saint-Maur-sur-le-Loir	Particulier	0,66 km	**Forte**	31,37°
	3	Migaudry	Hameau	Bonneval	Particulier	2,93 km	**Forte**	13,93°
	4	Marchemas	Maison	Saint-Maur-sur-le-Loir	Particulier	2,49 km	**Forte**	17,85°
	5	Le Glandin	Maison	Bonneval	Particulier	2,79 km	**Forte**	15,82°
	6	Gérainville	Hameau	Pré-Saint-Evroult	Particulier	1,43 km	**Forte**	16,55°
	7	Méroger	Hameau	Bonneval	Particulier	2,72 km	**Forte**	11,85°
	8	Massuères	Hameau	Dancy	Particulier	0,99 km	**Forte**	43,19°
	9	Saint-Maur-sur-le-Loir	Village	Saint-Maur-sur-le-Loir	Local	2,44 km	**Forte**	19,55°
	10	Le Riboudet	Maison	Saint-Maur-sur-le-Loir	Particulier	2,43 km	Nulle	0,00°
	11	La Tuilerie	Hameau	Saint-Maur-sur-le-Loir	Particulier	2,31 km	**Forte**	18,38°
	12	Bonneval	Pôle	Bonneval	Principal	3,51 km	**Forte**	11,82°
	13	Le Moulin	Maison	Pré-Saint-Evroult	Particulier	1,35 km	**Forte**	6,57°
	14	Dancy	Village	Dancy	Local	1,60 km	**Forte**	9,44°
	15	Le Buisson	Hameau	Saint-Maur-sur-le-Loir	Particulier	2,43 km	**Modérée**	16,17°
	16	Maison	Maison	Saint-Maur-sur-le-Loir	Particulier	2,75 km	Nulle	0,00°
	17	Mézières	Hameau	Pré-Saint-Evroult	Particulier	1,47 km	**Forte**	10,17°
	18	Le Bois des Noués	Hameau	Bonneval	Particulier	3,50 km	**Forte**	14,28°
	19	La Touche	Hameau	Saint-Maur-sur-le-Loir	Particulier	2,71 km	**Forte**	14,69°
	20	Pré-Saint-Evroult	Village	Pré-Saint-Evroult	Local	1,76 km	**Modérée**	22,19°
	21	Givais	Hameau	Dancy	Particulier	2,70 km	**Modérée**	9,39°
	22	La Folie de Saint-Maurice	Maison	Bonneval	Particulier	4,03 km	Faible	12,36°
Rapprochée	23	Bullainville	Village	Bullainville	Local	4,09 km	Faible	12,03°
	24	Villiers-Saint-Orien	Village	Villiers-Saint-Orien	Local	4,28 km	**Modérée**	5,03°
	25	Moriers	Village	Moriers	Local	4,28 km	**Modérée à faible**	3,49°
	26	Conie-Molitard	Village	Conie-Molitard	Local	5,34 km	Faible	4,41°
	27	Pré-Saint-Martin	Village	Pré-Saint-Martin	Local	4,60 km	**Modérée à Négligeable**	6,59°
	28	Montboissier	Village	Montboissier	Local	6,53 km	Faible	3,26°
	29	Le Bois	Village	Le Bois	Local	5,70 km	**Modérée**	4,01°
	30	Moléans	Village	Moléans	Local	6,77 km	Faible	5,00°
	31	Aigneville	Village	Aigneville	Local	5,81 km	Négligeable	5,87°
	32	Valainville	Village	Valainville	Local	6,91 km	Faible	4,87°
	33	Nottonville	Village	Nottonville	Local	7,05 km	Négligeable	2,75°
	34	Donnemain-Saint-Mamès	Village	Donnemain-Saint-Mamès	Local	8,43 km	Faible	5,24°
	35	Neuvy-en-Dunois	Village	Neuvy-en-Dunois	Local	7,64 km	Faible	6,52°
	36	Civry	Village	Civry	Local	8,20 km	Négligeable	1,24°
	37	Le Gault-Saint-Denis	Village	Le Gault-Saint-Denis	Local	8,03 km	Faible	4,08°
Rapprochée	38	Varize	Village	Varize	Local	8,70 km	Négligeable	2,17°
	39	Sancheville	Village	Sancheville	Local	9,21 km	Faible	5,55°
	40	Bouville	Village	Bouville	Local	10,59 km	Faible	1,46°
	41	Châteaudun	Pôle	Châteaudun	Principal	11,05 km	Négligeable	4,04°
	42	Jallans	Village	Jallans	Local	11,17 km	Négligeable	3,48°
	45	Saint-Christophe	Village	Saint-Christophe	Local	7,44 km	Négligeable	0,80°
	47	Flacey	Village	Flacey	Local	7,46 km	Faible	6,87°
	48	Alluyes	Village	Alluyes	Local	8,26 km	Faible	3,24°
	49	Montharville	Village	Montharville	Local	8,79 km	Faible	5,15°
	50	Trizay-lès-Bonneval	Village	Trizay-lès-Bonneval	Local	8,80 km	Faible	4,54°

Carte 140 : Emprise visuelle du projet attendue dans l'aires immédiate



Aire immédiate
Aire rapprochée
Eolienne du projet
Pôle
Village
Hameau
Habitation isolée

ZIV du projet en angle horizontal
0°
15°
30°
60°
180°



La ZIV est une modélisation informatique qui reflète l'ensemble des visibilités potentielles des éoliennes sur un territoire donné, compte tenu du relief et des principaux boisements.

L'indicateur est ici l'angle horizontal maximal des éoliennes en bout de pale du projet. Cette cartographie reflète l'emprise visuelle du projet sur l'horizon.

D.II. IMPACTS CUMULES

D.II.1. Contexte éolien

Le territoire d'étude accueille **18 parcs construits et 7 parcs autorisés,** avec une implantation générale sous forme de lignes. Les impacts cumulés sur le territoire d'étude vont également être étudiés avec **12 parcs en instruction dont 7 ayant reçu un avis de l'Autorité Environnementale (AE)**. Hormis une seule éolienne située dans l'aire immédiate, le parc éolien le plus proche s'étend dans l'aire rapprochée. Tous les autres parcs éoliens se situent à minima dans l'aire rapprochée. Ce contexte éolien est pris en compte dans les modélisations suivantes - ZIV cumulée, risque d'encerclement théorique, photomontages à 120°- afin de qualifier la participation du projet aux impacts cumulés sur le territoire d'étude.

Tableau 55 : Contexte éolien pris en compte dans l'analyse des impacts cumulés

ID	Nom	Etat	Nombre d'éoliennes	Hauteur en bout de pale	Groupement éolien	Localisation	Distance au projet	Aire d'étude	Enjeu
E001	Bonneval	Construit	6	142 m		Bonneval	3,35 km	Immédiate	Significatif
E002	Moulin de Pierre (Nord et Sud)	Construit	6	150 m		Pré-Saint-Martin, Le Gault-Saint-Denis	6,59 km	Rapprochée	Significatif
E003	Canton de Bonneval	Construit	8	150 m	Villars	Villars, Neuvy-en-Dunois	8,30 km	Rapprochée	Significatif
E004	Croix Nollet	Autorisé	6	166 m		Bouville	9,98 km	Rapprochée	Significatif
E005	Butte de Ménonville	Construit	4	150 m	Villars	Villars	9,02 km	Rapprochée	Significatif
E006	Onze septiers	Autorisé	4	150 m		Saumeray	12,62 km	Eloignée	Significatif
E007	Les Prieurs	Autorisé	8	150 m		Saumeray, Charonville	13,41 km	Eloignée	Significatif
E008	Pendloup	Construit	6	130 m	Cormainville	Guillonville, Cormainville	12,40 km	Eloignée	Significatif
E009	Grande Pointe	Construit	6	130 m		Guillonville, Cormainville	12,86 km	Eloignée	Significatif
E010	La Route de Gaubert	Construit	7	130 m		Guillonville, Cormainville	13,13 km	Eloignée	Significatif
E011	Bois Elie	Construit	10	135 m		Guillonville, Cormainville, Courbehaye	13,65 km	Eloignée	Significatif
E012	La Madeleine	Construit	6	130 m		Cormainville	13,62 km	Eloignée	Significatif
E013	Bois Elie et Buisson	Construit	6	135 m		Guillonville, Cormainville	13,90 km	Eloignée	Significatif
E014	Moisson de Beauce I	Construit	5	135 m		Bourdinière-Saint-Loup	14,82 km	Eloignée	Significatif
E015	Champart Saint-Benoist	Construit	6	130 m		Guillonville, Cormainville	14,54 km	Eloignée	Significatif
E016	Prototype de Villeau	Autorisé	1	150 m		Villeau	15,05 km	Eloignée	Significatif
E017	Dammarie	Construit	6	150 m		Dammarie	17,05 km	Eloignée	Significatif
E018	Eoliennes citoyennes 11	Autorisé	6	150 m	Voves - Beauvilliers	Voves	17,90 km	Eloignée	Significatif
E019	Un souffle dans la plaine	Construit	3	175 m		Voves	18,43 km	Eloignée	Significatif
E020	Egrouettes	Construit	5	175 m		Voves	18,46 km	Eloignée	Significatif
E021	Eoliennes citoyennes 15	Autorisé	4	150 m		Beauvillers	18,95 km	Eloignée	Significatif
E022	3 Muids	Construit	5	125 m		Terminiers	19,28 km	Eloignée	Significatif
E023	Bois de l'Arche	Construit	5	150 m	Voves - Beauvilliers	Beauvilliers	19,46 km	Eloignée	Significatif
E024	Génonville	Construit	6	164 m		Voves	19,60 km	Eloignée	Significatif
E025	Sainbois	Autorisé	5	125 m		Tournoisis	19,51 km	Eloignée	Significatif
E026	Reviers	En instruction avec avis	4	150 m		Pré-Saint-Evroult	2,36 km	Rapprochée	Significatif
E027	Gâtines	En instruction avec avis	3	143 m		Pré-Saint-Evroult et Bonneval	2,72 km	Rapprochée	Significatif
E028	Vents de l'Aura Tuilé	En instruction	7	165 m		Pré-Saint-Evroult	3,13 km	Rapprochée	Significatif
E029	Montguérin	En instruction	5	180 m		Neuv-en-Dunois	7,54 km	Rapprochée	Significatif
E030	Vilsards	En instruction avec avis	3	166 m		Moresville	10,59 km	Rapprochée	Significatif
E031	Ronce	En instruction	5	179 m		Alluyes	10,29 km	Rapprochée	Significatif
E032	Souffle de Beauce 2	En instruction avec avis	3	181 m		Logron	12,29 km	Rapprochée	Significatif
E033	Chemin de César	En instruction avec avis	6	140 m		Cormainville et Guillonville	11,23 km	Rapprochée	Significatif
E034	Souffle de Beauce 1	En instruction avec avis	3	181 m		Logron et Dangeau	15,74 km	Rapprochée	Significatif
E035	Moulin du Bois Robin	En instruction avec avis	6	150 m		Villampuy	14,96 km	Eloignée	Significatif
E036	Villamblain Energies	En instruction	6	140 m		Villampuy	16,51 km	Eloignée	Significatif
E037	Vallée Ferron	En instruction	2	164 m		Villages Vovéens	19,30 km	Eloignée	Significatif

Légende : AE : Autorité Environnementale

D.II.2. Zone d'influence cumulée

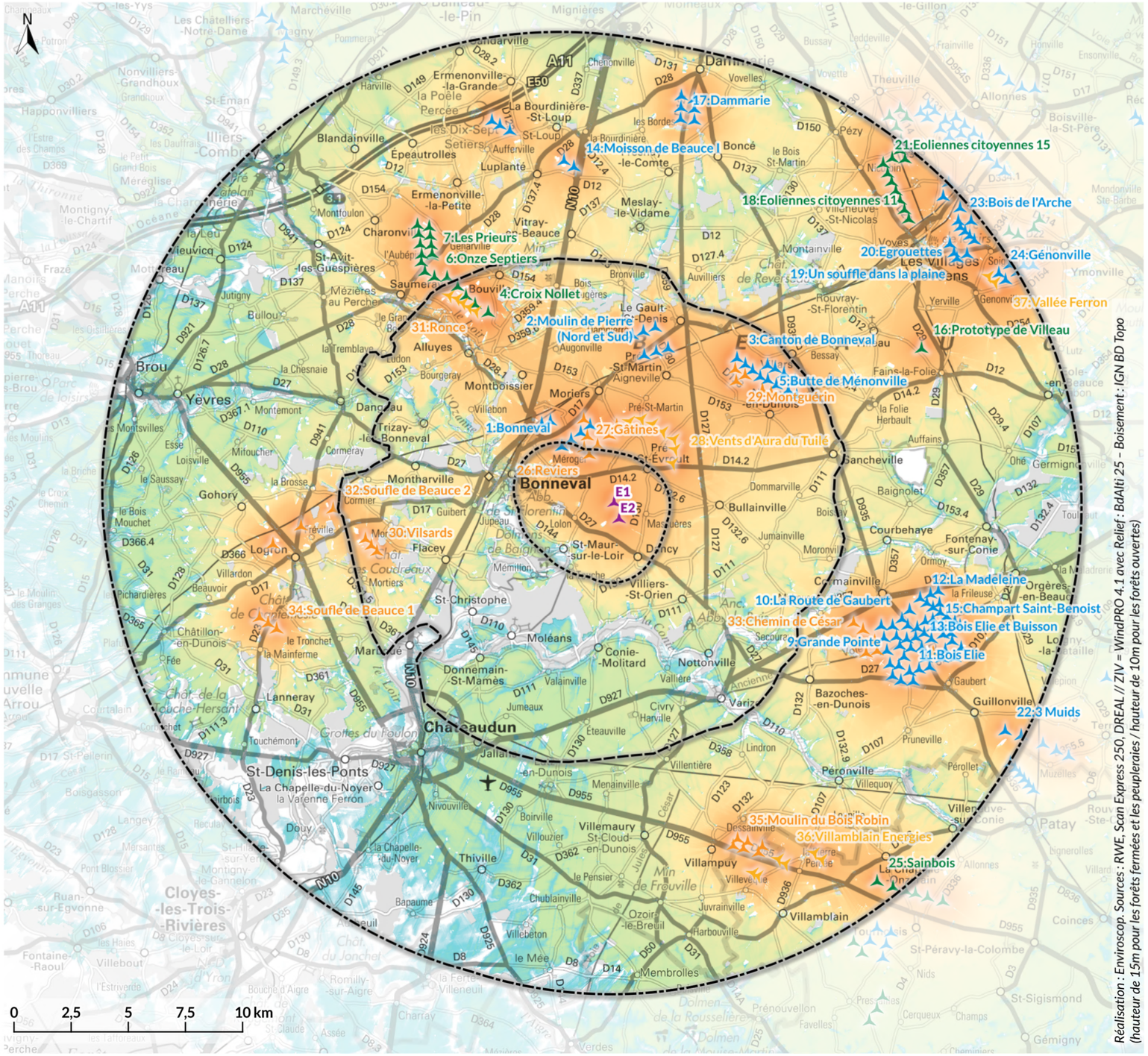
La zone d'influence visuelle cumulée en angle vertical rend compte de la prégnance maximale de l'éolien sur le territoire d'étude. Celui-ci est dense et prégnant au sein des plateaux agricoles de l'unité paysagère de la Beauce et commence doucement aussi au sud-ouest dans le Perche-Gouët. La ZIV cumulée présente alors des valeurs supérieures à 5° d'angle vertical. Les espaces de respiration sont restreints, se localisant au bord des cours de la Conie et du Loir. Dans ces zones, l'éolien est faiblement prégnant (angles d'environ 1°) ou non visible.

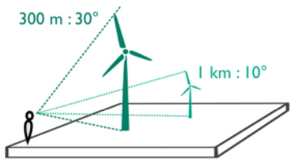
Le projet s'inscrit non loin d'autres parcs, situés en limite de l'aire immédiate au nord-ouest, à 2,3km au plus près, et plus précisément avec les parcs en instruction de Reviers et des Gâtines. Il vient étendre l'éolien de la Beauce. La Carte 142 en page suivante, permet d'observer l'emprise visuelle verticale attendue du projet.

Elle s'inscrit dans celles des parcs existants de l'ensemble de Bonneval au nord-ouest et modifie peu l'emprise visuelle verticale sur ce secteur. Cependant elle augmente sur les secteurs où il n'y avait pas de parc éolien au préalable, soit dans un rayon de 2,5 km, hors nord-ouest. Toutefois, à l'échelle du territoire d'étude, le projet laisse un espace de respiration dans toute la partie sud-ouest et est en limite de l'aire rapprochée.

Il s'agira d'évaluer la participation du projet aux effets déjà en place, à travers les impacts cumulés au sein des photomontages à 120°.

Carte 141 : Zone d'influence cumulée sur le territoire d'étude





Angle perceptible pour une éolienne de 185 m de haut

ZIV du contexte éolien cumulé
- angle vertical -

0°	5°
0.5°	10°
1°	30°
2°	180°

La ZIV est une modélisation informatique qui reflète l'ensemble des visibilités potentielles des éoliennes sur un territoire donné, compte tenu du relief et des principaux boisements.

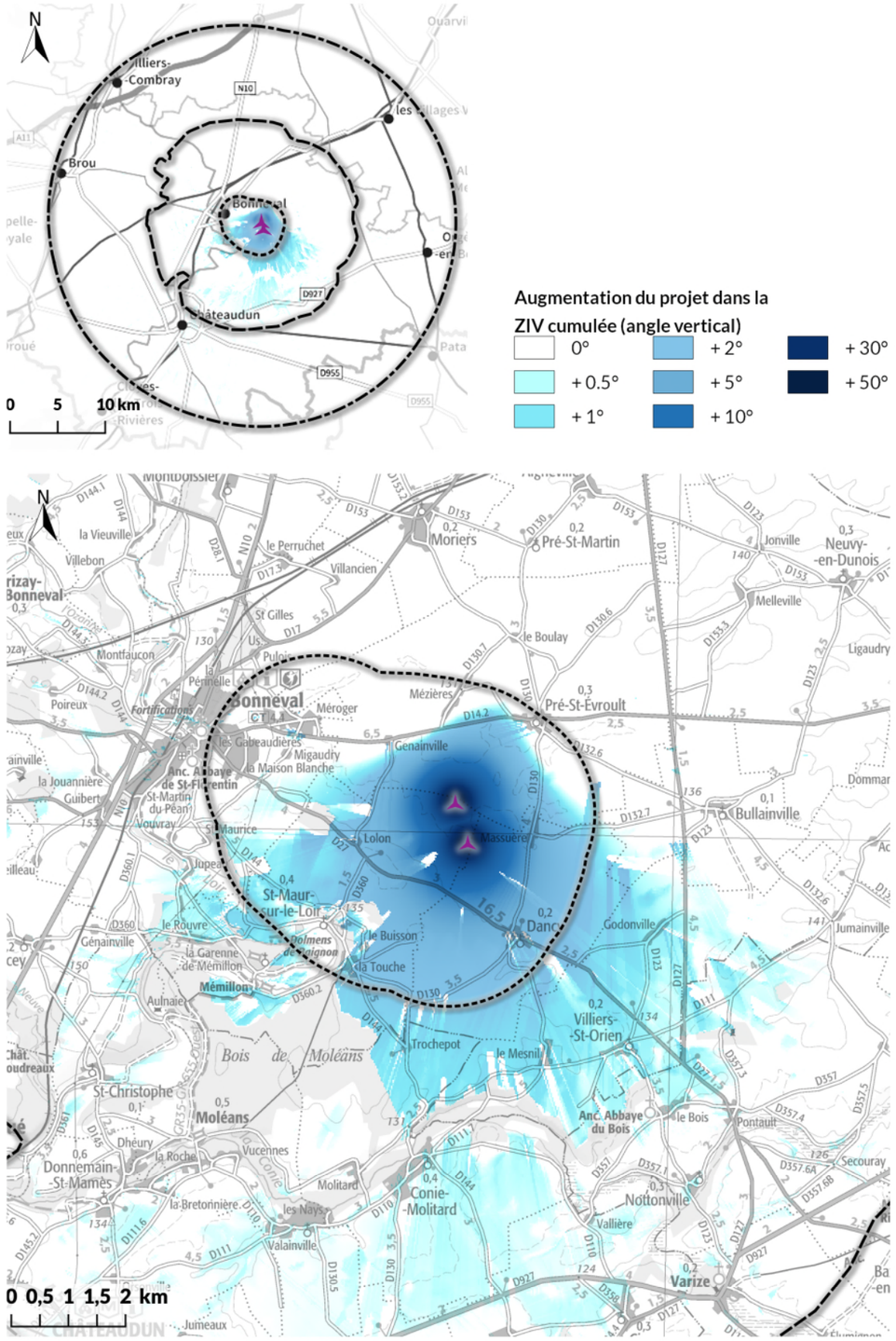
L'indicateur est ici l'angle vertical maximal des éoliennes en bout de pale du projet, des parcs construits, autorisés, en instruction et refusés non purgés de tout recours. Cette cartographie reflète la prégnance maximale du contexte éolien cumulé.

Aires d'étude
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

Parc éolien
- Autorisé et construit
- Autorisé, non construit
- En instruction sans avis de l'AE
- En instruction avec avis de l'AE
- Projet

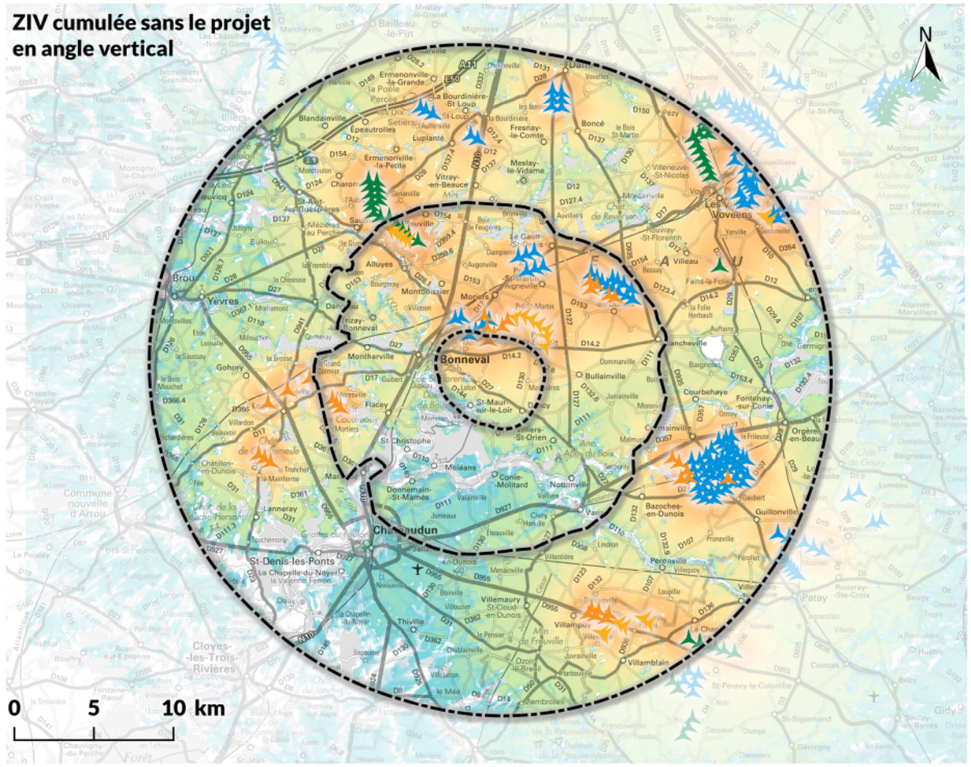
Carte 142 : Comparaison des zones d'influence cumulée sur le territoire d'étude avec et sans le projet

Augmentation de l'angle vertical de la ZIV cumulée liée au projet

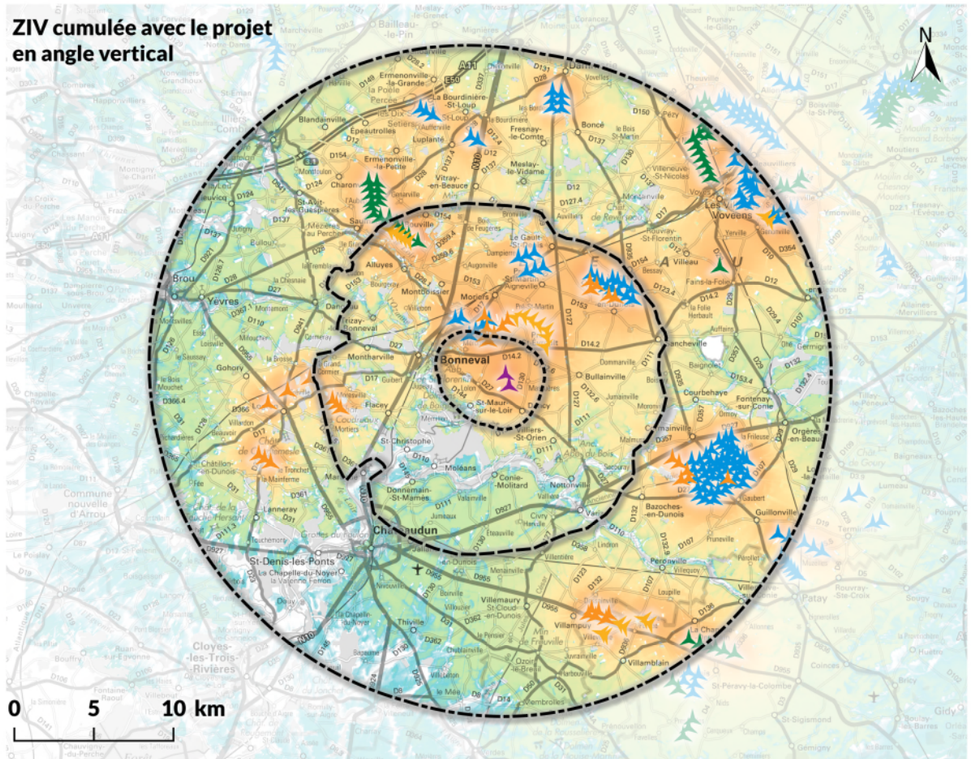


Cette cartographie est réalisée à partir de la soustraction de la ZIV cumulée avec le projet à la ZIV cumulée sans le projet (en angle vertical).

ZIV cumulée sans le projet en angle vertical



ZIV cumulée avec le projet en angle vertical



Aires d'étude
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

Parc éolien
- Autorisé et construit
- Autorisé, non construit
- En instruction sans avis de l'AE
- En instruction avec avis de l'AE
- Projet

Réalisation : Enviroscop. Sources : RWE, Scan Express 250, DREAL
ZIV = WindPRO 4.1 avec Relief : BdAlti 25 – Boisement : IGN BD Topo

D.III. RISQUE D'ENCERCLEMENT DES LIEUX DE VIE ET PHOTOMONTAGES DU TERRITOIRE D'ETUDE

Les impacts visuels du projet et sa participation aux impacts cumulés vont être déterminés via l'étude du risque d'encerclement de certains lieux de vie des aires immédiate et rapprochée, ainsi que par un nombre conséquent de photomontages, répartis sur les trois aires d'études, à 360° et 120°.

D.III.1. Sélection des sites d'analyse

D.III.1.a. Risque d'encerclement

L'augmentation et la densification des parcs éoliens sur le territoire d'étude peuvent conduire à des effets de saturation visuelle et d'encerclement des villages. Cela correspond aux situations où il y a une occupation totale ou majeure de l'horizon par des parcs éoliens. Le préfet rappelle dans son courrier de novembre 2023, *« avec plus de 330 mâts autorisés en 2023, l'Eure-et-Loir accueille 40% des éoliennes de la région Centre Val-de-Loire. Une surface importante du département est caractérisée par un paysage avec peu de relief, essentiellement consacrée aux grandes cultures. Ainsi, les cônes de visibilité avec des villages, des églises, le patrimoine de manière générale, sont très étendus. L'absence de rupture dans le paysage augmente également l'effet cumulé de l'implantation d'éoliennes ainsi que le risque de saturation visuelle. »*

Le projet s'insère non loin d'autres parcs éolien. En revanche, il se positionne en limite et dans la continuité de parcs existants. D'après les valeurs de la ZIV cumulée, pour la majorité des lieux de vie situés au sud, à l'est et à l'ouest, le projet devrait peu participer aux effets d'encerclement.

15 lieux de vie ont été sélectionnés pour évaluer le risque d'encerclement dans les aires immédiate et rapprochée. Il s'agit de 2 maisons isolées, 7 hameaux, 5 villages et 1 pôle dans un rayon de 5 km autour du projet. Certains lieux de vie lorsqu'ils étaient proches, ont aussi été mutualisés aux sites sélectionnés. Cela concerne 2 maisons isolées, 4 hameaux et 2 villages. Les lieux de vie étudiés correspondent à ceux les plus sensibles aux visibilités en direction du projet (niveaux forts et modérés).

Le point d'analyse pour chaque lieu de vie a été déterminé en fonction de la position du projet et des valeurs de ZIV. **Les points ont majoritairement été sélectionnés en périphérie des lieux de vie, en direction du projet. Ils sont tous compris dans la ZIV cumulée, avec des valeurs supérieures à 2° d'angle vertical.**

Chaque point est également analysé par un photomontage à 360° en esquisse afin de vérifier les visibilités réelles sur les parcs éoliens. En effet, l'analyse du risque d'encerclement ne prend pas en compte le relief, les masques visuels végétaux et bâtis : le risque est ainsi « surestimé » par rapport aux visibilités réelles des parcs éoliens et à leur emprise sur l'horizon. C'est pourquoi les photomontages permettent d'affiner les conclusions du risque de saturation visuelle théorique. Enfin, l'ensemble des sites sélectionnés sont accompagnés d'un photomontage à 120° orienté vers le projet et localisé au même endroit que le point d'analyse du risque d'encerclement. Ce photomontage est présenté à la suite de l'analyse du risque d'encerclement et permet d'analyser les impacts visuels du projet, mais également les impacts cumulés en analysant la saturation visuelle liée à l'emprise des parcs, leur prégnance et les effets de brouillages potentiels.

Tableau 56 : Sélection des lieux de vie analysés pour le risque d'encerclement

Aire d'étude	ID	Nom	Catégorie	Enjeu	Sensibilités de visibilité - Etat initial -	ZIVpro ° horizontal	ZIVpro ° vertical	Analyse du risque d'encercl.	ZIV cumulée ° vertical
Immédiate	1	Lolon	Hameau	Particulier	**Très forte**	29,02°	6,12°	X	12,72°
	2	Edeville	Maison	Particulier	**Forte**	31,37°	16,16°	X	21,14°
	3	Migaudry	Hameau	Particulier	**Forte**	13,93°	3,63°	mutualisé n°12	13,46°
	4	Marchemas	Maison	Particulier	**Forte**	17,85°	4,20°	X	11,70°
	5	Le Glandin	Maison	Particulier	**Forte**	15,82°	3,79°	mutualisé n°4	11,45°
	6	Gérainville	Hameau	Particulier	**Forte**	16,55°	7,35°	mutualisé n°17	21,66°
	7	Méroger	Hameau	Particulier	**Forte**	11,85°	3,83°	X	19,30°
	8	Massuères	Hameau	Particulier	**Forte**	43,19°	10,52°	X	16,48°
	9	Saint-Maur-sur-le-Loir	Village	Local	**Forte**	19,55°	3,41°	mutualisé n°15	6,54°
	10	Le Riboudet	Maison	Particulier	Nulle	0,00°	0,00°		0,00°
	11	La Tuilerie	Hameau	Particulier	**Forte**	18,38°	2,69°	mutualisé n°15	3,83°
	12	Bonneval	Pôle	Principal	**Forte**	11,82°	2,98°	X	34,70°
	13	Le Moulin	Maison	Particulier	**Forte**	6,57°	7,83°	mutualisé n°15	21,02°
	14	Dancy	Village	Local	**Forte**	9,44°	6,59°	X	10,95°
	15	Le Buisson	Hameau	Particulier	**Modérée**	16,17°	3,51°	X	4,68°
	16	Maison	Maison	Particulier	Nulle	0,00°	0,00°		0,00°
	17	Mézières	Hameau	Particulier	**Forte**	10,17°	7,22°	X	21,47°
	18	Le Bois des Noués	Hameau	Particulier	**Forte**	14,28°	2,65°	X	7,00°
	19	La Touche	Hameau	Particulier	**Forte**	14,69°	3,50°	mutualisé n°15	6,31°
	20	Pré-Saint-Evroult	Village	Local	**Modérée**	22,19°	6,00°	X	17,36°
	21	Givais	Hameau	Particulier	**Modérée**	9,39°	3,37°	X	5,96°
	22	La Folie de Saint-Maurice	Maison	Particulier	Faible	12,36°	1,93°		4,89°
Rapprochée	23	Bullainville	Village	Local	Faible	12,03°	2,57°		8,48°
	25	Moriers	Village	Local	**Modérée à faible**	5,03°	2,43°	X	21,71°
	24	Villiers-Saint-Orien	Village	Local	**Modérée**	3,49°	2,19°	X	5,03°
	27	Pré-Saint-Martin	Village	Local	**Modérée à Négligeable**	4,41°	2,20°	X	19,44°
	29	Le Bois	Village	Local	**Modérée**	6,59°	1,82°	mutualisé n°24	4,60°
	31	Aigneville	Village	Local	Négligeable	3,26°	1,81°		15,32°
	28	Montboissier	Village	Local	Faible	4,01°	1,54°		11,08°
	26	Conie-Molitard	Village	Local	Faible	5,00°	1,49°		3,03°
	35	Neuvy-en-Dunois	Village	Local	Faible	5,87°	1,30°		16,77°
	47	Flacey	Village	Local	Faible	4,87°	1,21°		5,58°
	37	Le Gault-Saint-Denis	Village	Local	Faible	2,75°	1,24°		16,47°
	49	Montharville	Village	Local	Faible	5,24°	1,12°		5,42°
	50	Trizay-lès-Bonneval	Village	Local	Faible	6,52°	1,12°		5,58°
	36	Civry	Village	Local	Négligeable	1,24°	1,10°		3,64°
	48	Alluyes	Village	Local	Faible	4,08°	1,03°		12,38°
	39	Sancheville	Village	Local	Faible	2,17°	1,03°		7,63°
	38	Varize	Village	Local	Négligeable	5,55°	0,98°		2,91°
	40	Bouville	Village	Local	Faible	1,46°	0,83°		15,70°
	34	Donnemain-Saint-Mamès	Village	Local	Faible	4,04°	0,94°		2,99°
	32	Valainville	Village	Local	Faible	3,48°	0,81°		1,78°
	33	Nottonville	Village	Local	Négligeable	0,80°	0,80°		2,24°
	41	Châteaudun	Pôle	Principal	Négligeable	6,87°	0,80°		2,89°
	42	Jallans	Village	Local	Négligeable	3,24°	0,72°		2,34°
	45	Saint-Christophe	Village	Local	Négligeable	5,15°	0,52°		0,99°
	30	Moléans	Village	Local	Faible	4,54°	0,31°		1,20°

Mutualisé n°XX : le n° renvoie à l'identifiant du lieu de vie auquel il est associé

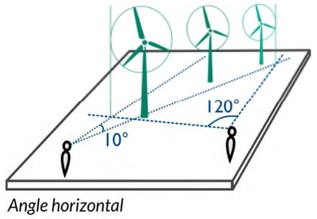
Carte 143 : Sites sélectionnés pour l'étude du risque d'encerclement et emprise horizontale du projet



La ZIV est une modélisation informatique qui reflète l'ensemble des visibilités potentielles des éoliennes sur un territoire donné, compte tenu du relief et des principaux boisements. L'indicateur est ici l'angle horizontal maximal des éoliennes en bout de pale du projet. Cette cartographie reflète l'emprise visuelle du projet sur l'horizon.

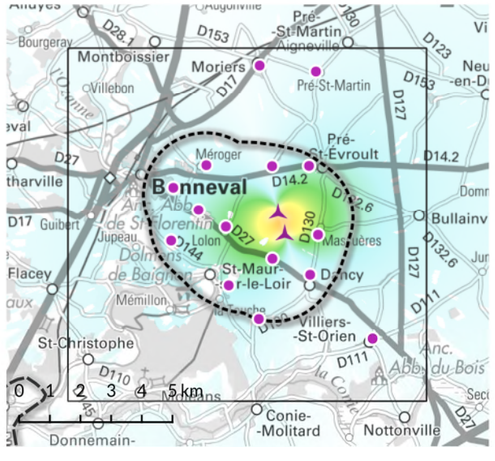
ZIV du projet en angle horizontal

0° | 15° | 30° | 60° | 180°

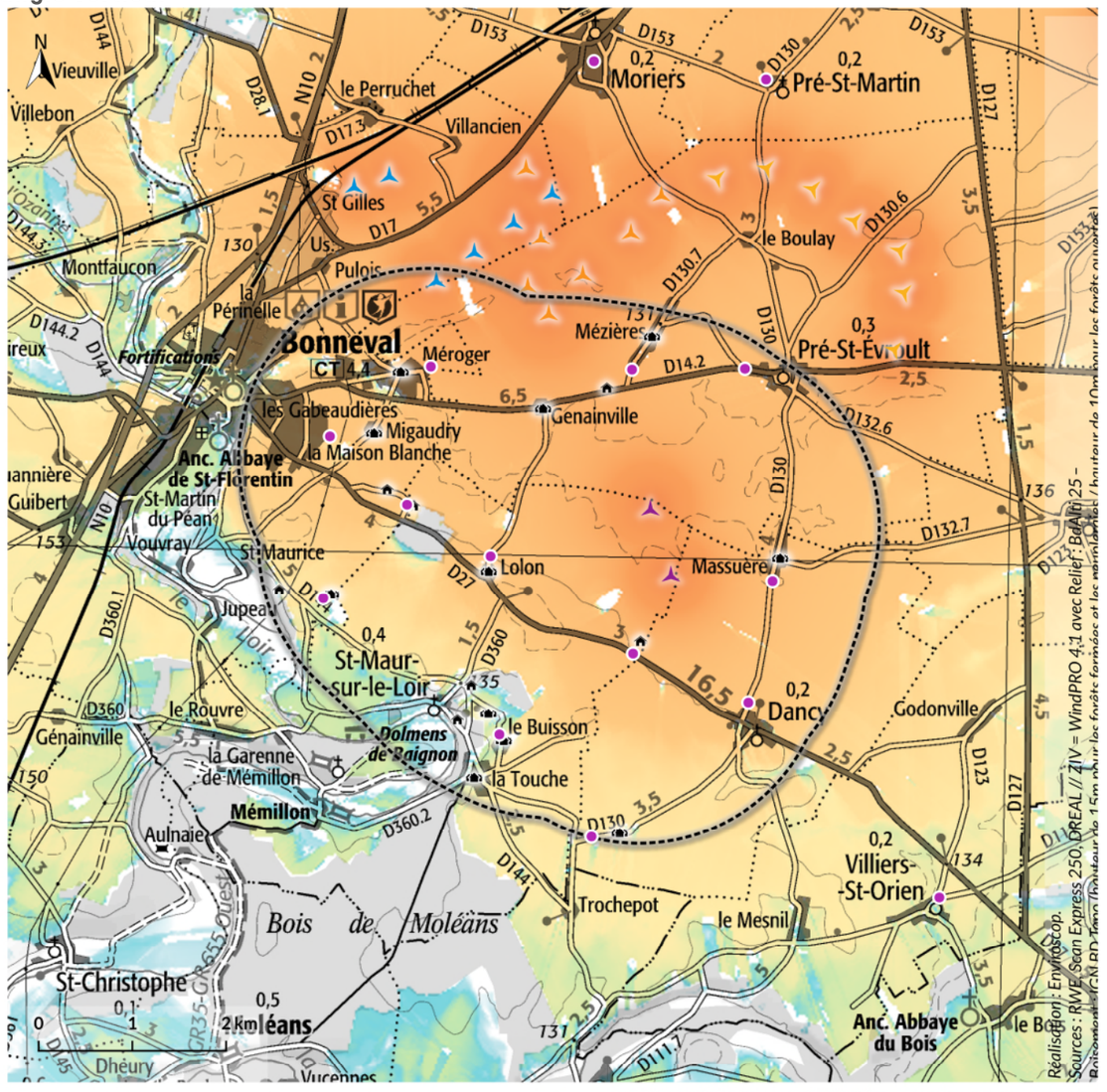


Angle horizontal

- Etude d'encerclement
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Hameau
- Habitation isolée



Carte 144 : Sites sélectionnés pour l'étude du risque d'encerclement et ZIV cumulée en angle vertical

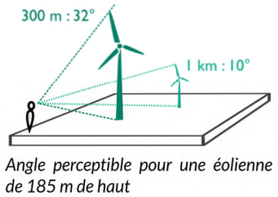


L'indicateur de la ZIV est ici l'angle vertical maximal des éoliennes en bout de pale du projet, des parcs construits, autorisés et en instruction. Cette cartographie reflète la prégnance maximale du contexte éolien cumulé.

ZIV du contexte éolien cumulé

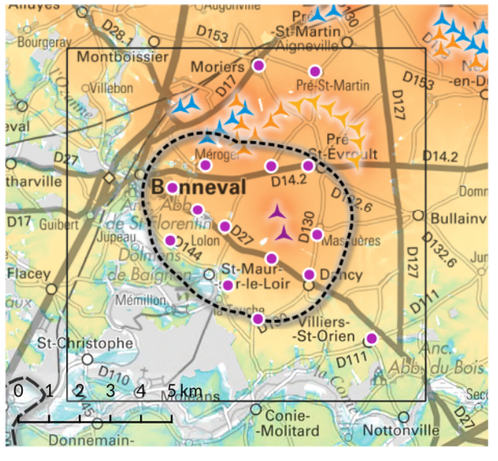
en angle vertical

0° | 0.5° | 1° | 2° | 5° | 10° | 30° | 180°



Angle perceptible pour une éolienne de 185 m de haut

- Etude d'encerclement
- Autorisé et construit
- En instruction
- En instruction avec avis de l'AE
- Projet
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée



D.III.1.b. Photomontages

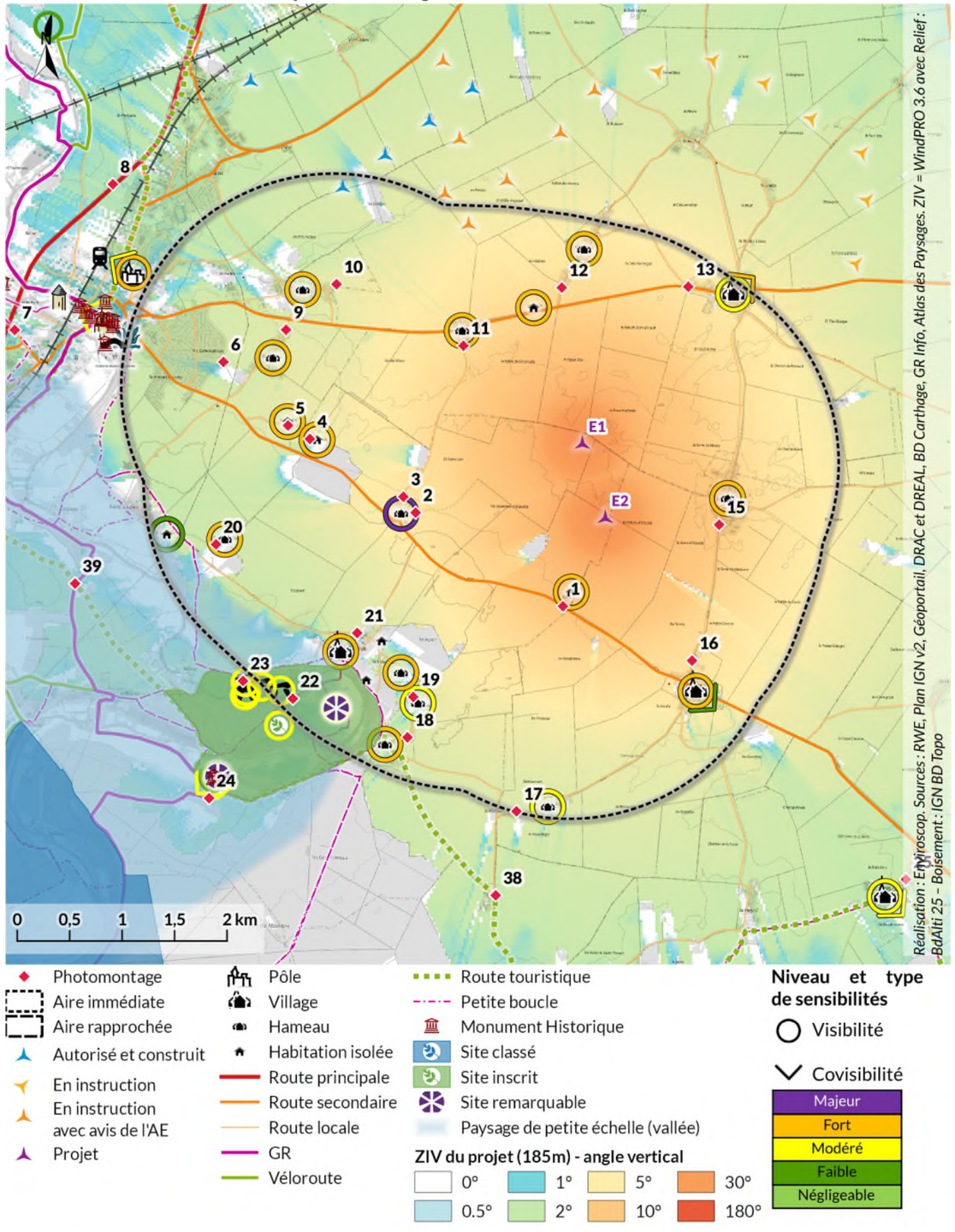
42 points de vue ont été sélectionnés pour le carnet de modélisation (Cf. Tableau 57 ci-après). Le choix des points de vue répond aux enjeux identifiés dans l'état initial croisés avec la zone d'influence visuelle du projet. Tous les points de vue sélectionnés se situent dans la ZIV du projet afin d'étudier les impacts depuis des lieux où le projet est théoriquement visible.

Les principaux éléments sensibles identifiés lors de l'état initial qui ont induit le choix des points de vue sont les suivants :

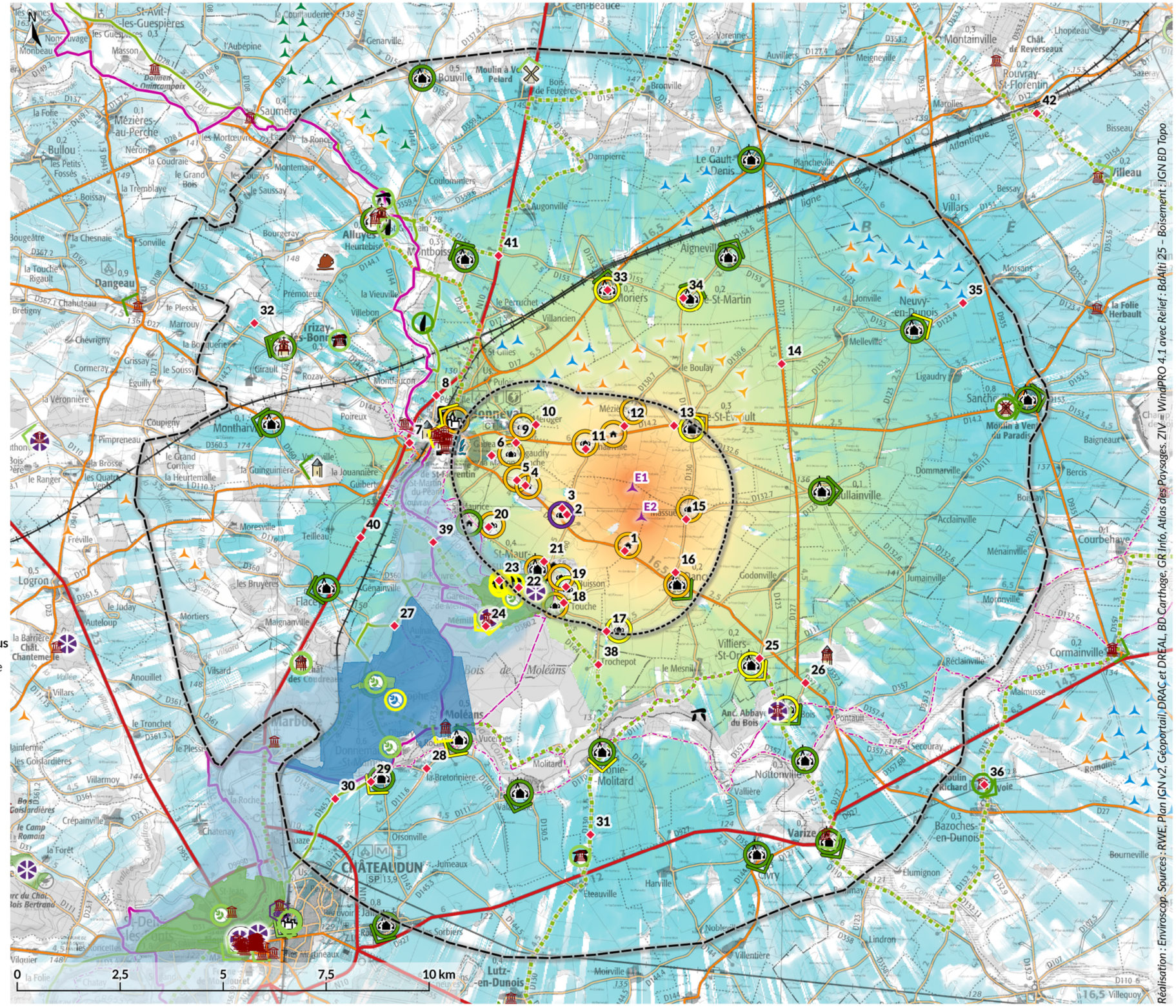
- **Les lieux de vie sensibles aux visibilités ou covisibilités** avec un niveau modéré à très fort. Cela représente 26 lieux de vie, sachant que 2 maisons ou hameaux sensibles ont été mutualisés avec des points de vue proches.
- **Les sites patrimoniaux et reconnus** : l'église Notre-Dame de Bonneval, le Château de Moléans, le domaine et château de Mémillon, le site Saint-Christophe, l'Abbaye du Bois, l'église Saint-Martin à Trizay-lès-Bonneval, le moulin à vent Richard et à Châteaudun l'Eglise Saint Valérien, le château et l'abbaye de Madeleine.
- **Les axes de déplacement :** les petites routes D360, D144, D130, D132.7, D130,7, les routes secondaires D27, D14.2, D127 et la route principale N10.
- **Les itinéraires touristiques :** les boucles locales Entre Loir et Conie, Sur la route de Trompe-souris, le bois des Moléans, la boucle à vélo n°24, la route touristique des Blés en Beauce, les GR 654, 35 que suit le chemin de Saint-Jacques de Compostelle et Véloroute V41.
- **Les secteurs éoliens les plus proches du projet**.

> Remarque : Pour plus de lisibilité sur les esquisses des photomontages et de facilité dans la lecture des analyses, certains parcs ont été regroupé sous des intitulés de « groupement x ».
> Les parcs Cantons de Bonneval et Butte de Ménonville ont été rassemblés sous le nom de « Groupement de Villars».
> Les parcs de Pendloup, Grande Pointe, Route de Gaubert, la Madeleine, Champsart Saint Benoist et Bois Elie et Buisson ont été rassemblés sous le nom « Groupement de Cormainville ».
> Les parcs Croix de Nollet, la Ronce et Onze septiers ont été rassemblés sous le nom « Groupement de Bouville-Saumeray.

Carte 145 : Localisation des photomontages dans l'aire immédiate



Carte 146 : Localisation des photomontages dans l'aire rapprochée



Carte 147 : Localisation des photomontages sur le territoire d'étude

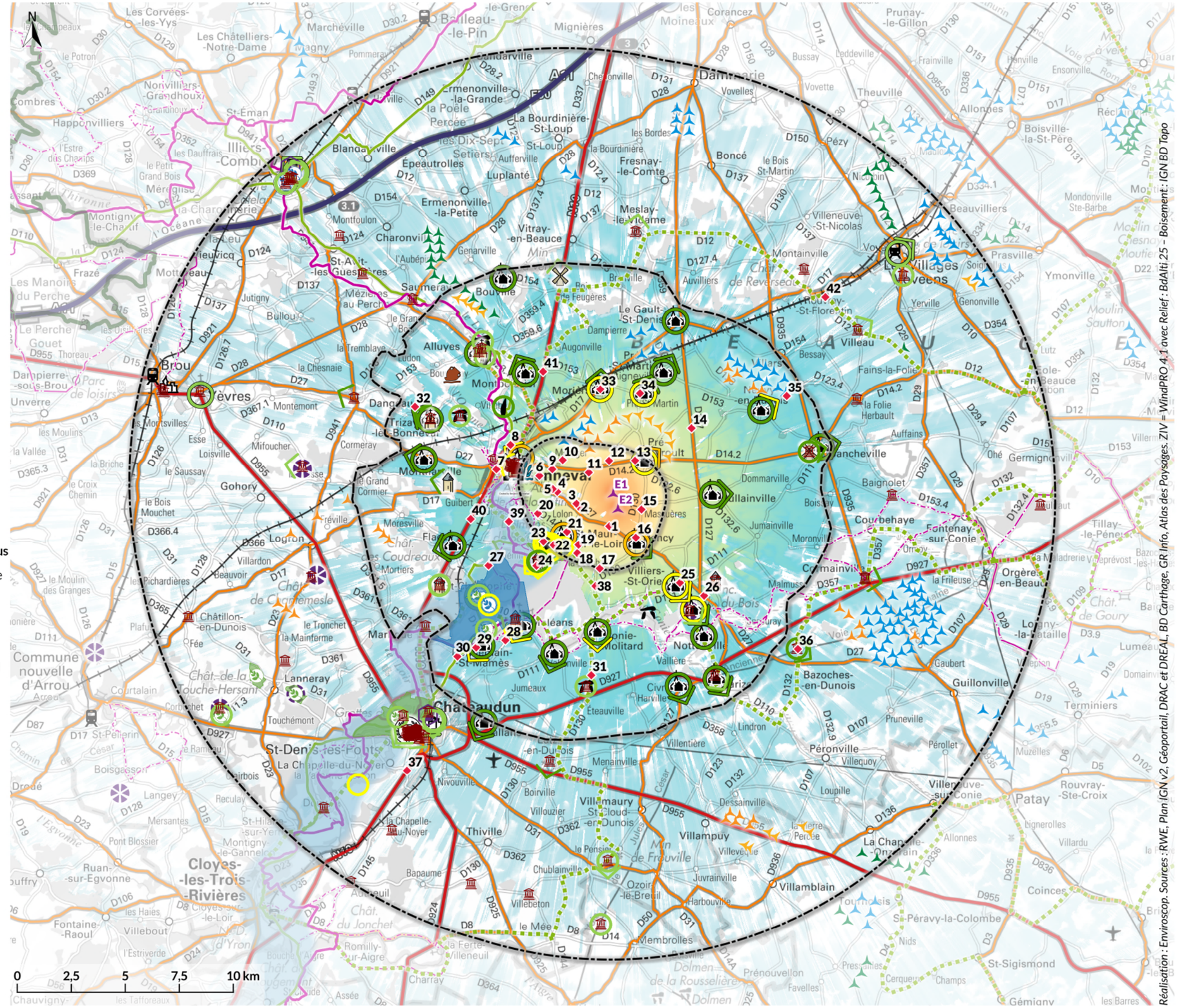


Tableau 57 : Présentation des points d'analyse du carnet de modélisation

N°	Nom	Distance au projet	Aire d'étude	Intérêt principal	Lieu de vie	Axe	Patrimoine	Site reconnu	Itinéraire touristique	Parc éolien	X	Y	X	Y
											Lambert 93 (m)		WGS 84	
1	Edeville - Depuis la route secondaire D27 aux abords de la ferme	0,95 km	ZIP	Lieu de vie	Maison	D27					584483	6785252	1,45	48,157
2	Lolon - Depuis la frange est du hameau	1,73 km	ZIP	Lieu de vie	Hameau						583091	6786136	1,43	48,165
3	Lolon - Depuis la frange nord du hameau	1,78 km	ZIP	Lieu de vie	Hameau						582962	6786295	1,43	48,167
4	Marchemas - Depuis la frange ouest de l'habitation	2,60 km	Immédiate	Lieu de vie	Maison						582115	6786881	1,41	48,172
5	Le Glandin - Depuis la frange est de l'habitation	2,81 km	Immédiate	Lieu de vie	Maison						581863	6786973	1,41	48,172
6	Bonneval - Depuis la frange urbaine est	3,50 km	Immédiate	Lieu de vie	Pôle						581252	6787574	1,4	48,178
7	Bonneval - Silhouette de Bonneval depuis la routesecondaire D27 à l'ouest	5,51 km	Rapprochée	Patrimoine, site reconnu, route	Pôle	D27	MH	Site singulier			578723	6787985	1,38	48,181
8	Bonneval - Silhouette de Bonneval depuis la route principale N10 au nord-ouest	5,10 km	Rapprochée	Patrimoine, site reconnu, route	Pôle	D27	MH	Site singulier			580195	6789273	1,39	48,193
9	Migaudry - Depuis la frange nord	3,02 km	Immédiate	Lieu de vie	Hameau						579248	6787885	1,41	48,181
10	Méroger - Depuis la frange est	2,78 km	Immédiate	Lieu de vie	Hameau						582325	6788318	1,42	48,185
11	Gérainville - Depuis la frange sud	1,46 km	Immédiate	Lieu de vie	Hameau						583537	6787744	1,43	48,18
12	Mézières - Depuis la sortie sud du hameau sur la route locale D130,7	1,48 km	Immédiate	Lieu de vie	Hameau	D130,7					584470	6788314	1,45	48,185
13	Pré-Saint-Evroult - Depuis la sortie ouest sur la route secondaire D14.2	1,79 km	Immédiate	Lieu de vie	Village	D14.2					585638	6788314	1,46	48,185
14	Pré-Saint-Evroult - Silhouette depuis la route secondaire D127	4,69 km	Rapprochée	Lieu de vie, route	Village	D127					588297	6789840	1,5	48,199
15	Massuères - Depuis la frange urbaine ouest sur la route locale D130	1,09 km	Immédiate	Lieu de vie	Hameau	D130					585970	6786019	1,47	48,165
16	Dancy - Depuis la sortie nord et frange ouest sur la route locale D130	1,61 km	Immédiate	Lieu de vie, route, éolien	Hameau	D130				Bonneval	585709	6784632	1,46	48,152
17	Givais - Depuis la sortie ouest du hameau sur la route locale D130	2,94 km	Immédiate	Lieu de vie, route, éolien	Hameau	D130				Bonneval	584040	6783298	1,44	48,14
18	La Touche - Depuis la frange nord du hameau	2,83 km	Immédiate	Lieu de vie	Hameau						583002	6784003	1,43	48,146
19	Le Buisson - En arrière-plan du hameau	2,51 km	Immédiate	Lieu de vie	Hameau						583057	6784387	1,43	48,149
20	Le Bois des Noues - Depuis la ferme	3,62 km	Immédiate	Lieu de vie	Hameau						581264	6785940	1,4	48,163
21	Saint-Maur-sur-le-Loir - Depuis la frange nord-ouest du village sur la route locale D144	2,61 km	Immédiate	Lieu de vie	Village	D144					582460	6784936	1,42	48,154
22	Saint-Maur-sur-le-Loir - Silhouette depuis les boucles locales du Bois des Moléans et Entre Loir et Conie	3,45 km	Immédiate	Patrimoine, site reconnu, RT			Site Inscrit	Site singulier, Paysage remarquable	Petites boucles		581861	6784357	1,41	48,149
23	Dolmens du Baignon - Depuis le site inscrit de la Boucle du Loir	3,79 km	Immédiate	Patrimoine, site reconnu, RT			Site Inscrit	Site singulier, Paysage remarquable,	Petite boucle		581534	6784516	1,41	48,15
24	Mémillon - Silhouette des vestiges du Château depuis le GR35/654	4,63 km	Rapprochée	Patrimoine, paysage reconnu, RT			MH	Site reconnu + Paysage remarquable	GR35/654		581103	6783425	1,4	48,141
25	Villers-Saint-Orien - Depuis la frange nord	4,49 km	Rapprochée	Lieu de vie	Village						587756	6782667	1,49	48,135
26	Le Bois - Silhouette de l'Abbaye depuis la route secondaire D27	5,69 km	Rapprochée	Patrimoine, site reconnu, route		D27	MH	Site reconnu			588875	6782053	1,51	48,129
27	Saint-Christophe - Depuis le site classé de Saint-Christophe sur les véloroutes V41/V47	6,56 km	Rapprochée	Patrimoine, site reconnu, RT			Site classé	Paysage remarquable	V41/V47		578907	6783430	1,37	48,14
28	Moléans - Silhouette de l'église Saint-Pierre et du Château	8,04 km	Rapprochée	Lieu de vie, patrimoine	Village		MH				579793	6780118	1,39	48,11
29	Donnemain-Saint-Mamès - Depuis la frange ouest sur les véloroutes V41/V47	9,21 km	Rapprochée	Lieu de vie, RT	Village				V41/V47		578310	6779654	1,37	48,106
30	Donnemain-Saint-Mamès - Silhouette depuis les véloroutes V41/V47	10,12 km	Rapprochée	Lieu de vie, RT	Village				V41/V47		577441	6779234	1,35	48,102
31	Conie-Molitard - Silhouette du lieu de vie depuis la route touristique des Blés en Beauce	7,83 km	Rapprochée	Lieu de vie, RT, éolien	Village				RT Blé de Beauce	Bonneval	583629	6779502	1,44	48,106
32	Trizay-lès-Bonneval - Silhouette depuis le nord-ouest du village	9,99 km	Eloignée	Lieu de vie, patrimoine	Village		MH	Site reconnu			575493	6790777	1,44	48,17
33	Moriers - Depuis le parc au centre du village	4,81 km	Rapprochée	Lieu de vie, éolien	Village					Bonneval	584066	6791587	1,44	48,214
34	Pré-Saint-Martin - Depuis la frange ouest	4,74 km	Rapprochée	Lieu de vie	Village						585704	6791378	1,46	48,213
35	Neuvy-en-Dunois - Silhouette depuis la petite route D123.4 à l'est	9,18 km	Rapprochée	Lieu de vie	Village						592689	6791275	1,56	48,213
36	Bazoches-en-Dunois - Silhouette du moulin Richard depuis la route touristique des Blés en Beauce	10,57 km	Eloignée	Patrimoine			MH		RT Blé de Beauce		593203	6779547	1,57	48,108
37	Châteaudun - Silhouette depuis la route principale N10 au sud-ouest	15,59 km	Eloignée	Lieu de vie, patrimoine	Pôle	N10	MH et Site inscrit	Label et ponctuel			575138	6773948	1,32	48,054
38	Route touristique des Blés en Beauce - Au sud du projet	3,76 km	Rapprochée	RT					RT Blé de Beauce		583813	6782575	1,44	48,133
39	Croisement des GR35/654, de la Route touristique des Blés en Beauce, du chemin de Compostelle et des véloroutes V41/V47	5,02 km	Rapprochée	Paysage remarquable, RT				Paysage remarquable	GR35/654, RT Blé de Beauce, Chemin de Compostelle, V41/V47		579837	6785458	1,38	48,158
40	Route principale N10 - A l'ouest du projet	6,71 km	Rapprochée	Route		N10					578073	6785570	1,36	48,159
41	Croisement de la route principale N10 et de la route touristique des Blés en Beauce - Covisibilité entre le projet et les parcs éoliens au nord de Bonneval	6,48 km	Rapprochée	Route, RT, éolien		N10			RT Blé de Beauce	Bonneval	581321	6791798	1,4	48,216
42	Route touristique des Blés en Beauce - Covisibilités entre le projet et les parcs éoliens de Villars	13,35 km	Eloignée	RT, éolien					RT Blé de Beauce	Canton de Bonneval	594477	6795871	1,58	48,255

Abréviations : MH : monument historique // RT : Route touristique // V : Véloroute

D.III.2. Carnet de modélisation

D.III.2.a. Lieux de vie, patrimoines et sites reconnus

De nombreux lieux de vie sont présents autour du projet, dans les aires immédiate et rapprochée. Ils s'implantent dans les grands plateaux de la Beauce. Les visibilités sont très ouvertes sur le projet depuis les grands plateaux. Les photomontages ci-après, du n°1 à 37, permettent d'analyser les impacts de visibilité du projet depuis 21 lieux de vie avec 15 études du risque d'effet d'encerclement. Sont aussi analysés avec ces photomontages les impacts de covisibilité du projet sur les silhouettes de 11 villages ou pôles, et les impacts du projet sur 15 patrimoines ou sites reconnus. 5 autres photomontages analysent les vues dynamiques et les effets avec d'autres parcs éoliens.

1. Edeville - Depuis la route secondaire D27 aux abords de la ferme : analyse d'encerclement et photomontage

Analyse cartographique du risque d'encerclement

Le point d'analyse du risque d'encerclement se localise en bordure sud de la maison isolée depuis la D27. Le projet s'étend au nord-est d'Edeville, dans le périmètre des 5 km autour du lieu de vie.

> Valeur de la ZIV cumulée = 21,14° en angle vertical avec masques du relief et des boisements
> Coordonnées du point de vue : x = 584481 y = 6785251

Carte 148 : Localisation du point d'analyse d'Ededville

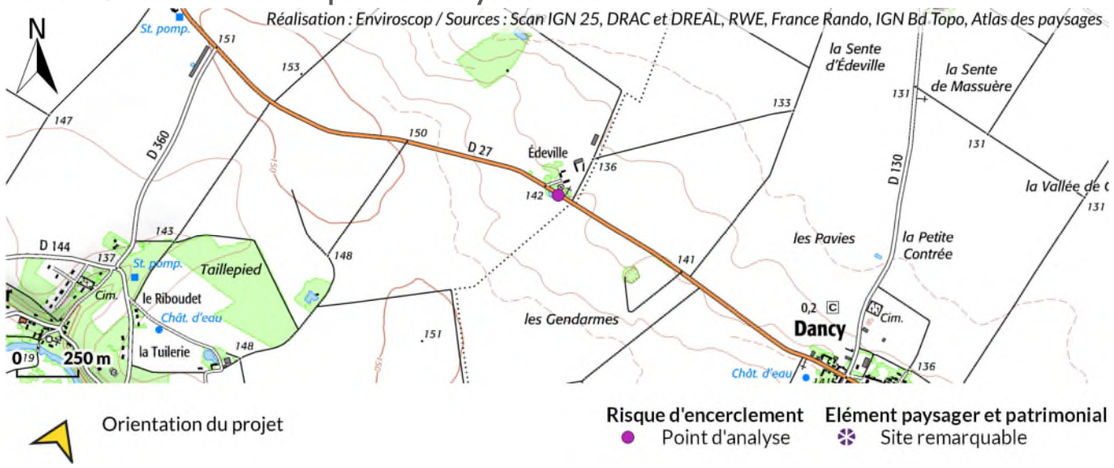


Tableau 58 : Comparaison du risque = Etat initial / Etat initial + projet

	Etat initial		Etat initial + projet		*Contribution du projet*
Eoliennes entre 0 et 5 km	6 éoliennes		8 éoliennes		
Eoliennes entre 0 et 10 km	20 éoliennes		22 éoliennes		
Occupation de l'éolien entre 0 et 5 km	21°	Risque négligeable	39°	Risque négligeable	*+18°*
Occupation de l'éolien entre 0 et 10 km	49°		57°		*+8°*
Espace de respiration maximal entre 0 et 10 km	277°		277°		*0°*
Pourcentage de respiration sur 360°	86%		84%		*-2%*
Densité sur l'horizon	0,06		0,07		*0,01*

Remarques : les seuils dépassés sont notés en gras.
Etat initial = parcs construits et parcs autorisés non construits.

Actuellement, le risque théorique d'encerclement est négligeable car aucun seuil d'alerte n'est franchi bien que des éoliennes soient présentes dans les rayons d'analyse. A noter que l'indice de densité ne dépasse pas le seuil avec une valeur de 0,06.

Le projet constitue un angle d'occupation de 18° dans le rayon de 5 km. Cependant, son emprise s'inscrit dans celle de parcs existants, dans le rayon de 10 km. Ainsi, les angles occupés augmentent légèrement passant de 21° à 39° dans le rayon de 5 km et de 49° à 57° dans le rayon des 10 km. L'espace de respiration maximal n'évolue pas avec le projet et reste à 277°. Aucun seuil n'est franchi avec le projet donc le risque d'encerclement est le même qu'à l'état initial : négligeable. L'indice de densité passe à 0,07.

Tableau 59 : Comparaison du risque = Contexte cumulé / Contexte cumulé + projet

	Contexte cumulé		Contexte cumulé + projet		*Contribution du projet*
Eoliennes entre 0 et 5 km	20 éoliennes		22 éoliennes		
Eoliennes entre 0 et 10 km	39 éoliennes		41 éoliennes		
Occupation de l'éolien entre 0 et 5 km	65°	Risque négligeable	68°	Risque négligeable	*+3°*
Occupation de l'éolien entre 0 et 10 km	80°		80°		*+0°*
Espace de respiration maximal entre 0 et 10 km	277°		277°		*0°*
Pourcentage de respiration sur 360°	78%		78%		*0%*
Densité sur l'horizon	0,12		0,13		*0,01*

Remarques : les seuils dépassés sont notés en gras.
Contexte cumulé = état initial, parcs en instruction.

Avec les parcs en instruction, le niveau de risque d'encerclement reste négligeable car les angles occupés augmentent mais aucun seuil d'alerte principal n'est franchi. Seul l'indice de densité change, passant à 0.12.

Le risque d'encerclement reste négligeable avec le projet. Les angles occupés passent de 65° à 68° dans le rayon de 5 km et restent inchangés à 80° dans le rayon des 10km, vu que son emprise s'inscrit dans celle des autres parcs. L'espace de respiration maximal perdure à 277°. Seul l'indice de densité change tout en restant sous le seuil, à 0,13.

Le risque d'encerclement est négligeable pour la maison isolée d'Edeville, dans tous les contextes éoliens étudiés. En effet, aucun seuil d'alerte principal n'est dépassé, bien que des éoliennes soient présentes dans les rayons d'analyse.

Analyse de l'encerclement par photomontage à 360°

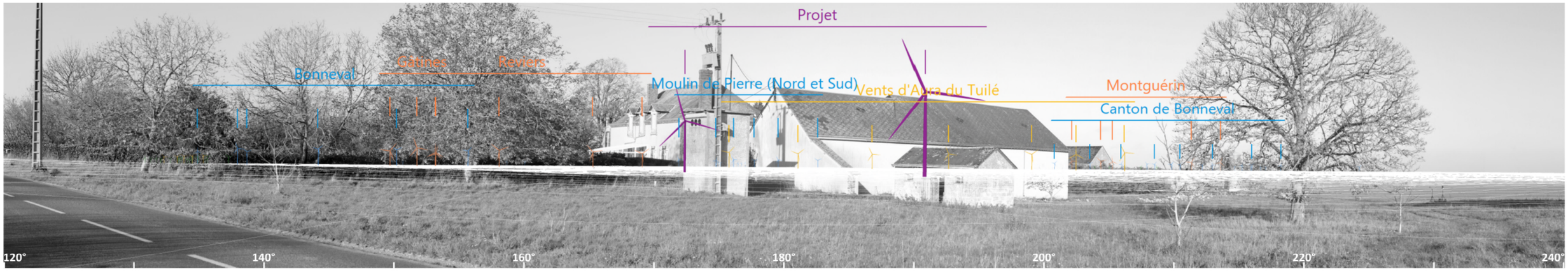
Le photomontage se localise au même endroit que le point d'analyse du risque d'encerclement. La vue à 360° montre un paysage ouvert en direction de l'est, du sud et de l'ouest. Ailleurs, la vue est limitée par la végétation du jardin et l'habitation d'Edeville. Ainsi, **quelques parcs éoliens pris en compte dans le calcul du risque d'encerclement sont en réalité masqués**. Il s'agit des parcs de Bonneval, des Gâtines et de Reviers. D'autres parcs sont également partiellement masqués par le relief et la végétation ou par du bâti au premier plan tel que les Vents d'Aura du Tuilé, Montguérin ou Canton de Bonneval. Le projet est lui aussi en parti masqué par le bâti.

Comme le calcul théorique du risque l'annonçait, de très grands espaces de respiration sans éolienne existent. De plus, les espaces occupés par l'éolien sont moins importants encore que ceux calculés théoriquement. De ce fait, l'effet d'encerclement négligeable est confirmé. Bien qu'en grande partie masqué, le projet est le parc le plus proche et prégnant.

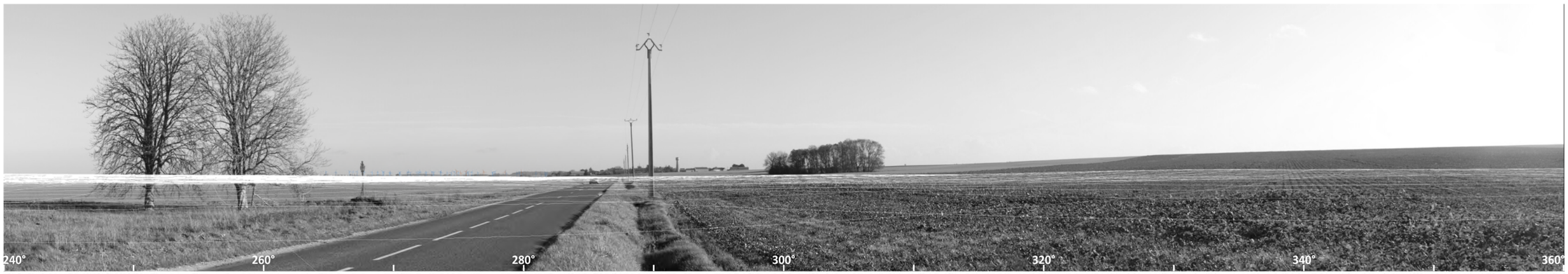
Photomontage en vue esquisse : extrait n°1 à 120° sur le 360°



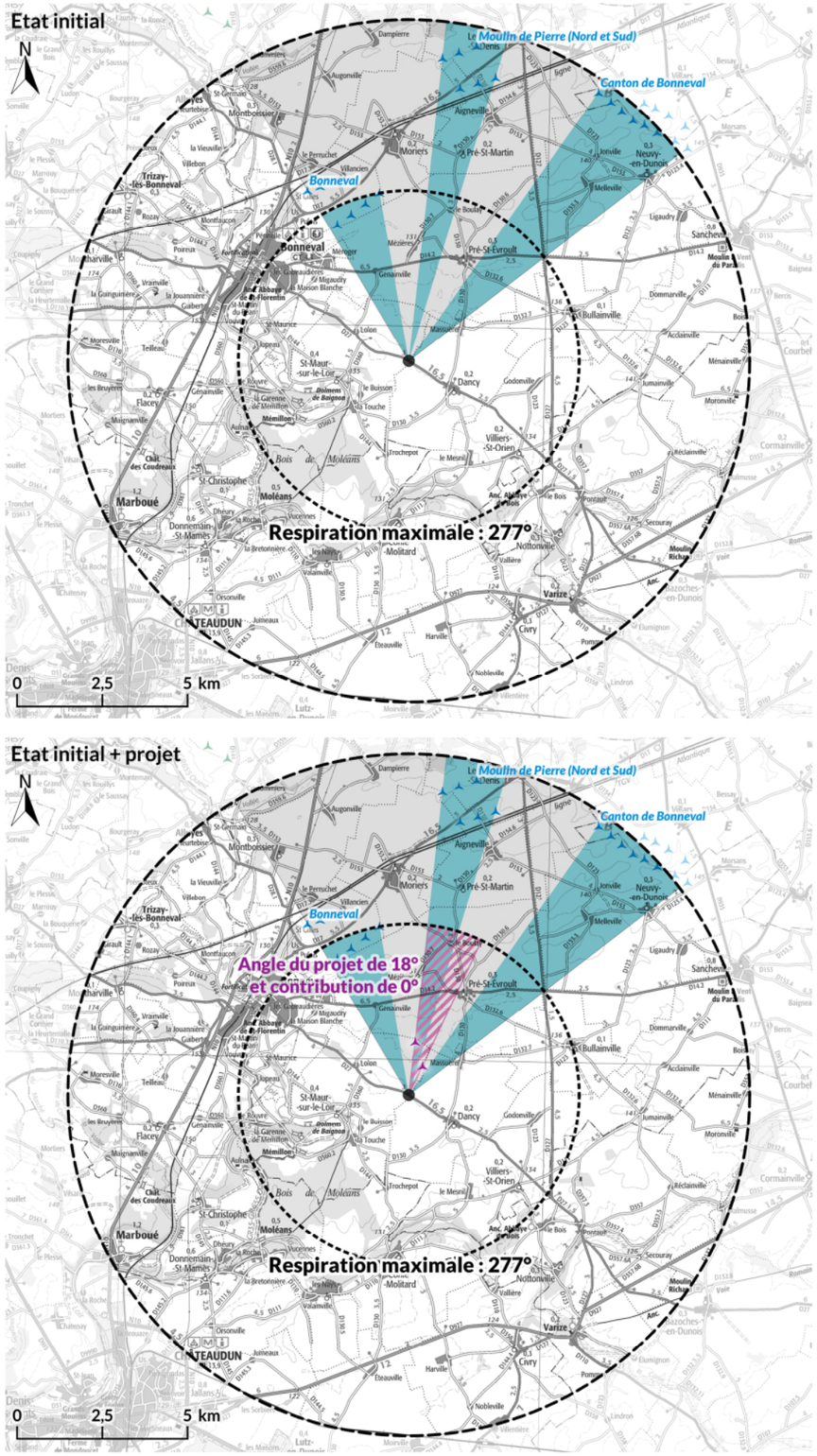
Photomontage en vue esquisse : extrait n°2 à 120° sur le 360°



Photomontage en vue esquisse : extrait n°3 à 120° sur le 360°



Carte 149 : Analyse du risque d'encerclement pour la maison isolée d'Edeville



Parc éolien

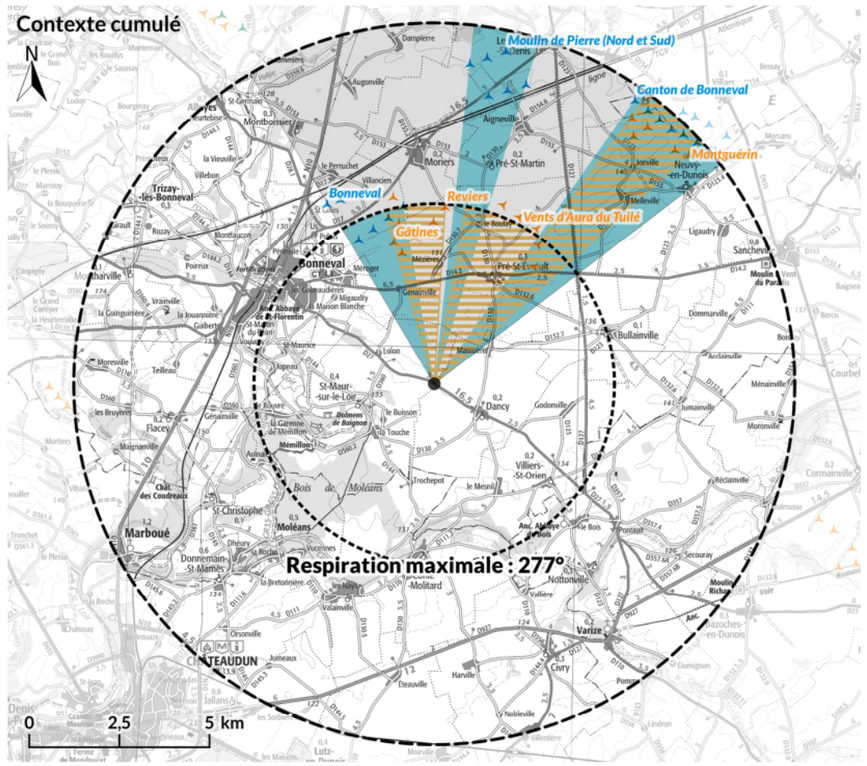
- Parc construit
- Parc autorisé
- Parc en instruction
- Parc en instruction (avis de l'AE)
- Projet

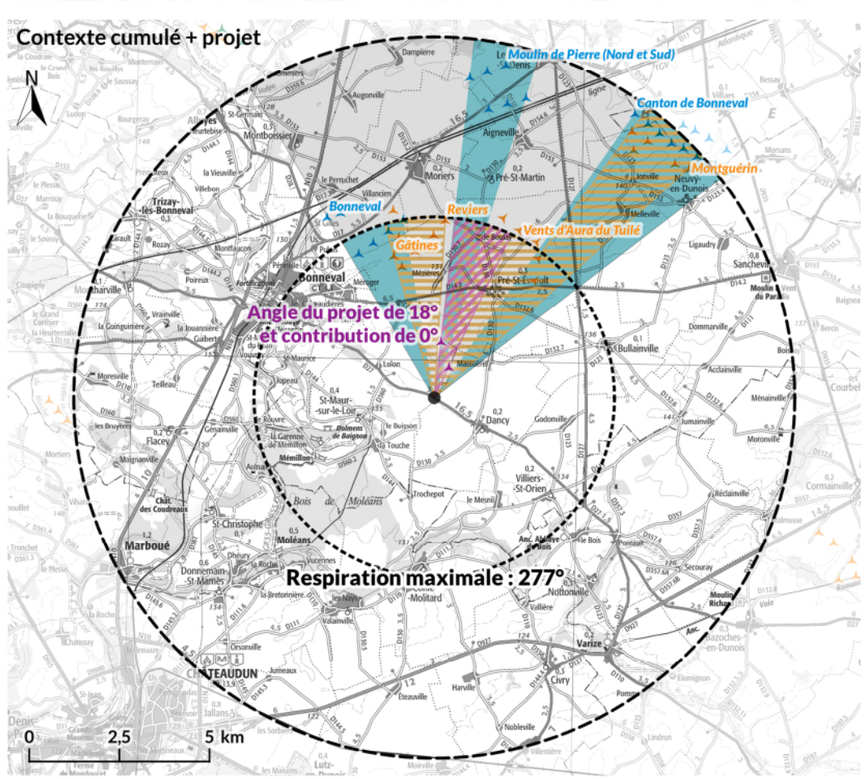
Périmètres

- Point d'analyse
- 10 km
- 5 km

Analyse de l'effet d'encerclement

- Angle d'occupation des parcs construits et autorisés
- Angle d'occupation des parcs en instruction
- Angle d'occupation du projet





Réalisation : Enviroscop. Sources : Scan IGN 100, DREAL, RWE

Le détail des angles de chaque parc éolien est présenté sur la page ci-contre pour plus de facilité de lecture des cartes

Détail des angles d'occupation des parcs

Parcs compris dans le rayon de 5 km autour du lieu de vie :

- Parc de Bonneval - Nombre d'éoliennes : 6 - Angle de vision : 21°
- Projet - Nombre d'éoliennes : 2 - Angle de vision : 18°
- Parc des Gâtines - Nombre d'éoliennes : 3 - Angle de vision : 4°
- Parc des Vents d'Aura du Tuilé- Nombre d'éoliennes : 7 - Angle de vision : 30°
- Parc de Reviers - Nombre d'éoliennes : 4 - Angle de vision : 17°

Parcs compris dans le rayon de 10 km autour du lieu de vie :

- Parc du Moulin de Pierre - Nombre d'éoliennes : 6 - Angle de vision : 11°
- Parc de Neuvy et Villars - Nombre d'éoliennes : 8 - Angle de vision : 17°
- Parc de Montguérin - Nombre d'éoliennes : 5 - Angle de vision : 11°

Photomontage

ETAT INITIAL : Le point de vue se situe sur la route secondaire D27 au niveau de la partie habitation de la ferme d'Edeville, au sud du projet. Celle-ci présente une façade orientée vers la route et un jardin bordé d'une haie ainsi que d'arbres de haut-jet sur son pourtour. Bien que le point de vue se situe sur la route, il reste représentatif de ce qui serait perceptible depuis le jardin de la propriété. Aucun parc éolien n'est visible depuis cette vue.

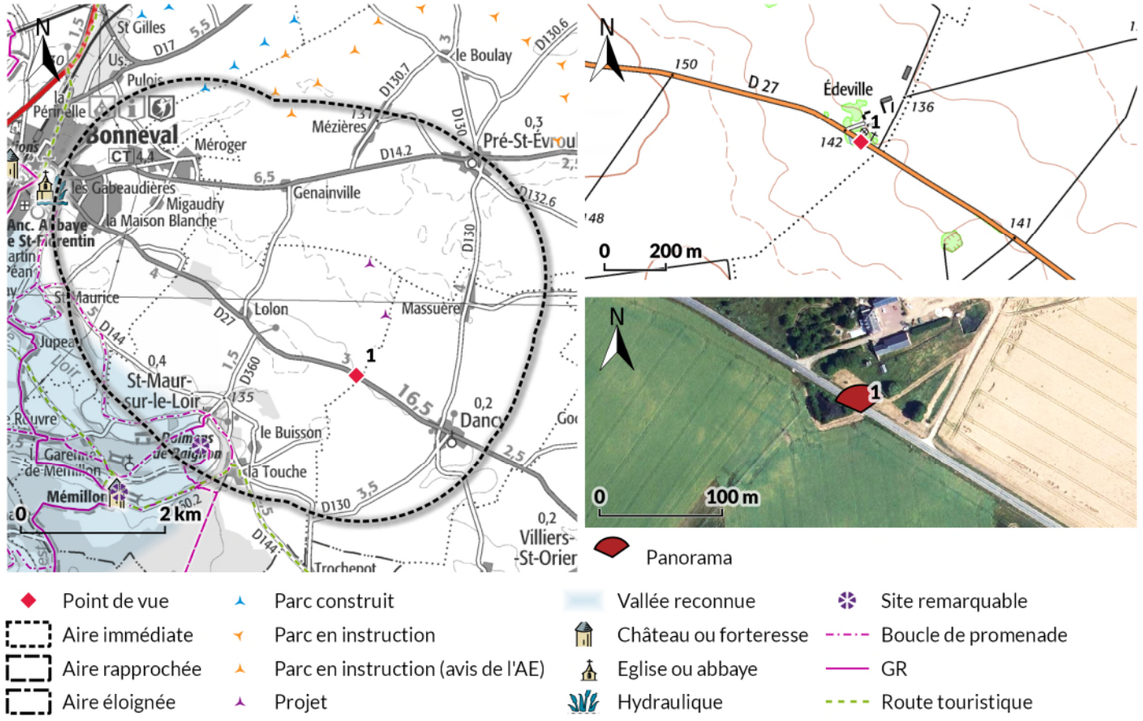
IMPACT DU PROJET : Le projet s'insère en arrière-plan des bâtiments et de la végétation entourant ceux-ci. Les machines sont partiellement visibles, pour l'une dès le rotor et l'autre en bout de pale. Le projet apparaît à l'échelle de l'habitation ainsi que de la végétation environnante.

IMPACTS CUMULES : Certaines éoliennes des parcs en instruction des Vents d'Aura de Tuilé ainsi que de Montguérin sont visibles à l'horizon presque en pied en arrière-plan à droite. Les autres parcs sont masqués. Les éoliennes visibles sont très peu prégnantes et n'entrainent pas d'effet de saturation visuelle. Les espaces de respiration sont suffisants.

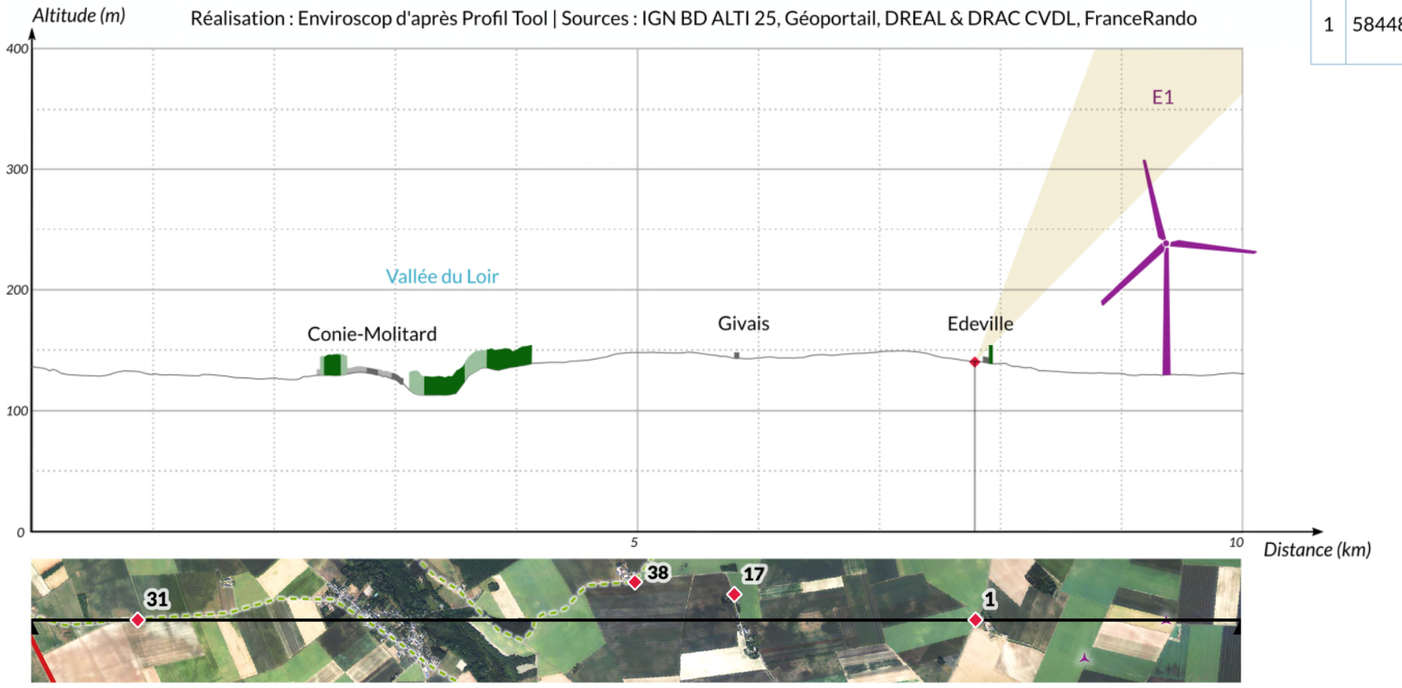
Le projet entre en covisibilité directe avec le parc des Vents d'Aura de Tuilé mais les parcs apparaissent sur des plans différents et sans chevauchement, limitant les effets de brouillage visuel. Le projet modifie peu les espaces de respiration et n'entraine pas d'effet de saturation visuelle.

La partie habitée de la ferme d'Edeville n'est pas orientée vers le projet, ses impacts y sont nuls. Cependant depuis la vue représentative du panorama sur la route secondaire D27, le projet sera partiellement visible tout en restant à l'échelle de la végétation et des bâtiments. Les impacts visuels depuis le lieu de vie y sont alors faibles.

Les impacts cumulés des parcs connus sont également faibles car les parcs visibles sont à l'échelle du paysage, lisibles et laissent des espaces de respiration suffisants. Le projet n'entraine pas d'effet de saturation visuelle donc les impacts cumulés restent faibles avec lui.



Coupe topographique entre le point de vue et le projet



N°	X (L93)	Y (L93)	Altitude	Prise de vue	Météo	Eol. la + proche	Eol. la + loin	Visibilité du projet
1	584482 m	6785252 m	141,7m	25/11/2022 14:42	Temps clair	E2 à 0.9 km	E1 à 1.6 km	2 éoliennes visibles (1 mât et rotor, 1 en bout de pale)



Etat avec les parcs éoliens construits et autorisés







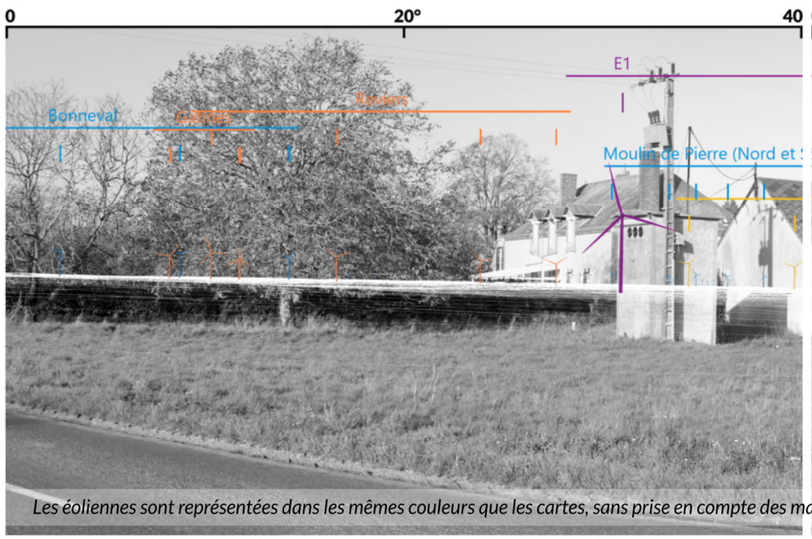
Etat avec les parcs éoliens connus et le projet

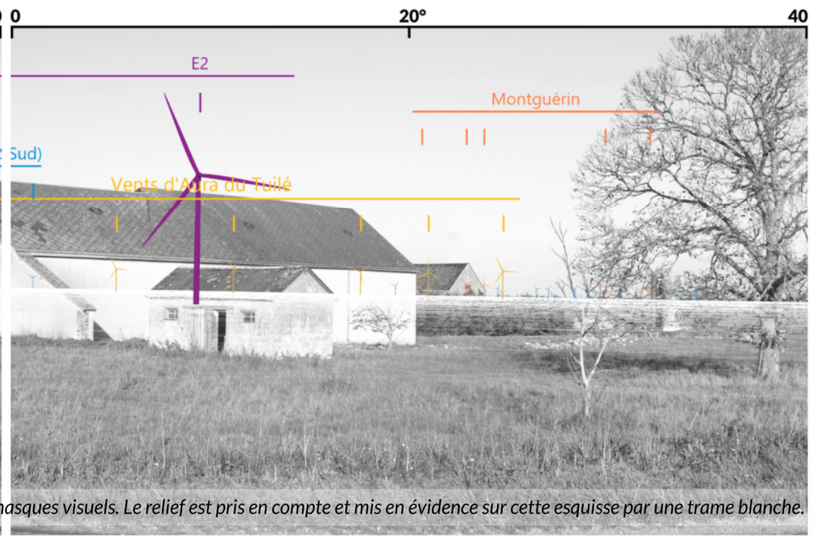






Esquisse





Les éoliennes sont représentées dans les mêmes couleurs que les cartes, sans prise en compte des masques visuels. Le relief est pris en compte et mis en évidence sur cette esquisse par une trame blanche.

2. Lolon - Depuis la frange est du hameau : photomontage

ETAT INITIAL : Le point de vue se situe en limite est du hameau de Lolon, à l'ouest du projet. Le panorama présente une vue ouverte sur le plateau agricole de la Beauce, ainsi qu'à gauche de celui-ci, une habitation orientée vers le plateau avec son jardin et ses haies. Certaines machines du parc éolien de Bonneval sont visibles à gauche du panorama, tandis que les parcs de Moulin de Pierre et du groupement de Villars sont présents en arrière-plan dans le lointain.

IMPACT DU PROJET : Les 2 éoliennes du projet sont visibles en plein pied dans le plateau agricole sur la partie droite du panorama. L'implantation est lisible et harmonieuse. Le projet apparait à l'échelle du grand paysage des plateaux de la Beauce. Cependant, il se situe sur un plan plus proche que les autres parcs éoliens et apparaît alors prégnant.

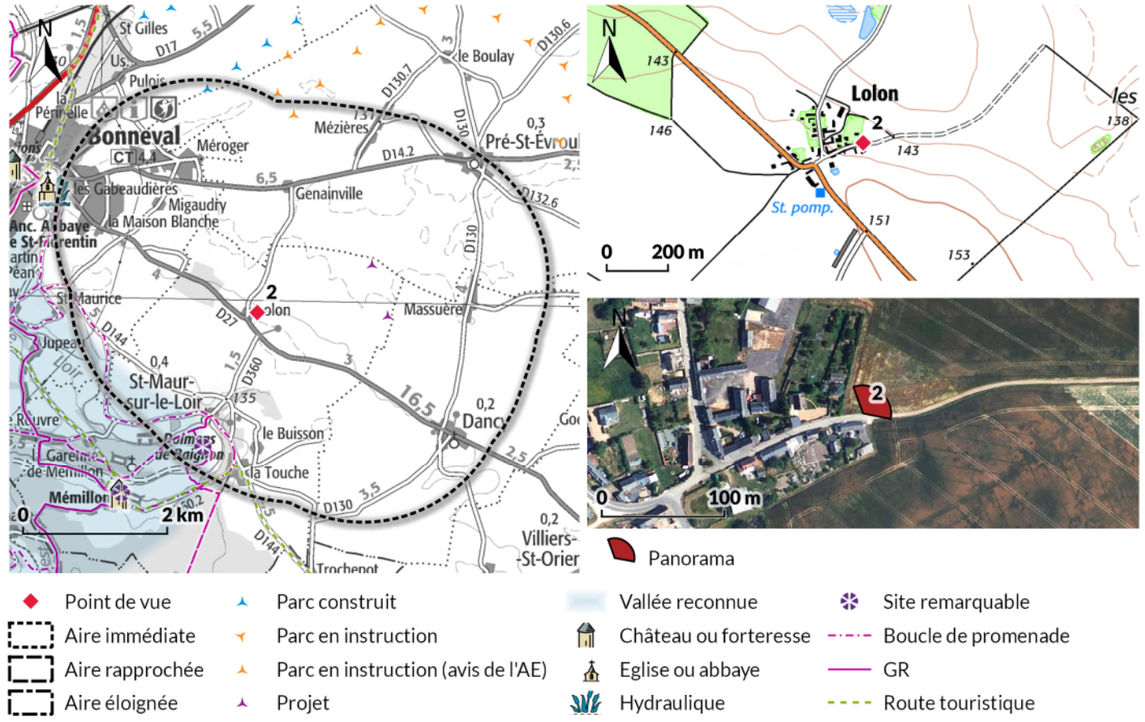
IMPACTS CUMULES : Depuis cette vue, l'éolien occupe largement l'horizon. Les parcs éoliens de Bonneval, Gâtines et Reviers sont perceptibles à gauche du panorama, tandis que Vents d'Aura du Tuilé, occupe presque 40° au centre. Les parcs de Moulin de Pierre et du groupement Villars présents en arrière-plan sont encore moins perceptibles dans l'horizon. L'effet est limité par l'éloignement des parcs au lieu de vie, qui les rend peu à très peu prégnants. Toutefois, un effet de saturation visuelle se fait sentir.

Le projet est distant des autres parcs éoliens et s'inscrit sur des plans bien différents des parcs éoliens connus. Il n'engendre pas de brouillage visuel avec ces derniers. En revanche, il s'insère sur le seul espace du 120° qui ne présente pas d'éolienne et il participe à densifier un peu plus l'éolien sur l'horizon.

Aucun autre élément remarquable ne se dégage par ailleurs de l'horizon.

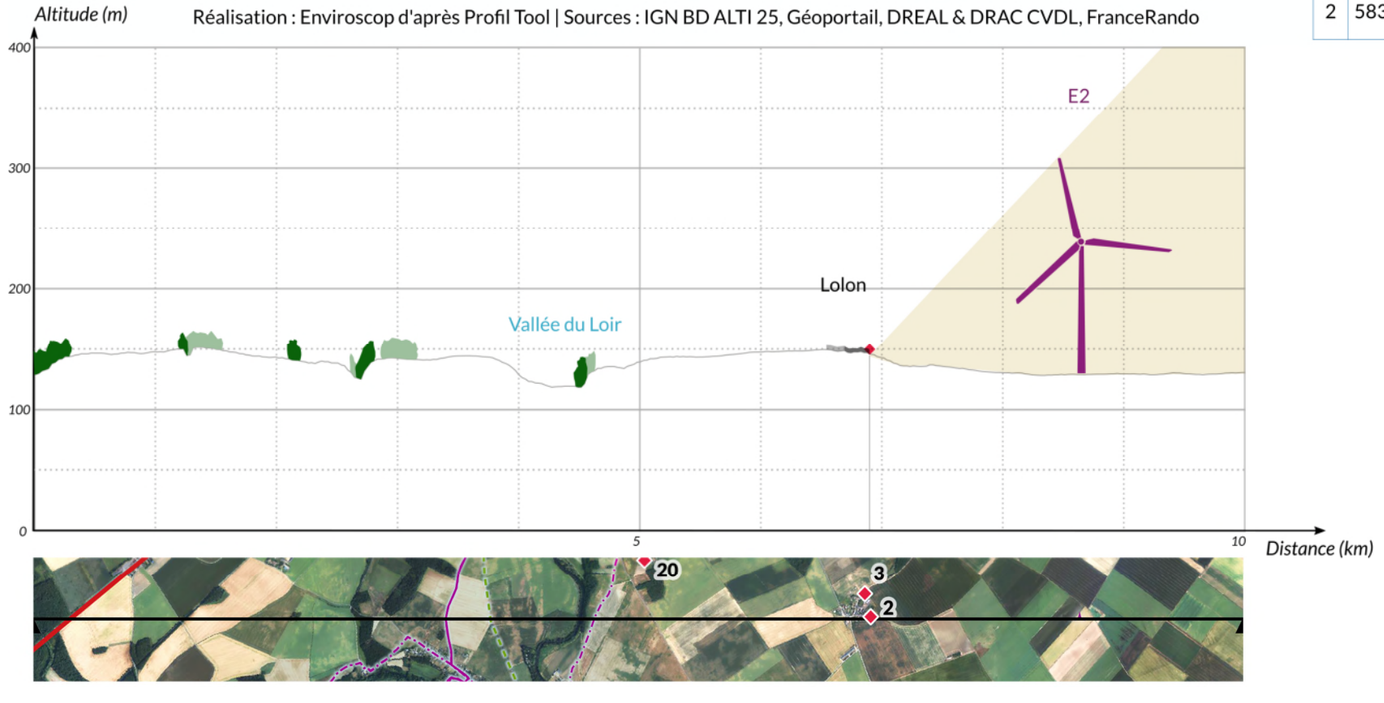
Depuis la frange est du hameau de Lolon, le projet s'inscrit au sein du plateau agricole de la Beauce. Son implantation est lisible et cohérente avec les grands plans des plateaux agricoles. Les impacts visuels depuis le lieu de vie sont faibles.

L'horizon est largement occupé par l'éolien. Un effet de saturation visuelle apparaît, bien qu'il soit tempéré par la faible à très faible prégnance des parcs éoliens visibles. Les impacts cumulés des parcs connus sont modérés. Le projet s'inscrit sur un plan différent de ceux-ci, sans entrainer de brouillage visuel supplémentaire. En revanche, il réduit l'espace de respiration qu'il restait sur la partie droite du panorama et participe à l'augmentation de l'éolien sur l'horizon. Les impacts cumulés sont forts.



N°	X (L93)	Y (L93)	Altitude	Prise de vue	Météo	Eol. la + proche	Eol. la + loin	Visibilité du projet
2	583091 m	6786136 m	146,9m	25/11/2022 14:56	Temps clair	E1 à 1.7 km	E2 à 1.8 km	2 éoliennes visibles (en pied)

Coupe topographique entre le point de vue et le projet

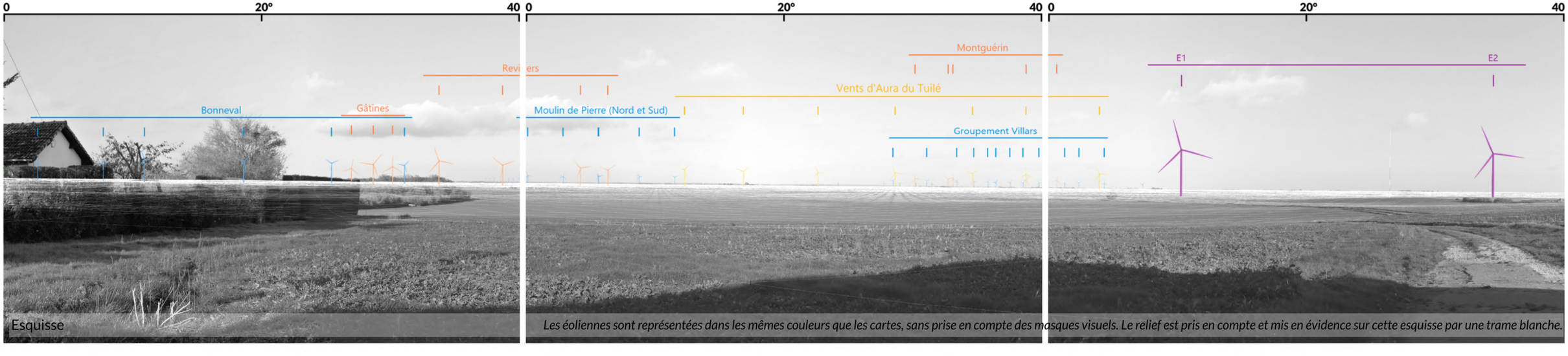




Etat avec les parcs éoliens construits et autorisés



Etat avec les parcs éoliens connus et le projet



Esquisse

Les éoliennes sont représentées dans les mêmes couleurs que les cartes, sans prise en compte des masques visuels. Le relief est pris en compte et mis en évidence sur cette esquisse par une trame blanche.

3. Lolon - Depuis la frange nord du hameau : analyse d'encerclement et photomontage

Analyse cartographique du risque d'encerclement

Le point d'analyse du risque d'encerclement se localise en bordure nord du hameau où la vue est dégagée en direction du projet. Celui-ci s'étend à l'est de Lolon, dans le périmètre des 5 km autour du lieu de vie.

> Valeur de la ZIV cumulée = 12,72° en angle vertical avec masques du relief et des boisements
> Coordonnées du point de vue : x = 582962 y = 6786293

Carte 150 : Localisation du point d'analyse de Lolon

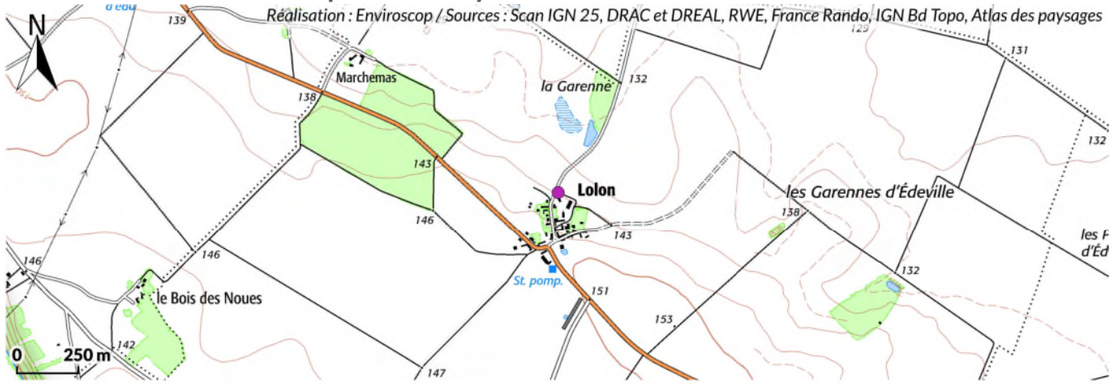


Tableau 60 : Comparaison du risque = Etat initial / Etat initial + projet

	Etat initial		Etat initial + projet		*Contribution du projet*
Eoliennes entre 0 et 5 km	6 éoliennes		8 éoliennes		
Eoliennes entre 0 et 10 km	25 éoliennes		27 éoliennes		
Occupation de l'éolien entre 0 et 5 km	30°	Risque négligeable	52°	Risque négligeable	*+22°*
Occupation de l'éolien entre 0 et 10 km	62°		84°		*+22°*
Espace de respiration maximal entre 0 et 10 km	270°		236°		*-34°*
Pourcentage de respiration sur 360°	83%		77%		*-6%*
Densité sur l'horizon	0,08		0,09		*0,01*

Remarques : les seuils dépassés sont notés en gras.
Etat initial = parcs construits et parcs autorisés non construits.

Actuellement, le risque théorique d'encerclement est négligeable car aucun seuil d'alerte n'est franchi bien que des éoliennes soient présentes dans les rayons d'analyse. A noter que l'indice de densité ne dépasse pas le seuil avec une valeur de 0,08.

Le projet constitue un angle d'occupation de 22°. Les angles occupés augmentent passant de 30° à 52° dans le rayon de 5 km et de 62° à 84° dans le rayon des 10 km. Le projet s'insère dans l'espace de respiration maximal donc celui-ci passe de 270° à 236°. Aucun seuil n'est franchi avec le projet donc le risque d'encerclement est le même qu'à l'état initial : négligeable. L'indice de densité passe à 0,09.

Tableau 61 : Comparaison du risque = Contexte cumulé / Contexte cumulé + projet

	Contexte cumulé		Contexte cumulé + projet		*Contribution du projet*
Eoliennes entre 0 et 5 km	20 éoliennes		22 éoliennes		
Eoliennes entre 0 et 10 km	52 éoliennes		54 éoliennes		
Occupation de l'éolien entre 0 et 5 km	73°	Risque négligeable	95°	Risque négligeable	*+22°*
Occupation de l'éolien entre 0 et 10 km	87°		109°		*+22°*
Espace de respiration maximal entre 0 et 10 km	197°		164°		*-33°*
Pourcentage de respiration sur 360°	76%		70%		*-6%*
Densité sur l'horizon	0,17		0,17		*0,01*

Remarques : les seuils dépassés sont notés en gras.
Contexte cumulé = état initial, parcs en instruction.

Avec les parcs en instruction, le niveau de risque d'encerclement reste négligeable car les angles occupés augmentent mais aucun seuil d'alerte principal n'est franchi. Seul l'indice de densité change, passant à 0,17.

Le risque d'encerclement reste négligeable avec le projet. Les angles occupés passent de 73° à 95° dans le rayon de 5 km et de 87° à 109° dans le rayon des 10 km. L'espace de respiration maximal est réduit de 197° à 164°. Aucun seuil n'est franchi avec le projet. L'indice de densité reste identique à 0,17.

Le risque d'encerclement est négligeable pour le hameau de Lolon, dans tous les contextes éoliens étudiés. En effet, aucun seuil d'alerte principal n'est dépassé, bien que des éoliennes soient présentes dans les rayons d'analyse.

Analyse de l'encerclement par photomontage à 360°

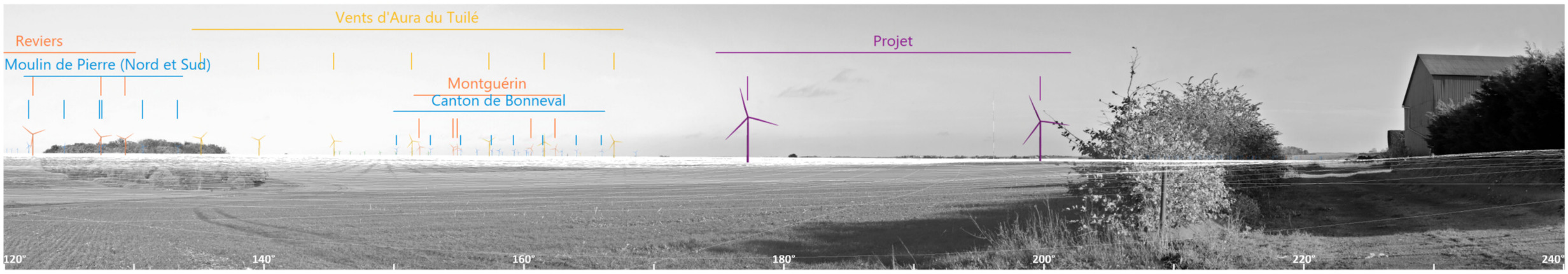
Le photomontage se localise au même endroit que le point d'analyse du risque d'encerclement. La vue à 360° montre un paysage ouvert de l'ouest au nord-est. Ailleurs, la vue est limitée par des arbres d'alignement ou par le hameau constitué de maisons, bâtis agricoles et jardins arborés. Ainsi, **un parc éolien pris en compte dans le calcul du risque d'encerclement est en réalité masqué.** Il s'agit du parc des Vilsards. Le projet est bien visible et se détache de l'horizon.

Comme le calcul théorique du risque l'annonçait, de très grands espaces de respiration sans éolienne existent. De ce fait, l'effet d'encerclement négligeable est confirmé. Le projet apporte une contribution significative mais sans changement de niveau à cet effet. Il participe à augmenter la présence de l'éolien sur l'horizon et réduit l'espace de respiration maximal.

Photomontage en vue esquisse : extrait n°1 à 120° sur le 360°



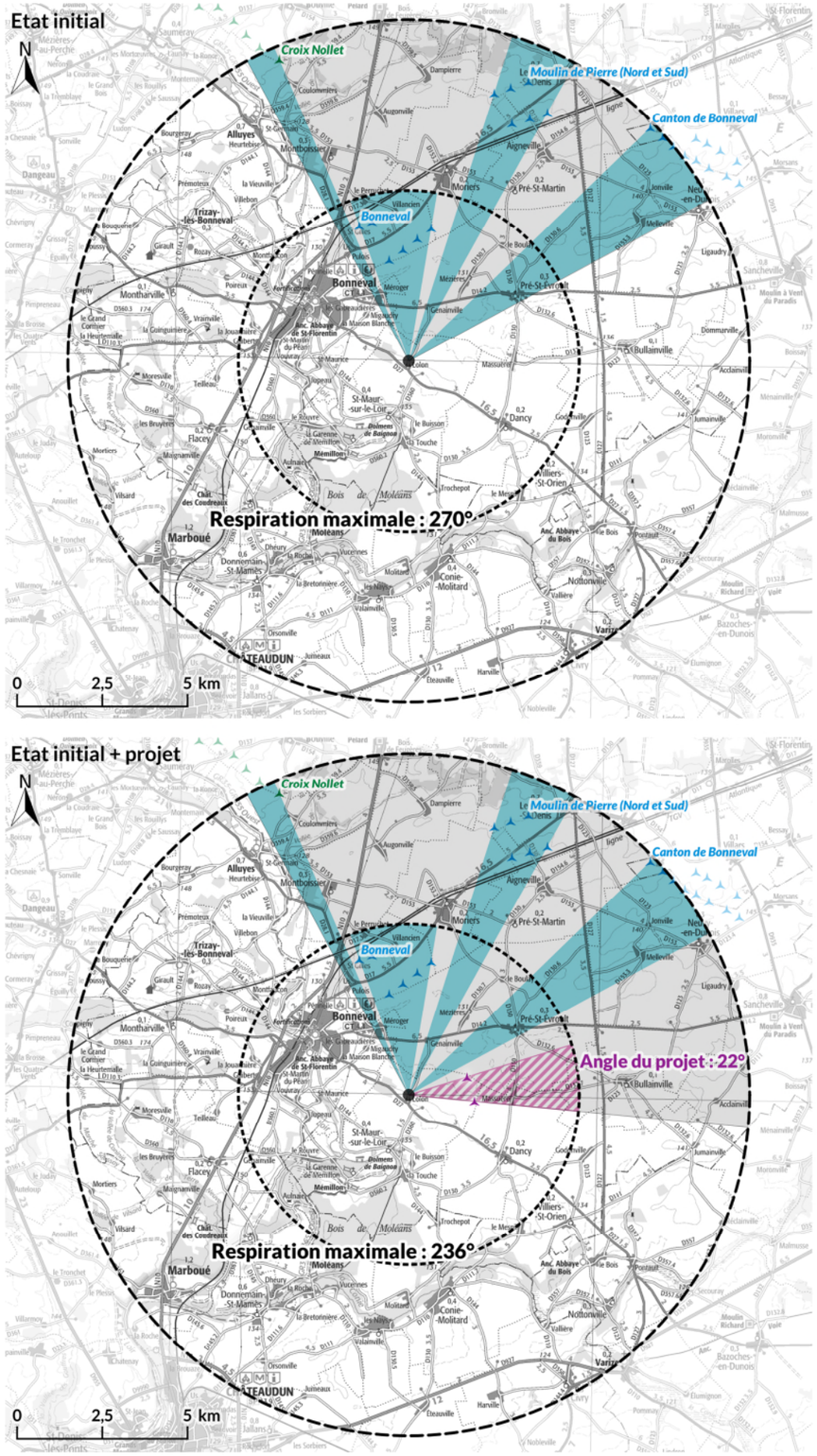
Photomontage en vue esquisse : extrait n°2 à 120° sur le 360°



Photomontage en vue esquisse : extrait n°3 à 120° sur le 360°



Carte 151 : Analyse du risque d'encerclement pour le hameau de Lolon



Parc éolien

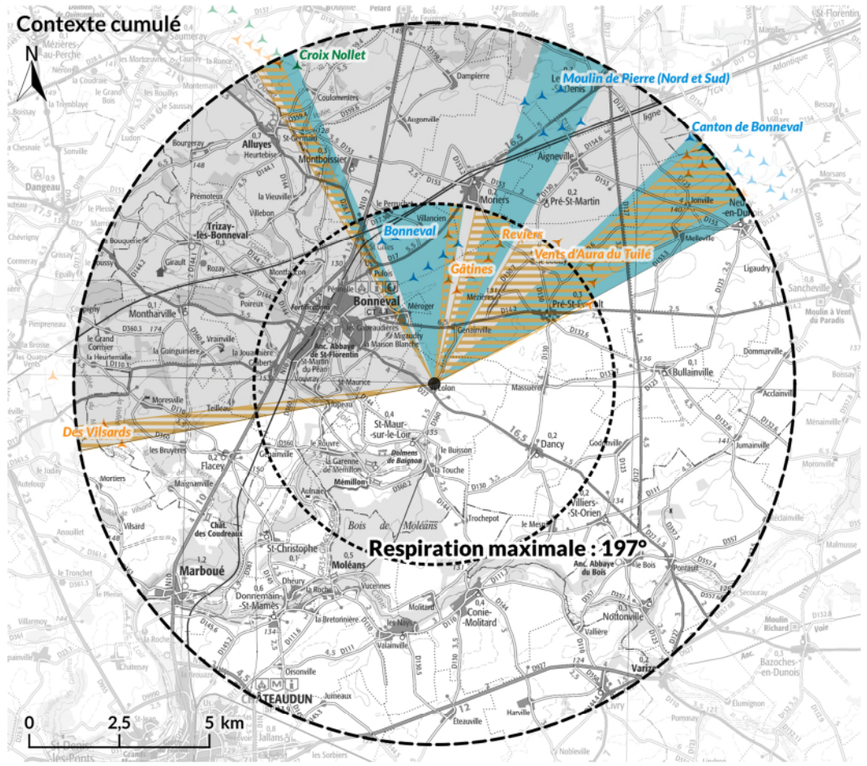
- Parc construit
- Parc autorisé
- Parc en instruction
- Parc en instruction (avis de l'AE)
- Projet

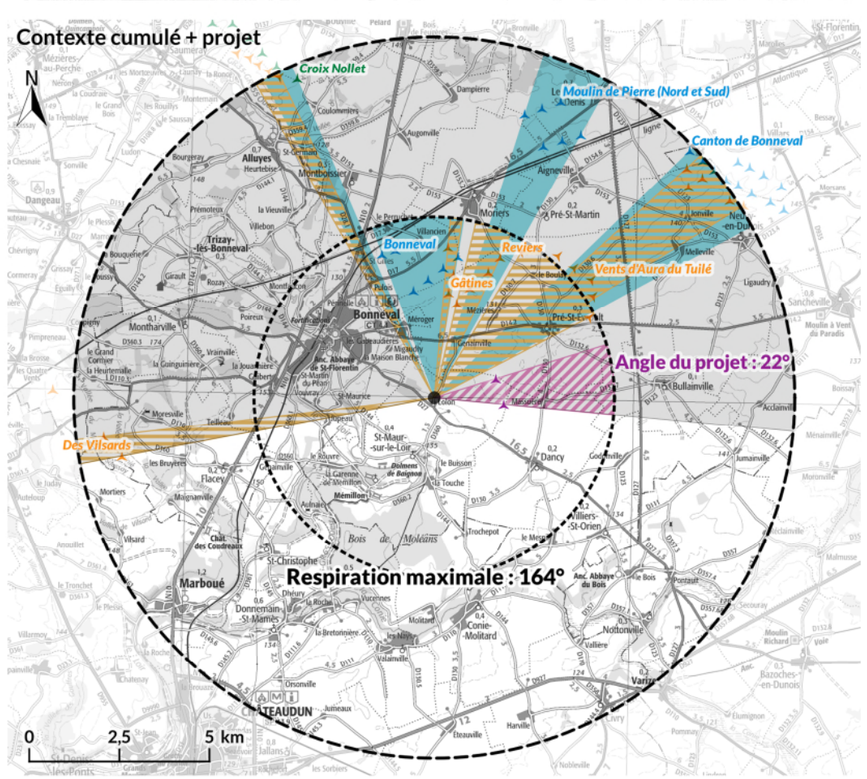
Périmètres

- Point d'analyse
- 10 km
- 5 km

Analyse de l'effet d'encerclement

- Angle d'occupation des parcs construits et autorisés
- Angle d'occupation des parcs en instruction
- Angle d'occupation du projet





Réalisation : Enviroscop. Sources : Scan IGN 100, DREAL, RWE

Le détail des angles de chaque parc éolien est présenté sur la page ci-contre pour plus de facilité de lecture des cartes

Détail des angles d'occupation des parcs

Parcs compris dans le rayon de 5 km autour du lieu de vie :

- Parc de Bonneval - Nombre d'éoliennes : 6 - Angle de vision : 30°
- Projet - Nombre d'éoliennes : 2 - Angle de vision : 22°
- Parc des Gâtines - Nombre d'éoliennes : 3 - Angle de vision : 4°
- Parc des Vents d'Aura du Tuilé- Nombre d'éoliennes : 7 - Angle de vision : 32°
- Parc de Reviers - Nombre d'éoliennes : 4 - Angle de vision : 12°

Parcs compris dans le rayon de 10 km autour du lieu de vie :

- Parc du Moulin de Pierre - Nombre d'éoliennes : 6 - Angle de vision : 11°
- Parc de Neuvy et Villars - Nombre d'éoliennes : 8 - Angle de vision : 16°
- Parc de la Croix Nollet - Nombre d'éoliennes : 5 - Angle de vision : 5°
- Parc de la Ronce - Nombre d'éoliennes : 5 - Angle de vision : 4°
- Parc de Montguérin - Nombre d'éoliennes : 5 - Angle de vision : 10°
- Parc des Vilsards - Nombre d'éoliennes : 3 - Angle de vision : 4°

Photomontage

ETAT INITIAL : Le point de vue se situe en limite nord du hameau de Lolon, à l'ouest du projet. Le panorama présente une vue ouverte sur le plateau agricole de la Beauce en limite de propriété, animé au centre par une mare et un bosquet. Le parc éolien de Bonneval est visible à gauche du panorama, tandis que les parcs de Moulin de Pierre et du groupement de Villars sont présents en arrière-plan dans le lointain.

IMPACT DU PROJET : Tout comme en frange est du hameau de Lolon, les 2 éoliennes du projet sont visibles en plein pied dans le plateau agricole sur la partie droite du panorama. Le projet est prégnant mais l'implantation est lisible et à l'échelle du grand paysage des plateaux de la Beauce.

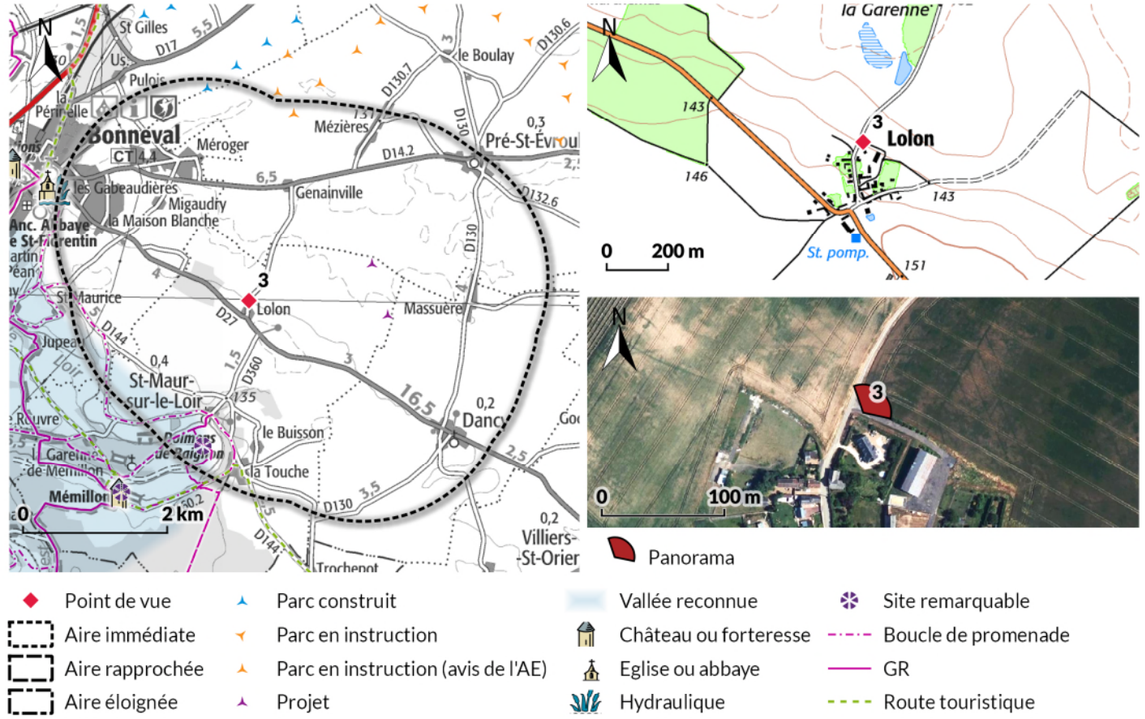
IMPACTS CUMULES : Depuis cette vue, l'éolien occupe largement l'horizon. Les parcs éoliens de Bonneval, Gâtines et Reviers sont perceptibles à gauche du panorama, tandis que Vents d'Aura du Tuilé, occupe presque 40° au centre. Les parcs de Moulin de Pierre et du groupement Villars présents en arrière-plan sont encore moins perceptibles dans l'horizon. L'effet est limité par l'éloignement des parcs au lieu de vie, qui les rend peu à très peu prégnants. Toutefois, un effet de saturation visuelle se fait sentir.

Le projet est distant des autres parcs éoliens et s'inscrit sur un plan bien différent des parcs éoliens connus. Il n'engendre pas de brouillage visuel avec ces derniers. En revanche, il s'insère sur le seul espace du 120° qui ne présente pas d'éolienne et il participe à densifier un peu plus l'éolien sur l'horizon.

Aucun autre élément remarquable ne se dégage par ailleurs de l'horizon.

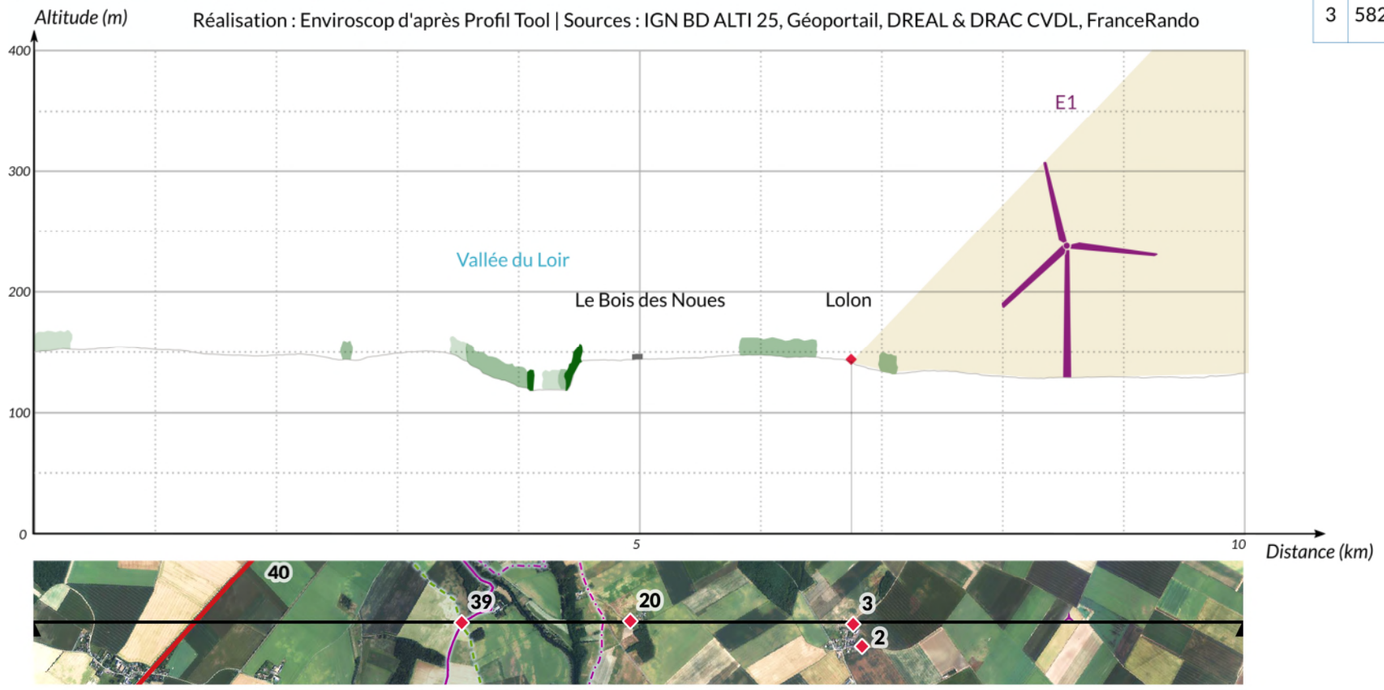
Depuis la frange nord du hameau de Lolon, le projet s'inscrit au sein du plateau agricole de la Beauce. Bien que prégnant, son implantation est lisible et cohérente avec les grands plans des plateaux agricoles. Les impacts visuels depuis le lieu de vie sont faibles.

L'horizon est largement occupé par l'éolien. Un effet de saturation visuelle apparaît, bien qu'il soit tempéré par la faible à très faible prégnance des parcs éoliens visibles. Les impacts cumulés des parcs connus sont modérés. Le projet s'inscrit sur un plan différent de ceux-ci, sans entrainer de brouillage visuel supplémentaire. En revanche, il réduit l'espace de respiration qu'il restait sur la partie droite du panorama et participe à l'augmentation de l'éolien sur l'horizon. Les impacts cumulés sont forts.



N°	X (L93)	Y (L93)	Altitude	Prise de vue	Météo	Eol. la + proche	Eol. la + loin	Visibilité du projet
3	582962 m	6786294 m	142,9m	25/11/2022 14:50	Beau temps peu nuageux	E1 à 1.8 km	E2 à 1.9 km	2 éoliennes visibles (en pied)

Coupe topographique entre le point de vue et le projet





Etat avec les parcs éoliens construits et autorisés



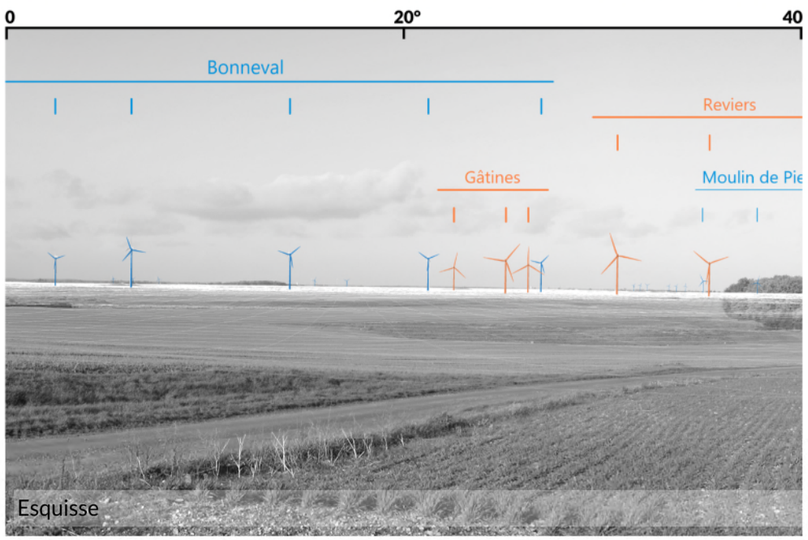




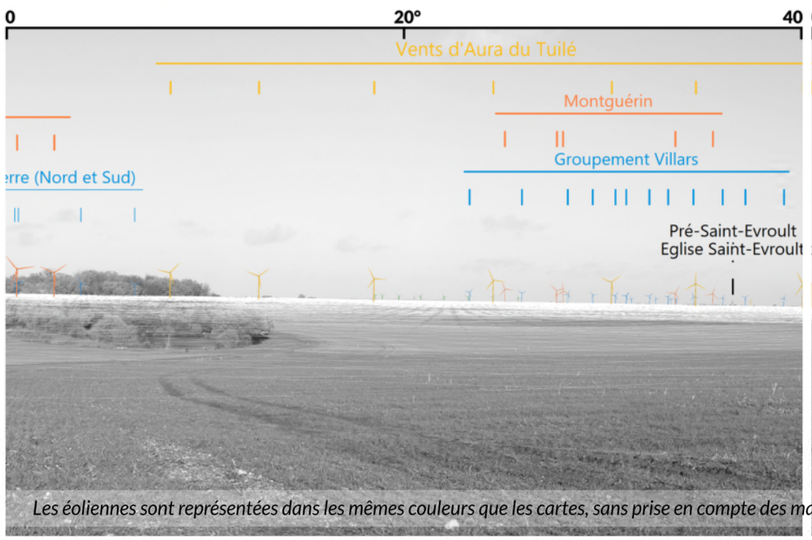
Etat avec les parcs éoliens connus et le projet

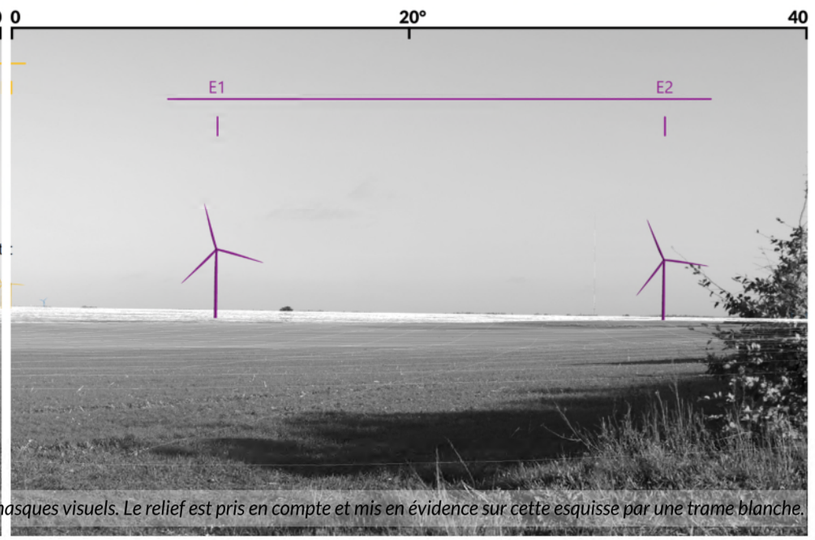






Esquisse





Les éoliennes sont représentées dans les mêmes couleurs que les cartes, sans prise en compte des masques visuels. Le relief est pris en compte et mis en évidence sur cette esquisse par une trame blanche.

4. Marchemas - Depuis la frange ouest de l'habitation : analyse d'encerclement et photomontage

Analyse cartographique du risque d'encerclement

Le point d'analyse du risque d'encerclement se localise en bordure sud du hameau où la vue est dégagée en direction du projet. Celui-ci s'étend à l'est de Marchemas, dans le périmètre des 5 km autour du lieu de vie.

> Valeur de la ZIV cumulée = 11,70° en angle vertical avec masques du relief et des boisements
> Coordonnées du point de vue : x = 582071 y = 6786844

Carte 152 : Localisation du point d'analyse de Marchemas

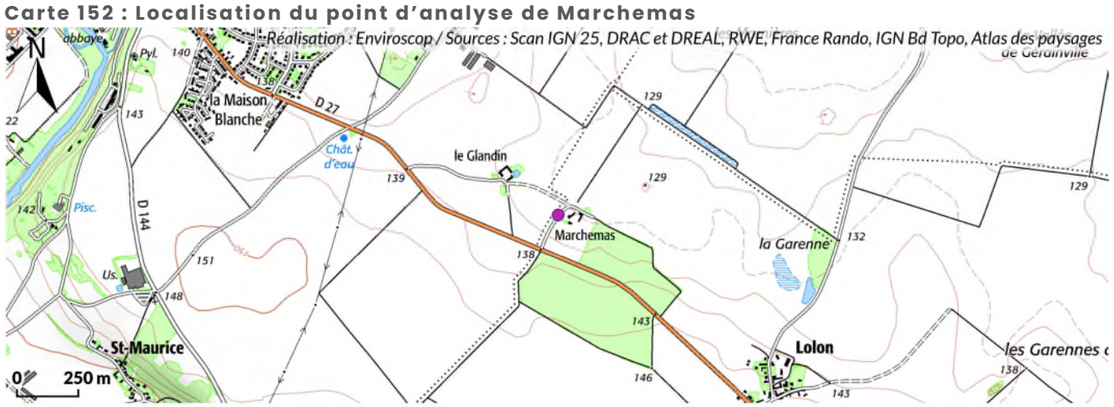


Tableau 62 : Comparaison du risque = Etat initial / Etat initial + projet

	Etat initial		Etat initial + projet		*Contribution du projet*
Eoliennes entre 0 et 5 km	6 éoliennes		8 éoliennes		
Eoliennes entre 0 et 10 km	17 éoliennes		19 éoliennes		
Occupation de l'éolien entre 0 et 5 km	34°	Risque négligeable	48°	Risque négligeable	*+14°*
Occupation de l'éolien entre 0 et 10 km	52°		66°		*+14°*
Espace de respiration maximal entre 0 et 10 km	298°		230°		*-68°*
Pourcentage de respiration sur 360°	86%		82%		*-4%*
Densité sur l'horizon	0,05		0,06		*0,01*

Remarques : les seuils dépassés sont notés en gras.
Etat initial = parcs construits et parcs autorisés non construits.

Actuellement, le risque théorique d'encerclement est négligeable car aucun seuil d'alerte n'est franchi bien que des éoliennes soient présentes dans les rayons d'analyse.

Le projet constitue un angle d'occupation de 14° dans le rayon de 5 km. Ainsi, les angles occupés passent de 34° à 48° dans le rayon de 5 km et de 52° à 66° dans le rayon de 10 km. Le projet s'insère dans l'espace de respiration maximal donc celui-ci passe de 298° à 230°. Aucun seuil n'est franchi avec le projet donc le risque d'encerclement est le même qu'à l'état initial : négligeable. L'indice de densité passe à 0,06.

Tableau 63 : Comparaison du risque = Contexte cumulé / Contexte cumulé + projet

	Contexte cumulé		Contexte cumulé + projet		*Contribution du projet*
Eoliennes entre 0 et 5 km	20 éoliennes		22 éoliennes		
Eoliennes entre 0 et 10 km	50 éoliennes		52 éoliennes		
Occupation de l'éolien entre 0 et 5 km	70°	Risque négligeable	84°	Risque faible	*+14°*
Occupation de l'éolien entre 0 et 10 km	96°		110°		*+14°*
Espace de respiration maximal entre 0 et 10 km	182°		**150°**		*-32°*
Pourcentage de respiration sur 360°	73%		69%		*-4%*
Densité sur l'horizon	0,16		0,17		*0,01*

Remarques : les seuils dépassés sont notés en gras.
Contexte cumulé = état initial, parcs en instruction.

Avec les parcs en instruction, le niveau de risque d'encerclement reste négligeable car les angles occupés augmentent mais aucun seuil d'alerte principal n'est franchi. Seul l'indice de densité passe un cap à 0,16.

Les angles occupés passent de 70° à 84° dans le rayon de 5 km et de 96° à 110° dans le rayon de 10 km. Le projet implique le franchissement d'un seuil pour l'espace de respiration maximal : celui-ci passe de 182° à 150°. De ce fait, le risque d'encerclement est faible. L'indice de densité augmente à 0,17.

Le risque d'encerclement est négligeable pour le hameau de Marchemas, dans le contexte d'état initial, avec ou sans le projet et dans le contexte cumulé sans le projet. En effet, aucun seuil n'est franchi dans ces situations. Lorsque le projet est présent avec les parcs en instruction, l'espace de respiration maximal est à 150°, soit inférieur au premier seuil de 160°. Le risque d'encerclement est alors faible.

Analyse de l'encerclement par photomontage à 360°

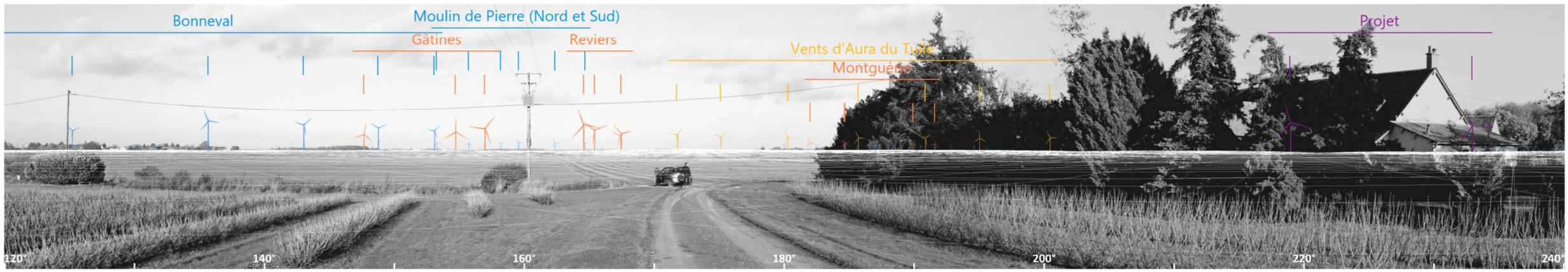
Le photomontage se localise au même endroit que le point d'analyse du risque d'encerclement. La vue à 360° montre un paysage très ouvert sur une grande partie du panorama. En direction de l'est et du sud, la vue est bloquée par des habitations et de la végétation qui les bordent. **Malgré ce panorama dégagé, plusieurs parcs éoliens sont aussi masqués par le relief et la végétation, en plus des masques bâtis**. Il s'agit des parcs de Souffle de Beauce 1, Vilsards, la Ronce et du projet et en partie Croix Nollet et Vents d'Aura du Tuilé. Les parcs les plus visibles et prégnants sont au nord, avec Bonneval, Reviers, Gâtines et en partie Vents d'Aura du Tuilé.

Les espaces de respiration sont plus conséquents que ceux indiqués par l'analyse cartographique théorique. De plus, les espaces occupés par l'éolien sont moins importants encore que ceux calculés théoriquement. L'effet d'encerclement est alors négligeable. Le projet apporte une contribution peu significative à cet effet. Il est en grande majorité masqué.

Photomontage en vue esquisse : extrait n°1 à 120° sur le 360°



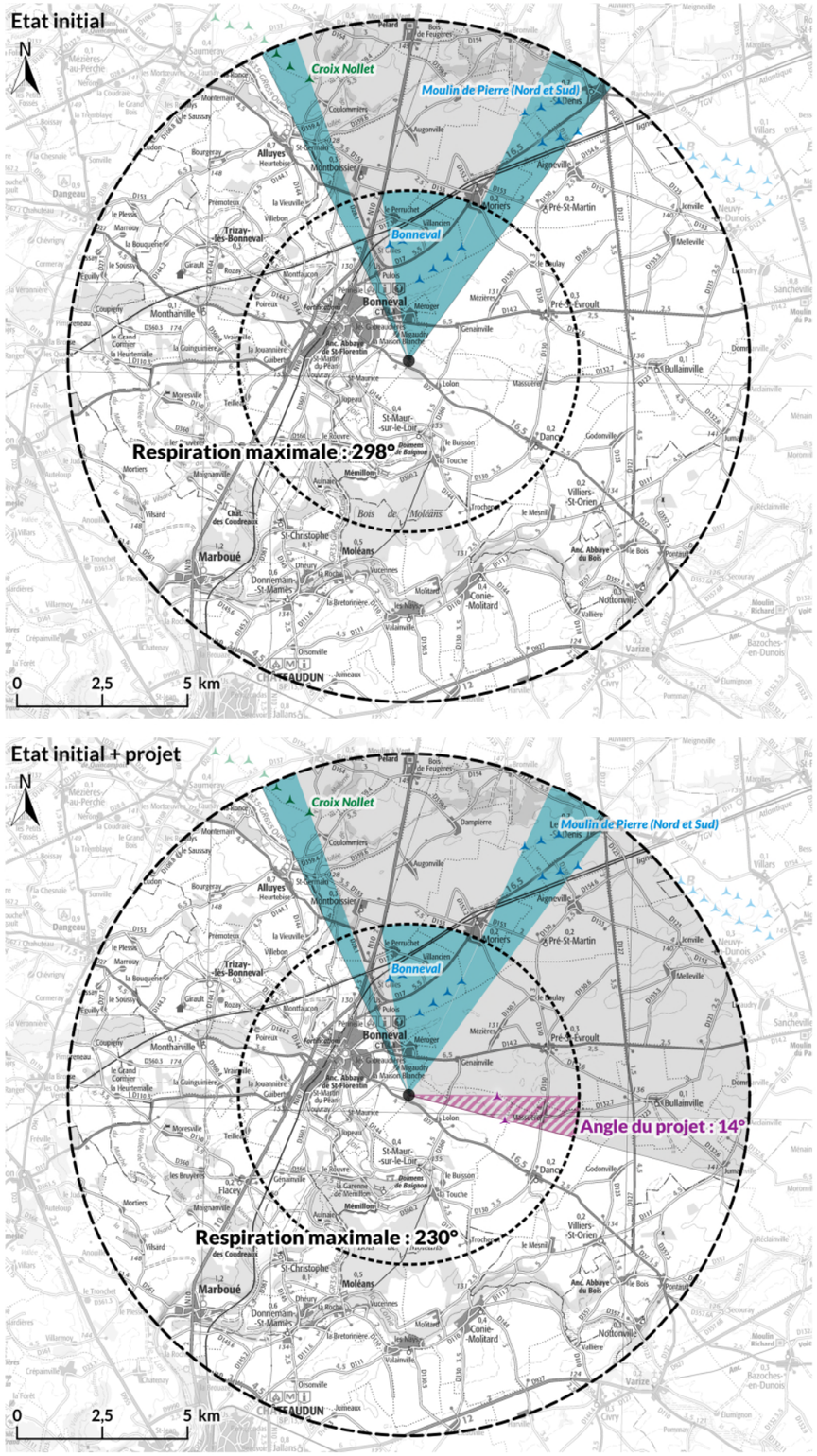
Photomontage en vue esquisse : extrait n°2 à 120° sur le 360°

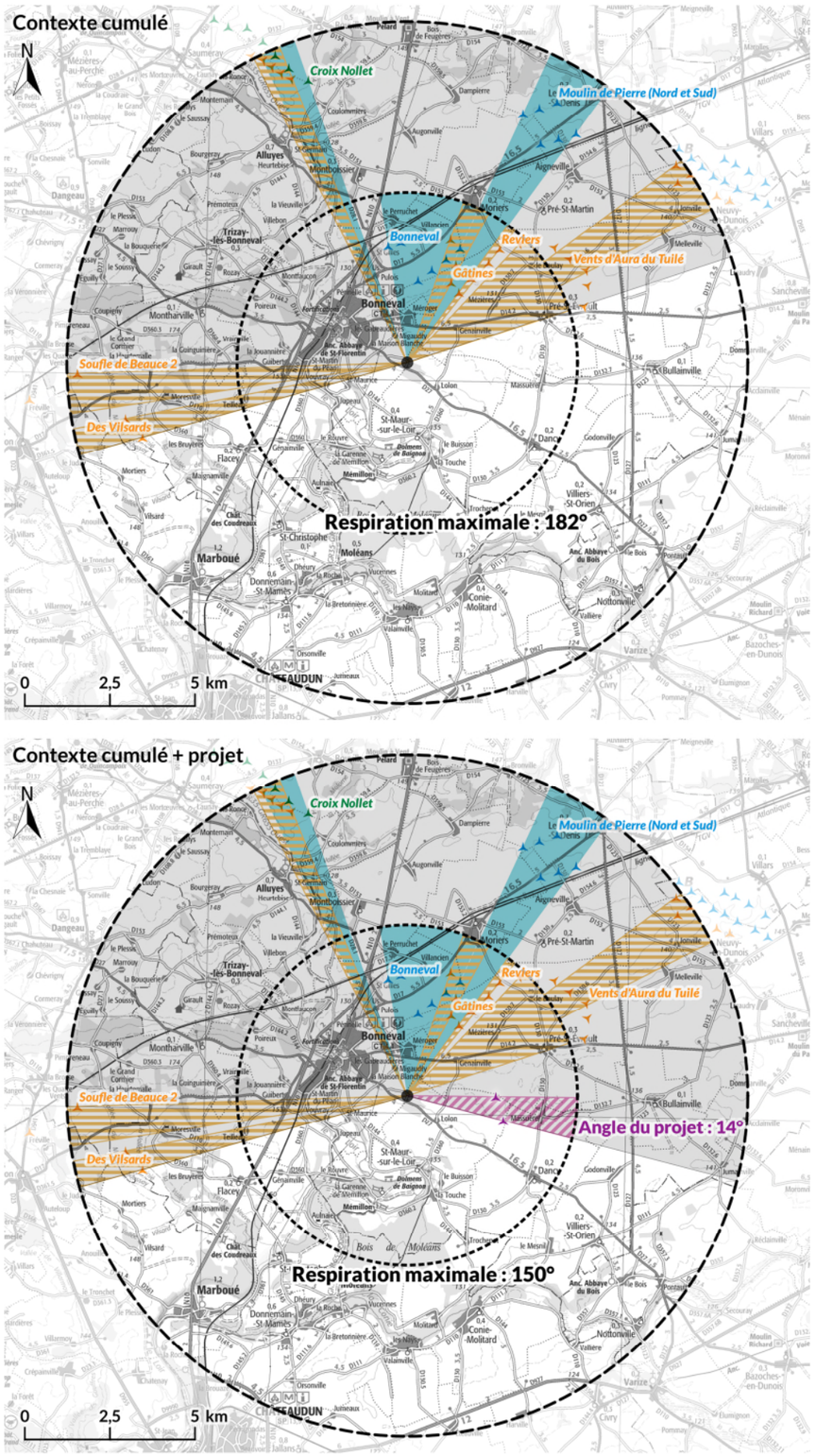


Photomontage en vue esquisse : extrait n°3 à 120° sur le 360°



Carte 153 : Analyse du risque d'encerclement pour le hameau de Marchemas





Parc éolien

- Parc construit
- Parc autorisé
- Parc en instruction
- Parc en instruction (avis de l'AE)
- Projet

Périmètres

- Point d'analyse
- 10 km
- 5 km

Analyse de l'effet d'encerclement

- Angle d'occupation des parcs construits et autorisés
- Angle d'occupation des parcs en instruction
- Angle d'occupation du projet

Réalisation : Enviroscop. Sources : Scan IGN 100, DREAL, RWE

Le détail des angles de chaque parc éolien est présenté sur la page ci-contre pour plus de facilité de lecture des cartes

Détail des angles d'occupation des parcs

Parcs compris dans le rayon de 5 km autour du lieu de vie :

- Parc de Bonneval - Nombre d'éoliennes : 6 - Angle de vision : 34°
- Projet - Nombre d'éoliennes : 2 - Angle de vision : 14°
- Parc des Gâtines - Nombre d'éoliennes : 3 - Angle de vision : 9°
- Parc des Vents d'Aura du Tuilé- Nombre d'éoliennes : 7 - Angle de vision : 29°
- Parc de Reviers - Nombre d'éoliennes : 4 - Angle de vision : 3°

Parcs compris dans le rayon de 10 km autour du lieu de vie :

- Parc du Moulin de Pierre - Nombre d'éoliennes : 6 - Angle de vision : 11°
- Parc de la Croix Nollet - Nombre d'éoliennes : 5 - Angle de vision : 6°
- Parc du Souffle de Beauce 2 - Nombre d'éoliennes : 3 - Angle de vision : 7°
- Parc de la Ronce - Nombre d'éoliennes : 5 - Angle de vision : 5°
- Parc de Montguérin - Nombre d'éoliennes : 5 - Angle de vision : 10°
- Parc des Vilsards - Nombre d'éoliennes : 3 - Angle de vision : 4°
- Parc du Souffle de Beauce 2 - Nombre d'éoliennes : 3 - Angle de vision : 7°

Photomontage

ETAT INITIAL : Le point de vue se situe à l'ouest du projet et de la ferme isolée de Marchemas, au niveau de la partie habitation. Celle-ci présente une façade orientée sud-est/nord-ouest, fermée à l'ouest par des bâtiments agricoles à l'est, sinon entourée d'un jardin du nord-ouest au sud. Bien que le point de vue se situe à l'ouest de l'habitation, il reste représentatif de ce qui serait perceptible depuis le jardin de la propriété. Les parcs éoliens de Bonneval et de Moulin de Pierre occupent la partie gauche ouverte du panorama.

IMPACT DU PROJET : Le projet s'insère en arrière-plan des bâtiments et de la végétation. Seule un petit bout de pale de E2 apparait par intermittence en hiver. En été il disparaitrait dans la masse végétale.

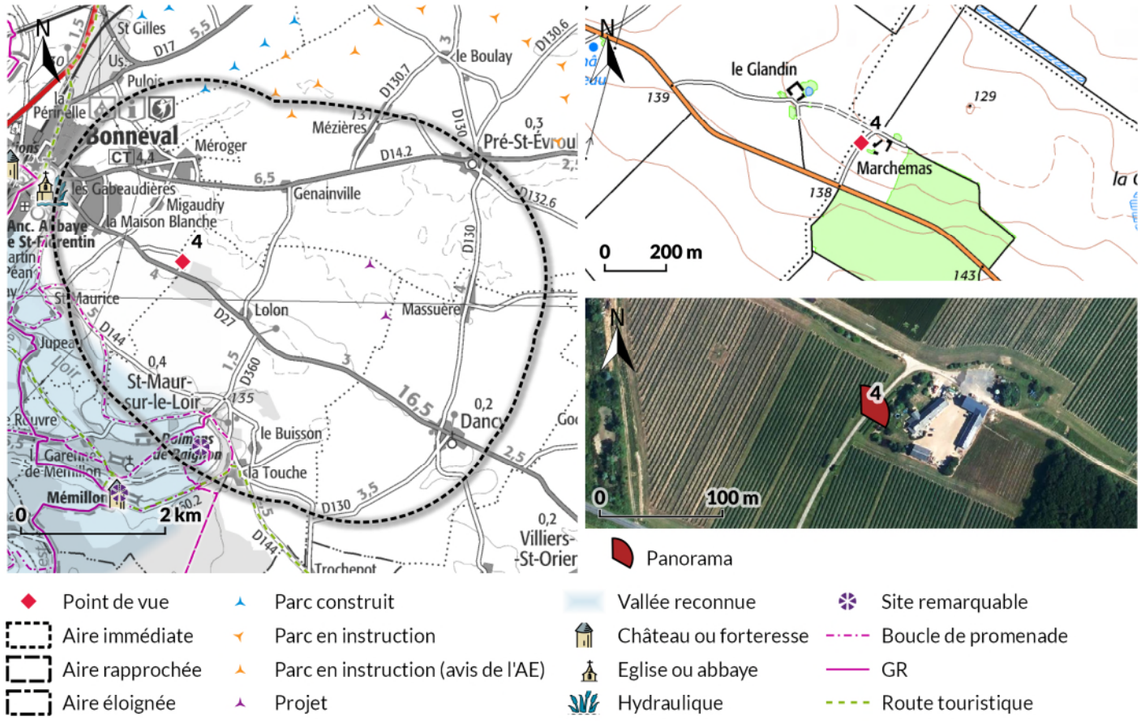
IMPACTS CUMULES : Depuis cette vue, l'éolien occupe la moitié de l'horizon. Les parcs éoliens de Bonneval, Gâtines et Reviers sont perceptibles à gauche du panorama. Leurs implantations se mélangent, ils se chevauchent et génèrent du brouillage visuel. Le parc des Vents d'Aura du Tuilé est visible en partie sur la moitié du centre du panorama. Les parcs de Moulin de Pierre et du groupement Villars présents en arrière-plan sont encore moins perceptibles dans l'horizon et n'impliquent pas de brouillage visuel avec le parc en instruction situé sur un plan plus proche. Un effet de saturation visuelle se fait sentir, bien qu'il soit limité par l'éloignement des parcs au lieu de vie, qui les rend peu à très peu prégnants.

Le projet n'est pas visible depuis ce panorama du fait des masques visuels. Il ne participe pas aux impacts cumulés actuels.

Aucun autre élément remarquable ne se dégage par ailleurs de l'horizon.

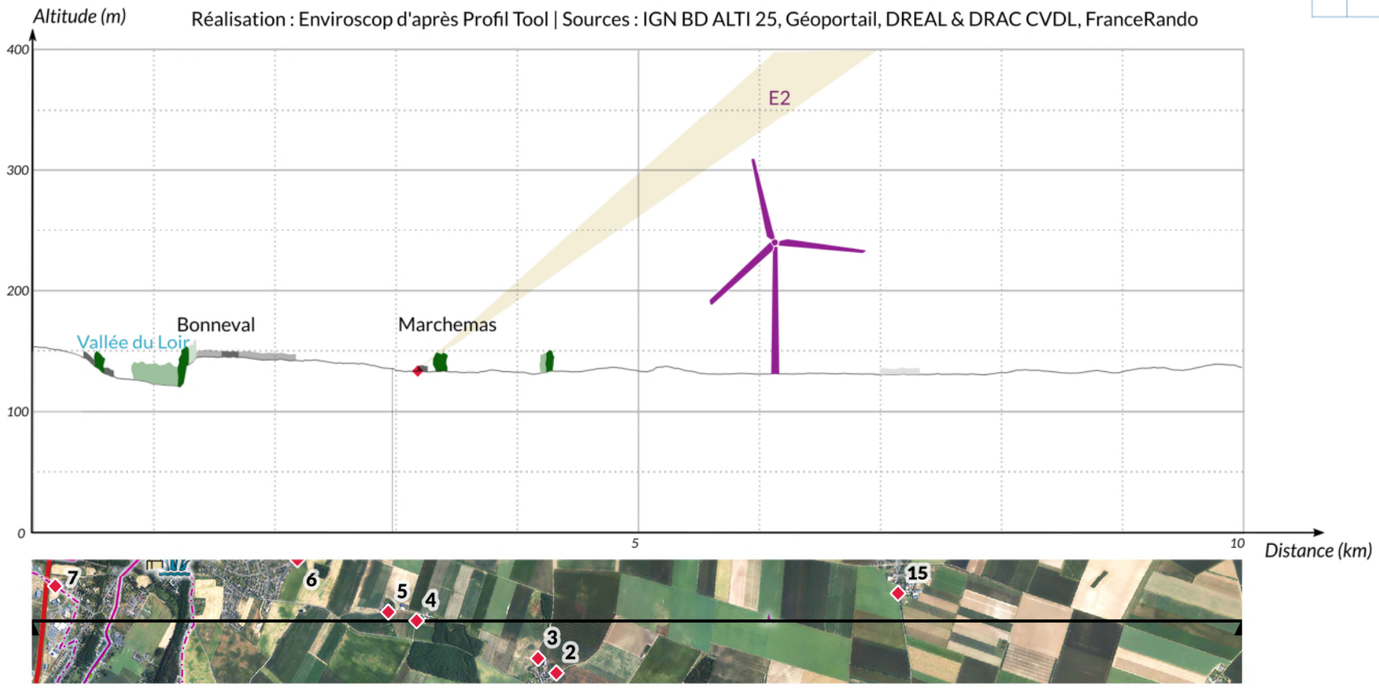
Depuis la frange ouest de la ferme isolée de Marchemas, le projet est fortement masqué par les bâtis agricoles et la végétation. Seul un micro-bout de pale apparait en hiver. Les impacts visuels depuis le lieu de vie sont négligeables.

L'horizon commence à être occupé par l'éolien, sur sa moitié quasiment. Un effet de saturation visuelle apparaît, bien qu'il soit tempéré par la faible à très faible prégnance des parcs éoliens visibles. Les impacts cumulés des parcs connus sont modérés. Le projet étant masqué, il ne participe pas aux impacts cumulés qui restent modérés.



N°	X (L93)	Y (L93)	Altitude	Prise de vue	Météo	Eol. la + proche	Eol. la + loin	Visibilité du projet
4	582071 m	6786844 m	134,5m	25/11/2022 15:05	Temps clair	E1 à 2.6 km	E2 à 2.9 km	1 éolienne visible (1 en bout de pale)

Coupe topographique entre le point de vue et le projet





Etat avec les parcs éoliens construits et autorisés



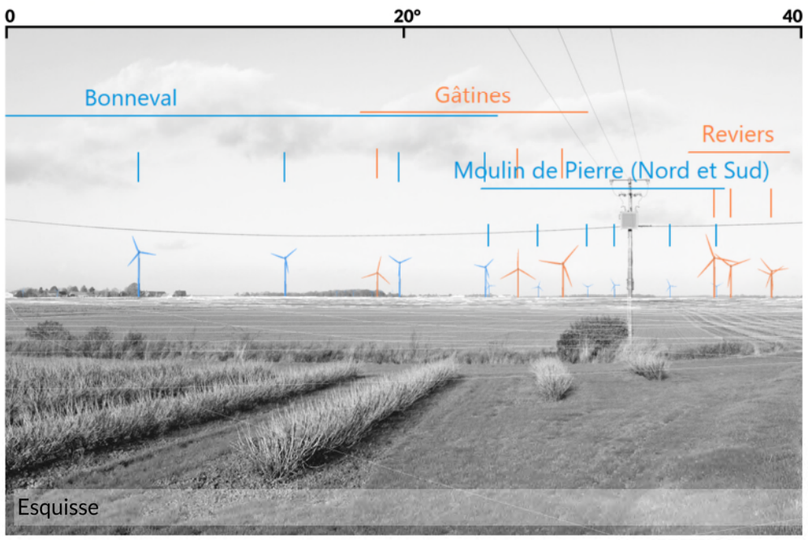




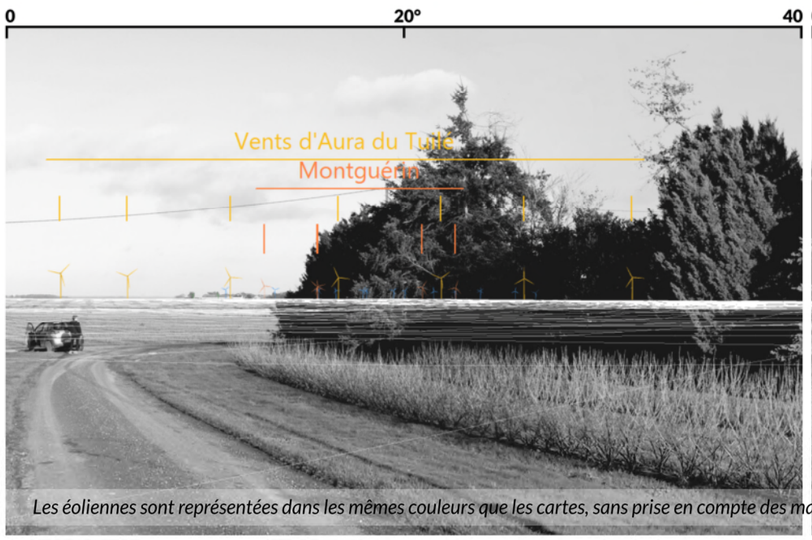
Etat avec les parcs éoliens connus et le projet

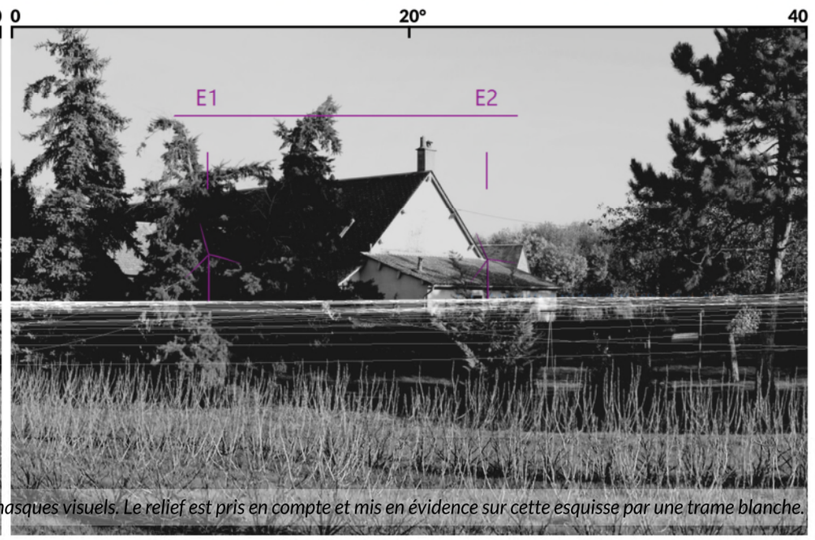






Esquisse





Les éoliennes sont représentées dans les mêmes couleurs que les cartes, sans prise en compte des masques visuels. Le relief est pris en compte et mis en évidence sur cette esquisse par une trame blanche.

5. Le Glandin - Depuis la frange est de l'habitation : photomontage

ETAT INITIAL : Le point de vue se situe en bordure est de la ferme isolée le Glandin, à l'ouest du projet. Le panorama est ponctué par des bâtiments agricoles et de la végétation disparate à gauche et au centre du panorama, ainsi qu'à droite du panorama de la végétation continue au sein de laquelle s'inscrit la ferme isolée Marchemas. Aucun parc éolien n'est visible depuis cette vue.

IMPACT DU PROJET : Le projet s'insère en arrière-plan de la végétation. E1 est masquée derrière la végétation au premier plan, sinon E2 est partiellement visible avec le mat et le rotor. La seule éolienne du projet visible apparaît à l'échelle du plateau sans effet de surplomb sur la ferme de Marchemas.

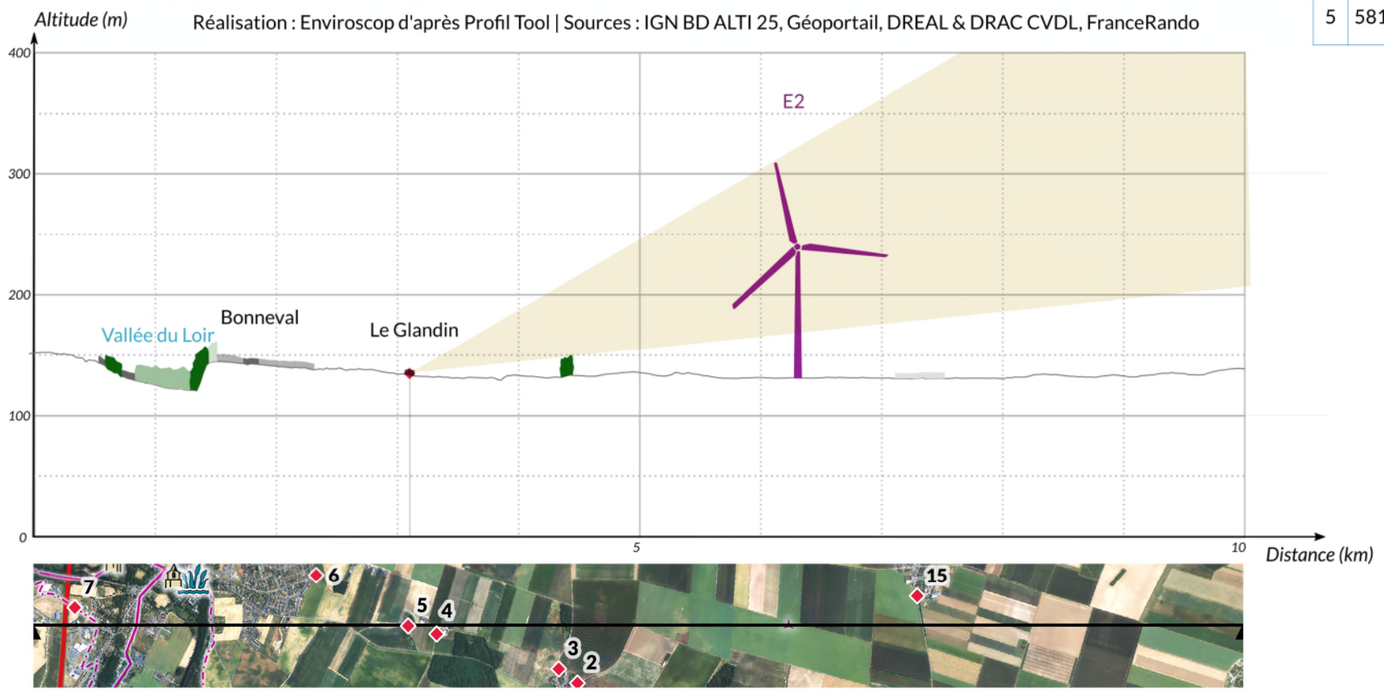
IMPACTS CUMULES : Aucun parc éolien ou aucun élément remarquable n'est visible sur ce panorama en dehors du projet. Cependant le projet présente un rapport de proportion avec les habitations présentes à droite du panorama incohérent.

La frange est de la ferme Le Glandin présente des vues en direction du projet. Ce dernier ne présente qu'une éolienne visible depuis la vue, qui apparait en surplomb de la ferme de Marchemas. Les impacts visuels depuis le lieu de vie sont faibles.

Les impacts cumulés des parcs éoliens connus sont nuls car aucun n'est visible. Cependant le projet apparaît avec une échelle incohérente avec un lieu de vie. Les impacts cumulés sont faibles.



Coupe topographique entre le point de vue et le projet



N°	X (L93)	Y (L93)	Altitude	Prise de vue	Météo	Eol. la + proche	Eol. la + loin	Visibilité du projet
5	581863 m	6786972 m	135,2m	25/11/2022 15:09	Beau temps	E1 à 2.8 km	E2 à 3.1 km	1 éolienne visible (1 mât et rotor)



Etat avec les parcs éoliens construits et autorisés



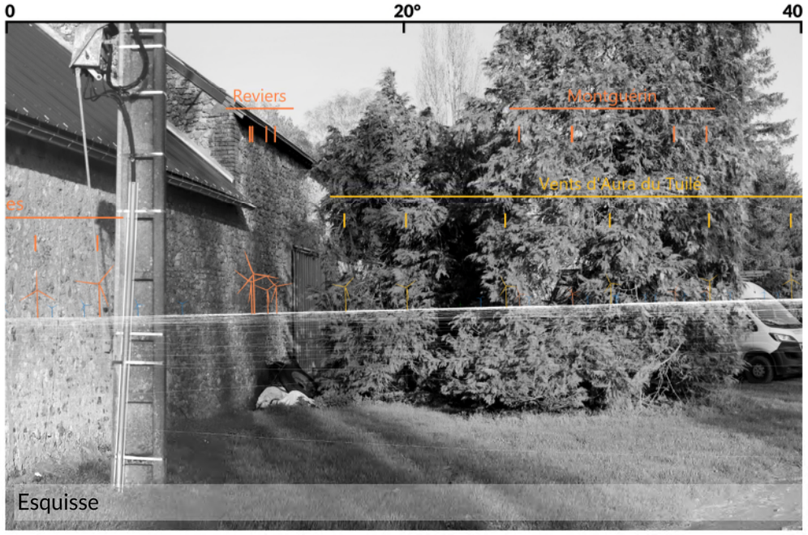




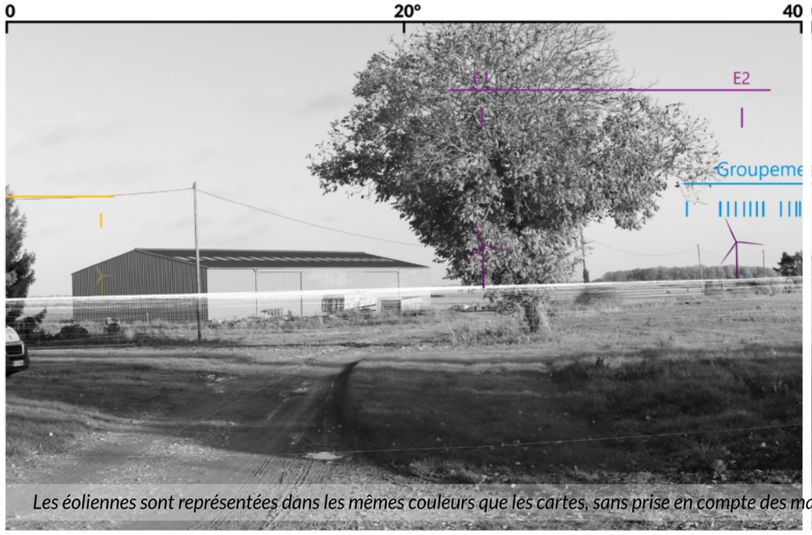
Etat avec les parcs éoliens connus et le projet







Esquisse





Les éoliennes sont représentées dans les mêmes couleurs que les cartes, sans prise en compte des masques visuels. Le relief est pris en compte et mis en évidence sur cette esquisse par une trame blanche.

6. Bonneval - Depuis la frange urbaine est : analyse d'encerclement et photomontage

Analyse cartographique du risque d'encerclement

Le point d'analyse du risque d'encerclement se localise en bordure est du pôle où la vue est dégagée en direction du projet. Celui-ci s'étend à l'est de Bonneval, dans le périmètre des 5 km autour du lieu de vie.

> Valeur de la ZIV cumulée = 34,70° en angle vertical avec masques du relief et des boisements
> Coordonnées du point de vue : x = 581247 y = 6787579

Carte 154 : Localisation du point d'analyse de Bonneval

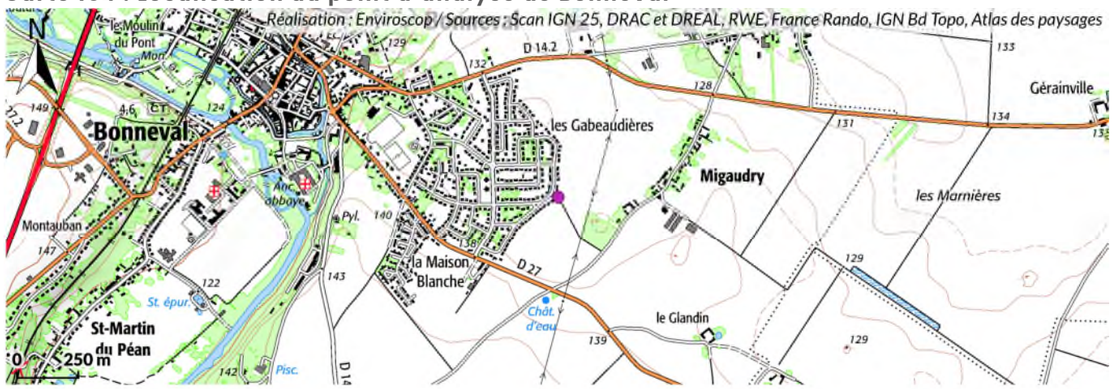


Tableau 64 : Comparaison du risque = Etat initial / Etat initial + projet

	Etat initial		Etat initial + projet		*Contribution du projet*
Eoliennes entre 0 et 5 km	6 éoliennes		8 éoliennes		
Eoliennes entre 0 et 10 km	17 éoliennes		19 éoliennes		
Occupation de l'éolien entre 0 et 5 km	37°	Risque négligeable	46°	Risque négligeable	*+9°*
Occupation de l'éolien entre 0 et 10 km	47°		56°		*+9°*
Espace de respiration maximal entre 0 et 10 km	293°		225°		*-68°*
Pourcentage de respiration sur 360°	87%		84%		*-3%*
Densité sur l'horizon	0,05		0,06		*0,01*

Remarques : les seuils dépassés sont notés en gras.
Etat initial = parcs construits et parcs autorisés non construits.

Actuellement, le risque théorique d'encerclement est négligeable car aucun seuil d'alerte n'est franchi bien que des éoliennes soient présentes dans les rayons d'analyse.

Le projet constitue un angle d'occupation de 9° dans le rayon de 5 km. Ainsi, les angles occupés passent de 37° à 46° dans le rayon de 5 km et de 47° à 56° dans le rayon de 10 km. Le projet s'insère dans l'espace de respiration maximal donc celui-ci passe de 293° à 225°. Aucun seuil n'est franchi avec le projet donc le risque d'encerclement est le même qu'à l'état initial : négligeable. L'indice de densité passe à 0,06.

Tableau 65 : Comparaison du risque = Contexte cumulé / Contexte cumulé + projet

	Contexte cumulé		Contexte cumulé + projet		*Contribution du projet*
Eoliennes entre 0 et 5 km	20 éoliennes		22 éoliennes		
Eoliennes entre 0 et 10 km	50 éoliennes		52 éoliennes		
Occupation de l'éolien entre 0 et 5 km	74°	Risque négligeable	83°	Risque faible	*+9°*
Occupation de l'éolien entre 0 et 10 km	94°		103°		*+9°*
Espace de respiration maximal entre 0 et 10 km	166°		**135°**		*-31°*
Pourcentage de respiration sur 360°	74%		71%		*-3%*
Densité sur l'horizon	0,16		0,17		*0,01*

Remarques : les seuils dépassés sont notés en gras.
Contexte cumulé = état initial, parcs en instruction.

Avec les parcs en instruction, le niveau de risque d'encerclement reste négligeable car les angles occupés augmentent mais aucun seuil d'alerte principal n'est franchi. Seul l'indice de densité passe un cap à 0,16.

Les angles occupés passent de 74° à 83° dans le rayon de 5 km et de 94° à 103° dans le rayon de 10 km. Le projet implique le franchissement d'un seuil pour l'espace de respiration maximal : celui-ci passe de 166° à 135°. De ce fait, le risque d'encerclement est faible. L'indice de densité augmente à 0,17.

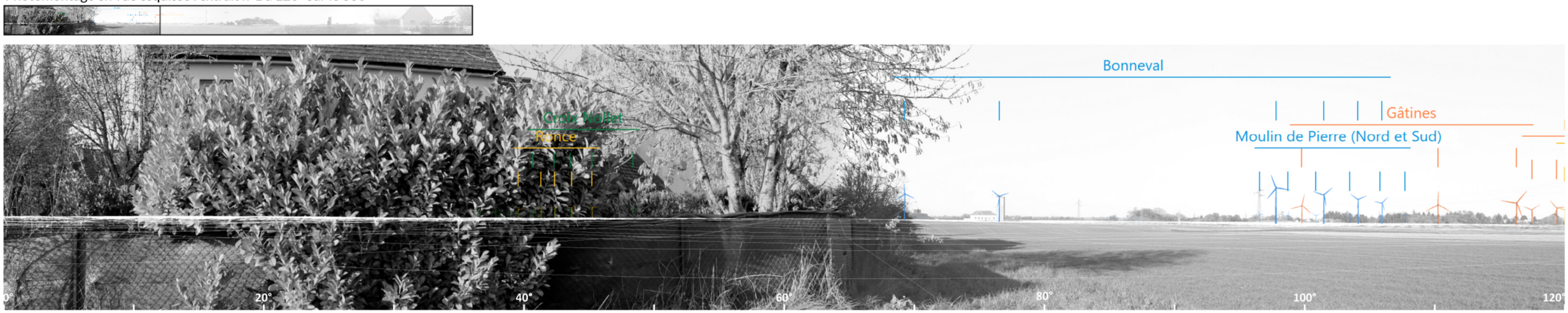
Le risque d'encerclement est négligeable pour le pôle de Bonneval, dans le contexte d'état initial, avec ou sans le projet et le contexte cumulé sans le projet. En effet, aucun seuil n'est franchi dans ces situations. Lorsque le projet est présent avec les parcs en instruction, l'espace de respiration maximal est à 135°, soit inférieur au premier seuil de 160°. Le risque d'encerclement est alors faible.

Analyse de l'encerclement par photomontage à 360°

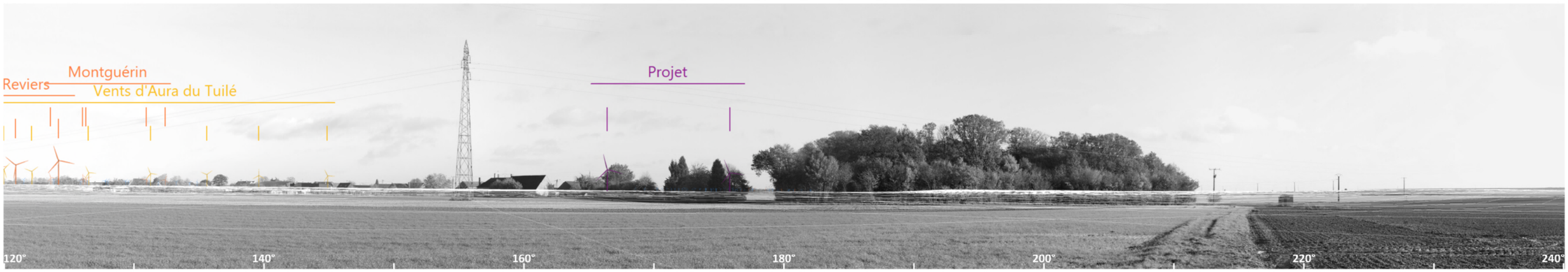
Le photomontage se localise au même endroit que le point d'analyse du risque d'encerclement. La vue à 360° montre un paysage au vues lointaine sur une partie du panorama. En direction de l'ouest, la vue est bloquée par des habitations et végétation qui les bordent et du nord-est à l'est des liserés boisés ponctuent la plaine agricole. **Plusieurs parcs éoliens sont masqués par le relief et la végétation, en plus des masques bâtis.** Il s'agit des parcs de la Ronce, la Croix Nollet, Vilsards, Souffle de Beauce 2, la Ronce et en partie du projet. Les parcs les plus visibles et prégnants sont au nord, avec Bonneval, Reviers, Gâtines.

Les espaces de respiration sont plus conséquents que ceux indiqués par l'analyse cartographique théorique. De plus, les espaces occupés par l'éolien sont moins importants encore que ceux calculés théoriquement. L'effet d'encerclement est alors négligeable. Le projet apporte une contribution peu significative à cet effet. Il est en grande majorité masqué.

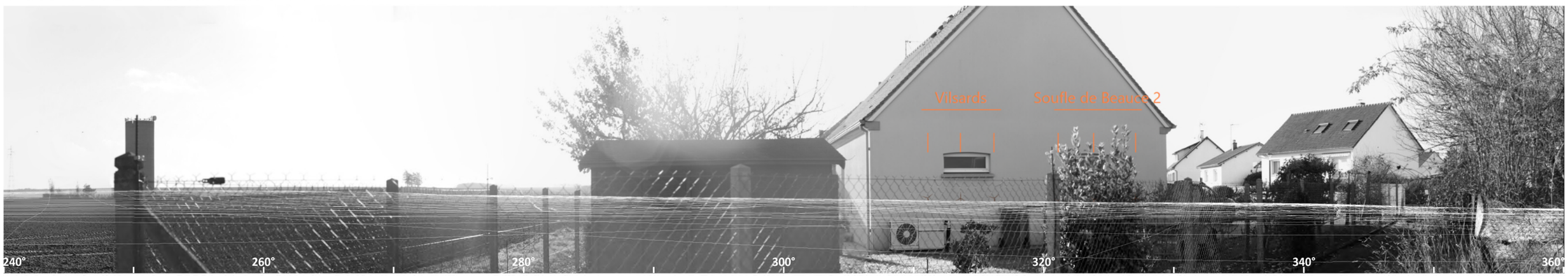
Photomontage en vue esquisse : extrait n°1 à 120° sur le 360°



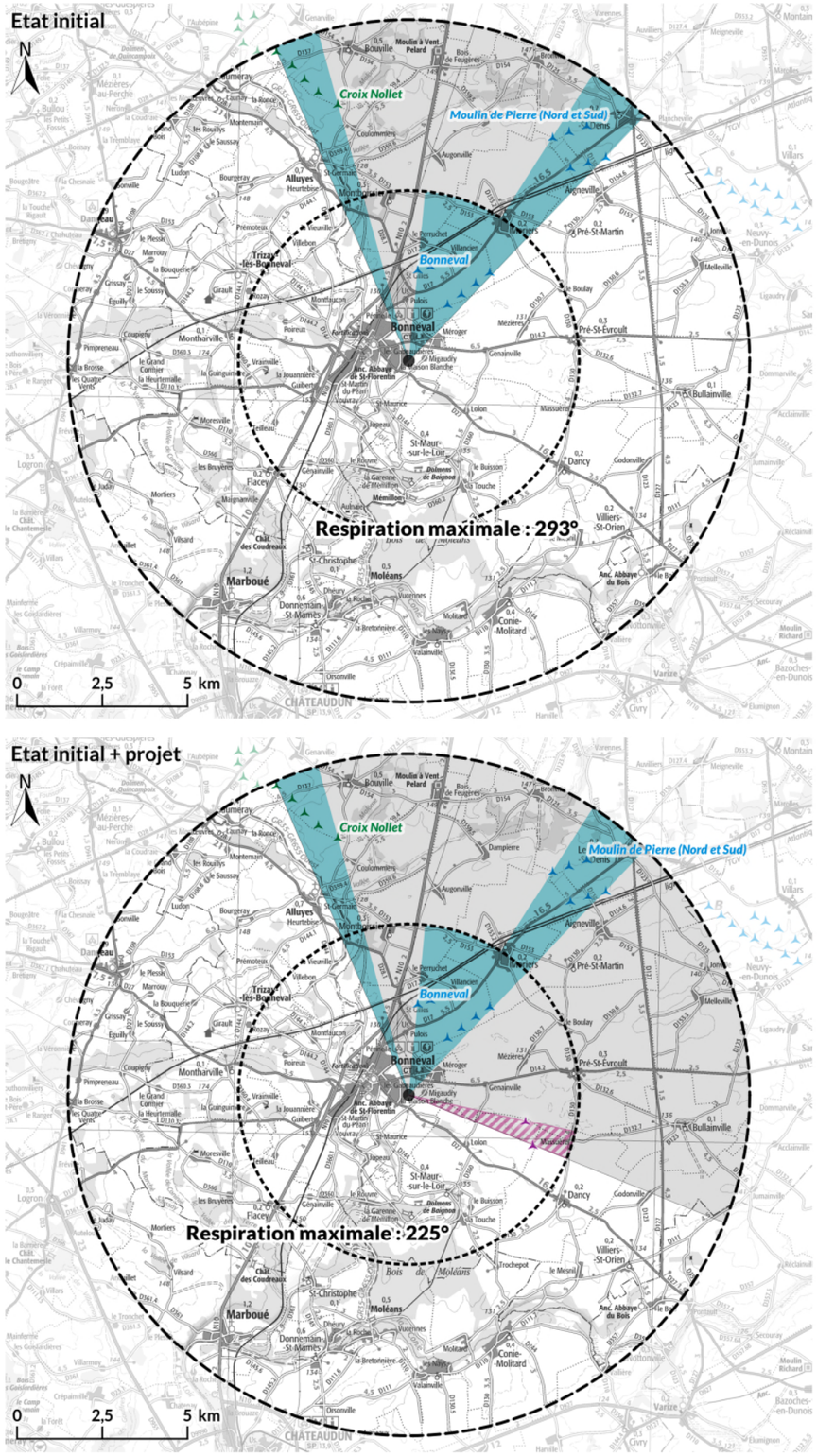
Photomontage en vue esquisse : extrait n°2 à 120° sur le 360°



Photomontage en vue esquisse : extrait n°3 à 120° sur le 360°



Carte 155 : Analyse du risque d'encerclement pour le pôle de Bonneval



Parc éolien

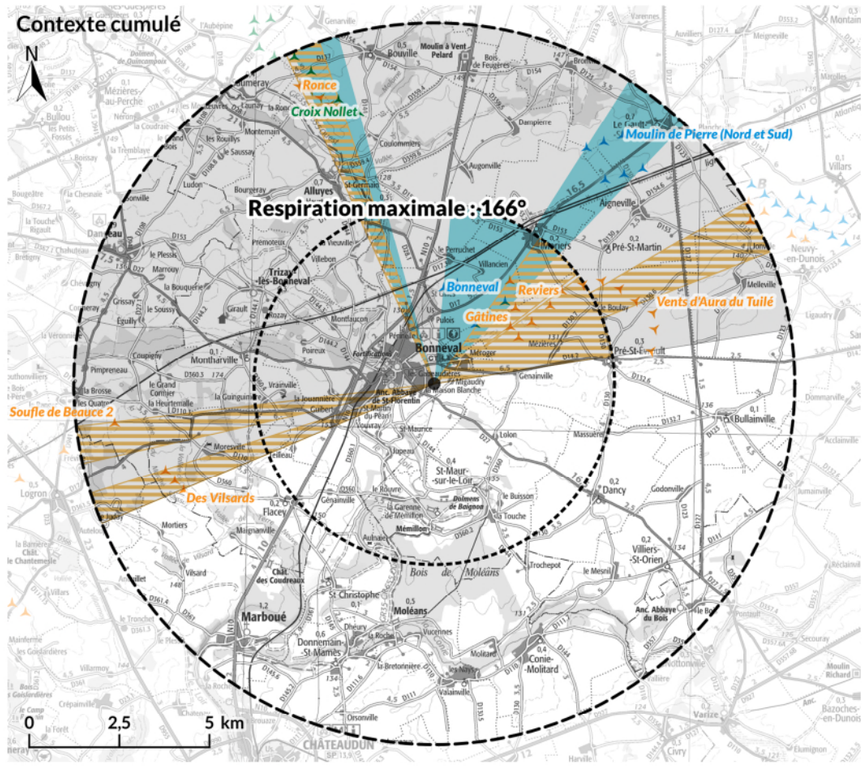
- Parc construit
- Parc autorisé
- Parc en instruction
- Parc en instruction (avis de l'AE)
- Projet

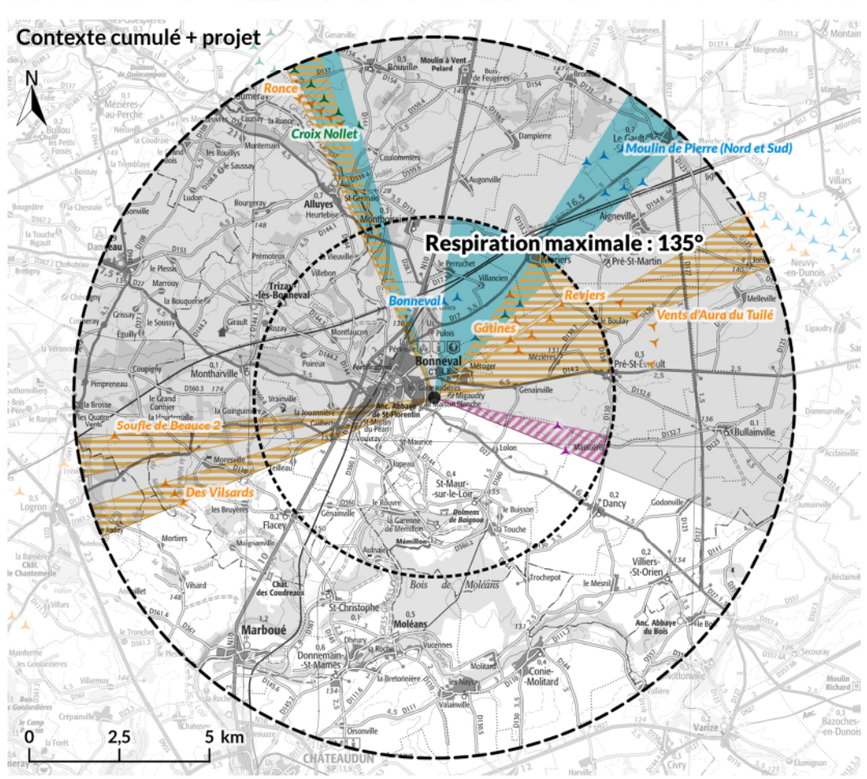
Périmètres

- Point d'analyse
- 10 km
- 5 km

Analyse de l'effet d'encerclement

- Angle d'occupation des parcs construits et autorisés
- Angle d'occupation des parcs en instruction
- Angle d'occupation du projet





Réalisation : Enviroscop. Sources : Scan IGN 100, DREAL, RWE

Le détail des angles de chaque parc éolien est présenté sur la page ci-contre pour plus de facilité de lecture des cartes

Détail des angles d'occupation des parcs

Parcs compris dans le rayon de 5 km autour du lieu de vie :

- Parc de Bonneval - Nombre d'éoliennes : 6 - Angle de vision : 37°
- Projet - Nombre d'éoliennes : 2 - Angle de vision : 9°
- Parc des Gâtines - Nombre d'éoliennes : 3 - Angle de vision : 17°
- Parc des Vents d'Aura du Tuilé- Nombre d'éoliennes : 7 - Angle de vision : 25°
- Parc de Reviers - Nombre d'éoliennes : 4 - Angle de vision : 7°

Parcs compris dans le rayon de 10 km autour du lieu de vie :

- Parc du Moulin de Pierre - Nombre d'éoliennes : 6 - Angle de vision : 11°
- Parc de la Croix Nollet - Nombre d'éoliennes : 5 - Angle de vision : 8°
- Parc du Souffle de Beauce 2 - Nombre d'éoliennes : 3 - Angle de vision : 6°
- Parc de la Ronce - Nombre d'éoliennes : 5 - Angle de vision : 6°
- Parc de Montguérin - Nombre d'éoliennes : 5 - Angle de vision : 9°
- Parc des Vilsards - Nombre d'éoliennes : 3 - Angle de vision : 5°

Photomontage

ETAT INITIAL : Le point de vue se situe en frange est du pôle de Bonneval, à l'ouest du projet. Le panorama présente un horizon animé par la silhouette boisée et bâtie du hameau de Migaudry. Quelques éoliennes du parc éolien de Bonneval sont visibles à gauche du panorama à l'aplomb des habitations.

IMPACT DU PROJET : Discrètes, les éoliennes du projet sont visibles partiellement au centre du panorama. Elles ne laissent que leur pales apparaitre à l'arrière de la végétation. Le projet apparait à l'échelle de la silhouette boisée/bâtie de Migaudry.

IMPACTS CUMULES : Les parcs éoliens de Bonneval-Gâtines-Reviers sont perceptibles à gauche du panorama. Ils ne présentent pas de chevauchement qui générerait d'importants brouillages visuels. Situés en surplomb des habitations, ils rompent avec l'échelle de celles-ci. Même si l'éolien se concentre sur la partie gauche du panorama, ils n'entrainent pas de saturation visuelle de l'éolien sur l'horizon.

Le projet est distant de ces parcs éoliens et s'inscrit sur des plans bien différents et est discret à l'arrière de la végétation et des habitation. Il respecte l'échelle de celles-ci et n'engendre pas de brouillage visuel avec les autres parcs. En revanche, malgré sa discrétion, il participe à étendre un peu plus l'éolien sur l'horizon sur une part sans parc jusqu'alors.

Aucun autre élément remarquable ne se dégage par ailleurs de l'horizon.

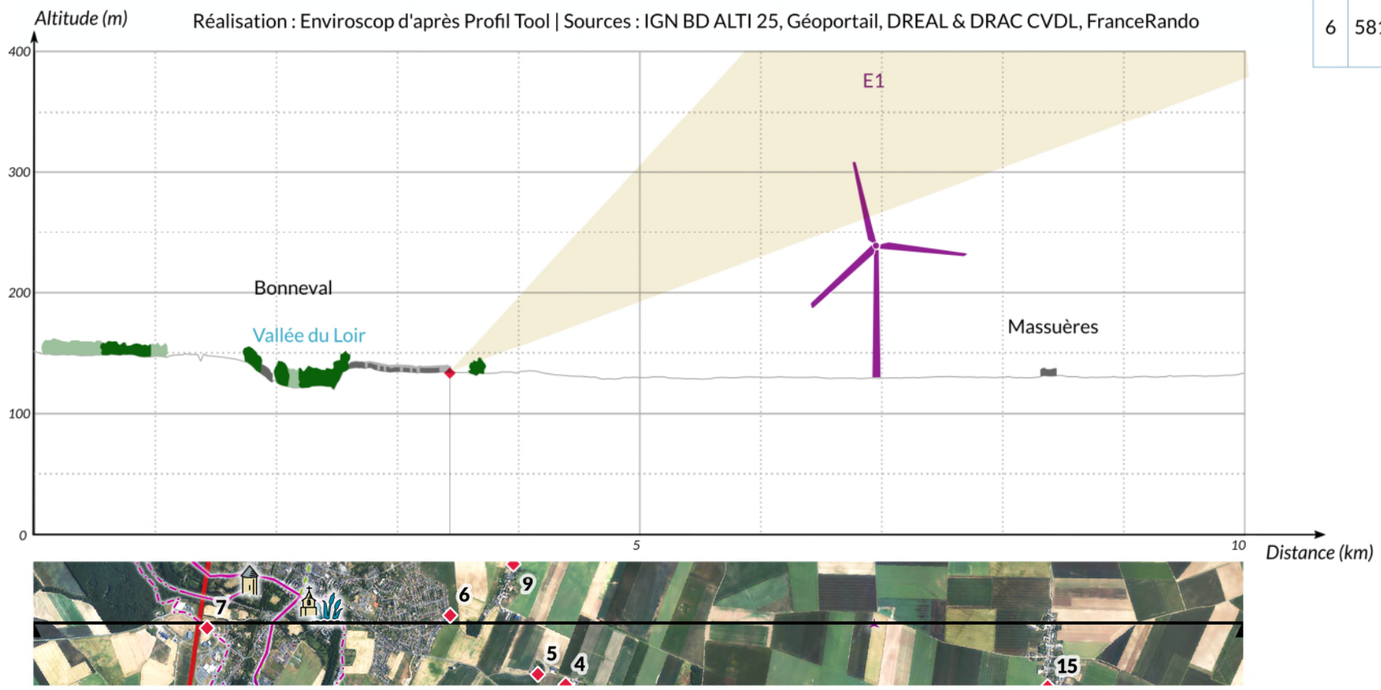
Depuis la frange ouest du pôle de Bonneval, le projet s'inscrit à l'arrière de l'horizon boisé/bâti du hameau de Migaudry, à l'échelle de ce dernier. Les machines sont partiellement visibles et peu prégnantes. Les impacts visuels depuis le lieu de vie sont faibles.

Les éoliennes présentes à l'horizon se concentrent sur une part d'horizon sans brouillage visuel. Elles apparaissent hors d'échelle des habitations, à gauche du panorama. Les impacts cumulés des parcs connus sont modérés. Le projet participe à l'augmentation de l'éolien sur l'horizon. En revanche, il s'inscrit sur un plan différent de ceux-ci, respectant l'échelle des habitations, sans entrainer de brouillage visuel supplémentaire. Les impacts cumulés restent modérés.



N°	X (L93)	Y (L93)	Altitude	Prise de vue	Météo	Eol. la + proche	Eol. la + loin	Visibilité du projet
6	581248 m	6787579 m	135,6m	25/11/2022 15:15	Temps clair peu nuageux	E1 à 3.5 km	E2 à 3.9 km	2 éoliennes visibles (1 rotor et mât, 1 en bout de pale)

Coupe topographique entre le point de vue et le projet





Etat avec les parcs éoliens construits et autorisés



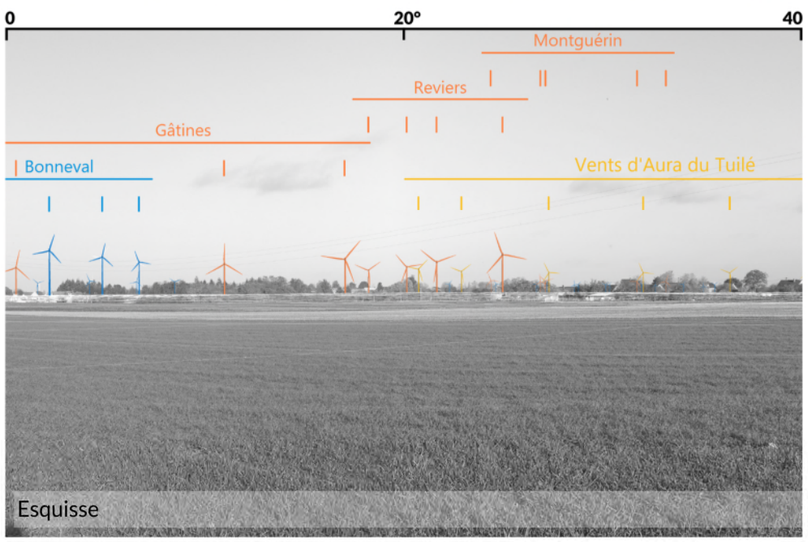




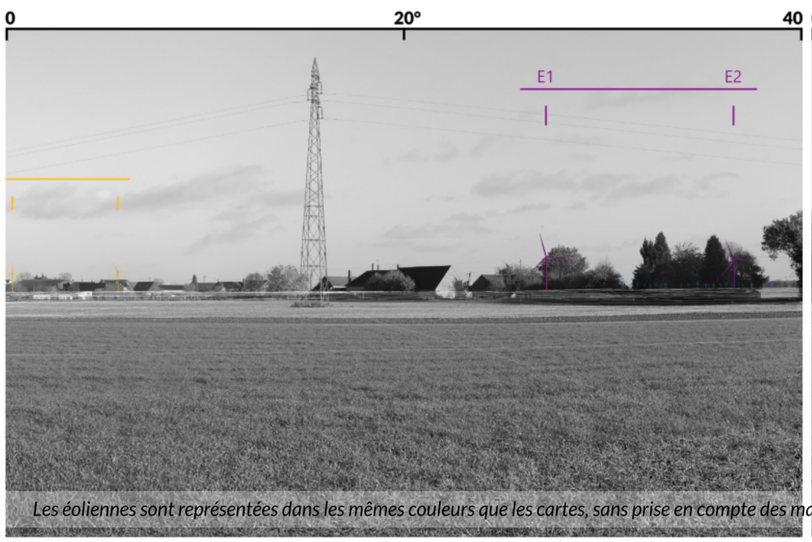
Etat avec les parcs éoliens connus et le projet







Esquisse





Les éoliennes sont représentées dans les mêmes couleurs que les cartes, sans prise en compte des masques visuels. Le relief est pris en compte et mis en évidence sur cette esquisse par une trame blanche.

7. Bonneval – Silhouette de Bonneval depuis la route secondaire D27 à l'ouest du projet : photomontage

ETAT INITIAL : Le point de vue se situe en limite de Bonneval, à l'ouest du pôle et du projet depuis la route secondaire D27. Le panorama présente un horizon fermé par un rideau boisé continu ainsi qu'au premier plan à droite du panorama, des bâtiments de la Zone d'Activité de la Louveterie, entre lesquels émerge le clocher de l'église Notre-Dame de Bonneval, Monument Historique et Site reconnu n°6 . Les éoliennes du parc éolien de Bonneval sont partiellement visibles au centre du panorama, à l'arrière et à travers la végétation.

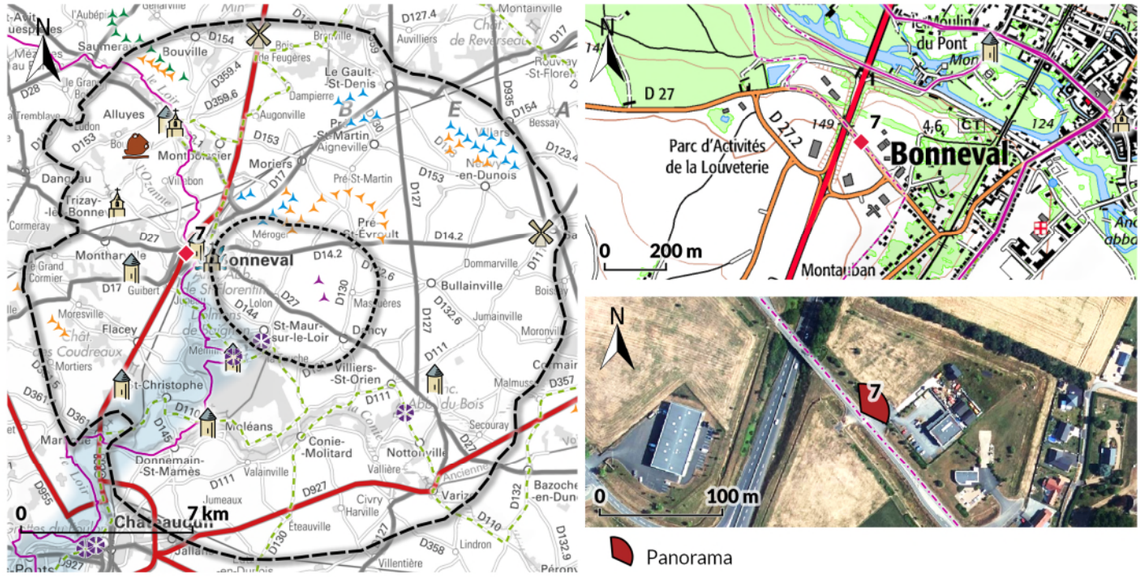
IMPACT DU PROJET : Le projet s'insère en arrière-plan des bâtiments et de la végétation. Aucune éolienne n'est visible, ces dernières étant toutes masquées par les bâtiments de la Zone d'Activité.

IMPACTS CUMULES : Les parcs de Bonneval, Gâtines, Reviers et Vents d'Aura du Tuilé sont plus ou moins visibles au centre du panorama selon les masques visuels bâtis et surtout végétaux. Ces derniers les rendent peu prégnants. Bien qu'ils se chevauchent, ils n'entrent pas en covisibilité avec le clocher de l'église Notre-Dame et apparaissent à l'échelle du clocher et du paysage, sans entrainer aucune concurrence visuelle. Avec leur faible prégnance, ils n'entrainent pas non plus de saturation visuelle de l'éolien sur l'horizon.

Le projet n'est pas visible depuis ce panorama du fait des masques visuels. Il ne participe pas aux impacts cumulés actuels.

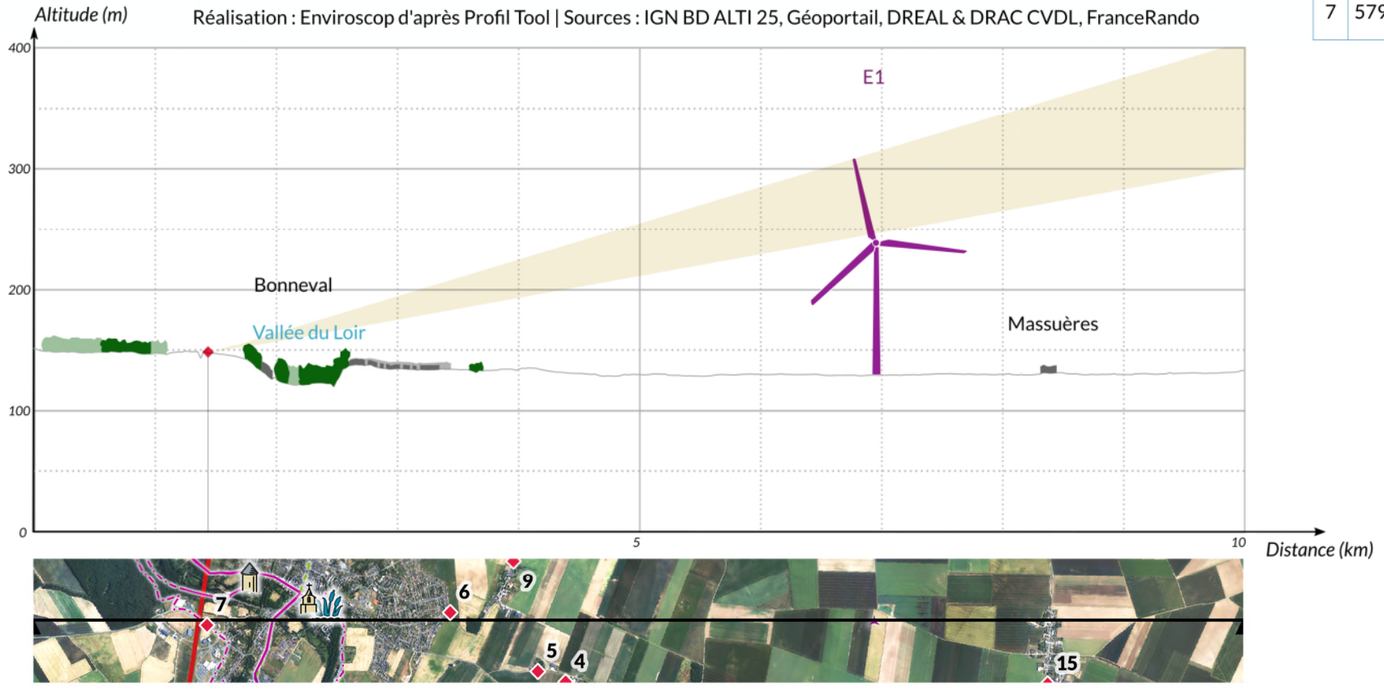
Depuis la frange ouest de Bonneval sur la route secondaire D27, le projet est masqué par les bâtis de la Zone d'Activités. Les impacts visuels sur la silhouette du lieu de vie sont nuls.

Bien que l'horizon présente d'autres parcs éoliens, ceux-ci sont peu prégnants. Ils n'entrainent pas concurrence visuelle avec le Monument Historique et site reconnu de l'église Notre-Dame. Les impacts cumulés des parcs connus sont faibles. Le projet intégralement masqué ne participe pas à l'augmentation de l'éolien sur l'horizon. Les impacts cumulés restent faibles.



N°	X (L93)	Y (L93)	Altitude	Prise de vue	Météo	Eol. la + proche	Eol. la + loin	Visibilité du projet
7	579259 m	6787883 m	150,5m	15/03/2023 16:21	Partiellement nuageux	E1 à 5.5 km	E2 à 5.9 km	Aucune éolienne visible

Coupe topographique entre le point de vue et le projet





Etat avec les parcs éoliens construits et autorisés







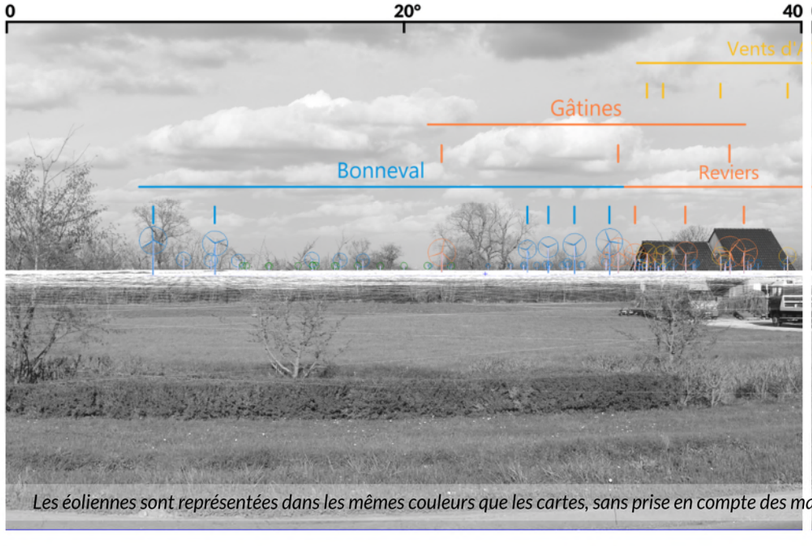
Etat avec les parcs éoliens connus et le projet

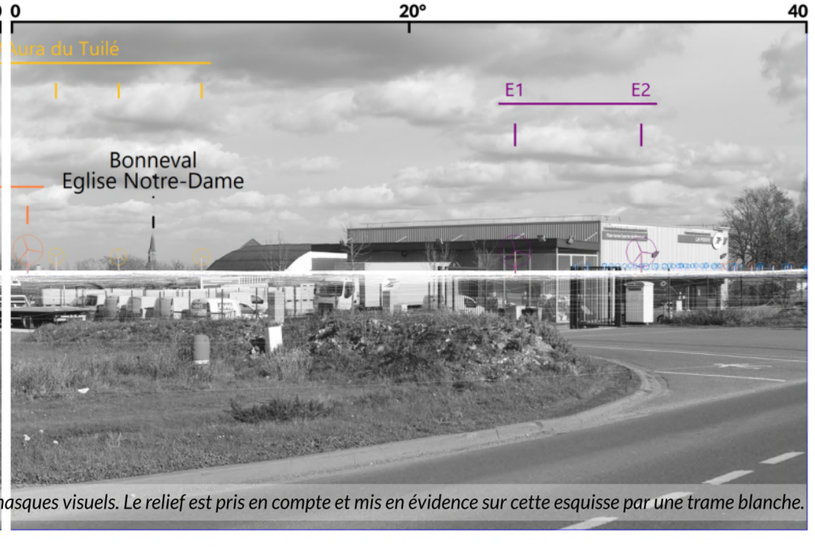






Esquisse





Les éoliennes sont représentées dans les mêmes couleurs que les cartes, sans prise en compte des masques visuels. Le relief est pris en compte et mis en évidence sur cette esquisse par une trame blanche.

8. Bonneval - Silhouette de Bonneval depuis la route principale N10 au nord-ouest du projet : photomontage

ETAT INITIAL : Le point de vue se situe sur la route principale N10 au nord du pôle de Bonneval et au nord-ouest du projet. Le panorama présente sur la partie sud-est de la route, une vue ouverte sur le plateau agricole où le regard est contenu par un linéaire boisé continu qui traverse tout l'horizon. Il est ponctué de bâtiments agricoles à gauche et au centre du panorama, ainsi que sur la partie droite par le clocher de l'église Notre-Dame de Bonneval, Monument Historique et Site reconnu n°6 . Les éoliennes du parc éolien de Bonneval sont partiellement visibles au centre du panorama, à l'arrière et à travers la végétation.

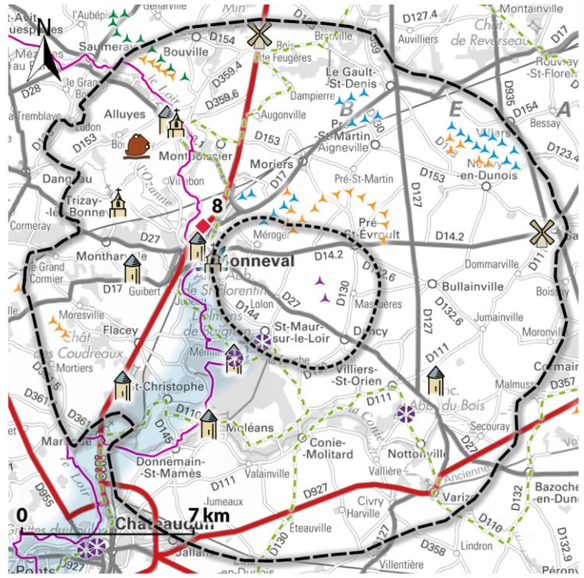
IMPACT DU PROJET : Le projet s'insère en arrière-plan d'un des bâtiments agricoles et de la végétation. Seules les pales d'une éoliennes sont visibles. Il est alors discret. De plus, étant situé à plus 30° d'angle horizontal, il n'entre pas en covisibilité avec le clocher de l'église Notre-Dame.

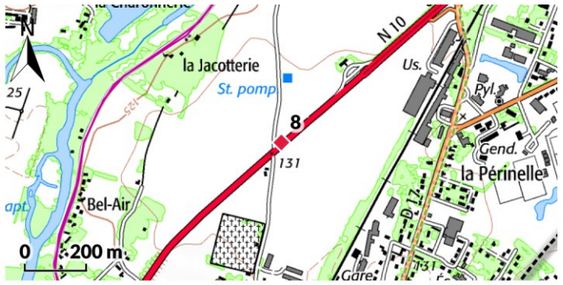
IMPACTS CUMULES : Les parcs de Bonneval, Gâtines et Reviers à gauche du panorama sont en partie visibles au dessus de la végétation, tout en respectant l'échelle des bâtis agricoles. Ces derniers s'insèrent en quinconce et ne présente pas de chevauchement d'éoliennes et donc pas de brouillage visuel. Situés à plus de 70° d'angle vertical, ils ne présentent pas d'enjeu de covisibilité avec le clocher de Notre-Dame. Avec leur faible prégnance, ils n'entrainent pas non plus de saturation visuelle de l'éolien sur l'horizon.

Le projet est peu prégnant depuis ce panorama du fait des masques visuels. Il ne s'insère pas sur la même part d'horizon que les autres parcs. Il participe peu aux impacts cumulés actuels.

Depuis la route principale N10 au nord de Bonneval, le projet a seulement une éolienne visible en bout de pale, l'autre étant masquée par un bâti agricole. Situé à plus de 30° d'angle horizontal du clocher de l'église Notre-Dame, il ne présente aucun enjeu de covisibilité. Les impacts visuels sont négligeables et sur la silhouette du patrimoine nuls.

Bien que l'horizon présente quelques parcs éoliens, ceux-ci sont peu prégnants. Ils n'entrainent pas concurrence visuelle avec le Monument Historique et site reconnu de l'église Notre-Dame. Les impacts cumulés des parcs connus sont faibles. Le projet en grande partie masqué participe peu à l'augmentation de l'éolien sur l'horizon. Les impacts cumulés restent faibles.



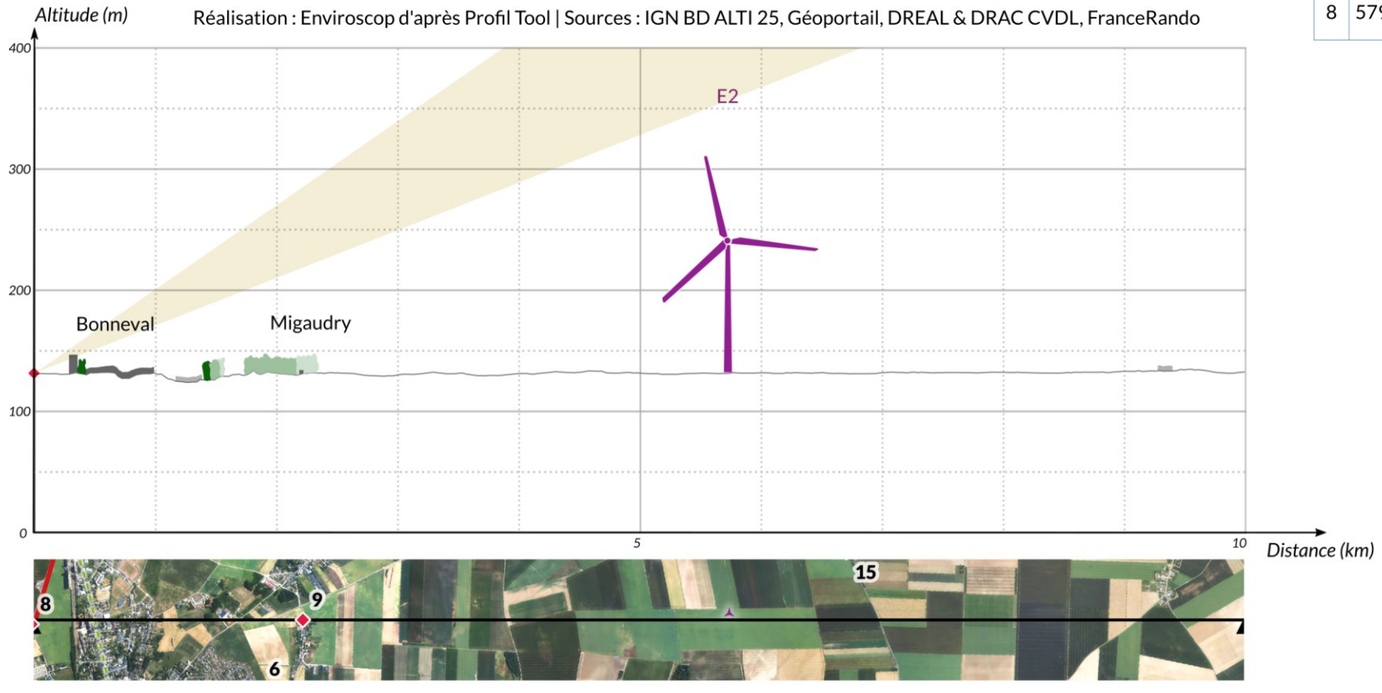




- Point de vue
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée
- Parc construit
- Parc autorisé
- Parc en instruction
- Parc en instruction (avis de l'AE)
- Projet
- Vallée reconnue
- Panorama
- Château ou forteresse
- Eglise ou abbaye
- Moulin
- Hydraulique
- Site archéologique ou ruine
- Site remarquable
- GR
- Route touristique

N°	X (L93)	Y (L93)	Altitude	Prise de vue	Météo	Eol. la + proche	Eol. la + loin	Visibilité du projet
8	579911 m	6789020 m	132.9m	13/01/2025 15:54	Beau temps	E1 à 5.2 km	E2 à 5.8 km	1 éolienne visible (1 en bout de pale)

Coupe topographique entre le point de vue et le projet





Etat avec les parcs éoliens construits et autorisés



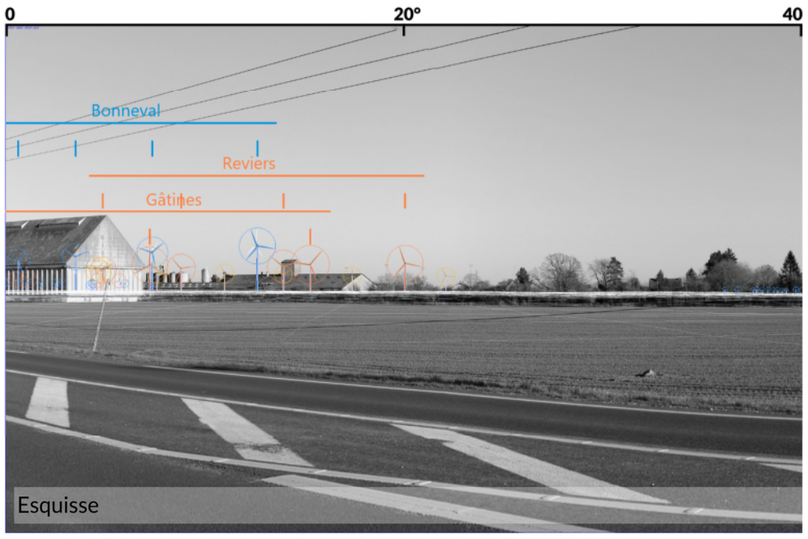




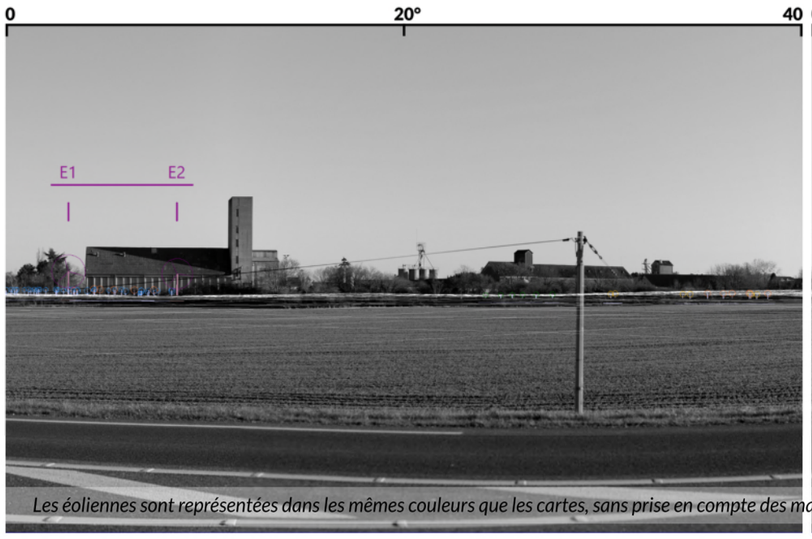
Etat avec les parcs éoliens connus et le projet

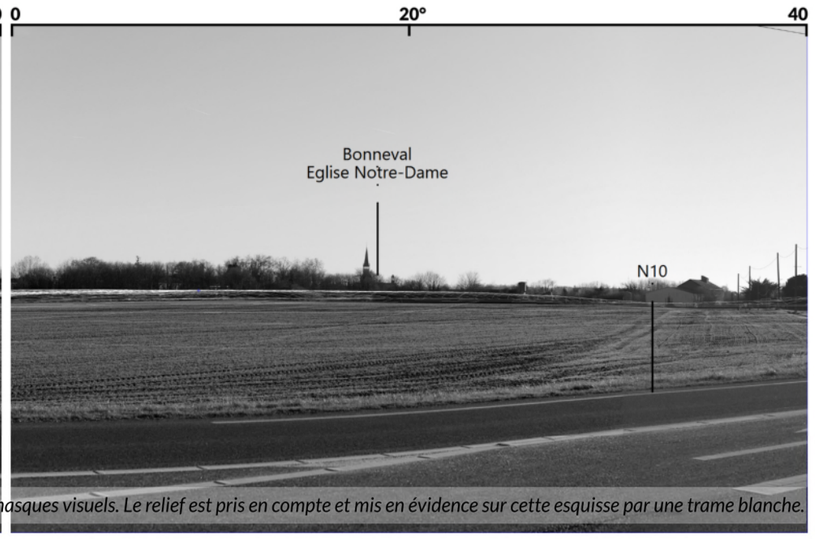






Esquisse





Les éoliennes sont représentées dans les mêmes couleurs que les cartes, sans prise en compte des masques visuels. Le relief est pris en compte et mis en évidence sur cette esquisse par une trame blanche.

9. Migaudry - Depuis la frange nord : photomontage

ETAT INITIAL : Le point de vue se situe en limite nord du hameau de Migaudry, au nord-ouest du projet. Le panorama offre la vision d'un plateau agricole, entouré de part et d'autre du panorama par des bras végétalisés. Une ouverture visuelle est maintenue au centre et en partie à droite de celui-ci. Quelques éoliennes du parc éolien de Bonneval sont visibles partiellement à gauche du panorama à travers de la végétation et à l'arrière d'habitations.

IMPACT DU PROJET : Les éoliennes du projet sont visibles en plein pied dans le plateau agricole sur la partie ouverte à droite du panorama. L'implantation est lisible et le projet apparait à l'échelle du paysage des plateaux agricoles mais aussi végétale environnante.

IMPACTS CUMULES : Depuis cette vue, l'éolien occupe la moitié de l'horizon. Les parcs éoliens de Bonneval, Gâtines et Reviers sont perceptibles à gauche du panorama. Leurs implantations se mélangent, ils se chevauchent et génèrent du brouillage visuel. Le parc des Vents d'Aura du Tuilé est visible en partie sur la moitié du centre du panorama. Un effet de saturation visuelle se fait sentir, bien qu'il soit limité par les distances d'éloignement différentes entre les parcs.

Le projet est distant des autres parcs éoliens et s'inscrit sur des plans bien différents des parcs éoliens connus. Il n'engendre pas de brouillage visuel avec ces derniers. En revanche, il est prégnant et il participe à réduire l'espace de respiration présent sur le 120°, soit à densifier un peu plus l'éolien sur l'horizon.

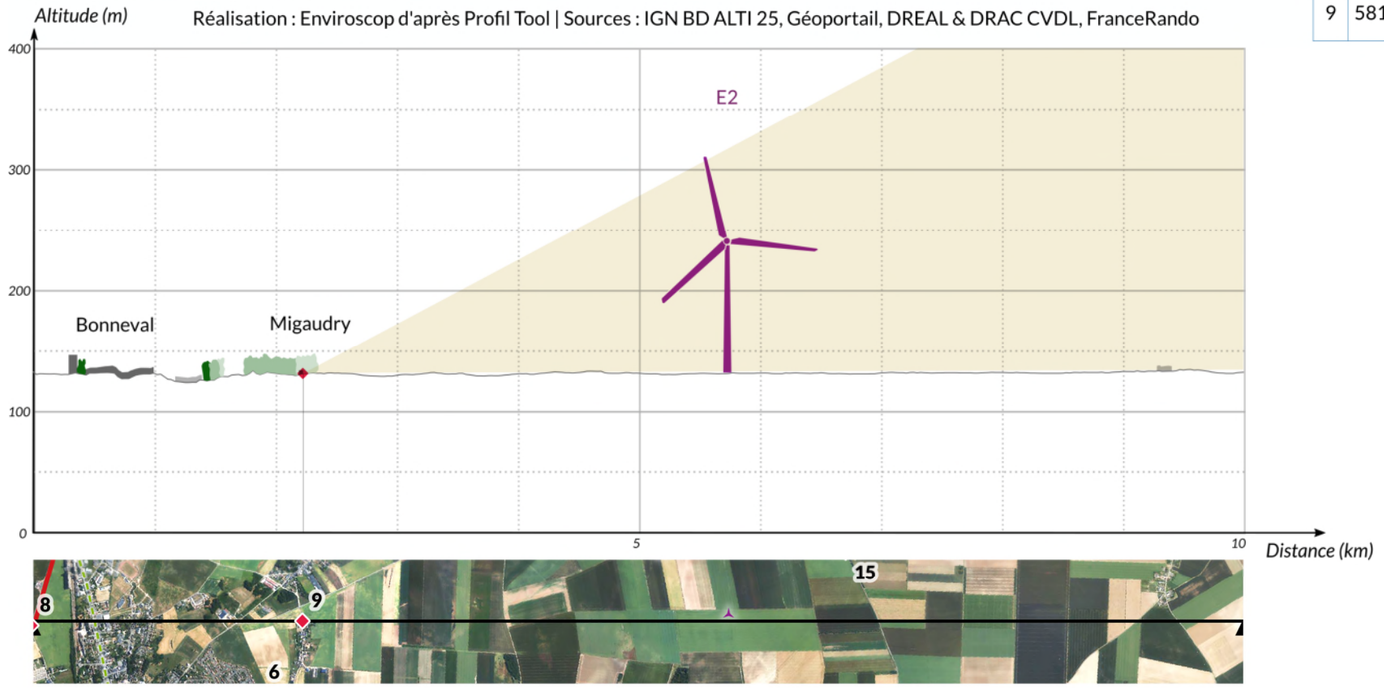
Aucun autre élément remarquable ne se dégage par ailleurs de l'horizon.

Depuis la frange nord du village de Migaudry, le projet s'inscrit en limite d'une ouverture visuelle sur le plateau agricole, à l'échelle de ce dernier et de la végétation du village située à proximité. Les machines sont visibles, avec une implantation lisible. Les impacts visuels depuis le lieu de vie sont faibles.

L'horizon commence à être occupé par l'éolien, sur sa moitié quasiment. Un effet de saturation visuelle apparaît, bien qu'il soit tempéré par la faible à très faible prégnance des parcs éoliens visibles. Les impacts cumulés des parcs connus sont modérés. Le projet ne génère aucun brouillage mais participe aux impacts cumulés en réduisant l'espace de respiration existant. Les impacts cumulés restent modérés.



Coupe topographique entre le point de vue et le projet



N°	X (L93)	Y (L93)	Altitude	Prise de vue	Météo	Eol. la + proche	Eol. la + loin	Visibilité du projet
9	581844 m	6787885 m	131,8m	15/03/2023 16:02	Temps nuageux	E1 à 3 km	E2 à 3.5 km	2 éoliennes visibles (en pied)



Etat avec les parcs éoliens construits et autorisés



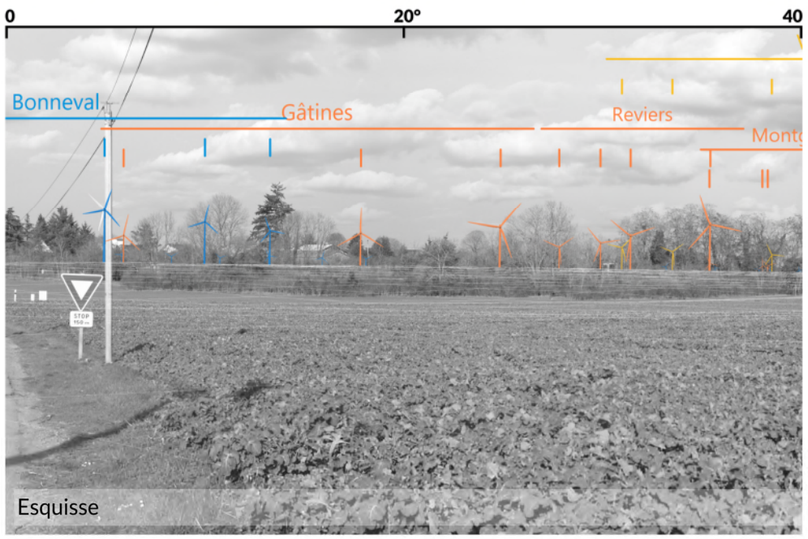




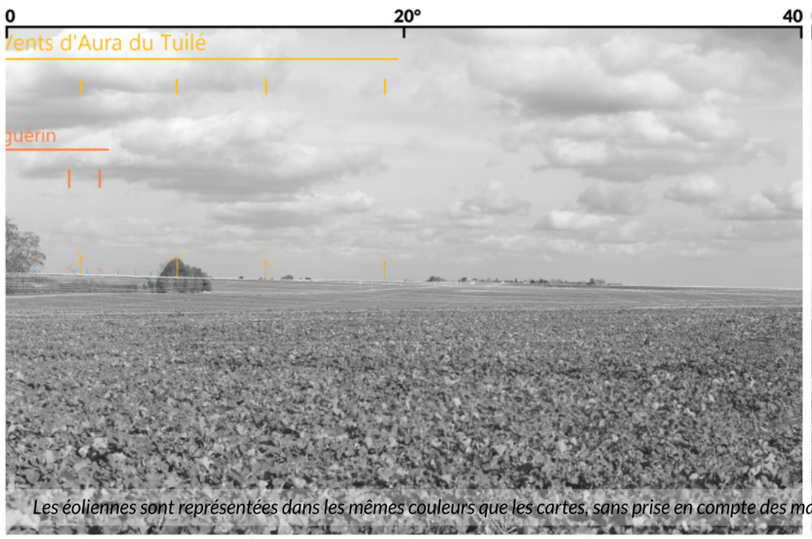
Etat avec les parcs éoliens connus et le projet







Esquisse





Les éoliennes sont représentées dans les mêmes couleurs que les cartes, sans prise en compte des masques visuels. Le relief est pris en compte et mis en évidence sur cette esquisse par une trame blanche.

10. Méroger - Depuis la frange est : analyse d'encerclement et photomontage

Analyse cartographique du risque d'encerclement

Le point d'analyse du risque d'encerclement se localise en bordure est du hameau où la vue est dégagée en direction du projet. Celui-ci s'étend au sud-est de Méroger, dans le périmètre des 5 km autour du lieu de vie.

> Valeur de la ZIV cumulée = 19,30° en angle vertical avec masques du relief et des boisements
> Coordonnées du point de vue : x = 582325 y = 6788318

Carte 156 : Localisation du point d'analyse de Méroger

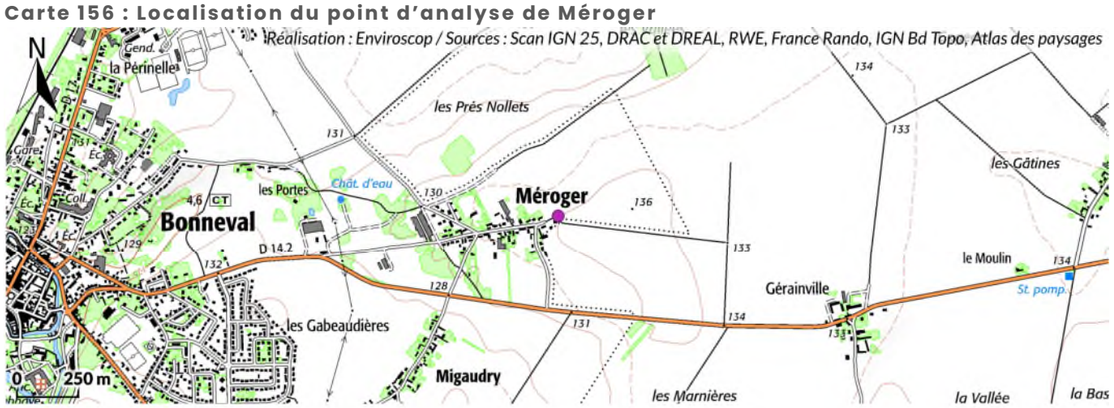


Tableau 66 : Comparaison du risque = Etat initial / Etat initial + projet

	Etat initial		Etat initial + projet		*Contribution du projet*
Eoliennes entre 0 et 5 km	6 éoliennes		8 éoliennes		
Eoliennes entre 0 et 10 km	25 éoliennes		27 éoliennes		
Occupation de l'éolien entre 0 et 5 km	57°	Risque négligeable	65°	Risque négligeable	*+8°*
Occupation de l'éolien entre 0 et 10 km	85°		93°		*+8°*
Espace de respiration maximal entre 0 et 10 km	256°		199°		*-57°*
Pourcentage de respiration sur 360°	76%		74%		*-2%*
Densité sur l'horizon	0,08		0,09		*0,01*

Remarques : les seuils dépassés sont notés en gras.
Etat initial = parcs construits et parcs autorisés non construits.

Actuellement, le risque théorique d'encerclement est négligeable car aucun seuil d'alerte n'est franchi bien que des éoliennes soient présentes dans les rayons d'analyse.

Le projet constitue un angle d'occupation de 8° dans le rayon de 5 km. Ainsi, les angles occupés passent de 57° à 65° dans le rayon de 5 km et de 85° à 93° dans le rayon de 10 km. Le projet s'insère dans l'espace de respiration maximal donc celui-ci passe de 256° à 199°. Aucun seuil n'est franchi avec le projet donc le risque d'encerclement est le même qu'à l'état initial : négligeable. L'indice de densité passe à 0,09.

Tableau 67 : Comparaison du risque = Contexte cumulé / Contexte cumulé + projet

	Contexte cumulé		Contexte cumulé + projet		*Contribution du projet*
Eoliennes entre 0 et 5 km	20 éoliennes		22 éoliennes		
Eoliennes entre 0 et 10 km	52 éoliennes		54 éoliennes		
Occupation de l'éolien entre 0 et 5 km	106°	Risque faible	114°	Risque modéré	*+8°*
Occupation de l'éolien entre 0 et 10 km	118°		**126°**		*+8°*
Espace de respiration maximal entre 0 et 10 km	**158°**		**115°**		*-43°*
Pourcentage de respiration sur 360°	67%		65%		*-2%*
Densité sur l'horizon	0,17		0,17		*0,01*

Remarques : les seuils dépassés sont notés en gras.
Contexte cumulé = état initial, parcs en instruction.

Avec les parcs en instruction, le risque d'encerclement est faible car le seuil d'alerte est franchi pour l'espace de respiration qui passe sous le seuil des 160°, à hauteur de 158°. L'indice de densité est à 0,17.

Le projet modifie le niveau de risque précédent, devenant modéré. Les angles occupés passent de 106° à 114° dans le rayon de 5 km et de 118° à 126° dans le rayon de 10 km. Il franchit alors un seuil dans le rayon des 10 km. De plus, il réduit un peu plus l'espace de respiration sous le premier seuil de 160°, à hauteur de 115°. L'indice de densité reste identique, à 0,17.

Le risque d'encerclement est négligeable pour le hameau de Méroger, dans le contexte d'état initial, avec ou sans le projet. En effet, aucun seuil n'est franchi dans ces situations. Dans le contexte cumulé sans le projet, le risque est faible car seul le seuil de l'espace de respiration maximal inférieur à 160° est franchi. Dans le contexte cumulé avec le projet, le risque d'encerclement est modéré car le projet implique le franchissement du seuil d'alerte de l'occupation dans le rayon de 10 km en plus de l'autre indicateur dépassé.

Analyse de l'encerclement par photomontage à 360°

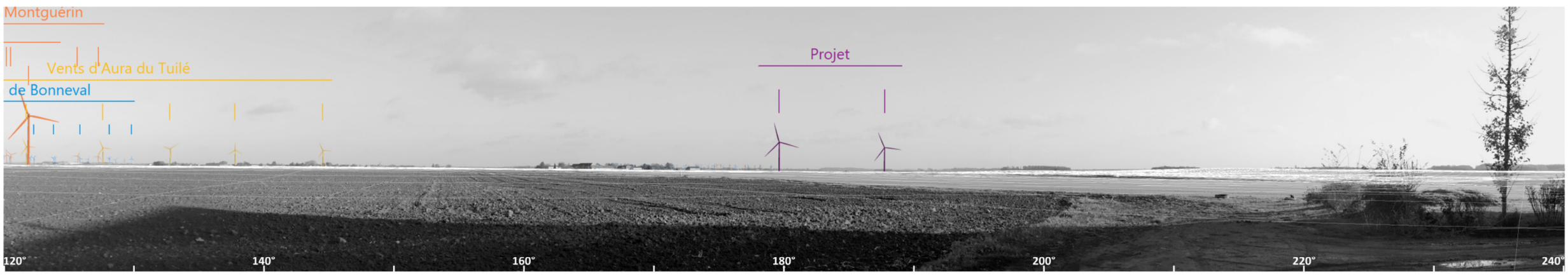
Le photomontage se localise au même endroit que le point d'analyse du risque d'encerclement. La vue à 360° montre un paysage très ouvert sur une grande partie du panorama. En direction de l'ouest, la vue est bloquée par des habitations et végétation qui les bordent. **Malgré ce panorama dégagé, un parc éolien est masqué par la végétation, en plus des masques bâtis.** Il s'agit du parc des Vilsards. Tous les autres parcs sont bien visibles, presque en pied pour la plupart, y compris le projet.

Les espaces de respiration sont plus conséquents que ceux indiqués par l'analyse cartographique théorique. L'effet d'encerclement est alors faible. Le projet apporte une contribution significative à cet effet. Il participe à augmenter la présence de l'éolien sur l'horizon et réduit l'espace de respiration maximal, mais sans changement de niveau à cet effet.

Photomontage en vue esquisse : extrait n°1 à 120° sur le 360°



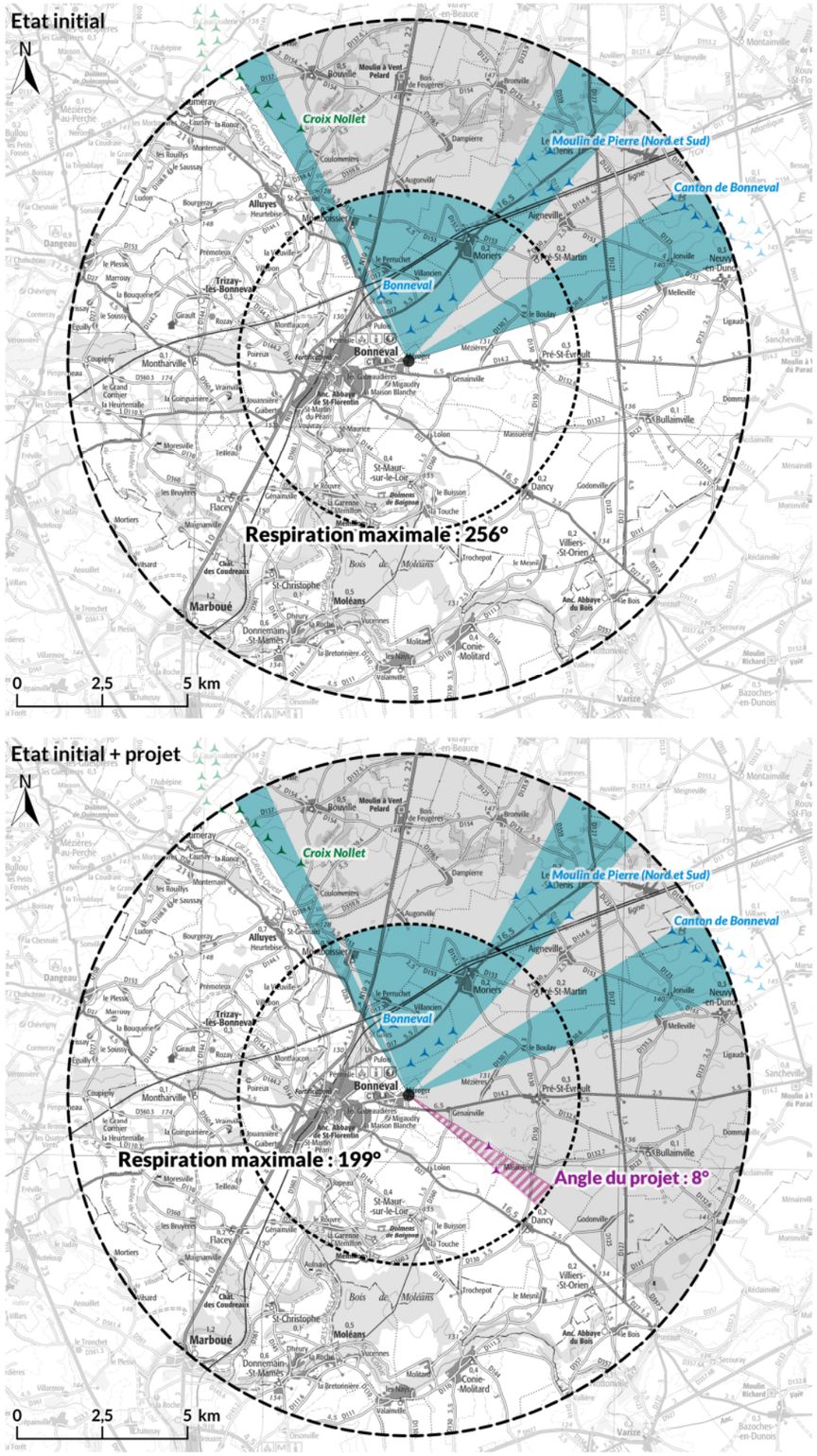
Photomontage en vue esquisse : extrait n°2 à 120° sur le 360°



Photomontage en vue esquisse : extrait n°3 à 120° sur le 360°



Carte 157 : Analyse du risque d'encerclement pour le hameau de Méroger



Parc éolien

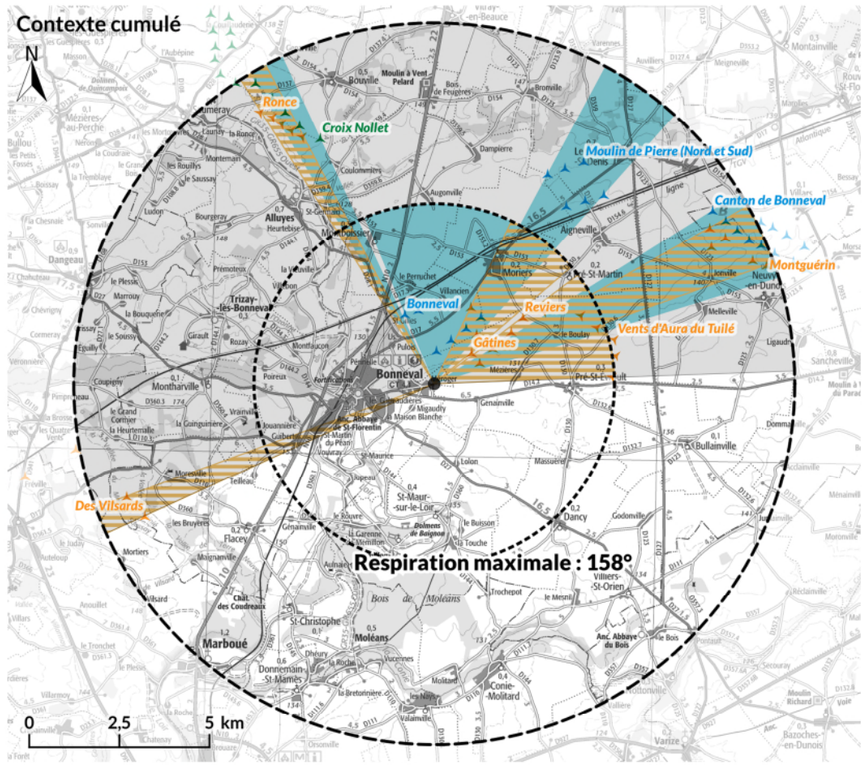
- Parc construit
- Parc autorisé
- Parc en instruction
- Parc en instruction (avis de l'AE)
- Projet

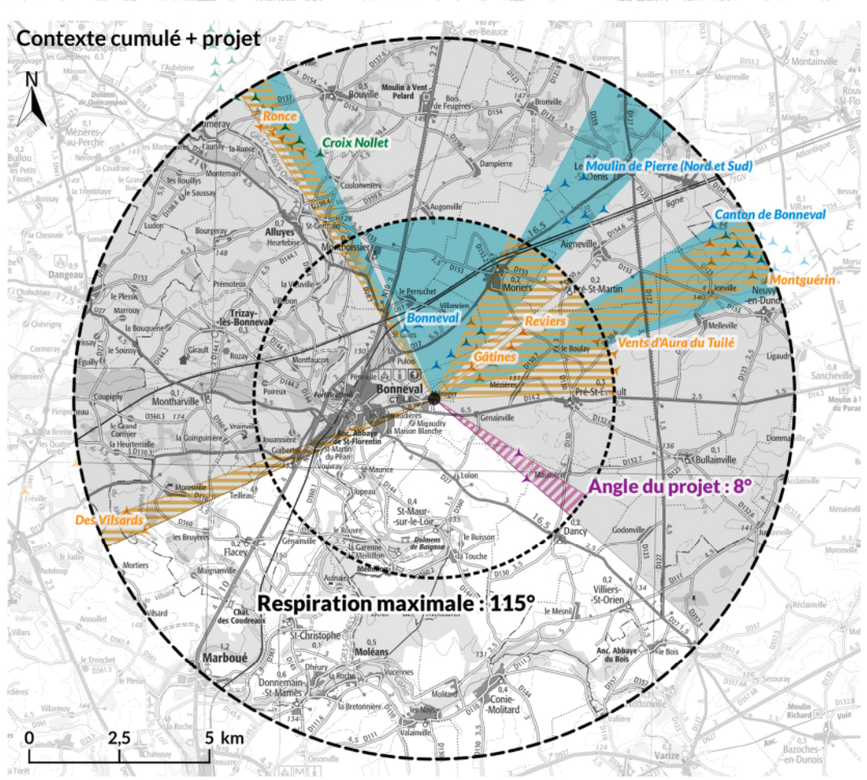
Périmètres

- Point d'analyse
- 10 km
- 5 km

Analyse de l'effet d'encerclement

- Angle d'occupation des parcs construits et autorisés
- Angle d'occupation des parcs en instruction
- Angle d'occupation du projet





Réalisation : Enviroscop. Sources : Scan IGN 100, DREAL, RWE

Le détail des angles de chaque parc éolien est présenté sur la page ci-contre pour plus de facilité de lecture des cartes

Détail des angles d'occupation des parcs

Parcs compris dans le rayon de 5 km autour du lieu de vie :

- Parc de Bonneval - Nombre d'éoliennes : 6 - Angle de vision : 57°
- Projet - Nombre d'éoliennes : 2 - Angle de vision : 8°
- Parc des Gâtines - Nombre d'éoliennes : 3 - Angle de vision : 24°
- Parc des Vents d'Aura du Tuilé- Nombre d'éoliennes : 7 - Angle de vision : 31°
- Parc de Reviers - Nombre d'éoliennes : 4 - Angle de vision : 12°

Parcs compris dans le rayon de 10 km autour du lieu de vie :

- Parc du Moulin de Pierre - Nombre d'éoliennes : 6 - Angle de vision : 14°
- Parc de Neuvy et Villars - Nombre d'éoliennes : 8 - Angle de vision : 15°
- Parc de la Croix Nollet - Nombre d'éoliennes : 5 - Angle de vision : 6°
- Parc de la Ronce - Nombre d'éoliennes : 5 - Angle de vision : 5°
- Parc de Montguérin - Nombre d'éoliennes : 5 - Angle de vision : 10°
- Parc des Vilsards - Nombre d'éoliennes : 3 - Angle de vision : 4°

Photomontage

ETAT INITIAL : Le point de vue se situe en frange est du hameau de Méroger, au nord-ouest du projet. Le plateau agricole est ponctué de manière disparate tantôt par des masses boisées, tantôt par des mélanges bâtis/boisés comme pour Pré-Saint-Evroult à gauche du panorama, ou encore juste bâti comme pour Massuères au centre. Le groupement de Cormainville s'y dessine en arrière-plan dans le lointain.

IMPACT DU PROJET : Les éoliennes du projet sont visibles en plein pied sur le plateau agricole sur la partie centrale du panorama. L'implantation est lisible et le projet apparait à l'échelle du grand paysage des plateaux de la Beauce mais dans une échelle discordante par rapport aux gabarits des bâtis du hameau de Massuères.

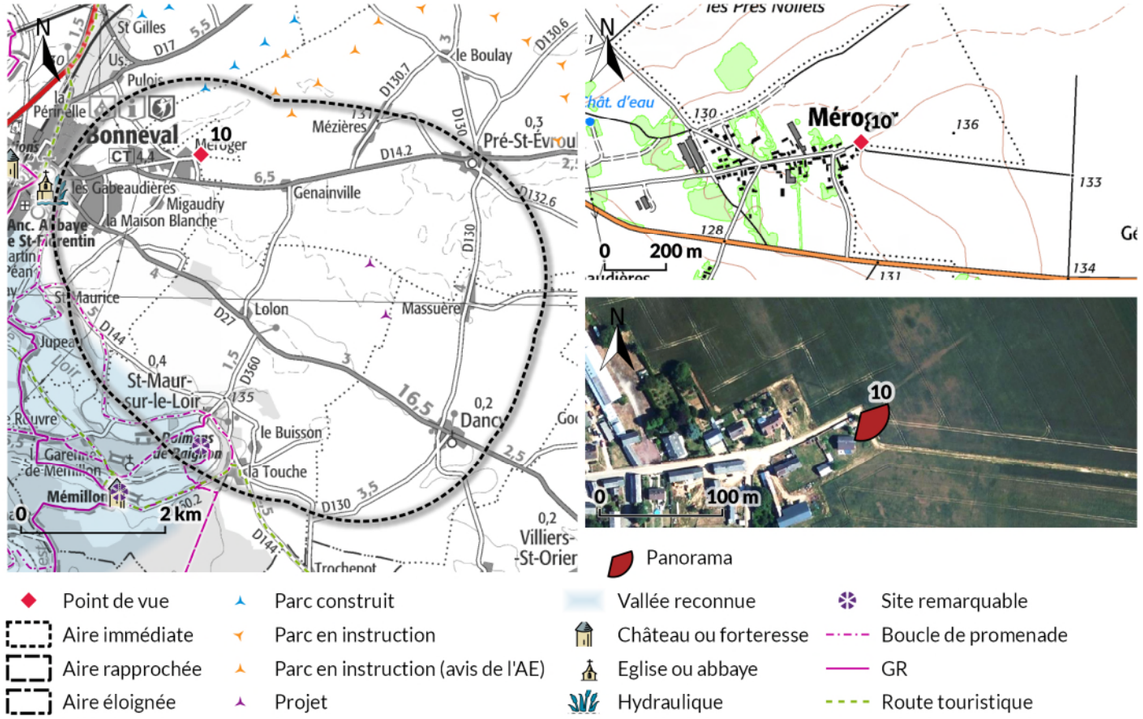
IMPACTS CUMULES : Le parc en instruction des Vents d'Aura du Tuilé est quasiment visible en pied sur la partie gauche du panorama. Son implantation à interdistance presque régulière, lui confère une implantation lisible. Il est éloigné du groupement de Cormainville. La présence de ce dernier est fugace dans l'horizon. Il est très peu prégnant visuellement. L'éolien ne prédominant pas sur la vue, sans brouillage visuel, les parcs visibles n'entrainent pas de saturation visuelle de l'éolien sur l'horizon. Le parc des Vents d'Aura du Tuilé en revanche entre en covisibilité avec la silhouette du village de Pré-Saint-Evroult, reconnaissable à son clocher et génère un effet de surplomb.

Le projet est distant des autres parcs éoliens et s'inscrit sur des plans bien différents. Il n'engendre pas de brouillage visuel avec ces derniers. En revanche, il est prégnant et il participe à densifier un peu plus l'éolien sur l'horizon.

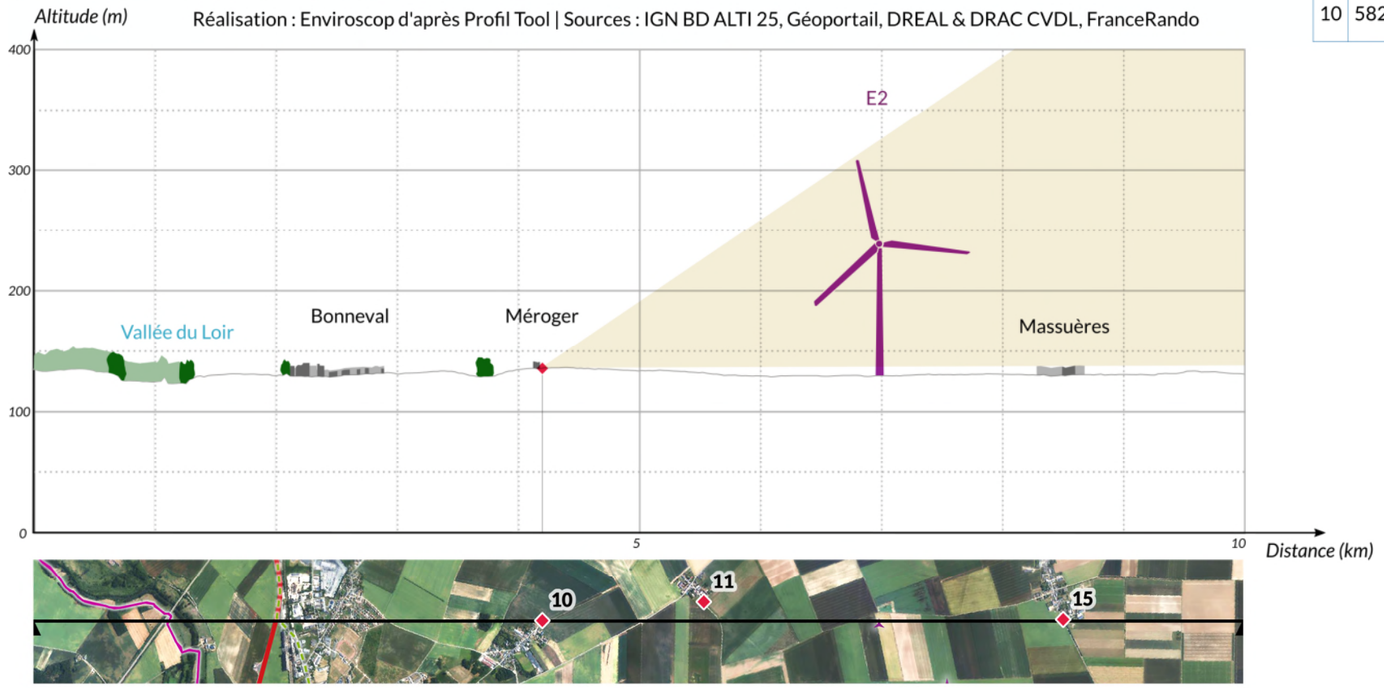
De plus, le projet présente un rapport de proportion incohérent avec les habitations présentes à proximité.

La frange est du hameau de Méroger présente des vues en direction du projet. Celui-ci apparait avec une implantation lisible et à l'échelle du plateau. Toutefois il présente un décalage d'échelle vis-à-vis des habitations situées à gauche et au centre du panorama. Les impacts visuels depuis le lieu de vie sont modérés.

L'horizon présentes d'autres parcs éoliens, plus ou moins prégnants. En effet, le parc des Vents d'Aura du Tuilé entre en covisibilité avec la silhouette de Pré-Saint-Evroult avec un effet de surplomb. Les impacts cumulés des parcs connus sont modérés. Le projet s'inscrit sur un plan différent de ceux-ci, sans entrainer de brouillage visuel supplémentaire. En revanche, il apparaît en surplomb d'habitations et il participe à l'augmentation de l'éolien sur l'horizon. Les impacts cumulés sont modérés.



Coupe topographique entre le point de vue et le projet



N°	X (L93)	Y (L93)	Altitude	Prise de vue	Météo	Eol. la + proche	Eol. la + loin	Visibilité du projet
10	582325 m	6788318 m	137m	25/11/2022 15:24	Temps clair peu nuageux	E1 à 2.8 km	E2 à 3.4 km	2 éoliennes visibles (en pied)



Etat avec les parcs éoliens construits et autorisés



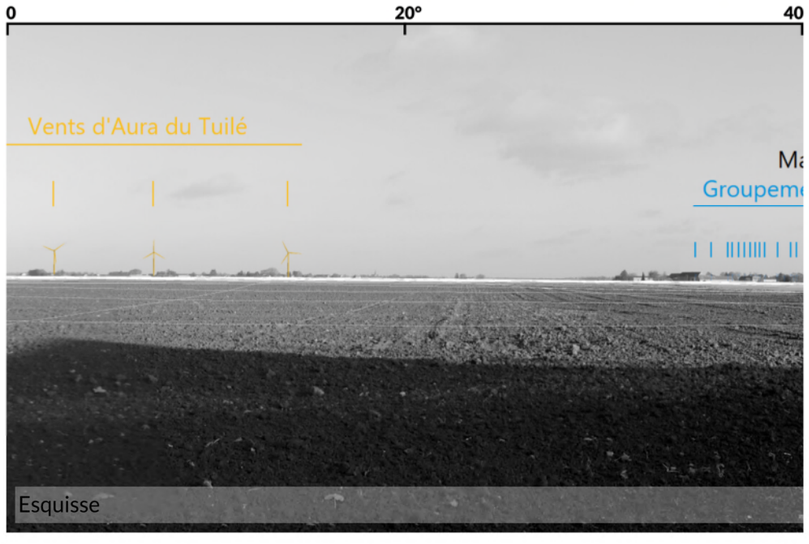




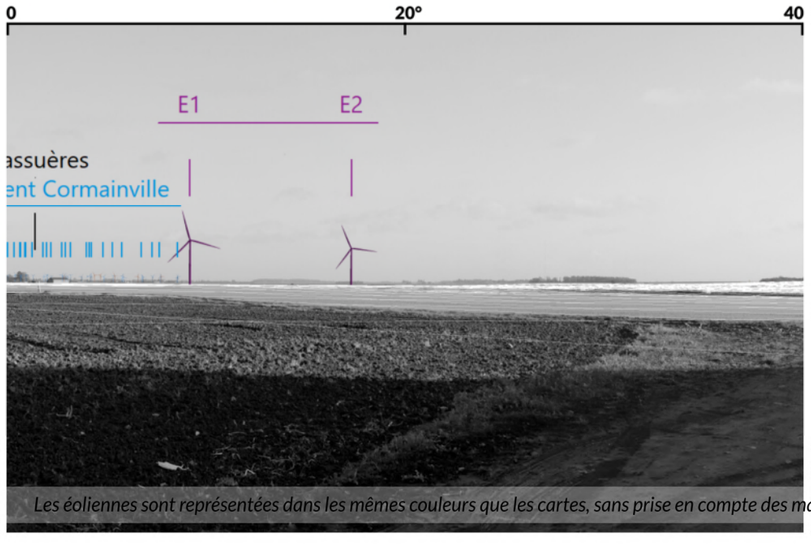
Etat avec les parcs éoliens connus et le projet

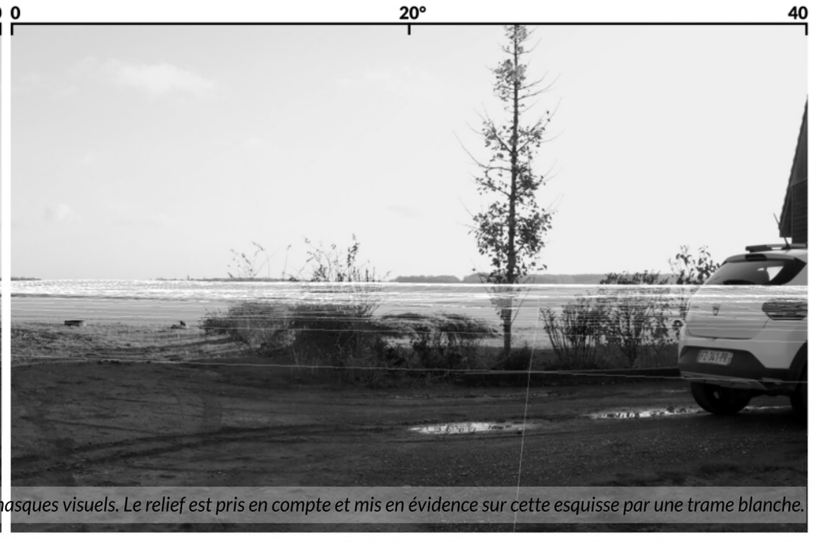






Esquisse





Les éoliennes sont représentées dans les mêmes couleurs que les cartes, sans prise en compte des masques visuels. Le relief est pris en compte et mis en évidence sur cette esquisse par une trame blanche.